





BULLETIN

DE LA

Société Préhistorique

DE FRANCE

TOME **IV**. — QUATRIÈME ANNÉE

1907



PARIS
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
21, rue Linné, Ve.
—
1907

BULLETIN

DE LA

Société Préhistorique de France

BULLETIN

DE LA

Société Préhistorique

DE FRANCE

TOME **IV**. — QUATRIÈME ANNÉE

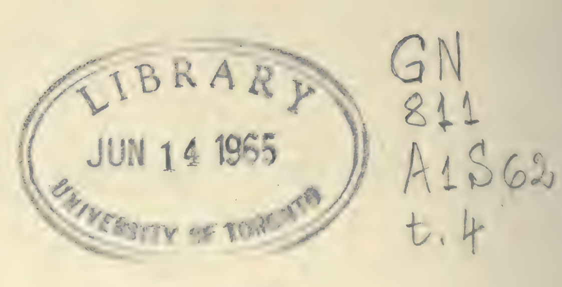
1907



PARIS
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
21, RUE LINNÉ, V^e^.

—

1907



Société Préhistorique
DE FRANCE

STATUTS

Article premier. — La Société préhistorique de France a pour but :

1° De grouper les palethnologues, et, d'une façon générale, tous ceux qui s'intéressent à l'étude des époques les plus reculées de l'Histoire de la France et de ses colonies ;

2° De réunir les documents qui permettront de reconstituer cette Histoire ;

3° De s'intéresser à la conservation des Monuments mégalithiques ;

4° D'encourager les fouilles relatives à la Préhistoire ;

5° D'organiser des conférences à Paris ou en province et des réunions soit auprès des palethnologues eux-mêmes, soit dans les parties les plus intéressantes de la France ;

6° De faciliter les échanges entre collectionneurs.

Art. 2. — La Société s'interdit toute matière étrangère à son objet, et notamment toute discussion politique ou religieuse.

Art. 3. — Son siège est à Paris.

Art. 4. — La Société se compose de membres titulaires, de membres à vie, et de membres donateurs.

Les membres titulaires acquittent une cotisation annuelle de 12 francs.

Les membres à vie sont ceux qui versent une somme d'au moins 200 francs.

Les membres donateurs sont ceux qui ont versé, à titre de don à la Société, une somme d'au moins 100 francs.

La Société pourra décerner le titre de Membre correspondant étranger.

Art. 5. — Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par deux membres titulaires et être agréé par la majorité des membres présents à la réunion. — Il est procédé au vote dans la séance qui suit celle où la demande d'admission a été déposée.

Art. 6. — Tout membre nouvellement élu devra acquitter, dans le mois qui suivra son admission, le montant de la cotisation de l'année. — Il lui sera adressé les bulletins de l'année ayant paru avant son admission.

Art. 7. — Tout membre qui n'aura pas payé sa cotisation de l'année, après deux avis du trésorier, pourra être considéré comme démissionnaire, sur avis du Conseil.

Art. 8. — Les cotisations sont mises en recouvrement dans le premier mois de l'année par les soins et sur les reçus du trésorier.

Art. 9. — Le Bureau de la Société est composé comme suit : un Président, deux Vice-présidents (avril 1906), un Secrétaire général, un Secrétaire-archiviste, un Trésorier.

Art. 10. — Les membres du Bureau composent le Conseil d'Administration, qui s'occupe de tous les intérêts matériels et moraux de la Société. — Dans la constitution de ce Conseil entrent six membres désignés par le sort, parmi les membres présents à la dernière séance de l'année. — Le président et les vice-présidents sortants font, de droit, partie du Conseil pour une durée de trois années (Mars-Avril, 1906).

Art. 11. — Le Bureau est renouvelé à la dernière séance de l'année. Le président et les vice-présidents sont nommés pour l'année ; ils ne peuvent être réélus dans les mêmes fonctions pour l'année suivante. Les autres membres du Bureau sont nommés pour trois ans et rééligibles.

Le vote a lieu au scrutin, à la majorité absolue des suffrages. — Le vote par correspondance, sous double enveloppe, est admis.

Art. 12. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur une proposition du Conseil ou sur une demande signée par le quart des membres de la Société. Cette modification ne pourra être discutée que dans la séance qui suivra celle au cours de laquelle aura été déposée la demande en revision. Une Commission, composée de cinq membres tirés au sort et dont fait partie de droit le président, présentera un rapport sur cette demande de révision.

RÈGLEMENT

Article premier. — Le Président veille à l'exécution des statuts, dirige les délibérations, représente la Société en toutes circonstances.

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution des décisions de la Société, de la correspondance, de la conservation des documents remis à la Société, et, d'une façon générale, de l'exécution de toutes les mesures l'intéressant.

Le Secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux et de la préparation du Bulletin.

Le Trésorier encaisse les recettes de la Société et en solde les dépenses. Dans les deux premiers mois de l'année, le trésorier présente ses comptes qui devront être approuvés par les membres présents à la réunion.

Art. 2. — Une séance est tenue le quatrième jeudi de chaque mois, au siège de la Société. Des séances supplémentaires pourront être organisées, sur la proposition du président.

Art 3. — Les travaux de chaque séance ont lieu dans l'ordre suivant : lecture du procès-verbal de la séance précédente, lecture de la correspondance et communications du secrétaire général ; présentation de membres et propositions ; présentations de pièces ; communications verbales ; communications écrites.

Art. 4. — La Société publie un Bulletin dans lequel paraîtront les travaux présentés par ses membres et dont il aura été donné connaissance en séance. Aucun travail présenté antérieurement à une autre société ne pourra être accepté dans la forme même où il aura été déjà produit.

Art. 5. — Les manuscrits devront être remis au secrétaire, dans la semaine qui suivra la séance. Les membres prenant part à une discussion remettront au secrétaire, avant la fin de la séance, une note résumant leur argumentation.

Art. 6. — Tout membre pourra être prié par le président de condenser un mémoire, dont la publication entraînerait des dépenses disproportionnées avec les ressources de la Société.

Art. 7. — Les auteurs recevront une épreuve, qui devra être retournée, dans un délai maximum de quatre jours, au siège de la Société. Passé ce délai, les corrections seront faites d'office.

Les auteurs devront s'entendre pour les tirés à part avec l'imprimeur de la Société.

Art. 8. — Le Bureau décide de la reproduction des figures, dont les frais incombent à la Société.

Art. 9. — Les membres titulaires et les membres à vie reçoivent seuls les publications de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1907

Président-Fondateur : M. Emile RIVIÈRE
Président d'Honneur : M. Adrien de MORTILLET.

BUREAU

Président :	MM. Dr BALLET.
Vice-Présidents :	Dr A. GUÉBHARD.
	E. FOURDRIGNIER.
Secrétaire général :	Dr Marcel BAUDOUIN.
Secrétaire :	Dr Henri MARTIN.
Trésorier :	Louis GIRAUX.

Membres du Conseil pour 1907.

MM. Léopold ANDRIEU.
Dr BAUDON.
DESAILLY.
P. de GIVENCHY.
MIGUET.
A. de MORTILLET.
P. de MORTILLET.
Ch. SCHLEICHER.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE DE FRANCE

AU 1er JANVIER 1907 (1)

MM.

ANDRIEU (Léopold), Lieutenant au 120e d'infanterie, Saint-Denis (Seine).

ARNAUD-D'AGNEL (L'abbé G.), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 10, rue Monteaux, Marseille (Bouches-du-Rhône).

ATGIER, D. M., Ancien médecin militaire, 20, rue de Paris, Livry (Seine-et-Oise).

AUBLANT (Charles), 26, rue de Strasbourg, Périgueux (Dordogne).

AUDÉOUX (Le Général), 54, Boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine (Seine).

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Vicomte), 19, rue Pasteur, Vannes (Morbihan).

BABEAU (Louis), Géomètre, Secrétaire général de la *Société Géologique de Normandie*, Graville-Sainte-Honorine (Seine-Inférieure).

BACHELET (Emile), Agriculteur, Ménerval, par Dampierre-sur-Bray (Seine-Inférieure).

* BALLET, D. M., ancien médecin militaire, 20, rue Bonaparte, Paris.

BARRELLIER, 10, Grande-Rue, Chaville (Seine-et-Oise).

BAUDON, D. M., Député de l'Oise, 40, rue Vaneau, Paris.

* BAUDOUIN (Marcel), D. M., homme de lettres, 21, rue Linné, Paris.

* BEAUPRÉ (Comte J.), 18, rue de Serre, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

BELLIER (A.) président de la Société civile du Marais de la Vallée du Loing, 2, faubourg du Pont, Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne).

BÉNARD, Banquier, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

BERNARD (Jules), 95, rue de Bordeaux, Périgueux (Dordogne).

BERTHEAU (Jules), Avocat, 88, boulevard Saint-Michel, Paris.

* BERTHOLON, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 8, rue des Maltais, Tunis (Tunisie).

BERTIN (Arcade), Instituteur public dans les Ecoles de la Ville, 83, rue du Chemin-Vert, Paris.

BICKNELL (Clarence), Bordighera, par Vintimille (Italie).

(1) Le nom des membres fondateur est précédé d'un astérisque.

MM.

Blanc, D. M., 7, rue de l'École-de-Droit, Montpellier (Hérault).

Blavier, Château de la Bellière, par Montrevault (Maine-et-Loire).

* Bloch (Adolphe), D. M., 24, rue d'Aumale, Paris.

Bonaparte (Prince Roland), 10, avenue d'Iéna, Paris.

* Bonnet (Ac.), 186, boulevard Péreire, Paris-XVII.

Bordier, D. M., Directeur de l'École de Médecine, Grenoble (Isère).

Bossavy (J.), Inspecteur des Postes et des Télégraphes, 18, boulevard René-Levasseur, Le Mans (Sarthe).

Bosteaux-Paris, Maire, Cernay-les-Reims (Marne).

Bottin (Casimir), Receveur des postes en retraite, Ollioules (Var).

Boulanger, ancien Notaire, Péronne (Somme).

Boulenger, 11, rue Villebois-Mareuil, Beauvais (Oise).

* Boulet, Sarron, par Pont-Sainte-Maxence (Oise).

Bourlon (Maurice), Lieutenant au 131e d'infanterie, 59, rue de Patay, Orléans (Loiret).

Burette (P. de), D. M., Le Bugue (Dordogne).

Camichel, D. M., Médecin-major au 3e régiment d'artillerie, Castres (Tarn).

Camus (Paul), 43, rue de Turenne, Paris.

Cancalon, D. M., 10, rue du Palais, Blois (Loir-et-Cher).

Cartailhac (Emile), Correspondant de l'Institut, 5, rue de la Chaîne, Toulouse (Haute-Garonne).

Cassin (Paul), D. M., 15, place du Palais, Avignon (Vaucluse).

Cau-Durban (L'Abbé), Lavelanet (Ariège).

* Cazalis de Fondouce, Ingénieur civil, 18, rue des Étuves, Montpellier (Hérault).

Césario (Jules), 6, rue de Vanves, Paris.

Champagne, Pharmacien, Arcueil (Seine).

* Chantre (E.), Chargé du cours d'Anthropologie à la Faculté des Sciences, 38, cours Morand, Lyon (Rhône).

* Chapelet (H.), Caissier central de la Compagnie P. L. M., 25, rue du Petit-Musc, Paris.

Charvillat (G.), D. M., 4, rue Blatin, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Chatelet (C.), 1, rue Saint-Pierre, Avignon (Vaucluse).

* Chauvet, Notaire, Ruffec (Charente).

* Chervin, D. M., 82, avenue Victor-Hugo, Paris.

Chevallier (Pierre), 7, rue Ganneron, Paris.

Chiris (Marcellin), Vice-président de la Société d'études scientifiques et archéologiques, 3, place Defly, Nice (Alpes-Maritimes).

Clair (Louis), Administrateur des biens des Aliénés de la Seine, 6, rue Freycinet, Paris.

MM.

Colas (Abbé), Curé de Saint-Quentin, par Sarlat (Dordogne).
Collet (A.), Curé de Wavrans-sur-l'Aa, par Lumbres (Pas-de-Calais).
* Collin (Emile), 35, rue des Petits-Champs, Paris.
* Costa de Beauregard (Comte O.), Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
Courrent, D. M., Tuchan (Aude).
* Courty (Georges), Géologue, 35, rue Compans, Paris.
* Coutil (Léon), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Les Andelys (Eure).
* Créqui-Montfort (Comte Georges de), 58, rue de Londres, Paris.

Dabadie (Frédéric), 132, rue de la Victoire, Bruxelles (Belgique).
* Daleau (François), Bourg-sur-Gironde (Gironde).
Dalloz (André), 57, Boulevard Haussmann, Paris.
Dauphin (Louis), Pharmacien-naturaliste, Carcés (Var).
Déchelette, Conservateur du Musée, Roanne (Loire).
Delort, Professeur en retraite, Cosne (Nièvre).
* Denis (Ch.), Capitaine au 51e de ligne, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Beauvais (Oise).
Denoyelle (Léonard), Artiste-peintre, 3, rue d'Amiens, Beauvais (Oise).
* Desforges (A.), Instituteur, Fléty, par Luzy (Nièvre).
Desailly, Ingénieur civil des Mines, 44, rue Nicolo, Paris-XVI.
* Deydier, Notaire, Cucuron (Vaucluse).
Deyrolle, D. M., Médecin-major au 48e d'infanterie, à Guingamp (Côtes-du-Nord).
Dharvent, Membre de la Commission départementale des Monuments historiques, Château de la Folie, 42, rue du Faubourg-Saint-Pry, Béthune (Pas-de-Calais).
* Doigneau (A.), 45, Boulevard Thiers, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
Dollot (Auguste), Ingénieur, Correspondant du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, 136, Boulevard Saint-Germain, Paris-VIe.
Dramard, 9, rue Saint-Vincent, Fontenay-sous-Bois (Seine).
Drioton (C.) Membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, 23, rue Condorcet, Dijon (Côte-d'Or).
Dubalen, Directeur du Musée, Mont-de-Marsan (Landes).
* Dubus, Économe, Directeur-adjoint des Hospices, Le Havre (Seine-Inférieure).
Ducerf, D. M., Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).
* Du Chatellier (Paul), Président de la Société archéologique du Finistère, au château de Kernuz, Pont-l'Abbé (Finistère).

MM.

Ducourtioux, Rue Thiers, Vannes (Morbihan).

Euvé-Bataille, Maire, Feucherolles (Seine-et-Oise).
Exsteens (Louis), Ancien pharmacien, 21, rue de Loxum, Bruxelles (Belgique).

Farcy-Villedubois (Vicomte de), au château de la Ville-du-Bois, par Mordelles (Ille-et-Vilaine).
Feuvrier (Julien), Conservateur du Musée archéologique, 8, rue des Romains, Dôle (Jura).
Févret (Louis), Conservateur du Musée archéologique de Dôle, professeur au Collège de l'Arc, à Azans (Jura).
* Fievé (G.), D. M., Jallais (Maine-et-Loire).
Fleurieu (Comte Alphonse de), 26, avenue Kléber, Paris.
Fobis (François), Boulevard de la Liberté, Lodève (Hérault).
Fortes (José), Avocat, 125, rua da Rainha, Porto (Portugal).
* Foucault (Eugène), 50, rue de Messei, Flers (Orne).
* Fouju (G.), Vice-président de la Société d'excursions scientifiques, 33, rue de Rivoli, Paris.
* Fourdrignier (E.), Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 119, rue du Cherche-Midi, Paris-VI.

Gasser, Directeur de la *Revue d'Alsace*, Mantoche (Haute-Saône).
Gaurichon (Le Commandant J.), de la 9e section militaire, 88, rue de la Tuie, Tours (Indre-et-Loire).
Gillet (Maurice), Inspecteur des Postes et des Télégraphes, 30, rue des Rosselins, Suresnes (Seine).
Gimon, Lieutenant à l'Ecole Militaire, Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).
Giovanetti, Étudiant, 7, place du Collège de France, Paris.
Girardot (Abel), Conservateur du Musée, Lons-le-Saunier (Jura).
* Giraux (Louis), 9 *bis*, avenue Victor-Hugo, Saint-Mandé (Seine).
* Givenchy (Paul de), 6, rue Chauveau-Lagarde, Paris-VIII.
Goby (Paul), 5, boulevard Victor-Hugo, Grasse (Alpes-Maritimes).
Goury (Georges), Avocat, 5, rue des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
* Granet (Léonce), Propriétaire, Roquemaure (Gard).
Groult-Deyrolle, Naturaliste, 46, rue du Bac, Paris.
* Guébhard (Adrien), D. M., Professeur agrégé des Facultés de Médecine, Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes).
Guelliot, D. M., 9, rue du Marc, Reims (Marne).
Guillon (André), 6, rue Valentin-Haüy, Paris.
Hamonic, D. M., 7 *ter*, rue Clauzel, Paris.
* Hanotaux (G.), ancien Ministre, Membre de l'Académie française, 258, boulevard Saint-Germain, Paris.

MM.

HEIERLI (Jacob), Professeur de Préhistoire, Zürich (Suisse).
HÉNAULT, Archiviste, Hôtel de Ville, Valenciennes (Nord).
HIRMENECH, Pharmacien-industriel, 17, rue Bapst, Asnières (Seine).
HOULÉ, ancien Consul, manoir de Bourg, à Boury, par Mouy (Oise).
* HUE, Médecin-vétérinaire, 60, rue de la Pompe, Paris.
HUET (René), Avocat à la Cour d'appel, 39, rue Claude-Bernard, Paris.

IMBERT (Martial), 31, rue de Navarin, Paris.

JOUSSET DE BELLESME, D. M., Château Saint-Jean, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

KREUTZER, Artiste-peintre, 24, rue Carnot, Fontainebleau (Seine-et-Marne).

* LACOULOUMÈRE (G.), Sous-Préfet, Château-Thierry (Aisne).
* LAFAY (Gilbert), 5, rue du Bel-Air, Mâcon (Saône-et-Loire).
* LALANDE (Philibert), Brive (Corrèze).
LALANNE, D. M., Castel d'Andorte, Le Bouscat (Gironde).
LANGLASSÉ (René), 50, rue Jacques-Dulud, Neuilly-sur-Seine (Seine).
* LAZARD (F.), Propriétaire, Maire de Sivergues, Apt (Vaucluse).
LECOMTE DU NOÜY (Jacques), 30, boulevard Flandrin, Paris.
* LE MAIRE (André), 143, boulevard Saint-Michel, Paris.
LE MARCHAND (Augustin), Ingénieur-constructeur, Les Chartreux, Petit-Quevilly, près Rouen (Seine-Inférieure).
LEMESNIL (H.), Agent-voyer, 3, rue Charles-Dalencour, Saint-Adresse (Seine-Inférieure).
LEMOINE (René), 6, rue Croix-des-Teinturiers, Châlons-sur-Marne (Marne).
LÉNEZ, D. M., Médecin-major au 155e régiment d'infanterie, Commercy (Meuse).
LEPRINCE (Mlle Marie), Sarcelles (Seine-et-Oise).
LEROY (Georges), Instituteur, Saint-Maixent (Sarthe).
LETAILLEUR, à Baigts, par Montfort-en-Chalosse (Landes).
LÉTIENNE, D. M., 8, rue des Creux, à Louveciennes (Seine-et-Oise).
LEVISTRE (Louis), 10, rue Montaigne, Bab-el-Oued, Alger (Algérie).
* LOMBARD-DUMAS, Sommières (Gard).
LOPPÉ (Étienne), Étudiant en médecine, 240, rue de Vaugirard, Paris.
LORRIN (Victor), Ancien directeur des Salins de Dax, Dax (Landes).
MACHELARD, D. M., 16, rue de l'Odéon, Paris.
MADER, Licencié ès-sciences, 6, rue du Moulin, Fresnes (Seine).

MM.

* Mallet (Auguste), La Roche, par Palaiseau (Seine-et-Oise).
Marchadier (René), 23, rue Chanzy, Périgueux (Dordogne).
Marignan (Emile), D. M., Marsillargues (Hérault).
* Marmottan (H.), Ingénieur des Mines, 10, rue Edmond-Valentin, Paris.
* Marot (Henri), 25, rue Bergère, Paris.
Martel (E.-A.), Directeur de *La Nature*, 23, rue d'Aumale, Paris-IX.
Martin (Anfos), Inspecteur primaire, Rochechouart (Haute-Vienne).
* Martin (Henri), D. M., 50, rue Singer, Paris.
Martz, Conseiller à la Cour, 30, rue des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Masfrand, Président de la Société des Amis des Sciences et des Arts, Rochechouart (Haute-Vienne).
Massé (Ed.), 8, rue Saint-Faron, Meaux (Seine-et-Marne).
Mazeret (L.), à Viella (Gers)
Meyer (Théodore), 98, rue de Neuilly, Gagny (Seine-et-Oise).
Michaels, Médecin-dentiste, 24, rue Royale, Paris.
Miguet (Emile), 1, Boulevard Henri-IV, Paris.
Miller (A.), à Taganrock (Russie).
* Moirenc, Agent-voyer cantonal, Bonnieux (Vaucluse).
Mollandin (H.), Lieutenant au 12e Escadron du Train, Limoges (Haute-Vienne).
Moreau de Néris, Correspondant des Antiquaires de France, près Néris-les-Bains (Allier).
Morel (Gaston), 55, rue Jeanne-d'Arc, Rouen (Seine-Inférieure).
Morin (Jean), Artiste-peintre, 81, rue Lepic, Paris-XVIII.
* Mortillet (Adrien de), Professeur à l'Ecole d'Anthropologie, 22, avenue Reille, Paris.
* Mortillet (Paul de), 22, avenue Reille, Paris.
* Moulin (F.), Bandol (Var).
Musées royaux des Arts décoratifs et industriels (Le Conservateur des), Parc du Cinquantenaire, Bruxelles (Belgique).

Naulin, D. M., 72, Boulevard de Bercy, Paris.
Noel (Jean), La Tour, St-Max, près Nancy (Meurthe-et-Moselle).

* Olivier (Paul), D. M., La Bourboule-les-Bains (Puy-de-Dôme).
Oudaille, Imprimeur, Beauvais (Oise).
* Ovion, D. M., Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Pagès-Allary, Industriel, Murat (Cantal).
Parat (Abbé), Curé de Bois-d'Arcy, par Brosses (Yonne).
Paris (Félicien), avocat à la Cour d'Appel, 31, rue Baudin, Paris.

MM.

PASSEMARD (Emmanuel), 16, rue Spontini, Paris.

PELLEGRIN, Ingénieur civil des Mines, 15, rue de Médicis, Paris-V.

PEREIRA (J. Alves), D. M., 101, rue Carlos-I, Lisbonne (Portugal).

PEYROT, D. M., Sénateur, Membre de l'Académie de Médecine, 33, rue La Fayette, Paris.

PEZARD, Lieutenant au 51e d'infanterie, 12, rue du Petit-Musc, Paris.

PIERQUIN (Louis), Charleville (Ardennes).

* PISTAT, Bezannes, par Reims (Marne).

POL-BAUDET, 19, Avenue des Gobelins, Paris-V.

PORT (Etienne), Chef-adjoint du cabinet du Ministre de l'Instruction publique, 106, rue de Grenelle, Paris.

POUTIATIN (Prince Paul Arsenievitch), 65, Ligofka, Saint-Pétersbourg (Russie).

PRANISHNIKOFF (Ivan), Les Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône).

* PUECH (Ch.), Ingénieur des Ponts et Chaussées, Aurillac (Cantal).

RAMOND-GONTAUD, Assistant au Muséum, 18, rue Louis-Philippe, Neuilly-sur-Seine (Seine).

* RAYMOND (Paul), D.M., Professeur agrégé des Facultés de médecine, 34, avenue Kléber, Paris.

RENARD (Henri), Château des Chataigniers, Apremont (Vendée).

* RENAULT (Georges), Conservateur du Musée, Vendôme (Loir-et-Cher).

REYNIER (Ph.), Lisy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).

RICARD (Raoul de), Château des Mondys, par Douville (Dordogne).

* RIVIÈRE (Emile), Directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes au Collège de France, 63, rue de Boulainvilliers, Paris.

ROBERT (A.), Administrateur de la commune mixte des Maadid, Bordj-bou-Arréridj, Constantine (Algérie).

ROBERT (Louis), 15, rue de la Poterne, Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

ROBERTS (Edmond des), 9, faubourg St-Georges, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

ROCHA (A. dos Santos), D. M., Figueira da Foz (Portugal).

RODET (Paul), D. M., 7, rue Boileau, Paris.

RŒRICH (Nicolas), Directeur de l'École de la Société impériale d'Encouragement des Beaux-Arts, 83, Moïka, Saint-Pétersbourg, (Russie).

ROLLET (H.), Président de l'*Association des Naturalistes de Levallois-Perret*, 32, rue Raspail, Levallois-Perret (Seine).

MM.

ROMAIN (Georges), Courtier, Correspondant de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 26, rue du Gymnase, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).

ROTHSCHILD (Baron Edmond de), 41, faubourg Saint-Honoré, Paris.

ROTHSCHILD (Baron Gustave de), 23, rue Marigny, Paris.

ROUGÉ (Jacques), Ligueil (Indre-et-Loire).

ROUXEL (Georges), 58, quai Alexandre III, Cherbourg (Manche).

RUTOT (A.), Conservateur du Musée Royal d'Histoire Naturelle, de Belgique, 177, rue de la Loi, Bruxelles (Belgique).

* SAINT-VENANT (J. de), Inspecteur des eaux et forêts, Nevers (Nièvre).

SARRAU (Comte Aurélien de), 22, rue Rohan, Bordeaux (Gironde).

* SAUVE (F.), Bibliothécaire, Apt (Vaucluse).

SCHAUDEL (L.), Receveur principal des Douanes, Chambéry (Savoie).

SCHEMIT (J.), Libraire, 52, rue Laffite, Paris.

* SCHLEICHER (Ad.), Libraire-éditeur, 61, rue des Saints-Pères, Paris.

* SCHLEICHER (Ch.), Libraire-éditeur, 61, rue des Saints-Pères, Paris.

SCHMIDT (F.), Ingénieur civil des Mines, 17, boulevard Haussmann, Paris.

* SCHMIDT (O.), 86, rue de Grenelle, Paris.

SCHMIDT (Valdemar), D. M., Professeur à l'Université, Musée national, 12, Frederiksholen Canal, Copenhague K. (Danemark).

* SIMON (E.), avenue du Bois-de-Boulogne, 16, villa Saïd, Paris.

Société des Sciences naturelles de Nîmes (Le Président de la), quai de la Fontaine, Nîmes (Gard).

SORIN (Paul), Avoué, Beauvais (Oise).

SOUBEYRAN, D. M., Andeville (Oise).

SOUDAN, Luzy (Nièvre).

* STALIN (G.), 63, rue de la Préfecture, Beauvais (Oise).

STUER (Alexandre), Minéralogiste et géologue, 4, rue de Castellane, Paris-VIIIe.

TABARIÈS DE GRANDSAIGNES, Chef du contentieux à la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest, 30, rue de Civry, Paris.

* TATÉ (E.), 9 *bis*, rue Michel-Ange, Paris.

TAVARÈS DE PROENÇA (J.), Castello Branco (Portugal).

TESTOT-FERRY (A.), Capitaine de frégate, Toulon (Var).

* THIEULLEN, 72, rue d'Assas, Paris.

* THIOT, Marissel, par Beauvais (Oise)

VALÉRIAN (Isidore), Membre de la Société archéologique de Provence, 35, Boulevard de la République, à Salon (Bouches-du-Rhône).

MM.

VAN DEN BROECK (Ernest), Conservateur du Musée royal d'Histoire naturelle, 39, place de l'Industrie, Bruxelles (Belgique).

VAREILLES (Léon), 3, rue Bonneterie, Avignon (Vaucluse).

VÉSIGNIE (Louis), Capitaine d'artillerie, 2, rue de Dun, Bourges (Cher).

VIEIRA MANOEL, Natividade, Alcobaça (Portugal).

VIRÉ (A.), Docteur ès sciences, 21, rue Vauquelin, Paris.

VOINOT, D. M., Haroué (Meurthe-et-Moselle).

* VOLKOV (Th.), Docteur ès sciences, 14, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

WELTER, Notaire impérial, 17, rue des Clercs, Metz (Lorraine).

York'shire Philosophical Society, York (Angleterre).

Membres donateurs.

MM. Prince Roland BONAPARTE.
Docteur Henri MARTIN.
Docteur Paul RAYMOND.
Baron Edmond de ROTHSCHILD.
Baron Gustave de ROTHSCHILD.
Lionel BONNEMÈRE.
Mme Lionel BONNEMÈRE.

Membres à vie.

MM. le Baron Edmond de ROTHSCHILD.
le Dr A. GUÉBHARD.

Membres décédés.

MM. Marquis des LIGNERIS (†1904).
GILLET (†1904).
VOUGA (†1904).
Marquis de NADAILLAC (†1904).
Paul NICOLE, *ancien Vice-président* (†1904).
Vicomte René de MONTJOYE (†1905).
BONNEMÈRE (Lionel), *ancien Président* (†1905).
TOMASI (P.) (†1906).
ALIX (G.) (†1906).
PIETTE, *Président d'Honneur* (†1906).
RAMONET (†1906).

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ PRÉHISTORIQUE DE FRANCE

PAR

Pays et Départements français

I. — France.

1° *Départements.*

Aisne : Lacouloumère.

Allier : Moreau de Néris.

Alpes-Maritimes : Chiris (M.). — Goby (P.). — Guébhard (A.).

Ardennes : Pierquin.

Ariège : Cau-Durban.

Aude : Courrent.

Bouches-du-Rhône : Arnaud d'Agnel. — Pranishnikoff. — Valerian.

Cantal : Pagès-Allary. — Puech.

Charente : Chauvet.

Charente-Inférieure : Atgier.

Cher : Vésignie (L.).

Corrèze : Lalande (Ph.).

Côte-d'Or : Drioton.

Côtes-du-Nord : Deyrolle.

Dordogne : Ricard (R. de). — Aublant (Ch.). — Pr Peyrot. — Bernard (J.). — Marchadier. — Burette (P.). — Collas. — Fleurieu (de).

Eure : Coutil (L.).

Eure-et-Loir : Jousset de Bellesme.

Finistère : Du Chatellier.

Gard : Ducerf. — Gimon. — Granet. — Lombard-Dumas. — *Soc. Sc. Nat. Nimes.* — P. Raymond.

Garonne (Haute-) : E. Cartailhac.

Gers : Mazeret.

Gironde : Daleau. — Lalanne. — Sarrau.

Hérault : Blanc. — Cazalis de Fondouce. Fobis. — Marignan.

Ille-et-Vilaine : Farcy-Villedubois.

Indre-et-Loire : Gaurichon.

Isère : Bordier.

Jura : Fevrot. — Feuvrier. — Girardot.

Landes : Dubalen. — Letailleur. — Lorrin.

Loire : Déchelette.

Loiret : Bourlon.

Loir-et-Cher : Cancalon. — Renault.

Marne : Bosteaux-Paris. — Guelliot. — Lemoine. — Pistat.

Maine-et-Loire : Fiévé.

Manche : Rouxel.

Meurthe-et-Moselle : Beaupré (Cte J.). — Goury (G.). — Martz. — Noel. — Robert (L.). Roberts (E. des). — Voinot.

Meuse : Lenez.

Morbihan : Avenéau de la Grancière. — Ducourtioux.

Nièvre : Delort. — Desforges. — Saint-Venant (de). — Soudan.

Nord : Hénault.

Oise : Baudon. — Boulenger. — Boulet. — Denis. — Denoyelle. — Oudaille. — Sorin. — Stalin. — Thiot. — Soubeyran.

Orne : Foucault.

Pas-de-Calais : Collet (A.). — Dharvent. — Ovion.

Puy-de-Dôme : Charvillat (G.). — Olivier (P.).

Rhône : Chantre (E.).

Saône-et-Loire : Lafay.

Saône (Haute-) : Gasser.

Sarthe : Bossavy. — Leroy.

Savoie : Schaudel.

Seine. — PARIS : Ballet. — Baudet (Pol). — Baudon. — Baudouin (M.). — Bertheau (J.) — Bertin. — Bloch. — Bonaparte (Pr. R.). — Bonnet. — Césario (J.). — Chapelet. — Chervin. — Clair (L.). — Collin (E.). — Courty. — Créqui-Montfort (G. de). — Dalloz. — Desailly. — Dollot. — Fleurieu (Cte de). — Fouju. — Fourdrignier. — Giovanetti. — Givenchy (de). — Groult-Deyrolle. — Guébhard. — Guillon. — Hamonic. — Hanoteaux. — Hué. — Huet. — Imbert. — Lecomte du Noüy. — Le Maire. — Loppé. — Machelard. — Martel. — Martin (H.). — Marmottan. — Marot. — Michaels. — Miguet. — Mortillet (A. de). — Mortillet (P. de). — Naulin. — Peyrot. — Pézard. — Paris. — Port (E.). — Passemard. — Raymond. — Rodet. — Rothschild (E. et G.). — Schemitt (J.). — Schmidt (F.). — Schmidt (O.). — Schleicher (Ch.). Schleicher (Ad.). — Simon (E.). — Stuer. — Tabariès de Grandsaignes. — Taté. — Thieullen. — Viré. — Volkov. — Morin. — Pellegrin — Camus. — E. Rivière.

Seine. — Dép : Audéoud. — Andrieu (L.). — Champagne. — Dramard. — Gillet. — Giraux (L.). — Hirmenech. — Langlassé (R.). — Mader. — Ramond-Gontaud. — Rollet.

Seine-et-Marne : Doigneau. — Kreutzer. — Massé. — Reynier.

Seine-et-Oise : Atgier. — Barrellier. — Euvé-Bataille. — Houlé. — Leprince (Mlle). — Létienne. — Mallet (A.). — Meyer.

Seine-Inférieure : Babeau (L.). — Bachelet (E.). — Bénard. — Costa de Beauregard. — Dubus. — Le Marchand. — Lemesnil. — Morel. — Romain.

Somme : Boulanger.

Tarn : Camichel.

Var : Bottin. — Dauphin (L.). — Moulin. — Testot-Ferry.

Vaucluse : Cassin (P.). — Chatelet (C.). — Deydier. — Lazard (F.). — Moirenc. — Sauve. — Vareilles.

Vendée : Baudouin (M.). — G. Lacouloumère. — H. Renaud.

Vienne (Hte) : Martin (A.). — Masfrand. — Mollandin (H.).

Yonne : Parat.

2° *Colonies.*

Algérie : Robert (A.). — Lévistre (L).

Tunisie : Berthelon. — Pézard.

II. — ETRANGER.

Alsace-Lorraine : Welter.

Angleterre : Yorkshire Philos. Society.

Belgique : Dabadie. — Exsteens. — *Musées Royaux.* — Rutot. — Van den Broeck.

Danemark : Schmidt (Waldemar).

Italie : Bicknell (Cl.).

Portugal : Fortès (J.). — Pereira (J. Alves). — Rocha (A. dos S.). — Tavarès de Proença. — Vieira Manoel.

Russie : Miller. — Poutiatin (Prince). — Rœrich.

Suisse : Heierli.

AVIS TRÈS IMPORTANT.

L'enregistrement dans le Bulletin des opinions, librement émises au cours des séances, n'implique ni approbation, ni désapprobation de la part de la Société et n'engage en aucune façon sa responsabilité (Décembre 1906).

Les membres prenant part aux discussions sont priés de remettre au Secrétariat une note avant la fin de la Séance (Art. 5. du Règl.).

SÉANCE DU 24 JANVIER 1907.

Présidence de M. le Dr Ballet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 décembre 1906.

M. le Dr Baudon s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

A propos du procès-verbal, plusieurs communications sont faites par MM. P. de Mortillet, L. Giraux, E. Hue (1). [Voir plus loin le texte de ces notes].

Installation du Bureau pour 1907.

M. Adrien de Mortillet, Président pour l'année qui vient de s'écouler, procède à l'installation du nouveau Bureau pour 1907 et prononce l'allocution suivante.

Mes chers Collègues,

Profondément touché de l'honneur que vous avez bien voulu me faire, en m'appelant à présider, pendant l'année qui vient de s'écouler, les débats de la *Société Préhistorique de France*, je tiens à vous exprimer ma très vive reconnaissance, avant de rentrer dans le rang, pour reprendre à vos côtés une part, plus active encore que par le passé, à nos réunions mensuelles.

Si la haute importance de la *Préhistoire,* si la réelle valeur des données fournies par elle sur l'origine et les premiers pas de l'Humanité sont maintenant universellement reconnues, nous ne devons pas oublier à la suite de quels persévérants efforts ces résultats ont été obtenus.

Nouvelle venue un peu gênante, dérangeant bien des idées admises, la *Préhistoire* a eu à subir, dès son entrée dans le monde, de cruelles brimades. Ce n'est qu'au prix de longues et ardentes luttes qu'elle est parvenue à conquérir sa place au soleil!

Ces difficiles débuts, dont le souvenir commence à s'effacer de notre mémoire, bien qu'ils ne datent que d'hier, il est bon de les rappeler, car ils eurent, en définitive, une très salutaire influence sur l'avenir de nos études.

L'excès même des attaques provoqua une vigoureuse réaction. De toutes parts surgirent des défenseurs, aussi savants que dévoués et

(1) Erratum. — Dans l'article : Note sur une mandibule de Canidé de Chalain, [B. S. P. F., 1906, page 441, ligne 6], supprimer les deux mots : « *au Magnin* ».

La station dont il s'agit s'appelle *la Motte*. De plus, la Motte au Magnin est à Clairvaux : ce qui induirait en erreur.

désintéressés, et c'est grâce à leur énergique intervention que la *Préhistoire* est devenue ce qu'elle est : une véritable Science, une science utile et féconde, actuellement cultivée dans le monde entier.

Bien que faisant fréquemment appel aux branches les plus diverses du savoir humain, la *Préhistoire* n'en constitue pas moins une Science spéciale, parfaitement autonome, possédant un programme et des méthodes qui lui sont propres. Ses adeptes ont vu leurs rangs se grossir sans cesse, tant les questions auxquelles elle touche sont passionnantes. Les Sociétés d'Anthropologie, de Géologie, et d'Archéologie, suivant l'impulsion générale, lui ont très libéralement ouvert leurs portes, et ont trouvé en elle des éléments de prospérité.

Mais la jeune science, grandissant toujours, ne pouvait indéfiniment s'accomoder de cette sorte de dépendance. Fort vivace, elle a fini par prendre une extension telle qu'elle s'est trouvée à l'étroit dans des milieux plus spécialement absorbés par des préoccupations autres que les siennes.

Aussi, l'idée de la création d'une Société, s'occupant uniquement de Palethnologie, rencontra-t-elle partout l'accueil le plus favorable. Le goût des études préhistoriques, particulièrement répandu dans notre pays, qui peut à juste titre être regardé comme leur patrie d'origine, permettait du reste de présager d'avance à une semblable tentative un heureux résultat.

Ce projet répondait si bien au désir de nos nombreux collègues de Paris et de Province que le succès dépassa même toutes les espérances.

En quelques semaines seulement, le Comité d'initiative, qui constitua, le 7 décembre 1903, la *Société Préhistorique de France*, recueillit l'adhésion de 73 membres fondateurs.

A la fin de la première année, la Société Préhistorique comptait déjà 160 membres. Elle en avait 205 un an après, au 31 décembre 1905, et au 31 décembre 1906 leur nombre atteignait 249 : soit une augmentation de 43 membres pour l'année dernière, notre troisième année d'existence !

Je ne crois pas que beaucoup de Sociétés spéciales aient eu d'aussi brillants débuts et un aussi rapide accroissement.

La mort n'a malheureusement pas épargné notre Société. Nous avons eu à enregistrer, en 1906, la perte de notre éminent Président d'Honneur, Edouard Piette, et celles de nos excellents collègues : Ramonet, Tomasi et Alix.

Nous avons eu, par contre, la satisfaction de constater que notre vitalité scientifique n'a fait qu'augmenter. Au cours de nos séances, toujours très nourries et très suivies, des questions intéressantes ont été discutées, des observations nouvelles ont été apportées.

Qu'il me suffise de citer, parmi les travaux qui nous ont été présentés, le mémoire de M. le Dr Henri Martin, concernant les curieuses traces de travail humain retrouvées par lui sur des os provenant du gisement moustérien de La Quina. On rencontrera sans doute des traces analogues dans d'autres stations du même âge ; mais c'est à notre collègue que revient le mérite d'avoir été le premier à signaler cette découverte, dont il a bien voulu offrir la primeur à notre Société.

Nos *Bulletins*, ainsi que vous avez pu vous en rendre compte, forment cette année un volume plus considérable que ceux des années précédentes. Ils sont illustrés d'abondantes figures. Votre Bureau, sachant parfaitement que les images sont souvent indispensables en Archéologie préhistorique, s'est efforcé de les multiplier autant que possible. Quant aux belles planches qui complètent l'illustration, la Société ne pouvant encore se permettre d'en supporter les frais, elles ont été généreusement offertes par MM. Henri Martin, Edmond Hue, A. Guébhard et Paul de Givenchy, auxquels nous sommes grandement reconnaissants.

La tâche de votre Président, je dois vous l'avouer, a été facile et agréable. Vous lui avez témoigné la plus constante bienveillance, et il vous en garde une profonde gratitude. De son côté, le Bureau tout entier a mis tant d'empressement à le seconder, qu'il ne peut se retirer sans adresser des remerciements à chacun de ses membres en particulier : à notre Vice-président, M. le Dr Baudon, qui ne nous a pas ménagé son précieux appui, en faisant maintes démarches en notre faveur; à M. le Dr Marcel Baudouin, le modèle des Secrétaires généraux, qui assure avec une ponctualité remarquable la bonne préparation de nos séances et la régulière apparition de nos publications; à M. le Dr Henri Martin, notre sympathique Secrétaire, dont le dévouement à la Société ne s'est jamais démenti depuis sa fondation; enfin, à notre habile Trésorier, M. Louis Giraux, qui gère nos modestes finances en vrai père de famille.

C'est donc en pleine prospérité que j'ai le plaisir de remettre entre les mains de mon très distingué et très savant successeur, M. le Dr Ballet, les fonctions que vous m'aviez confiées. M. Ballet, qui est un de nos collègues de la première heure, est aussi un des plus assidu à nos séances, où vous avez eu souvent l'occasion d'apprécier et sa courtoisie et son amabilité. Vous connaissez tous son attachement à notre œuvre commune.

La Société Préhistorique de France ne peut manquer d'acquérir un puissant développement, sous sa diligente Présidence.

Je prie M. le Dr Ballet de bien vouloir prendre place à ce fauteuil. (*Applaudissements prolongés.*)

M. le Dr Ballet, en prenant place au fauteuil de la Présidence, prononce l'allocution ci-dessous.

Messieurs et chers Collègues,

Avant de prendre possession de la Présidence à laquelle vous avez bien voulu m'appeler, je vous demande la permission de vous adresser quelques paroles.

Rassurez-vous : ce n'est point un discours que je veux vous faire. Mais vous comprendrez aisément que j'éprouve l'impérieux désir de vous remercier du très grand honneur qui m'est fait, honneur que je dois uniquement à votre bienveillance, et nullement à mes faibles mérites. J'en suis donc très touché et vous en exprime toute ma reconnaissance.

Ce devoir accompli, laissez-moi vous parler de mes espérances. Oui, j'espère; ou plutôt j'ai la ferme conviction que la concorde, l'esprit de solidarité, l'estime et la sympathie réciproques, continueront toujours, comme par le passé, à régner au sein de cette assemblée. Sans ces qualités maîtresses, je dirai presque ces vertus, une Association comme la nôtre est frappée d'impuissance et de stérilité. Je sais très bien que la nature de nos études comporte des opinions contradictoires, des divergences de vues aussi nombreuses qu'inattendues. C'est fatal; et je dirai même, nécessaire.

Du choc des opinions rejaillit la lumière.

Mais, comme par le passé, nous nous montrerons toujours très tolérants à l'égard des opinions qui vont à l'encontre des nôtres, nous rappelant que parfois, en Préhistoire, ce qui est négation, erreur aujourd'hui, peut devenir vérité demain. Nous en avons eu des exemples célèbres. Aussi, nos discussions, si vives qu'elles puissent être, resteront toujours, comme par le passé, sur le terrain purement scientifique sans jamais effleurer les personnalités. En un mot, Messieurs et chers Collègues, nous continuerons à donner l'exemple de l'union la plus complète; et c'est ainsi que nous saurons affirmer notre force.

Je compte beaucoup sur le précieux et dévoué concours de notre très distingué Secrétaire général, M. Marcel Baudouin, dont vous connaissez tous les mérites et la haute valeur. Il est et sera longtemps encore, je l'espère, et, s'il veut bien me passer l'expression, le pivot, la cheville ouvrière de la Société Préhistorique de France. Je compte aussi sur le concours de notre secrétaire adjoint, M. Henri Martin, dont je suis heureux de saluer la réélection, et qui remplit avec tant de complaisance et de dévouement une tâche qui n'est pas toujours très attrayante. Vous vous rappelez certaines communications de lui, très remarquées, au cours de l'année dernière. Je compte encore sur l'aide de notre trésorier M. Giraux, dont le zèle est au-dessus de tout éloge. Souvenez-vous, Messieurs, de quelle façon remarquable et complète il a su organiser et réussir toute la partie matérielle de notre Congrès de Vannes, lequel a été un succès. Enfin, Messieurs, je vous demande à tous votre aimable et bienveillant concours pour me faciliter une tâche qui ne sera pas pour moi sans de sérieuses difficultés, en raison de mes prédécesseurs.

Je veux tout d'abord rendre un hommage mérité à notre premier Président, M. Emile Rivière, dont le grand savoir et la haute expérience ont contribué dans une si large mesure à la formation de la Société préhistorique de France et auquel, par acclamation, nous avons décerné le titre de *Président-Fondateur*.

Je dois un souvenir à notre regretté Bonnemère, que nous n'avons, hélas, guère pu voir à l'œuvre, terrassé qu'il était déjà par la maladie qui l'a emporté. Aujourd'hui je suis appelé à succéder à notre éminent et très savant collègue, M. Adrien de Mortillet, qui présidait et dirigeait nos séances avec tant d'autorité. Vous conviendrez, avec moi, Messieurs, qu'il est difficile de le remplacer. Aussi n'aurai-je pas la prétention de vous le faire oublier. Je tâcherai, plus modestement, de ne pas trop vous le faire regretter; et, si je n'y pouvais parvenir, j'ose espérer, Messieurs et chers Collègues, que vous voudrez bien me tenir compte de mes efforts. (*Applaudissements très vifs.*)

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société préhistorique a reçu les ouvrages suivants :

THIOT (L.) et PÉRON (H.). — *Cachette de l'âge du bronze.* Paris, Schleicher frères et C[ie], 1907, in-8°, 3 pages, 4 fig. [Extr. de l'*Homme Préhist.*, Paris, 1907, V, n° 1].

FLAMAND (G.-E.-M.) et LAQUIÈRE. — *Nouvelles recherches sur le Préhistorique dans le Sahara et dans le haut pays Oranais.* — Alger, A. Jourdan, in-8°, 1906, 17 fig. [Extr. de la *Revue Africaine*, 1906, n° 261-262, p. 204-241, 17 fig.].

MOREAU DE NÉRIS. — *Néris, capitale des Gaules : Les eaux de Beauté.* Paris, Ernest Leroux, 1902, in-8°, 386 p., figures.

VERRIER. — *Alliance scientifique universelle* (*Assoc. int. des Hommes de Sciences*). 1905-1906, n° 1.

VERRIER. — *La Terre Promise.* — Paris, A. Maloine, 1905, in-8°, 15 p.

Présidence d'Honneur.

M. LE PRÉSIDENT demande à la Société si elle est d'avis de conserver le titre de Président d'Honneur, à la suite du décès de notre regretté collègue Piette.

Sur avis affirmatif, M. le Président propose de nommer Président d'Honneur M. Adrien de MORTILLET, Président sortant, qui a rendu tant de services à la Société.

M. Adrien de MORTILLET est nommé Président d'Honneur par acclamations.

III[e] Congrès Préhistorique de France.

[*Session d'Autun : 13-18 août 1907*].

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce que le Comité d'Organisation du III[e] Congrès s'est réuni le 16 janvier 1907 et a décidé l'impression des premières Circulaires, qui vont être envoyées dans quelques jours.

La ville d'Autun a voté, pour le Congrès, la subvention d'usage.

Le Comité a délégué l'un de ses membres, M. DECHELETTE, pour l'organisation sur place du Comité local, conformément au Règlement (Art. 4).

Protection des Gisements préhistoriques.

Mégalithes de la Corrèze.

M. le Préfet de la Corrèze informe la Société qu'il a pris bonne note de la demande de protection du *Dolmen de la Cabane de la Fée*, près Brugailles, commune de Beynat. Il saisira de cette proposition la Commission départementale des Sites et Monuments artistiques de la Corrèze.

Conservation des Monuments préhistoriques.

1° *Surveillance : Délégués départementaux.*

M. le Secrétaire général demande à la Société de vouloir bien donner son avis sur la décision prise par le Conseil d'Administration de la Société, en ce qui concerne la Conservation des Monuments préhistoriques.

Le Conseil pense qu'il serait bon de déléguer, pour chaque Département français et les Colonies, un membre de la Société préhistorique de France, qui aurait pour mission de s'aboucher avec l'autorité administrative et la Commission départementale des sites et monuments, créée par la loi d'avril 1906, et de lui signaler les Gisements, Sites et Monuments préhistoriques, à conserver et à protéger.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Ramond-Gontaud, L. Coutil, E. Rivière, Taté, M. Baudouin, la Société admet la proposition du Conseil d'Administration, qui, ultérieurement, établira la liste des Délégués.

2° *Visite des Monuments : Vote de Remerciements au Touring-Club.*

Au cours de la discussion de cette question, M. Coutil indique les services rendus, pour la visite des Mégalithes, par l'Association du Touring-Club.

Il rappelle ce que cette Société a fait déjà, à ce point de vue, en Normandie.

M. Marcel Baudouin, délégué et membre pour la Vendée de la Commission des *Sites et Monuments du Touring-Club*, insiste sur les services que peut rendre cette puissante Société à ce point de vue.

Sur la proposition de M. Taté, appuyée par les orateurs précédents, la *Société préhistorique de France* vote à l'unanimité le texte suivant :

« La Société Préhistorique de France, *ayant eu connaissance que des* plaques indicatrices *avaient été placées, par les soins et aux frais du* Touring-Club, *signalant les* Monuments mégalithiques, *dans plusieurs Départements français, et notamment en Normandie, adresse au Touring-Club les très vifs remerciements de la Société.* »

Admission de nouveaux membres.

Est nommé : M.

M. Pol-Baudet, 63 *bis*, rue du Cardinal Lemoine, Paris [A. de Mortillet-Guébhard].

Présentation de nouveaux membres.

A la séance de février 1907, on aura à voter sur la candidature de six membres nouveaux régulièrement inscrits à cette séance (art. 5).

Commission d'étude des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques.

M. A. Guébhard, Président, à l'occasion de l'an nouveau, ne croit pas pouvoir se soustraire à l'usage de jeter un regard en arrière sur l'exercice passé. Simple quart d'exercice, pour nous, qui ne sommes en activité que depuis la rentrée des vacances; période de gestation et de préparation des cadres, de laquelle il n'était pas possible d'attendre de très grands résultats. Et pourtant n'en est-ce pas un déjà bien sérieux que cette mobilisation, sur tout le territoire, d'une phalange sélectionnée de volontaires, qui, forcés, pour le moment, de n'explorer encore que leurs souvenirs, leurs livres ou leurs notes, n'en ont pas moins grossi la première liste de M. A. de Mortillet d'un très grand nombre d'indications bibliographiques et d'un nombre, assurément moindre, mais encore très sérieux, de données tout-à-fait inédites, en demeurant prêts à partir en campagne, au premier renouveau, pour contrôler les premières et surtout leur en ajouter de nouvelles, en vue de l'inventaire à compléter ?

Ce seront certainement des années qu'il faudra pour arriver à une œuvre en forme, ne fût-ce qu'au seul point de vue *inventaire*, le seul, nous devons le répéter, qui constitue notre première

visée. Mais d'ici là nous aurons à marquer les étapes, enregistrer les faits nouveaux, maintenir en haleine les chercheurs, et, si possible, consacrer l'intérêt de leurs recherches par la publication des résultats les plus importants.

Ceux-ci pourront être de deux sortes : dans certaines régions depuis longtemps explorées, il sera relativement facile d'obtenir, par la simple réunion consciencieuse de tout ce qui a déjà été publié, des inventaires provisoires : seconde étape du premier point de départ fourni par M. A. de Mortillet, mais simple point de départ eux-mêmes, pour les vérifications et détections nouvelles. C'est à ce titre que nous publierons prochainement l'inventaire de Meurthe-et-Moselle, dressé par le comte J. Beaupré, afin de fournir à nos collaborateurs éventuels un type auquel nous leur serons reconnaissants de se conformer de leur mieux à l'avenir, tandis que l'auteur lui-même ne cessera, bien certainement, de travailler, ainsi que nous le faisons pour le département du Var, à allonger sa liste, afin d'en faire un jour la représentation complète et sans lacunes de tout ce qui peut exister actuellement de notable dans sa région.

En second lieu, comme corollaire et authentification de l'*inventaire*, nous nous efforcerons de sanctionner le plus possible par la reproduction les principaux renseignements iconographiques inédits, plans et vues, dont les caractères d'exécution et de rigueur, consacrés par des descriptions, même sommaires, nous paraîtront justifier les frais de gravure

En attendant des fouilles, ne sont-ce pas là les meilleurs documents à offrir aux contrôles futurs ou aux immédiates critiques ?

Quelque sommaires que doivent être ces publications (car nous ne pouvons espérer, de sitôt, des études détaillées, comme celles qui, représentant des années de travail, se sont, fort heureusement, fait jour de divers côtés, aux premiers débuts du mouvement auquel nous nous flattons d'avoir donné le signal), elles n'iront pas sans frais, que n'aurait pu envisager la Société, si elle n'avait reçu, à l'occasion de l'année nouvelle, l'assurance de certains concours dévoués. Ceux-ci ne lui feront pas défaut ; et c'est, de tous côtés, sous les auspices les meilleurs que s'annonce l'avenir pour la Commission.

Ainsi nous pouvons donner la nouvelle qu'il y a tout lieu de prévoir le succès d'une démarche faite auprès de M. le Ministre de la Guerre, pour qu'à l'avenir la carte de l'Etat-major, ainsi qu'elle l'a fait quelquefois occasionnellement, et comme le font régulièrement, entre autres, certaines cartes anglaises, donne partout l'indication de tous les restes actuellement reconnaissables de fortifications antiques.

D'autre part, grâce à une note sympathique au sujet de notre entreprise, qu'a bien voulu écrire dans *le Temps* l'éminent chroniqueur scientifique de ce journal, M. Max de Nansouty, nous avons vu affluer les demandes de questionnaires ; et il n'y a pas de doute qu'il n'en résulte pour nous quelques collaborations définitives, d'autant plus utiles que plus spontanées.

Enfin M. A. Desforges, délégué de la Commission à Fléty (Nièvre), a eu l'heureuse idée de faire insérer dans le bulletin de l'*Association amicale des Instituteurs de la Nièvre* un appel à ses camarades, à qui son exemple montre quels services peuvent être rendus facilement par eux à la science pure, malgré l'excès de leurs occupations professionnelles.

Quant aux communications de nos correspondants et délégués elles n'ont diminué ni de nombre, ni d'intérêt.

La liste de nos collaborateurs s'est accrue de MM. Autorde, Aveneau de la Grancière, *A. Aymar, L. Castagné, C. Cépède, *Ch. Cotte, *J.-B. Delort, J. Deprat, Ficatier, *G.-B.-M. Flamand, *E. Foucault, *J. Gaurichon, J.-L. Helliet, *J. Jullien, A. Lauby, *Marc Le Roux, *H. Marlot, *A. Moirenc, *F. Régnault, L. Schaudel, *E. Schmit, *G. Sicard, *B. Souché.

M. Autorde s'occupant exclusivement des camps vitrifiés de la Creuse, craint qu'ils ne soient pas assez anciens pour mériter de nous être signalés. Mais comme des traces de vitrification ont été observées, entre autres, sur l'enceinte sûrement *proto-*, sinon *pré*historique du *Rouit,* dans le Var, et dans maintes autres, probablement aussi antiques, nous nous félicitons de ce que l'opportune extension de notre titre à tous les monuments demeurés hors de l'histoire, que ce soit à côté, avant ou après, ait supprimé les barrières qui éloignaient de nous des recherches dont nous ne saurions nous désintéresser.

M. A. Aymar, tout en estimant que les premières tentatives de l'homme pour compléter la défense naturelle que lui offraient les tables basaltiques d'*Auvergne*, n'ont guère pu laisser de traces, pense que les importantes stations et ateliers de taille, que l'on y découvre, devaient constituer autrefois de véritables camps retranchés, et que, de même, les agglomérations de cases en pierres sèches, qui se retrouvent un peu partout, devaient être entourées souvent de remparts. Par contre, il mentionne d'assez nombreux restes de fortifications non préhistoriques, dont il nous donne la bibliographie.

M. l'abbé J.-M. Béroud nous envoie, avec une photographie de

L'astérisque signale les envois de premiers renseignements ou documents.

la très curieuse *Poype* du *Villars-les-Dombes* (Ain), la description d'une muraille à gros blocs, dont les restes se voient en travers et sur l'extrémité S.-E. du mamelon septentrional d'*Aignoz*, commune de Ceyzérien (Ain), transformant en camp retranché la portion de cette éminence que marquent deux excavations jumelles, dites les *Tombeaux des Sarrazins*.

M. Bosteaux-Paris nous envoie la notice promise sur le camp des *Louvières*, à Vitry-en-Perthois (Marne), écrite en 1856 par Pestre, et celle de Poinsignon sur le *camp d'Attila* de La Cheppe. Presque en même temps, M. E. Schmit, tout en regrettant que la préparation d'un grand ouvrage sur la Marne l'empêchât de s'occuper plus spécialement de notre enquête, nous envoyait cependant, outre la bibliographie relative au *camp d'Attila*, la copie de l'importante étude de P.-H. Létandier, avec plan à grande échelle, ainsi qu'une carte d'Etat-major, où ce camp, vu son étendue, occupe, au 1/80.000, une bonne place.

M. Ch. Cotte a fait pour nous la liste des nombreux oppidums qu'il a visités en Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône. Voici, relevés sur la carte où il les a pointés, ceux qui ne figuraient pas encore dans notre inventaire, laissé volontairement jusqu'ici à l'état rudimentaire dans l'attente de celui qu'a fait M. le comte H. de Gérin-Ricard pour le *Congrès international d'Anthropologie* de Monaco.

Vaucluse : *San Peyro et les Pécouillons,* de Pertuis ; *Saint-Sépulcre*, de Mirabeau ; *Saint-Jacques*, de Cavaillon ; *Saint-Julien,* de la Bastidonne ; *Roquemaïère*, de Mérindol ; *le Mirail*, de Saint-Martin-de-la-Brasque; *la Colle*, de Saint-Paul-lès-Durance ; — les quatre premiers, étudiés en collaboration avec M. Enjoubert ; tous, sauf *Saint-Jacques* et *Saint-Julien*, complètement inédits.

Bouches-du-Rhone : *Guimet*, au S. de Peyrolles (que nous avait cité, pour l'avoir visité, M. David Martin, de Gap, dans une lettre du 7 décembre passé) *Catafaùs*, près les Bouillons de Saint-Marc ; *la Baume*, entre Saint-Antoine et Septèmes ; et enfin divers camps des bords de l'Étang de Berre, étudiés en collaboration avec M. Marin-Tabouret, et comprenant, outre ceux qui ont été cités, dans notre 2e Rapport, par cet auteur : les *Ventrons* des Martigues, *la Pégoulière* et le *Fortin du Saut* de Châteauneuf-lès-Martigues.

Puisque nous en sommes aux Bouches-du-Rhône et Vaucluse, il nous faut dire qu'il y a plus de deux ans que M. I.-P. Pranishnikoff ajoutait, sur notre carte synoptique au 1/320.000, aux camps qu'avait eu l'obligeance d'y pointer déjà M. de Gérin-Ricard, les suivants : le fameux camp de *Cordes*, au N. d'Arles,

avec ses deux satellites le *Mas de la Lèbre* et le *Castellet; les Baux*, avec ses voisins le *Baou de Bregas* et *Costo Pero;* le *Mont Pavon;* les *Caisses*, de Mouriès (mal caractérisé); *Costo Fero*, d'Eyguières; *Calès*, de Lamanon; *Belvezet* et *Péagère du Rocher* d'Orgon; *Castéou-Véiré* et *Romanil*, d'Eygalières (ce dernier médiéval, mais sur habitat néolithique); le *Pey de Noves* et *Tarasconet;* le *Puech de Valori, Sainte-Anne de Poiron, le Puy Sainte-Réparade, Notre-Dame de Consolation* de Jouques et un petit poste au-dessus du *Pont de la Durance; Piéredon,* d'Éguilles; *Roco Pertuso*, de Velaux; *Carconte* d'Aurons et *Val de Cuech*, de Salon; *le Vieil-Istres; Saint-Blaise* de Fos. Ultérieurement M. Pranishnikoff nous a envoyé ses souvenirs personnels de visite à 37 de ces enceintes, connues ou non, des Bouches-du-Rhône, et leurs repérages précis au 1/80.000.

Dans ses albums de photographies des Bouches-du-Rhône (et nous en oublions peut-être), nous avons trouvé 4 vues 18 × 24 de l'oppidum de *Cordes*, 1 du *Mont-Pavon*, 2 de *Costo-Fero* d'Eyguières, 2 de la *Péagère du Rocher*, 1 de *Romanil*, 3 du *Puech de Valori*, 1 de *Sainte-Anne de Poiron*, 3 de *Constantine*, 2 de *Carconte*, 2 de *Salonet*, 4 de *Gros-Majour*, 3 du *Vieil-Istres*, 5 de *Saint-Blaise*, 1 du *Puech de Noves*.

Pour le département de Vaucluse, nous relevons 1 vue 18 × 24 du *Vieux Mérindol*, 4 de *Cadenet*, 4 de *Buoux*, 5 de *Murviel*, en plus de celles du Gard, que nous mentionnons plus loin. Il est à noter, à propos de l'observation faite à la dernière séance par M. Martial Imbert, qu'un grand nombre de ces camps ont les parois des rocs qui les supportent percées de grottes, souvent artificielles, que n'a pas manqué de photographier M. Pranishnikoff.

M. Léon Coutil, membre de la Commission, nous communique ses *Addenda aux camps de la Manche*, en cours de publication à la *Société normande d'Études préhistoriques*. Ils comportent une vingtaine de noms connus, que l'auteur se réserve de contrôler rigoureusement à la première occasion.

M. L.-Cl. Dauphin a levé au 1/2.500 le plan du camp, nouvellement découvert par lui, de l'*Aire des Masques* à Carcès (Var), dont il nous envoie le dessin.

M. J.-B. Delort nous rappelle, pour la bibliographie du Cantal, les citations qu'il a faites, au cours de ses importants ouvrages sur l'Auvergne, de l'oppidum de *Mons* près Saint-Flour, celui du *Chastel-sur-Murat* et le *Chastel-Marlhac* (*Castrum meroliacum*).

M. G.-B.-M. Flamand nous communique ses *Nouvelles recherches sur le préhistorique du Sahara*, publiées en collaboration avec le lieutenant-colonel E. Laquière, où il signale, sous le nom

d'*enceintes retranchées naturelles*, des stations fortifiées qui, profitant simplement des saillies de strates rocheuses verticales et de leurs diaclases orthogonales, pour déblayer, au milieu, des plateformes sub-rectangulaires, simulent parfois singulièrement, quoique créées par enlèvement plutôt que par construction, le gros appareil de blocs parallélipipediques de certaines parties, improprement dites *cyclopéennes*, des murs de Tirynthe ou de Mycènes.

M. E. Foucault, à qui nous avons dû une belle copie du plan du *Camp de Bierre* tel qu'il était en 1884, déplore le vandalisme qui fait utiliser comme carrières ces vieux remparts et a fait ainsi entièrement disparaître les 260 mètres de la muraille Sud. Il a trouvé dans l'ouvrage de Vimont l'indication de plusieurs enceintes, qui seraient à ajouter à la liste de M. de Mortillet : *Sainte-Eugénie*, *Neauphle-sur-Dives*, *Mont-de-Fuir* sur Montreuil-la-Combe, *Moutiers-en-Auge*, *Eraines*, *Brieux*, sans parler de trois « stations romaines », qui se verraient très bien conservées dans les bois du *Feuillet*, autour du camp de Bierre. Mais toutes ces indications demandent vérification, sauf la première, qui a été dûment contrôlée.

M. Paul Goby, membre de la Commission, envoie la photographie d'une importante enceinte nouvelle, qu'il vient de découvrir à l'E. du *Baou de Saint-Jeannet* (Alpes-Maritimes), au S. E. du point 834 de l'Etat-major, sur l'un des rares sommets que M. A. Guébhard avait signalés comme ayant échappé à ses explorations détaillées pour la carte géologique. Il y a là encore toute une bordure de hauts plateaux sur le Var, qui accroîtra certainement le chiffre de 87 camps pour un seul arrondissement des Alpes-Maritimes, qui défie, celui-là, toutes les incrédulités, puisqu'il résulte de 15 années d'explorations *de visu* et de levés sur plans cadastraux à l'échelle de 1/2500.

M. H. Godivier ne voit rien d'autre, autour de Pouancé (Maine-et-Loire), que le camp de *la Haie* (gaulois ? romain ?), cité dans son *Histoire de Pouancé*, dont M. O. Desmazières, dans son excellent répertoire, nous a donné un extrait.

M. le Dr J. Jullien, en attendant une description de l'enceinte néolithique de *Beaulieu* (Ardèche), où ont été trouvés de nombreux restes d'habitations, poteries, silex, meules, débris de repas, glands carbonisés, etc., nous offre une notice qu'il vient de publier dans la *Revue du Vivarais*, signalant une enceinte inédite à *Pleux*, de structure analogue aux *castelars* du Var, avec traces d'habitat néolithique.

M. Félix Régnault, qui se propose de vérifier à la première occasion d'autres souvenirs, nous signale, dans la Haute-Garonne,

une enceinte à *Saint-Clar*, au voisinage de laquelle se récoltent des quartzites taillés.

M. Marc Le Roux nous promet d'aller vérifier, sitôt que la saison le permettra, s'il y a lieu d'ajouter aux trois noms de la liste de M. de Mortillet, pour les camps de la Haute-Savoie, trois autres qu'a cités Revon, dès 1878 : le *Mur de Bossey* sur le flanc Nord du Salève; le rempart de *Champanges*, près de Thonon; et un « camp celtique » à *Bionnassay*, val Montjoie, au S. de Saint-Gervais.

M. Marin-Tabouret, qui n'en restera pas là, vient d'ajouter à ses découvertes anciennes celle d'un petit poste, assurément peu important, mais bien caractérisé par l'abondance des vestiges préhistoriques, le fortin de *Tête redonne* au Rove (Bouches-du-Rhône). Il faudrait ne pas connaître le Midi, ou bien méconnaître systématiquement nos méthodes d'investigation, pour douter que, grâce à celles-ci, et malgré tous les scepticismes, la Provence entière ne s'achemine promptement vers un inventaire aussi complet et sûr que nos départements orientaux.

M. H. Marlot a remarqué à *Château-Chinon* (Nièvre), sous les ruines féodales où se dresse un calvaire, des vestiges d'enceinte, où il a ramassé des silex taillés, des poteries primitives. A *Uxeau*, sur un haut sommet, Bulliot a signalé une enceinte avec fossés, qui est à ajouter à la liste de M. de Mortillet, ainsi que, dans l'Yonne, le camp de *Guillon*, et une enceinte sur la montagne de *Montfante*, arrondissement d'Avallon, publiés en 1877 dans le *Bulletin de la Soc. des Sciences de l'Yonne*.

M. Henri Moret nous signale comme imminent l'arasement de la *Motte de Soulvache* (Loire-Inférieure), qui porte encore actuellement une tour ruinée attribuée au IXe siècle, fort pittoresque, d'après la photographie jointe. Il serait du plus haut intérêt que quelque archéologue sur place surveillât l'opération, si elle doit réellement s'effectuer.

M. P. Petitclerc enrichit nos archives de plusieurs ouvrages anciens sur la Haute-Saône (Voir au Catalogue).

M. J. de Saint-Venant, membre de la Commission, s'excusant de n'avoir pu encore participer activement à nos travaux, autrement qu'en nous adressant de nombreuses brochures, dont plusieurs devenues très rares, a bien voulu cependant nous donner communication en minutes des plans levés par lui à la Chaînette, de 1891 à 1894, et exposés au Congrès de Nîmes, en 1897, de 24 enceintes du département du Gard, qui étaient, à l'époque, presque toutes inédites, et dont quelques-unes seulement ont été, depuis, publiées. Ce sont, d'après la carte et le tableau récapitulatifs : *Castel-Viel-de-Russan*, à Sainte-Anastasie, *Le Mazet*

de Samilhac, *Paradas-Raymonde*, *Paradas de la Clastre*, et *l'Ermitage de Conveyrac*, à Collias, *La Forêt* de Chusclan, le *Camp de César* de Laudun, *le Barry* de La Roque, *La Dame de Brueys*, à Aigalliers, *la Forêt* d'Euzet-les-Bains, *Vié Cioutat* de Mons, *Goutte Frache* de Bouquet, *Les Castelas* de Nages, *Pont-Ambroix* (*Ambrussum*) de Saturargues (Hérault) proche Gallargues (Gard), *Villevielle* de Sommières, *Bois de Paris*, à Saint-Clément, *Malepeyre* et *la Forêt*, à Saint-Laurent de Carnols, *la Garn*, à Aiguèze, *Serre du Barri d'Avijan*, à Saint-Jean-de-Maruéjols, *le Mardieu* ou *Sainte-Colombe* de *Lafoux-les-Bains*, à St-Bonnet, *Saze*, le *Bosquet-d'Anzigue*, à *Cavillargues*, le *Castel de la Fontaine-aux-Loups*, à Bagnols.

Seules les deux dernières paraissent, d'après les objets recueillis à la surface, franchement néolithiques ; les autres, certainement préromaines, mais simplement gauloises de la Tène. Notons que l'album de M. Ivan P. Pranishnikoff contient de très belles photographies 18 × 24 de bon nombre de ces castelars, savoir : 1 d'*Ambrussum*, 7 de *Nages*, 3 de l'oppidum de *Langlade* à l'extrémité N.-E. du plateau de Nages, 4 de *N.-D. de Brueys*, 3 de *la Bastide d'Engras* (station néolithique), 5 de *Laudun*.

M. de Saint-Venant, résidant actuellement dans la Nièvre, y a trouvé, ainsi que dans le Cher et le Loir-et-Cher, des types bien différents, et cela l'amène à insister sur le petit nombre des monuments défensifs de ces parages, qui lui paraissent pouvoir être remontés plus loin que les temps féodaux. Sur 73 dont il a levé les plans dans la Nièvre, 4 ou 5 à peine, outre Beuvray, sont peut-être plus anciens ; et 2 ou 3 tout au plus antéromains. Il en reste d'ailleurs presque autant à voir, tandis qu'ils paraissent fort rares en Loir-et-Cher, et n'ont fourni, dans le Cher, qu'un relevé assez court, qui, présenté en 1898 à l'A. F. A. S., mais non publié, nous sera ultérieurement remis.

M. Germain Sicard ne peut, pour le moment, et en attendant mieux, que nous citer les monuments des environs de son château de Rivière, à Caunes-Minervais (Aude) : le *Camp de César* ou *Oppidum de la Motte*, à La Livinière (Hérault), décrit et figuré en 1892 dans le t. III du *Bull. de la Soc. d'ét. scient. de l'Aude*; l'éperon barré, avec Motte, du *Pas de Montserrat* à Cabrespine ; le *Peyris* de Roquerlan ; le camp retranché du *Pont de Minerve*, près d'Aiguevives ; — le tout à vérifier à la belle saison.

M. B. Souché, pour la même cause, se borne, présentement, à nous signaler la publication, dans les *Mém. de la Soc. de Statistique des Deux-Sèvres*, du plan d'une enceinte en terre, qui entoure un dolmen, à Villedieu de Comblé, près de la Motte-Saint-Héray, lieu dit la *Pierre Levée*.

Les Archives de la Commission.

Nos rapports mensuels constituent un véritable catalogue à jour des *documents manuscrits* qui nous arrivent. Mais nous devions tendre, en outre, à la formation d'*Archives imprimées*, surtout rétrospectives, contenant tout ce qui touche, ne fût-ce qu'incidemment, au sujet de nos études. Aussi ne saurions-nous trop remercier tous nos amis donateurs, qui, possesseurs de notices de ce genre, veulent bien nous les offrir. Ils n'en voudront pas, bien certainement, au Président, d'avoir versé tout, même ce qui lui arrivait à titre personnel, non en double, au fond commun, qu'il s'efforce de grossir encore par des acquisitions courantes. C'est ainsi qu'a été formé, en moins de trois mois, et en attendant que puisse s'y ajouter ce qui avait été antérieurement réuni à Saint-Vallier-de-Thiey, un premier fond, auquel les intéressés pourront, dorénavant recourir, en évitant des recherches toujours longues, souvent infructueuses (1).

Nous ne donnerons d'abord que la liste des ouvrages français. Mais nous tenons à dire tout de suite que nous ne nous désintéressons nullement de la très considérable littérature étrangère et qu'un fond d'importance au moins égale est déjà en formation, grâce à la libérale obligeance, en particulier, de MM. J. Anderson, J. de Baye, R. Behla, D. Christison, José Fortes, A. Gœtze, J. Heierli, M. Jentsch, Leite de Vasconcellos, A. L. Lewis, A. de Loë, L. de Marton, J. L. Pic, A. Spitzine, T. J. Westropp, etc.

CATALOGUE DES IMPRIMÉS FRANÇAIS.

(*1re Liste*).

[Sauf mention spéciale il s'agit d'*hommages d'auteur* du format in-8°].

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. — Le Préhistorique et les époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne dans le centre de la Bretagne-Armorique [Extr. du *Bull. Soc. polymathique du Morbihan*]. Vannes, Galles, 1903, 160 pages, 47 fig., 3 cartes.

Alphonse AYMAR et Paul GIROD. — Documents pour la Préhistoire de la Haute Auvergne. Stations moustériennes et campigniennes des environs d'Aurillac. Paris, J.-B. Baillière, 1903, 64 p., 20 pl.

Comte J. BEAUPRÉ. — Note sur l'âge attribué aux enceintes préhistoriques. [Extr. de la *Rev. préhist. illustrée de l'Est de la France*, II, 1906, p. 15-20]. Dijon, Jobard, 8 p.

(1) Sur la couverture de chaque ouvrage sont signalées les pages où il est question d'enceintes.

C. BERTHELOT DU CHESNAY. — L'année préhistorique dans les Côtes-du-Nord. [Extr. des *Mém. Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord.*, 1904]. SAINT-BRIEUC, F. Guyon, 14 p.

C. BERTHELOT DU CHESNAY. — L'année préhistorique dans les Côtes-du-Nord (1905-1906). Fouilles de la Société d'Emulation. Excursions diverses. SAINT-BRIEUC, F. Guyon, 1906, 23 p., 5 pl.

RAOUL BOUILLEROT. — Les Camps de Bourguignon-les-Morey, Noroy-les-Jussey, etc. (Haute-Saône) [Extr. de la *Société grayloise d'Emulation*, 1905]. GRAY, G. Roux, 18 p.

RAOUL BOUILLEROT. — Enquête sur les camps ou enceintes préhistoriques de la France. [In *Revue préhist. illust. de l'E. de la Fr.*, t. II, 1906, p. 10-22]. DIJON, Drioton. (*Ab*t.)

C. BOULANGER. — Les monuments mégalithiques de la Somme, 2e éd., PARIS, E. Leroux, 1900, 135 p., 18 gravures.

E. CHAPELAIN. — Esquisse préhistorique sur le département de la Haute-Saône. [Annexe n° 2 au *Bull. de la Soc. d'Agric. Sc. et Arts de la Haute-Saône*, 1878]. VESOUL, A. Suchaux, 1879, 60 p., 2 pl. (*Don* de M. P. PETITCLERC).

GUSTAVE CHAUVET. — Deux excursions en Périgord. Périgueux. Grottes de Teyjat. 1903. [Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. et hist. de la Charente*, 1904-1905]. ANGOULÊME, L. Coquemard, 1904, 15 p.

ABBÉ A. COLLET. — Atelier néolithique découvert à Elnes (Pas-de-Calais). SAINT-OMER, H. d'Homont, 1907, 8 p., 1 pl.

Dr A. COTTE ET CH. COTTE. — La grotte ossuaire de la Marane (Châteauneuf-lès-Martigues). [Extr. de *A. F. A. S.*, t. XXXIII, 1904, p. 1106-1112]. PARIS, au Secrétariat.

CH. COTTE ET H. MARIN-TABOURET. — Sur les sépultures des Bouches-du-Rhône [Extr. de l'*Assoc. fr. pour l'avancement des Sciences*, 1905, p. 666-76]. PARIS.

CH. COTTE. — Revue de palethnologie provençale [Extr. des *Annales de la Soc. d'études provençales*, t. III, 1906, p. 297-311]. AIX-EN-PROVENCE, B. Niel.

LÉON COUTIL. — Les presqu'îles de la Courbe, près d'Écouché (Orne), leurs monuments mégalithiques et leurs remparts vitrifiés. MACON, Protat, 12 p., 5 fig.

LÉON COUTIL. — L'époque gauloise dans le Sud-ouest de la Belgique et le Nord-ouest de la Celtique [Fragments en épreuves], extraits des *Bull. de la Soc. normande d'études préhistoriques*, 1906, 42 p., 2 pl.].

J.-B. DELORT. — Dix ans de fouilles en Auvergne et dans la France centrale, in-4°, 1901. Lyon, A. Rey, 86 p., 40 pl. (*Acq.*)

DELORT. — Notes archéologiques sur les récentes découvertes autour de Chastel-Marlhac (*Meroliacense Castrum*). AURILLAC, E. Bancharel, 12 p. 3 pl.

A. DESFORGES. — Notes sur les stations préhistoriques et protohistoriques de la vallée de l'Alaine (Nièvre). [Extr. des *Mémoires de la Soc. Académique du Nivernais*]. NEVERS in-4°., 1905, 36 p., 2 pl.

A. DESFORGES. — Appel aux camarades de l'Amicale. [In *Bull. trimestriel de l'Ass. amic. des instit. de la Nièvre*, n° 26, 4e trim., 1906, p. 50-52]. NEVERS, imp. de la Tribune.

CLÉMENT DRIOTON. — De l'âge des enceintes antiques des environs de Dijon. [In *Rev. préhist. de l'E. de la Fr.*, II, 1906, p. 21-22]. DIJON, Drioton.

ULYSSE DUMAS. — Epoque Hallstattienne. — Tumulus d'Aigaliers, Baron et Belvezet [Extrait du *Bull. de la Soc. d'étude des Sc. naturelles de Nîmes*, 1905]. NIMES, La Laborieuse, 1906, 15 p.

G.-B.-M. FLAMAND et LIEUTENANT-COLONEL E. LAQUIÈRE. — Nouvelles recherches sur le Préhistorique dans le Sahara [Extr. du *Bull. de géogr. hist. et descript.* n° 2, 1905, p. 267-274. PARIS, imp. nationale, 1906]. — *Id.* [Extr. de la *Revue africaine*, nos 261-262, 1906, p. 204-243; 17 fig.]. ALGER, Ad. Jourdan, 1906.

GASTON FRABOULET. — Les fouilles de la Société d'émulation; excursion archéologique dans le canton de Callac. [Extr. des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*]. SAINT-BRIEUC, F. Guyon, 1895, 32 p., 2 pl.
(*Don* de M. JULES LEMOINE).

COMTE H. DE GÉRIN-RICARD ET ABBÉ ARNAUD D'AGNEL. — Les antiquités de la vallée de l'Arc en Provence. [*Publication de la Soc. d'études provençales*, t. I, 1907]. AIX, B. Niel, 1907, 336 p. (*Ab*t.)

PAUL GOBY. — Sur les enceintes préhistoriques des Préalpes maritimes. Étude des Camps. [Ext. de l'*A. F. A. S.*, t. XXXIII, 1904, p. 1082-1109 7 fig.]. PARIS, Secrétariat de l'Association.

PAUL GOBY. — Sur quelques meules à grains et un moulin ancien ressemblant au *trapetum*, découverts dans l'arrondissement de Grasse (A.-M.). [Extr. des *Ann. de la Soc. des L., Sc. et A. des A.-M.*, t. XIX, 1904, p. 93-120, pl. III-IV]. NICE, Malvano.

PAUL GOBY. — Sur quelques meules et moulins antiques trouvés dans les Alpes-Maritimes. [Extr. de *B. S. P. F.*, t. II, 1905, p. 127-129]. LE MANS, Monnoyer.

PAUL GOBY. — La Grotte Ardisson à Spéracèdes, près Grasse (A.-M.). [Extr. de *A. F. A. S.*, t. XXXIV, 1905, p. 632-641, 1 fig.]. PARIS, Secrétariat de l'Association.

PAUL GOBY. — Nouvelles recherches à la Grotte sépulcrale préhistorique du Pilon-de-Magagnosc, près Grasse (A.-M.). [Ext. de *A. F. A. S.*, t. XXXIV, 1905, p. 682-686]. PARIS, Secrétariat de l'Association.

PAUL GOBY — Rapport sur les premières fouilles exécutées au camp retranché du Quartier du Bois, près le Rouret (A.-M.). [Extr. de l'*A. F. A. S.*, t. XXXIV, 1905, p. 686-693, 4 fig.]. PARIS, Secrétariat de l'Association.

PAUL GOBY. — Description et fouille d'un nouveau dolmen près Cabris, arr. de Grasse (A.-M.). [Extr. du *Congrès Préhistorique de France*, I, 1905, p. 249-265, 7 fig.]. *Le Mans*, Monnoyer, 1906.

V. GODARD-FAULTRIER. — Les Chatelliers de Frémur, commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire). Fouilles de mars 1873 à février 1874. [Extr. des *Mém. de la Soc. d'Agric. Sc., et A. d'Angers*., 1874, 20 p., pl. I-XI]. ANGERS, P. Lachèse. (*Acq.*)

A. GUÉBHARD. — Sur les enceintes préhistoriques des *Préalpes maritimes*. Inventaire. [Extr. de l'*A. F. A. S.*, t. XXXIII, 1904, p. 1068-1079, pl. VI]. PARIS. Secrétariat de l'Association.

A. GUÉBHARD. — Premier essai d'inventaire des enceintes préhistoriques (Castelars) du département du Var. [Extr. du *Congrès préhistorique de France*, t. II, 1906, p. 329-392, 32 fig. — LE MANS, Monnoyer].

MARTIAL IMBERT. — Contribution à l'étude des anciennes enceintes. Enceinte de Romain, commune de Champs-Romains, canton de Saint-Pardoux la-Rivière (Dordogne). [Extr. du *Bull. de la Soc.. Les Amis des Sc. et Arts de Rochechouart*, t. VII, 1897, p. 25-37, 1 plan.]

MARTIAL IMBERT. — Excursion en Limousin-Périgord [Extr. du *Bull. de la Soc. Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, 1903, p. 56-100, 4 fig.].

MARTIAL IMBERT. — Les monuments archéologiques de Maintenon (Eure-et-Loir). [In *L'Homme préhistorique*, t. II, 1904, p. 217-221, 3 fig.]. PARIS, Schleicher.

MARTIAL IMBERT. — Notes sur le Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de Monaco, en 1906. [In *L'Homme préhistorique*, t. IV, 1906, p. 178-190]. PARIS, Schleicher.

PAUL JOBARD. — L'archéologie sur le terrain, 1 vol., DIJON, Jobard, 1903, XIX-221, p., 110 fig. (*Acq.*)

PAUL JOBARD. — Excursions archéologiques dans la Côte-d'Or. 1re série, 1 à 25, 1898-1903, 1 vol. DIJON, Jobard, 1904, 74 p., fig. (*Acq.*)

Paul JOBARD. — Les Enceintes défensives antiques de la Côte-d'Or. Essai de nomenclature. Dijon, Jobard, 1906, 108 p., 1 carte en couleurs.

Dr J. JULLIEN. — La céramique de quelques stations préhistoriques du Bas-Vivarais. [In *Rev. historique, archéol., littéraire et pittoresque du Vivarais illustrée*, t. XIV, n° 11, 1906, p. 532-544, 1 pl.]. Privas, Imp. centrale.

MARCELLIN DE JUNCAROT. — Le camp de la Motte à Samadet et la villa Credita. [Extr. de?..... p. 150-168; 4 pl.]. (*Acq.*)

Ph. LALANDE. — Roche-de-Vic et autres enceintes préhistoriques de la Corrèze. [In *Bulletin de la Soc. scient., hist. et arch. de la Corrèze*, t. XII 1re livraison, 1890, p. 67-118]. Brive, Marcel Roche.

Ph. LALANDE. — La motte des pigeons [In *Bulletin de la Soc. Scient., hist. et arch. de la Corrèze*, t. XV, 3e livraison, 1893, p. 393-397 1 fig.]. — Brive., Marcel Roche.

Georges de MANTEYER. — Le nom et les deux premières enceintes de Gap [Extr. du *Bull. de la Soc. d'Études des Hautes-Alpes*, t. XXIV, 1905, p. 1-84, 129-201, 281-324, 3 pl.]. Gap, Louis Jean et Peyrot.

Abbé F. MARCHAND. — La poype de Villars et ses fouilles. — Bourg, imp. Villefranche, 29 p., 1899. (*Don* de M. l'abbé J. M. BÉROUD).

H. MARIN-TABOURET et CH. COTTE. — L'abri d'Ensuès (Bouches-du-Rhône) [Extr. de *A. F. A. S.*, t. XXXIV, 1905, p. 676-679]. Paris, au secrétariat.

A. MARTIN. — Exploration de la Butte de Kernec en Languidic (Morbihan) [Extr. de *Revue Archéologique*, t. I, 1899, p. 97-107, 3 fig.]. Paris, E. Leroux.

E. MAUFRAS. — L'époque néolithique dans le bassin de la Charente, et le Camp du Peu-Richard. [Extr. du *Bull. de la Soc. des Archives histor. de la Saintonge et de l'Aunis.* 1883]. Pons, Noël Texier, 28 p., 1 pl.

E. MAUFRAS. — Thenac et ses environs pendant l'époque néolithique. [Extr. de *L'Homme*, 1884, n° 14]. Paris, O. Doin, 8 p., 5 fig.

Émile MOREAU. — Le retranchement du Bas-Bourg de Launay-Villiers (Mayenne). [Extr. de? *Procès-verbaux et Documents de la Commission histor. et archéol. de la Mayenne*]. Laval, L. Moreau, 1891, 15 p., 1 fig.

Émile MOREAU. — Le Camp de la Motte, dit « camp anglais » près de Sainte-Suzanne. 3 p., 1 fig.

Émile MOREAU. — « Les Châteaux » de Loiron. 4 p., 1 fig.

Francis PÉROT. — Coup d'œil sur le Bourbonnais préhistorique. [In *Rev. préhist. illustrée de l'E. de la Fr.*, t. I, 1906, n° 5, p. 134-144, pl. I-II et cart.]. Dijon, Drioton.

Victor QUESNÉ et Léon DE VESLY. — Le Catelier de Criquebeuf-sur-Seine (Eure) ; mémoire sur l'exploration archéologique. [Extr. du *Bull. de la Soc. libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.* Exercice 1897-1898, 38 p.]. Rouen, Léon Gy, 1898.

Dr Paul RAYMOND. — Les enceintes préhistoriques (Bas-Languedoc et Provence). [In *Rev. préh., Ann. de Palethnol.*, t. I, 1906, n° 4, p. 128-134]. Paris, Vigot. (*Don* du Dr A. LÉTIENNE).

Dr Paul RAYMOND. — Les enceintes préhistoriques (Bas-Languedoc et Provence). (*Fin*). [In *Rev. préh.*, t. I, 1906, n° 5, p. 147-156]. Paris, Vigot. (*Ech.*).

Ernest RUPIN. — L'enceinte vitrifiée de Sermus, Canton de Saint-Privat. (Corrèze). [In *Bull. soc. scient. histor. et archéol. de la Corrèze*, t. XV, 2e livr., 1893, p. 177-198, 1 fig.]. Brive, Marcel Roche. (*Don* de M. Philibert LALANDE).

J. de SAINT-VENANT. — Anciennes forteresses à Viévy-le-Rayé (Loir-et-Cher). [Extr. du *Bull. de la Soc. archéologique, scient. et littéraire du Vendômois*, 1899]. Vendome, Lemercier, 52 p., 4 pl.

J. de SAINT-VENANT. — Mottes dans les environs de Chevilly. [Extr. des *Bulletins de la Soc. archéol. et historique de l'Orléanais*]. Orléans, H. Herluison, 1899, 4 p. (manque 1 pl.).

J. de SAINT-VENANT. — La vieille Sologne militaire et ses fortifications : 1re partie. [Extr. du *Bull. de la Soc. archéol., scient. et litt. du Vendomois*, t. XXI, 1891]. Vendome, Ch. Huet, 1892, 88 p., nombr. fig.

J. de SAINT-VENANT. — Les derniers arécomiques, traces de la civilisation celtique dans la région du Bas-Rhône, spécialement dans le Gard. [Extr. du *Bulletin archéologique*, 1897, p. 1-55, pl. X-XI]. Paris, Imp. nat., 1898.

J. de SAINT-VENANT. — Antiques enceintes fortifiées du midi de la France. Résumé. [Extr. des *Comptes-Rendus du Congr. internat. d'Anthropol. et d'Archéol. préhistor.* XIIe session, Paris 1900]. Paris, Masson, 5 p.

J. de SAINT-VENANT. — Anciens fers de chevaux à double traverse. [Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre*, t. XXV].Bourges, Tardy-Pigelet, 1902, 44 p., 5 pl.

J. de SAINT-VENANT. — Le Castelas de Belvezet (Gard). [Extr. du *Bulletin monumental*, 1905]. Caen, H. Delesques, 15 p. 2 pl.

J. de SAINT-VENANT et L.-M. POUSSEREAU. — Les fouilles du Château de Barbarie, Commune de la Machine (Nièvre). [Extr. du *Bulletin Archéologique*, 1906, p. 91-106 ; 9 fig.]. Paris, Imp. nat.

G. SICARD. — Note sur deux pierres à écuelles ou à cupules observées dans la Montagne-Noire [Extr. du *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques de l'Aude*, t. IX, 1898]. Carcassonne, Gabelle, Bonnafous et Cie. 3 p., 1 pl.

G. SICARD. — Le menhir de Noûret, Commune de Pradelles-Gabardès [Extr. du *Bull. de la Soc. d'Etudes scient. de l'Aude*, t. XVI, 1905, 6 p.].

Jacques SOYER. — Etude critique sur le nom et l'emplacement de deux oppida celtiques, mentionnés par Jules César dans les Commentaires *de Bello gallico* [Extr. du *Bull. de Géographie physique et descriptive*, 1904, p. 147-160, 1 fig.]. Paris, Imp. nat. (*Acq.*)

Abbé TOURNIER. — Les Camps des Portes. [Extr. du *Bull. de la Soc. des Sc. nat. de l'Ain*]. Bourg, imp. du « Journal », 1903, 11 p. 1 pl.
(*Don* de M. l'abbé J.-M. BÉROUD].

A. VALLIER-COLLOMBIER. — Aix et ses environs, 1 vol. pet. in-8°. Aix, Pourcel, 1905, 408 p.

O. VAUVILLÉ. — Note sur des enceintes à Ambleny (Aisne) et à Frocourt, Commune de Saint-Romain (Somme). [Extr. des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. LIX, 1900, p. 173-206, 4 fig.]. Paris, 1900.

O. VAUVILLÉ. — Mémoires sur plusieurs enceintes antiques du dép. de l'Aisne. [Extr. du *Bull. de la Soc. Archéologique*, t. XX. — Reproduit des *Mém. Soc. des Antiquaires*, t. L, 1890]. Soissons, A. Michaux, 1892, 24 p., 4 pl.

O. VAUVILLÉ. — Note sur quelques enceintes anciennes des départements de la Somme et de la Seine-Inférieure. [Extr. des *Mém. de la Soc. nationale des Antiquaires de France*, t. LII, 1893, p. 1-67, pl. I-V]. Paris, 1893.

O. VAUVILLÉ. — Notes sur les enceintes de Taverny (Seine-et-Oise). [Extr. des *Mém. de la Soc. nationale des Antiquaires de France*, t. LIII, 1894, 20 p., 1 pl.]. Paris, 1894.

Dr R. VERNEAU. — La XIIIe session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Compte-rendu sommaire. [Extr. de *L'Anthropologie*, t. XVII, 1906, p. 103-142]. — Paris, Masson.

Dr E. VERRIER. — Rapport à M. le président national du Comité central de France de l'*Alliance scientifique universelle* à Bordeaux sur les faits scientifiques principaux qui se sont passés sur la Côte d'Azur, autour et depuis le Congrès de Monaco jusqu'à ce jour, 31 janvier 1907. — Cannes, L. Aurran, 1907, 8 p.

Léon de VESLY. — Carte préhistorique du département de la Seine-Inférieure, dressée d'après le *Répertoire archéologique* de l'abbé Cochet, et accompagnée d'un mémoire. Gr. 8°, 32 p., 1 carte couleurs. Paris, Ducher et Cie, 1877.

Léon de VESLY. — Fouilles dans la forêt de Rouvray en 1903. Le Catelier et le cimetière franc de Charleval (Eure). [Extr. du *Bull. de la Soc. d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure*, Exercice 1903, p. 111-150 ; 12 fig.]. Rouen, Léon Gy, 1904.

NOTA.

Nous prions ceux d'entre nos aimables donateurs qui se trouveraient l'objet d'erreurs ou omissions de vouloir bien nous les faire connaître ; étant bien entendu, cependant, que nous ne faisons figurer, dans cette liste très spéciale, *rien que* les ouvrages touchant, si peu que ce soit, à la question des enceintes ou fortifications. Mais nous tenons à les mentionner *tous*, pour peu qu'y figure un seul nom d'enceinte, susceptible de prendre place dans notre Inventaire.

Nous profitons enfin de la circonstance pour recommander à tous ceux qui voudraient bien continuer à enrichir nos archives de prendre la peine, s'ils n'ont eu le soin de conserver ou de noter la pagination originale de leurs tirés à part, ainsi que le conseillent justement les conventions bibliographiques internationales, de l'inscrire tout au moins à la main sur leurs brochures, s'ils veulent que nous puissions en donner la bibliographie plus exactement et complètement dans notre prochaine liste d'imprimés que cela n'a été possible, malgré toute notre bonne volonté, pour cette fois-ci.

A propos du procès verbal.

A propos des Eolithes.

M. Paul de Mortillet (Paris). — Ayant été désigné comme scrutateur à la dernière séance, je n'ai pas entendu la communication de M. Ph. Reynier sur les *éolithes du bassin parisien*.

Je n'en ai eu connaissance que par le Bulletin. Je vous demande, Messieurs, la permission de dire quelques mots à ce sujet.

M. Reynier semble croire que, pour les palethnologues qui n'admettent pas les éolithes, l'outillage néolithique ne se compose que de la hache polie ! Nous savons depuis longtemps que les instruments en pierre polie sont toujours l'exception. Tandis que les outils en pierre, simplement taillés, sont très nombreux et très variés. Les couteaux, scies, grattoirs, perçoirs, pics, retouchoirs, tranchets, etc. — je parle de ceux qui ont des formes parfaitement déterminées —, me paraissent bien suffisants, pour les différents besoins de l'homme robenhausien. Si M. Reynier

préfère — et trouve plus intéressant — des pièces sans forme définie, et de taille intentionnelle souvent douteuse, aux outils bien typiques, je me permets de croire que peu de palethnologues partagent son opinion !

Que l'homme primitif se soit quelquefois servi d'un éclat ou d'un morceau de pierre quelconque, cela est possible. Mais si, à toutes les époques préhistoriques, il s'est donné la peine de tailler avec soin des outils, c'est que ces outils répondaient à un usage très précis.

Je serais aussi très curieux de savoir quelles sont les pièces que M. Reynier appelle « objets de fantaisie ». Est-ce le coup de poing chelléen, la pointe à main ou le râcloir moustériens, le burin ou le grattoir magdaléniens, ou enfin les outils néolithiques que j'ai cités précédemment ? Ces instruments ont des formes bien caractérisées et ont été recueillis en quantité assez considérable pour être à l'abri de semblables appréciations. Il est loin d'en être de même pour les éolithes dont parle M. Reynier !

Les principaux arguments des partisans des éolithes, des pierres figures et autres objets de fantaisie — je ne trouve pas de terme plus exact —, consistent à dire à leurs contradicteurs, comme l'a rappelé dans la dernière séance mon excellent collègue, M. Passemard : « Si vous ne voyez pas, c'est que vous êtes aveugles, ou que vous ne voulez pas voir ! ». Pour M. Reynier, c'est surtout parce que l'on ne connaît pas la manière de tenir ces instruments et de placer ses doigts ! Je ne mets pas en doute, sur ce point, le talent de mon collègue ; mais, pour des pièces aussi informes que les éolithes, il n'y a pas une façon, mais de multiples façons, de les tenir ; et on peut y voir autant d'outils que l'imagination le permet. On ne peut en dire autant des divers instruments préhistoriques, instruments classiques, si cela fait plaisir à M. Reynier, admis par les palethnologues. Il n'y a qu'une seule manière de les tenir et de s'en servir. Ce sont des outils très simples, bien que parfaitement taillés.

Serpettes en fer à vendange.

M. Edmond Hue (de Paris). — A la dernière séance (1), M. Pagès-Allary nous avait présenté un outil en cuivre jaune, fort intéressant, et nous avait demandé de bien vouloir le discuter avec lui, surtout au point de vue de son *usage*.

La forme de cet outil m'avait rappelé les serpettes à vendange,

(1) Voir *Bull. Soc. Préh. France*, 1906, III, n° 10, p. 430.

encore en usage dans la région mâconnaise de Saint-Sorlin (S.-et-L.). J'ignore si elles sont en usage dans d'autres régions.

Ces serpettes, dites *gouilleutes*, en patois de Saint-Sorlin, servent *exclusivement* à couper les grappes pendant les vendanges.

Les trois exemplaires que j'ai pu me procurer et que je vous présente sont de fabrication très ancienne. La plus petite est terminée par un bouton en plomb. On n'en fabrique plus de pareilles aujourd'hui ; nos vendangeurs préfèrent, en effet, la serpette à manche en bois. La vulgaire serpette moderne a détrôné la gouilleute qu'il est *encore de tradition de conserver, à l'instar d'une relique,* dans les vieilles familles vigneronnes de Saint-Sorlin. (*Fig.* 1).

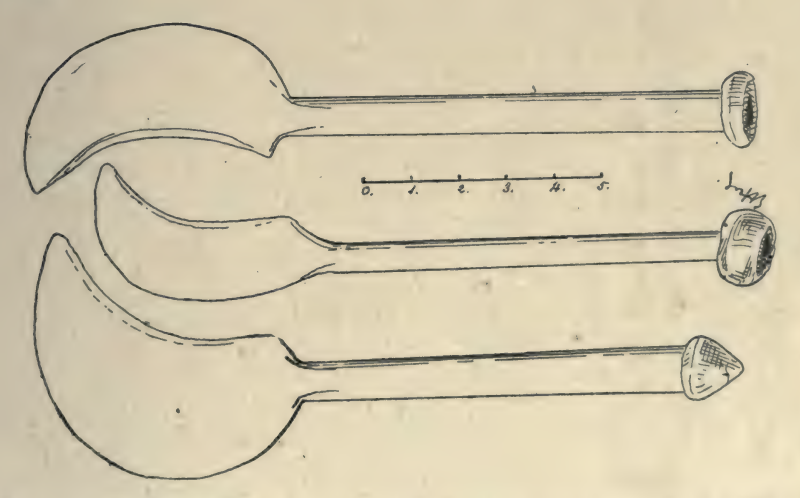


Fig. 1. — *Gouilleutes* ou Serpettes servant exclusivement pour couper les grappes de raisin. Provenance : Saint-Sorlin (Saône-et-Loire).

Vous voyez que ces outils en acier ressemblent énormément à l'outil que notre collègue, M. Pagès-Allary, nous a présenté, et qu'ils ont *le même facies* que l'outil en cuivre. Si l'épaisseur de la lame et le volume du manche ne concordent pas absolument avec les dimensions analogues de l'outil en cuivre, il n'en semble pas moins évident que l'économie en est la même. Y a-t-il lieu de reste de s'arrêter exclusivement à la concordance absolue de forme de deux outils, et n'est-il pas plus rationnel d'envisager la fonction ou le travail, pour lesquels ces outils ont été faits? Les trois outils que je vous présente font conclure dans ce sens : ils diffèrent dans leurs dimensions individuelles ; et cependant ils ont le *caractère type* de l'outil que les habitants de Saint-Sorlin nomment la *gouilleute*, et qu'ils emploient *exclusivement pour couper*

les grappes. L'outil que M. Pagès-Allary nous a présenté a vraisemblablement pu servir au même usage. — Il est à remarquer que Saint-Sorlin est à 6 kilomètres de Solutré, à vol d'oiseau.

M. Pagès-Allary dit que la présentation des trois serpettes en fer, de M. Hue, est du plus grand intérêt; il a plaisir à reconnaître un rapprochement plus juste que celui qui a été fait ailleurs avec le coupe-pâte des pâtissiers (lequel coupe par la partie convexe)! Donc, sous les réserves de la différence : du laiton, des formes et proportions des tiges, autant que des tranchants, non biseautés, des outils en fer, à cause de la partie lunaire (élargie pour recevoir le pouce), M. Hue donne une application logique de cet instrument en laiton, bien en main, et apte à de multiples emplois, surtout à l'époque où la division du travail des spécialistes, pas plus que le dosage chimique, n'étaient connus.

M. Marcel Baudouin. — Il me semble bien avoir vu jadis des serpettes analogues dans l'Ouest; mais je ne puis préciser ce vague souvenir.

A propos des traces humaines laissées sur les os.

M. L. Giraux (Saint-Mandé, Seine). — Dans la séance de la *Société préhistorique de France* du mois de novembre 1906, M. le Dr Henri Martin a présenté quelques ossements de renne, présentant des lésions d'origine humaine et animale, et en particulier deux phalanges perforées. Je vous présente ce jour deux premières phalanges de Renne : l'une provenant du gisement de la Croze de Tayac; et l'autre du gisement de Laugerie-Haute, tous deux situés sur la commune des Eyzies-de-Tayac (Dordogne).

La pièce, représentée par la *Fig*. 1 (n° I), provient de la Croze de Tayac, gisement dans lequel le renne se rencontre en grande proportion. Elle porte à la partie supérieure une *perforation*, de forme elliptique, un peu irrégulière, qui mesure $0^{m}007$ de longueur sur $0^{m}004$ de largeur. Environ $0^{m}003$ au-dessous et un peu à droite, se trouve une *empreinte*, de forme plus circulaire, ayant $0^{m}0015$ de profondeur sur $0^{m}0025$ de diamètre.

Il s'agit là assurément d'entailles faites par les dents d'un *animal* (probablement un Canidé); un coup de dent a perforé la phalange, parce qu'il a été donné à la partie la plus mince de

cet os, tandis que l'autre coup de dent a laissé seulement une empreinte assez profonde, car à cet endroit l'os est beaucoup plus épais et plus résistant.

La seconde pièce, reproduite par la *Fig.* 1 (n° II) provient du gisement de Laugerie-Haute. Elle porte également à la partie supérieure et à l'endroit où l'épaisseur de l'os est la plus faible, une *perforation*, absolument circulaire, ayant 0m008 de diamètre. Ici, cette perforation est indiscutablement l'œuvre de l'homme.

L'idée de percer ces phalanges en ce point est-elle venue à l'homme après avoir vu l'un de ces os perforés par le coup de dent d'un animal ? Cet homme s'est-il servi lui-même d'un os perforé par le coup de dent et sur lequel il n'a eu qu'à agrandir et à donner à la perforation la grandeur et la forme qu'il a voulu ? Cela est bien possible.

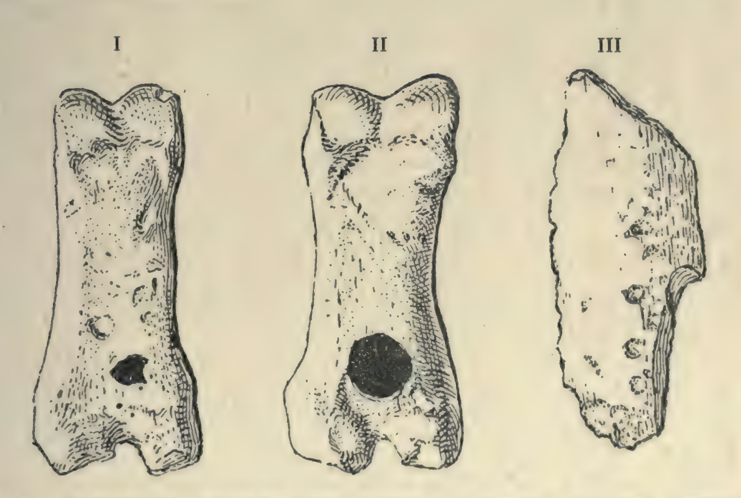


Fig. 1. — Os d'animaux, portant des traces *humaines* et *animales* [Grandeur naturelle]. *Légende* : N° I, La Croze de Tayac, Commune des Eyzies-de-Tayac — N° II, Laugerie-Haute, Commune des Eyzies. — N° III, La Croze de Tayac.

Cet homme a-t-il fait cette perforation pour en obtenir un sifflet (le sifflet préhistorique que l'on a déjà tant discuté), ou bien un objet quelconque d'utilité ou de parure ? Cela, nous l'ignorons ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est pas possible de refuser de croire qu'à côté de ces phalanges de renne, perforées par des coups de dents d'autres animaux, il y a eu des perforations faites intentionnellement par l'homme.

Je vous présenterai également (*Fig.* 1, n° III) un fragment d'os long, portant un certain nombre d'*empreintes de dents* : il y en a une première ligne, portant *quatre* empreintes bien marquées ; une seconde ligne porte *trois* empreintes, qui se trouvent sur le bord

de la cassure; et celles de la partie supérieure laissent croire que c'est sous la pression de ce coup de dents que l'os s'est rompu à cet endroit. Cette pièce provient du gisement de la Croze de Tayac, commune des Eyzies.

J'ai également trouvé dans ce gisement des fragments d'os, sur lesquels se voient très bien les empreintes des dents de l'animal qui a *rongé* ces os.

M. le Dr Henri Martin. — Les pièces présentées par M. L. Giraux font partie d'un groupe *d'os travaillés*, dont l'étude peut nous révéler de précieux renseignements sur l'époque du renne.

Tous ces documents lointains doivent être examinés de très près; et ils nous fourniront certainement des traces humaines méconnues jusqu'à ce jour. La pièce représentée (*Fig.* 1 n° I) porte un enfoncement triangulaire irrégulier, avec perte de substance, laissant voir la cavité de la phalange. C'est probablement une morsure ou un choc contemporain, en tout cas, de l'état frais de l'os. Il n'y a pas d'éclatement autour de la perforation; on ne constate pas, à l'opposé de la lésion, sur la face antérieure de la phalange, de trace correspondante. Dans le cas certain de morsure, on trouve les empreintes dentaires des deux maxillaires aux faces opposées de l'os; c'est précisément ce qui existait sur les pièces que j'ai présentées récemment à la Société. Mais il ne faut pas nier une morsure, *a priori*, parce qu'une empreinte existe seulement sur une face.

Une autre pièce (*Fig.* 1 n° II) très curieuse nous est présentée; elle rentre dans le groupe des fameux *sifflets préhistoriques*. Peut-on logiquement soutenir que l'homme se soit arrêté à un dispositif si peu commode pour siffler dans cet instrument, pouvant donner seulement un son de faible intensité ? Cette attribution ne repose sur aucune base sérieuse. Si l'homme a désiré siffler à cette époque, il a dû prendre un os long plus important, taillé tout autrement; en décapitant une extrémité osseuse, il pouvait obtenir un tube où le souffle aurait donné des vibrations plus puissantes.

La pièce de M. Giraux est fort instructive; elle nous montre, à la face postérieure de la phalange dans le tiers supérieur, un trou de six millimètres de diamètre, presque rond, mais avec un signe très important : le *polissage* intéressant l'épaisseur de la paroi au niveau de l'orifice. Sont-ce les lèvres de l'homme qui ont adouci les rugosités de la perforation primitive ? Inutile de s'arrêter plus longtemps sur cette hypothèse. Cette pièce avec polissage de l'orifice doit être comprise autrement : il faut faire intervenir le *frottement* répété d'un corps dur dans l'intérieur de

l'orifice. Je suis donc tout porté à croire qu'un fragment de bois, bien adapté, a pu, à la longue amener, le *poli* que nous constatons.

D'autre part ces sortes d'orifices circulaires, uniques, se trouvent très fréquemment vers l'une des extrémités de la phalange, disposition en faveur d'un primitif *récipient.* Pour ces motifs, je pense que les pièces de ce groupe se rapportent beaucoup plus à des petits flacons, ayant pu contenir des substances délicates, peut-être même du poison pour les flèches. D'ailleurs MM. Boule et Cartailhac ont trouvé à Reilhac des phalanges de cheval (Magdalénien), percées au milieu de la face antérieure ; ils n'ont pas hésité à les homologuer à des récipients.

Le polissage de l'orifice d'une perforation est donc un signe très important; c'est une *preuve d'usage*, et M. Giraux nous en montre aujourd'hui un spécimen des plus caractéristiques. Nous devons en tenir compte dans nos études.

Présentations.

Les pierres percées.

PAR

Arcade BERTIN (de Paris),

Instituteur aux Écoles de la Ville de Paris.

Voici 117 échantillons que je soumets à votre examen. Je sais à l'avance que bon nombre d'entre vous trouveront qu'ils sont le résultat d'accidents naturels ; on pourra même objecter que la plupart des membres n'y croient pas ; peu importe ! Cela ne doit pas me décourager; et mon devoir est de présenter tout ce que je crois être le travail, non du hasard, mais du primitif.

Le premier collier contient 40 échantillons en silex et en calcaire provenant de Paris et de la Ferté-sous-Jouarre (S.-et-M.); quelques-uns vous sont connus; je vous recommande de bien les examiner et de vous demander ensuite si la taille intentionnelle n'apparaît pas, en un mot si elle n'a pas été faite pour tirer parti du trou.

Ensuite, la forme de certains vous rappellera les pierres de forme géométrique ; et, si vous désirez vous rendre compte de leur valeur, en les comparant à d'autres pièces, vous le pouvez, pour cela, vous n'avez qu'à vous rendre à la nouvelle salle des Antiquités égyptiennes (dite de Mastaba), salle du Louvre, face à l'Arc de triomphe du Carrousel.

Deuxième collier : 40 pièces en silex et en calcaire, provenant

également de Paris et de la Ferté-sous-Jouarre ; la forme assez rare de ces échantillons vous sautera aux yeux et si vous tenez à en voir de semblables vous n'avez qu'à faire une visite à la salle, que je vous ai indiquée plus haut

Troisième collier, 24 pièces ; à part un échantillon, qui provient de la Ferté-sous-Jouarre, tous les autres sont de Paris, ramassés sur les tas de ballast qui se trouvent le long de la Seine.

Le quatrième collier comprend les plus gros échantillons, au nombre de 13; de même que pour les autres, je vous prie de les regarder attentivement et de vous demander ensuite s'ils sont bien l'œuvre de la nature.

Si vous allez à la nouvelle salle des Antiquités égyptiennes (dite de Mastaba), non seulement vous rencontrerez des pièces se rapprochant de celles que je vous présente aujourd'hui ; mais, de plus, vous aurez l'agréable surprise d'en voir d'autres de forme triangulaire, carrée, rectangulaire, pyramidale, rappelant exactement les pierres de forme géométrique que je vous ai présentées : la seule chose qui diffère, c'est la matière.

Je réponds à M. Passemard. — Garder le silence sur la discussion de M. Passemard du 27 décembre dernier, au sujet des pierres de forme géométrique, ce serait l'encourager et lui laisser croire qu'il a raison. Or, il ne doit pas en être ainsi; ou plutôt, il est bon de savoir si les membres de la Société Préhistorique de France ont le droit de présenter les échantillons qu'ils croient être le résultat d'un travail intentionnel et qui peuvent contribuer, n'en déplaise à M. Passemard et à ses partisans, à faire un peu de lumière sur cette étude de la Préhistoire, cela n'engageant en rien la Société, attendu qu'elle reste libre d'accepter ou de rejeter les pièces qu'on lui présente.

En outre, je ferai remarquer à M. Passemard que, s'il est vrai que je m'occupe de Préhistoire depuis plus de trente ans, ce n'est que, depuis trois ans seulement, et non trente ans comme il le dit avec intention, que je recherche les pierres de forme géométrique, en même temps que les pierres fétiches ou figurines ; de plus, dans la communication que j'ai faite le 22 novembre 1906, pas un seul membre n'a pris la parole pour les approuver ou les désapprouver. M. Passemard lui-même brillait par son absence ; au reste je n'ai pas manqué d'en faire la remarque dans ma présentation du 27 décembre 1906, en disant que, lorsque mon tour de prendre la parole arriva, la moitié des membres avaient quitté la salle.

Lorsqu'il me plaira de présenter des pièces de certaines formes, que j'aurais négligé de présenter d'après M. Passemard, je le ferai.

Cette façon de discuter les objets présentés n'est point faite pour arriver à un bon résultat; c'est sur le moment, lorsque les membres de l'assemblée ont les échantillons sous les yeux, qu'il faut les critiquer, et non un mois après.

M. Passemard trouve que je n'apporte aucune preuve pour étayer ma thèse du travail intentionnel; à cela je lui répondrai ceci : la preuve la plus palpable, la plus convaincante, existe dans les 635 échantillons que j'ai présentés ; elle est de beaucoup supérieure à tous les plus beaux discours, qu'on pourrait prononcer en leur faveur. J'engage M. Passemard à se rendre, non pas sur les bords de la Seine pour y ramasser à pleines mains des gravillons qui n'ont aucun rapport avec les échantillons que j'ai montrés ; mais à la salle des Antiquités égyptiennes (dite de Mastaba), il y trouvera, dans des vitrines, des pièces de forme triangulaire, carrée, rectangulaire, pyramidale, rappelant les formes des pièces qu'il réfutait le 27 décembre 1906 et, en véritable connaisseur, il pourra, dans l'intérêt du Musée du Louvre, donner son avis et démontrer au besoin si réellement elles sont bien à leur place.

Pour éviter de perdre un temps précieux en de vaines discussions, je demande à M. le Président de vouloir bien soumettre à l'assemblée la proposition si judicieuse qu'exprimait M. le Dr Guébhard, à la séance du 27 décembre 1906, en réponse aux pierres fétiches que je présentais; c'est, je crois, le seul moyen pour satisfaire tout le monde et éviter surtout bien des froissements.

M. le Président fait remarquer que la proposition de M. Guébhard a été votée à une séance antérieure et que la question est vidée.

M. E. Passemard. — *Dernière réponse à M. Bertin.* — M. Bertin est en colère ! Il se figure que je suis très méchant, que je lui en veux et que mon plus cher désir est de *l'empêcher* de ramasser les cailloux du chemin. M. Bertin s'illusionne ! Je ne lui en veux pas ; je ne le connais pas. — Mais je connais et très bien, quoiqu'il en dise, ses longues présentations et ses très merveilleuses théories. .

A ces œuvres de haute imagination, j'ai répondu par des preuves scientifiques, qu'il n'a su réfuter. C'est un crime, un grand crime ! Aussi ai-je mérité l'approbation de la grande majorité de mes collègues et les véhéments reproches de l'honorable M. Bertin. Des reproches ! J'aurais mieux aimé des arguments scientifiques, beaucoup d'arguments scientifiques. Mais bah ! ne soyons pas trop difficile : « La plus belle fille du monde............ »

N. B. — Pour Mémoire : I. « mille sottises n'ont jamais que je

sache fait une chose sensée. — II. « Souvenons-nous souvent de la Tiare ! la fameuse Tiare de Saïtapharnès ».

M. Taté. — Notre collègue nous présente des cailloux percés de toutes formes, depuis le grain de collier connu, classique, que l'on trouve en colliers entiers dans les dolmens de Bretagne, jusqu'aux formes les plus grossières des cailloux percés naturellement. Dans toute cette réunion de silex, M. Bertin en choisit un certain nombre, qu'il compare à certaines formes existant au Musée du Louvre et de provenance égyptienne.

Je regrette que notre excellent collègue se soit plutôt attaché à rechercher (*sur les tas de cailloux des berges de la Seine*) ces pièces, comme aurait peut-être pu le faire un ancètre préhistorique à la recherche d'un collier à former, que comme un Préhistorien actuel, qui veut étudier, dans les objets, le travail de l'homme et en tirer les conclusions qui peuvent en découler.

Il est certain que le grand argument, *dans les recherches*, est toujours celui-ci : « *Pourquoi nos ancêtres ne s'en seraient-ils pas servi ?* » J'admets même que nous ne contestions pas que nos ancêtres *aient pu* s'en servir. Mais de là à dire *qu'ils s'en sont servis* et en déduire que ce sont des produits de l'industrie humaine, il y a un abîme ! Ces cailloux percés sont sans contestation possible percés, roulés, écornés, *mais naturels*. On ne peut pas dire d'eux : *incontestablement ils ont été utilisés ;* mais, pour certains, s'ils avaient été trouvés dans un milieu archéologique reconnu, loin de leur centre de création (la rivière), on pourrait dire : ils ont *probablement été utilisés;* et, *dans le milieu*, s'ils avaient des retouches : *ils ont été utilisés*. Ou encore si, dans le même milieu archéologique, on en trouvait une certaine quantité formant collier comme pour les dolmens, on pourrait être *absolument affirmatif*.

Je suis en contradiction absolue avec M. Bertin, lorsqu'il dit (27 décembre 1906, n° 10), en s'adressant à ceux qui s'occupe de Préhistoire. « Ils peuvent faire, et à peu de frais, rien qu'en « se rendant sur les bords de la Seine, en scrutant attentivement « les tas de ballast qui s'y trouvent. . . », des trouvailles extraordinaires.

Je dirai simplement, aujourd'hui : « Méfiez-vous des rivières et des fleuves, comme aussi de leurs résidus. En dehors *des objets classiques* et rencontrés dans d'autres milieux, soyez *plus que prudents;* et dites-vous de la rivière : « Timeo Danaos et dona ferentes ! »

MM. Atgier et Hue prennent part à la discussion.



Fig. 1. — Os de Cheval, portant des traces d'un polissage [Desailly].
Vue des faces polies, extrêmement lisses [Photographie du Dr Henri Martin].

PLANCHE I.



Fig. 2. — Os de cheval, à surface polie [Desailly].
Vue des faces non polies. — Encoches décoratives [Photographie du Dr Henri Martin].

PLANCHE II.

Ossements d'animaux ayant servi de patin.

PAR

M. DESAILLY (de Paris).

En 1885-86, en creusant l'excavation nécessaire à la création d'un port d'embarquement des charbons à Eleu dit Lauwette (Pas-de-Calais), à l'extrémité amont du canal de Lens à la Deûle, les ouvriers découvrirent *quatre os*, présentant des traces incontestables *d'utilisation*.

Ces os me furent apportés assez longtemps après leur découverte, en sorte que je ne pus établir à quel niveau géologique ils avaient été rencontrés.

J'en remis un à M. Gosselet, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lille; et, tout dernièrement, je priais M. Stuer d'en offrir un autre de ma part à M. A. de Mortillet.

Sur ces entrefaites, en visitant le Musée de Bruxelles, je fus vivement étonné d'y trouver un échantillon d'os, exactement semblable aux miens, quoique plus petit, et étiqueté comme suit :

« Tourbières de Roororst (province d'Anvers) : *Os de cheval, ayant probablement servi de patin.* — Robenhausien ».

J'avisais alors M. Stuer et M. A. de Mortillet de ma découverte à Bruxelles, qui me fit conclure que les os trouvés avaient vraisemblablement une origine préhistorique : ce dont je n'étais pas sûr jusqu'alors.

Qu'on me permette d'ajouter que le canal de Lens à la Deûle et le port d'Eleu dit Lauwette ont été creusés dans la vallée de la rivière le Souchez. Celle-ci, de faible importance d'ailleurs, a creusé son lit dans la craie de l'étage sénonien. Elle y a amené un ensemble de dépôts fluviatiles, qui, en certains points, ont jusqu'à 10 mètres d'épaisseur et dans lesquels on trouve des *bancs de tourbe* assez épais. C'est dans ces *dépôts fluviatiles* qu'on a creusé le port d'Eleu, et trouvé les os que je présente à la Société et dont j'ai fait reproduire ici de belles photographies, exécutées par M. le Dr H. Martin (Planche I et II).

M. le Dr Henri Martin insiste sur l'intérêt de ces pièces et la beauté de la partie polie.

M. Marcel Baudouin fait remarquer que ces os ont bien la coloration des os des tourbières et qu'ils présentent, en outre de

leur *polissage* si spécial, qui doit avoir une origine particulière, des *encoches*, qui sont certainement des motifs de décoration, en raison de leur disposition même.

M. Ed. Hue pense qu'il s'agit d'un métatarsien de *Cheval* et d'un radius du même animal.

Découverte d'un squelette à Laugerie-Haute (Commune des Eyzies-de-Tayac).

PAR

Ch. SCHLEICHER et L. GIRAUX (Paris).

MM. Ch. Schleicher et L. Giraux informent la Société Préhistorique de France qu'un *Squelette* vient d'être découvert dans le gisement de *Laugerie-Haute*.

Leur compagnon de fouilles, M. Albert Massias, les a avisés que le 18 janvier 1907 un squelette venait d'être trouvé dans la *couche solutréenne* de Laugerie-Haute et leur a communiqué les premières indications suivantes.

« Le squelette a été trouvé sous un bloc de rocher; il était orienté Est-Ouest. Il était couché sur le *dos* et incliné sur la droite. La tête était renversée en arrière; le corps formait une *ligne brisée* dont le bassin formait l'angle; les jambes et le bassin reposaient sur une roche inclinée. Le bras droit était allongé le long du thorax et la main était placée sous la hanche; le bras gauche était replié au-dessus. La tête reposait sur le sol qui était composé de terres, de pierres, de fragments d'os, et de résidus de foyer. Il y avait en assez grand nombre des *burins*, des *grattoirs*, ainsi que des *feuilles de laurier* et une *pointe* à *cran*, des pierres et des os brûlés.

Le squelette a été retiré avec les plus grands soins, de façon à ce que l'étude puisse en être faite.

Photographies des principales pièces du Musée de Vannes.

M. Marcel Baudouin présente à la Société une Collection des belles photographies que M. Cardinal a exécutées pour le *Musée* de la *Société polymathique de Vannes*. — Il insiste sur leur intérêt, car elles reproduisent très fidèlement la plupart des pièces, uniques ou très rares, qui font la gloire de ce Musée, bien connu de nos collègues depuis le II[e] *Congrès préhistorique de France*.

ÉPIPHYSE HUMÉRALE INFÉRIEURE
DE BISON



Traces profondes d'utilisation

Couche moustérienne à *ossements utilisés*. LA QUINA (CHARENTE)

Grandissement photographique direct.
Hauteur réelle de l'objet : 95 millimètres.

Dr Henri MARTIN. Société préhistorique de France. Séance du 24 janvier 1907.

Présentation d'une photographie obtenue par grandissement direct de l'objet préhistorique.

PAR le Dr

Henri MARTIN (de Paris).

La planche incluse (Planche III) représente une épiphyse inférieure humérale de bison avec traces d'utilisation moustérienne du gisement de La Quina.

A ce propos, permettez-moi de donner quelques détails sur la *Technique photographique* employée. Elle n'est pas nouvelle ; mais son application peut donner de bons résultats.

Appareil 18 × 24. Objectif composé d'un jeu de lentilles en avant de 0^m580, en arrière de 0^m310 de foyer. Chambre noire, tirée à fond, à 0^m59 de la lentille postérieure (1). Distance de l'objet à l'objectif 0^m32. Diaphragme iris serré à fond. Huit minutes de pose dans une lumière très douce. La photographie obtenue m'a donné le rapport 0^m154 : 0^m095, applicable au grand axe de l'outil. Le grossissement en diamètre n'est donc pas doublé ; mais il est suffisant pour montrer des *détails que l'œil ne perçoit pas*.

Je pense que ce procédé est supérieur à celui employé dans le grandissement ordinaire, c'est-à-dire la projection du cliché sur un papier sensible.

Dans le premier cas, les détails sont nets et la longue pose ramène au point les plans profonds ; ce qui n'aurait pas lieu avec une projection, car les parties vagues du cliché ne pourraient donner de netteté.

Les incisions transversales de la substance osseuse sont exagérées ; et on peut se rendre compte de l'effet produit par la superposition des coups de silex.

Cette pièce, que nous avons déjà étudiée, a été regardée comme un maillet ou une enclume.

Quoique penchant davantage du côté de la première hypothèse au début de mes recherches, je suis plus tenté aujourd'hui, après avoir étudié de nouvelles séries de ces cas, d'y retrouver les qualités d'un *appui* ayant reçu des coups de silex. C'était, d'ailleurs l'opinion soutenue par beaucoup de mes collègues.

(1) On pourra consulter au sujet des photographies appliquées aux sciences anatomiques une intéressante communication de M. Ed. Fourdrignier faite le 5 avril 1900 à la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise.

M. Marcel Baudouin. — Je préfère, comme mon ami le Dr Martin, au grandissement par *projection* le *grandissement direct*, dont il vient de parler. Je l'ai essayé moi-même pour de petits objets préhistoriques, il y a quelque temps déjà. Ce procédé est manifestement supérieur aux autres, surtout parce qu'il fournit des *détails* difficiles à étudier sur la pièce ; et l'appareil joue dans ce cas le rôle d'une *loupe*.

Mais il ne faut pas oublier que l'autre procédé peut être employé, même pour l'agrandissement de photographies à reproduire dans un mémoire, sous forme de photocollographie ou de similigravure.

Certes, les Photograveurs n'aiment pas beaucoup faire cette opération : ce qui se conçoit, puisqu'elle sort de la routine professionnelle ! Mais, en Science, on peut parfois y recourir avec profit, ainsi que j'en ai fait depuis de longues années l'expérience comme imprimeur et rédacteur en chef des publications scientifiques que j'ai dirigées.

M. Fourdrignier prend la parole à ce sujet.

Couteaux, hachettes, pointes de flèches et objets divers de la station néolithique de l'Ile de Ré.

par M. le Dr

ATGIER (de Livry, Seine-et-Oise).

A côté des outils en silex bleuté, trouvés à l'Ile de Ré et décrits dans le précédent numéro du *Bulletin*, d'autres objets non moins intéressants ont été découverts dans la commune du *Bois*, où différentes stations néolithiques et ateliers correspondants ont été signalés.

A. Couteaux. — Nous citerons en particulier deux fines lames de silex ; l'une jaune brun (n° 3), l'autre noire (n° 1), accompagnée du nucléus (n° 2), dont elle a très certainement été extraite, à en juger par leur rapprochement. Ces lames ont un bord tranchant très acéré ; l'autre mousse ; une face plane, l'autre à arête plus ou moins régulière. La figure suivante (*Fig.* 1) montre ces trois objets, de grandeur naturelle (les deux lames vues du côté à arête).

Ils ont été trouvés dans le sable siliceux (ce qui motive l'absence de patine), aux environs du Tumulus du Peu-Pierroux, dont nous décrirons ultérieurement la forme et la découverte.

B. Hachettes. — Dans une des chambres sépulcrales de ce tumulus ont été découvertes de petites haches votives en pierre



Fig. 1. — Pièces néolithiques de l'Ile de Ré. — Lame et Nucléus en silex noir (n[os] 1 et 2); Lame en silex brun (n° 3). [Grandeur naturelle].

rare, dessinées ci-dessous de grandeur naturelle (*Fig.* 2). Elles doivent avoir été apportées en ce point très probablement par des échanges avec les côtes armoricaines, car il n'existe dans l'île aucune pierre de cette sorte.

N° 2. — Une hachette en diorite fine, vert pâle, finement polie sur ses deux faces, moins finement sur ses bords, le talon plus étroit que le tranchant.



Fig. 2. — Hachettes de l'Ile de Ré : 1° Chloromélanite ; 2° Diorite ; 3° Jadéite [Gr. naturelle]..

N° 3. — Une hachette, plus petite encore, en jadéite, très finement polie sur ses faces et ses bords, talon un peu plus étroit que le tranchant.

N° 1. — Hachette plus petite encore, en chloro-mélanite, d'un travail des plus fins, sauf au talon resté un peu brut : ce qui fait

supposer qu'elle ne devait pas avoir été employée ou n'était pas terminée.

De ces trois hachettes, deux surtout paraissent avoir été de vrais bijoux, n'ayant pu avoir qu'une valeur d'objet votif ou d'un usage excessivement délicat; elles sont dépourvues de patine.

Il a été dit que ces instruments fins ne provenaient que de sépultures hiératiques et étaient d'usage dans les sacrifices ; cette interprétation, bien que sans preuve encore, paraît vraisemblable.

C. Pointes de flèches. — Non loin de ces hachettes ont été découvertes de très jolies pointes de flèches en silex, recouvertes d'une patine calcaire provenant sans doute de leur séjour prolongé sur le fonds calcaire formant le sol de la sépulture en question.

Ces flèches sont au nombre de cinq; de légères cassures de leur patine montrent qu'elles doivent avoir été faites en ce silex bleuté fréquent à l'Ile de Ré.

Les nos 2 et 3 sont à faces planes, à bords émoussés et retouchés.



Fig. 3. — Pointes de flèches, en silex *bleuté* recouvert de patine grise (Ile de Ré). [Grandeur naturelle].

Les nos 1 et 4 sont à face plane d'un côté, à arête de l'autre; les bords émoussés sont grossièrement retouchés au n° 4 et finement au n° 1; cette dernière n'a pas d'aileron; son talon est très long (*Fig.* 3).

Il a été dit que ces pointes de flèches dénotaient la présence dans la sépulture, ici multiple, du corps d'un guerrier; nous répéterons que, quoique l'hypothèse soit vraisemblable, la preuve fait encore défaut.

D. Objets divers. — 1° *Pendeloque*. — Une jolie pendeloque en calaïs, de même roche et de même forme que celles que nous avons admirées au dernier Congrès de Vannes, dans des colliers

du Musée, formés de perles séparées de distance en distance par une pendeloque.

Elle est circulaire, à bords mousses, applatie d'avant en arrière à sa base. Elle est effilée en pointe mousse, et applatie latéralement à son sommet.

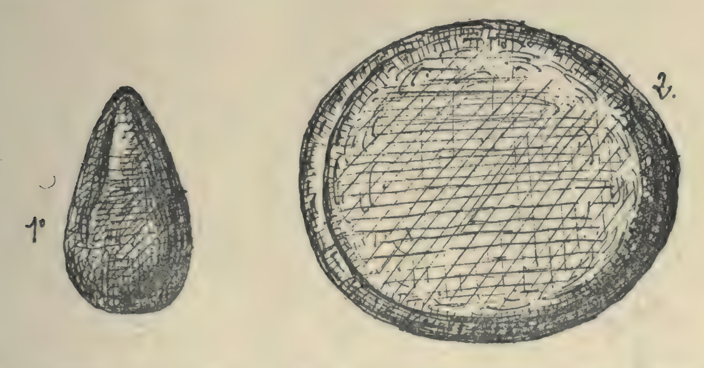


Fig. 4. — Objets de l'Ile de Ré. — PENDELOQUE en *Calaïs* (n° 1). — DISQUE MARGINÉ en pierre calcaire (n° 2) [Grandeur naturelle].

Il ne lui manque plus que le *trou*, habituellement pratiqué de chaque côté de son sommet, pour qu'elle ait été terminée, afin d'être attachée à un collier de l'époque néolithique, comme ceux des dolmens du Morbihan.

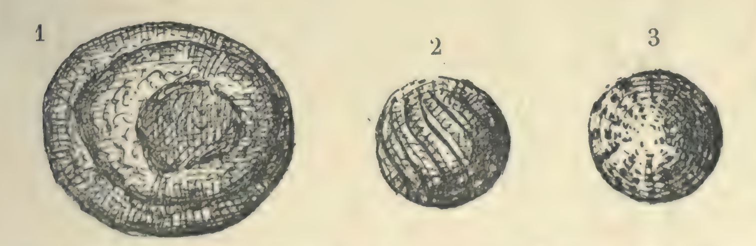


Fig. 5. — Disque marginé (n° 1). — Billes en pierre (n°s 2 et 3) [Grandeur naturelle].

E. DISQUES MARGINÉS. — Ici aucune interprétation certaine ne peut être attribuée à cette sorte de *disque marginé;* l'un en pierre calcaire (*Fig.* 4) (n° 2), a été trouvé le 15 avril 1869 dans le tumulus du Peu-Pierroux; l'autre, en schiste verdâtre, à 3 plans concentriques, lors de fouilles ultérieures (*Fig.* 5) (n° 1).

Sont-ce des pierres naturelles ayant une sorte de marge comme si une pierre plate de moindre diamètre avait été accolée à une autre de diamètre plus grand de 3 millimètres de toutes parts?

Sont-ce des pierres taillées de main d'homme, ayant la forme d'un disque plus ou moins circulaire, auquel on aurait aminci le bord?

Nous ne saurions être affirmatif; tout ce que l'on peut dire, c'est, qu'elles soient naturelles ou artificielles, qu'une croyance devait y être attachée, pour qu'on les retrouve ainsi dans une sépulture, et que l'on en trouve ailleurs d'autres semblables, ayant la forme d'un disque marginé.

F. Billes en pierres. - Ici les hypothèses ont encore plus beau jeu, car nous ne pouvons nous rendre compte de l'usage de ces objets, trouvés au nombre de 7, dans le tumulus en question.

Ce sont des billes en pierre, de la dimension de celles dont les enfants se servent pour jouer. L'une paraît être en calcaire compact, révélé par une cassure; une autre, plus légère, d'un gramme et rosée, parait être en terre cuite; une autre conserve une coloration artificielle bleuâtre; une autre enfin conserve dans ses rainures une coloration bleue émaillée. Elles sont rayées sur leur pourtour, d'une façon continue, dans le sens de méridiens de longitude qui n'atteindraient pas les régions polaires, ces régions restant sur ces sphérules unies, intactes et non rayées (*Fig.* 5, n° 2). — Un autre type (n° 3), au lieu de rainures longitudinales, a des lignes analogues, mais ponctuées en creux.

Etaient-ce des pierres de fronde ? Cela paraît peu probable, vu leur petit volume (deux centimètres de diamètre environ en tous sens), vu le peu de poids, surtout de celles qui paraissent en terre cuite (7 grammes), les billes en calcaire compact pesant 8 grammes. Etaient-ce des billes pour jeu d'enfants? Cela ne serait pas invraisemblable, en présence d'ossements d'enfants. Etaient-ce des objets votifs? C'est encore là un de ces nombreux secrets que nous sommes obligés d'enregistrer sans pouvoir l'expliquer.

M. Marcel Baudouin. — Je considère comme très importante la trouvaille d'un grain de *Calaïs* à l'Ile de Ré. Evidemment, c'est un objet *importé*, qui montre les relations existant entre la Bretagne et les côtes de Vendée et de Charente-Inférieure à l'époque des mégalithes.

J'ajouterai que les disques marginés de M. Atgier ne sont que des *galets jurassiques de la côte*, paraissant bien *travaillés*, c'est-à-dire pourvus d'une rainure intentionnelle. J'ai de même trouvé en Vendée, dans des dolmens et des puits funéraires, des galets en roche comparable (calcaire jurassique ou silex bleuté), dont les unes étaient pourvues *d'encoches d'usure*, analogues, mais disposées autrement. — Ce sont des parties de *parures*, probablement de même que les billes.

M. Henri MARTIN. — Les petites sphères ornementées présentées par le Dr Atgier me font penser à un objet très voisin trouvé dans le dolmen de la Poterie, près de Lamballe (Côtes-du-Nord). Mon regretté ami, le Dr Codet, et M. Droguet ont récolté il y a quelques années dans ce dolmen effondré quelques objets que je possède maintenant. L'un d'eux, de forme sphérique, ayant 15 millimètres de diamètre, est en argile durcie ou cuite ; il présente 12 lignes disposées à peu près en méridiens, dont plusieurs s'entrecroisent vers les pôles. Sur les pièces de M. Atgier, la disposition est la même, sauf pour l'une d'elles, où les lignes méridiennes pointillées seraient peut-être des impressions faites avec le bord d'une valve de *Cardium*, comme vient de le faire remarquer M. A. de Mortillet.

La sphère de Lamballe se distingue des pièces que nous examinons par un caractère qui a son importance au sujet de l'utilisation possible de ces pièces : je veux parler de deux petits trous situés aux pôles. La perforation de la sphère n'est pas totale : c'est plutôt la double amorce d'un canal. Chacun de ces petits trous ne dépasse pas en profondeur deux millimètres. Sommes-nous là devant une tentative de forage, ou d'un moyen de suspension par une anse qui trouvait dans ces orifices deux points de fixation ? En tout cas, ces curieux objets rentrent dans le groupe des parures.

M. Ed. FOURDRIGNIER. — Les petites boules votives qui viennent de nous être présentées, à en juger par l'examen sommaire que nous avons pu en faire, d'après leur poids assez différent et l'aspect de leur matière, nous paraissent les unes en pâte céramique, les autres en substance pierreuse naturelle.

Elles supportent deux genres d'ornements. Les unes ont des rainures incisées allant d'un pôle à l'autre, formant ainsi des tranches en côtes de melon. D'autres, au lieu de rainures, montrent de petites impressions qui se poursuivent en indiquant des méridiens légèrement curvilignes qui se rejoignent aux pôles.

Ces ornements n'ont pas une allure fort régulière ; aussi nous semble-t-il assez difficile de voir là une œuvre de la nature qui procède toujours avec une toute autre symétrie. Sur l'une de ces boules, les impressions piquetées sont en forme de petits V, accentués au centre, à peine estampés et de plus en plus petits vers les pôles.

Fait assez singulier, sur plusieurs de ces petites sphères, et surtout sur l'une d'elles, on remarque dans les rainures incisées une matière brillante, à aspect vitreux, de couleur bleuâtre qui rappelle l'émail.

D'après le milieu où elles ont été trouvées et les instruments avec lesquels elles étaient associées, petites haches polies en roche précieuse et même une pendeloque en calaïs, notre distingué collègue, M. Atgier, les considère comme appartenant à l'époque néolithique.

On éprouve donc un certain étonnement à trouver à cette époque de l'émail ou même une matière vitreuse, surtout placée avec une certaine recherche et si à propos dans de petites rainures n'ayant qu'au plus un millimètre. Il y a même encore à remarquer que, sur les autres surfaces, aucune trace de ce fondant ou d'un coulage ne se révèle : ce qui dénote un certain tour de main.

Une analyse de cette matière, ou une étude micrographique à la rigueur, pourrait renseigner sur ce qu'elle peut bien être ; mais, quoiqu'il en soit, si c'est de l'émail, une telle observation surprend à l'époque néolithique. Déjà, au plus, ses poteries ont-elles subi une cuisson suffisante pour ne pas se déliter dans un milieu humide.

Nous ne connaissons pas, pour notre part du moins, d'exemple qu'une de ces poteries ait eu un coup de feu assez violent pour présenter des traces d'une coulée vitreuse à la manière de nos briques d'argile cuites.

Sans doute, à l'époque égyptienne, on a utilisé certaines roches fondantes qui, ayant passé au feu, ont une glaçure très marquée. Mais, alors, toute la pièce en est revêtue, et il n'y a pas d'épargnes semblables à celles réservées comme dans les sillons des petites boules qui nous sont présentées. Il suffit, pour être édifié, de voir dans nos collections égyptiennes certains scarabées symboliques et aussi certaines petites statuettes du dieu Bès par exemple.

Ce n'est en fait qu'à partir de la connaissance des métaux déjà répandue que l'on arrive à avoir des foyers assez intenses pour obtenir une fusibilité donnant des glaçures et des pâtes vitreuses : d'où l'on a trouvé l'émail. Il est donc assez difficile d'admettre que ces petites boules sont antérieures à cette période, et, par conséquent, de l'époque franchement néolithique.

Mais, si l'on veut bien admettre ce que déjà plusieurs fois nous avons proposé, que, dans la région armoricaine, pour certains rites conservés dans les funérailles, bien après la connaissance des métaux, leur usage était prohibé dans les sépultures, tandis que les poteries et les œuvres céramiques y étaient acceptées, rien de bien surprenant que ces petites boules émaillées aient pu se rencontrer avec des haches, des instruments en pierre d'un caractère votif, très probablement encore fabriqués pour les

usages funéraires, quand déjà, depuis longtemps, le bronze et même le fer étaient employés.

Ces petites boules constateraient donc, si notre proposition est bien exacte, une survivance de coutumes très lointaines ayant longtemps persisté, qui permet d'expliquer des faits assez particuliers concernant cette région de l'Ouest.

Découverte scientifique d'un Mégalithe funéraire inconnu par les lignes de direction de Menhirs isolés.

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN (de Paris).

Nous voudrions, dans les quelques mots qui vont suivre, montrer comment nous avons pu arriver à concevoir la *Découverte de Mégalithes funéraires inconnus* par l'étude approfondie de *Menhirs voisins*, — et par suite vérifier notre théorie de la *Signification* réelle des MENHIRS ISOLÉS —, laissant de côté aujourd'hui tout ce qui touche aux ALIGNEMENTS VRAIS, qui sont certainement quelque chose de très spécial.

C'est exclusivement en nous basant sur les *Faits d'observation* suivants, relatifs à des *Mégalithes funéraires connus*, que nous sommes enfin parvenu à trouver un fil d'Ariane.

I. — DÉFINITIONS.

Mais, avant de citer ces faits, quelques définitions sont indispensables à rappeler.

A. *Forme*. — Ce sont d'abord celles qui ont trait à la *forme* des Menhirs.

Les menhirs sont dits *ronds*, c'est-à-dire cylindriques, ou coniques, ou tronc-de-coniques, quand leur projection horizontale est un *cercle*. On les considère comme *ovalaires*, quand cette projection est un *ovale*. Ils peuvent être *aplatis* ou *lamellaires*, et dans ces cas sont carrés, rectangulaires, triangulaires, etc., etc.

Sur les menhirs *ovalaires*, transition toute naturelle entre les arrondis et les aplatis, on soupçonne déjà la possibilité de distinguer de *grandes faces* et de *petites faces*. Mais les grandes faces deviennent très nettes dans les *menhirs aplatis*, où les petites se transforment parfois en *arêtes* vives, ou au moins en *bords* arrondis.

B. *Nature pétrographique.* — La forme des menhirs n'est guère commandée en général que par la nature pétrographique de la roche qui les constitue. — Les menhirs ARRONDIS sont d'ordinaire en *granite*, ou en *granulite*, ou en roche *granitoïde*, de même que les OVALAIRES.

Les menhirs APLATIS sont en *grès* de diverses sortes, en *schiste* en *micaschiste*, ou en *calcaire*. Le *quartz* donne plus souvent des menhirs aplatis; mais ceux-ci peuvent être parfois presque arrondis.

C'est, à n'en pas douter, surtout dans les pays à *menhirs aplatis*, comme la Vendée et les Côtes-du-Nord, qu'on peut étudier tout ce qui a trait aux FACES (forme, dimensions, *direction*, etc.) et aux ARÊTES. Dans les régions granitiques, c'est bien plus délicat.

Et il est évident que nos recherches devaient être commencées et débrouillées dans les contrées à menhirs surtout aplatis, et dans des régions très bien connues de nous, comme par exemple la Vendée maritime. — C'est ce que nous avons fait.

C. *Direction.* — Nous devons définir aussi ce que nous entendons par *axe d'érection* des menhirs et *ligne de direction.*

1° Pour nous, l'*axe d'érection* est *le plus grand axe* du monument, en projection horizontale.

2° *Ligne de direction.* — La *ligne de direction* a été ainsi appelée par nous parce qu'*elle semble diriger* le chercheur vers la Sépulture correspondant au Menhir.

Elle est en général, perpendiculaire à la plus grande *face* ou *normale* à l'axe de direction. En pratique, il faut quelquefois partir de l'axe, parce que souvent la détermination des faces n'est pas facile pour les *menhirs arrondis*, ceux en *granulite* par exemple.

Il est facile de soupçonner pourquoi une seule *ligne de direction*, très bien indiquée, peut, à la rigueur, suffire pour la recherche : cela tient à ce qu'elle passe d'ordinaire par le centre du Monument à découvrir. Mais on comprend qu'avec *deux lignes*, c'est-à-dire *deux menhirs*, *isolés* et *voisins*, on obtient un point assez net de croisement, qui indique l'endroit cherché, avec une précision très suffisante.

a) *Signification.* — On soupçonne aussi pourquoi cette ligne de direction passe par le Monument, sans admettre pour cela que les Néolithiques aient connu les propriétés de la *normale* ou de la *perpendiculaire* !

1° C'est parce que les Mégalithes funéraires sont toujours ORIENTÉS, c'est-à-dire ont toujours leur *Entrée* au SOLEIL LEVANT, pour une RÉGION DONNÉE (*Latitude*), et une ÉPOQUE (*Année* et *mois*)

CONSIDÉRÉE (cela varie du *Nord-Est* au *Sud-Sud-Est* en général), et que par suite leur *fond* est orienté aussi (Nord-Nord-Ouest au Sud-Ouest), de même que leurs parois, quand il s'agit de *Monuments allongés* (Allées couvertes).

2° C'est aussi parce que les *Menhirs indicateurs*, correspondant au *Fond* ou à l'*Entrée* et aux *Parois*, c'est-à-dire aux axes du Monument, sont *orientés* aussi dans un sens analogue; et parce qu'ils sont par suite des *Menhirs cardinaux* ou *intercardinaux*.

On peut vérifier ces explications, d'ailleurs, sur les *tumulus intacts*, qui possèdent soit deux menhirs cardinaux, soit plus de deux menhirs, soit même une sorte de cromlech, plus ou moins complet.

D'après cela, la *Ligne de Direction* n'est en réalité que le *rayon* du tumulus, et les menhirs une *tangente* à ce rayon.

Mais on peut supposer (cela n'est, au demeurant, qu'une hypo, thèse) que souvent des tumulus à mégalithe funéraire n'avaient pour les *signaler* aux hommes de l'époque, que *deux menhirs indicateurs* (1), parfaitement suffisants d'ailleurs pour préciser l'endroit de la sépulture, même en forêt, et sous des bois touffus (*Menhir du Couëdic*, cité plus loin : encore sous bois).

b) *Orientation*. — Autre remarque. Nous avons cru constater que, dans la majorité des cas, la face *la plus régulière* des menhirs, aplatis ou ovalaires, était tournée du *côté du Mégalithe*, et semblait *l'indiquer* (2). Dans ces conditions, la *ligne de direction* doit donc être tracée, tout d'abord, du côté de cette face, quitte d'ailleurs à abandonner cette piste, ou plutôt ce côté, s'il ne concorde pas avec les autres données de fait, car il est souvent très difficile — et même parfois impossible — de distinguer, sur le terrain, quelle est la face la plus régulière d'un menhir.

Quoiqu'il en soit, nous allons d'abord citer *trois observations* primordiales, dans lesquelles ce sont des *Mégalithes funéraires* (connus depuis longtemps), qui nous ont conduit à l'étude des *Menhirs* satellites voisins, et nous ont appris les rapports qu'il y avait entre ces deux éléments préhistoriques ; et nous rappellerons, ensuite, quelques remarques hypothétiques, confirmatives.

(1) Nous ne parlons pas ici des MENHIRS SUR TUMULUS, ordinairement uniques, et qui sont les Indicateurs par excellence; mais seulement des *Menhirs*, *isolés* en rase campagne.

(2) Observations plaidant en ce sens : *Pierre folle du Plessis* (Le Bernard, Vendée) : menhirs Nord (chute au Sud du côté du mégalithe) et Est; *Le Grand Bouillac* Saint-Vincent-sur-Jard, Vendée) : Menhir Sud (chute au Nord, du côté du mégalithe) et Est; menhir de *Pierre Levée* (Soullans, V.); *Les Landes* (Vendée) (chute des menhirs du côté du mégalithe); *Querellio* (Saint-Mayeux, Côtes-du-Nord), surtout menhir Nord-Ouest, etc., etc.

Puis nous rapporterons une dernière Observation, dans laquelle, au contraire, ce sont des *Menhirs isolés*, qui, en appliquant sur le terrain les données fournies par les recherches précédentes, nous ont conduit à trouver le *Mégalithe funéraire* correspondant : cela par une opération inverse.

II. — Étude des Faits.

I. Mégalithes connus. — A. *Faits démontrés.* — 1° *Le Bernard.* — En 1902, lors de la restauration de l'Allée couverte de la Pierre-folle-du-Plessis au Bernard (Vendée) (1), nous notâmes l'existence de *Deux Menhirs*, très voisins du mégalithe funéraire.

En les étudiant avec soin, nous constatâmes que l'un, situé à peu près au *Nord* (exactement au N.-N.-E.), à 50 mètres, avait deux grandes faces, Sud et Nord ; que le 2e, situé à l'*Est* (exactement E.-S.-E.), à 40 mètres, avait deux grandes faces Est et Ouest (les *axes* leur étant perpendiculaires, ici).

Par suite les *lignes de direction* de ces menhirs, c'est-à-dire la *normale* aux grandes faces, ou les perpendiculaires à l'*axe d'érection*), prolongées du côté du mégalithe, se croisaient, à peu près à 90°, près du centre du monument. — Nous avions là affaire à deux *Menhirs Satellites*, comme nous disons, *Cardinaux*, et presque équidistants, d'une Allée couverte, à *Entrée E.-S.-E.*

2° *Saint-Vincent-sur-Jard.* — En 1905, lors de la restauration de l'Allée couverte du Grand Bouillac, à Saint-Vincent-sur-Jard (Vendée) (2), nous avons remarqué, également, l'existence de *Deux Menhirs*, très voisins aussi du mégalithe (*Fig.* 1, S. ; E).

En les étudiant, nous avons constaté que l'un était situé au *Sud*, l'autre à l'*Est*, d'une Allée, ayant son *Entrée* au *Sud-Est*.

Celui du *Sud*, situé à 90 mètres, a des faces à peine délimitées, étant presque arrondi ; cependant on en distinguait, le menhir étant tombé au nord, une Nord et une Sud. — Celui de l'Est, situé à 100 mètres, tombé aussi, avait des faces Est et Ouest (3).

Les *lignes de direction* de ces menhirs supposés redressés, se

(1) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *L'Allée couverte de la Pierre-folle-du-Plessis au Bernard* (Vendée). — *Homme préhist.*, Paris, 1904, II, n° 6. — Tiré à part, Paris, Schleicher, 1904, in-8° [Voir le *plan* cadastral].

(2) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Fouille et restauration de l'Allée couverte du Grand Bouillac à Saint-Vincent-sur-Jard* (Vendée). — *IIe Congrès préhist. de France*, Session de Vannes, 1906 [Sous presse].

(3) Il est possible que les blocs 3, 4, 5 et 6 (*Fig.* 2) soient des éléments d'un ancien *Cercle* (dit à tort *Cromlech*), ayant entouré le tumulus ancien du Grand Bouillac ; mais ces blocs ne peuvent plus nous renseigner, car ils ont été *bouleversés* et ne sont plus en leur vraie place.

croisent, prolongées de même du côté du mégalithe, à peu près à 90°, également au voisinage de son centre. — Nous étions ici dans des conditions presque identiques, mais avec un menhir satellite situé au Sud, au lieu de l'être au Nord.

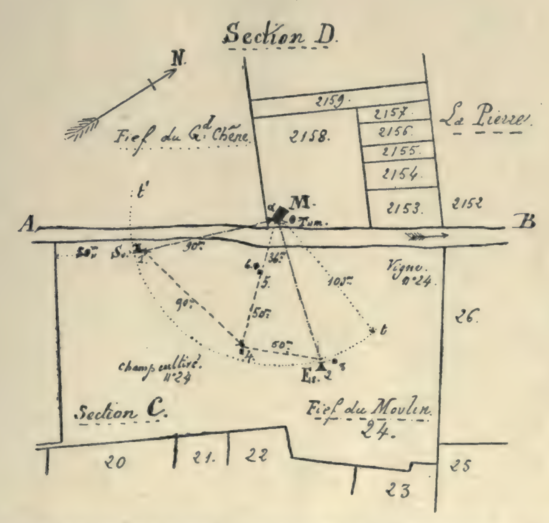


Fig. 1.— Situation des Menhirs satellites *cardinaux* de l'Allée couverte du Grand Bouillac, à Saint-Vincent-sur-Jard (Vendée). — [Echelle :1/5000]. — *Légende* : *M*, Allée couverte; *S.*, menhir *Sud* ; *Es.*, menhir *Est* ; *t, t'*, limite probable du tumulus primitif; A, B, chemin venant de Saint-Vincent-sur-Jard : *Tum.*, reste du tumulus, ayant récemment disparu.

Les Landes (*Vendée*). — Pour la Vendée, nous ne citons aujourd'hui que ces deux faits certains, parce que, dans ces cas, nous avons exécuté des mensurations très précises et des repérages à la boussole très soignés ; mais nous pourrions en rapprocher d'autres analogues, par exemple celui de l'*Allée couverte des Landes*, près Bazoges-en-Pareds, en Haute-Vendée.

3° *Saint-Mayeux* (*Côtes-du-Nord*). — Dans les Côtes-du-Nord, à Saint-Mayeux, en 1906, nous avons étudié un groupe de menhirs, dits de Roch-ar-Linn, voisins de l'Allée couverte de Querellio, mais *beaucoup plus éloignés* et *bien plus volumineux* que les menhirs *cardinaux*, satellites, de Vendée.

Au début de nos recherches, nous les avions considérés comme des Menhirs isolés, sans rapport aucun avec le Mégalithe du voisinage; mais, bientôt, nous fûmes amené à constater que deux d'entre eux devaient être des *indicateurs* de ce monument, à *Entrée Sud-Est* (1) (*Fig.* 2).

(1) *L'Homme préhistorique*, 1906, Nov., p. 341.

En effet, l'un d'eux est situé au *Nord-Ouest* du mégalithe, à 200 mètres ; l'autre au *Sud-Ouest*, à 350 mètres. Le premier menhir a une orientation de son axe un peu irrégulière, et *sa ligne de direction* vraie n'est par suite pas très exactement Nord-Ouest = Sud-Est, comme il conviendrait. C'est celui de Rohanno. Mais l'autre, dit Menhir de Roch-ar-Linn, a une face *Sud-Ouest* (1) et une

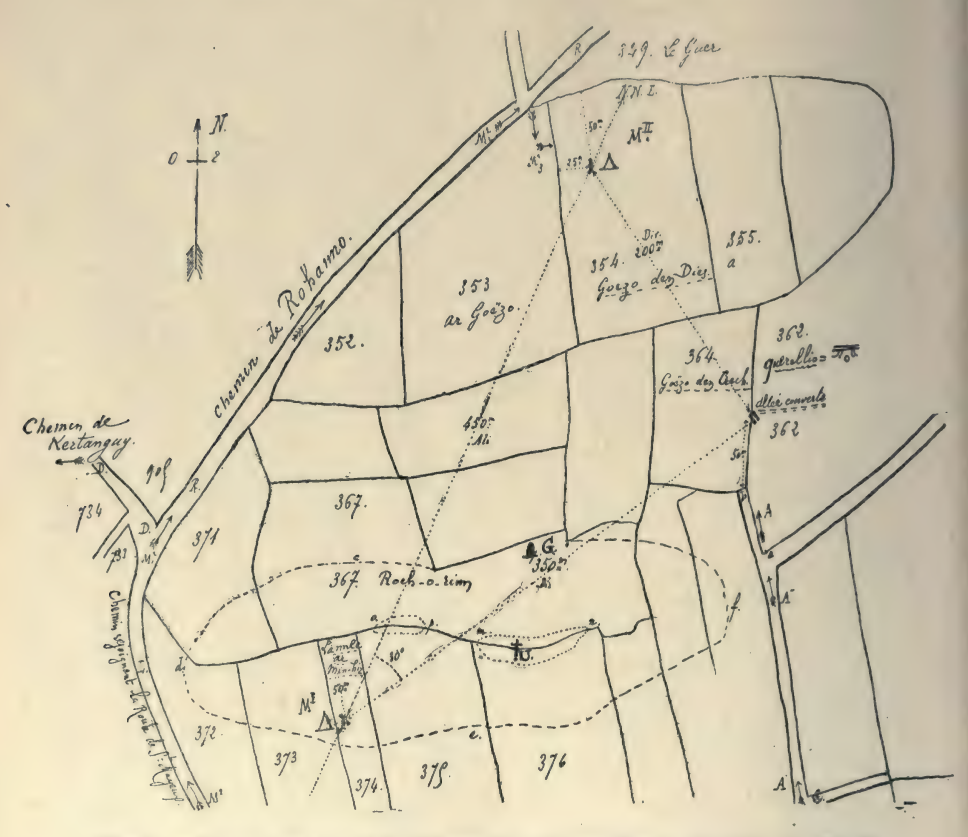


Fig. 2. — Situation des grands Menhirs satellites, *intercardinaux*, de l'Allée couverte de Querellio, à Saint-Mayeux (Côte-du-Nord). — [Echelle : 1/5000]. — *Légende* : M¹, *Menhir de Roch-ar-Linn* ; M², *Menhir de Rohanno*.

Nord-Est; sa ligne de direction est donc Sud-Ouest = Nord-Est, et passe exactement par l'Allée couverte de Querellio. — Il faut en conclure que le menhir de Rohanno correspondait au *couchant* ou au *fond* du Mégalithe, et que celui de Roch-ar-Linn correspondait à la paroi S.-O., c'est-à-dire était à 90° du précédent.

(1) Lionel Bonnemère. — [*Sur les menhirs de Kerjégu et de Saint-Mayeux*]. — *Assoc. bret.*, Saint-Brieux, 1880, p. 14-18.

B. *Faits hypothétiques* — D'autres faits, beaucoup plus *hypothétiques* d'ailleurs, sont cependant à rapprocher des constatations *matérielles*, qui précèdent.

1° *Soullans.* — Si les hypothèses que j'ai formulées il y a plusieurs années déjà (1) pour les *Menhirs de Pierre Levée* (Soullans, Vendée), dont l'un persiste (celui de l'*Est :* M. de *Pierre Levée*) et dont l'autre a disparu depuis 1842 (celui du *Nord* : *M. de la Vérie*) et la GALERIE, lieu dit voisin, situé à *l'ouest* du menhir de Pierre

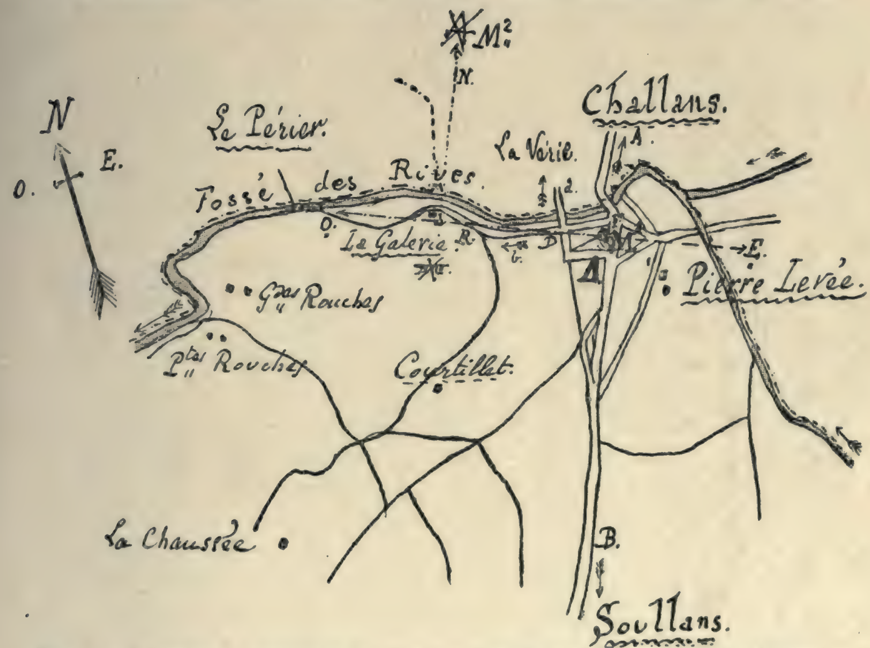


Fig. 3. — Disposition du menhir de la Vérie (Challans) (disparu), et du menhir de Pierre-Levée (Soullans), autour de l'Allée couverte supposée (détruite) de la Galerie (Soullans, Vendée).

Levée (2) et supposé ALLÉE COUVERTE (disparue), nous nous trouvons là encore, en présence de *deux Satellites* (*Fig.* 3, M¹ et M²) indicateurs, distants cette fois d'environ 450 mètres du mégalithe.

2° *Le Bernard.* — Au Bernard (Vendée), les grands *Menhirs du Plessis* (3) sont dans le même cas. — On peut interpréter les faits aujourd'hui connus de la façon suivante.

(1) Marcel BAUDOUIN. — *Les menhirs de grès des Rives du Marais du Mont* (*Vendée*). — *IIe Cong. préh. de France,* Session de Vannes, 1906. Paris, 1907, in-8° [Sous presse].

(2) En effet, sa face la plus régulière est à l'*Ouest*, comme nous l'avons déjà signalé.

(3) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Les Menhirs du Plessis au Bernard* (*Vendée*). — *Homme préhistor.*, Paris 1904, II. — Tiré à part, Schleicher frères, Paris, 1904, in-8°, p. 9 [Voir le *plan* cadastral].

A. — *Grand menhir* N° I. — Pour celui-ci, *deux hypothèses* sont possibles, qu'on considère le Menhir n° III comme un *menhir satellite vrai* (ce qui fut notre idée première, formulée dans le travail cité plus haut), ou bien comme un simple *pilier* d'Allée couverte disparue (ce qui est notre hypothèse actuelle).

Mais il faut noter de suite que ce Menhir n° I a sa *ligne de direction* à peu près Nord-Ouest=Sud-Est, et que sa *face la plus régulière* est la face Sud-Est. C'est donc au *Sud-Est* qu'il faut chercher le mégalithe funéraire, suivant la ligne I-III; et par suite c'est le satellite du *Fond* (Ouest).

a) *Menhir* n° III : *Satellite*. — Dans l'hypothèse où le menhir n° III est un véritable menhir, il devient, puisqu'il était au Sud-Est du n° I, de façon très nette, l'indicateur de l'*Entrée* (c'est-à-dire Est) de l'Allée couverte cherchée, qui par suite était orientée à peu près de même (N-O=S-E). — Celle-ci était située dès lors entre les deux, c'est-à-dire à environ 50 mètres de chacun des menhirs (1).

Cette explication n'a pour elle que les affirmations de L. Audé et F. Baudry, qui ont décrit le n° III comme un *vrai menhir* : ce qui, en réalité, ne prouve rien, scientifiquement parlant.

b) *Menhir n° III* : *Pilier de Mégalithe*. — Cette seconde explication, quoique en contradiction avec les opinions des auteurs précédents (que nous avions d'ailleurs adoptées en 1904), me semble plus admissible aujourd'hui, pour les raisons suivantes :

1° Ce prétendu menhir était *très petit*, comme je l'ai établi en 1906.

2° Il s'appelait *Pierre folle*. Or les menhirs n'ont pas d'ordinaire une telle dénomination, réservée aux Allées couvertes (2).

3° Il était situé à *100 mètres du Menhir* n° I, et par là même l'Allée couverte : ce qui est une distance plus admissible que celle de 50 mètres (de l'autre hypothèse), étant donnée l'importance du menhir N° I.

Or, dans ces conditions, tout s'explique très bien aussi, d'après notre théorie.

Qui plus est, en envisageant les choses de cette façon, nous aurions en réalité découvert *cette* Allée couverte *du* Plessis, à l'aide du grand *Menhir* N° I, bien orienté, et d'un *pilier*, pris jusqu'ici pour un menhir. C'est dire que nous nous trouvons ici à peu près dans les mêmes conditions que lors de l'observation faite

(1) En effet, il y avait 100 mètres entre les Menhirs I et III. — Donc le mégalithe devait être situé à peu près entre les deux : 100 : 2 = 50 mètres.

(2) Toutefois, ce nom peut s'expliquer avec la première hypothèse. — En effet souvent il y a *transport de dénomination* d'un mégalithe disparu à un menhir voisin, par un mécanisme analogue à celui du *transport de légendes* d'un dolmen à un menhir. [Par exemple : *M. de la Palissonnière*, à Commequiers, Vendée].

en Bretagne relativement au Menhir de Kerjégu [Voir plus loin], sauf que la *preuve matérielle* de cette découverte reste à faire.

B.— Quant au *Menhir* n° II, à grande face régulière aussi Sud-Est, il doit correspondre à une *seconde* Allée couverte voisine, mais complètement ignorée celle-là, à orientation analogue, et représente le satellite indicateur du fond, c'est-à-dire de l'*Ouest*.

Ce second mégalithe funéraire se serait trouvé dans ces conditions au Sud du chemin (n° 118, au cadastre), sur une parallèle à la ligne I-III, à moins qu'il ne corresponde au *Dolmen de l'Echaffaud*, situé à 325 mètres au *Sud* : ce qui ne me paraît pas probable pour plusieurs raisons.

3° *Saint-Hilaire-de-Riez.* — Des considérations analogues pourraient être développées pour le *Menhir de la Tonnelle*, découvert par nous en 1906 à Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée), et le mégalithe, disparu, de la *Pierre*. Je n'insiste pas.

II. Menhirs connus. — 1° *Découverte du Mégalithe correspondant.* — Ce sont ces divers faits et remarques qui nous ont amené, en août 1906, à faire, en procédant en sens inverse, c'est-à-dire en partant de *Menhirs connus*, la recherche sur le terrain, d'une façon véritablement scientifique, dans la commune de Saint-Mayeux (Côtes-du-Nord), du *Mégalithe* funéraire correspondant, jusque là *inconnu*. — Nous voulons parler du groupe des deux *Menhirs de Crampoisic*.

En effet, ce groupe comprend deux éléments, distants de 250 mètres seulement : a) le *Menhir de Kerjégu*, curieusement *bifurqué*, connu depuis 1880 (1); b) le *Menhir du Couëdic*, découvert par nous en 1905, seulement, en visitant les environs du précédent.

Après l'étude complète de ces deux éléments, nous résolûmes de retrouver, à l'aide des deux *lignes de direction* qu'ils nous fournissaient, la sépulture que, d'après notre théorie, ils devaient « indiquer ». Jusqu'alors, au contraire, nous étions parti des *Mégalithes connus* pour trouver des menhirs, soit *insoupçonnés*, soit jusqu'à présent *mal interprétés*. — Ici, nous allions opérer en sens contraire : c'est-à-dire aller de *Menhirs connus* à une *Sépulture inconnue*.

1° Menant la ligne de direction du Menhir de Kerjégu, nous obtînmes une ligne Sud-Ouest=Nord-Est, correspondant précisément à la *bifurcation*. D'autre part, le menhir du Couëdic nous fournit une ligne Nord-nord-ouest=Sud sud-est.

Ces lignes se rencontraient du côté de l'Est, sous un angle de 30°

(1) L. Bonnemère. — *Loc. cit.*

environ, à 500 mètres de chaque menhir (1). Ce point de croisement nous mena, sur le terrain, en un point voisin de Crampoisic, au nord de la route de Saint-Mayeux à Laniscat, dans une lande située sur le versant nord d'une petite butte (*Fig.* 4, Cr). Nous examinâmes avec soin les champs des alentours ; et, quel ne fut pas notre étonnement de constater, tout à coup, au point de croisement

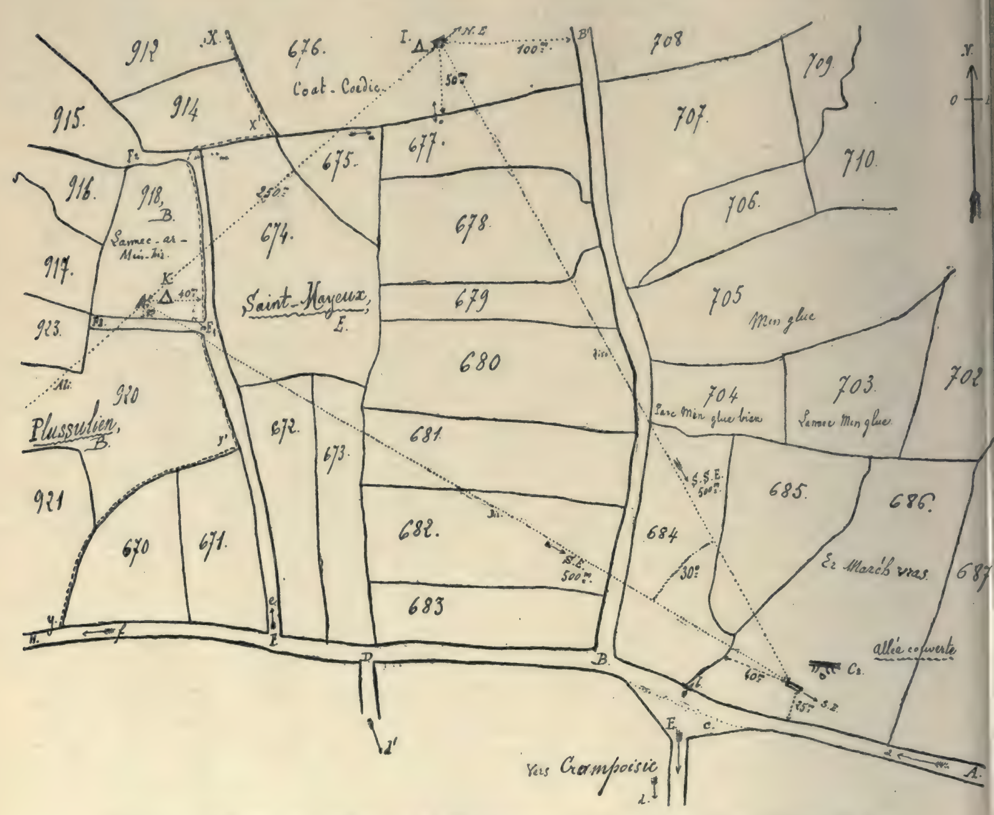


Fig. 4. — Situation au Cadestre, des MENHIRS ISOLÉS de Crampoisic, ayant permis de découvrir la Sépulture *Mégalithique* y correspondant, c'est-à-dire l'Allée couverte de Crampoisic. — [Echelle : 1/5000]. — *Légende* : Cr., *Allée couverte* trouvée; K., *menhir de Kerjégu ; menhir de Couëdic.*

approximatif des lignes de direction des menhirs de Crampoisic, qu'il y avait un *amas de pierres*, cachées sous les herbes et les ronces, dont *une seule* était encore debout !

Cet ensemble de blocs fut de suite fouillé. Nous venions de découvrir *l'Allée couverte de Crampoisic*, dont l'*Entrée* était encore, comme celle de Querellio, au *Sud-Est*...

(1) A). — On remarquera que, pour les exemples ci-dessus choisis à dessein, dans

L'étude des lignes de direction des Menhirs de Crampoisic nous a donc mené directement sur le Mégalithe qui leur correspondait, et qui était demeuré totalement inconnu, même du propriétaire du terrain, archéologue de profession, notre regretté collègue Lionel Bonnemère, inventeur lui-même du menhir de Kerjégu, *menhir indicateur type* de cette sépulture!

2° *Cas anciens.* — Ce fait nouveau, joint à celui observé sur mes indications par notre collègue Ed. Hue (1), est une preuve scientifique nouvelle en faveur de la théorie d'après laquelle les MENHIRS, *actuellement* ISOLÉS, sont bien des INDICATEURS (parce que *Satellites* plus ou moins éloignés, et cardinaux ou intercardinaux) de Sépultures mégalithiques, persistantes ou disparues.

CONCLUSIONS. — Evidemment, plusieurs faits isolés, même très bien observés, ne sont pas suffisants pour démontrer la justesse de l'hypothèse par nous formulée (2). Mais, quand notre méthode de l'*utilisation des lignes de direction* aura été appliquée sur le terrain un nombre de fois appréciable, avec une technique précise et les instruments voulus, on pourra définitivement juger de la valeur de notre théorie.

deux départements différents, les *distances* respectives des Menhirs au Monument qu'ils indiquent *varient*, et sont de :

		Nord.	Levant.	Sud.	Couchant.	
VENDÉE.	*Pierre Folle du Plessis.*	50 m.	40 m.	»	»	»
	Le Grand Bouillac	»	100 m.	90 m.	»	»
	Pierre levée............	450 m.	450 m.	»	»	»
COTES-DU-NORD.	*Querellio*..............	200 m.	»	»	350	»
	Crampoisic	500 m.	»	»	500	»

Elles vont donc de 40 mètres à 500 mètres, en passant par 50 mètres, 200, 350, 450 et 500 mètres.

B. D'un autre côté, *au fur et à mesure que les Menhirs s'éloignent du Mégalithe,* il est à noter qu'ils augmentent de *hauteur* et de *volume.*

			Hauteur.	Cube.
VENDÉE.	*Pierre Folle du Plessis.*	M. Est (*Entrée*) (40m)	1m70	1/2 m3
		M. *Nord* (50m)	2m50	1 m3 1/2
	Le Grand Bouillac.....	M. Est (*Entrée*) (90m)	1m50	1/2 m3
		M. *Sud* (100m).......	2m »	1 m3 1/2
	Pierre levée	M. Est (*Entrée*) (450m)	4m »	10 m3
COTES-DU-NORD.	*Querellio*....	M. de *Rohanno* (N. O.) (200m)..	3m40	6 m3
		M. de *Roch-ar-Linn* (S. E.)... (350m).....................	4m »	9 m3
	Crampoisic ..	M. de *Kerjégu* (N. O.) (450m)...	3m »	3 m3

On notera enfin que les menhirs correspondant à l'ENTRÉE *sont* les *plus petits*, en endée ; mais pour la Bretagne, on ne peut rien dire encore, car nous n'avons pas trouvé de menhirs à *l'entrée* pour les Allées couvertes ci-dessus

(1) Ed. HUE. — *Le Préhistorique dans la Vallée de l'Orvanne* (S.-et M.). — *Ier Congrès préhistorique de France*, Périgueux, 1905. — Paris, 1906, in 8°, p. 151, *fig.*

(2) Marcel BAUDOUIN. — *De la signification des Menhirs.* — *Bull. de la Soc. Préh. de France.* Paris, 1904, n° 4, p. 131. — Tiré à part, Paris, in 8°, 1904, 1 *fig.*

Présence du Zinc dans des Bronzes réputés préhistoriques.

PAR

TABARIÈS DE GRANDSAIGNES (de Paris).

La présentation, par M. Pagès-Allary, à la séance de décembre 1906, d'une pièce en laiton, assez semblable à une petite faucille, indiquée comme renfermant une notable proportion de zinc, a été l'occasion d'un échange de vues sur la signification de la présence du zinc dans un objet, au point de vue de la haute antiquité de ce dernier.

Réfléchissant davantage sur cette question, j'ai pensé qu'il pouvait être intéressant pour les préhistoriens et les archéologues de la formuler de la manière suivante, en cherchant à lui donner une solution :

La présence ou la notable proportion du zinc dans un objet en bronze est-elle un indice ou un criterium que cet objet n'a pas une très haute antiquité ?

Le mot *Bronze* désigne, à un point de vue générique, les alliages du cuivre (celui-ci dans la proportion d'au moins 50 °/₀ et généralement de plus de 70 °/₀, avec l'étain, le zinc, le nickel ; plus particulièrement l'alliage de cuivre et d'étain, l'airain des Anciens. On rencontre des métaux ou des métalloïdes accessoires, parfois utiles et intentionnellement introduits, tels que le plomb, le fer, l'arsenic. l'antimoine. L'alliage de cuivre et de zinc porte les noms de laiton, chrysocale, similor, anciennement : orichalque. Le laiton jaune moderne contient 60 à 90 °/₀ de cuivre, 6 à 37 °/₀ de zinc, et parfois 1 à 6 °/₀ d'étain. Le maillechort, le packfung, l'alfénide, le ruoltz, sont des alliages ternaires, renfermant 50 à 66 °/₀ de cuivre, 13 à 40 °/₀ de zinc, 13 à 31 °/₀ de nickel.

Il est bon de résumer l'histoire assez curieuse du zinc et du laiton.

Le zinc a pour principaux minerais la blende (sulfure) et la calamine (mélange de carbonate et d'hydrosilicate) ; la calamine se rencontre généralement à la surface et se continue en profondeur par un minerai de blende.

C'est au XVIe siècle que Paracelse a fait, pour la première fois, mention du zinc (*zincum*), alors importé d'Orient en Europe. Ce métal, aisément fusible, ductile et malléable, a l'inconvénient de s'enflammer à l'air au-dessus de 500°, en produisant de l'oxyde floconneux, et la propriété de distiller à 1.039°.

Notons que les températures de fusion des principaux métaux dont nous nous occupons sont : étain, 228 ; plomb, 334 ; zinc, 412 ; cuivre, 1.200 ; nickel, environ 1.600. On peut déduire de cette diversité la difficulté, pour les Primitifs, d'allier volontairement, à doses fixes, par fusion directe, plusieurs de ces métaux ensemble.

Lorsqu'on se mit en Europe, au XVIII[e] siècle, à extraire industriellement le zinc de ses minerais, on put bientôt procéder à la fabrication du laiton par fusion directe des métaux le composant ; mais d'abord on employa un procédé de cémentation, c'est-à-dire le chauffage du cuivre métallique divisé, au-dessous de son point de fusion, avec du charbon et de la calamine.

On fut amené à constater que les Romains et les Grecs fabriquaient le laiton, qu'ils connaissaient et traitaient la calamine, nommée par eux *cadmia*, et qu'ils avaient même isolé le zinc. Ces faits résultent de différents passages d'Aristote, de Strabon, de Pline, de Fœstus, d'analyses de bijoux, et de la découverte à Pompeï d'une lame de zinc métallique, recouvrant le fronton d'une fontaine. M. J. de Morgan (1) croit que les premiers métallurgistes du Caucase employaient le zinc des calamines pour donner de la dureté à leur cuivre.

Mais l'emploi du zinc paraît beaucoup plus douteux dans la haute antiquité historique, telle que celle de l'Egypte et de la Judée, où ni la linguistique, ni l'analyse des objets ne révèle son emploi ou sa connaissance.

Pour ce qui concerne la Préhistoire, dont nous nous occupons, il m'a semblé que l'étude et la comparaison d'un grand nombre d'analyses de bronzes déjà faites pourraient donner la solution du problème.

J'ai pris ces analyses, au nombre de près de six cents, dans les ouvrages suivants : *Examen chimique des métaux et des alliages connus des Anciens*, par J. Arthur Phillips ; *Les Protohelvètes*, par Victor Gross ; *L'Age du Bronze*, par John Evans ; *L'Industrie primitive du cuivre et du bronze en Normandie*, par L. Coutil ; *Analyses de Bronzes anciens*, par L. Chassaigne et J. Chauvet ; *Du bronze dans l'Amérique du Sud avant l'arrivée des Européens*, par A. de Mortillet. — Voici à quels résultats je suis arrivé.

Phillips donne 37 analyses de bronzes : 29 se rapportent à des monnaies grecques, égyptiennes ou romaines, depuis l'an 500 avant l'ère chrétienne jusqu'à l'an 275 après Jésus-Christ ; le zinc n'apparaît (dans la proportion 1.39 à 17.81) que dans six mon-

(1) *Mission scientifique du Caucase*, T. I, p. 36.

naies romaines, de l'an 20 avant Jésus-Christ et des Ier, IIe et IIIe siècles après Jésus-Christ ; 8 analyses s'appliquent à des haches et à des lames d'épée; trouvées en Angleterre et en Irlande, aucune ne révèle le zinc.

M. Victor Gross mentionne dix analyses chimiques, par M. de Fellenberg, d'objets divers en bronze, trouvés dans des palafittes et dont un seul (une faucille) contient du zinc, dans la faible proportion de 1.5 %.

Sir John Evans fournit 30 analyses pour des objets trouvés en Angleterre, en Ecosse et en Irlande (Celts, Palstaves, Poignards, Epées, Lances, Boucliers, Trompette, Chaudron); le zinc n'apparaît pas une seule fois.

M. Coutil signale, comme analyses, celles des objets suivants :

Trois haches plates, sans bords droits, dont la forme rappelle celle des haches polies en pierre. L'une, au Musée de Carcassonne, est en cuivre rouge; deux autres, trouvées à Leubécourt (Eure), contiennent : cuivre, 95 à 98.8 ; étain, 0, 4 à 3.8 ;

Des haches à bords droits, renfermant : cuivre, 83.2 à 85; étain, 12.7 à 13.8.

Des haches à talon sans dessin : cuivre, 86.3 à 88.9; étain, 10.1 à 12,4.

Des haches à talon avec triangle en-dessous ; quatre contiennent : cuivre, 82.3 à 85.5 ; étain, 14.4 à 18.1 ; deux autres donnent : cuivre, 74.9 à 85.85 ; étain 14.5 à 25.1 (M. Girardin, chimiste rouennais, comparait la teneur métallique de la seconde — cuivre, 85.85 ; étain, 14.15; traces de fer et de phosphore — à celle d'un poignard antique, provenant de Passalacqua (Egypte), appartenant aussi au Musée de Rouen et contenant : cuivre, 85 ; étain, 14 ; fer, 1. Cette analogie avait déjà été constatée au début du siècle par le chimiste anglais Clarke, qui avait comparé les bronzes de la Grande-Bretagne à ceux de l'Egypte); une autre hache donne : cuivre, 77.77 ; étain, 19.61 ; zinc, 1.44; plomb, 1.18.

Une épée à encoche contient : cuivre, 80.5; étain, 12; fer, 4.2.

Trois épées pistilliformes renferment : cuivre, 86.2 à 87.2; étain, 8.9 à 11.8; fer, 1.8 à 2.

MM. Chassaigne et Chauvet reproduisent 473 analyses *d'anciens bronzes,* dénomination qui n'est pas constamment exacte au point de vue chimique, car on y voit figurer 43 articles se rapportant à des objets en cuivre pur, 3 à des objets tout en plomb, 1 à un vase en antimoine pur.

Les 449 premières se rapportent presque toutes à des objets ou à des lots d'objets en dehors des monnaies, dont on trouve

là cependant deux indications : une pièce grecque dépourvue de zinc (cuivre, 76. 41 ; étain, 7.05 ; plomb, 16.54) ; et une romaine, de Néron, en contenant beaucoup (cuivre, 81.10 ; étain, 1.10 ; zinc, 17.80). Les 34 autres analyses comprennent exclusivement des monnaies grecques et romaines (v[e] siècle avant l'ère chrétienne au III[e] siècle après J.-C.).

La première liste est disposée par ordre géographique (Amérique, 3 articles. Afrique, 32. Asie mineure, 19. Asie, 30 avec une mention pour le Tonkin, mais aucune pour le reste de l'Indo-Chine, la Chine, le Japon. Méditerranée, 19. Grèce, 13. Italie, 17. Espagne, 5. France, 134. Suisse, 42. Pays-Bas, 3. Europe centrale, 79. Iles britanniques, 34. Pays scandinaves, 6. Russie, 13.

Cette liste comprend, avec un grand nombre d'objets vraiment préhistoriques, des pièces d'époque historique : égyptiennes, grecques, romaines, gauloises, gallo-romaines, et même du moyen âge, pouvant, d'ailleurs, utilement servir de termes de comparaison. Le cuivre est dans une proportion de 0 à 100, généralement de 80 à 90 °/₀ ; l'étain (qui se rencontre presque toujours) se montre sept fois en forte proportion : 22.20 à 75.66 ; le plomb, peu fréquent, est en quantité très variable, 0 à 100; le fer, plus souvent rencontré, ne dépasse par 4.20 °/₀ ; l'antimoine, rare, est presque toujours en petite proportion. Le zinc, qui nous préoccupe, se montre 36 fois (soit une fois seulement sur douze ou treize) en quantités appréciables ; 26 fois en faible proportion (0.12 à 5.61 °/₀), et 10 fois en notable ou forte proportion (6.14 à 17.80 °/₀), pouvant correspondre à la composition du laiton.

Examinons ces dix derniers cas, et voyons s'ils se rapportent ou peuvent se rapporter à une très haute antiquité.

La pièce contenant 8.20 de zinc (avec 76.10 de cuivre et 15.60 d'étain) est un vase *grec*, conservé au musée de Nuremberg. Les proportions de 6.14, 6.66, 7.27, 8.09, 10.18 de zinc se rencontrent dans un lot d'ornements provenant des tombeaux de Mériens (en Russie), qui ne remontent qu'*au moyen âge* (le cuivre y entre pour 88 °/₀ environ, et l'étain pour 1.27 à 5 °/₀). La dose de 10.61 de zinc (avec 85.96 de cuivre, 2.40 d'étain et 1.03 de fer) se rapporte à une plaque avec inscription provenant d'une habitation lacustre de Suisse (Augst, canton de Bâle) et pouvant n'être pas très ancienne. Celle de 14.01 de zinc (pour 85.29 de cuivre et 0.59 d'étain) se montre dans des baguettes de laiton coulé, couleur d'or, provenant, ainsi que des lingots de cuivre et d'étain, du naufrage d'un navire sans doute assez grand

et par suite d'époque historique, sur les côtes de la Sardaigne. Une agrafe, ornement sans doute peu ancien, provenant de Suisse (Goldbach, canton de Vaud), donne 17.64 de zinc, pour 75.37 de cuivre, 2.94 d'étain, 2.72 de plomb, 1.33 de fer. Enfin, c'est une monnaie *romaine* de Néron, en véritable laiton, qui fournit la proportion maxima de zinc : 17.80, avec 81.10 de cuivre et 1.10 d'étain.

La liste spéciale de 34 monnaies ne mentionne le zinc qu'une seule fois dans une pièce romaine d'Antonia Augusta, qui en renferme 19 % avec 81 % de cuivre : c'est un véritable laiton.

M. Ad. de Mortillet (1) a réuni 48 analyses concernant des armes, instruments, ornements ou autres objets rencontrés dans la Bolivie, la république de l'Équateur et l'Argentine. Le zinc ne s'y rencontre que six fois. Dans cinq pièces (qui sont toutes des disques de la région Calchaquie), ce métal est en très petite proportion (0.94 à 1.65 pour 100). Par contre, dans la sixième (une plaque de Cobrizos, Bolivie) y atteint la très forte proportion de 39.38, avec 59.20 de cuivre et un peu de fer (1.33).

Mais M. de Mortillet présente l'observation suivante : « L'analyse a montré que c'était tout simplement une feuille de laiton, « *n'ayant très probablement pas une origine ancienne*. Le métal « dont elle est faite se compose en chiffres ronds de 60 parties « de cuivre et de 40 de zinc : ce qui est à peu près la composition du laiton, avec lequel on fabrique les bronzes de qualité « tout-à-fait inférieure. Grâce à l'analyse chimique, nous pou« vons donc, dans certains cas, reconnaître si les objets sont, « comme âge, antérieurs ou postérieurs à la conquête. Elle peut « également fournir de précieuses indications sur l'authenticité « ou la non-authenticité de certaines pièces, ainsi que l'a démon« tré l'expérience tentée par Ambrosetti. Quatre échantillons « du métal pris sur des objets faux ont donné les résultats sui« vants :

	Cuivre	Zinc	Étain	Plomb
1.....	75.06	12.51	8.02	4.42
2.....	73.46	13.88	8.10	4.56
3.....	84.11	14.31	1.50	»
4.....	82.03	14.56	0.70	1.22

« Ces alliages, bien différents de ceux connus des anciens « habitants, rappellent, par leur composition, les laitons et les « mauvais bronzes dont sont fabriqués nombre d'objets répan« dus par l'industrie moderne. »

M. John Evans a aussi donné la composition de quelques bron-

(1) *Compte rendu du Congrès préhistorique de Périgueux*, pp. 443 et suiv.

zes anciens d'Amérique : un ciseau aztèque (Mexique) contenant 97.87 de cuivre et 2.13 d'étain, un autre, trouvé à Lima (Pérou), présentant 94 de cuivre et 6 d'étain, tous deux sans trace de zinc.

Il rappelle aussi, d'après Von Biba (1), qu'un poignard égyptien, analysé par Vauquelin, se composait seulement de cuivre (82), d'étain (14) et de fer (1).

Il semble que l'on peut déduire de cette étude la formule suivante :

Il est presque impossible qu'un objet contenant au moins 6 °/₀ de zinc remonte à une époque préhistorique.

M. Pagès-Allary. — L'instrument, en cuivre jaune, que j'ai présenté à la dernière séance, ne méritait pas cette savante liste des analyses de Bronze, déjà connues, car ces analyses chimiques ne font pas avancer la question de..... *l'utilisation* : but unique de la présentation de l'outil. En effet, son antiquité ne peut être démontrée que par la *fouille* méthodique du tumulus, bien daté : ce qui, quoique urgent, est encore à faire, et sera fait.

Quelques nouveaux mégalithes (1er Groupe) : Les Menhirs de Ginestous.

PAR

M. le lieutenant GIMON (Saint-Hippolyte-du-Fort, Gard).

Il existe, dans la région avoisinant Saint-Hippolyte-du-Fort, trois séries distinctes de monuments mégalithiques, peu ou pas connus.

Il m'a paru indispensable de les étudier et de les décrire, en adoptant la méthode, si claire et si complète, de M. Marcel Baudouin.

Les trois séries, dont je m'occupe en ce moment, sont distinctes et éloignées les unes des autres. Elles n'ont, *a priori*, aucune relation d'utilité; mais certains indices sur la manière d'être de ces monuments me font supposer jusqu'à l'évidence que ces trois groupes furent édifiés à la même époque et par les mêmes tribus.

Je ne donne pour l'instant que la description du premier groupe, étudié par moi et composé de *six Menhirs*. L'examen

(1) *Die Bronzen und Kupferligerungen*, 1869.

sur place du relief du sol m'a été d'un grand secours pour reconstituer par la pensée l'ensemble primitif du groupe. Il est probable qu'un menhir au moins a disparu.

Aspect général des environs. — Ces six menhirs sont situés dans la large vallée de l'Agout (1) ou du Merdanson, affluent de l'Hérault. C'est la grande dépression s'étendant entre Saint-Hippolyte-du-Fort et Ganges, dont le village de La Cadière occupe la partie la plus élevée. Cette vallée, lieu actuel de passage de la route nationale n° 99 de Nîmes au Vigan et de la voie ferrée, fut une route importante aux époques *romaine* et *préromaine*. L'antique voie de Nîmes à la région des Causses par Sauve, Ganges et le Vigan, longeait le flanc de cette vallée. Quelques rares vestiges en subsistent encore (2).

Le versant méridional de la chaîne des Cagnasses est troué de grottes et d'abris. Vers le bas des pentes, s'étendent de vastes landes, où abondent les ateliers en plein air et les *fonds de cabanes* (?). C'est dire que cette vallée fut occupée par une population relativement dense aux époques préhistoriques.

Historique. — Tout ce qui a été signalé sur ces menhirs se résume dans les quelques lignes suivantes de M. Jeanjean (3) :

« On voit, à 1.500 mètres environ du village de La Cadière, tout « près de la voie ferrée, un *dolmen*, dont toutes les parties sont « renversées, et qui ne nous a donné que des *poteries* grossières « et des fragments de *silex taillés*. Il en est de même d'un « *menhir*, qu'on remarque sur un petit monticule, non loin du « château de Ginestous. Ces tombeaux artificiels, dont le mobi- « lier funéraire est aussi analogue à ceux des grottes voisines, « ont été élevés sur les strates calcaires du néocomien infé- « rieur. »

Ainsi donc, M. Jeanjean ne signale qu'un seul menhir sur six; encore glisse-t-il sur sa description.

Dans son bel ouvrage sur l'*Hérault préhistorique*, M. Cazalis de Fondouce n'a pas inventorié ces menhirs, situés cependant dans l'arrondissement de Montpellier.

(1) La carte d'Etat-major dénomme le ruisseau : *Le Merdanson*.

J'ignore de quelle façon le nom d'*Agout* a été si désagréablement transformé; mais un cartulaire du IXe siècle conservé aux archives d'Aniane parlant d'une vieille chapelle appelée aujourd'hui : *Baucels*, dit : « *Bella cella super fluvium Agotis.* »

(2) La carte au 1/80.000 à consulter est la feuille n° 221 (Le Vigan, quart de feuille Nord-Ouest).

(3) L'*âge du cuivre dans les Cévennes*, 1885.

§ 1. — *Etude d'ensemble des menhirs de Ginestous.*

Enumération. — Le groupe se compose de six menhirs, reconnaissables, et plus ou moins bien conservés.

Un seul est encore debout ; les autres sont couchés ; mais ils sont tombés en place. Trois d'entre eux forment un triangle à peu près équilatéral, dont les côtés ont respectivement 34 mètres, 33 mètres et 29 mètres. Les menhirs n°s 4 et 5 sont plus éloignés vers l'Est, puisque du n° 1 au n° 4 on compte 103 mètres.

Les n°s 4 et 5 devaient faire partie d'un deuxième triangle.

J'ai en vain cherché les traces du troisième. Peut-être a-t-il été brisé et confondu avec un mur qui part du n° 5 en suivant la direction vers laquelle il est tombé. Les trois premiers sont séparés des deux seconds par un petit ravin.

Tous les six sont situés sur la lande faiblement inclinée, mais sur le bord de la pente qui raccorde cette même lande avec la plaine constituant le fond de la vallée.

Pour arriver sur l'emplacement du groupe de menhirs, il faut soit de Ganges, soit de Saint-Hippolyte ou de La Cadière, suivre la route nationale n° 99 jusqu'à l'*Auberge*, située au sud du Château de Ginestous (1), remonter vers le nord le chemin du château, jusqu'après le passage à niveau, et, de ce point, marcher à travers la lande pendant 300 mètres environ au nord-est.

Coordonnées géographiques. — D'après la carte au 1/80.000, les coordonnées du groupe sont les suivantes :

Longitude Est................	1^{G}58'27"
Latitude Nord................	47^{G}83'25"

Ils sont, en somme, situés vers l'est du château de Ginestous, à 260 mètres de la grille d'entrée et au nord de la voie ferrée.

Altitude. — L'altitude de chacun de ces menhirs, calculée de proche en proche, en prenant pour base l'altitude de la gare de La Cadière, est la suivante :

Menhir n° 1....................	136^{m}60
— n° 2....................	136^{m}60
— n° 3....................	136^m
— n° 4....................	130^{m}50
— n° 5....................	134

(1) Dans le mot Ginestous (*terre à genêts*), se reconnaît le suffixe ligure : *usco* (nom de lieu). — Les *Ligures* ont-ils occupé cette vallée ? Ce n'est pas improbable.

Pétrographie. — L'examen des échantillons prélevés m'a montré que la roche constituante des cinq mégalithes est le *calcaire* gris compact du *Berriasien*. — C'est la roche même du sous-sol.

Géologie. — M. Jeanjean dit que la lande de Ginestous est constituée par le néocomien inférieur. J'ajoute, pour plus de précision, que nous avons affaire ici au *Berriasien* (*3e zone du Valenginien*). — La *Terebratula Diphoïdes* abonde aux environs.

§ 2. — *Étude spéciale de chaque Menhir.*

Menhir n° I.

Définition. — Il est le seul, des cinq, qui soit resté *debout;* mais il est loin d'être le plus beau. Le voyageur qui va de La Cadière à Ganges peut l'apercevoir de son wagon, aux approches du château de Ginestous.

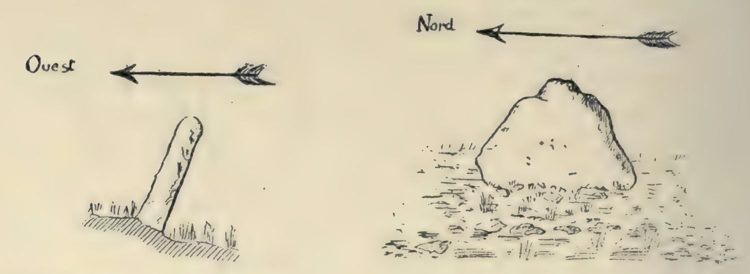


Fig. 1. — Menhir n° 1 de Ginestous. — Vue de profil. — Arète Sud.

Fig. 2. — Menhir n° 1 de Ginestous. — Vue de face. Face *Ouest*.

Situation. — Le menhir n° 1 est situé à 260 mètres du portail du château de Ginestous et à 80 mètres au nord de la voie ferrée ; il s'élève sur un léger mouvement de terrain.

Aspect. — C'est un parallélipipède, beaucoup plus large à la base qu'au sommet. Les faces Est et Ouest sont notablement plus développées que les faces Nord et Sud. Sa forme grossière et assez irrégulière lui donne l'aspect d'une plaque de strate calcaire, simplement plantée. Sa face Ouest est moins élevée au-dessus du sol que sa face Est, et son inclinaison est très sensible vers l'est ; puisqu'elle correspond à une pente de 3/1 (*Fig.* 1 et 2).

Orientation — Les grandes faces sont exactement orientées *Est* et *Ouest*.

Dimensions. — Sa hauteur du côté Ouest est de $1^{m}37$ et du côté Est de $1^{m}50$.

Sa largeur est de 1m90 à la base, de 1m55 au milieu, et de 0m65 vers le sommet.

Son épaisseur est uniformément de 0m30. Les faces Est et Ouest sont plus ou moins raboteuses et fendues, à cause de l'effritement de la roche calcaire. Les faces Nord et Sud sont très effritées.

Menhir n° II (*Renversé*).

Situation. — Il est situé à 34 mètres au Nord-ouest du n° 1, sur la pente douce de la lande.

Aspect. — Il est complètement hors du sol et couché suivant la direction N 34° O. Il a l'aspect d'une grande dalle rectangulaire dont le sommet, du côté Sud, est légèrement arrondi. C'est un parallélipipède rectangle (*Fig.* 3).

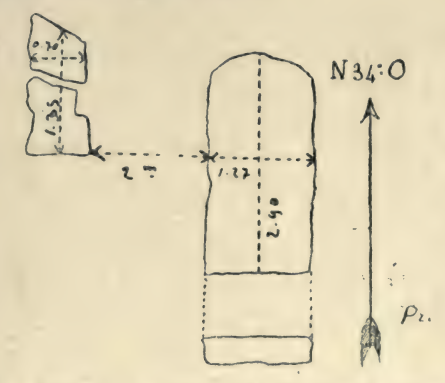


Fig. 3. — Menhir n° 2. — Projection horizontale et verticale. — Petit *Menhir brisé* à gauche.

Orientation primitive. — A considérer la direction du grand axe et en admettant comme le bas du menhir l'un ou l'autre des petits côtés du rectangle, on serait tenté de croire que l'orientation des faces était primitivement contraire à l'orientation habituelle ; dans ce cas, les deux grandes faces eussent été orientées Nord-Sud. Je croirais plutôt qu'en basculant, le menhir est tombé de champ suivant la direction Nord-Sud pour se rabattre ensuite sur une de ses grandes faces ; ce qui expliquerait que le grand axe est aujourd'hui sensiblement dirigé vers le Nord.

Dimensions. — La longueur de la dalle est de.... 2m90
Sa largeur de.................. 1m27
Son épaisseur de............... 0m28

Volume et poids. — Son volume est donc d'un peu plus de un mètre cube, et son poids d'environ 2.500 kilogs.

On le voit, le redressement de ce beau menhir ne serait qu'un jeu.

Description. — Sa régularité est remarquable et ses arêtes se sont conservées assez vives. Certes, la nature même a donné aux strates calcaires du sol beaucoup de régularité géométrique ; mais le bloc n'en a pas moins été équarri, et, en tout cas, légèrement arrondi vers le sommet.

Petit menhir renversé et brisé. — Du côté Ouest et à 2 mètres du précédent, il existe deux grosses pierres gisant à plat sur le sol et séparées par une fente de quelques centimètres. La longueur de ces deux blocs est de 1m35, la largeur moyenne de 0m70 et l'épaisseur de 0m36. Avons-nous affaire ici à un menhir de petites dimensions? Cela paraît évident, si l'on tient compte de la régularité de ces deux morceaux, qui ont dû certainement ne former qu'un seul bloc. En ce cas, il serait tombé exactement dans la même direction que son voisin (*Fig.* 3).

Il me paraît certain que ces deux blocs n'ont point fait partie du menhir n° 2, car ce dernier a conservé sa forme géométrique; et son épaisseur, d'ailleurs, n'est pas la même.

Menhir n° III (Renversé et brisé).

Situation. — Il est situé à l'Ouest du n° 1 et à 29 mètres.

Aspect. — Quoique brisé en quatre blocs inégaux, il a dû avoir à peu près la même forme que le n° 2, si j'en juge par le plus gros morceau. La largeur de ce dernier est de 1m40 et l'épaisseur de 0m28. Il a dû tomber suivant la ligne Est-Ouest (*Fig.* 4).

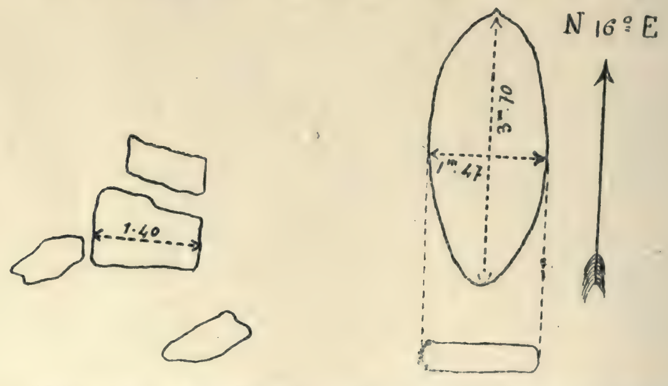


Fig. 4. — Menhir *brisé* n° 3 de Ginestous. *Fig.* 5. — Menhir n° 4 de Ginestoux. — Projection horizontale et verticale.

Menhir n° IV (Renversé).

Situation. — C'est le premier du second groupe et probablement du deuxième triangle. Il est situé à 103 mètres E.-S.-E. du n° 1.

Aspect. — C'est le plus long et le plus remarquable des cinq. Son aspect est celui d'une amande ou plutôt d'une ellipse allongée. Sa régularité est parfaite. Hors du sol et entier, il est tombé suivant la direction N. 16° E. (*Fig.* 5).

Orientation primitive. — Ce que j'ai dit pour le menhir n° 2 peut s'appliquer au n° 4.

Ce dernier a dû tomber de champ pour se rabattre ensuite ; sans cela, il eût eu primitivement ses grandes faces orientées N.-S. : ce qui est peu probable.

Dimensions. — Son grand axe a................ 3m70
Son petit axe a................ 1m47
Son épaisseur a................ 0m23

Volume et poids. — Son volume est de près d'un mètre cube, et son poids d'environ 2400 kilogs.

Ici encore le redressement de ce monument serait chose facile.

Description. — La belle forme qu'affecte le bloc et la régularité parfaite de ses lignes montrent, jusqu'à l'évidence, qu'un *équarrissage minutieux* fut opéré avant l'érection.

Il serait curieux de connaître la raison pour laqnelle les constructeurs de pareils monuments choisirent, dans un même groupe de menhirs, des formes différentes (*rectangulaires*, *ovales*, etc.).

N'y a-t-il pas une raison symbolique à ces formes architectoniques ? Il ne semble pas, *à priori*, que l'utilité de telle ou telle forme se soit fait sentir, si les menhirs n'étaient autre chose que des indicateurs de sépultures.

Menhir n° V (*Renversé*).

Situation. — Il est situé au N.-N.-E. et à 47 mètres du précédent.

Aspect. — Il a encore la forme d'un parallélipipède rectangle, avec un léger renflement vers le bas. Il gît à terre suivant la direction Nord-ouest (*Fig.* 6).

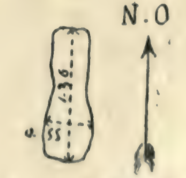


Fig. 6. — Menhir n° 5 de Ginestous.

Orientation primitive. — Ce que j'ai dit des menhirs nos 2 et 4 s'applique encore pour le n° 5 ; mais, ici, une remarque est à faire : un mur en grosses pierres sèches a été construit, mur rasé aujourd'hui, et dont il ne reste plus que les premières assises. A-t-on déplacé le menhir pour lui donner la direction du mur à construire et pouvoir ainsi l'utiliser ; ou bien a-t-on précisément construit le mur dans la direction même qu'occupait le menhir renversé, suivant la même direction que le grand axe et à partir

du bloc ? Je l'ignore ; mais je penche pour la deuxième hypothèse : rien, dans cette lande inculte, ne créant la nécessité de construire un mur dans une direction déterminée. C'est cette réflexion qui m'a suggéré l'idée de chercher dans les ruines de ce mur les débris du sixième menhir disparu ; ce dernier aurait constitué, avec les nos 4 et 5, un des sommets du deuxième triangle. Je ne l'ai point découvert ; peut-être a-t-il été brisé, lors même de la construction du mur?

Dimensions. — Sa largeur est de.......... 1m76.
Sa largeur moyenne de..... 0m55.
Son épaisseur de.......... 0m23.

On voit que ses dimensions sont faibles. Peut-être a-t-il été diminué en longueur et largeur pendant la construction du mur; les arêtes, en effet, sont assez irrégulières.

Menhir N° VI (Renversé).

Peu après la rédaction de la présente note, j'ai découvert, à 600 mètres au Nord du château, un *sixième menhir,* perdu dans les bois épais de chênes.

C'est encore un parallélipipède rectangle, tombé en place, suivant la direction N. 30° E.

Sa longueur est de 3 mètres; sa largeur de 1m02; son épaisseur de 0m38.

Il est de la même roche que les menhirs qui précèdent, c'est-à-dire probablement prélevé sur place dans une dalle calcaire, et assez régulièrement équarri. La face du dessus est très effritée, surtout du côté Nord. La face de dessous, qui repose sur de grosses pierres, présente une grande régularité.

Le menhir git à une altitude d'environ 165 mètres, sur les pentes des Cagnasses, qui dominent à l'Est le ravin de la Garenne.

§ 3. — *Observations générales.*

Voilà donc un groupe de menhirs, formant deux triangles; du moins peut-on raisonnablement le supposer. Qu'indiquaient ces monuments ? Il est impossible de répondre d'une façon convenable à la question. J'ai cherché très minutieusement, dans les environs, des vestiges de dolmens ou de tumulus; et je n'ai point réussi à en découvrir; mais c'est là un fait négatif, qui ne prouve rien. Dans ces landes, en effet, la couche de terre végétale est très mince, le rocher affleure partout : les tumulus, s'il y en a

eu, comme c'est probable, devaient être construits en pierrailles et d'un très faible relief. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les eaux dévalant sur les pentes aient suffisamment nivelé le sol jusqu'à en enlever tout vestige.

Pas de tombes possibles sans des vestiges d'habitat dans les environs; et, précisément les flancs de la vallée du côté nord fourmillent de *grottes* et d'*abris*, ayant tous donné des traces de l'occupation néolithique.

Vesson, abri sous roche de Vesson [Porcs, Chèvres] (4 *grottes*), Baumelles (4 *grottes*), ont pu servir d'abris aux bâtisseurs de nos menhirs.

Je signalerai également une station néolithique de plein air, située vers l'est, dans la lande et à 400 mètres des menhirs nos 4 et 5. Cet atelier, dans lequel j'ai récolté de nombreuses et jolies pièces, paraît s'étendre dans toute la lande.

En général, sur toutes les pentes de la chaîne des Cagnasses, on rencontre de nombreux ateliers de plein air, suffisamment reconnaissables.

Restauration possible. — Comme je l'ai indiqué plus haut, il serait possible, et à très peu de frais, de redresser les menhirs nos 2, 4 et 5, et surtout les nos 2 et 4, qui en valent réellement la peine.

Ces menhirs ne sont point perdus dans une lande isolée; ils sont tout près de la voie ferrée et il ne serait pas sans intérêt, pour le voyageur, de jeter, en passant, un coup d'œil sur ces singuliers monuments. La curiosité serait piquée, le goût de la connaissance de nos vieux mégalithes légèrement accru.

M. Caizergues, propriétaire du Château de Ginestous et du vaste domaine sur lequel gisent ces mégalithes, serait tout disposé à en demander le classement à la Commission départementale.

Peut-être même en ferait-il opérer le facile redressement, s'il était encouragé par les vœux de la *Société Préhistorique de France*.

Je signale, pour mémoire, les ruines d'un petit village, situées sur les pentes boisées, à 400 mètres au nord du château de Ginestous. Nulle part, il n'est fait mention de ces ruines, qu'on fasse appel aux documents ou à la légende populaire.

Cet antique village est entièrement construit en pierres sèches, avec maisons assez régulières; quelques-unes de ces constructions sont bâties au moyen d'un mortier très dur. Beaucoup de *tuiles* et de *briques à rebord*. Dans les bois, j'ai pu remarquer une ancienne citerne de 2 mètres sur 2 et de 5 mètres de profondeur, parfaitement cimentée. Jusqu'à présent, je considère ce village comme datant de l'*époque wisigothique*.

M. Marcel Baudouin. — Permettez-moi de souligner la très intéressante communication de notre collègue.

J'admets très bien l'hypothèse qu'il donne pour expliquer la position actuelle des menhirs renversés : à savoir la chute sur une arête et le renversement sur une face. Mais il faut bien savoir qu'il y a des indications techniques, qui peuvent parfois mettre sur la voie de l'orientation primitive des menhirs tombés, et transformer l'hypothèse en quasi-certitude. Je n'en indique qu'une pour l'instant, car elle est d'ordre matériel : c'est la *disposition des blocs de calage*, au point où se trouvait jadis la *base* des Menhirs, quand ces blocs persistent encore, bien entendu.

Lorsqu'on les rencontre, près d'une extrémité d'un bloc qu'on suppose être un menhir *tombé*, ils prouvent, d'ailleurs, par leur existence même, qu'on a bien affaire à un *mégalithe* renversé ; mais leur arrangement, leur placement dans tel ou tel sens, est une donnée très précieuse et certaine. — Avant donc de redresser un menhir, il faut absolument, au préalable, les *rechercher* par une *fouille*, méthodiquement faite dans leur voisinage immédiat, et en particulier aux deux extrémités de la pierre. Leur rencontre indique : 1° qu'on a bien affaire à un *menhir;* 2° quelle était l'extrémité correspondant à sa *base* (il y a d'ailleurs d'autres moyens de reconnaître cette base (1) et le *sommet*); 3° à quelle orientation correspondaient les grandes faces, au moins dans un certain nombre de cas (menhirs aplatis, etc.). Mais leur absence (caractère négatif) ne prouve, bien entendu, absolument rien. — Par suite, j'engage notre collègue à faire d'abord ces recherches indispensables.

En ce qui concerne la restauration des menhirs, signalé par M. le Lieutenant Gimon, à mon avis, elle ne doit être entreprise que sous la *direction d'un spécialiste*, car il n'est pas prudent de la laisser faire au hasard, même par l'amateur le plus dévoué, et surtout par une personne non initiée. Avant de l'entreprendre, il faut bien étudier sur le terrain les *conditions de chute*, pour pouvoir remettre les monuments en bonne orientation, et ne pas les ériger la *tête en bas*, comme cela a été fait malheureusement autrefois dans des régions très célèbres, que vous connaissez tous, et que le IIe Congrès préhistorique a visitées récemment.

(1) J'ai indiqué, sur place, à plusieurs de nos collègues, pendant les excursions aux Alignements de la région de Carnac et Erdeven, comment, *sur le terrain*, on peut reconnaître la *base* et le *sommet* d'un Menhir ou d'un *élément* d'Alignement, que j'appelle *Colonne*. — Il faut se baser sur la *forme*, sur l'*action des pluies*, sur la *présence des lichens et des mousses*, etc., etc.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1907.

Présidence de M. le Dr Ballet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 janvier 1907.

M. A. Bertin s'excuse de ne pouvoir faire la présentation qu'il avait annoncée.

A propos du procès-verbal, plusieurs communications sont faites par MM. E. Hue, P. Reynier et A. de Mortillet. [Voir plus loin le texte de ces notes].

A propos du Procès-verbal, M. Adrien de Mortillet remercie la *Société préhistorique de France* de l'avoir nommé *Président d'Honneur*, puisqu'il n'a pas pu le faire à la dernière séance, en raison de son absence au moment du vote. — Il ajoute que rien ne pouvait lui être plus agréable qu'un tel titre.

Protection des Monuments Préhistoriques.

M. le comte J. Beaupré (de Nancy) demande à la Société d'agir auprès des Pouvoirs publics dans le but d'assurer la protection d'un Dolmen qu'il a découvert en 1906 dans le Bois-l'Evêque, commune de Sexey-aux-Forges (Meurthe-et-Moselle), et qu'il a fouillé et restauré. — Ce mégalithe, unique jusqu'à ce jour dans l'Est, se trouve d'ailleurs sur un terrain militaire et appartient à l'Etat.

La *Société préhistorique de France* va faire le nécessaire, car, on le sait, les Mégalithes sont des plus rares en Lorraine.

Surveillance et Conservation des Monuments préhistoriques.

Délégués départementaux.

En raison de la délibération prise dans la dernière séance, M. le comte J. Beaupré (de Nancy) est nommé *Délégué départemental* pour le Département de Meurthe-et-Moselle. — Il est chargé de s'aboucher, de suite, et en particulier, avec la *Commission des Sites* de ce Département (Loi d'avril 1906).

Monuments mégalithiques appartenant à la Société.

Grâce au don de Lionel Bonnemère, notre regretté Président, la *Société préhistorique de France* a pu devenir propriétaire d'un *Dolmen* intéressant, situé dans le Département de Maine-et-Loire, commune de Couture. — Il porte le nom de *Dolmen d'Ethiau*.

La description en sera faite ultérieurement par les soins du Secrétaire général, auquel Lionel Bonnemère avait confié cette mission, alors qu'il était encore possesseur de ce monument.

La *Société préhistorique de France* adresse à cette occasion un souvenir ému à son ancien Président, décédé au cours de ses fonctions.

Les membres du Conseil d'Administration de la Société signalent à leurs collègues cet exemple suggestif et ce mode nouveau de Préservation et de Conservation des Monuments préhistoriques ; et il serait à souhaiter que d'autres dons de cette nature soient faits dans des conditions analogues, car il est bien évident qu'il y a des dolmens, menhirs, grottes, etc., que l'Etat ne pourra pas arriver à protéger. — Or, ce *modus faciendi* est un excellent moyen de « s'intéresser à la conservation des Monuments Mégalithiques » (Article 1er des Statuts). — Avis aux hommes de bonne volonté, qui s'intéressent à la Préhistoire de France.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société préhistorique a reçu les ouvrages suivants :

Pravek. — [*L'âge préhistorique*] (Rev. bimens. d'Anthropologie et Préhistoire des Pays tchèques). Réd. en chef : I. L. Cervinkay Kojetine na Hané Hradiste (Moravie). — Années 1903 et 1904 ; année 1907, n° 1.

Fortès (J.) (de Porto, P.). — *La spirale préhistorique et autres signes gravés sur pierre. Etude sur les relations antéhistoriques de l'Ibérie avec l'Irlande.* — Paris, Vigot, 1907, in-8°, 16 p., 9 fig. [Extr. *Rev. Préh.*, Par., 1906, I, n° 10].

Cancalon (D^r). — *Le progrès aux temps paléolithiques* (*Introduction à l'étude de la Préhistoire*). — Paris, Schleicher fr., 1907, in-8°, 30 p.

Martin (Henri). — *Présentation d'ossements de Renne, portant des lésions d'origine humaine et animale*. — Le Mans, 1906, in-8°, 7 p., 1 pl. hors texte. [Extr. *Bull. Soc. Préh. France*, 1906, 22 nov.].

Givenchy (Paul de). — *Note sur une hache paléolithique trouvée à Antilly (Oise)*. — Le Mans, 1906, in-8°, 8 p., 3 pl. hors texte, 2 fig. [Extr. *Bull. Soc. Préh. France*, 1906, 22 nov. et 27 déc.].

Rutot (A.). — *Notions préliminaires sur le néolithique. — A propos de la découverte des pointes de Volgu. — A propos de l'homme fossile en Amérique. — Lampes paléolithiques.* — Hayez, Brux., 1906, in-8°, 16 p., 3 fig. [Extr. *Bull. Soc. d'Anthr.* de Bruxelles, 1905].

Rutot (A.). — *Taubach et Krapina.* — Hayez, Bruxelles, 1906, in-8°, 6 p. [Extr. *Bull. Soc. d'Anthr.* de Bruxelles, 1906, 29 janvier].

Rutot (A.). — *La géologie de la vallée du Nil; nouvelles découvertes éolithiques et paléolithiques qui y ont été faites.* — Bruxelles, Hayez, 1906, in-8°, 3 p. [Extr. *Bull. de la Soc. belge de Géol.*, 1905, 17 oct.].

Rutot (A.). — *Un cas intéressant d'anti-éolithisme. — Limons de la Seine-Inférieure et industries qu'ils renferment.* — Bruxelles, Hayez, 1906, in-8°, 34 p. [Extr. *Bull. Soc. Belge de Géologie*, 1906, 20 fév.].

Rutot (A.). — *La géologie appliquée à la démonstration de l'authenticité des silex taillés paléolithiques de la vallée de la Haine.* — Bruxelles, Hayez, 1906, in-8°, 27 p., 1 fig. [Extr. *Bull. Soc. d'Anthr.* de Bruxelles, 1906, 26 fév.].

Rutot (A.). — *Les découvertes de M. Comont à Saint-Acheul. — Un sifflet en phalange de cheval. — Découverte de poteries de l'âge du métal à Leval-Trahegnies. — Découverte d'un nouveau squelette de mineur préhistorique à Strépy. — Science d'amateur.* — Bruxelles, Hayez, 1906, in-8°, 31 p., 6 fig., 2 pl. [Extr. *Bull. de la Soc. d'Anthrop.* de Bruxelles, 1905].

Girod (Paul). — *Contribution à l'étude des bâtons percés. — Un nouveau bâton de la Madeleine.* — Paris, J. B. Baillière, 1906, in-4°, 7 p., 1 pl. hors texte.

Mortillet (A. de). — *Deux curieuses pièces de la grotte du Placard (Charente)*. — Paris, 1906, in-8°, 4 p., 3 fig. [Extr. *Bull. Soc. Préh. Fr.*, 1906].

Houlé (A.). — *Le cimetière franc d'Escames (Oise)*. — Beauvais, 1907, in-8°, 15 p., 1 pl. hors texte. [Extr. *Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise*, XIX, 3e p.].

Hue (Edm.). — *Note sur une mandibule droite de Canidé des Palafittes de Chalains (Jura)*. — Le Mans, in-8°, 1907, 2 fig. hors texte. [Extr., *Bull. Soc. Préh. Fnance*, 1906, 27 déc.].

Meunier (Victor). — *Les ancêtres d'Adam (Histoire de l'homme fossile)* [Edition A. Thieullen]. — Paris, Fischbacher, 1907, in-16° 313 p., 1 portrait.

Thieullen. — *Etudes préhistoriques : Industrie méconnue* [Reliure d'Ensemble]. — Paris, broch. reliées ensemble, in-4°, 1898-1906.

Réunion internationale de la Société d'Anthropologie de Cologne.

[*15-17 Juillet 1907*].

A l'occasion de l'inauguration solennelle du *Musée de Préhistoire*, qui vient d'être créé à Cologne, par la *Société d'Anthropologie* de cette ville, cette Société a décidé de réunir, en une Assemblée scientifique, qui aura lieu du 15 au 17 juillet 1907, les savants qui en Europe s'adonnent aux recherches préhistoriques.

Les questions à l'ordre du jour sont les suivantes : Les *Eolithes; les nouvelles divisions du Paléolithique*; *L'origine de l'homme d'après ses relations avec la Géologie ; L'industrie et l'art primitif ; Découvertes dans les cavernes préhistoriques*; *Préhistoire de l'Amérique.*

Les Membres de *la Société préhistorique de France* sont invités à assister à cette réunion. Ceux d'entre eux qui désireraient faire partie de la Délégation officielle de la Société sont priés d'adresser une demande dans ce sens à M. le Secrétaire général.

Trois Délégués ont déjà été désignés. — Ce sont M. E. Fourdrignier, vice-président, représentant le Bureau ; M. le Comte J. Beaupré et M. G. Goudry (de Nancy, M.-et-M.).

Admission de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

Gaurichon (Le Commandant J.), de la 9e section d'administration militaire, 58, rue de la Tuie, Tours (Indre-et-Loire) [A. Guébhard-Marcel Baudouin].

Morin (Jean), Artiste peintre, 87, rue Lepic, Paris-XVIII [Fourdrignier-Létienne].

Soubeyran, D. M., Audeville (Oise) [Dr Baudon-Stalin].

Brasseur, Sous-Ingénieur des Ponts et Chaussés, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure) [Stalin-L. Coutil].

Pellegrin (Charles), Ingénieur civil des Mines, 5, rue de Médicis, (Paris) [Guébhard-Goby].

Camus (Paul), 43, rue de Turenne, Paris [Marot-Dramard].

Levistre (Louis), 10, rue Montaigne, Bab-el-Oued, Alger (Algérie) [Marcel Baudouin-H. Martin].

Présentation de nouveaux membres.

A la séance du 28 février 1907, on aura à voter sur la candidature de *huit* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance. (Art. 5 des Statuts).

Cartes muettes départementales pour Inventaires préhistoriques.

M. le Secrétaire général invite ses collègues, qui s'occupent plus spécialement de l'étude d'un *Département* français ou d'une ancienne province, à se servir de *Cartes muettes départementales*, à l'échelle du 1/200.000, pour dresser les *Inventaires préhistoriques*.

Ces cartes, qu'on peut se procurer en grande quantité et à bon marché, — à condition de les faire faire sur commande, car elles n'existent pas dans le commerce, — sont extrêmement pratiques pour dresser le relevé des restes préhistoriques, des stations de *chaque âge*, et de chaque espèce de monuments.

Actuellement on utilise, dans le même but, les cartes au 1/320.000. Mais elles ne sont pas *muettes*. Par suite, elles sont tellement *surchargées* que leur lecture est très difficile. D'autre part, leur reproduction par la photogravure est très défecteuse, en raison de la réduction nécessaire, qui rend tout confus.

L'avenir est certainement aux *Cartes muettes*, en ce qui concerne les *Cartes d'ensemble*, la carte de détail devant être le 1/50.000 ou le décalque du Cadastre, réduit de moitié, soit 1/5.000.

A ce propos, M. le Dr Marcel Baudouin montre la *Carte muette de la Vendée*, qu'il a fait éditer dans ce but, et dont le coût actuel est de 0 fr. 50. — Cette carte a été adoptée déjà par le *Comité de la Vendée des Sites et Monuments du Touring-Club*, pour l'exécution des Relevés à faire dans ce Département.

Rapport du Trésorier sur l'Exercice de l'année 1906.

PAR

L. GIRAUX (Saint-Mandé, Seine).

Messieurs et chers Collègues,

Conformément à nos Statuts, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes de la *Société Préhistorique de France* pour l'année 1906, comptes qui ont été approuvés par notre Conseil dans sa dernière séance.

I. — Recettes.

1° 226 Cotisations de 1906, à 12 francs........	2.712	2.748	»
3 — de 1905, à 12 francs........	63		
Cotisations de 1906, à recouvrer (pour mémoire) :			
4 Cotisations à 12 francs.. 48 »		78 »	
Annonces................ 30 »			
2° Vente de Bulletins et de Numéros isolés..............		146	»
3° Subvention du Ministère (pour abonnements à 25 Bulletins)..		300	»
4° Clichés et tirages, remboursés par les auteurs.........		286	75
5° Publicité et annonces..............................		95	»
6° Arrérages de rentes................................		39	»
Total des Recettes..........		3.614	75
Solde en Caisse au 1er janvier 1906....................		2.241	65
Total..........		5.856	40

II. — Dépenses.

1° Impression du Bulletin..............................	2.149	55
2° Imprimés divers....................................	77	45
3° Clichés et Photogravures...........................	280	85
4° Correspondance et frais divers......................	143	60
5° Location de la Salle................................	50	»
Total des Dépenses..........	2.701	45

III. — Récapitulation.

Recettes..	5.856	40
Dépenses..	2.701	45
Solde..........	3.154	95
Ce solde est ainsi composé :		
50 francs de Rente 3 °/o au porteur..................	1.658	50
Espèces en caisse.....................................	1.496	45
Total égal..........	3.154	95

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

La Commission, réunie à 3 heures, sous la Présidence du Dr Guébhard, reçoit communication de diverses libéralités anonymes dont elle a été l'objet et remercie particulièrement les donateurs, qui lui permettent, soit de publier ses travaux et documents, soit de créer des Archives, tout à fait uniques en leur genre.

Le Rapport du mois de Février, vu sa longueur, sera seulement résumé en séance.

CINQUIÈME RAPPORT MENSUEL.

L'an nouveau, disions-nous dans notre dernier rapport, s'annonce, pour notre Commission, sous les meilleurs auspices. C'est ainsi que les négociations entamées avec le Conseil d'administration de la Société, et — surtout! — avec son dévoué Trésorier, ont permis d'apporter à ce dernier des assurances telles qu'il regardera dorénavant sans inquiétude pour le budget social l'accroissement d'un certain nombre de pages du Bulletin, spécialement consacrées aux *Travaux de la Commission*.

Mais, avant de commencer la publication de ces pages, qui, tirées à part, et collectionnées par les destinataires, c'est-à-dire par la plupart de nos délégués, finiront par faire un petit, ou gros volume, il convenait de donner la liste de ceux qui en seront les auteurs, c'est-à-dire des délégués eux-mêmes et des membres de la Commission. Or, si cette liste fait ressortir le grand nombre des actives collaborations qui se sont déjà groupées autour de notre œuvre, elle a rendu évidentes aussi de sérieuses lacunes, non seulement dans les délégations qui n'ont pu se former encore en certains départements, mais dans la Commission elle-même, à cause des conditions d'impromptu dans lesquelles elle dut être, séance tenante, improvisée, sur l'initiative toute *motu proprio*, de M. Martial Imbert, et point (comme le dit le procès-verbal de l'époque) de son Président actuel, qui ne cherchait, au contraire, qu'à se décharger sur la Société tout entière d'une entreprise qu'il sentait bien nécessaire, mais inconciliable avec ses autres études en cours.

Quoi qu'il en soit, s'il parut indiqué à la première heure, de grouper surtout les personnalités susceptibles d'assister aux séances, il suffira maintenant de prononcer les noms de MM. Cartailhac, Cazalis de Fondouce, Chantre, C. Drioton, Fouju,

A. Gasser, L. Pierquin, A. Viré, pour que vous sentiez combien leur adjonction accroîtra la force de nos cadres et notre action sur la province.

La Commission demande donc à M. le Président de la Société de vouloir bien faire approuver par vote les adjonctions proposées à la Commission élue le 28 juin 1906.

La Société, consultée, donne son approbation et fixe ainsi la composition de la *Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques.*

A. Guébhard, *président;* H. Martin, *secrétaire;* Atgier, Ballet, M. Baudouin, J. Beaupré, E. Cartailhac, Cazalis de Fondouce, P. du Chatellier, E. Chantre, L. Coutil, J. Déchelette, C. Drioton, Fouju, A. Gasser, P. Goby, M. Imbert, A. de Mortillet, L. Pierquin, J. de Saint-Venant, G. Stalin, A. Viré.

Quant à nos collaborateurs, il faut que nous les divisions en deux catégories. Si tous, sans exception, ont témoigné les sentiments les plus sympathiques à notre entreprise, il en est quelques-uns, qui, après nous avoir communiqué d'emblée tous les renseignements qu'ils avaient sous la main, nous ont déclaré franchement qu'ils ne se croyaient pas en situation de nous en procurer davantage, et que, par conséquent, leur délégation, à peine née, devait prendre fin.

En y joignant quelques aimables correspondants occasionnels, en voici la liste :

J-M. Abgrall, C. Berthelot du Chesnay, T. Bézier, C. Boulanger, V. Bourgeois, O. Costa de Beauregard, H. Debout, J. Denay, A. Détroyat, M. Féaux, F. Fobis, G. Garraud, M. Gillet, P. de Givenchy, H. Godivier, M. Guérin, A. Houlé, E. Jourdy, A. Lebey, J. Le Moine, H. Moret, A. Péron, Perrier du Carne, E. Schmit, H. de Ville d'Avray, L. de Villeneuve.

A tous ces dévoués auxiliaires de la première heure, nous adressons les mêmes remerciements qu'à ceux qui nous ont promis la continuation d'un concours qui ne perdra rien pour attendre.

Quoique de ceux-ci la liste, après le rappel des attardés, opéré ce mois-ci, vienne de s'accroître encore de plus de 30, pour dépasser ainsi 120, nous sommes encore loin de compte, et l'activité de notre propagande ne s'arrêtera pas là. Lorsqu'elle aura épuisé le champ des démarches directes et personnelles, il lui restera le recours aux organismes scientifiques départementaux. Il faut que nos cadres se développent pour la campagne d'été, et, si l'on songe qu'il a fallu, pour un seul département, le Var, une bonne vingtaine de collaborateurs bénévoles, sans arriver à achèvement, on conçoit que ce n'est qu'un noyau de recrues, que

représente la liste ci-dessous, où manque hélas ! déjà un nom, celui du malheureux Paul Jobard, si cruellement assassiné au moment où il rêvait de perfectionner sans cesse son Inventaire de la Côte-d'Or.

D'autres, il est vrai, parferont son œuvre ; mais quelle triste fin !

LISTE DES DELÉGUÉS DE LA COMMISSION au 1er Mars 1907.

L. Andrieu, F. Arnaud, F. Autorde, P. Aveneau de la Grancière, A. Aymar, P. Banéat, F. Barthélemy, Pol Baudet, A. Bellier, J.-M. Béroud, A. Bigot, E. Bombal, J. Bossavy, Bosteaux-Paris, M. Bourlon, Camichel, J. Cardot, L. Castagné, C. Cépède, G. Champsaur, G. Chauvet, P.-J. Chédeville, A. Collet, J.-B. Colleu, Paul Combes fils, H. Corot, Ch. Cotte, F. Daleau, L.-C. Dauphin, L. Deglatigny, J.-B. Delort, J. Deprat, Dervieu, A. Desforges, O. Desmazières, M. Deydier, A. Doigneau, C. Drioton, E. Dubalen, U. Dumas, Ph. Eck, Evrard, E. Féraud, L. Févret, J. Feuvrier, Ficatier, G. Fievé, G.-B.-M. Flamand, Florance, E. Foucault, E. Garrisson, J. Gaurichon, F. Gidon, A. Girardot, P. Girod, P. Hauet, J.-L. Helliet, M. Hénault, J. Hommey, E. Hue, L. Jacquot, P. Jodot, Jousset de Bellesme, J. Jullien, G. Lacouloumère, G. Lafay, Ph. Lalande, A. Lauby, L. Le Clert, H. Lemoine, Lènez, J. Leroy, M. Leroy, M. Le Roux, L. Lex, V. Lorrin, G. de Manteyer, R. Marchadier, E. Marignan, H. Marin-Tabouret, H. Marlot, A. Martin, David Martin, Jean Martin, P. Marty, A. Masfranc, E. Maugras, F. Mazauric, L. Mazéret, J. Miquel, A. Moirenc, J. Momméja, E. Moreau, P. de Mortillet, H. Müller, G. Musset, C.-E. Noury, P. Olivier, J. Pagès-Allary, A. Pajot, P. Pallary, A. Parat, F. Pérot, P. Petitclerc, C.-A. Picquenard, M. Piroutet, I. Pranishnikoff, Ch. Puech, F. Régnault, G. Renault, Rolland, G. Rouxel, Sansot, H.-E. Sauvage, L. Schaudel, P. Sébillot, P. Septier, G. Sicard, B. Souché, L. Thiot, H. Thomas, E. Trutat, J. Valérian, L. Valette, O. Vauvillé, L. de Vesly.

Si, presque invinciblement, sont venues sous notre plume, à propos de cette revue que nous venons de passer de la mobilisation toute pacifique de nos troupes, des expressions militaires, c'est que nous sommes encore tout emplis de la première satisfaction donnée par M. le Ministre de la Guerre à notre demande, en vue d'une coopération du Service Géographique de l'Armée, à la reconnaissance des restes subsistants de défenses antiques, où

se manifestent, en somme, les premières origines de l'art de la guerre.

M. le Ministre, en nous priant de nous mettre en rapports directs avec M. le Général directeur du Service Géographique, afin d'examiner, de concert avec lui, comment le travail désiré pourrait être défini, documenté et accompli, nous a assuré qu'il examinera volontiers, dans une pensée sympathique à l'œuvre de la Société préhistorique de France, les propositions que cet Officier général estimera pouvoir soumettre à son approbation.

Il ne paraît pas douteux qu'il ne résulte d'aussi bonnes dispositions quelque bien pour notre Science. S'il était seulement possible d'obtenir qu'avec leur haute compétence professionnelle, les savants Officiers du Service géographique veuillent bien, au cours de leurs tournées, vérifier et rectifier les indications en notre possession ; ou, mieux encore, mis en goût par ces observations, dont il semble qu'ils ne puissent se désintéresser, s'ils y en ajoutaient de nouvelles ; ne serait-ce pas déjà un grand point d'acquis que d'avoir donné à celles-ci, ne fût-ce qu'au point de vue géographique, la sanction d'un contrôle rigoureux, qui permettrait peut-être d'insérer les principales sur la revision du 1/80 000, ou en tout cas, sur le 1/50 000 en préparation ?

Mais auparavant il nous a paru indispensable de commencer par établir, par devers nous-mêmes, des **Archives cartographiques**, réunissant synoptiquement, avec tout le degré d'exactitude que peuvent comporter les pointés de nos délégués sur place, les renseignements de position que nous réclamons d'eux à une échelle non inférieure au 1/80 000. Les transformant alors, par un calcul simple, et dont l'approximation reste en rapport avec celle du pointé lui-même, en coordonnées géographiques centésimales, il suffit de les reporter au carmin sur feuilles au 1/320 000, avec numéro de renvoi à une inscription marginale du nom et des longitude et latitude calculées, pour constituer ainsi un répertoire documentaire des plus figuratifs et des plus faciles à communiquer.

Mais il ne suffisait pas que ce fût fait au hasard sur feuilles volantes. Il importait d'avoir sur toile les 33 feuilles de l'atlas complet de France. Un ami qui s'intéresse à notre œuvre a bien voulu en faire don à la Commission, dans un cartable qui maintient les feuilles pliées en deux, libres pour les consultations particulières et les opérations graphiques. Votre Président, qui a déjà fait bon nombre des calculs nécessaires, se chargera de la besogne, peu récréative et peu glorieuse, mais utile, du transfert sur ces feuilles d'archives, où se trouvera concentrée encore, sous forme graphique, l'extrême concentration déjà opérée sur les

documents reçus, pour les faire entrer tous dans le Rapport mensuel, distribué à part aux intéressés.

Comme complément de ces Archives cartographiques, des **Archives iconographiques** s'imposaient, d'autant plus que les premiers éléments en étaient déjà dans nos mains. Le don, que nous mentionnons plus bas, de notre ami Paul Goby, les diapositifs du Dr F. Gidon, de nombreux photogrammes de M. H. Marot, des planches offertes par MM. M. Imbert, Atgier et votre serviteur, voilà un premier noyau qui s'accroîtra certainement si tous nos correspondants, qui sont photographes ou dessinateurs, ou simplement sachant pratiquer la carte postale, veulent bien nous fournir les éléments d'un prochain catalogue de choses figurées.

Le Catalogue des choses écrites est toujours constitué par nos *Rapports* eux-mêmes, où nous nous efforçons de condenser la quintessence, exprimée au fur et à mesure, de la masse des documents du mois courant. Le mois écoulé a été particulièrement fructueux; et nous a fait agréablement constater que c'était presque toujours pour se mieux préparer que certaines réponses s'étaient fait attendre.

M. le chanoine J.-L. Abgrall, au cours d'une notice sur les *Vestiges du vieux château de Kergunus en Trégunc*, publiée au *Bull. archéologique du Finistère*, énumérant un grand nombre de *mottes* où se voient des traces évidentes de constructions féodales, attribuées au IXe ou Xe siècle, reconnaît cependant que des fouilles pourraient réserver plus d'une surprise, quant à l'antiquité réelle de ces monuments.

M. F. Autorde, qui a été appelé à attribuer à l'époque gallo-romaine le mur vitrifié du *Puy-de-Gaudy* (Creuse), que Thuot croyait du Ve siècle, et de Cessac de la fin de l'indépendance gauloise, ajoute, avec raison, comme nous voudrions qu'on le fît toujours pour les autres sortes de fortifications antiques, que ce n'est nullement une raison pour attribuer *tous* les forts vitrifiés au même âge, et que très vraisemblablement les Romains trouvèrent cette pratique usitée avant leur arrivée.

M. A. Aymar continue à nous documenter sur la bibliographie du Cantal.

M. A. Bellier présume que le *Donjon de la Motte* de Moret-sur-Loing, dont il nous envoie le plan cadastral, doit avoir une origine bien antérieure à la féodalité. Situé au point culminant d'un éperon, dit aujourd'hui *Montagne du Calvaire*, au confluent du Loing et de la Seine, il devait faire partie d'un vaste camp retranché, origine de celui dont relèvent les restes de fortifications plus récentes qu'on voit encore à *Saint-Nicaise*. De nouveaux

travaux prochains révèleront peut-être le secret de la Motte, qu'ont laissé échapper d'anciennes recherches, faites en dehors de tout souci de la science.

M. C. Berthelot du Chesnay nous envoie son *Année préhistorique dans les Côtes-du-Nord*, 1905-1906, où nous trouvons, au milieu des récits de fouilles de la *Société d'émulation* et d'excursions diverses, le nom, *Mez-Guen*, d'un camp du voisinage de Guingamp, signalé précédemment (IIIe Rapport) par une trouvaille de framées gauloises de M. l'abbé J.-L. Helliet.

M. Eusèbe Bombal nous adresse son *Rapport sur les fouilles opérées au Puy-du-Tour, commune de Monceaux (Corrèze) en juillet et août* 1906, d'où résulte « que le Puy-du-Tour a été une enceinte défensive où s'est réfugiée, à divers âges de la préhistoire, la population établie dans les plaines et vallées circonvoisines, et, finalement, une forteresse gauloise », car la partie supérieure des remparts a livré en abondance les grands clous de fer, par lesquels étaient réunies les poutres destinées à former une carcasse continue à l'intérieur du terrassement.

M. R. Bouillerot nous assure que c'est par pur malentendu sur nos intentions et notre manière de procéder qu'il avait cru devoir nous adresser des conseils de prudence, dictés uniquement par l'intérêt de notre œuvre. Il reste entendu de notre côté que nous ne saurions avoir que la plus grande sympathie pour le généreux effort des Préhistoriens de l'Est, comme pour tous ceux qui contribueront, sous n'importe quelle forme, au but que nous avons marqué.

M. l'abbé V. Bourgeois a remarqué dans les bois de la *Vieille-Forêt*, près Coulours (Yonne), un monticule rectangulaire, formé de terre rejetée, mais sans fossés, et un autre circulaire, au milieu des champs.

M. J.-B. Colleu qui, en étudiant surtout les restes de forges minières anhistoriques, qui abondent aux environs de *Collinée* (Côtes-du-Nord), a relevé une quinzaine d'enceintes de divers types, presque toutes inédites, et en très bon état de conservation, voudrait que quelque membre de la Société profitât de journées de vacances pour aller les visiter avec lui, en même temps que les nombreux monuments mégalithiques et objets préhistoriques de la région que traverse la voie romaine de Vannes à Corseul.

M. Léon Coutil, membre de la Commission, nous envoie, avec son ouvrage superbement illustré sur le *Département de l'Eure : Archéologie gauloise, gallo-romaine et franque, Arrondissement des Andelys*, le tableau des 36 enceintes (dont plusieurs sûrement du moyen âge) qu'il y a décrites.

M. O. Desmazières nous transmet des détails fournis par M. Guittonneau, instituteur à Saint-Remy-la-Varenne, sur deux camps qu'il avait signalés, celui du *Vau* à Louerre; et celui de *La Brosse* à Noyant (Maine-et-Loire) : le premier, dont les talus de terre, en grande partie démolis, avaient paru d'une antiquité douteuse à notre regretté président Bonnemère; le second, remarquable par la grandeur et la bonne conservation de son fossé extérieur, mais situé en pays plat et d'une forme rectangulaire, évoquant plutôt l'époque romaine qu'une plus ancienne. Du reste les bois des environs de Louerre montrent fréquemment d'énormes talus et fossés, dont L. Bonnemère n'avait pu découvrir le mystère.

M. Clément Drioton nous envoie les plans, coupes et emplacements des huit premières enceintes défensives qu'il a pu étudier dans la région de Dijon, et qu'il décrit d'une manière si intéressante dans la *Revue préhistorique de l'Est*. Il projette ensuite une autre étude sur les *fausses enceintes défensives* de la Côte-d'Or, qui ne manquera certainement pas non plus d'intérêt, ne fût-ce qu'en montrant celui qu'a chaque époque à fournir un aliment aux critiques postérieures, et à ne jamais traiter de *rien* ce qui est *quelque chose*, lors même que ce quelque chose ne serait pas tout à fait la chose qu'on a pu croire d'abord.

M. E. Dubalen assure que, dans la Chalosse, les *Tucs*, ou *Castra*, ou *Pouy*, sont si nombreux que, de leur relevé, une carte serait toute constellée.

M. Ulysse Dumas, en un mémoire remarquablement intéressant, expose en quelque sorte *l'évolution de l'enceinte de pierres* dans la région du Gard, depuis les simples entourages de cases ou annexes de dolmens, sans caractère défensif, les seuls, selon lui, réellement *pré*historiques, correspondant à l'époque pacifique où résidaient dans les plaines les populations néolithiques, ou peut-être déjà en possession du bronze ; passant aux petites enceintes simples ou fortins de refuge élevés au-dessus des grottes naturelles ou artificielles, où l'homme avait dû chercher, en pleines *barres* rocheuses, bien avant la fin de l'âge du bronze, une sécurité devenue insuffisante ailleurs; puis arrivant aux grandes forteresses à enceintes souvent multiples qui couvrent encore presque toutes les hauteurs du pays et que l'auteur ne croit pas pouvoir faire remonter au delà de l'époque *proto*historique, « du plein âge du bronze, la plupart ayant eu leur plein développement avec le fer et leur maximum avec l'invasion romaine ».

Comme exemples des premières, l'auteur cite les petites enceintes avoisinant les dolmens de *Tharaux*, de *Cambarnier*, de *Cougoussac*, du *Mas Guittard*, aux environs de Méjanne.

Comme exemples de petites enceintes de refuge, en relation avec des grottes, celles du *Roc d'Ogias* et du *Roc de Vendême* à Belvezet; la montagne de *Dène*, à Baron; de *Signargue* à Fons-sur-Lussan; le roc qui domine au N.-E. la *fontaine de Vaurargues*, à Seynes; l'extrémité de la montagne de *Lansac*, à Bouquet; le *Roc de César*, en face les Fumades, et le sommet qui domine l'oppidum de *Suzon* à Allègre.

Comme véritables *oppida*, donnant des vestiges romains et même postérieurs, ceux, déjà connus, de *Vié-Cioutat*, de *N.-D. de Bruyès* à Aigaliers, du *Camp de César* de Bouquet, de *Saint-Martin* de Lussan, le *Barri* de La Roque, *Euzet-les-Bains*, et deux nouveaux, qui sont à ajouter à la liste de M. de Saint Venant, donnée dans notre dernier rapport : le *Clap* de Méjannes à l'Est du mas Madier, au bord de la Cèze et le camp de *Labaume*, aux confins de Serviers.

Lors même qu'il y aurait à formuler quelques réserves quant à la spéciosité du classement de M. U. Dumas, notamment sur la distinction des deux dernières catégories, et aussi sur certaines vues, comme l'insuffisance de la hache de pierre pour les abattages de chênes verts, qu'aurait nécessités l'installation d'enceintes en pleines forêts, il n'en reste pas moins que son étude, portant à la fois sur les habitats et les sépultures des premiers âges dans leurs rapports avec la fortification, commande une attention particulière pour sa conclusion, qui est de faire remonter les enceintes défensives de sa région (en bloc, suivant l'errement commun) au « plein âge de bronze », au lieu du « deuxième âge du fer, époque marnienne » : à quoi avait conclu, encore plus en bloc, pour tout le Bas-Languedoc et toute la Provence, M. le Dr P. Raymond (*Rev. préh.*, I, 1906, p. 156).

M. G. Garraud nous signale l'existence d'un *Camp des Anglais*, de 135 ares de contenance, sur une côte élevée, à Charroux (Vienne), et de « redoutes creusées dans le sol » à l'Est de Civray (Vienne). Il y a, sur chaque rive de la Charente, des grottes dites du *Chaffaud*, qui ont servi d'ateliers de taille des silex. Non loin, un monticule pyramidal dit *Gros Dugnon*, qui semble plus récent : enfin, à l'ouest de Civray, à 100 mètres de la gare de Saint-Saviol, une pierre levée.

M. E. Garrisson, qui a eu l'obligeance de dresser pour nous, d'après le *Répertoire archéologique* de Devals, la liste annotée de 46 oppidums, camps et mottes de *Tarn-et-Garonne*, insiste sur l'importance, au moins égale à celle des cités lacustres, qu'aurait l'exploration des *souterrains-refuges* de sa région, dont le caractère néolithique ne peut guère être mis en doute, puisque, entre autres, il y a été trouvé un pic en bois de cerf, à

même la mollasse d'une habitation inachevée. Quant aux autres monuments, Devals remarquait que, sur ses 13 « oppidums », (plateformes défendues par talus et fossés), il avait trouvé, dans deux, ceux de *Cos* et *Rengade*, de la pierre polie sans bronze; dans celui de *Bourret*, des poteries analogues à celles des dolmens; dans celui de *Guillaynes* une hache en bronze à ailerons, avec des poteries grossières. La motte des *Salles* a fourni de la pierre polie seule, celles de *Picquecos* et *Lamothe-Saliens*, du néolithique avec bronze; et il s'agit bien semble-t-il, de vraies *mottes* ou *tucs* de grande dimension, avec fossés. Les camps, par contre, à murs d'enceinte n'auraient fourni que des restes moins anciens.

M. le Dr F. Gidon nous envoie deux très jolis stéréodiapositifs du mur ruiné du *camp de Bierre*, à Merry (Orne); et ces vues, venant après les dessins précédemment reçus de M. E. Foucault confirment la très grande ressemblance de cette enceinte avec celles du Midi de la France, aussi bien que d'Ecosse et d'Irlande.

M. L.-A. Girardot nous fait remarquer qu'il y a lieu d'ajouter à la liste du Jura l'enceinte de *Champagnole*, et le *Châtelet* de Châtelneuf, décrit par lui-même, en 1889, au cours d'un mémoire qu'il nous adresse et d'où il ressort qu'il s'agit d'un barrage de promontoire, édifié à une époque certainement postérieure au Fer, probablement gallo-romaine.

M. Paul Goby, membre de la Commission, offre à celle-ci, pour ses archives, la belle collection de 41 photographies 18×24 sur carton, qui représenta à l'exposition du *Congrès international de Monaco* les principaux types des enceintes « dites ligures » de la région de Grasse (A.-M.), desquelles plusieurs furent ensuite visitées, sous la conduite de M. Paul Goby, en l'une des excursions les plus réussies de la suite du Congrès.

M. G. Hanotaux nous signale l'intérêt qu'il y aurait à soumettre à une étude méthodique, complémentaire de celle qu'a faite Ed. Fleury, l'importante enceinte de *Comin* (Aisne), et la question plus générale de l'habitat et de la défense sur les falaises de la rive droite de l'Aisne, percées d'alvéoles ou *creuttes*, qui sont, dans leur ensemble, parmi les monuments les plus précieux de notre histoire. Il mettrait volontiers sa maison et les ressources dont il peut disposer, au plein cœur de cette intéressante région, à la disposition d'une commission spécialement désignée par la Société. Avis à ceux de nos confrères, en quête de bonnes fouilles, qui seraient disposés à répondre à cette cordiale invitation?

M. Louis Le Clert ne croit pas qu'il existe dans l'Aube aucune enceinte réellement préhistorique. Mais, à la nomenclature qu'il

avait donnée en 1902, au XLIX[e] Congrès archéologique, à Troyes, des *Castra et Oppida de l'Aube* (8°, Caen, Delesque, 1904, 18 p.), il ajoute, en outre d'un petit « camp romain » signalé entre Saint-Flavy et Orvilliers une « enceinte gauloise », signalée à *Saint-Loup-de-Buffigny*, en forme de triangle presque équilatéral, de 71^{m}50 et 73 mètres de côtés, dont les sommets sont marqués par des pierres analogues à des menhirs renversés, sous lesquelles ont été trouvés des ossements humains. La présence d'une autre grosse pierre au centre, semble rapprocher ce monument de ceux auxquels M. Raoul Bouillerot, dans la Côte-d'Or, trouva une destination plutôt funéraire ou cultuelle que défensive.

Les *Mottes*, par contre, sont encore nombreuses, et le titre d'un autre mémoire de M. Le Clert présenté au même Congrès, *Les Mottes féodales et les Mottes gauloises dans l'Aube*, justifierait le soin que nous avons mis à ne pas fermer systématiquement notre inventaire à tout ce qui est dit *motte*, si les exemples n'abondaient, dans cette brochure, de cas remontant sûrement à l'âge du bronze.

M. Georges de Manteyer compte publier prochainement les études qu'il a faites en 1903 du *Castillon* de Moustiers (Basses-Alpes) et du *Mourro di Sero* vers Avignon.

M. le D[r] E. Marignan nous envoie un premier relevé de onze oppida de la région de Marsillargues, qui permet d'ajouter, à nos listes, pour le Gard : *Maraussip*, à Saint-Côme ; *La Liquière*, à Calvisson ; *le Castellet*, à Aspères ; et, pour l'Hérault, *Notre-Dame-des-Douleurs*, à Beaulieu, éperon rocheux à flancs creusé de nombreuses cavités ; *Substension*, à Castelnau-sur-le-Lez ; *La Roque*, à Fabrègue ; *Cessero*, à Saint-Thibery ; *Enserune*, à l'Ouest de Béziers ; toutes ces dernières bien connues par les travaux de Munier, Ricard, de Saint-Paul, Cazalis de Fondouce, etc. Il faut de plus mettre sur Villetelle, et non Saturargues, l'*Ambrussum* dont nous parlions dans notre dernier rapport ; le *Bois de Paris*, sur Aspères, au lieu de Saint-Clément, et *Villevieille* sur la commune du même nom, au lieu de Sommières.

A propos de l'Hérault, disons qu'il y a, dans le III[e] album Pranishnikoff, cinq belles photographies 18 × 24 du célèbre oppidum de Murviel.

M. A. Masfranc, président de la société archéologique *Les Amis des Sciences et Arts* de Rochechouart (Haute-Vienne), a résumé les descriptions de tous les oppidums, camps romains et mottes à sa connaissance dans les départements de la Haute-Vienne, de la Charente et de la Creuse, en les repérant tous sur les feuilles correspondantes de la carte au 1/80 000 qu'il a

l'obligeance de nous communiquer (1). Un grand nombre des descriptions sont dues à notre collègue de la Commission, M. MARTIAL IMBERT; d'après lequel il semble que, là-bas, les « camps romains » comme les « mottes féodales » méritent, en général, leur appellation. Cependant une de ces mottes, dites féodales, s'est révélée elle-même tout au moins gallo-romaine, par la découverte qu'a faite M. MASFRANC, à trois hauteurs différentes, de foyers, qui contenaient tous, il est vrai, du fer travaillé, mais dont le moyen a donné aussi un grand bronze d'Antonin le Pieux.

Le relevé de M. MASFRANC nous donne d'ailleurs à ajouter à la liste de la Charente les camps de *Roubadeau* à Montrollet, et de *Basset* à Nissignac; et à la liste de la Haute-Vienne, outre le tertre de *Bard* dont il a été question ci-dessus, comme probablement antérieur à la féodalité, la motte, sûrement féodale, de *Chéronnac*, à souterrains ogivaux; celles, probablement féodales, de *Mortemart*, de *La Tour* à Labaisse, de la *Tourasse* à Merlis, couronnée d'une enceinte en pierres sèches; et deux enceintes à *Lactours*.

M. L. MAZÉRET, malgré la saison, a été relever quatre points nouveaux. A Réaup (Lot-et-Garonne), il a pris le plan d'un *Camp de César*, de 59×49 mètres, à parapets hauts de 6 mètres encore à l'intérieur, de 11 mètres sur le fossé externe, interrompus au N. par une entrée, et à l'angle S.-O. par un chemin couvert conduisant à une source. Au N. de Sos, il a visité le *Campet*, ancien oppidum des Sotiates, que la trouvaille d'armes romaines et d'une armure de chevalier a fait passer pour un camp romain. A Sainte-Maure (Lot-et-Garonne), il a constaté la demi-démolition de *la Moutette* (petite motte), qui faisait partie d'une enceinte, également disparue, où avaient été trouvées, parmi de nombreux silex, huit ébauches de haches, assez finement taillées, prêtes à être polies, de la dimension de $0^{m}10$ à $0^{m}12$: ce qui est grand pour les silex du pays. Enfin, à Montréal-du-Gers, au-dessus de l'atelier néolithique décrit dans l'*Homme préhistorique* du 1er janvier 1906, le sommet du plateau du *Castéra* se montre découpé presque à pic au-dessus d'un chemin de ronde pour former un camp, où l'on voit encore, près de la métairie actuelle, les restes d'une chapelle chrétienne et, plus loin, ceux d'une motte. Sur le plateau ont été ramassés des débris gallo-romains ; sur le chemin descendant aux sources, de nombreux outils robenhausiens.

M. JEAN MIQUEL nous offre un exemplaire de son ouvrage,

(1) C'est toujours là un excellent procédé, surtout si notre délégué, en possession des feuilles de l'État-major, y a pu inscrire, *étant sur place*, la position du point remarqué. La communication qu'il nous fait alors de la carte elle-même nous permet de faire avec précision les calculs de coordonnées et le transfert au 1/320 000 ; après quoi les feuilles sont retournées à leur aimable envoyeur.

devenu très rare, *Saint-Pons préhistorique et gallo-romain* (Montpellier, 1895), où sont décrites, comme « camps celtiques », les enceintes en pierres sèches du *Plô-des-Brus*, de *la Motte*, *la Serre-Pascale*, *Minerve-la-Vieille*, *Tudéry*, *Pic-Saint-Martin* et *Barroubio*, toutes à ajouter à la liste de l'Hérault.

M. A. Moirenc nous envoie, de Bonnieux (Vaucluse), le pointage, en attendant croquis et coupes, de six castelars inédits, sur feuilles de la carte au 1/80 000. Ce sont, du N. au S. : les *Roques* de Gordes, *Saint-Poutal* de Goult, l'*Illet*, *Saint-Pons* et *Gès* de Bonnieux, les *Escoffures* de Buoux. De ce dernier nous connaissions déjà trois belles photographies de M. J.-P. Pranishnikoff, et l'avant-dernier nous avait été signalé nominativement par M. Deydier, en même temps qu'un autre, celui des *Combettes*. Mais M. Moirenc, qui lui-même, dans le temps, conduisit M. Deydier à *Gès*, assure qu'il n'y a pas trace de castelar aux *Combettes*, d'où proviennent seulement quelques objets de sa collection, réunis sur un même carton avec ceux de *Gès*. Les autres postes indiqués ont fourni en grande abondance des poteries, haches polies et pointes de silex; mais il est à remarquer, à cause de la thèse, ci-dessus rappelée, du Dr Paul Raymond, que, pas plus ici qu'à l'enceinte de Montaigu, près d'Uzès, fouillée anciennement par notre collègue J.-B. Delort, il n'a été trouvé trace, au milieu de cette abondance néolithique, de métal, bronze ou fer. Enfin il est une autre enceinte, double, très importante, située en face du *Fort de la Roche* (médiéval), où M. Moirenc n'a jamais rien trouvé, de sorte qu'elle semble bien, par rapport aux autres, présenter la différence d'un simple refuge à de véritables habitats.

M. Jules Momméja, qui a, pour le Lot-et-Garonne, par ses investigations personnelles, élevé déjà de 52 à 74 le nombre des fiches de mottes, refuges, camps, etc., de l'inventaire de Georges Tholée, avec repérages au 1/10 000, a de même accru de beaucoup la liste de Devals pour Tarn-et-Garonne. Il attire spécialement notre attention sur les *refuges agenais* en plein marais, qui semble devoir nous rappeller les descriptions allemandes de toutes les parties basses de la Prusse orientale. Il nous donnera prochainement les plans et coupes d'un refuge de l'âge du bronze, qui se trouve sur une de ses propriétés à *Montiel* (Tarn-et-Garonne), voisin d'un autre, également inédit, avec grotte et mur en pierres.

M. le Dr P. Olivier a trouvé peu riche la bibliographie de la Haute-Loire. Il nous donne cependant à ajouter aux *Barris* de Saint-Maurice-de-Lignon le *Camp d'Anthone* à Arlempdes, le *Grand Camp* de Saint-Arcons-de-Bange, la *Ville-de-Poulhargue* à Bas-en-Basset, « oppidum gaulois » à gros mur en pierres

sèches ; peut-être *les Chapelles* de Saint-Jean-d'Aubrigoux, *Saint-Pierre-du-Champ* et *le Pertuis*, dans la région des *Barris*.

M. Francis Pérot, bravant la neige, est allé lever à Chantenay (Nièvre) le plan de l'importante enceinte, à peu près circulaire, qui couronne la butte boisée de *la Bourgogne*. Il y ajoute la description d'un système de fortifications très compliquées (mais qui, à cause de cela même, ainsi que de leurs formes géométriques, sembleraient déjà, presque sûrement, point préhistorique, si l'abondance du fer ne suffisait à les rajeunir) aux *Guillots* de l'Epine près Le Donjon (Allier), en un lieu que rendent des plus pittoresques les ruines d'un pont gallo-romain sur un ancien passage, depuis longtemps abandonné, de l'Allier. Enfin il nous transmet, de la part de M. L. Levistre, toujours avec croquis et calque de repérage sur la carte au 1/80 000, des notes sur l'enceinte, certainement plus ancienne, de *Monnier*, commune de Ferrières (Allier) ; et il y ajoute des notes bibliographiques sur le *Camp de César* de Château-sur-Allier, et une indication relative au *Dun d'Anjou*, énorme butte, enserrée d'une enceinte de pierres, qui domine les ruines d'un donjon du XIIe siècle près du village d'Anjou (Isère).

M. Georges Rouxel, comme premier à-compte pour la presqu'île du Cotentin, nous indique, comme noms à ajouter à la courte liste de la Manche, mais sans garantie d'âge, puisqu'il n'y a pas eu de fouilles, de petits retranchements à *Omonville*, les camps de *Tourlaville*, celui de *Pépinvast* ou *Camp de César* en Vicel, le *Petit-Moncastre* en Montebourg et le *Grand-Moncastre* en Lithaire, tous d'ailleurs, sauf le premier et le dernier, déjà mentionnés dans le travail en voie d'impression de M. Léon Coutil, que nous avons cité dans notre précédent rapport.

M. L. Schaudel, en attendant de pouvoir explorer les montagnes de la Savoie, a cherché dans les livres tout ce qui pouvait servir à compléter la liste Mortillet. Le promontoire barré de *Montmarlet* ou *Mont-Saint-Michel* à Curiennes, qu'il fouilla lui-même en 1905 avec M. le baron Albert Blanc, ne lui donna rien que du néolithique. L'enceinte du *Montgargan* ou *Lépellée*, sur Hautecour, enferme des ruines plus récentes, bâties à chaux, que la tradition attribue aux Sarrazins. Le *Mont-Saint-Jacques* a son sommet (à 2406 m. !) couronné par une grande enceinte avec fossés, souvent multiples, entourant un groupe de 92 cases en pierres sèches, dont une vingtaine, fouillées par M. E.-L. Borrel, n'ont jamais montré que des lits stériles de cendres, charbons et terre grasse, sans le moindre objet susceptible de fournir une indication d'âge. M. Borrel a signalé une autre agglomération analogue de cases entourées d'une enceinte en pierres sèches

mais située sur un versant, en pleine forêt, au S. de *Saint-Jean-de-Belleville*.

Enfin M. Schaudel nous rappelle qu'ayant fouillé, il y a 20 ans, le camp de *Romanette* près de Velosnes (Meuse), signalé par Liénard, et qui figure, avec son plan, dans l'excellent inventaire dressé pour nous par M. le Dr Lènez, il y a trouvé de nombreuses traces de l'occupation romaine, sans arriver à perdre, pour cela, l'impression qu'il fût d'origine bien plus ancienne.

M. G. Stalin, membre de la Commission, en nous donnant toute la bibliographie de l'Oise, ajoute à la liste Mortillet le *Château-Corbeau* ou *Mur-Sarrazin* de Noyon, le petit camp de la *Grande-Vauchelle* à Haucourt, et, comme camp proprement romain, celui du *Plessis-Belleville* à Lagny-le-Sec, un autre peut-être à *Solente*. Par contre, le camp dit de *Babeuf* doit être rattaché à la commune de *Behericourt* et celui de *Saint-Maximin* fait double emploi avec celui de *Gouvieux*.

M. L. Thiot, mis à l'aise, il nous le déclare lui-même, par l'opportune extension de notre titre, nous envoie, avec les cartes de l'Etat-major où les positions sont repérées, une nouvelle liste de noms à ajouter au relevé de l'Oise : le Mont *Bourguillemont* de Therdonne, monticule isolé sur lequel ont été trouvés de nombreux objets de l'âge de la pierre ; un autre tertre, dans la même commune, entouré de parapets et fossés, signalé par Grave, dans le *Bois de la Motte* ; un « oppidum gaulois » signalé comme tel par l'abbé Claudel, à Saint-Maximin, au confluent de l'Oise et du Thérain ; un autre « oppidum gaulois » du même auteur, à Verneuil ; un *camp Janot* à Laigueville, où ont été trouvées de nombreuses antiquités romaines ; le *camp de Bar*, à Cambronne, et le *camp Havet*, à Nampal, signalés par Peigné-Delacourt comme gallo-romains ; le *Mont Catillon* de Rouvroy et la *montagne d'Abancourt*, où Graves voit des emplacements de postes romains. De tout cela, certes, il restera, peut-être, après contrôle, bien peu de préhistorique. Mais y a-t-il un inconvénient sérieux, sous ces réserves, à le signaler aux vérifications futures ?

M. le Colonel H. de Ville d'Avray, en signalant dans un article du *Littoral* de Cannes, la découverte faite près d'Agay, dans l'Estérel, par M. René Varaldi, d'une riche station paléolithique (?) de plein champ (flèches, racloirs et pointes, couteaux et grattoirs), au confluent de la Cabre et de la Valbonnette, avait ajouté qu'il y avait tout lieu de présumer l'existence d'un camp retranché sur le plateau qui domine cet emplacement, à la cote 73, en-dessous de la montagne du *Rastel* d'Agay, où une enceinte à gros blocs a été découverte il y a deux ans par M. de Jarrie. Les cro-

quis, que nous envoie M. de Ville d'Avray, rendent en effet très vraisemblable cette présomption, qu'enregistre le journal le *Petit Var* du 17 février, sous la signature de M. Siméon Augier.

M. le chanoine de Villeneuve nous fait part du résultat décevant qu'ont donné, comme trouvailles, les fouilles qu'il a faites dans plusieurs enceintes voisines de Monaco. Quelques hachettes néolithiques et des fragments de poterie. Pas de traces sérieuses, par conséquent, en dehors du Romain, de ces importantes civilisations du Fer, auxquelles on voudrait nous faire attribuer tous les *Castelars* du Midi.

Enfin M. Armand Viré a bien voulu résumer pour nous la bibliographie du Lot, qui ajoute à la liste Mortillet deux oppidums de part et d'autre du Célé, sur les montagnes de *Brengues* ; un à *Saint-Cirq-d'Alzon*, sur Couzon ; *La Roque*, à Montvalent ; la motte (?) du *Pigeon* à Souillac ; le plateau de *Belmont* ; un retranchement en pierres sèches à *Lunegarde* de Reilhac ; un autre, certainement pas préhistorique, bâti à ciment, aux *Vaïffiers* de Saint-Jean-de-Laur ; et enfin, comme points inédits, *los Gleyzos* du Bastet-Saint-Hilaire ; *La Cave* sur Bourgnon ; *Bourzoles* près La Tour, et *Merlé*, près Rocamadour, ce dernier signalé par M. A. Niederlænder.

Nota. — Nous prions instamment tous nos confrères de la Société, qui, à la lecture du Rapport dans le *Bulletin*, y remarqueraient quelque erreur, fût-ce seulement d'orthographie, de vouloir bien nous la signaler *de suite*, rue de l'Abbé-de-l'Épée, 4, Paris V^e^, afin que nous puissions la corriger sur les tirés à part.

A propos du Procès-Verbal.

Les Eolithes du Bassin Parisien.

M. P. Reynier (Lizy-sur-Ourcq). — Quelques mots me suffiront pour répondre à M. Paul de Mortillet. Lui aussi trouve que les éolithes sont des objets de fantaisie ! Ce n'est pas contre ceux qui cherchent à faire jaillir un peu de lumière, pour nous éclairer sur ce qui sera peut-être la vérité sur la Préhistoire, que certains devraient soulever des questions, surtout pour les Éolithes qui sont devenus classiques chez nos voisins, certainement des travailleurs : je veux parler des Allemands et des Belges.

Je dois encore dire à M. P. de Mortillet que la classification de Gabriel de Mortillet a été faite d'après des séries d'objets ou pièces de choix, provenant de différentes parties de la France et

même du monde entier. Ces objets peuvent servir de base aux chercheurs, mais non de guide, car je maintiens (et ils sont nombreux ceux qui sont de mon avis) que les peuplades préhistoriques n'auraient pu se servir pour leurs usages domestiques de ces *haches polies*, et autres pièces finement taillées ! Du reste, nous ne voyons que rarement, sur ces belles pièces, les traces d'emploi : ce qui n'est pas rare pour celles grossièrement taillées. Donc, ce sont bien là des objets de fantaisie.

M. P. de Mortillet rappelle que M. Passemard dit que les partisans des Éolithes sont des aveugles. Entre être aveugle et voir les choses autrement que les autres, il doit y avoir une certaine différence ; et, si M. P. de Mortillet avait visité les nombreuses stations que j'ai explorées, il serait peut être convaincu. Pour la Préhistoire, comme pour la Géologie, il ne faut pas la faire en chambre : c'est sur le terrain qu'il faut étudier !

Au sujet des communications de M. Bertin sur les Pierres géométriques et percées.

M. Edmond Hue. — Les observations critiques de MM. Passemard, Atgier et Taté, au sujet des communications de notre collègue M. Bertin, n'ont pas seulement activé le débat jusqu'à un degré peu connu à nos séances ; elles ont encore donné deux résultats plus positifs.

Le premier, et le plus important, est que M. Bertin attribue (1) les nombreux échantillons qu'il nous a présentés aux *Primates* (2) ! Nous voilà donc bien en avance sur la Préhistoire, et même sur le « Précurseur »..... Nous arriverons probablement dans ces conditions à nous mettre d'accord.

Le deuxième résultat est de nous avoir convié à visiter la salle Mastaba au Musée du Louvre, spécialement affectée aux *fouilles de Suze*, afin d'y trouver la preuve que les échantillons, qui nous ont été présentés par M. Bertin, se rapprochent de ceux qui sont exposés dans cette salle. J'ai suivi les conseils de M. Bertin et je

(1) Page 439 du *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, Tome III, n° 10, décembre 1906.

(2) Primates. — *Dictionnaire d'Histoire Naturelle* de d'Orbigny (Tome X, page 463, Paris, 1847). — Primates. : Famille de Mammifères, créée par Linné (*Syst. natur.*, X, 1758) pour y placer les animaux qui, par leur organisation intérieure et leurs formes extérieures se rapprochent le plus de l'espèce humaine. Reprise par de Blainville pour les *Pithecus*, les *Sapajous*, les *Makis*, les *Paresseux*, les *Galeopithèques*, cette division correspond à l'ordre des *Quadrumanes* de G. Cuvier (*Règne animal*, 1847).

l'en remercie. La visite des fouilles de Suze est en effet édifiante *à notre point de vue*. Elle est même tellement instructive que je demanderais à la Société Préhistorique de France de bien vouloir désigner une Commission de cinq ou six membres, par voie de tirage au sort, chargée d'aller visiter ces vitrines et d'en notifier ses conclusions dans un Rapport qui, j'en suis persuadé, mettra fin au débat.

Je souhaite que cette Commission obtienne un résultat plus satisfaisant que celui que j'ai obtenu.

Une nouvelle seille de l'époque gallo-romaine.

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN (de Paris).

Notre collègue M. A. Houlé vient d'adresser à la *Société préhistorique de France* une très intéressante plaquette, relative à la description d'une petite seille, de l'*époque franque* (1).

Dans cette étude, il consacre quelques lignes seulement aux *Seaux de l'Époque Romaine*, et se borne à signaler les *deux* décrits par l'abbé Cochet (2).

Permettez-moi d'ajouter qu'on connaît bien d'autres seaux de bois de l'Époque gallo-romaine, ou plutôt gauloise (*Age du Fer : Époque Beuvraysienne*); et que, rien que pour la Vendée, l'abbé F. Baudry, en 1873, en a signalé au moins *Six*, trouvés dans les *Puits funéraires* de la Nécropole de Troussepoil, au Bernard (Vendée) (3).

Pour mon compte, j'ai trouvé une *septième Seille* dans le Puits n° XXXII, que j'y ai fouillé en 1903, en collaboration avec mon ami G. Lacouloumère ; et je vous en présente une photographie, ainsi que des dessins schématiques relatifs à cette pièce, trouvée très détériorée bien entendu, et par parties isolées.

J'avais jadis été très étonné de voir que l'abbé F. Baudry avait trouvé des seaux de toutes sortes dans les puits du Ber-

(1) Houlé (A.). — *Notice-étude sur une petite seille provenant des fouilles du cimetière franc d'Escames* (Oise). — Beauvais, 1906, in-8°, 13 p., 2 *Fig.*

(2) *La Normandie souterraine*, p. 118-134 ; p. 333.

(3) F. Baudry et L. Ballereau. — *Les Puits funéraires gallo-romains du Bernard* (*Vendée*). — La Roche-sur-Yon, Gasté, 1873, in-8°, p. 314-315. — Voici la liste des six seaux du Bernard : *Puits n° III*, p. 35 (*Fig.* 3) ; *Puits n° V* (*Fig.* 1, p. 47) ; *Puits n° VII* (*Fig.* 1, p. 167) ; *Puits XIII* (2 seaux : *Fig.* 1, p. 122; *Fig.* 2, p. 126); *Puits XVI* (*Fig.* 4, p. 144).

nard ! On peut par là juger de ma surprise quand nous fîmes, M. Lacouloumère et moi, une découverte semblable en 1903. Mais je dois faire remarquer toutefois que le seau, que nous avons extrait, était désarticulé, tandis que notre prédécesseur, l'abbé Baudry, semble dire qu'il en a trouvé plusieurs encore *entiers* : ce qui, d'ailleurs, ne me paraît plus impossible aujourd'hui depuis que j'ai vu celui découvert en 1906 à Alise Sainte-Reine sur le Mont-Auxois, dans un *puits à eau*.

Voici ce que j'en dis, au demeurant, dans un ouvrage, encore inédit, sur la Nécropole du Bernard, dont personne ne veut admettre encore et l'importance et l'intérêt.

Ce seau est actuellement représenté par : 1° 12 douvelles ordinaires, dont *deux* absolument entières, et 10 en morceaux ; 2° 3 débris de douvelles spéciales, plus grandes, à *orifice;* 3° une partie du *fond* du sceau ; 4° des fragments de ferrures.

Description. — 1° *Douvelles ordinaires*. — Les douvelles ordinaires sont de deux espèces : les unes *larges* ; les autres *petites*.

Mais elles sont toutes semblables et ne diffèrent entre elles en somme que par leur largeur. Leur hauteur, leur épaisseur, leur forme et la nature de leur essence sont la même. Ces pièces sont en *chêne* (*Fig*. 1).

a) *Douvelles larges*. — Comme type, pour la description, nous prendrons une douvelle large. — Celle-ci a $0^{m}31$ de hauteur, $0^{m}06$ de largeur à la base, et $0^{m}10$ d'étendue au sommet. Elle est épaisse de $0^{m}02$. La trace d'un premier cercle de fer se voit à sa face externe, à $0^{m}10$ de la base ; et celui-ci atteint $0^{m}035$ de hauteur. Entre le premier et la trace d'un second cercle de fer, situé en haut, il y a aussi $0^{m}10$. Reste $0^{m}04$ au-dessus du deuxième cercle, qui a également $0^{m}035$. — Sur les bords des douvelles, on voit un *orifice*, correspondant à un trou creusé dans son épaisseur, et situé à $0^{m}065$ au-dessous du sommet, c'est-à-dire correspondant à peu près au bas du cercle de fer supérieur ; il est profond de $0^{m}030$ et large de $0^{m}007$. Dans cet orifice s'engageait certainement un petit *tenon* ou une *cheville en bois*, réunissant les *grandes* douvelles, et les maintenant accolées les unes aux autres par leurs bords. Mais, sur quelques-unes de ces douvelles, cet orifice manque ; quelques-unes étaient donc libres (*Fig*. 1, I).

b) *Douvelles étroites*. — Les petites douvelles, au lieu d'avoir $0^{m}06$ et $0^{m}10$ de large, n'ont que $0^{m}020$ en bas et $0^{m}035$ en haut ; ce sont évidemment des *douvelles d'assemblage*, destinés à combler les vides ; elles sont *un tiers* moins large que les grandes.

Sur quelques-unes de ces deux sortes de douvelles, on trouve,

encore en place, des *restes* des deux cercles de fer du seau,

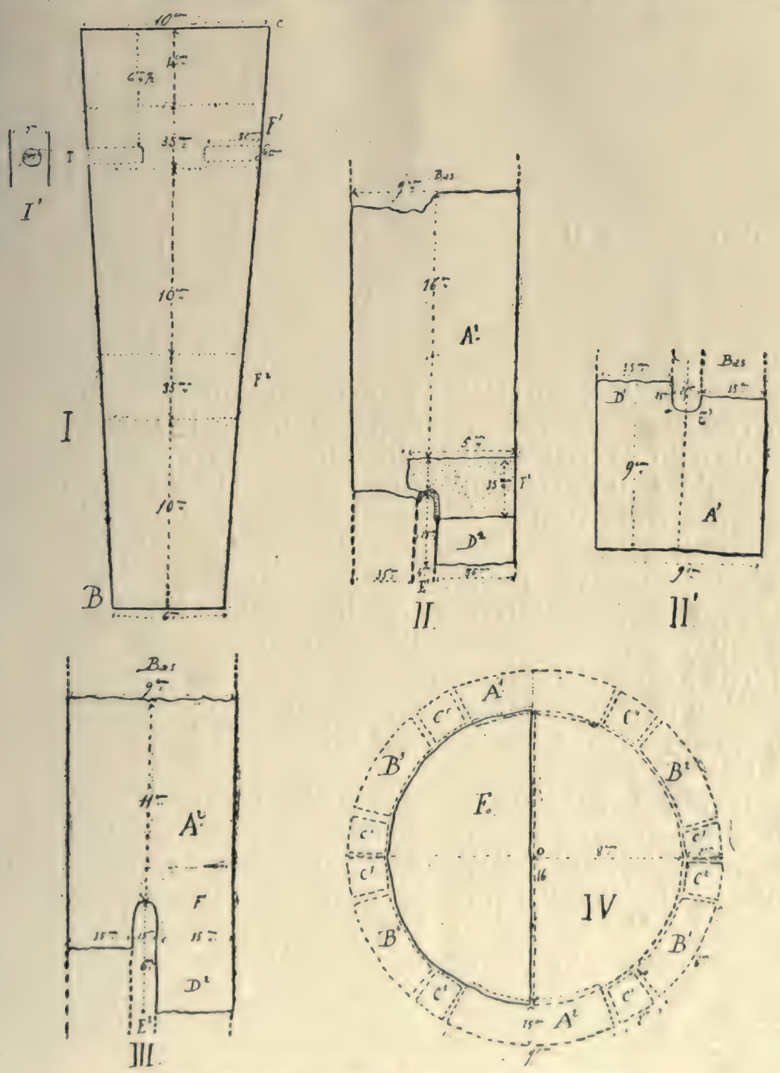


***Fig.* 1.** — **Dessins schématiques représentant la partie du Seau, qui était en *bois*. — [Réduction : 1/4 gr.].**

I. ***Grande douvelle***, vue par sa face externe *B* ; *C*, Ouverture ; *B*, Base ; F^1 et F^2, place des cercles de fer ; *T*, trou du tourillon, vue de face en I'.

II. ***Douvelle à Oreille*** : morceau sur lequel il y a un vestige de *fer* dans l'orifice ; D^2, Partie située au-dessus du cercle supérieur F^1 ; A^1, partie située au-dessous ; E^1, orifice. II^1, autre partie de *II*.

III. Autre ***douvelle à Oreille*** (débris). — Même légende.

IV. ***Fond du Seau***, reconstituée ***schématiquement*** : *F*., partie persistante; A^1 et A^2, douvelles à oreille ; B^1 à B^4, grandes douvelles ; C^1 à C^8, petites douvelles (Disposition hypothétique des douvelles, bien entendu).

rouillés il est vrai ; mais, sur toutes, on distingue les traces que

ces deux cercles ont laissé en haut et en bas (le bois est plus tassé et comprimé à ce niveau).

2° *Douvelles épaisses à anneau.* — Trois autres débris montrent que le seau en question devait présenter deux pièces latérales, plus fortes, sortes de *Douvelles à oreille*, à moins que ces fragments ne proviennent d'un autre objet : ce qui n'est pas probable. — Ces débris de douvelles ont 0^m025 d'épaisseur, au lieu de 0^m020 (*Fig.* 1, II et III); et ces douvelles à oreille, pourvue d'un *trou*, devaient dépasser les autres d'une façon assez notable. En effet, sur l'une d'elles, on voit en place un morceau du cercle de fer supérieur, probablement haut de 0^m035 comme d'habitude, séparé d'au moins 0^m04 de l'extrémité de la douvelle, large de 0^m09 du côté inférieur cassé; d'autre part, au niveau du cercle, il y a l'orifice ovalaire de l'anneau, qui a 0^m025 de large et environ 0^m06 à 0^m07 de haut. Or cette disposition indique que, puisque cet orifice était fermé, cette douvelle devait faire une saillie de 0^m05 au moins. D'ailleurs, le troisième débris, qui semble correspondre à la *partie supérieure* de l'un des orifices, plaide en faveur de cette hypothèse (*Fig.* 1, II').

Cet *anneau*, creusé dans la douvelle à oreille, n'est séparé que de 0^m035 des bords de la douvelle, ayant environ 0^m095 de large. Il était, à l'origine, entouré d'un *cercle ovalaire* de protection, *en fer*, dont on voit les restes en place dans un coin du trou de l'une de ces douvelles ; de la sorte le bois ne pouvait pas s'user, malgré le frottement.

Il faut noter que, pour ces deux douvelles latérales à oreille, les fibres du bois (chêne) sont perpendiculaires à l'axe, tandis que la disposition inverse, toute naturelle d'ailleurs, s'explique très bien pour les douvelles ordinaires. De la sorte, on donne, en effet, à ces deux pièces une résistance plus grande dans le sens de la traction du seau, traction qui, si l'on avait adopté la disposition inverse, aurait tendu à écarter les fibres du bois et à produire une fente à partir des trous dans la partie supérieure de ces douvelles à oreille.

3° *Fond.* — Nous ne possédons que la moitié du fond du seau, en *chêne* également. — C'est un demi-cercle, de 0^m015 d'épaisseur et de 0^m08 de rayon (1) (*Fig.* 1, IV).

(1) Il y a, au Musée de la Roche-sur-Yon (Vendée), un *fond de seau* en chêne, entier, provenant de Troussepoil, et trouvé par Baudry (Dimensions analogues). Nous ignorons de quel puits il est sorti ; peut-être est-ce du XIIIe?

4° *Ferrures*. — Les ferrures (*Fig*. 2) comprenaient :

a) Les débris de deux *cercles en fer* l'un inférieur ; l'autre supérieur), dont il serait facile de calculer les dimensions en longueur ; en tout cas, ils étaient haut chacun de 0m035 et épais d'au moins 0m002 (0m004 en réalité, actuellement, à cause de la rouille).

Leur face profonde adhérait aux fibres verticales des douvelles. Nous en avons rassemblé 20 morceaux, ayant près de 1m30 de

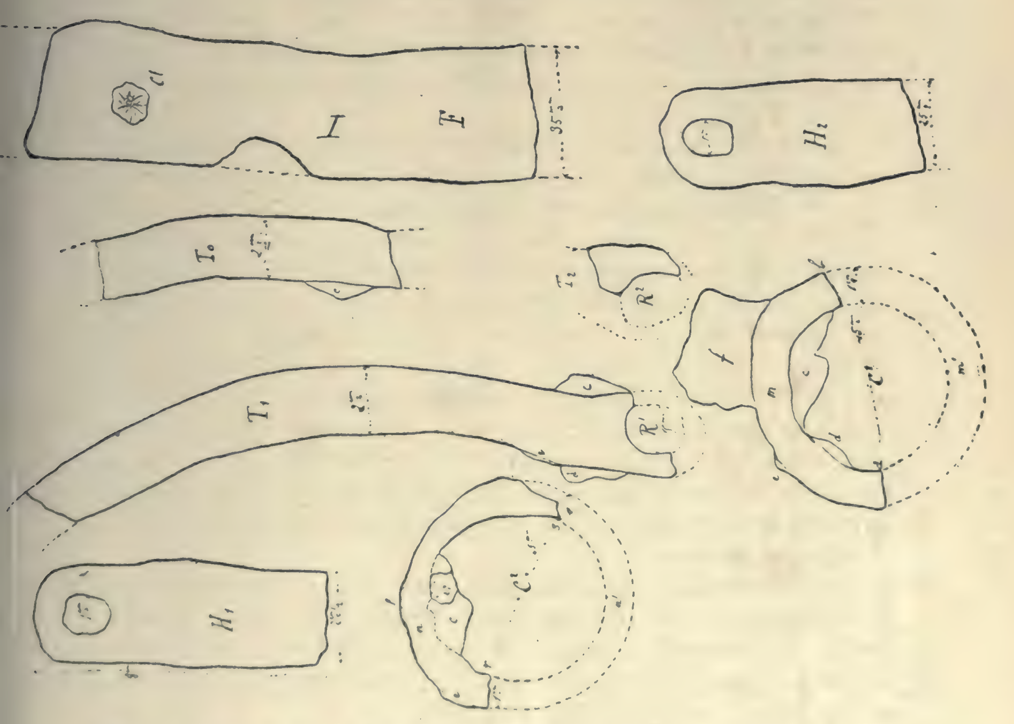


Fig. 2. — Dessins des divers débris de ***Ferrures*** du Seau ci-dessus. — *Légende* : *F.-I*, cercle en fer ; *Cl*, clou (tête). — T_0, T_1, anse mobile ou bélière ; *c*, *d*, morceaux de rouille ; R^1, R^2, extrémités perforées pour l'articulation. — C^1 et C^2, maillons ; *d,c,f e*, morceaux de rouille ; *am'b.an's*, parties perdues. — H_1 et H_2, oreillons (partie supérieure). — [Réduction : 1/2 gr.].

longueur : ce qui correspond à deux cercles, ayant plus de 0m75 de circonférence. Il faut en rapprocher d'ailleurs une masse de fer, provenant, sans doute aussi, de ces ferrures.

a) Sur quelques morceaux, on a retrouvé en face la trace des têtes de clous en fer, très reconnaissables ; ils y fixaient sans doute les supports de l'anse (*Fig*. 2, I, Cl) (1).

(1) Ces clous ont une tête de 0m010 de diamètre.

Le poids total des morceaux des cercles de fer était de 570 grammes.

b) *Des anneaux élliptiques*, *brisés*, situés dans les trous des douvelles à oreille latérale; nous en avons trouvé un débris en place. Ces anneaux devaient avoir 0^m025 de hauteur et 0^m002 d'épaisseur (*Fig*. 1, II).

c) Une *anse mobile en fer* ou *Bélière*. — Nous avons rencontré 2 morceaux (1), correspondant l'un à la partie centrale, et l'autre, sans doute à l'une des extrémités, avec orifice pour articulation (2).

L'un des débris de l'anse a 0^m16 ; l'autre 0^m08 : ce qui donne déjà 0^m24. Cela correspond à peu près à la moitié de la bélière. Cette anse est large de 0^m02 et épaisse d'au moins 0^m003 (*Fig*. 2, T, T_2).

L'extrémité à orifice est transformée en crochet par fracture des bords de l'orifice, et un peu rouillé. Un petit fragment de fer (*Fig*. 2, T_2) doit provenir de cette extrémité ou de l'autre.

d) *Deux moitiés de deux Maillons circulaires*. — Ces fragments, qui correspondent évidemment à deux maillons d'articulation de la bélière, ou à sa *chaine* d'attache, sont brisés et rouillés. Ce sont des anneaux à coupe cylindrique de 0^m045 de diamètre intérieur et épais de plus de 0^m005, c'est-à-dire presque de 0^m01. L'un d'eux, plus petit, ne forme qu'un gros bloc de rouille (*Fig*. 2, C^1, C^2).

e) *Oreillons* ou *Supports de Bélière*. — On a trouvé aussi les deux extrémités supérieures des supports, ou *Oreillons* en fer, dans lesquels s'articulait la bélière. Ces oreillons étaient latéraux et devaient se fixer sur le cercle de fer supérieur, aux deux extrémités d'un même diamètre.

Les débris cassés, pourvus tous deux de leur anneau entier, sont larges de 0^m03, avec un trou de 0^m010 de diamètre, situé à 0^m010 de l'extrémité. L'un des fragments a 0^m080, l'autre 0^m075, de long : ce qui prouve que cette pièce, rivée sans doute au cercle de fer, avait à peu près 0^m010 de haut.

Reconstitution du Seau. — Il est facile de se faire une idée du seau trouvé. Il avait un fond de 0^m16 de diamètre, formé de deux demi-circonférences, dont l'une persiste seule. Sa hauteur était de 0^m031; son orifice devait avoir 0^m80 et 0^m90 de circonférence. Il possédait deux cercles de fer; et, sur le cercle supérieur, éloigné de 0^m10 de l'inférieur, étaient fixés latéralement les deux supports, pourvus d'orifices pour la bélière. On avait ainsi un seau de bois, à peu près *aussi large* que haut, mais très évasé,

(1) Le poids de ces pièces, avec les maillons ci-dessous, est de 170 grammes.

(2) Au Musée de la Roche-sur-Yon, il y a deux anses mobiles analogues, provenant des VII[e] et XIII[e] Puits de Troussepoil.

c'est-à-dire assez semblable à celui qu'a figuré F. Baudry dans les *Puits funéraires* (*Fig.* 2, p. 126) (1).

Avec les données précédentes, il est assez facile de reconstituer complètement le Seau en question (2). En effet, le fond ayant 0m08

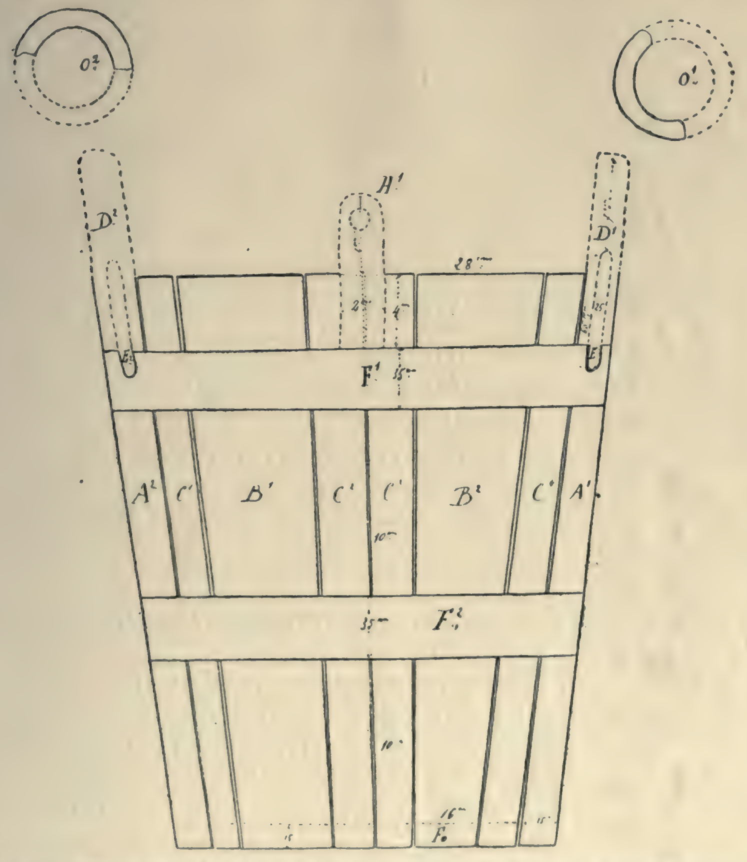


Fig. 3. — Seau du Puits n° XXXII. de la Nécropole gallo-romaine du Bernard (Vendée). — Schéma de la Reconstitution. — Voir, pour les lettres de la *légende*, les figures ci-dessus. — O^1, et O^2, maillons à l'échelle. — [Echelle : réduction : 1/4 gr.].

de rayon, et les douvelles une épaisseur moyenne de 0m02, la circonférence extérieure de la base devait être (d'après la formule $2\pi R) = 2 \times 3.1416 \times [8+2] =$ 0m62,83 (*Fig.* 3).

(1) Puits n° XIII, qui était profond.

(2) Nous ne nous rendons pas bien compte du rôle joué par les *douvelles* à oreille, que nous avons appelées *latérales*. — Il faut supposer ou qu'elles étaient placées aux extrémités du diamètre perpendiculaire à celui correspondant aux supports de la bélière ; ou bien *qu'elles ne faisaint pas partir de ce seau*, mais d'un autre objet, inconnu, dont nous n'avons pas trouvé trace.

Si l'on retranche de ce chiffre les deux douvelles latérales à oreilles, larges de 0^m095 [$0^m095 \times 2 = 0^m19$], on a : $0^m62 - 0^m19 = 0^m43$. Si l'on calcule sur la moitié, soit 0^m215 environ, on voit que, pour représenter cette longueur, il suffit de supposer l'existence de :

2 douvelles larges de 0^m06, soit....	0^m12
4 douvelles étroites de 0^m02, soit....	0^m08
Total..............	0^m20

En doublant, on trouve 4 douvelles larges et 8 douvelles étroites ; soit 12 douvelles, chiffre indiqué plus haut. — On peut en outre supposer que les douvelles étroites sont placées dans la situation qu'indique notre schéma (*Fig.* 3).

Dans ces conditions, l'ouverture du sceau devait avoir environ 0^m87 de circonférence. En effet :

2 douvelles à oreilles...	2×0^m095	$= 0^m19$
4 douvelles larges......	4×0^m010	$= 0^m40$
8 douvelles étroites.....	8×0^m035	$= 0^m28$
Total		0^m87

Ce qui correspond, en vertu de la formule citée, à $R = \frac{87}{2\pi}$, soit environ 0^m14.

C'est grâce à ces mesures que nou savons pu ébaucher le schéma du Seau trouvé (Voir *Fig.* 3).

Quant à l'anse, la restauration est bien plus difficile.

Certes, les anneaux d'articulation sont faciles à reconstituer, s'il ne s'agit pas d'anneaux de chaîne ; de même l'anse elle même.

Mais c'est le *mode de fixation* de cette anse sur le seau qui reste douteux. S'attachait-il aux *douvelles à anneaux* ? C'est possible, mais discutable, car, alors, les *plaques de fer à orifices* seraient sans usage. Nous supposons, au contraire, que l'anse d'articulation s'adaptait à ces plaques fixées au cercle de fer supérieur, aux extrémités du diamètre perpendiculaire à celui des douvelles à anneau et oreille. Quant aux anneaux, dépendaient-ils de ces douvelles ? Nous le croyons ; mais ce n'est pas prouvé. Ils pourraient aussi bien être intermédiaires entre l'anse et les plaques de fer à trou, ou dépendre de la chaîne.

Origine. — S'agit-il là du Seau du Puisatier, qui a creusé le puits en question, c'est-à-dire de l'employé des pompes funèbres de l'époque ? Ou bien d'un simple *Récipient*, dans lequel se trouvait

des provisions de bouche (1) pour le voyage aux Enfers ? — Nous admettons plutôt cette seconde hypothèse, en raison des précédentes trouvailles de F. Baudry ; mais nous croyons que des seaux analogues devaient être employés aussi lors du creusement des Puits funéraires, puisqu'on y a trouvé les *treuils*, les *cordes*, et les crochets nécessaires à ce genre de travail !

M. Adrien de Mortillet fait remarquer que les Romains d'Italie n'ont probablement pas connu les seaux et les seilles en bois. — Mais il est certain que ces appareils existaient en *Gaule*, avant leur arrivée dans ce pays ; ils sont même très antérieurs à l'ère chrétienne dans cette région.

M. Marcel Baudouin. — Nous disons que nos *Puits funéraires* de Vendée sont Gallo-romains, parce qu'on y trouve des *monnaies* du Iᵉʳ au IVᵉ siècle après Jésus-Christ, et de la *céramique*, *romaines*.

Mais il est bien certain que la plus grande partie du *mobilier funéraire* est d'origine *Gauloise* (Age du Fer : *Beuvraysien*) [par exemple une partie de la céramique, divers outils et appareils, *faune*, *flore*, etc.], par persistance de *coutumes* plus anciennes.

Je suis donc tout à fait d'accord avec notre savant Président.

Note sur l'ancienneté du seau, du baquet et du tonneau.

PAR

A. de MORTILLET (de Paris).

A la dernière séance de la Société, il a été question de *seilles* en bois de l'époque romaine. Je désirerais présenter à cette occasion quelques observations, montrant combien est ancien dans nos régions l'art de confectionner des vases en bois, au moyen de planchettes retenues par des cercles.

On rencontre assez fréquemment dans les cimetières de l'époque mérovingienne des débris de petits seaux en bois, cerclés de bronze ou de fer. Il en a été signalé, notamment, en France, en Angleterre, et en Allemagne. *La Normandie souterraine* de l'abbé

(1) M. Akerman (*Remains of Pagan Saxondon*, Londres) admet cette opinion ; mais il pense que le seau ne contenait que des *boissons*. — Pour nous, les boissons ne devaient pas se trouver dans les seaux, mais dans les *cruches* et *vases* de la sépulture (où nous en avons d'ailleurs relevé des traces).

Cochet contient à ce sujet d'intéressants renseignements (pp. 330 et 391). De son côté, Frédéric Moreau a donn d ans l'*Album Caranda* (planches 7 et 14, nouvelle série), la reconstitution de deux exemplaires de ces seaux, avec cercles et garniture en fer, provenant des cimetières mérovingiens de Breny et Armentières (Aisne). Les douvelles, fortement imprégnées d'oxydes métalliques, sont encore parfois en partie conservées : ce qui permet une exacte restauration.

Nous savons aussi que des ustensiles semblables étaient en usage à l'époque romaine. Cochet, dans l'ouvrage cité, rappelle qu'un seau, en bois cerclé de fer a été trouvé dans une tombe d'enfant du cimetière romain de Lillebonne (Seine-Inférieure). A Limé (Aisne), dans une tombe à incinération du cimetière de la Villa d'Ancy, Frédéric Moreau a récolté les restes d'un fort beau seau à cercles de bronze doré (planche 76, nouv. série). Du reste, les Puits funéraires de la Vendée ont fourni, comme l'a très justement dit notre Secrétaire général, le Dr M. Baudouin, qui connaît si bien cette contrée, de nombreux spécimens d'ouvrages de tonnellerie, remontant, d'après les monnaies qui les accompagnaient, aux IIe et IIIe siècles de notre ère. On voit parmi eux des seaux, des bailles ou cuves, des baquets cerclés de fer, et même un baril avec deux cercles à chaque bout (Ferdinand Baudry et Léon Ballereau. *Puits funéraires gallo-romains du Bernard* (*Vendée*) : pp. 35, 47, 57, 67, 122, 126, 144 et 151).

Quand bien même ces pièces originales ne seraient pas parvenues jusqu'à nous, nous avons par ailleurs la preuve que les peuples de l'Europe centrale, que les Romains traitaient si dédaigneusement de Barbares, étaient déjà, de leur temps, d'habiles tonneliers ! Sur une pierre tombale du Musée de Langres, nous voyons un gros et long tonneau, en forme de fuseau, reposant sur une charette. Les bas-reliefs de la Colonne Trajane nous montrent en plusieurs endroits des représentations de futailles de plus modestes dimensions.

Un témoignage non moins décisif nous est encore fourni par des flacons en verre, d'un type très spécial. Ces flacons, soufflés dans des formes ou moules comme la plupart de nos bouteilles de fantaisie actuelles, ont la panse en forme de barrique, entourée aux deux bouts d'un certain nombre de cercles. Quoique surtout communs dans les départements de la Seine-Inférieure et de la Somme, on en a également recueilli quelques exemplaires dans d'autres parties du Nord de la France (Eure, Oise, Aisne, Marne, Pas-de-Calais, etc.), ainsi que dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Alsace, en Allemagne et en Angleterre.

D'après Cochet, les barillets en verre de Normandie, qu'il

considérait, avec toute apparence de raison, comme les produits d'une industrie locale, dateraient du IIe siècle de notre ère.

On peut même affirmer que les vases composés en bois qui nous occupent étaient certainement d'un emploi courant au Nord des Alpes avant la conquête romaine.

Des sépultures gauloises à incinération, découvertes par Frédéric Moreau à Armentières et à Saint-Audebert (Aisne), lui ont procuré deux curieuses seilles, avec anse mobile et armature en bronze doré (planches 43 et 116, nouv. série). Comme le spécimen récemment extrait des fouilles d'Alise-Sainte-Reine, ceux de F. Moreau appartiennent à la fin de la période gauloise, à l'époque beuvraysienne. C'est également à cette époque que l'on peut rapporter les deux remarquables petits baquets, cerclés de bandes de bronze richement ornées au repoussé, qui ont été exhumés dans le Sud de l'Angleterre, à Marlborough, comté de Wilts, et à Aylesford, comté de Kent (*British Museum. A Guide to the Antiquities of the early Iron Age*, fig. 25 et 93).

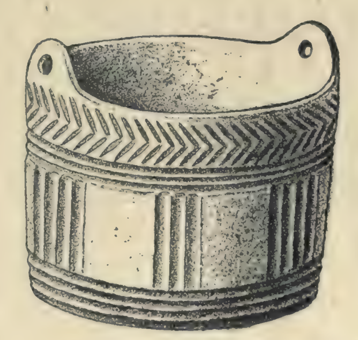


Fig. 1. — Petit baquet en terre-cuite. Station lacustre de Corcelette (Canton de Vaud). [1/3 gr. nat.].

Les cistes en bronze à cordons du premier âge du fer, trouvés échelonnés depuis le Sud de l'Italie, région du corail, jusqu'aux rives de la Mer du Nord et de la Baltique, région de l'ambre, ne sont eux-mêmes, très vraisemblablement, que des imitations de seaux en bois.

Mais, nous pouvons faire remonter encore plus haut la pratique de l'art de la tonnellerie dans nos pays. Dès l'âge du bronze, tout au moins, les habitants de l'Europe centrale savaient déjà fabriquer des vases en bois, formés d'un assemblage de planchettes, maintenues en place par des liens. C'est ce qu'atteste, on ne peut plus clairement, à défaut de pièces originales en cette matière, une fort intéressante poterie, récoltée dans la grande et importante palafitte larnaudienne de Corcelette, sur le lac de Neuchâtel. Ce précieux objet fait partie des collections du Musée archéologique de Lausanne (*Musée cantonal Vaudois. Antiquités lacustres*, Pl. XXXVIII, fig. 26). Ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par le dessin ci-joint (*Fig.* 1), il s'agit d'un vase, en terre-cuite, de forme cylindrique, incontestablement copié sur un baquet en bois. Aucun détail pouvant accentuer la

ressemblance n'a été omis. Les cercles sont représentés par trois cannelures circulaires dans le bas et autant vers le haut. Au-dessus de ces dernières, on observe une ornementation en feuille de fougère, qui semble figurer un cerclage supplémentaire, composé d'une tresse de branches d'osier ou de roseaux. Entre les deux groupes de cannelures horizontales sont des groupes de cannelures verticales, simulant les douvelles. Enfin, les deux anses percées d'un trou, qui dépassent les bords du vase, imitent très exactement les oreillons taillés par les tonneliers à l'extrémité de douves opposées plus longues que les autres et munies de perforations circulaires pour le passage d'un bâton servant au transport de l'ustensile. — Le petit vase que nous venons de décrire n'est évidemment qu'une réduction des ouvrages de boissellerie alors employés, car ses dimensions sont assez faibles. Il mesure environ 13 centimètres de diamètre sur 10 de hauteur.

Peut-être la tonnellerie était-elle également connue à l'époque de la pierre polie ? Nous ne possédons cependant à cet égard aucun document précis. Diverses stations lacustres néolithiques, et entre autres celle de Robenhausen, ont livré de nombreux vases en bois; mais ils sont tous faits d'une seule pièce ! On remarque, parmi ceux provenant de cette dernière localité, une sorte de cuveau, creusé dans un tronc d'érable, bois encore recherché aujourd'hui par les boisseliers. Ses dimensions atteignent près de 40 centimètres dans son plus grand diamètre, sur environ 20 de hauteur (G. et A. de Mortillet : *Musée Préhistorique*, 2e édition, fig. 663). A fond plat et à base légèrement moins grande que l'ouverture, il présente, dans sa forme générale, quelque analogie avec les cuves composées d'un certain nombre de douves.

Nous devons ajouter que, si le tonneau a été, comme nous venons de le constater, employé de très bonne heure dans le centre de l'Europe, il ne paraît pas qu'il en ait été de même dans l'Europe méridionale. Cet ingénieux récipient semble avoir été entièrement ignoré des peuples de l'antiquité classique ! En Grèce aussi bien qu'à Rome, on se contentait, pour conserver et transporter les liquides, d'amphores en terre ou d'outres en peau !

M. Marcel BAUDOUIN. — Le petit baquet ci-dessus, de l'âge du bronze, justifie et éclaire singulièrement la *reconstitution du seau*, que nous avons présentée il y a un mois (1). — A noter, en particulier, ce qui a trait : aux *grandes douvelles*; aux *petites douvelles;*

(1) Voir plus haut, p. 103.

aux *douvelles* à *oreilles* et à *trous*. — On retrouve, trait pour trait, ces parties sur la *Fig.* 1 de A. de Mortillet ; et cela avec une précision étonnante.

M. Ed. Fourdrignier. — L'usage de récipients en bois, composés de douves (*tabulæ*), retenues par des cercles (*circuli*) en métal, était très répandu à l'époque romaine. On en trouve fréquemment figurés sur les bas-reliefs funéraires du IIe siècle de l'empire. Ainsi, à Epinal, l'un d'eux représente la boutique d'un pâtissier, où l'on remarque plusieurs cuveaux de diverses dimensions ; à Autun, c'est un cabaretier qui porte sur l'épaule un petit baril ; à Langres, c'est un chariot à quatre roues, un *plaustrum*, trainé par de singulières mules, que l'on prétend être des jumarts, sur lequel se trouve un grand tonneau cerclé (1).

La collection Frédéric Moreau possède plusieurs seaux cerclés en fer, il est vrai provenant de tombes franques. Mais nous connaissons également un seau avec monture en bronze, trouvé en Norvège, et signalé par M. O. Montélius (2) comme étant de l'âge du fer avec influence romaine, c'est-à-dire d'environ le IIIe siècle.

Plusieurs auteurs latins en font mention (3), comme étant d'un usage très courant, certainement bien avant l'époque d'Auguste ; car cette expression *vinum de cupa*, sortant du tonneau, indique bien que depuis longtemps on s'en servait à la manière des outres (*uter*) pour conserver les liquides. Du reste, plusieurs auteurs attribuent leur origine à la Gaule et aux nations du Nord ! On comprend en effet que ces récipients en bois, à cause de la sécheresse qui pouvait facilement les rendre hors d'usage, étaient d'un entretien plus difficile dans les contrées chaudes.

Il est donc très admissible que, dans les pays du Nord, dès l'âge du fer, ce genre de vaisseaux y fut connu, et même qu'à l'époque du bronze l'industrie était déjà assez avancée pour que l'on puisse faire remonter leur origine jusque là.

Mais, dans les récentes fouilles de Crète, dans le palais que l'on attribue au roi Minos, c'est-à-dire d'au moins 1.500 avant notre ère, on a retrouvé de nombreux grands vases à provision, déjà bien connus sous le nom de *pithos*, qui, tout étant en terre cuite, rappellent par leur forme celle du tonneau. Fait curieux,

(1) Les moulages de ces trois bas-reliefs sont au Musée de Saint-Germain, salle XXVI. — Il y en a aussi de figurés sur la colonne Trajane. — Au *British Museum*, il existe un fort curieux seau (bucket), cerclé de lames de bronze illustrées, trouvé près de Marlborough, qui est attribué au Ier siècle avant notre ère.

(2) Oscar Montélius. — *Les temps préhistoriques en Suède* (Trad. Salomon Reinach). Paris, 1895, page 180, fig. 258.

(3) Pline, H. N., XIV, 21 *passim*. — Pétrone, sat. 60, 2. — Cicérone, Pis, 27, etc.

ces récipients sont bien établis à l'imitation de vases en bois. Mais, au lieu de cercles en métal, ce sont des cordages simulés qui en retenaient l'assemblage. Si plusieurs ont bien eu pour modèle des travaux de vannerie, d'autres indiquent l'imitation de parois en bois.

Ces accessoires, qui n'ont rien à faire ici sur des vases en terre pour en augmenter la solidité, sont devenus de simples ornements. On sait, en effet, sans doute à cause de la rareté ou la cherté du métal ou de la matière elle-même de certains vases, que les anciens n'hésitaient pas à les reproduire en terre, en ayant grand soin d'imiter les détails. C'est donc aussi ce qui s'est passé pour ces grands vases de terre du palais de Minos qui furent inspirés par des récipients similaires en bois.

Il y a donc une certaine surprise à retrouver, comme usage courant, un genre d'industrie florissant presqu'au xxe siècle avant notre ère pendant la civilisation crétoise; puis, après une période de près de vingt siècles, où on n'en retrouve que de très rares exemples, ne pouvant même être datés que d'une manière assez relative, à revoir à nouveau leur usage à partir du commencement de notre ère. Ce n'est, en effet, qu'après le contact des peuples d'Italie avec les nations d'au-delà des Alpes que cette industrie s'introduisit à Rome : car, pendant la période hellénique, dans ces contrées du moins, les vaisseaux en bois cerclés ne paraissent pas avoir été connus.

Il y a peut être là un nouveau renseignement à retenir, relatif à des influences très lointaines des populations mystérieuses de l'Europe centrale et des régions du Nord d'alors. Nous avons, en effet, à nous souvenir de ce remous de peuples aux temps homériques et à l'époque de l'invasion dorienne, quand la civilisation mycénienne, déjà si avancée, fut si profondément troublée. De tels faits politiques durent certainement avoir une répercussion dans tout le monde ancien de l'Europe !

Mais, du reste, des récipients en forme de seau cerclé existaient dès le viiie siècle dans la Haute-Italie et à Halstatt, car les cistes et les situles à anses sont bien connus. Il est vrai qu'ils étaient en tôle de bronze; mais il est bien probable qu'en même temps il y en avait aussi en bois et que ce sont d'autres de ce genre plus anciens qui ont servi de modèle à ceux en métal.

Nous sommes donc encore conduits, pour leur chercher une origine, vers les régions de l'Europe centrale et occidentale.

A. de Mortillet. — Je ne crois pas, pour ma part, que les grands vases à provisions de Crète, dont vient de parler mon collègue Fourdrignier, aient jamais rien eu de commun avec le tonneau. Il

n'y a là très probablement qu'une simple coïncidence de forme.

Les bourrelets en relief qui cerclent leur panse se retrouvent dans la céramique de presque toutes les époques et de presque tous les pays. Ils doivent être regardés, soit comme de purs renforts destinés à augmenter la solidité de ces jarres, soit comme une ornementation dont l'idée a été empruntée aux cordages qui les ceignaient pour faciliter leur transport. On se sert encore actuellement en Orient, pour les vases de grandes dimensions, de ligatures semblables. De même chez les Indiens des Andes boliviennes et péruviennes, les gros vases globuleux qui contiennent la *chicha*, ou bière de maïs, sont entourés de fortes cordes, grâce auxquelles il devient possible de les porter sur le dos.

Les patins en os.

PAR

A. de MORTILLET (de Paris).

Je n'étais pas à la dernière séance de la Société, lorsque M. Desailly a montré des ossements de cheval, ayant servi de patins, recueillis dans le nord de la France.

Permettez-moi donc de revenir aujourd'hui sur cette intéressante communication, en vous présentant l'exemplaire que M. Desailly a bien voulu m'offrir. C'est un radius de cheval, avec fortes traces d'usure sur sa face antérieure.

Les patins dont vous a parlé notre très distingué collègue sont, je crois, les premiers signalés en France. Mais, outre la France et la Belgique, d'autres pays ont fourni des pièces semblables.

Il en a été rencontré un certain nombre dans les *terpen*, ou tertres artificiels de la Frise, ainsi que dans quelques autres provinces des Pays-Bas ; dans l'Allemagne du Nord, notamment dans le lac de Kownatken, Prusse orientale ; en Danemark ; en Suède, principalement à Bjorko, île du lac Mälar, emplacement de l'ancienne Birka, et dans l'île de Gotland ; en Angleterre, dans les comtés d'York et de Lincoln, ainsi qu'à Londres ; en Suisse, dans le lac de Moosseedorf, au Nord de Berne ; en Bavière, dans le lac de Starnberg ; en Bohême ; dans les terramares de Hongrie ; enfin jusqu'en Finlande.

L'éminent préhistorien écossais, Robert Munro, a consacré, en 1897, à ces patins, à la fois si simples et si ingénieux, tout un chapitre de son ouvrage : *Prehistoric Problems*.

On peut, il est vrai, se demander si ces objets sont bien des patins ? Non seulement leur longueur, qui est en moyenne de 0m22 à 0m23 et correspond par conséquent assez exactement à celle du pied humain, semble l'attester ; mais le poli si parfait et si régulier qu'on observe sur la face opposée au côté le plus plat de l'os rend encore cette destination plus vraisemblable.

De plus, un certain nombre d'exemplaires de provenance néerlandaise, anglaise, scandinave ou hongroise, possèdent aux deux bouts des trous, qui devaient faciliter leur adaptation au pied au moyen de courroies.

Nous savons, d'ailleurs, d'après les affirmations de Hjalmar Stolpe au Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de Stockholm, en 1874, qu'on se sert encore aujourd'hui de patins identiques dans plusieurs provinces de Suède.

En ce qui concerne l'époque à laquelle ces objets ont commencé à être en usage, nous sommes, sur ce point, moins bien fixés.

Quoique les spécimens provenant de certains gisements anciens aient été considérés par quelques palethnologues comme appartenant aux temps néolithiques, je pense, avec Munro, que rien ne démontre d'une manière certaine qu'ils remontent si haut.

Même l'échantillon, du reste unique, récolté dans la palafitte suisse de Moosseedorf, station de l'âge de la pierre assez pure, peut fort bien être une pièce perdue, d'origine plus récente. Les autres localités des âges de la pierre et du bronze, qui en ont donné ayant continué à être habitées jusqu'à nos jours, des mélanges ont pu s'y produire. Quant au pilotage allemand du lac de Kownatken, il n'est pas préhistorique.

Ce qui me porte, entre autre, à croire que les néolithiques n'ont pas dû connaître ces appareils de locomotion sur glace, c'est que A. A. Inostrantseff n'en signale pas parmi les belles récoltes qu'il a faites dans les stations robenhausiennes des rives du lac Ladoga. Ils auraient pourtant été, dans cette région, d'une utilité plus grande encore que partout ailleurs.

Les stations dans lesquelles les patins en os ont, jusqu'à présent, été retrouvés en nombre ne semblent guère être antérieures au commencement de notre ère. Les *terpen* de la Frise datent tout au plus de cette époque. Quant aux trouvailles faites dans les ruines de Birka, elles sont attribuées par les archéologues suédois à la période dite des Vikings, qui va du IXe au XIe siècles.

Pour le moyen-âge, l'emploi des patins qui nous occupent ne fait plus de doute. Munro rapporte que William Fitz-Stephen, écrivain anglais du XII[e] siècle, parlant des sports auxquels se livraient alors les habitants de Londres, dit qu'on glissait sur la glace, en s'attachant aux pieds des os, empruntés à la jambe de certains animaux.

L'exploration de Birka a fourni plus de 300 patins en os de cheval et de bœuf. Ce sont principalement des métacarpiens et des métatarsiens, et parfois des radius. On a du reste eu recours partout aux mêmes os, particulièrement appropriés à cet usage tout spécial.

L'os est souvent dans son état naturel, comme dans les échantillons de l'Artois.

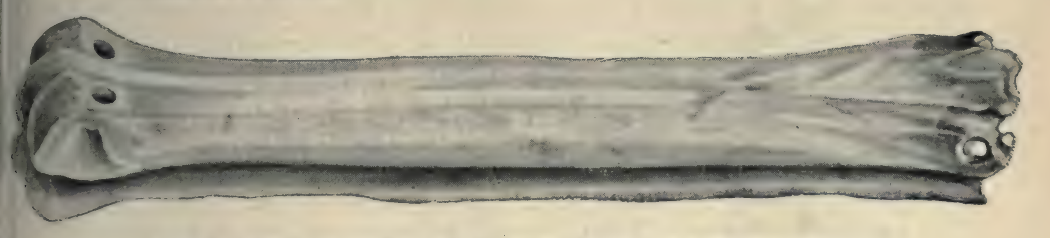


Fig. 1. — Patin en os recueilli dans un terp de la Frise. [1/2 Grandeur naturelle].

Il devait alors être enchassé dans une semelle en bois; ou bien les épiphyses devaient être enveloppées de solides ligatures.

On comprend mieux comment étaient fixés les exemplaires munis de trous. Ces perforations sont en nombre variable. Tantôt il n'y en a qu'une à chaque extrémité. D'autres fois il y en a deux à un bout et une seule, ou même pas du tout, à l'autre bout. Quelques-uns, comme l'exemplaire frison dont je vous présente un dessin (*Fig.* 1), sont encore plus complets. Ils ont deux trous à chacune de leurs extrémités.

Le patin de Moosseedorf porte deux incisions à l'avant et deux protubérances à l'arrière. Ce dernier système d'attache se retrouve, avec des variantes, sur diverses pièces d'autres contrées.

Découverte de Dents de Cachalot dans un Dolmen de l'Ile d'Yeu (Vendée).

M. Marcel Baudouin présente trois Dents de Cachalot, qui proviennent du *Dolmen de la Planche à Puarre*, à l'Ile d'Yeu (Vendée).

Ce dolmen, fouillé en 1883 par M. Auger (1), est analogue à certains mégalithes de la région de Carnac, en ce sens que c'est une *Allée couverte*, pourvue de *deux Chambres latérales*. Il a d'ailleurs une orientation analogue à celle des mégalithes bretons, c'est-à-dire plus méridionale que celle des mégalithes vendéens ; il a, en effet, son *Entrée* au *Sud-sud-est* presque au Sud.

Ces Dents, qui furent prises par M. Auger pour des « ossements d'animaux domestiques », furent trouvées dans la Chambre latérale *Ouest*, au milieu d'une couche de sable fin, d'origine marine, de $0^{m}30$ d'épaisseur, qui recouvrait un squelette entier, placé sur un *dallage*, placé lui-même au dessus de deux étages de cadavres : ce qui semble indiquer qu'elles ne furent apportées là qu'avec le dernier cadavre introduit dans le mégalithe.

Le *sable*, au milieu duquel elles se trouvaient, contenait un grand nombre de petits *cailloux roulés* par les flots, extrêmement *polis*, et recouverts d'une *matière grasse* et *onctueuse*, provenant certainement du contact des chairs en décomposition du cadavre voisin, qu'ils entouraient.

Presque tous en silex, ces cailloux avaient dû être recueillis sur le rivage atlantique voisin (2), ainsi que les Dents de Cachalot, et *apportés* dans le mégalithe avec le sable, pour y recouvrir le cadavre en question (3).

Ces *Dents de Cachalot* ressemblent tout à fait à celles du *Catodon macrophalus* (Lac.) (ancien genre *Physeter*). Mais s'agit-il bien de cette espèce de Cachalot, qui vit surtout dans les mers du Nord ? Ne s'agirait-il point plutôt d'une autre

(1) Auger (A).). *Les fouilles du dolmen de la Planche à Puarre à l'Ile d'Yeu (V.). Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1883. — La Roche-sur-Yon, 1884, Seevant, in-8°, 10 p. [Voir p. 4].

(2) Actuellement le rivage de l'Océan n'est qu'à *quelques mètres à l'Ouest* du dolmen, placé sur le haut d'une falaise en *granit schisteux*. Jadis le voisinage était moins immédiat.

La côte, en face le dolmen, forme aujourd'hui une plage sous-marine, avec du sable, assez étendue, au pied des falaises, allant de la pointe de la Gournaise, au Château Maugarni, et n'étant pas recouverte de plus de 5 mètres d'eau à basse mer. Au bout de cette plage, *chute à pic à 30 mètres*, à 1 kilomètre au large de la falaise. Evidemment, à l'époque néolithique, cette plage qui, aujourd'hui ne découvre pas ou ne découvre qu'en partie, découvrait complètement et même était en partie totalement émergée. Cette plage est par suite favorable aux *Echouements*.

(3) A l'Ile d'Yeu, je ne connais comme *Echouement important* ayant été enregistré, que celui d'un Phoque commun [*Phoca Vitulina*] (L. Bureau. — *Bull. Soc. Sc. nat. Ouest*, 1899, p. VI).

espèce, le *Physeter tursio* (Gray), qui fréquente surtout l'Océan Atlantique ? — Il nous est impossible de nous prononcer, car nous n'avons pu examiner au Museum d'Histoire naturelle de Paris qu'un squelette de *Catodon macrocephalus* (Cachalot à grosse tête).

En tout cas, il est intéressant de noter qu'à l'époque pliocène il y avait déjà des *Physeter* (Trouessart, *Cat. des Mammif.*), et que, par conséquent, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on en trouve à l'époque *Néolithique*, sur les côtes de France et de Vendée (1).

Ces dents indiquent un animal plutôt *jeune* ; mais un *mâle*, en raison de leur forme et de leur volume. Toutefois, il serait possible que l'une d'elles corresponde à une femelle, car elle est beaucoup plus mince et plus effilée.

Ce sont toutes des dents de la *mâchoire inférieure*, puisque les *Catodontes* n'ont de dents qu'à cette mâchoire (d'où leur nom : ὀδους-ντος, dent ; κατα, en bas).

Ce n'est pas la première fois qu'en *Préhistoire* on entend parler du Cachalot à grosse tête.

En effet, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on sait que certains Cachalots fréquentent l'Atlantique! On n'ignore pas que Pline a consacré quelques mots au *Physeter* de la mer des Gaules. Cet auteur raconte, d'autre part, qu'un énorme poisson (?), attaqué à Ostie par plusieurs galères romaines, submergea plusieurs de ces embarcations ; et il ajoute qu'on trouve, dans la mer des Gaules, des *Physeter*, qui se dressent à la surface des flots, de manière à s'élever à la hauteur des voiles des vaisseaux, en faisant jaillir de grandes masses d'eau (*Dict.. d'Orb.*).

(1) Je ne connais qu'un seul Echouement de Cachalot sur les côtes de Vendée ; il a eu lieu à la fin de février 1900 à la Tranche (*Bull. Soc. Sc. nat. de l'Ouest*, T. X et t. XI). — Les autres sont relatifs à des *Baleines*, *Balénoptères*, etc.

(1) *Catodon* ou *Physeter Macrocephalus*, mammifère géant, atteignant presque la taille de la Baleine. — « Les deux mâchoires sont armées de *dents* ; mais, à la machoire supérieure, ces organes deviennent *rudimentaires* ou disparaissent. A la *machoire inférieure*, au contraire, ils acquièrent un développement assez considérable... Dans le jeune âge, ces dents sont *sans racines*, coniques, et légèrement *recourbées en arrière*. Plus tard, elles *prennent une racine*, deviennent ovoïdes, et *se redressent* presque entièrement... Elles semblent se multiplier à mesure que la taille de l'animal augmente. Au reste, ces dents paraissent servir uniquement à retenir la proie saisie. Lorsque la bouche se referme, elles sont reçues dans des cavités, creusées dans les gencives de la mâchoire supérieure » (*Dict. d'Orb.*).

Le Cachalot est connu dans toutes les mers d'Europe ; mais il habite surtout les mers *arctiques*. Actuellement, on n'admet plus que deux genres et qu'une espèce par genre, pour l'Europe : 1° *Catodon* (*Gray*) *macrocephalus* (Lac.) : Mer du Nord. 2° *Physeter* (L.) *tursio* (Gray) : Océan atlantique. — Le genre *Catodon* (Gray) a une tête *plus haute* que large, tronquée en avant, à évent rapproché sur la face antérieure. Le genre *Physeter* a la tête *plus large* que haute, une nageoire dorsale dressée, la surface du crâne munie de chaque côté d'une crête osseuse [Claus, *Zool.*].

Les Anciens paraissent donc avoir eu des notions positives sur les Cachalots ; et leur *Orca* appartient probablement à ce genre.

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que c'est le cachalot qui fournit l'*Ambre gris*. Or, l'*ambre gris* est une substance odorante, qui s'amasse dans l'intestin [ne pas confondre avec l'*Ambre jaune* ou Succin] : C'est l'*Ambre* ou *Ambarum* des Latins. Elle flotte sur l'eau. C'est un cosmétique ; et ce fut un remède, à propriétés excitantes : si bien qu'autrefois il fut très employé des pharmaciens. Par suite, cette substance devait être connu des médecins préhistoriques.

En Vendée et en Bretagne, les échouements de Cétacés sont rares (1). — Je ne crois pas d'ailleurs que, jusqu'à présent, on ait trouvé des ossements ou des dents de Cachalots, *dans l'intérieur d'un Mégalithe* quelconque. Notre constatation est donc fort intéressante, si elle est facile à expliquer !

M. Atgier. — Ces dents ne pourraient-elles pas être des *amulettes* ?

M. Marcel Baudouin. — Je ne le pense pas. Elles sont *trop lourdes* et *non travaillées*. Leur présence ici doit être *fortuite*. — Sans cela, on en aurait déjà trouvées dans d'autres dolmens, surtout en Morbihan.

Découverte de deux objets de l'âge du bronze au lieu dit « La Pelletrie », à Châteauneuf (Charente).

Par MM.

MARCHADIER (Périgueux) et **JARRAUD** (Châteauneuf, Ch.)

En exploitant une carrière de pierres dures, les ouvriers trouvèrent, dans une *faille de rochers*, deux objets qui nous parurent intéressants et que nous avons l'honneur de signaler.

1° Un *poignard*, à soie plate, avec *crans* et deux *rivets*, paraissant se rapprocher du type triangulaire à rivets, du même type que le poignard n° 828 du *Musée préhistorique* (nouv. éd., 8me).

La longueur de ce poignard est de 0^{m}087. Cette arme se trouvait dans une terre très grasse, et en parfait état de conservation, avec sa patine verte noirâtre (*Fig.* 1, 1). Au moment de sa décou-

(1) Marcel Baudouin. — *Les échouements de Cétacés sur les côtes de Vendée et de la Loire-Inférieure.* — *Arch. prov. des Sciences,* Paris, 1900, Janv. 1, n° 3, p. 33-42, 5 *fig.* — Tiré à part, Paris, 1900, in-8°, 12, p., 5 *fig.*

verte, les ouvriers nous ont affirmé que l'arme possédait et son *manche* et son *fourreau*, mais qu'au contact de l'air le bois s'effrita et tomba en poussière. Ils ajoutèrent que le manche était garni d'une sorte de *fil en métal*, tellement oxydé qu'il se mit en miettes.

Les recherches que M. Jarraud fit dans les déblais, afin de pouvoir se procurer des débris du *manche* et de sa *garniture*, demeurèrent infructueuses.

Cette arme est assez rare dans la Charente. Nous n'en connaissons qu'une seule assez semblable, et qui provient dela cachette de Vénat (Charente).

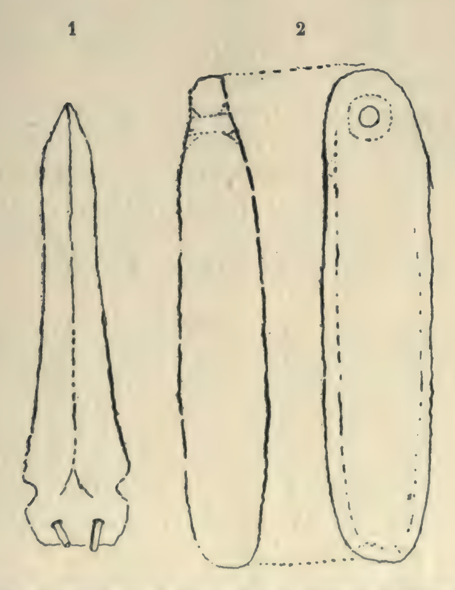


Fig. 1. — Poignard en bronze de La Pelletrie, Châteauneuf (Charente)[Réduction d'1/3].
Fig. 2. — Pendeloque en grès de l'âge du bronze de La Pelletrie (Charente)[Réd. d'1/3]

2° Le 2° objet est une *pendeloque* en *grès gris*. — Elle a 0m10 de longueur et 0m02 de largeur, 0m01 d'épaisseur. Elle se trouvait à côté du poignard, dont nous venons de parler. Elle est percée à son sommet d'un trou, formé de deux cônes convergents.

Les deux objets ci-dessus font partie de la collection de M. Jarraud (de Châteauneuf, Charente).

M A. de Mortillet. — L'objet en grès (Fig. 2) est un *aiguisoir* de l'époque du bronze.

Un peu de Paléontologie.

PAR

A. RUTOT (de Bruxelles).

Membre correspondant de l'Académie de Belgique,
Conservateur au Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles.

Depuis une couple d'années, je vois, en France, se former une légende, qui me paraît faire son chemin ; elle consiste à dire : En Belgique, on trouve beaucoup de silex taillés de toutes sortes, que l'on classe en assises compliquées et bien à tort, *car elles ne sont pas accompagnées de faune.*

J'ai vu cette phrase écrite pour la première fois, je crois, dans *l'Anthropologie* sous la signature de M. Boule, sans que j'y aie porté spécialement mon attention, ne supposant pas, vu son inexactitude, qu'elle serait reproduite ailleurs ; mais, bien au contraire, elle a reparu en diverses circonstances et elle a été répétée, par M. A. de Mortillet, au Congrès de Vannes.

Or, chose singulière, la première impression qui frappe les visiteurs du Musée d'Histoire naturelle de Bruxelles, c'est précisément la richesse extraordinaire de la « Galerie nationale », c'est-à-dire celle où sont renfermés les résultats de l'exploration scientifique de la Belgique, en grands Vertébrés quaternaires.

A côté d'un Mammouth à peu près complet et de centaines de restes importants de cet animal, on remarque trois *Rhinoceros tichorhinus*, un squelette d'*Elephas antiquus*, et des débris très nombreux de Bœufs, de Bisons, de Chevaux, de Rennes, de Cerfs, etc.

De plus, sur les socles ou dans les vitrines, on peut voir, avec toutes les explications désirables, les coupes des gisements, dans lesquels tous ces ossements ont été recueillis.

Et nous ne parlons ici que des débris rencontrés dans les alluvions fluviales quaternaires, car les restes de la faune des cavernes comprend plus d'un million d'ossements, avec squelettes entiers et authentiques d'Ours des cavernes, de Hyènes, de Lion, etc.

La légende qui se forme : « *pas de faune quaternaire en Belgique* », nous fait donc sourire et étonnera à coup sûr nos nombreux visiteurs français ; mais, comme elle s'adresse surtout à ceux, plus nombreux, qui ne nous ont pas honoré d'une visite, je crois qu'il n'est pas inutile de couper les ailes, une bonne fois, à cette affirmation.

Mais, répondront quelques-uns, nous ne disons pas qu'il n'existe pas de faune quaternaire en Belgique ; nous soutenons simplement que les gisements de silex éolithiques et paléolithiques sont dépourvus de faune !

Le malheur, pour ce raisonnement, est qu'il ne peut être soutenu un instant dans un cas comme dans l'autre, attendu qu'il repose sur une contre-vérité.

C'est ce que nous allons prouver dans les pages suivantes.

La notion de l'existence d'une faune de Vertébrés dans les gisements à silex utilisés et taillés de Belgique est vieille de 35 ans. Il suffit, en effet, d'ouvrir le beau compte-rendu du Congrès international d'Archéologie préhistorique, tenu, à Bruxelles en 1872, pour se convaincre de la réalité du fait.

On y rencontre notamment un important mémoire de nos deux éminents géologues, F. L. Cornet et A. Briart, intitulé : « *L'Homme de l'âge du Mammouth dans la province de Hainaut* », fournissant déjà toute une série de précieux documents sur le sujet.

Nos savants prédécesseurs, décrivant les coupes des « tranchées de Mesvin et de Spiennes », qui ont traversé les terrains Crétacé, Tertiaire inférieur et Quaternaire, signalent, dans le cailloutis à faciès ballastière, qui constitue la base du Quaternaire, la faune suivante, représentée par un très grand nombre d'ossements, *conservés et exposés au Musée d'Histoire naturelle de Bruxelles* :

***Elephas primigenius*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Ursus spelœus*, *Felis spelœa*, *Megaceros hibernicus*, *Cervus tarandus*, *Bos primigenius*, *Bison europœus*, *Equus caballus*.**

La revision de cette faune, faite à Bruxelles en 1904, par M. le Dr Max Schlosser, de Munich, l'un des tous premiers spécialistes en la matière, a confirmé toutes les déterminations et n'a retenu, parmi un groupe d'ossements attribués au *Rhinoceros tichorhinus*, qu'*une seule* phalange, qu'il rapporte plutôt au *Rhinoceros Merkü*.

Voilà, me semble-t-il, qui n'est pas trop mal pour commencer; mais ce qui est mieux, c'est que le cailloutis, qui renferme cette faune si nette, a fourni, en même temps à Cornet et Briart, puis à l'ingénieur G. Neyrinck, qui l'a exploré, des centaines de silex *en tout semblables à ceux que l'on rencontre à Chelles*, et qui consistent en un mélange d'éolithes et d'instruments amygdaloïdes, les uns du type chelléen, les autres du type acheuléen.

En 1868, les tranchées du chemin de fer de Mons à Charleroi ont donc recoupé, entre Mesvin et Spiennes, sur près d'un kilomètre de longueur, un cailloutis quaternaire, de type ballastière

de bas niveau, appartenant à la vallée de la Trouille, renfermant un ensemble d'instruments de silex, *identique* à celui que l'on rencontre à Chelles, mais avec une faune que l'on peut qualifier d'*inverse* (1).

En effet, à Chelles, c'est la « faune chaude », ou faune de l'*Elephas antiquus* qui domine, alors qu'à Mesvin et à Spiennes, c'est la « faune froide », qui est prépondérante.

Ce qui n'empêche que, dans un cas comme dans l'autre, on constate un mélange de faunes, comme on signale un mélange d'industries.

La vérité ne peut être donc tirée d'aucun des deux gisements remaniés, dont il est question ; elle ne peut jaillir que de l'étude de gisements où tout est resté en place : et c'est ce que j'ai pu faire.

De cette étude, je conclus qu'à Chelles comme à Mesvin, la « faune chaude » accompagne les éolithes, tandis que la « faune froide est contemporaine des paléolithes, qui appartiennent eux-mêmes à trois industries mélangées : le Strépyien, le Chelléen et l'Acheuléen.

Mais je ne compte pas discuter ici ces questions.

Les magnifiques découvertes, faites dans les tranchées de Spiennes et de Mesvin, ne viennent pas clore les observations relatives à la présence de faunes et d'industries dans les mêmes couches, car, dans leur beau mémoire précité, MM. Cornet et Briart signalent encore les gisements suivants :

1° Tranchée du chemin de fer de Mons à Dour, près de la gare de Pâturages : Silex taillés paléolithiques, et dents d'*Ursus spelœus*.

2° Tranchée de la gare d'Havré : Ossements de *Mammouth*, et silex éolithiques et paléolithiques mélangés (2).

3° Déblai de « la Garenne », sur la route pavée d'Havré à Boussut : Silex taillés paléolithiques, et *molaire* de *Mammouth*.

4° Partie supérieure d'une exploitation d'argile plastique, à Baudour : *Molaire* et *Omoplate* de *Mammouth*, et silex paléolithiques, notamment de type acheuléen.

Il est à remarquer que le Musée de Bruxelles a hérité de tous ces précieux matériaux et les conserve avec grand soin. Ils ne

(1) Le gisement sous-marin de la plage du Havre, exploré depuis si longtemps par notre confrère M. G. Romain, a donné les mêmes résultats que la tranchée de Mesvin. Au Havre, les instruments chelléens et acheuléens sont accompagnés de la « faune du Mammouth ». Il en est de même des nombreux gisements des bords de la Tamise et de ses affluents.

(2) J'ai complété certaines indications, fournies par Cornet et Briart, d'après les matériaux rencontrés dans leurs collections ou d'après des constatations faites, sur place, par moi-même.

peuvent donc être ni discutés ni niés, les pièces étant soit exposées dans les galeries, soit prêtes à être montrées à toute réquisition.

Depuis les découvertes faites lors du creusement des tranchées de Mesvin et de Spiennes, d'autres circonstances, plus favorables encore, se sont présentées pour la récolte d'ossements quaternaires, associés à de nombreux instruments paléolithiques.

En effet, entre 1880 et 1890, s'est produit ce qu'on a appelé la « fièvre des phosphates ».

La rencontre de vastes et riches gisements de craie phosphatée, soit normale, soit naturellement enrichie, a été la cause de l'ouverture d'innombrables exploitations, qui ont mis à découvert des kilomètres de coupes, pénétrant, tout d'abord dans les terrains quaternaires et permettant ainsi l'étude du détail des couches, de leur allure, de leur composition et, en même temps, la récolte des éléments fauniques et industriels qu'elles renfermaient.

Partout à Mesvin, à Ciply, à Spiennes, à Saint-Symphorien, à Cuesmes, de riches trouvailles ont été faites, dont au moins la moitié est entrée dans les collections du Musée d'Histoire naturelle de Bruxelles, grâce à la générosité des exploitants et notamment de M. l'ingénieur Alfred Lemonnier, directeur des exploitations Solvay à Mesvin-Ciply.

Le reste est entré dans des collections particulières et surtout dans celle de M. Bernard, industriel, à Ciply.

Des *centaines d'ossements de la faune du Mammouth* et d'instruments amygdaloides ou autres des types chelléens et acheuléens ont partout été rencontrés sous les limons supérieurs : Ergeron et Limon argileux hesbayen.

Lors de mes courses continuelles dans la région, j'ai été souvent témoin de découvertes d'ossements et de silex ; et je me rappelle encore parfaitement d'avoir assisté, dans une exploitation appartenant à M. Bernard, à l'extraction d'un superbe crâne de *Rhinoceros tichorhinus*, renfermé dans les sables verts fluviaux de l'assise Campinienne, qui fournissait, au bas, des instruments du type chelléen ; au sommet, des instruments du type acheuléen.

Depuis 1890, l'industrie du phosphate a décliné considérablement ; aussi beaucoup d'exploitations se sont fermées ; mais il en est qui ont résisté et où l'on procède encore actuellement à l'extraction : ce qui permet de nouvelles découvertes, toujours les mêmes, naturellement.

L'un des points les plus intéressants se rencontre entre les villages de Spiennes et de Saint-Symphorien. C'est là que se trouve la fameuse *Exploitation Helin*, la véritable coupe « *Stan-*

dart », qui éclaire d'un jour lumineux toute la fin de l'Eolithique et tout le Paléolithique inférieur de l'Europe centrale.

Cette coupe, complétée par celles de Saint-Acheul près d'Amiens, si bien étudiées par M. le Professeur Commont, constitue incontestablement, pour le moment, le point de l'Europe centrale le plus important pour l'étude de la Préhistoire.

En effet, l'ensemble de ces coupes permet d'établir, en seul terrain d'alluvion (1), la chronologie géologique détaillée de toute la science préhistorique depuis l'Eolithique jusqu'au Néolithique, en passant par tous les étages du Paléolithique inférieur et par plusieurs du Paléolithique des cavernes (2).

Le seul point faible, en ce qui concerne la Belgique, réside en ce qu'on n'a pas encore trouvé d'ossements de Vertébrés dans la région où l'on rencontre les Eolithes, en position stratigraphique.

Mais de quel poids peut être cet argument pour des géologues de profession, lorsqu'on sait que *l'Elephas antiquus*, le *Rhinoceros Merkii* et *l'Hippotamus major* ont été rencontrés dans le prolongement naturel des couches à Eolithes, en des points où l'absence de matière première utilisable explique nettement le manque de ces primitifs instruments (3).

Le calcaire grossier de Paris est-il partout bourré de fossiles, comme à Grignon? Les sables de Beauchamp sont-ils partout fossilifères, comme au Guépel ; et les sables de Guise, comme à Saint-Gobain ou à Compiègne?

Non, n'est-ce pas et cependant, les géologues n'en reconnaissent pas moins parfaitement toutes ces assises, et toutes les autres, même lorsque les fossiles font entièrement défaut.

Pour des géologues connaissant leur métier, l'argument du

(1) J'insiste tout particulièrement sur le terme « terrain d'alluvion », parce que ce sont eux seuls qui permettent l'établissement d'une stratigraphie précise dont l'importance est encore autrement grande que la Paléontologie pour la connaissance de la chronologie de couches successives et superposées caractérisées par un même ensemble faunique. — Il est, en effet, à peu près démontré que toutes les couches du Quaternaire moyen et du Quaternaire supérieur, jusqu'à l'Ergeron compris (mais à l'exclusion de la terre à briques supérieure), renferment, dans nos régions, une faune uniforme, qui est la « *faune du Mammouth* » ou « faune froide ».

(2) On sait que la coupe de l'exploitation Helin et celle de Saint-Acheul se complètent admirablement : la première montrant successivement cinq niveaux industriels, deux éolithiques (Mafflien et Mesvinien), et trois paléolithiques (Strépyien, Chelléen et Acheuléen inférieur), tandis que les coupes de Saint-Acheul sont surtout remarquables par la présence du niveau Acheuléen supérieur, du niveau Moustérien et du niveau Magdalénien.

(3) A Erith, dans la vallée de la Tamise, l'exact équivalent de notre Moséen, la couche à *Corbicula fluminalis*, encadrée par deux niveaux éolithiques, renferme également la « faune de l'*Elephas antiquus* », très bien développée.

manque de fossiles dans les niveaux à Eolithes de Belgique est donc sans valeur, d'autant plus que la France et l'Angleterre leur fournissent les renseignements complémentaires.

Saint-Prest, Paris et le Norfolk fournissent l'*Elephas meridionalis* avec l'industrie éolithique du Pliocène supérieur; la Belgique se charge de montrer l'*Elephas antiquus*, le *Rhinoceros Merkii* et l'Hippopotame dans le prolongement septentrional des couches à Eolithes du Quaternaire inférieur, et, une fois parvenu au sommet du Moséen, c'est-à-dire au-dessus de la dernière industrie éolithique ou Mesvinien, *les ossements abondent au point de devenir encombrants par leur nombre et leur uniformité, dans les couches à Paléolithes.*

Et que l'on ne vienne pas dire que je n'ai pas signalé ces découvertes ; j'en ai parlé nettement dans tous mes travaux; toutefois, au lieu de recommencer éternellement la simpiternelle énumération :

Elephas primigenius, Rhinoceros tichorchinus, Ursus spelœus, Hyœna spelœa, Felis spelœa, Megaceros hibernicus, Cervus tarandus, Bos primigenius, Bison europæus, Equus caballus, Sus scropha, etc.,

je me borne à dire que dans tel niveau que je décris, la « *faune du Mammouth* » a été découverte. C'est bref, mais entièrement suffisant.

Je répéterai donc, une fois de plus, que dans une exploitation qui n'est séparée de chez Helin que par un chemin de terre de 3 mètres de largeur et présentant la même coupe, le personnel du Musée a retiré, des sables fluviaux reposant sur le niveau éolithique mesvinien, un bassin entier et un demi bassin de Mammouth, exposés dans les galeries publiques de l'Etablissement.

Immédiatement au-dessus, vient le niveau dans lequel apparaissent, *pour la première fois*, des instruments intentionnellement taillés, mais à travail rudimentaire, niveau que j'ai appelé *Strépyien.*

A Ciply, des charettes d'ossements des animaux constituant ce que j'appelle la « faune du Mammouth », accompagnaient les niveaux à industries des sables verts, fournissant, l'un le coup de poing chelléen typique, l'autre l'instrument amygdaloïde acheuléen.

Chez Helin, le niveau acheuléen renfermait de nombreuses dents de cheval ; et, enfin, j'ai signalé moi-même, dans une note spéciale, les splendides découvertes faites dans les carrières du Hainaut, à Soignies, où, sous le limon hesbayen épais de 6 à 7 mètres, le Campinien est représenté par des tourbes et des allu-

vions de rivière, reposant elles-mêmes sur le sable vert foncé, très argileux, du Moséen.

Or, les tourbes m'ont fourni des exemplaires de toute beauté, dont un choix est exposé au Musée de Bruxelles, de la faune des vertébrés suivante :

Elephas primigenius, *Rhinoceros tichorhinus, Equus caballus*, *Cervus tarandus*, *Cervus megaceros, Bos primigenius*, *Bos taurus*, *Sus scropha*, *Hyœna spelœa*.

Les mêmes tourbes sont pétries d'insectes, dont j'ai recueilli 2.500 spécimens et les végétaux constituant la tourbe sont également très bien conservés.

Les alluvions argilo-sableuses accompagnant la tourbe m'ont donné une riche faunule de Mollusques d'au moins 30 espèces, et enfin, dans le mince lit de cailloux qui sépare le sommet du Campinien de la base du limon hesbayen, *une station acheuléenne pure a été rencontrée*, accompagnée elle-même d'une quantité de défenses, de molaires et d'os des membres de Mammouth, de débris de bœufs, de chevaux, de cerfs, etc.

Cette seule coupe a fourni tant de défenses et de molaires de Mammouth que l'on se bornait à ne recueillir que ce qui était absolument intact. Tout le reste allait aux remblais.

Les exploitations Wincqz, également à Soignies, ont donné, à plusieurs reprises, des documents semblables ; mais ils ont été dispersés dans des musées locaux ou dans des collections particulières.

A Saint-Symphorien, l'énorme exploitation de phosphate de M. Hardenpont permet de recueillir, de temps en temps, dans le mince niveau séparant le Moséen de l'Ergeron, de beaux débris, notamment de Mammouth (1). Le Musée en possède un certain nombre, qui accompagnaient la quantité d'instruments chelléens et acheuléens mélangés, provenant des actives explorations de M. E. de Munck et exposés également au Musée.

Si, des dépôts Campiniens, nous passons aux couches supérieures constituées par les limons : hesbayen, brabantien (*Löss* éolien des auteurs allemands) et flandrien (*Ergeron*), les débris de grands Vertébrés deviennent plus rares; et c'est surtout le bas de l'Ergeron qui a fourni jusqu'ici le plus de documents (2).

(1) Par suite de l'absence du Campinien, le mince lit caillouteux qui surmonte le Moséen renferme un mélange de pièces mesviniennes, strépyiennes, chelléennes et acheuléennes, ces dernières étant prédominantes. D'après ce que j'ai pu observer, la coupe devait être primitivement complète comme à l'Exploitation Helin ; mais les eaux assez rapides qui ont déposé l'Ergeron ont creusé partout de profonds ravinements et il est probable que le mélange observé à l'Exploitation Hardenpont est dû à l'effet du ravinement important opéré par les eaux flandriennes.

(2) Grâce aux coupes de Saint-Acheul et à celles de la Basse-Autriche, on sait maintenant que le Moustérien et le Magdalénien, et par conséquent les assises inter-

On sait qu'en France la base de ce niveau renferme, à Villejuif, à Saint-Acheul, à Rouen, au Havre, à Beauvais, etc., une industrie semblable à celle des abris du Moustier, dans la vallée de la Vézère; et, en Belgique, comme à Saint-Acheul, des ossements de Mammouth ont été rencontrés, dans l'Ergeron, de manière certaine. La tranchée de Mesvin, notamment, a fourni à Cornet et Briart, en plein Ergeron, une molaire de *Rhinoceros tichorhinus,* et des lames de molaire de *Mammouth.*

On se rappellera, de plus, que le limon hesbayen et l'Ergeron renferment une faunule de petits Mollusques formée d'Helices, de Succinées et de Pupas.

Donc, au lieu de la pénurie de faune dans les gisements du paléolithique de la Belgique, signalée par certains préhistoriens au risque de jeter la défiance sur les résultats des recherches effectuées avec les plus grands soins dans notre pays (résultats assurément discordants avec ceux tirés de l'interprétation erronée de gisements mélangés, dont Chelles est le type), nous avons au contraire à confirmer l'abondance extraordinaire d'ossements de grands Vertébrés, abondance telle que les magasins du Musée d'Histoire naturelle de Bruxelles en sont remplis, et que nous nous voyons obligé de nous défaire de quantités sans cesse renouvelées, jugées sans intérêt scientifique, après examen et détermination de toutes les pièces, sans exception, afin de ne laisser aucune place à des surprises.

C'est ainsi que nous avons retiré, de l'amas d'ossements de la « *faune du Mammouth* » rencontré dans les travaux de terrassement du Canal maritime de Bruxelles, la superbe molaire d'*Elephas antiquus*, qui figure dans nos galeries.

Après cette démonstration, qui, je l'espère, ne laisse rien à désirer, j'ai tout lieu de croire à l'anéantissement de la légende de l'absence de faune dans les couches éolithiques et paléolithiques de la Belgique; et, certes, on aurait droit de suspecter, à l'avenir, la bonne foi des auteurs qui continueraient à propager une erreur manifeste.

M. A. de Mortillet. — J'aurais voulu ne pas prendre la parole, afin de ne pas ouvrir une discussion qui peut durer long-

médiaires, l'Aurignacien et le Solutréen, sont contemporaines du dépôt des couches limoneuses du Brabantien (Löss éolien) et du Flandrien (Ergeron). Or, la majeure partie de ces industries se rencontre dans les cavernes; et celles-ci conservent toujours admirablement les débris des faunes contemporaines. Si donc, en Belgique, les limons n'ont, jusqu'ici, pas fourni grand'chose comme faune et industrie, les cavernes belges, correspondantes, ont permis de recueillir un ensemble faunique et industriel des plus importants, qui compense largement la pauvreté des couches alluviales supérieures du Quaternaire. La faune de ces époques est donc aussi complètement connue en Belgique qu'elle peut l'être.

temps, étant donnée la complète divergence d'opinions qui règne parmi les palethnologues, au sujet des théories très particulières de M. Rutot. Mais, ayant été mis directement en cause, il ne m'est guère possible de garder le silence.

Je regrette infiniment d'avoir tout d'abord à constater que, en ce qui me concerne, ce qu'avance mon très savant collègue est complètement inexact. Il m'eut, en effet, été difficile de répéter la phrase de M. Boule à laquelle il fait allusion pour la raison — qu'il jugera je pense suffisante — que je ne la connaissais pas. Au surplus, je n'ai jamais rien dit de semblable, ni au Congrès de Vannes, ni ailleurs.

Je sais parfaitement, depuis 1872, date du Congrès international de Bruxelles auquel j'ai eu le plaisir d'assister, que la faune quaternaire est richement représentée en Belgique ! Non seulement MM. Cornet et Briart, mais encore le doyen des palethnologues belges, le savant directeur du Musée d'histoire naturelle de Bruxelles, M. Edouard Dupont, nous en ont longuement parlé.

Mon aimable contradicteur a sans doute oublié que j'ai cité, dans *Le Préhistorique*, nombre d'espèces animales quaternaires retrouvées en Belgique, et que j'ai souvent eu l'occasion de visiter, soit seul, soit en compagnie d'auditeurs de l'École d'Anthropologie de Paris, ou de membres de la Société d'excursions scientifiques, les galeries du Musée bruxellois.

Du reste les préhistoriens français connaissent, beaucoup mieux que ne paraît le croire M. Rutot, les belles collections de ce musée. Ils savent aussi que la Préhistoire belge, qu'il s'obstine depuis 1900 à vouloir à tout prix rénover, ne date pas de cette époque, et que nombre de palethnologues belges, peut-être moins féconds que lui, mais non moins expérimentés et à coup sûr plus prudents, ne partagent pas sa manière de voir.

Si les reproches adressés à M. Boule ne sont pas plus fondés que ceux que je me suis sans m'en douter attirés, — et j'ai tout lieu de croire qu'il doit en être ainsi, — mon excellent collègue aurait décidément bien fait de prendre la peine de rafraîchir ses souvenirs, avant d'être aussi affirmatif.

Que M. Rutot défende avec ardeur les idées dont il est le père, cela est très naturel ; mais il se montre vraiment d'un exclusivisme exagéré. Pour lui, les géologues connaissant leur métier sont ceux qui adoptent sans sourciller toutes ses théories ; d'où il s'en suit logiquement que les autres ne savent pas leur métier !

C'est là un procédé de discussion extrêmement commode, mais qui présente un grave inconvénient pour celui qui s'en sert : c'est de pouvoir trop facilement être retourné.

Ce que j'ai dit est bien différent de ce que pourrait laisser supposer le mémoire qui vient de nous être lu. Ce n'est pas à M. Boule que je l'ai emprunté, mais à M. Rutot lui-même et à son fidèle lieutenant, M. Engerrand.

Lorsque M. Rutot nous présente des silex plus ou moins informes, qu'il classe, date et baptise avec une maestria, qui — nous devons l'avouer — nous laisse songeur et surtout incrédule, si nous lui demandons quels sont les restes paléontologiques trouvés avec ces pierres, il nous répond presque invariablement : La couche n'a pas donné de faune, mais il y en a ailleurs. Cette manière de procéder est, on en conviendra, totalement insuffisante, surtout lorsqu'il s'agit d'alluvions.

M. Rutot range, par exemple, dans la période de l'*Elephas antiquus* (1) les prétendus silex utilisés qu'il désigne pompeusement sous le nom d'*Industries reutélienne* et *mafflienne*, bien qu'il n'ait, que je sache, jamais constaté la présence de cet animal dans les couches d'où ils proviennent. C'est donc d'après M. Rutot lui-même que l'on peut dire, et nous n'avons jamais dit autre chose, que les gisements dans lesquels il recueille ses silex ne contiennent en général aucune faune ! — Le Musée de Bruxelles posséderait-il dix millions d'ossements quaternaires, au lieu d'un million, que cela ne changerait absolument rien à la question...

Comparaison du Néolithique du Sahara avec celui des côtes de l'Océan Atlantique.

M. le Dr Atgier (Livry, Seine-et-Oise). — J'ai conservé un trop bon souvenir du Colonel Laguière, avec lequel j'ai fait jadis un assez long séjour dans un des postes avancés de l'Atlas, pour ne m'être pas intéressé à l'étude de son mémoire sur les silex néolithiques du désert algérien, écrit en collaboration avec M. Flamand et intitulé : *Nouvelles recherches sur le Préhistorique dans le Sahara et dans le haut pays Oranais* (Alger, 1906, in-8°).

Cette étude m'a montré la similitude des silex de nos côtes océaniques avec ceux des régions désertiques et m'a prouvé que ceux-ci ne le cèdent en rien à ceux-là pour la finesse de la taille.

Cette étude tend aussi à nous faire admettre que c'est à la fin de l'époque néolithique que les soulèvements du Sahara ont eu lieu, coïncidant avec l'affaissement d'abord, l'effondrement et le morcellement ensuite, de notre littoral atlantique, qui ne nous a laissé dans ses îles que bien peu de vestiges du passé comparativement au grand nombre de ceux que la mer a englouti dans son sein et

(1) G. Engerrand. — *Six leçons de préhistoire*, page 233.

dont elle roule de temps à autre un spécimen sur nos rivages : témoin la *Forêt néolithique* sous-marine, que nous avons pu explorer lors des basses marées d'équinoxe, et qui se trouve située au fond du *Pertuis d'Antioche*, entre l'île d'Aix et l'île de Ré, où les troncs d'arbres enfouis dans le sable sont passés à l'état de lignite, incrustée de pyrite de fer.

Je ne me permettrai qu'une simple critique de détail au sujet du mémoire susdit sur la dénomination et l'attribution de certains silex; les auteurs de ce mémoire en effet classent la plupart de leurs silex sous la rubrique générique de pointes de flèches, englobant ainsi dans ce nombre ceux qu'en France nous nommons poinçons ou perçoirs, qu'ils aient une pointe unique ou des pointes opposées ; ceux que nous nommons grattoirs, tranchets ou racloirs, qu'ils aient un tranchant unique ou des tranchants opposés, ou un tranchant à une extrémité et un poinçon à l'autre.

Rien dans la forme des silex en question ne rappellent nos pointes de flèche ; tout au contraire rappelle nos instruments susdits, piquants ou tranchants, de l'époque néolithique.

Il nous paraît, en conséquence, qu'il y aurait lieu de leur donner en Afrique, comme en Europe, des dénominations similaires, en rapport avec les usages auxquels ils paraissent avoir été plus particulièrement destinés par leur forme spéciale.

M. Marcel Baudouin. — Je crois la *coupure* de l'île de Ré, beaucoup plus récente que la fin du néolithique. Pour moi, elle date de *l'âge du fer* (c'est-à-dire est postérieure même au *Bronze*), et même de la fin du IIIe siècle après J.-C.

Essai historique sur les Champs-Elysées de l'antiquité.

(Contribution à l'histoire des Mégalithes).

PAR

CH. HIRMENECH (d'Asnières, Seine).

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que j'aborde un tel sujet, pour lequel il faudrait beaucoup d'autorité et d'érudition. Je n'ai d'ailleurs d'autre prétention que d'attirer sur lui l'attention qu'il mérite, et de préparer un peu la voie aux recherches plus positives.

Depuis des siècles, l'obscurantisme se débat autour de toutes les traditions antiques ; tous les moyens ont été employés pour les détruire ou à défaut pour les dénaturer; et je me trouve en contradiction absolue avec tout ce qui est admis, presque enseigné de nos jours, sans avoir été à aucune époque discuté scientifiquement.

Actuellement, pour la science officielle et classique, en ce qui concerne les Champs-Elysées, la question se résume à peu près dans cette

phrase d'un Académicien quelconque : « L'Elysée des anciens était une agréable fiction, une heureuse idée poétique ».

C'est en vain du reste que les détails précis abondent; on n'a pas daigné les regarder, ou l'on a affecté de ne pas les voir, trouvant plus commode sans doute de les traiter de fictions. — Je vais tenter de les mettre en évidence.

Comme cela ressortira par la suite, l'histoire des Champs-Elyséens est entièrement liée à celle des monuments celtiques du monde entier, et peut-être un peu plus particulièrement à ceux de la Gaule; elle intéresse donc au plus haut degré notre Société.

Or, comment faut-il définir un *Champ Elyséen ?* La question est facile à résoudre, en tenant compte de ce qu'il y a de positif dans les traditions : c'était un lieu où l'on envoyait les restes des héros, tués sur les champs de batailles, ainsi que ceux des princes et des hommes vertueux. Leurs âmes habitaient là des demeures particulières. Autrement dit et en langage actuel, les demeures des morts étant des *tombeaux*, c'était donc un lieu de sépulture; ce que nous nommons aujourd'hui un cimetière; cimetière réservé et privilégié.

La Gaule a dû en posséder une telle quantité, de ces lieux privilégiés, qu'elle passait chez les anciens pour la *Région Elyséenne* par excellence; il serait donc vraiment extraordinaire que l'on n'en retrouvât pas des traces, des preuves matérielles irrécusables, non seulement en Gaule, mais aussi dans d'autres régions indiquées par divers auteurs anciens pour en avoir également possédé.

On sait que les monuments, élevés à la mémoire des héros, portaient le nom de *Héroon* ou *Héroum;* les recherches sur les traces de ce nom caractéristique vont nous donner des résultats immédiats, et deux citations, prises dans ce que je nomme le grand *Champ Elyséen* de Carnac, vont déjà mettre en évidence les rapports dont je parlais tout à l'heure. *Quiberon*, que l'on prononce *Quib-Heroon*, n'a pas besoin de commentaires pour expliquer qu'il s'agit de monuments érigés en l'honneur des Héros Cimmériens.

Kers-Hero (demeure des héros), dans le voisinage, explique suffisamment par lui-même l'origine et la destination des monuments dits mégalithiques portant ce nom.

Ces deux exemples, que l'on peut considérer comme absolument typiques, ne laissent aucune prise à la controverse, et aussitôt évoquent un certain nombre de dénominations analogues, ayant très certainement la même origine, bien que pour quelques-unes on ait tenté une étymologie plus que douteuse.

Je citerai par exemple l'*Hérault*, département et rivière, qui le traverse, région riche en monuments celtiques. L'*Aveyron* qui se trouve dans le même cas. Le *Rhône*, puis *Oléron*, *Péronne*, *Montgeron*, *Sisteron*, *Châtellerault*, *Montereau*, *Chamberaud* (Creuse); *Rouen* (Rotomagus), et le *Roumois* auraient peut-être cette origine, etc.

En dehors de nos frontières, vers l'Orient, on rencontre également des noms analogues avec la prononciation *oum*, qui doit se rapprocher le plus de la prononciation primitive. Je n'ignore pas que ces noms, tels que *Roumanie*, *Roumélie*, *Erzeroum*, ont vu leur origine rapportée à Rome et aux romains, à une époque où les historiens et les archéologues ne voyaient rien au-delà de l'époque romaine ; actuellement on est un peu revenu de cette erreur et de cette exagération ; l'origine romaine de ces noms est combattue par plusieurs savants de ces pays mêmes. Celle que j'indique n'a jamais été signalée ; mais elle est pleinement justifiée par la présence d'une quantité considérable de tumulus et d'autres vestiges antiques, existant dans ces régions bien antérieurement à l'époque romaine.

Bien mieux, le nom même des conquérants du monde, dont l'origine légendaire classique a été complètement démolie par la science (Louis de Beaufort, Niebuhr, Michelet, Mommsen), ce nom, dis-je, la population primitive de Rome le tenait vraisemblablement d'un *Heroum* local. Ce n'est pas une hypothèse, mais une déduction!

L'étymologie, proposée de *Rome* force, se rapproche singulièrement de la mienne ; on doit entendre : force guerrière ou héroïque ; mais on ne dénomme pas *force* ce qui vient de naître, par conséquent *faible !* La vérité se résume dans cette histoire, qui nous montre Romulus, *ouvrant* un asile aux brigands de tous les pays, mais avec cette variante que des bandes de brigands trouvèrent là un *droit d'asile* à la mode antique dans un lieu sacré, inviolable, dans une région Elyséenne, renfermant des sépultures de héros : d'où ils prirent le nom de *Roumi*. Peut-être même portaient-ils ce nom antérieurement en qualité de constructeurs des monuments, question sur laquelle je reviendrai.

Du côté d'*Erzeroum* (identique à *Kershero*), on peut mentionner encore *Eroanum*, le nom ancien d'Erivan en Arménie ; et je rappelle que ce nom d'*Arménien* a la même origine Ménésienne que celle des Vénètes du Morbihan ou du reste de l'Europe : autrement dit, à l'époque héroïque des *Héroon* et des *Champs-Elyséens*, ce n'était « qu'un même peuple avec un même langage », comme dit la Genèse.

Je reviens à ces *Champs*, dans lesquels on élevait les monuments dont je viens de parler.

Ici le nom est beaucoup plus long, moins bien catactérisé pour ainsi dire, et par conséquent plus sujet à l'usure : les noms locaux se comportent un peu comme les galets ; les uns ou les autres, roulés par les vagues humaines ou par celles de l'océan, s'émoussent, s'arrondissent, et lorsqu'ils ne sont pas totalement détruits, il est parfois bien difficile d'en reconnaître la forme primitive. C'est donc en remontant le plus possible vers leur origine que l'on pourra en reconnaître le plus grand nombre.

Qelques-uns sont en assez bon état de conservation et tout à fait

typiques, tels que : *Alyscamps*, le célèbre cimetière d'Arles; *Allichamps* (Haute-Marne); *Allichamp* (Cher). Il est à peine modifié dans *Kerlescant* (Ker-Alyscamp), près Carnac.

Le plus souvent la moitié du nom a disparu, et celle qui a résisté est plus ou moins rongée. La dénomination *champs* paraît être la plus nombreuse. Non loin de Rome, par exemple, il existait un de ces cimetières assez chanté par les poètes latins, dont la région a conservé le nom de *Campanie*.

En France, on compte par centaines les localités portant le nom de *champ*, dont on peut dire qu'au moins un tiers sont d'origine *Elyséenne*, que l'on ne saurait contester à un assez grand nombre de dénominations dérivées de l'autre moitié, telles que: *Elisatia*, nom ancien de l'Alsace, à qui l'on a voulu attribuer deux autres origines inacceptables. *Elise*, dans la Marne. *Alisay*, dans l'Eure. *Alise* (Côte-d'Or); *Alaise* (du Doubs); *Alièze* (Jura); *Ally* (Cantal), *Ally* (Haute-Loire; *Aluse* (Saône-et-Loire); *Elusatia* (*Pagus Elusensis*, devenu le bourg d'Eauze) (Gers); *Alixan* (Drome); *Alisineum*, devenu Alluy (Nièvre). — A la suite et comme dérivés de ces noms types, viennent s'en ranger un certain nombre d'autres : *Chalus* (du Puy-de-Dôme); *idem* (de la Haute-Vienne). *Alais* (du Gard) *Les Allues* (Savoie). *Chatellux* (Nièvre). *Alissas*, divers *Alix*, *Saint-Alix*, *Saint-Elix*, etc... *Allaire*, dans le Morbihan, mérite une mention spéciale, en ce qu'il est complété par le nom d'un cours d'eau voisin, du nom de *Leita* : On sait combien le nom de *Lethé* joue un rôle considérable dans les traditions *Elyséennes*.

Or ce fleuve n'est pas une fiction, pas plus que le reste, car il existe encore dans le *Guada lethé*, près Cadix, où se trouvait un *Champ-Elyséen*. On rencontre également d'autres rivières de ce nom, comme la *Lette* en Alsace; une autre en Maine-et-Loire, etc.

A la pointe d'Afrique, le nom du *Lixus*, mentionné par Strabon, est caractéristique du *Champ-Elyséen*, qui existait jadis sur ses bords, en vue de l'Océan.

La Gaule n'eut pas exclusivement l'honneur de porter le titre glorieux de *Champs-Elysées*, car le Portugal nous offre l'exempl d'un territoire considérable, tirant des mêmes circonstances son nom ancien de *Lusitanie*. On connaît la richesse du Portugal en monuments celtiques variés.

Dans tout cela, on chercherait vainement la fiction poétique, et il n'est que trop réel que, dans toutes les localités précitées, on retrouve des sépultures antiques. Puis encore faut-il tenir compte de ce que ma courte nomenclature, surtout démonstrative, est loin d'être complète. Combien y-a-t-il d'autres preuves matérielles semblables, en France et aussi bien dans les autres pays occupés jadis par les Vénètes et autres Celtes? C'est une recherche à continuer et à documenter.

En outre, ces preuves visibles que l'on peut dire palpables, ne sont pas les seules à l'appui de ma thèse. Il en est d'historiques dont je vais parler.

D'où vient donc cette coutume, ce mode d'inhumation? D'Egypte, disent les auteurs anciens; il n'y a pas de controverse à ce sujet,

N'est-ce pas déjà là une preuve absolue, en plus de celles que j'ai données ailleurs, que les guerriers de nos pays allaient combattre pour les dynasties Egyptiennes? C'est donc qu'ils leur étaient soumis. Les preuves s'accumulent pour établir historiquement que nos régions étaient alors administrées par le pouvoir émanant de l'Egypte, autrement dit, et pour employer une belle expression du langage figuré des temps reculés, l'habitant de l'Europe était *un des fils de Ménès.*

Les auteurs, qui voient des fictions dans tous les récits de l'antiquité, ne comprenant rien aux traditions Elyséennes, se sont aisément tirés d'affaire en expliquant après Diodore que les Egptiens avaient un lieu de sépulture du nom d'*Elysout,* et que de là viennent les traditions grecques sur lesquelles auraient brodé les poètes.

Le passage de Diodore, qui traite cette question (liv. I, XCVI), offre un exemple curieux et important des efforts tentés depuis l'antiquité, ainsi que des mensonges répandus pour détruire ou dénaturer l'histoire comme je l'ai précédemment exprimé. La faute n'en est certes pas à l'historien qui raconte fort consciencieusement tout ce qui arrive à sa connaissance, et, lorsqu'il se trouve en présence de plusieurs versions, il ne manque pas d'en faire part à ses lecteurs.

Diodore donc rappelle un passage de l'*Odyssée,* où il est dit que les âmes, sous la conduite de Mercure, longent les rives de l'Océan et se dirigent vers les portes du soleil..., etc; et il explique charitablement: « Le poète nomme Océan, le Nil; les portes du soleil sont *Héliopolis,* et les champs d'Asphodèles sont le lac *Acheron*... etc. ». Or cette explication a certainement été soufflée à Diodore; c'était un homme trop éclairé pour avoir de son crû une semblable opinion sur l'auteur de l'*Odyssée*. Admette qui voudra la naïveté d'Homère; quant à moi, je considère qu'il y a là, comme dans beaucoup d'autres passages du poète et heureusement aussi dans Diodore, une tradition précise, noyée dans des détails obscurs.

Si l'on résume les traditions éparses relatives à la coutume dont je m'occupe, ainsi que celles relatives à Hadès, Mercure, et autres « conducteurs d'âmes », en les dégageant des rêveries et des détails de pure poésie, on arrive à cette conclusion que les restes des héros, tués au service de l'Egypte, étaient incinérés ou préparés, puis confiés à des fonctionnaires spéciaux, qui les faisaient parvenir à destination.

Je me permets de placer ici, sans m'écarter de la question, un petit incident relatif à mes recherches.

Les yeux sur la carte de *Lusitanie, Lisbonne,* sa capitale, ne pouvait moins faire que d'attirer mon attention; la première partie de son nom devait être un vestige fort apparent de *Elysée*; j'étais sûr de mon fait surtout à propos d'une ville placée dans une région *Elyséenne* par excellence. En cherchant quelque renseignement complémentaire, je trouvai dans l'histoire de cette capitale l'indication suivante: « *Lisbonne,* anciennement *Olissipo*; son origine remonte à une haute antiquité, et, d'après la tradition populaire, elle aurait été fondée par Ulysse ».

Les traditions en général demandent à être examinées avec un peu de réflexion; il faut autant que possible leur trouver un point d'appui; mais, pour celle-ci, quel trait de lumière! Le rapprochement entre *Odusseus* et *Hadès* fut instantané; le voyage mystérieux d'Ulysse s'expliquait aussitôt: c'était lui-même *Odusseus,* le conducteur des âmes, lui-même le convoyeur des cendres des héros, les conduisant aux divers champs Elyséens de l'Atlantique, dont j'ai fait l'énumération.

C'est lui le *Dis* des Celtes Gaulois, à qui ceux-ci ont décerné le nom de *Père,* comme témoignage suprême de leur reconnaissance envers celui qui ramenait pieusement les restes mortels de leurs enfants. C'est probablement aussi *l'Odin* des légendes scandinaves.

La grande personnalité d'Ulysse, déjà rendue bien sympathique par le poète, nous apparaît sous une forme nouvelle, qui est loin de l'amoindrir; celle de grand maître des cérémonies funèbres qui dans l'antiquité devait être une fonction considérable.

Et ce nom même d'*Ulysse,* qui est soi-disant la traduction de *Odusseus,* ne serait-il pas plutôt un qualificatif? Le nom réel du personnage serait alors *Hadès l'Elyséen,* ou plus textuellement *le conducteur Elyséen,* Comparez *Odusseus* avec le latin *ducere, duces, ducet,* même signification, et, sans connaître un mot de Celte, il est fort probable que *Dis* ou *Dès,* a la même signification également.

Pour en finir avec mes explications incidentes, j'ajouterai qu'il résulte de tout un ensemble de traditions et de faits, que plusieurs personnages remplirent successivement cette haute fonction. Pluton, le plus ancien, vivait en Atlantide; Hadès exerçait à l'époque de la guerre de Troie, dont les victimes furent convoyées par lui pendant quinze ou vingt ans; le Thot égyptien n'est autre que le roi de ce pays, Atothis II, troisième roi d'Egypte, sous lequel avait lieu la guerre de Troie: c'est par son ordre que les inhumations avaient lieu et c'est à lui que l'on en rendait compte. C'est en même temps le *Teutatès* gaulois et *l'Apollon* celtique *(Atholi)*; il n'est pas rare de trouver dans l'antiquité des exemples d'un personnage avec des attributions multiples.

Quant à Mercure, il semble qu'à une époque moins reculée, on confia par économie le transport des restes mortels rapatriés, à des navigateurs faisant en même temps le commerce maritime.

Il est aisé de comprendre quel cahos inextricable devait résulter d'un tel amalgame d'attributions et de personnages variés, pour des chercheurs non pourvus d'un fil conducteur. En l'espèce, le fil conducteur, c'est la relation de l'*Atlantide*.

A propos d'Homère, il faut se souvenir qu'il écrivait plus de trois mille ans après la guerre de Troie, et que, depuis plus de cinq cents ans, le travail d'obscurantisme dont j'ai parlé était commencé !

Je reviens aux mânes des héros qui naviguaient sur l'océan, « vers les portes du soleil » (*soleil couchant* par opposition aux portes de l'aurore). Leur destination nous est connue ; le *Lixus, Cadix*, la *Lusitanie*, la *Bretagne*, et aussi l'*Irlande* et régions voisines. On débarquait presque sur place ; mais, pour l'intérieur des terres, la question est un peu plus complexe : on ne devait pas aller jusqu'à l'océan. En outre une telle coutume n'allait pas sans une organisation complète, dont il m'a paru intéressant de rechercher les traces.

Or, ces traces, je les retrouve assez évidentes, je crois, aux embouchures du Rhône, où vivaient jadis les *Elysicoï* ; et où l'on peut visiter encore *Martigues* et *Aigues-Mortes*.

Je puis bien dire de suite que, d'après les déductions qui suivent, les restes mortels arrivaient à *Martigues* où restaient ceux destinés à la rive gauche ; ceux pour la rive droite étaient réexpédiés à *Aigues-Mortes* en traversant le Rhône, dont le nom pourrait bien être un dérivé de *Achéron*, de même que *Aveyron*. De part et d'autre intervenaient alors les *Elysicoï*, pour procéder aux funérailles proprement dites.

Voici rapidement mes raisons.

Aigues-Mortes, avant l'ère chrétienne, se trouvait sur le bord de la mer, c'est connu ; donc *Mortes* n'a pas la signification qu'on lui attribue, puisqu'à cet endroit les eaux n'étaient pas mortes ou dormantes dans l'antiquité.

D'autre part le mot *Aigues* n'est pas d'origine latine, mais bien d'origine grecque et celtique, dont au contraire s'est formé le latin. Le mot *Mortes* étant sans application dans le sens que l'on sait, je lui restitue sa véritable signification, en traduisant *Aigues-Mortes* par *eaux des morts* ou *eaux mortuaires*.

On peut dire de même, à propos de *Martigues*, et la signification paraît encore plus évidente, si l'on a recours au sanscrit pour l'analogie. On y trouve en effet *Martya*, mortel, de la racine *mar*, mourir. Le nom latin *Maritima Avaticorum* désigne un lieu où les navigateurs échangeaient leurs marchandises.

Je passe aux *Elysicoï*. Il en est fait mention vaguement dans les fragments d'histoire grecque et dans *Avienus*, qui lui-même n'en parle que d'après un ouvrage fort ancien d'origine phénicienne. J. César n'en parle pas et après lui on ne trouve aucune trace de la peuplade

ni d'une ville quelconque susceptible de rappeler son souvenir. Et cette peuplade depuis longtemps évaporée lors de l'invasion romaine, aurait donné à la Gaule son nom de *Champs-Elysées* ?!

Certes la présence d'une population d'*Elysicoï* vers l'embouchure du Rhône semble bien authentique; mais on est en droit de nier son existence en tant que peuple ou même peuplade, et comme d'autre part il y a un rapport indéniable entre les *Champs-Elysées* et ces *Elysicoï*, c'est forcément celui qui existe actuellement entre les cimetières et les tombiers, fossoyeurs, pompes funèbres, etc; Ce n'est parce qu'il y avait des *Elysiciens* qu'il y avait des *Champs-Elysées* mais l'inverse était nécessaire. *Les Elysicoï* ou *Elysiciens* seraient les *cimetiericus* de l'époque si ce terme était usité, et l'honneur qui leur est attribué n'est donc basé que sur une équivoque.

Pour donner un argument de plus, je rappellerai la tradition qui attribue à Hercule la fondation d'*Alise*, et qui ajoute: « Cette ville acquit une telle célébrité que les Gaulois donnèrent ce nom à beaucoup d'autres villes d'où la Gaule tirait son nom de *Champs-Elysées* ». Ainsi voilà deux origines bien distinctes et il est je crois bien évident que l'une des deux au moins est fausse. Si l'une est simplement équivoque, l'autre est à la fois équivoque et mensongère; la légende d'Hercule fait partie de l'étrange et extraordinaire bagage de faux *historiques* déjà signalés, du reste je reviendrai sur ce point particulier qui intéresse fortement l'histoire des Champs-Elyséens et celle de leurs monuments dits mégalithiques. Il est un mot que je ne dirai pas encore, car il demande à être accompagné d'explications et de preuves dont le développement se trouvera dans une prochaine étude.

Conclusions. — L'origine des Champs-Elyséens remonte pour nos continents à l'époque du cataclysme de l'*Atlantide;* mais la coutume, qui s'en est perpétuée pendant quelques milliers d'années après, n'a pas surgi brusquement à cette époque, elle lui est certainement antérieure. On peut dire que c'est la manifestation sous une forme grandiose de la puissance d'un peuple ou plutôt d'un pouvoir exercé sur des peuples par des dynasties royales. Qui expliquera le mystère d'un tel ascendant exercé par quelques *Divs* (prononcez *Dious*) sur d'innombrables sujets peuplant la moitié du globe ?

La *Coutume des honneurs Elyséens* est d'importation Atlantidienne, et absolument en rapport avec ce que Platon apprend : « Or, dit-il, dans cette île Atlantide des rois avaient formé une grande et merveilleuse puissance..... (Timée) ». Elle est digne également de la puissance égyptienne, qui est la continuation immédiate de l'autre, après l'évacuation. D'après cela, il est donc naturel que son fonctionnement ait subi les vicissitudes du pouvoir central.

En Grèce, la domination de Ménès (le *Mnésée de l'Atlantide*) semble avoir débuté par quelques revers ; les Athéniens auraient vaincu et

fait des trophées. Il y eut sans doute à cette occasion de belles funérailles pour ces premières victimes ; mais où trouver leur lieu de sépulture ?

Le triomphe d'Athènes fut de courte durée, bientôt il fallut se soumettre et accepter la loi de Ménès, le *Minos* des Hellènes, le *Manou* aryen.

Une période de calme nous conduit jusqu'à la guerre de Troie, soit environ 70 ans après, période pendant laquelle il n'y a guère à enregistrer que quelques sépultures princières, établies pieusement sur les côtes de l'Océan, en vue presque de l'ancienne patrie submergée. On peut les voir dans la mer du Morbihan, dont les îles ne sont autres que les *Iles fortunées* des anciens.

Surgit la guerre de Troie ! C'est l'époque du grand essor des Champs-Elyséens, car il est à remarquer que les auteurs de l'antiquité en parlent principalement à propos de cette guerre mémorable dont je donnerai prochainement l'étonnante histoire. C'est l'époque par excellence des vastes tumulus à incinération, des superbes dolmens, et des étranges *inscriptions*, qui s'appellent *Alignements de Menhirs*. La victoire était complète, le butin considérable ; les funérailles furent grandioses et les monuments élevés à la mémoire des héros font encore l'admiration et l'étonnement de tous.

Pour aller aux Elysées de l'Atlantique, ou passait à Cadix, en Lusitanie, en Bretagne, toujours en longeant les côtes, puis arrivé vers Calais on gagnait *l'autre rive en une journée* (*Odyssée*). On redescendait alors le *fleuve Océan* (ils connaissaient les courants) pour gagner l'Irlande et autres pays celtiques ou Vénètes, où l'on retrouve toujours les mêmes vestiges jusque dans les pays du Nord, sur les bords de la Baltique, fait qui ne peut nous surprendre puisque la domination Ménésienne avait ses ramifications jusque-là : les Vénètes de la Baltique eurent donc leurs Champs-Elyséens comme leurs frères des autres régions.

La guerre de Troie est suivie d'une période de calme relatif et de prospérité de plus de trois mille ans, qu'il serait téméraire pour l'instant de chercher à subdiviser ; mais on doit admettre que de siècle en siècle chaque région se vit enrichir de quelques nouvelles sépultures héroïques. C'est surtout l'Egypte, qui dans la plénitude de son triomphe voit s'épanouir dès la quatrième dynastie, les plus colossales constructions mégalithiques, les pyramides. Les princes rassurés complètement, construisent leurs sépultures dans leur nouvelle patrie, en ayant soin cependant par un reste du souvenir de l'ancienne, de les placer sur la rive gauche, au couchant. Les *menhirs* également se perfectionnent ; ils deviennent les obélisques, je n'ai connaissance chez nous que d'un seul spécimen intermédiaire entre le *menhir brut* et *l'obélisque à inscription*, c'est celui de l'ancien Alyscamps d'Arles, auquel je ne saurais attribuer d'âge.

Pendant cette longue suite de siècles, la métropole pouvait entretenir à grands frais toute une administration spéciale de fonctionnaires et d'esclaves, et l'on peut entrevoir, d'après une communication récente de notre collègue le Dr M. Baudouin, que, chez nous, les lieux de sépulture étaient peut-être bien reliés entre eux par des lignes de menhirs très espacés ?

Vers la fin de cette série de siècles qui dévora dix dynasties, le colosse égyptien éprouve un malaise et change de capitale : Symptôme sérieux, précurseur d'événements plus graves.

Puis enfin, c'est l'invasion des Hyksos.

L'avènement des dynasties Thébaines n'eut peut-être pas une grande répercussion sur les honneurs Elyséens, qui nous l'apprendra? Mais l'arrivée au pouvoir de ces Hyksos eut certainement une influence considérable. Ce fut un bouleversement complet, non seulement en Egypte, mais aussi dans tous les pays tributair es, c'est-à-dire toute l'Europe, une partie de l'Asie et l'Afrique entière.

L'ennemi héréditaire avait enfin repris l'avantage; il était au cœur de la Gaule !

A partir de cette époque, c'en est fait des beaux *dolmens ;* l'industrie dite mégalithique se meurt ; et, si elle se perpétue encore bien faiblement, ce n'est plus qu'aux extrémités.....

La coutume cependant semble avoir survécu encore quelques siècles ; l'envahisseur chassé d'Egypte dut céder la place aux dynasties légitimes qui ne revirent pas la prospérité financière des temps passés; alors, par économie, on eut recours à Mercure pour les transports funèbres : Les os des héros connurent la promiscuité humiliante des ballots de marchandises ! En outre, il faut tenir compte de ce fait que des combats ayant lieu maintenant sur notre sol même, les sépultures se firent plus simplement et par inhumation au lieu d'incinération.

Cette question des sépultures demande à être étudiée minutieusement, car il me semble que l'on a dû fréquemment qualifier de mérovingiennes des sépultures pouvant remonter à une époque antérieure de 1.800 à 2.000 ans.

Je constate avec plaisir, en terminant, que le *Congrès des Sociétés savantes* a pensé à s'occuper précisément des sépultures préromaines de différentes natures ; puisse mon modeste exposé en faciliter le classement ; puissé-je également atteindre le but principal que je me suis proposé, c'est-à-dire attirer l'attention sur un sujet d'études trop dédaigné par la science, sujet cependant d'une richesse extraordinaire, presque inépuisable.

N. B. — Cette étude est en quelque sorte complémentaire de la communication faite au Congrès préhistorique de Vannes, sous le titre : Histoire du Champ élyséen de Carnac.



VARIÉTÉS.

Congrès préhistorique de France.

Troisième session. — Autun (S.-et-L.), 1907. — Circulaire I.

Les deux premières sessions des Congrès préhistoriques de France, tenues à PÉRIGUEUX (1905) et à VANNES (1906), ont eu un incontestable succès. Le nombre des adhérents, l'importance des travaux présentés, le résultat des excursions ont pleinement justifié les prévisions des promoteurs de ces assises scientifiques nationales.

D'accord avec la Société préhistorique de France et avec la Municipalité d'AUTUN (Saône-et-Loire), le Comité d'organisation a décidé de choisir, cette année, pour la troisième session, la ville d'AUTUN et ses environs, terre classique des Camps et Enceintes, ville archéologique par excellence, siège de Sociétés savantes des plus actives et de Musées des plus importants, dont l'un, entre autres, celui de la *Société éduenne*, renferme une salle entière spécialement consacrée au produit des fouilles de Bulliot au *Mont-Beuvray* (Nièvre), et une seconde aux remarquables et abondantes *séries néolithiques*, recueillies par Loydreau au *Camp de Chassey* (Saône-et-Loire).

Nous publierons plus tard la liste des Membres du Comité d'organisation, tel qu'il a été constitué dans la réunion du 16 novembre 1906, sous la présidence de M. le Dr Adrien GUÉBHARD, Vice-Président de la Société préhistorique de France, professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.

Les assises du Congrès se tiendront du MARDI 13 au DIMANCHE 18 août 1907 inclusivement. Les trois premières journées (13, 14, 15 août), à AUTUN, seront consacrées aux présentations, communications et discussions scientifiques, ainsi qu'à des visites archéologiques (*Musées, Monuments, Collections locales*) ; les trois autres journées (16, 17, 18 août) seront consacrées à des Excursions scientifiques, et notamment à la visite du *Mont-Auxois* (l'ancienne *Alésia*), dont l'exploration, commencée depuis peu, ne cesse de donner au commandant Espérandieu les plus brillants résultats ; du *Mont-Beuvray* (l'ancienne *Bibracte*), où M. J. Déchelette mettra à découvert, spécialement pour le Congrès, une habitation gauloise et une portion des remparts ; du gisement classique de *Solutré* (Saône-et-Loire), etc.

Le programme définitif sera ultérieurement publié.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour figurent les suivantes, particulièrement intéressantes pour la région où se tiendra le Congrès :

1° *Etude et classement des Camps et Enceintes.*
2° *Authenticité des pointes de flèches du Charollais.*
3° *L'époque Beuvraysienne.*

Le Congrès comprend des *membres titulaires* et des *membres adhérents.*

Ne sont admises comme *membres adhérents* que les personnes faisant partie de la famille des *membres titulaires.*

Les *membres titulaires* paient une cotisation de *12 francs.* Seuls, ils ont droit aux volumes des comptes rendus de la session.

Les *membres adhérents* paient une cotisation de *6 francs ;* ils peuvent assister aux réceptions, réunions et excursions.

Pour le Comité d'Organisation : *Le Président*, Dr A. GUÉBHARD. *Le Secrétaire général*, Dr Marcel BAUDOUIN. — Toutes communications ou demandes de renseignements doivent être adressées à M. le Dr MARCEL BAUDOUIN, Secrétaire général du Comité, à Paris, rue Linné, 21. — *Les adhésions et cotisations sont reçues dès maintenant chez M. GIRAUX, Trésorier du Comité,* Avenue Victor-Hugo, 9 bis, *à SAINT-MANDÉ (Seine).*

SÉANCE DU 28 MARS 1907.

Présidence de M. le Dr Ballet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 février 1907.

MM. P. de Mortillet et de Givenchy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

A propos du procès-verbal, plusieurs communications sont faites par MM. Taté, Passemard, E. Fourdrignier, Marchadier, Thieullen, Gasser [Voir plus loin les notes remises].

M. Gasser prie, par lettre, la *Société Préhistorique de France* d'encourager, comme le demande M. Marcel Baudouin, l'édition des *Cartes muettes départementales* au 1/200.000, qui seront très utiles pour les Inventaires préhistoriques.

Le *Secrétariat général* s'est abouché avec un éditeur spécialiste pour tâcher de mener à bien cette entreprise.

Autorisation officielle et générale du Ministre de la Guerre pour les Militaires désirant entrer dans la Société.

M. le Secrétaire général donne lecture de la lettre ci-dessous, adressée au Président par M. le Ministre de la Guerre, à la suite des démarches faites par le Bureau dans ces derniers mois.

Paris, le 20 mars 1907.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 21 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous informer que j'autorise les Militaires de tous grades à faire partie de l'Association que vous présidez, sous la réserve qu'ils n'y rempliront aucune fonction d'Administration ou de Direction.

Cette décision sera portée à la connaissance des intéressés par la mention qui en sera faite au *Bulletin Officiel* de mon Ministère à la fin du présent trimestre.

Pour le Ministre et par son ordre :
Le Colonel, chef du Cabinet,
TOUTÉE.

Désormais, donc, tous les Officiers et Militaires peuvent entrer à la *Société Préhistorique de France*, sans avoir de permission spéciale à demander à M. le Ministre de la Guerre.

Visite au Musée du Louvre pour l'étude des pierres percées et des pierres géométriques.

A la demande de M. E. Hue (1), une Commission a été nommée pour aller visiter les vitrines du Musée du Louvre et de la salle Mataba, spécialement affectée aux fouilles de Suze, afin d'y constater la présence de pierres analogues à celles dont a parlé M. Bertin.

De cette Commission font partie MM. Bertin, Hue, Ballet, Rodet, Fourdrignier, Passemard et Taté. — Tous les membres de la Société pouvaient d'ailleurs assister à la réunion de cette commission, qui a eu lieu le Dimanche 21 mars, à 2 heures.

M. E. Fourdrignier, vice-président, a guidé les Commissaires dans cette salle, et y a fait une Causerie sur les objets exposés.

Un Rapport sera déposé sous peu par le secrétaire de la Commission et relatera les résultats obtenus.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société préhistorique a reçu les ouvrages suivants :

Mingaud (G.). — *La Pierre sculptée à figure humaine de Bragassargues (Gard)*. — Paris, F. Alcan, 1907, in-8°, 3 p., 2 fig. [Extr. de *Rev. de l'Ec. d'Anthr.*, Paris, 1907, février, XVII, n° II, 65-67].

Rutot (A.). — *Les aspects nouveaux de la Préhistoire en 1906*. — Bruxelles, Hayez, 1906, in-8° [Extr. des *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Cl. des Sc.), 1906, 15 déc. (Lecture publique), n° 12].

Pravek. — [*L'âge préhistorique*] (*Rev. d'Arch. et d'Anthr. préhistoriques des Pays tchèques*). — 1907, III, n° 2.

Penk (A.) et Bruckner (E.). — *Les Alpes françaises à l'époque glaciaire* [Extr. de l'ouvrage : *Die Alpen im Eiszeitalter;* traduit par Louis Schaudel]. — Grenoble, Allier fr., 1907, in-8°, 150 p.

Chauvet (G.). — *Fouille de sept tumulus de la Pierre polie (La Boixe)*. *AFAS*, 1875, 20 août, Congrès de Nantes, 4 p.

Chauvet (G.). — *La station moustérienne de la Quina. Deux dolmens en bois à Fouqueuse (Charente)*. — *AFAS*, Congrès, La Rochelle, 1882, in-8°.

Chauvet (G.). — *Présentation d'une amulette crânienne* (rouelle de trépanation perforée). — *AFAS*, Congrès de Nantes, 1875, 20 août, 2 p.

Chauvet (G.). — *L'Archéologie préhistorique à la Faculté des lettres de Poitiers* (1899) : *Cours de M. Lièvre*. — Brochure, 1889, 7 p.

(1) *Bulletin Soc. Préh. de France*, 1907, n° 2, p. 102-103.

Chauvet (G.). — *Le squelette quaternaire de Chancelade* [*Analyse*]. — [Extr. *Rev. Poit. et Saintong.*, 1891, 15 mai, n° 89]. Saint-Maixent, 1891, in-8°, 7 p.

Chauvet (G.). — *Sépultures préhistoriques de la Charente et de l'Égypte* (*Comparaisons*). — [Extr. *Procès Verb. Soc. Arch. et Hist. de la Charente*, 1899]. Angoulême, 1900, in-8°, 9 p.

Chauvet (G.) et George (J.). — *Cachette d'objets en bronze découverte à Venat, commune de Saint-Yrieix, près Angoulême* [Rapport à la Soc. Arch. et Hist. de la Charente]. — Angoulême, L. Coquemard, 1895, in-8°, 288 p., XXIV pl. hors texte.

Chauvet (G.). — *Hypothèses sur une statuette antique trouvée à Angoulême*. — Angoulême, 1901, in-8°, Chasseignac [Extr. *Bull. Soc. Arch. et Hist. de la Charente*, 1900, 19 p., 3 fig.].

Chauvet (G.). — *Petites notes d'Archéologie charentaise* (*n° I et II*). — Angoulême, 1904 et 1905, L. Coquemard, in-8°, 43 p. [Extr. du *Bull. de la Soc. Arch. et Hist. de la Charente*, 1904 et 1905].

Chauvet (G.). — *Que nous apprend l'analyse des Bronzes préhistoriques* (*Controverse*) [Extr. *Bull. Soc. Hist. et Arch. du Périgord*]. Périgueux, 1904, in-8°, 12 p.].

Chauvet (G.) et Chesneau (G.). — *Classification des haches en bronze de la Charente*. — *AFAS*, 1904, Grenoble. Paris, 1905, in-8°, 35 p.

Chauvet (G.). — *Deux statuettes gallo-romaines inédites*. — [Extr. de *Rev. des Etudes anc.*, Bordeaux, 1906, juil.-sept., n° 3, VIII]. Bordeaux, 1906, in-8°, 8 p.

Chauvet (G.). — *Une fibule barbare en forme d'oiseau*. — Angoulême, 1907, in-8°, 5 p., 1 fig. [Extr. du *Bull. de la Soc. Arch. et Hist. de la Charente*, 1906, 12 déc., 1 fig.].

En outre des brochures précédentes, M. G. Chauvet a adressé à la Société un Exemplaire, très bien relié, *de trente autres Brochures*, publiées de ci de là, et relatives à l'*Archéologie Charentaise :* exemplaire dont il nous est impossible de dresser la table ici-même, car cela exigerait plusieurs pages.

M. le Président, au nom de la Société, adresse à notre savant et actif collègue, M. G. Chauvet, ses très vifs remerciements pour ce magnifique don.

Admission de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

Blavier, Château Labellière, par Montrevault (Maine-et-Loire) [A. Guébhard-Marcel Baudouin].

Evrard, notaire, maire de Varennes-en-Argonne (Meuse) [A. Guébhard-Marcel Baudouin].

Rau (Le général de division du cadre de réserve), 67, rue de Miromesnil, Paris [A. Guébhard-M. Baudouin].

Bellier (A.), délégué du T. C. F., Président du Conseil d'administration de la Société du Musée de la Vallée du Loing, 2, faubourg du Pont, Moret-sur-Loing (S.-et-M.) [A. Guébhard-M. Baudouin].

Dubalen (P.), D. M., médecin aide-major, au Val-de-Grâce, Paris [A. Guébhard-M. Baudouin].

Gidon (F.), D. M., Docteur ès-sciences, professeur suppléant à l'Ecole de Médecine, 12, rue Singer, Caen (Calvados) [A. Guébhard-M. Baudouin].

Jarraud (Albert), propriétaire, Chateauneuf-sur-Charente (Charente) [Marchadier-M. Baudouin].

Coursier (Henri), D. M., 126, rue de Rivoli, Paris [Pény, dit Hirmenech-Champagne].

Maure (Marcel), 5, Cours Léopold, Nancy (M.-et-M.) [Comte J. Beaupré-Marcel Baudouin].

Présentation de nouveaux membres.

A la séance du 25 avril 1907, on aura à voter sur la candidature de *quatre* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (Art. 5 des Statuts).

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. A. Guébhard, président, donne communication de son sixième rapport mensuel.

Après l'énergique rappel du mois précédent, le recrutement des délégués devait forcément se ralentir. Il ne s'est point arrêté pour cela; et nous avons à ajouter, à notre liste, les adhésions nouvelles de MM. H. Barthety, L. Bousrez, J. Gimon, P. Jodot, A. Moulin, P. Patté, J. Silvestre, et à y réintégrer M. C. Boulanger, qu'avait uniquement retenu jusqu'ici la trop étroite spécification de notre titre, quant à la préhistoricité.

Nous continuons d'ailleurs à recevoir toujours d'utiles et intéressantes communications.

MM. F. Autorde et Henri Lemoine, en attendant de pouvoir se livrer à des vérifications sur le terrain, ont compulsé tout ce qu'ils ont trouvé sur les enceintes de la Creuse; ce qui leur a per-

mis d'ajouter à la liste de Mortillet les indications suivantes : à Chéniers, *les Châtres ;* à Lafat, un *Camp romain ;* à Linard, le *Château-Gaillard*, vitrifié ; à La Rochette, le *Puy-Mourier ;* à Saint-Bard, le *Puy-de-la-Sagnes*, barrage de montagne, en pierres, ayant ses analogues à *Saint-Dizier-le-Tour* et près de la station de *Cressat;* à *Saint-Georges-le-Pouge*, enceinte carrée avec fossés ; à Saint-Sulpice-le-Dunois, un *Camp de César ;* à Saint-Sulpice-le-Guérétois, terrassements sur *Mazaudoneix;* à Vidaillat, motte du *Château*. Par contre, il semble que Bonnat (Creuse) ait dû être pris pour Bonnac (Haute-Vienne), ou pour Ronnat, où il y a un *Châteauvieux*, fort vitrifié, attribué à tort à Guéret. Enfin aucun renseignement n'a pu être trouvé sur des enceintes à Pontarion, Sermur, Soubrebost, quoique l'on connaisse de cette dernière commune des pierres à bassins et un roc isolé, de 3 mètres de haut, sur lequel se remarquent neuf entailles grossières en marches d'escalier.

Notons qu'à l'intérieur de la double enceinte de pierres du *Murand*, à Saint-Georges-Nigremont, si Leclerc ramassa force silex néolithiques, haches, flèches, etc., il n'aperçut pas trace de bronze, ni fer. Mais ce qu'il y a encore d'intéressant dans la compilation de MM. Autorde et Lemoine, c'est qu'elle montre, réunie en un seul département, toute une diversité de types auxquels on est trop souvent enclin à attribuer une valeur spécifique, régionale, ou ethnique : levée de terre, en simple barrage de col ou enceinte fermée, de forme carrée ou autre ; murailles en pierres, du type dit « ligure » ou encore « cyclopéen » le mieux caractérisé ; vitrifications considérables, semblant voulues, ou minimes, comme accidentelles ; des mottes, avec ou sans retranchements, etc.

Preuve nouvelle, à notre sens, qu'à part certains perfectionnements caractéristiques, qui, dans chaque catégorie de monuments, peuvent parfois servir d'échelle d'âge, la technique même de l'édification a été toujours et partout commandée d'abord par la nature des lieux, qui a pu, dans le même pays et à la même époque, pour répondre à un même besoin faire naître des types absolument différents, ou, au contraire, en des pays et des temps très différents, des types semblables.

M. H. Barthety nous fait part de son étude sur *Le « Castella » de Laroin* (*Basses-Pyrénées*), parue en 1904 au *Bull. de la Soc. des Sciences, Lettres et Arts de Pau* ; l'origine, pour le moins gallo-romaine, de ce camp a été confirmée par le curage d'un puits, extrêmement profond, dont la vase avait conservé, en ordre de stratification, outre un seau monoxyle en châtaignier, d'assez nombreux objets de poterie, tandis que les objets métalliques avaient plus ou moins été entraînés par les lois de la pesanteur.

MM. Bertrand et G. de Jarrie annoncent, dans *Le Littoral* de Cannes du 28 février, la découverte, sur le plateau de Ferrières, dans l'Estérel, au lieu dit l'*Aire Peyrone* (commune de Saint-Raphaël), au-dessus d'anciennes carrières romaines, d'une enceinte, du type cyclopéen, au milieu de laquelle se remarque un gros bloc isolé, de $1^{m}57$ de hauteur, qui a toutes les apparences d'un *menhir*, creusé de cupules et de gravures récentes.

M. le Colonel H. de Ville d'Avray, qui, d'une reconnaissance du lieu, avait rapporté plusieurs croquis de la pierre levée, en voulut faire d'abord, à cause d'une autre, voisine, la « porte d'entrée d'une enceinte ou d'un champ de sépultures » ; il se contente actuellement d'y voir « une marque de la limite Est du territoire des Oxybiens », mais remarque que, s'il s'agit du menhir inscrit sur la carte du Touring-Club, il y a été assez inexactement placé.

D'excellents photogrammes et levers, que nous communique en dernier lieu M. de Jarrie, semblent bien confirmer le caractère préhistorique de cette roche de porphyre rouge, dressée en pleine zone de porphyre bleu ; et aussi l'utilisation possible de la disposition naturelle des lieux pour entourer le plateau d'une ceinture de défense, aujourd'hui ruinée.

D'autres traces de mur en pierres sèches se voient d'ailleurs sur la crête dominante, à la cote 135.

M. L. Bousrez, tout en estimant que l'intensité de la mise en culture de la Touraine n'a pas pu y laisser subsister beaucoup de restes de monuments tant soit peu anciens, nous envoie, outre deux très jolies photographies 13×18 du *Camp de Cinais*, d'autres de la grande motte du *Mont Cazeu*, des tombelles (?) dites *danges de Lullaines*, et du grand tertre artificiel rectangulaire de *Villeloin-Coulangé* (Indre-et-Loire).

D'autre part, nous trouvons dans son *Inventaire des monuments mégalithiques du Maine-et-Loire*, l'indication incidente d'une position fortifiée au promontoire de *Saint-Eusèbe*, en Gennes.

M. M. Cathala, président de la *Société d'études scientifiques de l'Aude*, a remis à M. Germain Sicard, notre délégué, une note avec croquis et plan de l'oppidum, présumé romain, de *Balintras*, à Montouliers (Hérault), ainsi qu'une indication relative au roc fortifié de *Bousrocos* à Bize (Aude), qui, regardé comme féodal, a donné des restes romains et d'autres antérieurs.

M. J.-B. Delort nous envoie un numéro du *Journal de Murat* du 6 avril 1905, où se trouvent d'intéressants détails sur l'intercommunication optique des oppidums du *Brugeiroux*, du *Chastel de Murat*, de *Lastours* (Cantal), et sur le rôle de bornes-limites qu'ont pu jouer certaines *mottes*. A ce dernier propos, cependant,

il est permis de se demander si ce n'est pas plutôt après coup que l'on a utilisé, pour marquer des frontières, des mottes, édifiées d'abord pour les défendre.

M. A. DESFORGES envoie à nos archives le manuscrit original, à défaut de la brochure épuisée, de son étude : *Encore un mot sur les Boïens et Gorgobine*, où il revendique pour Saint-Parize-le-Châtel l'identification avec la *Gorgobina Boïorum*.

M. E. FOUCAULT a trouvé dans une ancienne notice d'Amédée Dannequin, parue en 1884, une description du camp de *Neauphe-sur-Dives* (Orne), qu'il nous envoie, avec le repérage, et celui de deux autres camps, qu'il a été à même de vérifier, à *Bierre* et au *Mont-Epinette*, où furent ramassés, avec du gallo-romain, des silex taillés. Il se propose également de vérifier si de grands talus de blocs frustes de grès armoricain, qu'il se souvient d'avoir vus sur le plateau du *Chatellier*, actuellement lieu de pélerinage, ne seraient pas les restes d'une ancienne forteresse, justifiant le nom présent de la commune.

M. E. GARRISSON nous envoie le plan du camp de *Gandalon* (Tarn-et-Garonne), étudié par le *Congrès archéologique* de 1865, et jugé alors gaulois, à l'exception, peut-être, de la motte, qui a pu être surajoutée.

M. P. GUIEYSSE nous signale un important retranchement à Saint-Gobain (Aisne), duquel le nom de *Hautes-Carnes* lui paraît une dénaturation de *Coat-Carn*, bois des ossements. On y a, en effet, trouvé des sépultures gauloises.

Le Dr F. GIDON a pris de très jolies vues photographiques d'un grand rempart de terre, dit le *Cavalier*, barrant le promontoire de la *Butte d'Escures* à Commes (Calvados).

M. le lieutenant GIMON a découvert au *Puech de Ceyrac*, commune de Conqueyrac (Gard), un oppidum-refuge, dont il a fait un excellent plan (*Fig.* 1). Les murs, de $1^{m}28$ à $1^{m}50$ d'épaisseur, bien distincts de ceux d'une construction récente A qu'on observe à l'intérieur, sont construits en gros blocs non équarris, atteignant parfois jusqu'à 2 mètres, empruntés sur place aux strates de calcaire valanginien : ce qui leur donne une certaine régularité de litage. Deux larges fossés, en travers du plateau, bordent les petits côtés, à l'un desquels semble se rattacher un mur ruiné de 90^{m} de longueur, en fer à cheval, qui borde de C en D le reste du plateau, et semble représenter la partie tout à fait primitive de l'enceinte, car il est assez rudimentairement construit, avec un remplissage de simple terre, au lieu de pierrailles, entre deux parements en pierres, de dimensions ordinaires. En dehors de nombreux débris de poteries grises, qui rappellent celles des Volces Arécomiques, il n'a été trouvé, sur le plateau, que quelques silex

grossièrement taillés et fortement patinés, mais pas trace d'occupation romaine.

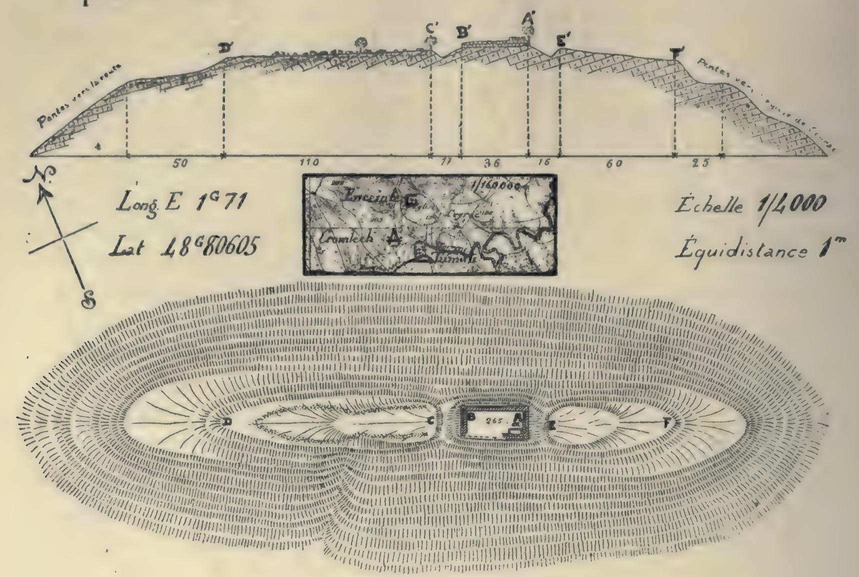


Fig. 1. — Fortifications du *Puech de Ceyrac.*

Non loin se trouvent deux vastes cromlechs, étudiés par M. Cazalis de Fondouce, et un grand nombre de tumulus, présumés de l'âge du Fer.

Incidemment, M. Gimon cite deux autres oppidums, qui n'étaient pas encore sur nos listes : celui de *Saint-Jean*, à l'E. de Pompignan ; et celui de *Mus*, commune de Sauve.

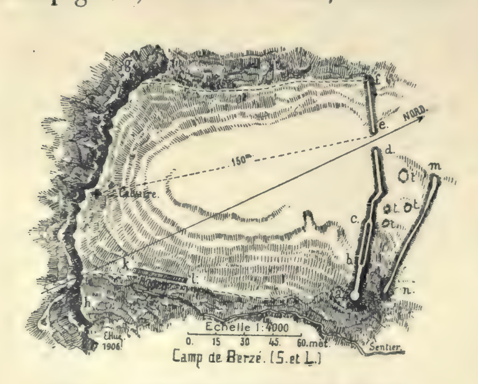


Fig. 2. — Eperon barré de *Roche-Coche.*

M. E. Hue, à qui a été dû le premier plan publié du camp de *Monsard*, en Bussières (Saône-et-Loire), qui figure dans le *Manuel de recherches préhistoriques*, p. 295, a également levé, avec beaucoup de détails, celui qui barre l'épave rocheuse, dominant la fameuse station de Solutré, lieu dit *Sur-la-Roche,* où il a trouvé une jolie flèche à ailerons, et quantité d'autres brisées, ainsi que des lames néolithiques. Par le repérage sur la carte au 1/80.000, il

montre que ces deux camps sont presque géométriquement en ligne droite avec un troisième de la vallée de la Petite Grosne, celui de *Roche-Coche*, en Berzé-la-Ville, dont nous donnons ci-dessus en réduction le plan publié pour la première fois (*Fig*. 2).

Auprès du calvaire qui en marque le point culminant, M. Hue a trouvé une flèche néolithique à ailerons, tandis que, sur les pentes raides des glacis extérieurs, les fragments d'armes qu'il a rencontrés étaient de caractère moustérien.

M. Paul Jodot a recherché, dans ses notes de 1902, le repérage de quelques camps de l'Aveyron qu'il croit inédits. L'un, qui lui fut signalé par M. Rascalou, d'Aguessac, est au haut du Causse qui domine le confluent de la Lumensonnesque, avec le ruisseau de Ville-de-Malbosc, en face le château de Cabrières, à M[lle] Calvé. Deux autres sont sur le *Puech d'Oudou*, au Nord de Millau, à 885 mètres d'altitude, dans une situation magnifiquement défendue, et néanmoins à portée d'une source et de pâturages. Toutes ces enceintes, en pierres sèches, semblent absolument pareilles à celles des Alpes-Maritimes.

M. Abel Lavollé, à Bracieux (Loir-et-Cher), a étudié en compagnie de M. Florance, notre délégué, président de la *Société d'histoire naturelle*, un curieux système de fortifications, fossés et levées de terre, qui semble avoir eu pour but de compléter, en profitant de tous les biefs naturels, la défense d'une sorte de grand camp retranché de 80 hectares, bordé d'îlots, à peine surélevés de quelques mètres, au milieu des marécages, qu'ont, en grande partie, remplacés aujourd'hui des prairies tourbeuses, au confluent des rivières de Beuvron et de Bouneheure. Çà et là ont été trouvés des silex taillés du type de Saint-Acheul, mais peu de pierre polie.

M. F. Mazauric a effectué un travail remarquablement complet de *Statistique des enceintes préromaines du département du Gard*, dont la première partie, outre une bibliographie très riche (près de 50 numéros) de tous les auteurs modernes, rappelle encore tous les anciens, ainsi que les documents épigraphiques, parmi lesquels le fameux dé de marbre de Nîmes, qui portait gravés onze noms de lieux, presque tous identifiables avec des *oppida* encore reconnaissables.

M. Mazauric insiste sur ce que, de toutes les stations « exclusivement néolithiques » de son département, aucune ne s'est jamais montrée entourée d'une enceinte de pierres. A *Nages*, où M. Mazauric a découvert une couche néolithique à $0^{m}40$ de profondeur, il assure que « les murs antiques, établis presque au niveau actuel, *recouvrent* les débris préhistoriques et ne peuvent, en aucun cas, être considérés comme contemporains ». La con-

clusion est évidente, surtout si une hauteur appréciable sépare le niveau néolithique de la base des murs. Aussi l'enregistrons-nous comme d'autant plus importante qu'en Provence il est malheureusement rare de trouver des épaisseurs de terre suffisantes pour montrer des stratifications aussi bien caractérisées. Mais ce nous est une raison de plus pour souhaiter que M. Mazauric sache résister au fatal penchant que montrent tant d'auteurs, même des plus éminents, à généraliser sans droit des conclusions qui doivent rester locales et à étendre à *toutes* les enceintes d'une région, ou même d'au-delà, le jugement fourni par une seule, ou même par la majorité. Si l'on s'abandonnait à cette tendance, ne faudrait-il pas, alors, grâce à la chaîne ininterrompue de ressemblances qui peut mener du Gard jusqu'en Orient, dénier aussi son âge néolithique au premier mur de la Troie I ? Pourquoi ne pas admettre plutôt, sur de vastes territoires comme la Provence, les mêmes différenciations horizontales qui se rencontrent en verticalité sur la petite colline d'Hissarlik, où le mur du Bronze, le premier de la Troie II, montre déjà de grands perfectionnements, des tours, par exemple, et toute une superstructure en briques crues, avec une armature interne de poutres clouées ?

M. Francis Pérot a retrouvé, dans des notes personnelles remontant à 1903, le signalement d'une *Butte de Saincy* en Iseure (Allier), entourée d'un large et profond fossé, où il chercha en vain, à travers la futaie, quelque reste ouvragé, pierre, métal ou poterie. Il nous donne un autre nom à ajouter à nos listes : celui du « castellum de *Mainteni* », à Chantenay (Nièvre), enceinte en rectangle allongé, avec butte, décrite dans les *Mémoires de la Société d'émulation de l'Allier*, de 1865.

M. Paul Petitclerc offre à nos archives une *Note sur les camps retranchés de l'époque de la pierre polie, dans les environs de Montbéliard*, avec 3 planches, par Henry L'Epée, qui mentionne la trouvaille, *dans les remparts mêmes*, au-dessus de leur noyau de pierres, de foyers, objets et squelettes néolithiques.

M. L. Thiot nous assure que la liste de Mortillet a eu raison de marquer pour l'Oise deux camps distincts à Saint-Maximin et à Gouvieux : le premier domine le confluent de l'Oise et de la Nouette ; l'autre est à 5 kil. à vol d'oiseau, en face du confluent de l'Oise et du Thérain, au lieu dit *Canneville* ; des objets néolithiques en provenant sont au musée d'Angers, avec d'autres du *Camp Barbet* et de *Catenoy*.

M. O. Vauvillé offre à nos archives, en dessins originaux ou planches à part, les plans de neuf enceintes de divers départements du Nord, qui ont fait l'objet de ses études, appréciées

entre toutes pour l'esprit méthodique des fouilles, la sobriété des déductions, la rigueur des conclusions.

Nous profitons enfin de la brièveté relative de ce rapport pour donner ci-dessous, dans la forme que nous avons arrêtée pour la suite, le premier de nos inventaires départementaux.

INVENTAIRES

publiés par la

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications antehistoriques

I

MEURTHE-ET-MOSELLE

PAR

le Comte Jules BEAUPRÉ.

Bibliographie générale.

F. Barthélemy. — *Matériaux pour servir à l'histoire des temps préromains en Lorraine,* Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine, t. XXXIX, 1889, p. 141-363; et t. XL, 1890, p. 1-75. — Tiré à part sous le titre *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire*, in-8°, Nancy, Sidot fr. ; Paris, J.-B. Baillère, 1889, 332 p., 2 cart., 31 pl. [*Rech.*].

F. Barthélemy. — *Contribution à l'étude des camps vitrifiés et calcinés,* Mém. Soc. arch. lorr., t. LXII, 1892, p. [*Vitr.*].

L. Beaulieu. — *Archéologie de la Lorraine, ou recueil de notices et documents pour servir à l'histoire de l'antiquité de cette province*, 2 vol. in-8°, Paris, Lenormant, 1840 et 1843, 288 et 271 p., 10 pl. [*Arch.*].

Comte J. Beaupré. — *Répertoire archéologique pour le département de Meurthe-et-Moselle* (*Epoques préhistoriques, gallo-romaine, mérovingienne*), in-12, Nancy, Crépin-Leblond, 1897, 150 p. [*Rép.*].

Comte J. Beaupré. — *Les études préhistoriques en Lorraine, de* 1889 *à* 1902, *et aperçu général sur les époques gallo romaine et mérovingienne dans le département de Meurthe-et-Moselle,* in-8°, Nancy, Crépin-Leblond, 1902, 267 p., 258 fig., 30 plans. [*Ét.*].

C. Bernhardt. — *Les peuples préhistoriques en Lorraine,* in-8°, Nancy, Crépin-Leblond, 1890, 162 p. [*Peupl.*].

G. Bleicher. — *Géologie et archéologie préromaine des environs de Nancy*, in-12, Nancy, Berger-Levrault, 1886. [*Géol.*].

Dom Calmet. — *Notice de la Lorraine, qui comprend les duchés de Bar et de Luxembourg, l'électorat de Trèves, les trois évêchés (Metz, Toul et Verdun); l'histoire par ordre alphabétique des villes, bourgs, villages, des abbayes, des prieurés, des chapitres et des principaux établissements sacrés et civils ; des camps romains, des châteaux, des palais royaux des anciens rois d'Austrasie, des antiquités remarquables qui se voient en chaque lieu*, 2 vol. in-f°, Nancy, E. Beaurain, 1756 ; 944+223 et 1023 p. Réimprimé en 3 vol. in-8°, Lunéville, Creusat, 1835, 940 pages. [*Not.*].

H. Lepage. — *Le département de la Meurthe, statistique historique et administrative*, etc., 2 vol. in-8°, Nancy, Peiffer, 1843. 721 p. [*Stat.*].

H. Lepage. — *Les communes de la Meurthe, journal historique des villes, bourgs, villages, hameaux et centres de ce département*, 2 vol. in-8°, Nancy, A. Lepage, 1853, 741 et 799 p. [*Com*].

E. Olry. — *Répertoire archéologique des cantons de Haroué et de Vézelise*, Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine, t. XIV, 1865, p. 55-106 (pagination spéciale). [*Cant.*].

— *Répertoire archéologique des cantons de Domèvre, Toul-Nord, et Thiaucourt*, Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine, t. XXI 1871, p. 248-391.

INVENTAIRE (1)

1. — **Aingeray**. *Haut du Château.* Long. E., 4ᴳ074; Lat., 54ᴳ15. Vallum rectiligne, à noyau de pierres, fossé, par places doublé.

[Comte BEAUPRÉ, *Ét.*, p. 66-67, plan III].

2. — **Barisey-la-Côte**. *Châtillon.* Long. E., 3ᴳ896; Lat., 53ᴳ951. Vallum en terre et pierraille, avec fossé.

[Comte BEAUPRÉ, *Ét.*, p. 84-85, plan XX].

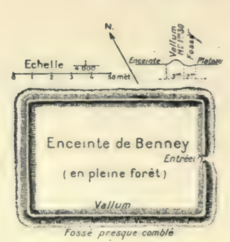


Fig. 3. — Enceinte de Benney.

3. — **Benney**. Long. E., 4ᴳ324; Lat., 53ᴳ937. Rectangle de 80×60 mètres. Vallum d'un mètre à 1ᵐ50 de hauteur, avec entrée à l'Est. Fossés partiellement comblés. — Ressemble beaucoup à l'enceinte de Villey-Saint-Etienne. Même terrain. Tumulus à proximité (*Fig.* 3).

[*Inédite*].

4. — **Blénod**. *Gaillaud.* Long. E., 3ᴳ885; Lat., 53ᴳ99. Vallum en pierrailles avec fossé. A l'autre extrémité de l'éperon, profonde coupure et fortifications d'époque postérieure.

[A. DUFRESNE, *Notice sur quelques antiquités*, etc., Mém. Acad. de Metz, 1848-9. — Abbé GUILLAUME, *Notice sur le bourg de Blénod-les-*

(1) Les numéros correspondent à ceux du pointage sur la carte au 1/320.000.

Toul, in-8°, Nancy, Grimblot, 1843, p. 64, 65, 72-74. — OLRY, *Cant.* (Art. *Blénod*) p. 86 BARTHÉLEMY, *Rech.* p. 259. Comte BEAUPRÉ, *Rép.* p. 31 ; *Et.*, p. 84, plan XIX].

5. — **Champigneulles**. *La Fourasse*. Long. E., 4^{g}24; Lat., 54^{g}136. Vallum à matériaux rocheux calcinés.

[BEAULIEU, *Arch.*, t. I, p. 141. — G. BLEICHER,. *Enceinte préhistorique aux environs de Nancy*, Journ. Soc. arch. lorr., T. XXXIV, 1885, p. 12-14. — ID., *Géol.* p. 46-7. — BARTHÉLEMY, *Rech.*, p. 204 et 261 ; *Vitr.*, p. 278-9. — BERNHARDT, *Peupl.*, p. 150-1. — Comte BEAUPRÉ, *Rép.*, p. 40; *Et.*, p. 71, plan. VI].

6. — **Dommartemont**. *Butte Sainte-Geneviève*. Long. E., 4^{g}319; Lat., 54^{g}132. Vallum à roches calcinées.

[BEAULIEU, *Arch.*, I, p. 139. — BARTHÉLEMY, *Rech.*, p. 206 et 267; *Vitr.*, p. 279-280. — Comte BEAUPRÉ, *Et.* p. 71, plan VII].

7. — **Foug**. *La Motte du Château*. Long. E., 3^{g}84 ; Lat., 54^{g}099. Vallum en pierrailles avec fossé, de grandes dimensions.

[Comte BEAUPRÉ, *Ét.*, p. 67-69, plan V].

8. — **Fraimbois**. *Camp des Suédois*. Long. E., 4^{g}685; Lat., 53^{g}937. Vallum en terre, avec fossé.

[Comte BEAUPRÉ, *Ét.*, p. 83, plan XVIII].

9. — **Gugney**. *Le Haut de la Côte*. Long. E., 4^{g}124; Lat., 53^{g}762. Vallum en terre et pierrailles.

[OBRY, *Cant.*, p. — BARTHÉLEMY, *Rech.*, p. 205 et 271. — Comte BEAUPRÉ, *Rép.* p.; *Ét.*, p. 78, plan XIV (*non* XII)].

10. — **Jezainville**. *Côte de Cuite*. Long. E., 4^{g}127; Lat., 54^{g}297. Vallum de pierrailles, sans fossé.

[RUCHE, *Tableau analytique des antiquités retrouvées jusqu'à ce jour sur les territoires des communes de Pont-à-Mousson*, Mém. Soc. philotechnique de Pont-à-Mousson, II, 1874, p. 93-94. — BARTHÉLEMY, *Rech.*, p. 274. — Comte BEAUPRÉ, *Rép.*, p. 79 ; *Et*, p. 63-65 ; plan I].

11. — **Méréville**. *Bois de Rénouveau* ou du *Petit-Saint-Thiébaut*. Long. E., 4^{g}243; Lat., 53^{g}9855. Vallum de nature sableuse, avec fossé.

[Comte BEAUPRÉ, *Ét.*, p. 75-76, plan X].

12. — **Messein**. *Camp de César, Camp d'Affrique, Cité d'Afrique*. Long. E., 4^{g}23 ; Lat., 54^{g}021. Double vallum à matériaux rocheux calcinés, avec fossés.

[Dom CALMET, *Not.*, t. I, p. 693. — De GOLBÉRY, *Le Camp d'Affrique*, lettre à M. Matter, Nancy, 1823. — S. BOTTIN, *Quatrième rapport sur les travaux de la Soc. roy. des Antiquaires de Fr.*, Mém. Soc. Antiq, t. VII, 1826, p. XXX-XXXI. — L. BEAULIEU, *Dissertation sur le camp romain dit* Cité d'Afrique, *situé près Nancy*, Mém. Soc. Antiq., t. VII, 1826, p. 160-174. — BEAULIEU, *Arch.*, t. I, p. 76-39 et plan. — L. MATHIEU. *Ruines de l'ancien château de Ludres et du Camp romain dit* la Cité d'Affrique, Mém. de l'Acad. de Stanislas, t. III, 1829-32, p. 200, 1 plan. — H. LE-

PAGE, *Stat*, p. . — C. COURNAULT, *La Cité d'Affrique*, Journ. Soc. arch. Lorraine, t. XXXIV, 1885, p. 183-185. — G. BLEICHER, *Commerce et industries des populations primitives de l'Alsace et de la Lorraine*, Bull. Soc. hist. nat, de Colmar, 1889-90, p. 30. — ID., *Géol.* p. 47-48. — G. BLEICHER et F. BARTHÉLEMY, *Les camps anciens de la Lorraine*, A. F. A. S., 1886, p. 656-659. — BARTHÉLEMY, *Rech.*, p. 210-218, av. plan; *Vitr.*, p. 286-99. — BERNHARDT, *Peupl.*, p. 152-3. — COMTE BEAUPRÉ, *Rép.*, p. 92 ; *Ét.*, p. 71-75, plan IX].

13. — **Montenoy**. *La Côte*. Long. E., 4^{g}341 ; Lat., 54^{g}23. Vallum de pierrailles et terre.

[BARTHÉLEMY, *Rech.*, p. 206 et 284. — COMTE BEAUPRÉ, *Rép.*, p. 101. *Et.*, p. 70-71, plan VII].

Pierre-la-Traiche. Voir **Villey-le-Sec**.

14. — **Saxon**. *Sion*. Long. E., 4^{g}165; Lat., 53^{g}811. Ancien éperon barré, totalement remanié aux temps romains.

[R. p. VINCENT, *Histoire de l'image miraculeuse de N. D. de Sion*: in-12, NANCY, N. et R. Les Charlots et P. Deschamps, 1698, p. 26-31. — DOM CALMET, *Not.*, t. II p. 742. — S. BOTTIN, *Troisième rapp. s. l. trav. de la Soc. des Antiquaires de Fr.*, Mém Soc. Antiq., t. V, 1823, p. XXIV. — BEAULIEU, *Arch.*, t. I., p. 67-71. — LEPAGE, *Com.*, art. *Sion* p. 541. — OLRY, *Rép.*, art. *Saxon* p. 164-165; Topographie de la montagne de Sion-Vaudémont, etc. Mém. de la Soc. arch. lorr., T. XVIII, 1868, p. 44 à 88, 3 pl. — C. COURNAULT. *Trouvailles faites à Sion*, Journ. Soc. archéol. lorraine, T. XXII, 1873, p. 154-6. — BARTHÉLEMY, *Rech*,, p. 294. — COMTE BEAUPRÉ, *Rép.*, art. *Saxon*; *Et.*, p. 77, plan XII].

15. — **Thélod**. *Bois du Mont*, Long. E., 4^{g}115; Lat., 53^{g}935. Vallum en pierrailles et terre, avec fossés.

[BARTHÉLEMY, *Rech.*, 296. — COMTE BEAUPRÉ, *Rép.*, p. 133; *Ét.*, p. 76-7, plan XI].

16. — **Tramont-Emy**. *Le Châtelet*. Long. E., 4^{g}001; Lat., 53^{g}793. Vallum en pierrailles, avec fossés.

[COMTE BEAUPRÉ, *Ét.*, p. 82-83, plan XVII].

17. — **Vandeléville**. *Conge*. Long. E., 4^{g}073; Lat., 53^{g}80. Vallum double en pierrailles, le premier avec fossé.

[E. OLRY, *Topographie de la montagne de Sion-Vaudémont*, Mém. Soc. arch. lorr., T. XVIII, 1868, p. 68. — COMTE BEAUPRÉ. *Ét*, 81-85, plan XV].

18. — **Vandeléville**. *Framont*. Long. E., 4^{g}062; Lat., 53^{g}802. Vallum en pierres avec fossé profond.

[BOTTIN, Mém. Soc. Antiq. de Fr., III, 1821. p. XXX. — COMTE. BEAUPRÉ, *Et.* p. 78-81, plan XVI].

19. — **Vaudémont**. *Sur la côte*. Long. E., 4^{g}144; Lat., 53^{g}789. Grand vallum en pierrailles, avec fossé, coupant le plateau vers le point 545; signalé pour la première fois par l'auteur.

[OLRY, *Rép.* art. *Vaudémont*, p. 175 ; *Topogr. Mont Sion*, p. 62-63. — COMTE BEAUPRÉ, *Rép.* art. *Vaudémont*; *Et.*, p. 77-78, plan XIII].

20. — **Villers-en-Haye**. *Le Formont*. Long. E., 4^{G}076; Lat., 54^{G}258. Vallum en terre, fossé entaillé dans le roc, postérieurement revêtu d'un mur en maçonnerie.

[Comte BEAUPRÉ, *Et.*, p. 65, plan II].

21. — **Villey-le-Sec**. *Bois-l'Evêque*. Long. E., 4^{G}0625; Lat., 54^{G}055. Eperon barré d'Est à Ouest par un vallum rectiligne, de 1^{m}50 à 1^{m}60 de hauteur, 6 à 8 mètres de largeur à la base, interrompu au bord de l'escarpement Ouest. Plateau d'enceinte tout embroussaillé, d'environ 150 à 200 mètres de longueur, sur une centaine de largeur, dominant par de hauts escarpements la vallée de la Moselle. Administrativement en territoire de Pierre-la-Treiche (*Fig.* 4).

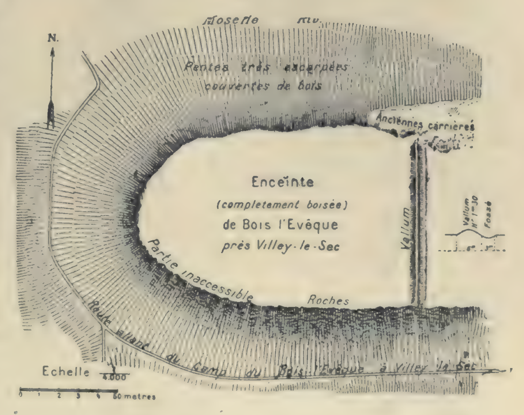


Fig. 4. — Enceinte de Bois-l'Évêque.

[*Inédite*].

22. — **Villey-Saint-Etienne**. *Camp des Romains*. Long. E., 4^{G}05; Lat., 54^{G}114. Vallum sableux, avec fossé presque complètement comblé.

[Comte BEAUPRÉ, *Et.*, p. 67, plan. IV].

*
* *

Sur ces 22 enceintes dont le Comte J. Beaupré a donné les plans et qui sont bien reconnaissables, 11 ont été signalées pour la première fois par lui. On est en droit d'y ajouter, comme ayant été sans aucun doute le siège d'enceintes rendues méconnaissables par les occupations successives ultérieures, les villages ou parties de villages actuels de

23. — **Amance**.

24. — **Liverdun**.

25. — **Mousson**.

26. — **Prény**.

et probablement la hauteur dite le *Chatillon* près de Vandières, et le *plateau* dominant le village d'Autreville, où se devinent encore des traces de vallum vers l'Ouest : ce qui porterait le total des enceintes actuellement reconnue en Meurthe-et-Moselle à 28.

Fragments de verres anciens.

M. le Dr A. Guébhard présente, de la part de M. C. Bottin, d'Ollioules (Var), des fragments de verres travaillés ou en larmes, de diverses couleurs, de roches plus ou moins vitrifiées et de scories diverses, que M. C. Bottin a trouvés aux environs de Toulon, en un lieu qu'il croit être un petit atelier primitif de verrerie.

M. Fourdrignier prend la parole à ce sujet.

Découverte d'un squelette à Laugerie-Haute, Commune des Eyzies de Tayac (Dordogne).

A propos de la communication qui a été faite par MM. Giraux et Schleicher dans l'avant-dernière séance de la Société (1), M. Marchadier (de Périgueux) tient à donner communication à la Société d'un compte-rendu de la dernière séance de la *Société archéologique de la Dordogne*, compte-rendu relatif à la découverte, faite à Laugerie-Haute, d'un squelette. — Pour le moment, il se contente de porter à la connaissance de ses confrères cette communication, faisant toute réserve lui-même sur cette découverte, et surtout sur l'endroit où elle est censée avoir été faite.

Société Archéologique de la Dordogne : *Séance du Jeudi 7 février 1907.*

M. le Président entretient l'assemblée, en son nom et au nom de M. Féaux, de la découverte d'un squelette humain à Laugerie-Haute, sur le bord du chemin qui longe la falaise, découverte faite par un sieur Fournier, garde de M. Barry, maire de la commune des Eyzies-de-Tayac.

M. Féaux, dit-il, ayant été avisé le 21 janvier par un inconnu de cette trouvaille, m'en a informé; et nous avons décidé de nous rendre sans retard à Laugerie. M. Féaux avait prévenu de notre très prochaine visite le sieur Fournier et l'avait instamment prié de ne toucher ni au squelette ni à rien de ce qui l'entourait, afin qu'il nous fut possible de faire très exactement toutes les constatations indispensables pour nous assurer de l'antiquité réelle de ces restes humains.

« Vous savez tous, Messieurs, nous dit M. le Président, combien « sont examinées de près, controversées et discutées, des trouvailles « semblables, combien de fois des restes humains que l'on avait tout

(1) *Bull. Soc. Préh. de France*, 1907, n° 1, p. 46.

« d'abord cru réellement anciens, ont été plus tard reconnus comme « étant relativement récents ; dans le cas présent, la plus grande cir- « conspection, une information des plus minutieuses, s'imposait « rigoureusement, car ce n'est pas la première fois que, près du « même chemin et dans le voisinage des mêmes roches, des restes « humains *non préhistoriques* ont été recueillis.

« C'est ainsi que fut faite, il y a une douzaine d'années, en amont de « Laugerie-Haute, près du petit pont du chemin de fer, une de ces « trouvailles; et M. Féaux, appelé à l'examiner, put aisément constater « que le squelette dont il s'agissait, et qui était celui d'un adolescent, « n'était nullement ancien; un autre de ces squelettes est, dit-on, « encore en place, et les gens du pays en connaissent, paraît-il, la « situation exacte.

« Nous allâmes donc à Laugerie, le 24 janvier; mais, à notre arrivée, « une surprise nous attendait; nous apprîmes que M. le Dr Lalanne, « de Bordeaux, informé par le sieur Fournier, était venu à Laugerie, « le 22; qu'il avait pu voir en place et photographier le squelette, « lequel, cette opération faite, avait été enlevé, mis dans une caisse et « déposé chez le sieur Fournier, et que ce dernier, contrairement à « notre attente, était absent de Laugerie.

« Nous n'avons donc pu ni voir le squelette en question, ni la « fouille elle-même, dont les traces avaient disparu, ni avoir aucun « renseignement précis.

« Une question se posait pour nous : Devons-nous chercher, de « façon ou d'autre, à faire entrer au Musée du Périgord ce squelette? « Question épineuse.

« Certes, nous eussions été heureux de pouvoir enrichir nos gale- « ries d'une pièce semblable; mais, pour que celle-ci eut toute sa « valeur, si valeur il y avait, il eut été avant tout absolument indis- « pensable que nous puissions faire nous-mêmes l'examen complet « des restes humains et du gisement les renfermant, afin qu'il nous « fut possible de nous former une opinion, appuyée sur des constata- « tions certaines, des faits indiscutables et non sur des renseignements « vagues, plus ou moins exacts, recueillis après coup à droite et à « gauche, par suite sans aucune portée scientifique, près de personnes « d'une compétence au moins douteuse.

« Ces conditions ne pouvant être réalisées, nous avons cru prudent « de nous abstenir, nous bornant à souhaiter que M. le Dr Lalanne « (de Bordeaux), plus favorisé que nous, puisse être en mesure de « déterminer le degré d'importance réelle ou supposée de cette décou- « verte ».

M. L. Giraux. — Je répondrai à M. Marchadier qu'il n'a jamais été dit que c'était M. Massias qui avait découvert un squelette à Laugerie-Haute. Nous avons transmis à la Société une note de M. Massias, nous annonçant cette découverte. Cette note a été insérée au Bulletin telle qu'elle nous a été communiquée, sans aucun commentaire. La responsabilité de la Société n'est donc pas engagée en quoi que ce soit par cette simple information.

Je réponds à M. Féaux, au sujet de la note publiée dans le Bulletin de la Société Archéologique de la Dordogne, que M. Marchadier nous a communiquée. M. Féaux discute l'ancienneté du squelette, ainsi que l'endroit où il a été trouvé. Il indique qu'il s'est rendu à Laugerie ; mais que, M. Fournier étant absent, il n'a pu voir le squelette. C'est une singulière façon de contester l'authenticité d'une chose, lorsque l'on vient déclarer que l'on ne l'a pas vue : il eut été plus prudent et surtout plus logique de se déranger une seconde fois (les Eyzies ne sont pas bien loin de Périgueux), pour examiner une découverte de cette importance, avant que de passer à une Société une note du genre de celle qui nous a été communiquée ! Si l'observation critique s'adresse au fouilleur Fournier qui a trouvé le squelette, elle était parfaitement inutile. Si, au contraire, elle s'adresse à M. le D[r] Lalanne, elle est plus que téméraire, car ses connaissances en Anthropologie et en Préhistoire sont connues de tous nos collègues ; elles sont au moins égales, sinon supérieures, à celles de beaucoup d'autres.

La note de M. Féaux laisserait également croire que le Musée de Périgueux a le monopole des trouvailles de Laugerie, ainsi que celui des pièces authentiques. Tout en reconnaissant la valeur scientifique des conservateurs de ce Musée, j'estime que leurs collègues des autres Musées ont aussi pour ligne de conduite de n'y faire figurer que des pièces ne les exposant pas à la critique des intéressés.

Nous nous sommes rendus à Laugerie avec M. Charles Schleicher le 3 février; et nous sommes allés chez M. Fournier qui, *avant de nous laisser examiner le squelette*, nous a déclaré que M. le D[r] Lalanne était venu deux ou trois jours après la découverte, qu'il avait photographié le squelette en place, et qu'il allait en faire l'étude.

Lors de notre retour à Paris, M. Charles Schleicher a écrit à M. le D[r] Lalanne que, ne sachant pas qu'il avait été prévenu *avant nous*, et qu'il avait par ce fait la priorité sur cette découverte, nous avions communiqué à la Société Préhistorique à la séance du 24 janvier la note que M. Massias nous avait envoyée. M. le D[r] Lalanne a répondu à M. Ch. Schleicher le 19 février qu'il avait l'intention de publier une note dans l'*Anthropologie* de MM. Boule, Cartailhac, etc.; que cette note sera exclusivement stratigraphique et archéologique, et que, comme vraisemblablement il ne pourrait pas s'étendre aussi longuement qu'il le voudrait dans cette Revue, il ferait une seconde communication dans l'une des Sociétés de Bordeaux dont il est membre, soit la Société Linéenne, soit la Société d'Archéologie.

Devant cette déclaration de M. le Dr Lalanne, et reconnaissant son droit de priorité, nous ne nous sommes plus occupés de cette découverte ; et nous n'avons même pas communiqué à la Société Préhistorique ni les photographies que nous avions prises, ni les indications que nous avions pu relever lors de notre visite.

Nous estimons que la priorité en matière scientifique est un droit indiscutable. On l'oublie aujourd'hui un peu partout, et en particulier dans la vallée de la Vezère.

M. Edmond Hue. — Seules les *photographies successives*, prises au fur et à mesure de l'avancement d'une fouille, peuvent constituer les *preuves* qu'il y a eu ou qu'il n'y a pas eu de *remaniements du terrain*. — C'est donc aux fouilleurs à suivre cette technique du *Manuel de Recherches Préhistoriques*, ainsi que l'ont fait avec tant de succès M. le Dr H. Martin à La Quina et MM. Giraux et Ch. Schleicher, au cours de leurs dernières fouilles. Si ces photographies ont été prises, elles constituent des documents sur lesquels on peut s'appuyer scientifiquement pour établir que le squelette est préhistorique, ou bien qu'il est plus récent. Sinon, on discute dans le vide ; on bataille sans preuve démonstrative et sans convaincre personne ! La Préhistoire moderne demande des preuves *positives* : les preuves *morales* ne suffisent plus. — Il est à souhaiter que ces preuves photographiques n'aient pas été omises et qu'elles puissent donner à la trouvaille une valeur scientifique réelle. Faute de documents photographiques indiscutables, il ne faut accepter ces trouvailles qu'avec la plus grande méfiance et même ne pas les accepter du tout. Le Préhistorien consciencieux et méthodique n'omettra jamais de prendre ces documents, qui sont *ses témoins*.

M. A. de Mortillet. — Je n'ai nullement l'intention de venir défendre la haute antiquité du squelette humain, récemment trouvé à Laugerie-Haute.

Mais, il me semble que, avant de mettre en doute l'ancienneté de ces ossements, qu'il avoue n'avoir même pas vus, M. Féaux aurait pu attendre la publication du travail que doit leur consacrer notre savant collègue, M. Lalanne.

De ce que des squelettes récents auraient été antérieurement rencontrés dans le voisinage, ce n'est pas une raison pour qu'il ne puisse pas y en avoir de plus anciens. Sujette, depuis l'époque solutréenne pour le moins, à des éboulements, la falaise de Laugerie-Haute a dû faire de tout temps des victimes.

M. Féaux reste, malheureusement, dans de vagues généralités. Il ne dit ni à quelles dates exactes, ni en quels endroits précis,

ni dans quelles conditions, ont eu lieu les découvertes dont il parle. Ce sont pourtant là les seuls points qu'il serait intéressant de connaître.

Travaux et fouilles de Gorge d'Enfer.

PAR

Louis GIRAUX (de Saint-Mandé, Seine)
et Charles SCHLEICHER (de Paris).

Nous avons eu l'honneur de faire part à nos collègues de la Société Préhistorique de France, à la séance du 24 janvier 1907, de l'intéressante découverte que venait de faire M. Albert Massias, propriétaire de l'immense rocher, contenant l'abri de Gorge d'Enfer, près les Eyzies.

Répondant à son invitation, nous nous sommes rendus, le 2 février dernier, aux Eyzies ; et nous avons pu visiter les travaux très importants exécutés par lui.

Ayant remarqué la fissure perpendiculaire qui se trouve au fond du grand abri (*Fig.* 1, A), M. Massias n'a pas hésité, pour atteindre la base de cette fissure, à ouvrir dans le sol même une énorme tranchée, de 29 mètres de longueur sur 2 mètres environ de largeur (*Fig.* 1, B) ; cette tranchée traverse donc l'abri dans toute sa profondeur et vient aboutir à la base (*Fig.* 1, C) de la fissure en question, à 2^{m}50 à peu près au-dessous du sol primitif. A l'extrémité de cette tranchée, il a fallu creuser une excavation d'environ 2 mètres de profondeur (*Fig.* 2, A) ; et c'est au fond de cette excavation que se trouve la partie la plus large de la fissure. Quand nous disons « la plus large », c'est une façon de parler ; car les quelques personnes, qui ont pu pénétrer dans le couloir, se sont livrées à une gymnastique savante, à laquelle nous avons renoncé, après un parcours de 2 mètres.

Nous nous bornerons, en conséquence, à donner les renseignements que nous ont rapportés les visiteurs.

Ce passage très resserré de la fissure se prolonge sur une longueur de 10^{m}50 et est continué par un couloir très tortueux, ayant au début 1 mètre de large, puis 2^{m}50, pour se resserrer à une largeur moyenne de 1 mètre jusqu'à l'extrémité.

A 20 mètres de l'entrée se trouve un bassin naturel (*Fig.* 2, B) d'un mètre de diamètre. A 400 mètres environ, qui est la plus grande distance que l'on ait pu parcourir, jaillit une forte source

(*Fig*. 2, C). Cette source donne naissance à un cours d'eau, qui parcourt le fond de la galerie sur une longueur d'environ 100 mètres et s'infiltre dans le sol (*Fig*. 2, D) par plusieurs fissures, pour alimenter un cours d'eau ou nappe souterraine. La galerie n'est donc qu'un immense boyau, au-dessus d'une faille ; de distance en distance, on aperçoit, par des fentes, l'eau à envi-

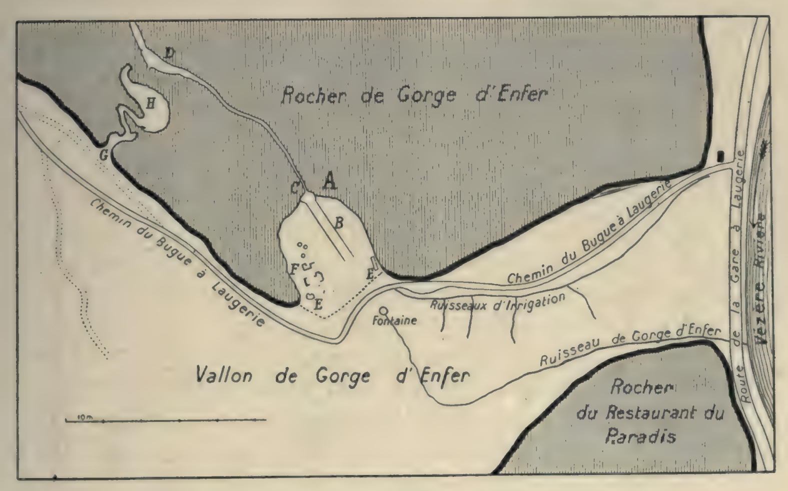


Fig. 1. — Plan de Gorge d'Enfer et Oreille d'Enfer.
NOTA : Les gros traits indiquent le Contour des Falaises.
—— Petit Abri.

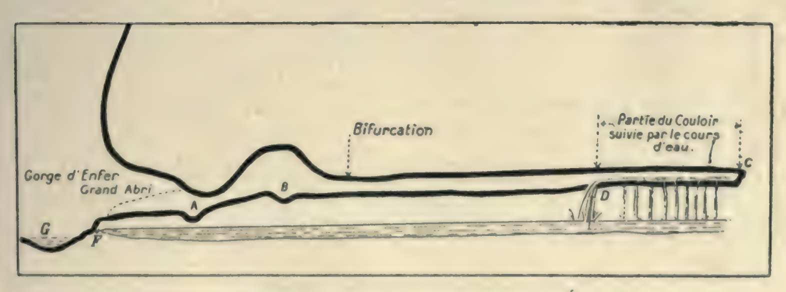


Fig. 2. Coupe en longueur du Couloir

ron 2 mètres de profondeur ; cette eau arrive dans l'abri de Gorge d'Enfer, où nous la retrouvons à une profondeur de 2m30 à droite et à gauche (*Fig*. 1, E, E'), et se déverse dans le vallon en avant de la terrasse de l'abri (*Fig*. 2, F).

Le sol de la galerie, recouvert de sable rouge et de gravier, est en pente légère. Après avoir parcouru les vingts premiers

mètres, on atteint une élévation de 3 mètres; ensuite le sol s'élève insensiblement jusqu'au fond de la galerie.

Quant à la hauteur de la voûte, il est impossible de l'apprécier pendant les vingt premiers mètres ; mais, ensuite, elle n'a que 1^m70, puis 1^m40 en moyenne jusqu'au fond.

D'après les renseignements que nous tenons de M. Massias, ce long boyau n'a pu être habité par nos ancêtres ; il a été creusé par les eaux.

Revenons donc aux fouilles exécutées dans le grand abri.

En examinant les parois de la grande tranchée, vers le fond de l'abri, on peut remarquer que le sol a été longtemps traversé par les eaux et formait en quelque sorte un filtre immense.

Nous y avons remarqué également plusieurs foyers préhistoriques très importants et la récolte de silex et d'ossements (industrie magdalénienne) a été très abondante.

Dans la partie gauche de l'abri, M. Massias a découvert des fondations de maisons du moyen âge (*Fig.* 1, F), qui s'étendent sur une longueur d'environ 14 mètres, vers le fond ; il a trouvé, tout auprès de ces fondations, trois silos d'un mètre de profondeur, dont l'un contenait uniquement des débris d'os, les deux autres de la terre noire et des fragments de poterie du moyen âge ; à côté de ces fondations, quelques foyers préhistoriques (silex taillés et os brisés).

Mais la partie la plus intéressante des fouilles ne se trouve pas dans le grand abri. En continuant le sentier vers le fond du vallon et le long de la paroi extérieure du rocher, on arrive, après avoir franchi une distance de 80 mètres à une autre petite grotte, qui, par suite de sa position au-dessus de Gorge d'Enfer, a été dénommée « Oreille d'Enfer » (*Fig.* 1, G).

La terrasse de cette grotte, qui avait déjà reçu la visite de plusieurs préhistoriens, entre autres Lartet et Christy, n'avait été fouillée que superficiellement et à l'entrée seulement.

M. Massias a retiré la terre qui comblait la grotte et a pu s'enfoncer, par un couloir de 0^m75 de hauteur, à une profondeur de 30 mètres. Cette galerie, que nous avons parcourue, est très curieuse ; à 15 mètres environ de l'entrée se trouve une chambre assez vaste (*Fig.* 1, H), dans laquelle on peut se tenir debout ; puis la galerie continue et viendra probablement déboucher dans la fissure de Gorge d'Enfer (*Fig.* 1, D) ; en effet, les coups frappés contre la paroi de l'extrémité du couloir d'Oreille d'Enfer (soit actuellement à 30 mètres) s'entendent parfaitement dans le cou-

loir de Gorge d'Enfer, lorsque l'on a, dans celui-ci, franchi la distance de 60 mètres : là, du reste, se trouve une bifurcation.

La communication, pensons-nous, sera bientôt établie, les travaux de déblaiement devant être poussés très activement.

Les parois de la galerie d'Oreille d'Enfer sont en partie recouvertes de dépôts calcaires et argileux ; nous espérons y trouver, un jour, des gravures.

Cette galerie et surtout la terrasse qui la précède ont donné une grande quantité de silex et d'os travaillés, dont nous ferons une description détaillée : la première récolte atteint le poids d'environ 300 kilos.

Avant de terminer cette courte communication, nous tenons à appeler tout particulièrement l'attention de nos collègues sur le travail formidable, exécuté avec tant de science et de méthode par M. Albert Massias : ce travail a nécessité 300 journées d'ouvriers et un très important matériel pour le transport des terres et déblais.

Il serait à souhaiter que la Science préhistorique rencontre souvent des aides aussi intelligents et désintéressés que M. Massias ; et nous pensons que vous voudrez bien vous joindre à nous pour lui adresser les félicitations qu'il mérite.

Nous ajouterons qu'une entente est intervenue entre lui et nous au sujet des fouilles à continuer ; nous pourrons, de cette façon, réserver, à la Société Préhistorique de France, la primeur de nos découvertes.

Discussion sur les Eolithes.

M. Em. Passemard (Paris). — M. Reynier me met en cause dans sa discussion avec M. P. de Mortillet. — Je le prie de bien vouloir relire les précédents Bulletins : il se rendra facilement compte qu'il me fait dire exactement le contraire de ce que j'ai dit. — Moi aussi, je crois aux Eolithes... ; mais, voilà, il y a des éolithes et éolithes !

Amulettes provenant d'une sépulture néolithique de l'Ile de Ré.

PAR M. LE D[r]

ATGIER (de Livry, Seine-et-Oise).

L'intéressante présentation, que vient de nous faire M. le D[r] M. Baudouin, de dents de cachalot trouvées auprès d'un squelette dans le dolmen dit de la Planche à Puare, si bien exploré jadis près la côte Nord-Ouest de l'île d'Yeu, et que j'ai pu visiter moi-même il y a quelques années, rend d'actualité la présentation que je viens faire aujourd'hui d'objets fossiles trouvés auprès d'un squelette d'une des sépultures du tumulus du Peu-Pierroux, découvert au Bois (Ile de Ré).

Nos ancêtres de l'époque de la pierre polie avaient en effet, comme nous l'avons déjà constaté et décrit dans les numéros précédents de ce Bulletin, la coutume de déposer auprès du mort, dans sa sépulture, des objets lui ayant servi ou en rapport

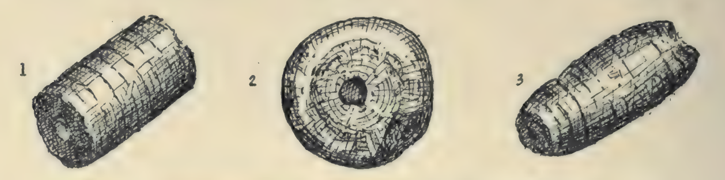


Fig. 1. — Fragment d'Encrines d'une station néolithique de l'Ile de Ré.

avec ses goûts; aussi ne trouvons-nous pas toujours les mêmes objets votifs, amulettes, etc., auprès de tous les squelettes retrouvés.

Tantôt ce sont des pointes de flèches, des hachettes, des couteaux, des vases, des bijoux; tantôt ce sont des objets fossiles qui ne nous paraissent nullement mélangés par hasard avec le cailloutis, mais placés intentionnellement, parfois percés d'un trou permettant de le suspendre à un collier ou de l'utiliser pour les filets de pêche ou pour tendre les fils d'un tissu.

Tels sont les objets que nous présentons aujourd'hui et qui consistent : 1° en fragments fossiles de tiges de l'*Encrinites moniliformis*, zoophyte qui, au lieu d'être libre comme l'étoile de mer, ou sessile comme la rose de mer, était muni d'une longue tige ou pédicule, tenant par une de ses extrémités au rocher et s'épanouissant ou se refermant à l'autre extrémité suivant que celle-ci recherchait ou non le contact de l'eau (*Fig.* 1, I).

Aux fragments de tige d'encrines, nous ajoutons un autre objet fossile, trouvé dans la même sépulture et paraissant être, sans

que nous puissions l'affirmer un article isolé de tige d'encrine, de plus grandes proportions : ce qui tend à nous faire admettre que cet article isolé devait ou se trouver à une des extrémités de la tige ou appartenir à une espèce plus forte (*Fig.* 1, II).

Cet article isolé a été percé d'un trou central pour être enfilé très probablement dans un collier, comme nous le remarquons encore aujourd'hui chez certaines peuplades de l'Afrique, qui s'entourent le cou et le corps de longs colliers composés de toutes sortes d'objets rares ou curieux.

Des trois fragments de tiges d'encrines décrits plus haut, deux ont été l'objet de mesures de ce genre ; l'un devrait même porter une perforation centrale qui paraît avoir pénétré d'une extrémité à l'autre (*Fig.* 1, III). Or, cette perforation n'a pu être qu'intentionnelle, tant est dure la substance siliceuse de ces objets fossiles même à leur centre.



Fig. 2. — Amulettes diverses, néolithiques, de l'Ile de Ré (Charente-Inférieure).

II. — A côté de ces fragments d'*encrines* se trouvaient aussi quelques petits objets percés d'un trou, ayant dû servir aussi à former des colliers (*Fig.* 2). — N° 1, coquille fossile de Térébratule, percée d'un trou près de l'extrémité opposée à sa charnière ; n° 2 petite coquille, inconnue, percée de deux trous ; n° 3 petite pierre calcaire, percée d'un trou et amincie ; n° 4 petite pierre calcaire informe, percée d'un trou ; n° 5 petite pierre calcaire, percée d'un trou et arrondie.

Ces coquilles et fragments calcaires proviennent du sous-sol de l'île, qui est du calcaire jurassique, couche de l'oolithe inférieure tandis que les fragments d'encrines précités, provenant du terrain *triasique*, ont dû très probablement être apportés du fond de la mer, comme les galets nombreux et variés de la belle plage voisine, connue sous le nom de Plage de la Mer sauvage.

Je profite de l'occasion pour signaler que bon nombre de pierres percées, qui nous sont présentées à cette Société, ne sont autre chose que des fragments de géodes naturelles ou des fragments de roche renfermant primitivement des tiges d'encrines ou des bélemnites fossiles qui en se détachant ultérieurement laissent un vide régulier faussement attribué à une perforation intentionnelle.

Superstition populaire : A propos de deux haches trouvées dans une maison à Crécy-sur-Serre (Aisne).

PAR

POL BAUDET (de Paris).

Je désire entretenir la Société d'une découverte faite à *Crécy-sur-Serre* vers l'année 1896, lors de la restauration d'une boulangerie, sise au numéro 14 de la rue de l'Epinette. Pour l'aménagement moderne du fournil, on dut déraciner un billot, profondément enfoui dans le sol. Sous cette énorme masse de bois sur laquelle on fendait autrefois les bûches nécessaires au chauffage du four, M. Rasselet, boulanger, découvrit, à environ $0^{m}20$ dans la terre, deux belles haches polies, en silex gris cendré, bien patiné, d'une conservation irréprochable, mesurant $0^{m}10$ de longueur.

L'une fut brisée, sitôt mise au jour, par l'inventeur lui-même, « désireux de connaître ce qu'étaient ces curieux objets! »; l'autre fait maintenant partie de la collection Delvincourt.

Ces deux « Céraunies » avaient été placées en ce lieu pour détourner la foudre de la maison, ou pour porter bonheur à ses habitants; mais plutôt, à mon avis, *pour préserver des accidents possibles les bûcherons improvisés* qu'étaient quotidiennement nos boulangers du XVIIIe siècle; la maison paraît, en effet, remonter à cette époque.

J'ajoute en terminant qu'il n'y a pas lieu de croire que le billot en question fut tout simplement un arbre, scié à la base avant l'édification de la maison : c'était un morceau du tronc d'un gigantesque chêne, dépourvu de toute racine, soigneusement débarrassé de son écorce.

Des notices, aussi nombreuses qu'intéressantes, de multiples articles, ont été consacrés aux légendes et superstitions préhistoriques. Je dois notamment citer un travail très documenté, publié par M. Paul Sébillot, dans la *Revue des Traditions populaires* (1906, p. 167 et suiv.). Il s'est attaché tout particulièrement aux départements de la Bretagne, à la Picardie, à la Loire-Inférieure, au Pas-de-Calais, à l'Oise, et à la Vendée.

Aucune notice, parmi celles qui ont été publiées juqu'à ce jour, ne mentionne la croyance que je viens d'exposer ; elle me paraît donc inédite.

M. Marcel BAUDOUIN. — Je rappelle seulement qu'en 1905 j'ai publié un travail intitulé : *Les haches polies dans l'his-*

toire (1), dans lequel j'ai insisté sur l'emploi de la hache polie comme *talisman,* et rapporté un fait inédit, observé par L. Bonnemère, en Anjou, relatif aux fondations d'une maison. D'ailleurs M. Cartailhac, il y a longtemps, a insisté sur ces coutumes, et les a mentionnées pour nombre de pays (presque toute la France, l'Italie, etc.).

Dans le cas en question, l'enfouissement remontait au XVI[e] siècle ; à côté de la hache, il y avait d'autres objets, dont les ossements d'un poulet : ce qui doit avoir une signification.

Pour moi, la *Céraunie* était au début destinée à protéger les hommes et leurs habitations contre la foudre, en raison de son nom de *Pierre de Tonnerre*, dont j'ai indiqué l'origine dans mon travail ; et cette coutume doit remonter très haut, au moins au temps de Pythagore (v[e] siècle avant J. C.)! — Puis on a utilisée la Céraunie comme moyen de protection contre toutes sortes de malheurs, et même comme remède.

Cette coutume est à rapprocher de celle des Maraîchins du pays de Mont dans la Vendée, qui mettent sur le toit une *plante*, la *Joubarbe* (2) [par interversion de *Barbajou* en patois : *Barba Jovis*, Barbe de Jupiter ; pour les botanistes, *Sempervivum tectorum*, L. (3)], pour protéger leurs cabanes d'argile et de chaume contre la foudre. — Cette habitude vient sans doute de l'absence de haches polies sur le sol, formé d'*alluvions* marines postérieures à l'époque néolithique, et datant seulement du début du moyen âge ; et peut-être de la forme des feuilles, qui sont *lancéolées*, c'est-à-dire assez semblables à des haches polies ! Il est probable que c'est là aussi une coutume très ancienne, qu'on dit en Vendée remonter jusqu'à l'époque romaine.

En tout cas, il paraît certain que les *haches polies*, comme la *joubarde* (4), appelée aussi *herbe à la tonne* (pour *tonnerre*) en Saône-et-Loire (Autun), ont d'abord été des « *paratonnerres* » [puisque Jupiter était le Dieu du Tonnerre (5)], avant de devenir des talismans pour les navigateurs, des fétiches pour les paysans, ou des remèdes de bonne femme.

(1) M. Baudouin et Lionel Bonnemère. — *Les haches polies dans l'histoire jusqu'au XIX[e] siècle.* — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1905, 21 juillet, p. 496-548, 3 *figures*.

(2) Marcel Baudouin. — *Intermédiaire nantais.* — *Passim* ; 1903, p. 165 ; 7 mars 1906 ; 1-8 avril 1907.

(3) Famille des *Crassulacées*. Dans sa *Flore de l'Ouest*, Lloyd dit : « *Cultivée sur les toits* ». — Citons également la *Sursa tectorum*.

(4) Piet. — *Recherches sur l'Ile de Noirmoutiers*, p. 120. — Dans le Bocage vendéen, au lieu de *Barbajou*, on dit quelquefois *Bourbjou* (par abréviation) ; et on emploie cette plante contre les maladies des oreilles (sans doute à cause des *bourdonnements* d'oreilles, bruits plus ou moins comparables à celui du tonnerre !).

(5) En Vendée, il existe de nombreuses prières contre le *tonnerre*. Toutes s'adressent à Sainte-Barbe, dite *fleur sainte* (*La Terre Vendéenne*, 1907, p. 119). — Il est évident que la fleur sacrée est celle de la *Barbe de Jupiter*, c'est-à-dire de la *Joubarbe*, quoique

M. Stalin (Beauvais). — Dans une communication intitulée : *Les haches polies considérées comme talismans ou amulettes à l'époque moderne*, j'ai déjà signalé, en juillet 1904, au Comité des Travaux historiques, des découvertes analogues, effectuées dans l'Oise, soit au milieu de fondations de maisons, soit sous des arbres, principalement des ormes. Depuis, de nouvelles trouvailles m'ont été indiquées dans la même région : aux Rotis, commune du Coudray-Saint-Germer ; à Hermes, parmi des fondations ; à Bouvresse, dans un mur ; à Sainte-Geneviève, sous un arbre.

Ces pratiques superstitieuses ne sont donc pas rares ; mais leur côté le plus curieux consiste dans l'extension de la vertu protectrice prêtée, aux haches de pierre, à leurs simulacres et même aux armes de fer ! M. Thiot possède en effet un simulacre de coup de poing chelléen, récolté *sous un orme* à Marguerie, commune de Hermes (Oise) ; et nous tenons du gendre de M. Jacques, brigadier forestier au parc Saint-Quentin, près Beauvais, que celui-ci rencontra plusieurs fois sous certaines essences d'arbres des armes de fer très oxydées.

M. Marcel Baudouin. — A mon avis, il n'est pas encore scientifiquement prouvé que la trouvaille de haches polies, etc., auprès des arbres soit vraiment en rapport avec une *pratique superstitieuse*, d'ailleurs très compréhensible, et en particulier avec la chute fréquente de la foudre sur les grands arbres (on doit supposer, dans cette hypothèse, que la *pierre de tonnerre* aurait été placée là pour protéger ledit arbre). — En effet, comme les haches polies, les coups de poing, les armes de fer, etc., *jonchent parfois le sol*, il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'il s'en trouve quelques exemplaires au niveau même de la racine des arbres !

La démonstration scientifique de cette coutume, pour les *arbres*, ne pourra donc être fournie que par une trouvaille bien nette de haches (ou des autres objets indiqués), présentant une *disposition spéciale* (sorte de cachette ; présence d'objets divers, etc.), comme cela a été noté pour les *maisons* (par exemple dans le fait cité plus haut, dû à L. Bonnemère, où il y avait un squelette de poulet, à côté de la hache).

M. A. Gasser (Mantoche). — Des maçons, réparant une maison à Mantoche (Haute-Saône) et y pratiquant de nouvelles ouver-

les Chrétiens ne songent, en l'espèce, qu'à « Sainte Barbe », vierge et martyre, morte à la fin du IIIe siècle !

Nouvel exemple de *rite chrétien*, basé sur un mauvais *jeu de mots* (il y en a bien d'autres en Vendée !)

Exemple de prière (recueilli à Sainte-Cécile, Vendée) :

Sainte Barbe, sainte fleur,
La couronne de Notre-Seigneur,
Quand le tonnerre tombera,
Sainte Barbe nous gardera.

tures, ont trouvé, en 1902, engagée dans la maçonnerie, une superbe hache de pierre polie, grise, à peu près intacte. Elle appartient aujourd'hui à M. Giraud, maire de Mantoche. A Quitteur, village situé à 3 ou 4 lieues au N.-E. de Mantoche, on a trouvé également dans la maçonnerie d'une maison en démolition une hache en silex poli, qui fait partie de la collection de M. Faitout. Le même possède une portion de hache, le taillant, trouvée dans les mêmes conditions à Quitteur.

En Alsace, les haches de pierre polie sont appelées *Donneraxt*, haches de tonnerre ; on les croit lancées par la foudre. Celui qui en possède une sera préservé de la foudre, s'il la porte sur lui, ainsi que la maison où elle est conservée.

C'est probablement par une superstition semblable qu'on en plaçait dans la maçonnerie des maisons. Aujourd'hui, ces superstitions, encore bien vivaces en Alsace, n'ont plus cours dans la Haute-Saône où elles sont perdues depuis longtemps.

M. Adrien de Mortillet insiste sur la coutume qui consiste à les placer au niveau du foyer même des maisons.

M. Marcel Baudouin. — C'est la même tradition, évidemment. Mais, en Vendée, j'ai vu employer aussi les haches polies comme *moine*, c'est-à-dire pour réchauffer les lits l'hiver (1). On les fait chauffer sous les cendres produites par un combustible spécial, qui s'appelle le *Bouzas* (excréments de Bovidés, mélangés avec de la paille). On les utilise, parce que les cailloux en roche dure, nécessaires pour emmagasiner la chaleur, sont très rares dans le Marais vendéen.

Le Critérium.

PAR

A. THIEULLEN.

J'ai l'honneur, Messieurs, d'offrir pour la Bibliothèque de la Société, ce livre : « *Les Ancêtres d'Adam* », dans lequel M. Victor Meunier a fait l'historique vivant des épreuves de toute nature que, pendant plus de vingt ans, supporta, sans éprouver un moment de défaillance, le Père de l'Anthropologie préhistorique.

Ses contradicteurs n'étaient cependant pas tous les premiers venus comme ceux des Archives archéologiques de Laon, mais des membres notables de l'Académie des siences et de l'Ins-

(1) Marcel Baudouin. — *Le Préhistorique dans les Marais modernes*, etc. — *Ier Congr. préhist. de France*, Périgueux, 1905, p. 426, note 1.

titut, ligués contre sa découverte géniale, la plus importante, par ses conséquences, que l'homme ait jamais faite dans le domaine insoupçonné de l'histoire de sa propre origine.

A-t-on pardonné à Boucher de Perthes d'avoir eu raison, seul contre tous, on pourrait en douter ? C'est en vain qu'on chercherait son nom inscrit dans la nomenclature des rues de Paris; et son image est absente de la plupart des Sociétés qui, sans lui, n'existeraient pas. Ce qui prouve, soit dit en passant, que l'esprit scientifique n'est pas toujours exempt de l'esprit routinier et même rancunier.

Voici le texte de l'arrêt stupéfiant qu'après discussion, rendirent en 1858 les Membres des Assises archéologiques de Laon :

« Monsieur de Perthes n'a jamais rien trouvé lui-même ;

« Il a été trompé par les ouvriers ;

« Aucun géologue n'a établi la réalité des faits ;

« Les silex ne sont pas taillés ;

« Ils n'ont pas été trouvés dans le diluvium, mais sur le diluvium ;

« Pour parler net, on les a ramassés sur les routes ».

J'ai également l'honneur d'offrir à la Société pour sa Bibliothèque ce volume où se trouvent réunies les diverses communications que j'ai faites sur l'industrie préhistorique depuis une dizaine d'années.

A ce propos, Messieurs, je dois rappeler que je ne suis pas un innovateur, mais un simple disciple de Boucher de Perthes, m'étant presque toujours inspiré de sa méthode pour mes recherches dans le diluvium. Je n'ai donc rien inventé ; j'ai continué, autant que j'ai pu, l'œuvre du Maître, qui avait tout vu ou pressenti en fait d'art et d'industrie paléolithique. Il ne rejetait aucun silex ébréché sans l'avoir préalablement examiné scrupuleusement, préoccupé qu'il était de découvrir les traces multiples du travail préhistorique humain, si varié dans ses libres manifestations. Ses recherches, il est vrai, n'étaient pas entravées alors par le dogme trompeur du *plan de frappe avec bulbe* (1), décrété depuis comme seul indice certain, critérium unique du travail intentionnel de l'homme; aussi écrivait-il : « Les jeux de la nature ne montre-« ront jamais deux fois la même forme, et dans ces milliards de « silex qu'offrent les bancs diluviens, si l'homme n'y a pas touché, « vous n'en trouverez pas deux dont l'identité soit parfaite. Si « vous les y trouvez, c'est qu'il les a faits tels, et, vous en ren-« contrerez bientôt un troisième, un quatrième, plus encore. « Examinez chacune de ces pierres qui, isolée, vous a paru un « simple accident; si vous y voyez que ces entailles, que vous

(1) Selon que le silex, au moment où on le taille, est plus ou moins sec et humide, ses cassures sont d'aspect différent.

« aviez prises pour des brisures, sont autant d'éclats enlevés de « la même manière; et, aux mêmes places, cette répétition ne « peut-être que la suite d'une combinaison : la main humaine a « passé par là ».

A l'occasion des pierres géométriques si troublantes, que nous a présentées notre collègue M. Bertin, nous avons entendu M. Adrien de Mortillet nous dire « qu'étant donné que toute « chose doit avoir une forme, il est très naturel de rencontrer, « parmi les éclats accidentels de pierre, des triangles, des rec- « tangles et autres figures plus ou moins régulières ».

C'est là un argument captieux, qui a le tort de généraliser, et qui ne tend à rien moins qu'à supprimer toute initiative, tout esprit de recherches. Les silex ébréchés ne l'ont pas tous été par des causes naturelles ; il en est un certain nombre qui sont le résultat d'une intention; et c'est précisément cette intention qu'il importe de rechercher attentivement et que l'expérience nous apprend promptement à reconnaître, dans la plupart des cas.

Je vais tenter de nouveau de mettre le fait en évidence, à l'adresse des hésitants, qui, avant de prendre parti, veulent voir et se rendre compte; car je ne puis croire, quoique en aient dit certaines personnes, qui se sont vantées d'être les porte-paroles de la grande majorité de leurs collègues présents et absents, que vous soyez résolus d'avance à vous scandaliser de mes communications. J'en appelle à notre honorable président, le Dr Ballet, qui, pendant 25 ans, a dirigé ses recherches parallèlement aux miennes, comme en témoigne sa collection, qui renferme certaines pièces à la fois curieuses, exceptionnelles, et non classiques.

Et, pour citer un collègue absent, M. Reynier n'écrivait-il pas dans le Bulletin de décembre dernier :

« Nous pouvons considérer une partie des pièces qui forment « la classification de M. de Mortillet comme objets de fantaisie. « Si nous voulons aller scientifiquement dans la Préhistoire, il « faut ne plus classer certaines pièces comme des rebuts ou de « grossières ébauches. C'est dans ces pièces que nous devons « chercher le vrai outil..... Ne suivons plus ces sentiers bat- « tus de la Préhistoire ; en ne ramassant et n'achetant que des « pièces classiques, on n'aurait par la suite qu'une collection de « bibelots ».

Lorsque Boucher de Perthes, avec la prudence et la clairvoyance exceptionnelles qu'il apportait à ses recherches, présenta les pierres figures, il fut aussitôt traité d'halluciné par des gens de parti-pris et à courte vue, toujours les mêmes qui s'étaient refusé pendant vingt ans à reconnaître les haches en silex comme œuvres de l'homme, prétendant qu'elles étaient des *ludus naturæ*, ces jeux de la nature qui dispensent de toute étude !

Si donc je rencontre de nouvelles pierres figures, on voudra bien, avant de m'excommunier moi et mes pierres, se rappeler que je ne suis qu'un plagiaire.

*
* *

Messieurs, au nombre des 12 ou 15 formes bien distinctes, paraissant n'avoir jamais été destinées à servir d'armes ou d'outils, qui se trouvent dans le diluvium de la Seine, en une quantité infinie de petits exemplaires, il est une forme, particulièrement fréquente, *la pointe*, dont j'ai réuni plus d'un millier d'échantillons très diversement travaillés. Dans cette série, j'ai fait choix d'une centaine de ces *simili-flèches*, qui ont identiquement le même faciès. Chacune d'elles, en effet, comme vous pouvez le voir, porte sur une face trois tailles accentuées qui se réunissent en une arête allant du centre à la pointe, l'autre face étant toujours plane par le fait d'une seule taille. Un simple coup d'œil sur l'ensemble de ces simili-flèches suffit pour se convaincre, comme le dit Boucher de Perthes, *que la main humaine a passé par là*, sans qu'aucune cause accidentelle quelconque soit intervenue.

Le plus irréductible d'entre les sceptiques ne saurait de bonne foi se dérober plus longtemps devant une évidence quatre et cinq fois démontrée, d'une façon irréfutable, par cette constatation remarquable ; à savoir que diverses roches très différentes de composition, comme le silex, le granit, le calcaire, le quartz, le grès, ont reçu identiquement les mêmes tailles reproduisant le même faciès, lequel il est donc impossible d'attribuer à un effet de clivage, comme je l'ai entendu dire quelquefois.

Avec ses simili-flèches, j'ai apporté plusieurs spécimens de quelques autres séries, afin de vous rappeler, Messieurs, que les vestiges si variés du travail humain paléolithique sont enfouis dans le diluvium en quantité prodigieuse ; mais que, pour les y découvrir, il faut vouloir les y chercher, sans idées préconçues.

Enfin, Messieurs, pour conclure d'une façon nette et précise, je dis que, sur les trois cents pierres ici présentes (1), qui, toutes, comme vous pouvez le constater, ont été travaillées par l'homme, on chercherait en vain un signe commun et révélateur, exclusif, du travail intentionnel. Ce criterium, rêvé comme spécifique unique, est donc non seulement une chimère, mais un fléau, qui depuis un demi-siècle fait obstacle à l'extension de nos connaissances en industrie préhistorique.

(1) J'en possède des milliers d'autres qui sont dans le même cas, et dans toutes les dimensions ; leur poids varie depuis 1 gramme à peine jusqu'à 10 kilos ; comme preuve, j'en présente ici quelques-unes d'un gramme et cette autre de 4 à 5 kilos, toutes indubitablement taillées, quoique manquant du criterium soi-disant obligatoire.

L'indice du travail intentionnel ne réside pas dans une seule et unique marque de fabrique, mais dans l'intention apportée par l'homme à chacun des objets variés sortis de ses mains. Notre tâche est donc de découvrir cette intention ; c'est une connaissance qui, comme toute autre, s'acquiert, non par théorie, mais par la pratique, l'étude et l'observation.

*
* *

Messieurs, il vient de m'être adressé de Londres, il y a quelques jours (je ne sais qui m'a fait cette gracieuseté), un numéro du *Man* (février 1907), recueil mensuel de la Science anthropologique, publié sous la direction de l'Institut anthropologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Président de l'Institut Anthropologique pour 1907-8 : Professor, D. V. Cunningham. — Anciens Présidents : Lord Avebury ; H. Balfour, Esq.; J. Beddoe, Esq.; Sir E. W. Brabrook ; Sir John Evans ; F. Galton, Esq.; Professor W. Gowland ; A. C. Haddon, Esq.; Professor A. Macalester ; C. H. Read, Esq.; F. W. Rudler, Esq.; Professor E. B. Tylor. Vice-Présidents élus : Sir T. H. Holdich ; A. L. Lewis, Esq.; Sir H. H. Johnston.

Le dernier article du numéro de cette revue est intitulé : *Les Préjugés et les Faits en Industrie Préhistorique;* par A. Thieullen, Paris. Imprimerie Larousse. Pp. 32, avec illustrations dans le texte. Cet article, signé des initiales A. L. L., est vraisemblablement de l'un des vice-présidents A. Lewis, Esquire ; en voici la traduction littérale.

« Le numéro 102 du *Man* 1904 a donné un bref compte-rendu « d'un petit travail de M. Thieullen, décrivant premièrement « certains silex trouvés par lui, et qui, à son avis, ont été taillés « dans le but de représenter différents objets ; et secondement « le peu de faveur avec laquelle ses vues ont été reçues.

« Nullement déconcerté par l'échec de sa tentative de conversion « du monde archéologique, M. Thieullen revient à la charge dans « la brochure que nous avons devant nous, et nous présente trois « nouveaux exemples : Un poisson, pour lequel il soutient que « seul un défaut de la vue est la cause qui fait que M. Adrien « de Mortillet ne reconnaît pas la queue du poisson comme in- « tentionnellement façonnée ; la représentation d'une figure « humaine ; et un éléphant qui toutefois fut trouvé en deux piè- « ces, à différentes places et à cinq ans d'intervalle. Il est certain « que quelques hommes, dans les temps passés, ont taillé des

« silex dans l'intention de représenter des créatures vivantes ; il « est probable qu'ils ont fait de même aux temps paléolithiques ; « et il est même possible que quelques spécimens de M. Thieullen « soient des échantillons de leur travail ; mais chaque cas doit « être jugé d'après ses propres mérites ; et l'évidence que les « deux pièces de son éléphant sont supposés se compléter l'une « et l'autre, n'est pas assez clairement établie. Nous ne pouvons « que nous faire l'écho de la suggestion de M. Rutot, mentionnée « par l'auteur, que, si M. Thieullen continue ses recherches, il « peut faire une trouvaille qui sera absolument concluante ».

Quel contraste entre cette appréciation si pondérée et le langage qu'ont fait entendre ici trois champions de la routine, émettant la prétention d'imposer leur veto à l'exposé de faits qui mettent à néant des préjugés qu'ils ont puisés dans des théories erronées sur la Préhistoire !

Il est à croire que, si les archéologues anglais attribuaient une importance plus grande à cette question des pierres figures, soulevée, il y a 50 ans, par Boucher de Perthes, ils n'hésiteraient pas, fidèles à leur méthode qui est de se renseigner à fond avant de conclure, à venir examiner scrupuleusement mes pierres figures, exposées publiquement dans la galerie de Géologie du Muséum à Paris, grâce à la haute impartialité du professeur Stanislas Meunier ; pierres figures sur lesquelles l'intervention de la main humaine est aussi manifeste et même plus suggestive que chez les plus belles haches paléolithiques du diluvium.

N'ont-ils pas agi ainsi ces illustres archéologues et géologues anglais, lorsque, doutant de la découverte si extraordinaire de Boucher de Perthes, ils sont venus la vérifier sur place dans les ballastières d'Abbeville ; et, l'ayant reconnue absolument exacte, ne l'ont-il pas imposée aux savants français qui, depuis vingt ans, la reniaient, les yeux fermés et sans bouger ?

« *Brisé par chocs dans les courants* », ce vieux cliché usé, qui a tant servi, n'est plus guère utilisé, depuis qu'on s'est enfin décidé à voir les choses telles qu'elles sont. Les silex ne s'entrechoquent pas dans les courants ; usés par frottement entre eux et par le sable, ils deviennent des galets.

Je me souviens du temps où l'on nous apprenait que les courants quaternaires étaient d'une violence telle qu'ils avaient entraîné au milieu du diluvium ces blocs énormes de grès et de meulière, qui y sont épars et qui *formés ailleurs, disaient Cuvier et Brongniart, y ont été apportés par des forces dont nous ne connaissons plus d'exemples dans nos cantons.* Depuis lors, les géologues ont trouvé une explication toute différente et beaucoup plus rationnelle de la présence dans le diluvium de ces masses rocheuses.

[*Consulter à cet égard dans la Bibliothèque scientifique internationale* (*Félix Alcan, éditeur*) *la* Géologie générale *du professeur Stanislas Meunier*, *pages 250 et suivantes*].

Avec le temps, toute connaissance humaine tend à progresser et à corriger, autant que possible, quelques-unes de ses erreurs. En serait-il autrement de la Préhistoire ?

Les rivières et leurs résidus.

PAR

E. TATÉ (de Paris).

Les *rivières* et leurs sous-produits, sablières, balastières, etc., etc., sont un peu comme les langues, dont parle Esope : ce qu'il y a de meilleur et de plus mauvais, à notre point de vue préhistorique!

C'est, en effet, dans ces milieux, que notre Science a pris naissance. C'est là que Boucher de Perthes a trouvé des pièces, taillées incontestablement de la main de l'homme, dans des couches archéologiques, non remaniées, avec des os d'animaux, contemporaines assurément de l'homme qui avait taillé ces outils; ce qui força l'attention du monde savant et finalement permit de créer la *Science préhistorique*.

Mais déjà, à cette époque, si le milieu donnait des pièces que *tout le monde* était forcé de reconnaître comme produit du travail intentionnel et humain, notre grand maître Boucher de Perthes, emporté sur les ailes de l'imagination (1), n'a pas su se contenter des trouvailles probantes, lumineuses et incontestées; il s'est laissé, malheureusement, ce qui est bien excusable et compréhensible de la part d'un précurseur, d'un créateur d'une science nouvelle; il s'est laissé, dis-je, entraîner plus loin et a ouvert la route à ceux qui s'empressent maintenant, sous les noms de pierres figures, éolithes, etc., etc., d'abriter de son grand nom, comme d'un pavillon, les trouvailles! et les phénomènes! que retirent des balastières et des tas de cailloux les imaginatifs collectionneurs du *nouveau préhistorique*.

Je ne m'appesentirai pas sur le bon côté des rivières, de leurs débris, et des objets véhiculés ou conservés par elles; tous nos Musées en possèdent et moi-même suis un tributaire de la Seine pour la plus grande partie de ma collection. Mais, si la rivière

(1) Il ne faut pas oublier que Boucher a écrit pour le théâtre.

(comme la langue) est ce qu'il y a de meilleur, c'est aussi ce qu'il y a de pire; et c'est à le prouver que je veux m'attacher ici.

C'est qu'en effet la rivière par son travail n'est pas *une*. C'est un destructeur, un conservateur, un concasseur, et un transporteur; souvent même elle est plusieurs de ces choses à la fois.

Les eaux de sources et de pluies ravinent les terrains jusqu'aux rivières; et celles-ci creusent les berges, dressent des falaises d'eau douce, comme aussi par des inondations successives forment des dépôts stratigraphiés.

Nous savons tous que les berges et les confluents des rivières étaient des lieux d'abris et de stationnement, affectionnés par nos primitifs ancêtres; mais bien souvent la rivière, qui était leur garde-manger ou leur défense, détruisait dans ses crues subites leurs installations précaires, enlevant encore leurs mobiliers, instruments et armes.

Leurs moyens primitifs de navigation les forçaient souvent pour sauver leurs vies à abandonner leur *avoir*, et la rivière s'enrichissait de leurs dépouilles; peut-être aussi des rites sacrés augmentaient-ils encore sa richesse; la rivière prenait tout, le laissait sur place dans son lit, ou le transportait plus loin entre des berges qui n'avaient pas de stabilité à cette époque lointaine, ou à chaque saison pour ainsi dire le lit se déplaçait et les berges changeaient d'aspect. C'était un remaniement incessant : ce qui rend très difficile dans beaucoup d'endroits l'étude des couches stratigraphiques.

Il faut bien se rendre compte que, si nous trouvons dans la rivière et sur ses tracées des pièces taillées intactes avec la patine spéciale de l'eau et même sans patine aucune, comme si ces pièces venaient d'y être précieusement déposées, nous en trouvons aussi qui sont *mousses,* plus ou moins usées sur les arètes, enfin d'autres tellement déformées que tous les doutes sont permis sur leur provenance.

Voilà ce qu'on peut dire en deux mots des produits *incontestables* de l'industrie humaine trouvés dans la rivière ou véhiculés par elle.

Mais si la rivière nous a conservé plus ou moins consciencieusement l'actif de nos ancêtres, elle semble s'être fait un malin plaisir d'y joindre des produits de *sa fabrication*, qui, avec l'aide des intempéries, présentent des formes et un faciès qui attirent l'attention et l'examen, mais que *l'étude raisonnée* et la *comparaison* permettent de rejeter comme provenant d'actions diverses *naturelles*, et non du fait d'un travail humain.

A côté de ces objets *imitant* les formes connues, classiques pour ainsi dire, se trouvent des formes plus ou moins bizarres, baroques, géométriques, etc., etc., *répétées :* ce qui est assez naturel, les mêmes causes pouvant, devant même produire les mêmes effets. Ces objets et ces formes ont une attirance spéciale pour certains de nos collègues, qui arrivent à former une sorte de secte *schismatique*, qui veut faire du *Néo-préhistorique*, en fouillant les sablières, les tas de cailloux, voir même les allées des jardins publics; en y cherchant *justement ce qui n'est pas l'objet* connu, catalogué, *classique*, parce qu'il a subi l'épreuve de la comparaison avec d'autres objets similaires trouvés dans d'autres conditions, dans d'autres milieux archéologiques éloignés de la rivière, et par conséquent, reconnus incontestables.

Ce sont, comme je l'ai dit plus haut, *les silex classiques seuls que l'on doit chercher dans les lits des rivières*.

Pour tout le reste, nous nous trouvons en présence de points d'interrogation; et, comme je l'ai dit souvent (à ceux de mes collègues qui tombent dans le travers de chercher des formes inédites dans les sablières), ces formes pourraient être intéressantes en dehors de leur milieu, dans des fonds de cabanes, dans des cavernes, des grottes, des abris sous roches, parce que dans ces endroits ces pierres seraient éloignées de leur *centre de production*, oserai-je dire; par conséquent, elles représenteraient un choix, une sélection *apportée* par l'homme. Les pierres figures elles-mêmes dans ces conditions ne me choqueraient pas; et je les examinerai, comme la majorité de mes collègues, j'en suis sûr, avec toute l'attention voulue et sans idées préconçues.

Nous étions une certaine phalange qui luttions contre *l'éolithe de la Seine* que M. Rutot lui-même abandonne et à qui M. Laville, un trop modeste savant, a donné le coup de grâce, en signalant au monde savant les éolithes *naturels* de Mantes produits par une action mécanique artificielle.

J'ai, et le déclare hautement, contre la rivière, contre *l'onde perfide* (plus pour nous dans son fonds qu'à sa surface), une *méfiance* que je cherche toujours à communiquer à mes collègues, car je considère la rivière et ses produits comme *le plus vaste atelier de faux naturels en préhistoire*.

Pièces et amulettes préhistoriques.

PAR

M. Arcade BERTIN (de Paris),

Instituteur aux Ecoles de la Ville de Paris.

Les quatre tableaux que je vais faire passer devant vos yeux contiennent ensemble 126 échantillons; bien que, pour quelques-uns, la forme diffère, ils n'en représentent pas moins la même idée.

On peut même les classer de la manière suivante : 1° ceux où il a été tenu compte des accidents naturels, fourche, concavité, etc., etc. ; 2° ceux taillés à grands éclats, en forme d'angle ; 3° ceux dont la concavité est produite par de petites retouches ; 4° ceux dont la concavité est produite d'un seul jet.

1er *Tableau.* — 50 échantillons, dont 16 en calcaire, provenant de dragages opérés dans la Marne, à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne); les 34 autres sont de Paris, ramassés sur les tas de ballast qui se trouvent le long de la Seine.

2e *Tableau.* — 24 échantillons, en silex de Paris ; même provenance que ceux du 1er tableau ; 3 en calcaire de la Ferté-sous-Jouarre, dragages ; 2 en silex de Landrecies (Nord), recueillis sur les bords du canal de la Sambre à l'Oise.

3e *Tableau.* — 34 échantillons, dont 27 en silex de Paris; même provenance que ceux des tableaux précédents ; 6 en silex de la Ferté-sous-Jouarre, dragages; et un de Landrecies (Nord); la forme caractéristique de quelques-uns ne vous échappera certainement pas.

4e *Tableau.* — 18 échantillons provenant des bords de la Seine. 6 sont taillés en angle, 7 en forme de croissant; la partie opposée à la concavité a été bien décortiquée, pour donner la forme voulue ; 4 autres sont taillés à petits éclats ; et un seul démontre que la partie fourchue a été employée pour représenter l'idée dominante.

Les échantillons étant fixés sur le carton, il n'est pas facile de les manier en tous sens pour bien se rendre compte de leur valeur ; c'est pourquoi je vous en présente 54 autres, dans deux boîtes, que vous pourrez regarder et manier à votre aise ; ils proviennent également de Paris et de la Ferté-sous-Jouarre.

Maintenant que nous venons d'examiner ensemble ces 180 échantillons, demandons-nous quelle pouvait bien être leur utilité;

presque tous, incontestablement, ont servi à un tout autre usage que celui d'arme ou d'instrument quelconque; lequel? A cela je vous répondrai que, dans mes promenades à travers le Musée du Louvre, j'ai rencontré des pièces qui se rapprochaient de quelques-unes qui sont sous vos yeux et qui portaient le nom d'amulettes.

Quoi de surprenant, en effet, que le Primitif, pour se garantir contre les attaques de certains ennemis, principalement les bêtes féroces, ou pour être heureux à la chasse et à la pêche, ait inventé ce que nous appelons aujourd'hui des talismans !

Combien sont nombreux de nos jours ceux qui portent de ces objets en étoffe, or, argent, bronze, corail, ou en tout autre métal, pour se garantir des méchants et se préserver de tous les maux, ou qui croient qu'ils ont la propriété d'attirer sur eux la chance, le bonheur, bien des espérances : en un mot toutes les protections qu'ils peuvent désirer.

Est-ce à dire que je suis dans le vrai? Assurément non, tout ce que je puis affirmer, c'est que, si ces échantillons sont produits par la nature ou le hasard, ils tomberont d'eux-mêmes; dans le cas où ils seraient le résultat d'un travail intentionnel, ce que je crois, la lumière sur leur compte se fera tôt ou tard.

En parcourant le *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, du 26 février dernier, c'est avec plaisir que j'ai lu la proposition faite par M. Edmond Hue; je l'en félicite et lui adresse mes sincères remerciements. Le moyen que propose M. Edmond Hue est le seul qui puisse arriver à un bon résultat et contribuer à faire avancer de quelques pas en avant l'étude de la Préhistoire. Si vous voulez bien jeter un coup d'œil sur le croquis que voici, vous pourrez comparer les pièces que vous venez de voir avec celles qui sont à la salle Mastaba, Musée du Louvre, et porter ensuite sans crainte un jugement sur leur compte.

Mode d'emploi des rabots ou grattoirs verticaux.

PAR

Le lieutenant GIMON (Saint-Hippolyte-du-Fort, Gard).

J'ai l'honneur de mettre, sous les yeux de mes collègues, une série de 14 pièces, que j'ai recueillies récemment dans des gisements magdaléniens.

Les nos 2, 4, 6, 7, 9, 12 proviennent de la grotte Salpêtrière du Pont du Gard. Les nos 5, 8, 10, 11, 13 de la grotte de Laroque

(Hérault). Le nº 3 de la grotte de Mastcard (Saint-Hippolyte-du Fort). Le nº 2 de la grotte de la Roquette (Saint-Hippolyte-du-Fort). Seul, le nº 12 appartient à la couche néolithique de la grotte Salpêtrière de Saint-Laurent-le-Minier.

Tous ces instruments, sauf le nº 14, sont bien connus et étudiés sous le nom de grattoirs-rabots ou rabots ; et la question a été abondamment traitée dans les dernières séances. Il m'a paru, néanmoins, nécessaire de revenir sur ce sujet, non pour montrer l'évidence de l'utilisation, mais pour bien établir les points suivants.

1º Tous ces instruments, retouchés sur le biseau, sont bien taillés *en vue d'une utilisation*, et ne sont point, malgré leur apparence grossière, de simples éclats ou nucléus.

2º Dans l'écorçage de la pierre, il ne faut pas voir le *but d'avoir des lames*, mais seulement *le moyen de donner au bloc de silex sa destination voulue*.

3º Les instruments dénommés rabots ont travaillé *la partie plane en avant* et tenus presque verticalement, à peu près comme l'indique la *Fig.* 6 de la note de M. Doigneau, parue dans le Bulletin de mars 1906. Je suis donc, sur ce point, entièrement de l'avis de notre collègue, quoique, dans presque tous les cas, l'outil n'a pas été appréhendé à pleine main, mais seulement avec trois doigts.

4º LA PREUVE QUE CES INSTRUMENTS ONT SERVI DE LA MANIÈRE INDIQUÉE PAR M. DOIGNEAU PEUT SE DÉDUIRE DES RETOUCHES INTENTIONNELLES DE PRÉHENSION.

5º Les paléolithiques, extrêmement habiles à tailler la pierre, *ont voulu toutes les formes* que présentent les blocs, et, par un procédé encore obscur pour nous, ont enlevé des lames longues ou courtes *à volonté*, *arrêtant la cassure où besoin était ;* ils ont, de plus, habilement enlevé les arêtes, qui auraient pu blesser ou simplement gêner la main.

6º Que l'outil rabot ou *grattoir vertical* persiste, quoique plus rare, jusqu'au néolithique.

Pour faire ressortir les constatations nºs 3 et 4, il suffira d'examiner la façon logique, commode et forte, de tenir l'instrument.

Les points nºs 1 et 2 dérivent d'un examen attentif. La réflexion nº 5 découle naturellement de tout le reste.

J'ai marqué à la peinture jaune le numéro des silex présentés et à l'encre noire la provenance. J'ai inscrit sur chacun d'eux la place des trois doigts : pouce, index et médius. La lettre P marque l'emplacement du pouce, la lettre I celui de l'index, la

lettre M celui du médius. Pour ce dernier doigt, je n'entends pas dire que son extrémité a dû toujours s'appuyer sur la lettre; c'était, suivant le cas, l'extrémité, la première ou la deuxième phalange.

Le n° 1 paraît être un simple nucléus ; c'est cependant un rabot avec points de préhension, calculés pour que l'instrument puisse être tenu appuyé contre la paume, le biseau en arrière et les doigts placés comme l'indiquent les lettres. *Le n° 2* a son tranchant fortement usé. En plaçant les doigts aux lettres marquées, la deuxième phalange du médius repliée et l'extrémité du doigt sur la lettre M, on remarque que l'instrument s'appuie bien sur la paume par une partie plane ménagée à cet effet. *Le n° 3* devait être tenu ainsi qu'il est indiqué, la deuxième phalange du médius s'appuyant sur la lettre M et le bec du talon passant entre ce dernier doigt et l'index. On ne saurait concevoir une autre préhension pouvant donner un effort utile. *Le n° 4* était tenu dans les mêmes conditions, la deuxième phalange du médius appuyée sur la lettre M. On remarque qu'à ce dernier emplacement une lame courte a été enlevée sur une longueur voulue, de façon à présenter un cran d'arrêt pour le doigt; il en était résulté une arête vive, qui a été abattue pour ne pas blesser le doigt dans l'effort de poussée en avant. On ne comprendrait pas ces petites retouches autrement que par cette interprétation. *Les n°s 5 et 7* ont servi, tenus par trois doigts placés sur les lettres correspondantes. *Les n°s 6, 8 et 9* ont été saisis par deux doigts seulement. *Le n° 10* est typique ; il a été tenu par trois doigts placés aux lettres marquées.

Le n° 11 a été également tenu de la façon indiquée par les lettres, et, dans ces conditions, la partie plane du talon venait s'appuyer contre la paume de la main. Ce mode de préhension devait donner à l'ouvrier un instrument singulièrement fort et bien en main. On ne comprendrait pas une autre façon logique d'appréhender l'outil. *Le n° 12* semble, au contraire des autres, avoir servi, la partie plane presque à plat, c'est-à-dire le biseau en avant. *Le n° 13* a pu être employé sans emmanchement pour des ouvrages délicats, tels que raclage de poinçons ou d'aiguilles; s'il avait travaillé à plat, la préhension n'eût pas été commode et l'éclat qui a sauté en I n'eût pas eu sa raison d'être, tandis qu'au contraire, en plaçant les doigts aux lettres indiquées, leurs extrémités s'appuyent fort commodément et l'instrument travaille, la partie plane presque verticale.

Le n° 14 n'a aucun rapport avec les rabots. Quoique son aspect grossier puisse le faire considérer comme un simple éclat, il n'en est pas moins un couteau convexe ayant servi; on remarque,

en effet, sur son tranchant, des traces manifestes d'usure. Tenu comme l'indique les lettres, l'index placé en I comme sur la détente d'un fusil, cet instrument est extrêmement *fort* et *commode*.

Je ne l'ai présenté que pour faire comprendre à quel degré d'habileté étaient arrivés les paléolithiques pour donner à leurs outils la forme désirée ; ce dernier présente, en effet, un angle dièdre droit parfaitement *voulu* et *réussi*.

On peut en dire autant sur la taille de toutes les autres pièces.

Contribution à l'étude des causes naturelles de l'éclatement des roches.

PAR

Auguste MALLET (La Roche, par Palaiseau, Seine-et-Oise).

Lorsque, le 31 mai dernier, encouragé par plusieurs géologues et par plusieurs palethnologues, j'ai fait à mes collègues de la Société préhistorique la présentation d'une industrie protochelléenne de la meulière et du grès, je n'ignorais pas que nous pouvions rencontrer dans les gisements, dans les balastières, en plein champs, et ailleurs, des silex et d'autres roches, naturellement ou accidentellement éclatés, offrant toute l'apparente morphologie, et, parfois même, certains caractères distinctifs des instruments préhistoriques.

M. Stanislas Meunier avait appelé déjà l'attention sur des silex accidentellement éclatés, présentant l'apparence d'instruments.

Au Congrès de Monaco, à propos des éolithes, un autre professeur du Muséum, très au fait de la Préhistoire, M. Marcelin Boule, rejeta du quaternaire « les cailloux utilisés ou même retouchés, qu'il est d'ailleurs souvent difficile de différencier de pierres presque semblables, cassées, éclatées, ou ébréchées par des actions purement naturelles ». Et il ajouta : « Lorsqu'on les trouve seules dans des terrains tertiaires, on n'a pas le droit d'en déduire la présence dans ces couches d'un être intelligent, qui les aurait utilisées ou façonnées, puisque des pierres toutes pareilles aux éolithes peuvent être produites en dehors de l'intervention humaine » (1).

(1) *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, 1906, p. 267.

Beaucoup de géologues rejettent l'industrie tertiaire ; d'autres suspendent leur jugement, mais trouvent insuffisantes les preuves invoquées par les palethnologues.

En l'état actuel de la question, la recherche et l'étude des causes naturelles de l'éclatement des roches me paraît devoir intéresser mes collègues.

*
* *

Il y a une très grande variété de roches. Celles offrant la même composition chimique n'ont pas toujours la même structure ; celle-ci peut-être polyédrique chez les unes, et irrégulière chez les autres. On comprend, dès lors, que l'effet produit par un choc, ou par une cause quelconque d'éclatement, ne soit pas le même dans les deux cas. Nous n'avons pas, du reste, à nous occuper de la première catégorie de roches, qui n'a guère été mise en œuvre par notre ancêtre. Bien que cristallisé, le quartz hyalin appartient par sa cassure à la seconde catégorie.

Les roches jouissent des propriétés physiques de tous les corps solides. Elles sont compressibles, c'est-à-dire qu'elles se réduisent à un volume moindre par le fait de la pression. Cette compressibilité est d'ailleurs variable, selon la nature des roches. Sous une pression trop forte elles éclatent, se désagrègent, et peuvent se réduire en poudre. La pression peut donc être une des causes de l'éclatement des roches.

Si la pression cesse, les molécules constitutives de la roche tendent à reprendre leur position naturelle. La roche est donc élastique. Cette élasticité lui permet de se dilater sous l'action de la chaleur, et de se rétrécir sous l'action du froid. Nous verrons, plus loin, la chaleur et le froid devenir des causes d'éclatement.

Puisque toute roche éclate, toute roche est divisible. Cette divisibilité tient à ce que la cohésion des molécules n'est pas absolue ; en d'autres termes, toute roche est poreuse, plus ou moins. C'est à cette porosité que les roches doivent de s'imprégner de l'eau de carrière qui facilite leur éclatement.

*
* *

Par suite de leur abondance, et de la facilité de leur éclatement, les roches siliceuses, et le silex pyromaque en particulier, ont servi presque exclusivement à la fabrication des instruments à l'usage de nos premiers ancêtres. C'est donc avec raison que de Mortillet s'est livré plus spécialement à l'étude du silex pour

rechercher les signes du travail intentionnel ; et, aussi, les signes de l'authenticité et de l'ancienneté de ce travail. Son œuvre, sur ce point, est aussi complète qu'elle pouvait l'être, dans les conditions et à l'époque où elle a été entreprise.

Le silex pyromaque se rencontre en rognons, parfois volumineux, dans tous les dépôts sédimentaires. On le trouve en abondance dans les terrains secondaires, dans le lias moyen, à l'étage du grès vert, et surtout dans la craie blanche. Les terrains tertiaires nous fournissent également de beaux et nombreux silex pyromaques.

*
* *

Par leur mode de formation, les silex de la craie, surtout ceux de la craie blanche si abondants dans le bassin de Paris, ne peuvent présenter une face plane, simulant complètement un plan d'éclatement : en d'autres termes, tout silex pyromaque de cet étage offrant une face nettement plane, a été éclaté postérieurement à sa formation, par une cause naturelle, accidentelle, ou intentionnelle.

La craie, toujours un peu silicifère, du sénonien par exemple, se présente sous forme de lits parallèles. Lors du dépôt des couches successives de foraminifères, dont les coquilles calcaires ont formé en majeure partie le carbonate de chaux de la craie, des corps étrangers, entiers ou fragmentés, ont été mêlés à ces infiniments petits. Par suite d'une cause naturelle encore imprécise, ils ont exercé sur les atômes libres de silice une action locale analogue à l'action de la force centripète, qui a contrebalancé l'action de la force centripète terrestre, laquelle attire tout atôme et toute matière vers le centre de notre globe. Et, à mesure que, par suite du phénomène connu des géologues sous le nom d'épigénie, les atômes de silice ont éliminé et remplacé les molécules de carbonate de chaux compris dans le rayon du centre d'attraction, toute cette silice a eu tendance à se grouper sous forme sphéroïde. Cette forme théorique a été modifiée, d'ailleurs, par des causes secondaires, qui ont pu rendre les silex irrégulièrement arrondis, ou même branchus, comme ceux de la craie de Beyne.

Malgré l'apparente régularité du phénomène de l'épigénie, un certain nombre de petits groupements moléculaires trop denses de carbonate de chaux n'ont pu être éliminés. Ils ont été englobés dans la silice. Nous verrons plus loin leur rôle dans l'éclatement du silex.

*
* *

Comme le silex de la craie, le silex meulier est une calcédoine. Mais si les atômes de silice, qui constituent le premier, ont pu se grouper facilement, grâce à l'homogénéité d'un carbonate de chaux ni trop tendre ni trop dur, les mêmes conditions ne se rencontrent pas dans le calcaire de Brie, ni dans celui de Beauce, que nous allons prendre pour type. Ce calcaire, à mon avis, doit en grande partie son origine à la décomposition et à l'adduction par les eaux, dans le fond vaseux et sableux du lac miocène, du calcaire crétacé, préexistant si abondamment dans toute cette région.

Le calcaire de Beauce est de densité variable et de structure irrégulière. Il englobe, parfois, des argiles très siliceuses et très dures, et des poches de sable. Dans ces conditions, les phénomènes auxquels nous devons la formation des silex de la craie ne purent se développer. Il n'y eut pas une action locale analogue dans ses effets à celle de la force centripète; et les molécules d'un carbonate de chaux, à structure irrégulière et à densité variable, ne purent être régulièrement éliminées. La silice se moula de façon très irrégulière, englobant des particules de carbonate de chaux trop denses, des argiles et des sables.

Aussi, après la décalcification du calcaire de Beauce, ces meulières apparurent à structure caverneuse ou cariée. Leurs différentes faces furent le plus souvent irrégulières : mais, parfois aussi, lorsque le moulage avait eu pour terme d'arrêt des surfaces planes, ces meulières présentèrent elles-mêmes des surfaces planes pouvant simuler les plans d'éclatement.

L'étage des meulières se divise en deux parties nettement distinctes: les meulières inférieures, généralement plus volumineuses, gisent dans une argile bariolée, par couches irrégulières et plus ou moins horizontales. La partie supérieure de l'étage comprend des meulières d'aspect fragmenté, disséminées parfois dans une argile d'un rouge-brun, et parfois, aussi, groupées en un lit compact. Cette couche intéresse plus particulièrement les palethnologues, parceque, dès le pliocène supérieur, et durant le quaternaire, les meulières y ont été à la disposition de notre ancêtre.

C'est sur les plateaux qu'il est préférable d'observer cette couche, pour en tirer un enseignement, parce que les phénomènes auxquels nous devons le creusement des vallées ne sont pas intervenus directement; et que les modifications ne peuvent guère être attribuées qu'à l'intempérisme. Nous porterons nos observations sur le plateau classique de Marolles, en Seine-et-Oise. En

passant l'automne dernier à Bouray, j'ai remarqué, sur le plateau largement exploité au-dessous de la gare, une couche superficielle de 1 mètre à 1m 50 d'argile rougeâtre, au milieu de laquelle se trouvent complétement noyées des meulières très fragmentées.

Toute idée de fragmentation par suite de chocs se trouve donc forcément écartée. Il faut reconnaître le fait; mais il me semble impossible, en l'état actuel de la science, d'en donner une explication complétement satisfaisante. Toute explication de cette fragmentation suscite, en effet, des difficultés insurmontables, selon la remarque de M. Meunier.

M. Meugy admet deux remaniements ou déplacements : l'un consécutif à la décalcification du calcaire de Beauce; et l'autre à la formation du limon des plateaux. Il est hors de doute que, lors de la décalcification, il y a eu modification totale de l'étage du travertin sur certains points régionaux ; et certainement ablation de matière, calcaire et argileuse, par les eaux profondes et par les eaux superficielles. Il y a eu, dès lors, tassement des meulières superficielles, et, par suite, rupture de toute apparence stratigraphique. Mais le tassement et le très court déplacement qui en a été la conséquence se sont opérés lentement ; et, dès lors, il n'y a pas eu de chocs capables de produire une fragmentation.

Cependant cette fragmentation me paraît incontestable ; et de très beaux spécimens de meulières éclatées se rencontrent à la sortie de Saint-Vrain, le long du chemin de Marolles. Plus loin, en se dirigeant vers Marolles, on peut observer, dans les carrières en exploitation, d'intéressantes coupes, qui laissent voir les meulières du fond englobées dans l'argile bariolée ; les meulières fragmentées, superficielles, englobées dans un limon rouge ; et les meulières très fragmentées, parfois même pulvérisées, du limon des plateaux.

Cette ultime fragmentation est due certainement à l'intempérisme ; et les fragments s'y présentent émoussés par le frottement des eaux superficielles, et par celui des poussières éoliennes, qui entrent, pour une large part, dans la formation du limon.

Je signalerai plus loin une des causes physiques d'éclatement des meulières superficielles.

*
* *

Avant d'aborder les causes physiques de l'éclatement des roches siliceuses, qu'il me soit permis d'éliminer une cause chimique, qui a joué certainement un grand rôle dans certaines régions. Je veux parler encore de la décalcification des sédiments crétacés ou calcaires. Les argiles à silex du Perche se prêtent spécialement à cette étude.

Lorsque, par une cause quelconque, peut-être geysérienne, des eaux acidulées se sont infiltrées dans la partie supérieure de l'étage de la craie blanche à silex et l'ont complètement décalcifié, il est resté comme résidu, sur une hauteur variable, une argile bariolée, englobant des silex crétacés, entiers ou fragmentés.

La fragmentation est due à ce que les silex se sont imprégnés d'une eau de carrière acidulée, qui a décomposé les molécules de carbonate de chaux englobées, et provoqué l'éclatement de la roche en la désagrégeant partiellement. Parmi les silex éclatés de la sorte, on rencontre des formes infiniment variées dont quelques-unes peuvent simuler des instruments.

La même cause a dû produire le même effet sur les meulières de la Beauce et de la Brie, mais très amoindri, parce que les roches à structure irrégulière ne se prêtent pas aussi facilement à l'éclatement.

*
* *

En dehors d'une action chimique, dont elles peuvent être la cause initiale, les eaux superficielles infiltrées exercent une action mécanique qui tend continuellement à la désagrégation des roches. Les plus dures, tel que le granit, subissent cette action. Il n'y a pas éclatement mais fragmentation : et les fragments se subdivisent, à leur tour, jusqu'à complète désagrégation.

Parmi tous ces cailloux fragmentés, on peut en récolter qui semblent avoir subi l'intervention de l'homme. J'ai rencontré personnellement des calcaires de Beauce et des grès carbonatés offrant des formes d'instruments, tels que lames, pierres de jet, grattoirs, râcloirs et achettiformes. Ces cailloux fragmentés par l'eau se différencient, d'ailleurs, des cailloux éclatés ; ils n'offrent pas, comme ceux-ci, des plans nets d'éclatement et des angles vifs, mais des formes arrondies, et l'aspect spécial des roches limées en tous sens par un frottement séculaire des eaux.

*
* *

J'ai dit plus haut que les roches sont compressibles. Lorsqu'un choc ou une forte pression agit sur un point quelconque d'une roche, il se produit sur le point choqué ou pressé un mouvement moléculaire, qui se transmet de proche en proche, de molécule à molécule, à la roche entière. Mais toute roche n'est pas également compressible. Une pression trop forte amène l'écrasement. Une pression proportionnée à la dureté de la roche et à son volume amène l'éclatement. J'ai rencontré un cas intéressant d'éclatement à la base d'une très belle coupe du travertin supérieur à Montaigut, commune de Bleury (Eure-et-Loir). Entre le traver-

tin et l'étage des sables de Fontainebleau se voit un lit de silex de la craie brisés ou triturés. Dans ce lit se rencontrent des blocs de grès quartzeux, siliceux, provenant de l'étage des argiles plastiques. Pressé entre deux de ces roches, un silex de la craie a éclaté ; et il serait possible, à première vue, de le prendre pour un éclat intentionnel. Toutefois, il n'y a pas de plan de frappe ; et le point de frappe, pour être plus exact le point de pression, est une cavité presque hémisphérique n'offrant pas l'écrasement spécial que l'on remarque d'ordinaire au point de frappe. Il y a bien des éraillures ; mais le conchoïde est élargi ; et l'on voit sur la partie plane, éclatée, des rides profondes et concentriques.

La pression a été lente et soutenue, prolongée même, puisque les molécules éloignées du point de pression n'ont pu reprendre leur position normale.

Il est certain que, lors du creusement des vallées, beaucoup de bloc de grès de Fontainebleau ont dû éclater par les chocs ou par la pression, lorsque la roche frappée ou pressée était carbonatée, c'est-à-dire de faible résistance. (*A suivre*).

VARIÉTÉS.

Congrès Préhistorique de France.

Troisième session. — Autun : 13-19 août 1907.

Comité d'Organisation. — BUREAU. *Président:* M. le Dr A. GUÉBHARD, profr agrégé de la Faculté de Médecine de Paris, Vice-Président de la *Société préhistorique de France*. — *Vice-Présidents*: M. le Dr BALLET, président de la *Société préhistorique de France;* M. Ed. FOURDRIGNIER, Vice-Président de la *Société préhistorique de France*, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique. — *Secrétaire général:* M. le Dr Marcel BAUDOUIN, Chargé de Missions archéologiques du Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire général de la *Société préhistorique de France*. — *Secrétaire général-adjoint:* M. le Dr Henri MARTIN, Secrétaire de la *Société préhistorique de France*. — *Secrétaires:* M. Edmond HUE, Secrétaire du *IIe Congrès préhistorique de France;* M. Charles SCHLEICHER, Secrétaire du *IIe Congrès préhistorique de France*. — *Trésorier:* M. Louis GIRAUX, Trésorier de la *Société* et des *Congrès préhistoriques de France*.

Membres d'Honneur. — MM. les Sénateurs, les Députés, le Président du Conseil général, le Préfet du département de Saône-et-Loire ; M. le Sous-Préfet d'Autun; M. le Maire d'Autun; M. le Président de la *Société d'Anthropologie de Paris*; M. le Président de la Sous-Commission des Monuments mégalithiques du Ministère de l'Instruction publique ; M. Émile RIVIÈRE, Président-fondateur de la *Société préhistorique de France*, Président du *Ier Congrès préhistorique de France;* M. Adrien de MORTILLET, Président d'honneur de la *Société préhistorique de France*, Président du *IIe Congrès préhistorique de France;* M. le Dr BAUDON, Député de l'Oise, Ancien vice-président de la *Société préhistorique de France ;* M. le baron J. DE BAYE ; M. A. BÉRARD ; M. le prince Roland BONAPARTE ; M. Ernest CHANTRE ; M. Albert GAUDRY ; M. Gabriel HANOTAUX ; M. LIARD ; M. Stanislas MEUNIER ; M. A. PÉRON ; M. le Dr PEYROT ; M. Salomon REINACH ; M. Gaston VASSEUR.

Membres du Comité. — Le Comte J. BEAUPRÉ ; CAZALIS DE FONDOUCE ; Paul DU CHATELLIER ; Gustave CHAUVET ; Dr CHERVIN ; Georges COURTY ; Léon COUTIL ; François DALEAU ; J. DÉCHELETTE ; Albert DOIGNEAU ; Ct ESPÉRANDIEU ; FOUJU ; Dr Paul GIROD ; Paul GOBY ; G. LACOULOUMÈRE ; Paul DE MORTILLET ; Dr D. OLIVIER ; Ivan P. PRANISHNIKOFF ; G. RAMOND-GONTAUD ; J. DE SAINT-VENANT ; O. SCHMIDT ; TABARIÈS DE GRANDSAIGNES ; É. TATÉ ; Armand VIRÉ.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1907.

Présidence de M. le Dr Ballet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 mars 1907.

A propos du procès-verbal, des communications sont faites par MM. Thiot et Fourdrignier [Voir plus loin la note remise].

Conférences et Visites préhistoriques.

M. A. de Mortillet avise les membres de la *Société préhistorique de France* que, le dimanche 5 mai 1907, il fera, comme Professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, une visite à l'Exposition des Collections d'*Archéologie préhistorique*, rapportées de l'Equateur par M. le Dr Rivet, médecin-major, de la Mission géodésique française de l'Equateur, visite qui sera dirigée par M. le Dr Rivet lui-même.

M. E. Fourdrignier, vice-président de la *Société préhistorique de France*, n'ayant pas pu faire le 21 mars dernier la Conférence annoncée au Musée du Louvre, s'est mis à nouveau à la disposition des membres de la Société le mercredi 1er mai 1907, à 2 heures, dans la salle Mataba.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société préhistorique a reçu les ouvrages suivants :

Lt Gimon. — *Quelques nouveaux mégalithes* (1er *groupe) : Les Menhirs de Ginestous (Gard).* [Extr. *Bull. Soc. Préh. France*, Paris, 1907, 24 janvier. — Le Mans, 1907, in-8°, 12 p., 6 fig].

Pérot (F.). — *Les pierres idéographiques* [Extr. *Rev. scient. du Bourbonnais*, Moulins, 1907, XX, n° 1, 27-30, 1 fig.].

Baudouin (Marcel). — *Découverte d'une Nécropole gallo-romaine à puits funéraires à Apremont (Vendée).* [Extr. *Ann. Soc. d'Emulat. de la Vendée*, La Roche-sur-Yon, 1906.— Tiré à part, R. Ivonnet, 1907, in-8°, 54 p., 11 fig.].

Fourdrignier (Edmond). — *Musique bolivienne.* [Extr. des *Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1906, 6 déc. — Paris, 1907, in-8°, 11 p., 3 fig.].

Admission de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

Bogisic (V.), ancien ministre de la justice de Monténégro, 71, rue des Saints-Pères, Paris [L. Giraux-A. de Mortillet].

Souillard-Le Couppey, fabricant de produits pharmaceutiques, 23, rue des Ecouffes, Paris [Pény-Marcel Baudouin].

Delvincourt, Crécy-sur-Serre (Aisne) [Guébhard-A. de Mortillet].

Patté (Paul), professeur, 19, avenue des Gobelins, Paris [Pol Baudet-Fourdrignier].

Présentation de nouveaux membres.

A la séance du 23 mai 1907, on aura à voter sur la candidature de *cinq* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (Art. 5 des Statuts).

Délégués départementaux.

M. Doigneau (de Fontainebleau) est nommé *Délégué départemental* pour le Département de Seine-et-Marne. — Mission lui est confiée de s'occuper de la surveillance des Monuments mégalithiques de ce Département.

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. A. Guébhard, président, ayant dû quitter Paris pour la préparation du Congrès d'Autun, n'a pu donner lecture en séance de son septième rapport mensuel. Si quelque omission ou erreur s'y était produite, il prie les intéressés de vouloir bien le mettre à même au plus tôt de rectifier.

La liste de nos délégués s'est encore accrue de MM. G. Carrière, A. Lavergne, G. Letailleur, F. Moulin, L. Vésignié.

M. Berthelot du Chesnay a fait dresser par un géomètre le plan, que nous reproduisons (*Fig.* 1), du camp de la *Haie-aux-Lions*, en Saint-Glen (Côtes-du-Nord), dont il était difficile, ainsi que nous l'avons mentionné dans notre 3[e] rapport (*B. S. P. F.*, III, 415, déc. 1906) de juger, à travers les hautes futaies, la forme d'ensemble.

On y trouve maintenant un type remarquable de retranchement irrégulier, flanqué extérieurement de deux mottes dont il a été malheureusement impossible, malgré plusieurs fouilles, de préciser l'âge, certainement ancien.

Notons, en passant, qu'il est assez curieux de voir, en plein pays nord, le nom du *lion* substitué à celui du *loup*, pour remplir le rôle habituellement décerné par le folk-lore à quelque appellation mythologique ou fabuleuse, mais plutôt anthropomorphe, de fées ou de diables, ou encore de géants, de Romains ou d'Anglais, de César ou d'Attila, toujours avec un fond de rancune ou de crainte, un souvenir de malfaisance, qu'aucune transformation n'arrive à effacer; comme si tous ces retranchements, après avoir été peut-être édifiés d'abord dans un simple but de sécurité défensive, n'avaient marqué finalement dans les souvenirs popu-

laires que comme repaires d'attaque, sièges d'oppression, précurseurs du donjon féodal, contre lequel éclata finalement la colère des siècles, assouvie ici, vis-à-vis de la ruine impuissante, par le simple mot vengeur.

M. E. Bombal nous soumet le croquis d'une enceinte, sûrement non défensive, mais d'apparence bien plus antique que ne l'indiquerait son nom moyennâgeux d'*Hort des Reitres*, observable à mi-chemin entre Saint-Bonnet-le-Pauvre (Corrèze) et le château de Rieu. C'est, à la naissance d'une gorge qui descend vers la rivière de la Maronne, un hémicycle évidé de main d'homme, sur 31 mètres de flèche et 48m30 d'ouverture à la base, appuyée sur un chemin, d'où les talus vont en s'élevant graduellement, jusqu'à 3 mètres au milieu de la demi-lune. Une enceinte analogue existe, paraît-il, à *Moustroutat*, commune de Monceaux. Des tumuli couronnent plusieurs collines voisines, et la région abonde en souterrains-refuges. Malheureusement aucune trouvaille n'apporte un indice quelconque, et nous croirions tromper la confiance de notre délégué en répondant à sa juste incertitude par l'hypothèse « cultuelle », qui sert si souvent de masque à une ignorance qu'il serait plus honnête d'avouer.

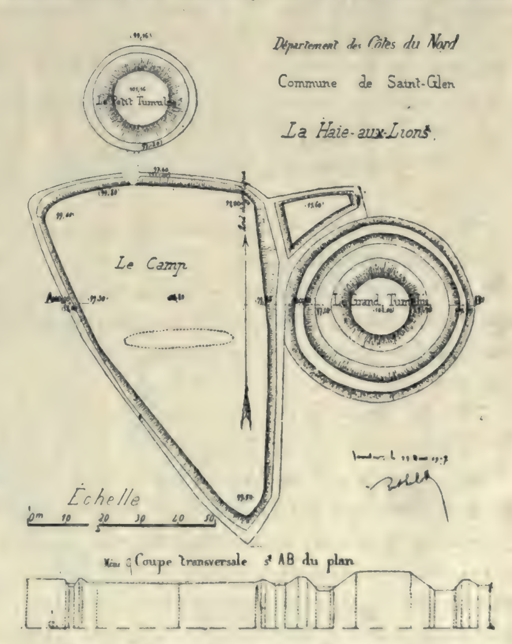


Fig. 1. — Plan du Camp de la *Haie-aux-Lions*, à Saint-Glen (Côtes-du-Nord).

M. le Commandant H. Brocard a bien voulu faire part à la *Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, qui les reproduit dans son *Bulletin* de mars 1907, des renseignements, dus à M. le Dr Lènez et à M. le Comte J. Beaupré, sur les enceintes de la Meuse, parus dans notre deuxième rapport (*B. S. P. F.*, III 365, nov. 1906).

M. J.-B. Colleu, de plus en plus désireux d'attirer dans sa région, qui paraît réellement intéressante, la visite de nos

sociétaires, nous envoie, sur la carte au 1/80 000 (Pontivy, N.-E.), le pointage des nombreuses enceintes (plus de vingt) qui se peuvent observer, en outre de nombreux mégalithes, dans un rayon relativement restreint autour de sa résidence de Collinée (Côtes-du-Nord).

M. Paul Combes fils, qui a eu l'obligeance de publier notre appel dans le *Cosmos*, ne cesse d'enrichir nos archives en documents et indications bibliographiques, dont les dernières permettent d'ajouter à la liste A. de Mortillet : pour l'Eure-et-Loir, un *camp de César* à Dampierre-sur-Avre ; pour la Loire-Inférieure, les *Buttes du Château* d'Abbaretz ; pour le Loiret, une butte artificielle, à *Châteauneuf-sur-Loire* ; et trois « châteaux » anciens (terre-plains avec fossés) dits de *Montfras*, de *Gandelan* et des *Enchastres* dans la forêt d'Orléans ; pour le Loir-et-Cher, un camp étudié par M. Guignard, à *Averdon ;* pour Seine-et-Oise, un camp néolithique (?) à *Angerville*, signalé par M. M. Barberon.

M. Léon Coutil, membre de la Commission, nous signale la récente publication, par M. L. Régnier (*Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin*, p. 113, fig. 19), du camp, jusqu'ici inédit, d'*Alaincourt*, commune de Parnes (Oise). Il nous en envoie les dessins et la description, qui laisse cependant l'âge indéterminé.

M. A. Desforges a eu l'obligeance de recopier à notre intention les plans, donnés en 1865 par X. Garenne, des oppidums de *Beuvray*, *Thouleurs* et *Dône* (Nièvre), de *Dardon* (Saône-et-Loire), et de l'enceinte de *Château-Chinon*, signalée par M. H. Marlot.

Tous ces plans, accompagnés de relevés de cartes topographiques et d'extraits étendus des descriptions, constituent des documents doublement opportuns à la veille des excursions que doit faire dans la région le *IIIe Congrès préhistorique de France*. A titre d'indication, notre actif délégué a aussi relevé de nombreux noms de *Mottes* cités par X. Garenne, et d'autres, cités par l'abbé Crosnier, d'enceintes à vérifier.

M. le Dr F. Gidon a photographié au pied de la petite falaise du *Camp de la Burette* (Calvados), en dessous de la partie barrée de la presqu'île, des groupes de niches creusées dans la roche, dont rien ne permet de préciser l'origine ni la destination, tandis qu'un peu plus loin une chambre, de 3 $\times$ 3 mètres cubes environ, paraît encore utilisée comme étable ; les unes formant, un groupe de cinq, sont ovales, en hauteur, d'environ $0^m60 \times 0^m50 \times 0^m60$; les autres à peu près rectangulaires, plus grandes en largeur, et munies d'un petit rebord, qui se retrouve sur une banquette de pierre très étroite au pourtour de la petite salle hypogée.

M. le lieutenant Gimon, qui vient de découvrir à côté de l'en-

ceinte du *Puech de Ceyrac* (Gard) dont nous avons donné, dans notre dernier rapport, le dessin, neuf tombes wisigothiques, avec poteries entières, a encore levé, en détail, malgré les obstacles de la brousse, le plan de l'oppidum de la *Chapelle Saint-Jean* (*Fig.* 2), à Pompignan (Gard), où la grosse murée primitive peut-être double ou triple, qui isolait l'extrémité d'un promontoire abrupt, a été compliquée de quantité d'autres murs moindres, également en pierres sèches, mais d'époque apparemment postérieure, en rapport avec les restes visibles d'un château médiéval. De nombreux tumuli fouillés entre le *Puech de Ceyrac* et *Saint-Jean* ont donné du bronze, sans traces de fer.

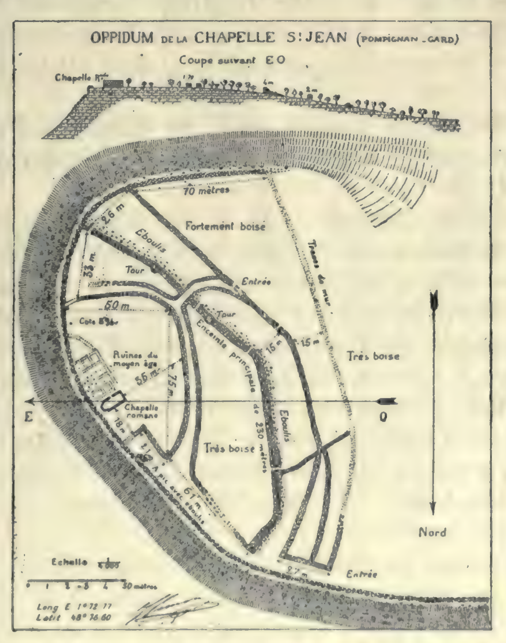


Fig. 2. — Plan de l'Oppidum de la *Chapelle-Saint-Jean*, à Pompignan (Gard).

M. A. Guébhard, ayant eu l'occasion de se rendre à l'*Aire du Peyron*, près d'Agay (Var), où MM. Bertrand, de Jarrie et de Ville d'Avray venaient de signaler l'existence d'une enceinte autour d'un menhir indiqué par l'excellente *carte de l'Estérel* due à M. E. A. Martel (1), a en vain recherché, dans les tas de pierres et roches apparentes, des indices sérieux de fortification, que ne comportait guère le site. Pas davantage aux environs de la « station paléolithique (?) » de la *Cabre*, en ces mêmes parages. Disons à cette occasion que, si nous avons pu trouver intempestifs, à un

(1) Une très légère erreur de gravure a cependant placé sur le bord Nord du chemin la *Pierre levée*, qui est sur le bord Sud, à l'angle d'une bifurcation.

certain moment, les conseils de « prudence » que nous adressait un confrère, dont nous avons, d'ailleurs, bien vite reconnu les excellentes intentions, nous ne saurions maintenant trop insister auprès de nos délégués et correspondants occasionnels pour qu'ils appliquent cette prudence dans leur manière de voir, de dessiner, de noter, en évitant de rien ajouter par induction à la matérialité des constatations positives.

Si « le Midi bouge », avons-nous dit ailleurs, il ne lui sera pas difficile d'élever à des milliers le nombre de ses *castelars*. Telle est bien toujours notre conviction : mais c'est surtout à coups de jarrets qu'il faut qu'il s'emballe, et avec de bon yeux, armés des lunettes d'une saine critique. De trop libres envolées de jugement sont cause de mécomptes, que nous relèverons toujours avec d'autant plus de scrupule que nous en aurons été les involontaires fauteurs.

M. Martial Imbert, membre de la Commission, a réuni sous forme d'inventaire, avec plans, carte, etc. ses notes d'il y a douze ans sur le Cher.

M. G. Letailleur, grâce, dit-il, aux modifications apportées dans la compréhension de nos inventaires, se décide à nous adresser ce qu'il appelle trop modestement « sa modeste contribution » : une première liste de 8 camps des Landes et 4 des Basses-Pyrénées, qu'il a connus personnellement d'assez près pour pouvoir les repérer au 1/80 000 et nous en donner sûrement les coordonnées. Puis une autre, d'une cinquantaine de noms, contenant, outre des camps vus ou parcourus, et dont l'existence, à défaut du repérage, demeure hors de doute, un certain nombre d'autres, simplement extraits de renseignements bibliographiques, à vérifier.

Confirmant ce que nous écrivait dernièrement M. Dubalen notre confrère a vue les camps dits « romains », généralement rapportés au IVe ou Ve siècles (insurrection des Bagaudes), pulluler dans la partie montueuse du Sud des Landes et sur les confins pyrénéens de la Chalosse ; tous formés d'un fossé avec levée en terre, sans pierre, celle-ci étant rare ; occupant des sommités ou extrémités d'éperons ; généralement carrés ou barlongs, quelquefois circulaires, mais alors plus petits, en position toujours inférieure, semblant de simples avant-postes ou vigies.

M. Letailleur nous cite les nombreux auteurs qui s'en sont occupés et qu'il continue à dépouiller.

M. David Martin nous envoie un fascicule du *Bull. de la Soc. d'Etudes des Hautes-Alpes*, de 1903, où il décrivait (t. XXII, p. 225) le *Camp retranché* et la Reynaude, *près de Serres (Basses-Alpes)*, et en mentionnait un autre, celui des *Égaux*, près Serre-

la-Croix, signalé dès 1869 par M. E. Sibour, puis par MM. Roman et Guillaume, mais l'un et l'autre nouveau pour nos listes.

MM. Étienne Mellier et Marius Villard, au cours d'une luxueuse notice récente sur *L'Oppidum de Plan de Baix* (Gard) et *Les Gorges d'Omblèze*, ont donné pour la première fois un plan, dessiné au 1/2000, de l'éperon barré du *Velan*, signalé dès 1867 comme « Oppidum gaulois » par Flour de Saint-Genis, présomption confirmée par une abondante récolte de poteries, presque exclusivement gauloises.

Les auteurs regardent comme très probable l'existence d'un oppidum semblable sur la montagne d'*Anse*, qui fait exactement pendant au *Velan*, et où ont été trouvées superficiellement, avec des monnaies romaines, des haches polies et des poteries gauloises.

Il paraît, d'ailleurs, indubitable qu'un très grand nombre de castelars restent à découvrir dans la Drôme. Mais combien ne s'illusionnaient pas les contemporains de Flour de Saint-Genis, quand, à la suite de sa communication, ils exprimaient, par procès-verbal, la conviction que « peu à peu se retrouverait ainsi l'emplacement de *toutes* les agglomérations celtiques » ! Séance tenante, l'abbé Couspeau en signala bien une, entre la vallée de Bordeaux et celle de Saint-Nazaire-le-Désert. Mais il y a de cela quarante ans, et la liste de la Drôme en est restée là. Puisse-t-elle enfin suivre le mouvement si bien dessiné dans les départements limitrophes et éloigner un peu plus de zéro le chiffre d'un inventaire qui ne demande certainement, pour s'allonger, que la bonne volonté de quelques bons observateurs pérégrinants.

M. Fr. Moulin, en attendant plus de détails, nous signale, comme ayant été récemment citée, une enceinte aux *Tours* d'Apt (Vaucluse) et, comme encore inédits, les restes de *la Courtine* de Sault, du *Castellaras* des gorges de la Nesque (Vaucluse), de *Vachères* (Basses-Alpes) et du *Castellard* de Mollans (Gard).

M. Francis Pérot joint à l'envoi de son ancienne notice sur la *Butte Jolard* (pour le moins gallo-romaine), à Neuilly-en-Donjon (Allier), des indications bibliographiques qui permettent nous d'ajouter à la liste de la Creuse un oppidum vitrifié à *Sainte-Feyne*.

M. Paul Peticlerc continue à enrichir nos archives imprimées en nous envoyant le t. III (1862) des *Mémoires de la Commission d'Archéologie de la Haute-Saône*, où se trouvent, en plus de nombreuses planches d'objets préhistoriques et autres, des « Antiquités de Beaujeu », un plan du retranchement de *Château-Grillot*, qui, à la vérité, avec sa forme carrée et son cortège de tours, destinées à compenser sans doute sa position basse, dans un fond inondable, ne semble pas antérieur à l'occupation romaine.

M. Maurice Piroutet a découvert, à 1.300 mètres au sud de Frasnes, à 2 kilomètres à peine de la belle enceinte, bien connue, du *Mont Guérin*, une enceinte en demi-cercle à peu près régulier, appuyé sur une barre rocheuse bajocienne. Le rempart, d'un développement de 60 mètres, est précédé d'un fossé d'environ 5 mètres de large, auquel semblent avoir été empruntés les blocs du beau parement de pierres sèches non taillées qui s'aperçoit encore par places, et les déblais qui, rejetés sur le bord extérieur du fossé, en ont accru, là où c'était utile, la profondeur et la difficulté d'accès. Deux rentrants du mur, en équerre, forment une porte vers le milieu du rempart, à seuil surélevé d'environ $0^{m}80$, auquel il ne semble pas que l'on pût arriver autrement qu'en défilant au pied du mur, à partir d'un des bouts du fossé, appuyés à l'abrupt. Plusieurs excavations circulaires, visibles au voisinage, rappellent les fonds de cabanes de l'âge des métaux du Jura salinois. Mais aucun indice n'a permis de dater sûrement le camp, qui pourrait bien remonter aux luttes des Séquanes contre les Éduens, dont la frontière n'était qu'à une dizaine de kilomètres.

M. le capitaine L. Vésignié nous adresse quelques souvenirs sur une butte rectangulaire, isolée par de larges fossés, inscrite sous le nom de *tumulus* sur la carte d'Etat-major, entre Allons et Houeilles (Lot-et-Garonne). D'autre part, on lui a signalé aux environs des villages de Brécy et Maubranche (Cher), deux « camps de César » à vérifier.

Enfin, M. le colonel H. de Ville d'Avray croyait avoir découvert, sur la *Tête du Guillet* (point 251), commune de Mougins (Alpes-Maritimes) les restes d'une enceinte cyclopéenne, qui, d'après ses dessins, et la notice très détaillée qui les accompagnait paraissait réelle. Mais, ayant eu l'occasion de l'aller étudier, nous avons constaté qu'il s'agissait simplement, au couronnement d'une colline boisée, formé par les marnes et cargneules du Trias, de l'affleurement tabulaire d'un banc d'Infralias en plaquettes et des dolomies caverneuses, dont le front forme une muraille naturelle de blocs, plus que cyclopéens, et dont les érosions et diaclases, non moins naturelles, ont pris, sous le crayon talentueux de notre trop zélé correspondant, des airs d' « allée » et de « table à sacrifices druidiques », avec l'inévitable bassin, et la rigole pour le sang des victimes. Pour qui connaît les faciès dolomitiques du Jurassique et de leur inégalité de corrosion, il n'y a là rien que de très ordinaire ; et c'est en vain que nous avons recherché, au-dessus de l'assise rocheuse native, des traces de construction voulue.

Voilà donc un nouveau bout de préface méridionale pour l'étude que prépare M. C. Drioton sur les pseudo-enceintes de la

Bourgogne. Mais, si nous avons été la première et immédiate victime de l'avatar, nous n'en répétons pas moins pour cela que nous préférons encore un tel risque, à celui de voir nous échapper, par excès de scrupules, quelque indication sérieuse. On n'en meurt pas pour quelques courses de vérification ; tandis qu'il aurait été vraiment fâcheux de laisser omise, si elle eût été réelle, une indication relative à un site, que tout désignait pour cela.

Rapport présenté au nom d'une Commission composée de MM. HUE, PASSEMARD, FOURDRIGNIER, TATÉ, P. RODET, Arcade BERTIN, pour l'étude des pierres géométriques (1).

PAR

M. le Dr P. RODET (de Paris), rapporteur.

Dans les séances d'octobre, de novembre et de décembre, M. Arcade Bertin présenta à la Société un nombre considérable de pierres, qu'il avait recueillies sur les berges de la Seine, dans des tas de cailloux provenant de dragages. Ces pierres avaient été classées en séries de triangles, rectangles, losanges, etc. Notre collègue les considérait comme pouvant avoir été utilisées à titre de *monnaies* par l'homme préhistorique. En réalité, ce n'était que de vulgaires cailloux, sans aucune valeur archéologique.

A l'occasion de ces présentations, plusieurs membres de la Société firent à M. Arcade Bertin des observations, qui auraient pu éveiller dans son esprit quelque réflexion salutaire. Mais il n'en fut rien ; et, dans la séance de janvier 1907, notre collègue fit une nouvelle présentation, qu'il terminait en conviant les membres de la Société à se rendre au Louvre, dans la salle dite du Mastaba, afin de comparer les objets exposés dans les vitrines, avec ceux qu'il présentait. Il affirmait qu'on serait frappé de leur ressemblance.

Un de nos collègues, M. Hue, eut la curiosité d'aller faire une visite dans la salle en question, et, dans la séance de février dernier, il nous faisait part de la surprise qu'il avait éprouvée en constatant qu'il n'y avait aucun rapprochement possible à établir entre les objets présentés par M. Arcade Bertin et ceux du Louvre. Il demanda alors que la Société nommât une Commis-

(1) Voir *Bull. Soc. Préh. de France*, 1907, n° 2, p. 102-103 ; n° 3, p. 146.

sion, qui se rendrait dans ladite salle avec M. Arcade Bertin et comparerait les pièces de celui-ci avec celles contenues dans les vitrines.

Cette Commission fut nommée dans la séance de mars. Elle se composait de MM. Ballet, Hue, Passemard, Fourdrignier, Taté, A. Bertin et P. Rodet.

Le 21 avril dernier, celle-ci se réunit au Louvre dans la salle du Mastaba, à 2 heures. Plusieurs membres de la Société s'étaient joints à elle ainsi que le Président, M. le Dr Ballet, le Secrétaire M. le Dr Henri Martin.

M. Arcade Bertin nous présenta les pièces recueillies par lui et dont la forme lui avait paru pouvoir être rapprochée de celle des objets qui étaient exposés dans les vitrines.

Si, au premier coup d'œil, les pièces de M. Arcade Bertin, qui proviennent de balastières et quelques-unes de celles qui sont contenues dans les vitrines de la salle du Mastaba, montrent une vague analogie, il ne faut pas oublier que 2000 siècles les séparent. Les unes proviennent d'un dépôt torrentueux ; les autres ont été trouvées en place, soit dans des sépultures, soit dans des ruines et sont accompagnées d'une industrie perfectionnée où la métallurgie et les arts étaient déjà arrivés à un haut degré de développement. Il n'y a donc pas de rapprochement possible !

Les silex des alluvions peuvent revêtir toutes les formes désirables, extravagantes même; c'est une question de patience pour les trouver. Nous verrons probablement bientôt sur les cartons de quelque collectionneur, à esprit imaginatif, toute une série de silex priapiformes. Ce jour-là, les amateurs de pierres-figures trouveront certainement aussi dans l'époque romaine quelques points de comparaison avec certaines petites fibules en bronze. Cela figurera dignement à côté des chameaux, des mammouths et des chouettes, que les membres de la Société ont eu la joie de pouvoir contempler. La Préhistoire, envisagée par ses à côtés, est beaucoup plus gaie qu'on ne pourrait le croire de prime abord !

Votre Commission estime que, dans la circonstance, la Société doit prendre position et formuler une opinion précise sur les présentations faites par M. Arcade Bertin.

Elle vous propose donc les conclusions suivantes :

1° Les pierres présentées par M. Bertin n'ont aucune espèce de valeur archéologique.

2° Les formes plus ou moins géométriques qu'elles affectent proviennent du clivage opéré par les eaux des rivières, d'où on les a extraites.

3° Celles qui sont perforées présentent toutes des perforations résultant d'actions naturelles.

4° Il y a lieu d'apporter la plus extrême réserve dans l'interprétation que l'on croit devoir donner à des pierres trouvées dans des amas de cailloux, provenant de dragages. Seules les pierres trouvées en *position stratigraphique*, dans un gisement *archéologique* méritent d'être soumises à une étude et à une discussion scientifiques.

Après Discussion, il est décidé que ce Rapport sera publié dans le Bulletin de la *Société préhistorique de France*.

Discussion sur les haches polies trouvées dans des cachettes.

M. THIOT (de Marissel, Oise). — Dans le Bulletin de la *Société Préhistorique* (séance du 28 mars), à propos de haches trouvées dans une maison à Crécy-sur-Serre (Aisne), notre collègue M. Stalin a dit que je possédais un simulacre de coup de poing chelléen récolté sous un orme à Marguerie, commune de Hermes (Oise). Il y a confusion de sa part.

L'objet trouvé sous un orme provient d'Allonne, près Beauvais.

A Marguerie, commune de Hermes, il a été découvert une hache polie en silex sous un seuil de porte dans une maison en démolition.

Cette hache, qui peut avoir 18 centimètres environ de longueur, a une patine rouge approchant de celle des petits coups de poing, recueillis à Saint-Julien-de-la-Liègue, par notre aimable collègue, M. Léon Coutil.

Objets préhistoriques de Montigny-sur-Crécy (Aisne).

PAR

POL BAUDET (de Paris).

J'ai l'honneur de présenter à la *Société Préhistorique de France* des objets (1) en silex, trouvés à Montigny-sur-Crécy, canton de Crécy-sur Serre, arrondissement de Laon (Aisne).

1° *Hache paléolithique à deux patines.* — Tout d'abord voici

(1) Les objets décrits dans cette communication font partie de la collection de l'auteur.

une hache paléolithique, trouvée en 1903, en plein champ, près d'une source aujourd'hui tarie, au lieu dit *les Gens morts*, ou encore le « Champ à Grès », non loin de l'endroit où j'ai mis au jour et fouillé en 1905 un *dolmen* (1), et à environ quatre cents mètres de deux *pierres levées* (2), découvertes la même année.

C'est donc en pleine station néolithique que cette hache taillée a été ramassée.

Mais il n'y a rien de surprenant à de pareilles trouvailles. La rencontre de l'industrie paléolithique, en compagnie d'objets néolithiques à la surface du sol, n'est à mon avis que la conséquence directe d'une très longue occupation territoriale. Le même fait a été constaté à Antilly (3) (Oise) par M. Paul de Givenchy et par moi-même, dans les stations voisines du Menhir de Bois-les-Pargny (4) (Aisne), dans la station du plateau de Beauregard (5), commune de Crécy-sur-Serre, au-dessus de l'*enceinte*, située dans le bois du même nom ; enfin à Montigny-sur-Crécy, dans la station de Bois-Tilleul (6), dont il sera parlé plus loin.

Cette hache mesure : Longueur, 0^m13 ; largeur, base, 0^m08 ; largeur, sommet, $0^m\,45$; épaisseur, base, 0^m04.

Elle présente deux particularités. Elle peut être tenue aussi bien de la main gauche que de la main droite ; c'est là encore une nouvelle preuve de l'*ambidextrie* aux temps paléolithiques ! Ses deux faces, aussi soigneusement taillées, n'ont pas la même patine : d'un côté le silex est blanc jaunâtre ; de l'autre il est couvert de rouille, comme si pendant longtemps il avait séjourné dans la terre près d'un objet de fer, ou avait reposé sur un terrain ferrugineux ; la proximité de la source, aujourd'hui tarie, me paraît confirmer cette dernière hypothèse.

Cette hache n'est pas le seul objet paléolithique, recueilli à cet endroit. J'y ai en effet ramassé des instruments de la même période, dont un énorme *grattoir*, et une ébauche de *hache* amygdaloïde, en grès lustré.

(1) J'ai communiqué, au *Congrès des Sociétés Savantes*, tenu à Paris en 1906, les objets découverts dans cette sépulture, notamment un crâne portant une double trépanation préhistorique. — Un résumé très bref de mon rapport figure dans le *Bull. de la Soc. d'Anthropol. de Paris*, 1906, p. 207.

(2) Pol Baudet. — *Les Pierres levées de Montigny-sur-Crécy*. — *L'Homme Préhistorique*, 1906, p. 87.

(3) P. de Givenchy. — *Note sur une hache paléolithique trouvée à Antilly (Oise)*. — *Bull. de la Soc. Préhistorique de France*, 1906, p. 376.

(4) Pol Baudet et Delvincourt. — *Le Menhir de Bois-les-Pargny, (Aisne)*. — *L'Homme Préhist.*, 1905, p. 361.

(5) Pol Baudet. — *Camps et enceintes de l'Aisne*, (2e note). *L'Homme Préhist.*, 1907, p. 81.

(6) Pol Baudet. — *Recherches archéologiques dans la Vallée du Péron*. — *Bull. de la Soc. Acad. de Saint-Quentin*, octobre 1906.

On a déjà découvert de nombreux objets avec deux patines (1); mais ces dernières résultent de deux tailles exécutées à des époques différentes; et, à ce que je sache, aucun objet aussi caractéristique que celui-ci n'a encore été publié.

2° *Hache polie à deux tranchants.* — En second lieu, je présente à la Société une hache polie, à deux tranchants, trouvée en 1906, au sommet d'une colline (altitude 117^{m}), couronnée d'un épais taillis appelé « le Bois Tilleul », dans un vaste atelier qui domine toute la vallée de la petite rivière du Péron, affluent de la Serre. à cheval sur les territoires des communes de Montigny-sur-Crécy, Mesbrecourt et La Ferté-Chevresis (Aisne).

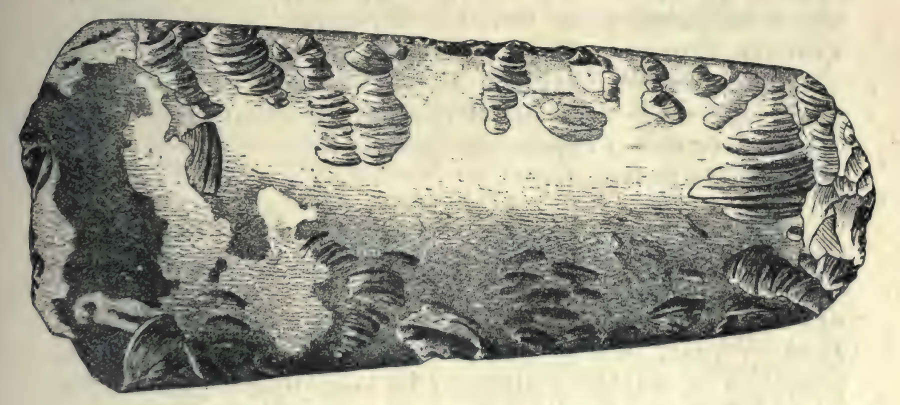


Fig. 1. — Hache polie à deux tranchants. — [Réduction : 1/2 grandeur].

Cette magnifique hache polie (*Fig.* 1) mesure : Longueur, $0^{m}23$; largeur, tranchant poli, $0^{m}10$; largeur, tranchant taillé, $0^{m}075$.

Elle pèse 980 grammes, est en silex gris cendré, et légèrement tacheté de blanc. Sa largeur est remarquable (*Fig.* 1 et 2).

La présence d'un tranchant taillé me porte à croire que c'est à la suite d'un accident survenu à l'arme, postérieurement à sa création, que le deuxième tranchant a été formé, plutôt en vue de la bonne harmonie de l'objet que de sa double utilité. L'objet devait donc être sensiblement plus long dans sa forme primitive (2).

(1) Paul de Mortillet. — *Coup de poing chelléen à deux patines.— Bull. de la Soc. Préhist. de France*, 1906, page 231.

Henri Martin. — *Superposition de deux tailles, d'âges différents, sur un même silex. — Congrès de Monaco*, 1906.

Silex à double patine [Discussion] : Henri Martin, Létienne, M. Baudouin, A. de Mortillet. *Bull. de la Soc. Préhist. de France*, 1906, p. 273.

(2) Je dois à M. Adrien de Mortillet la reproduction ci-contre de la hache à deux tranchants trouvée à Montigny-sur-Crécy, (Aisne). Je lui exprime mes sincères remerciements.

Au bois Tilleul, comme au lieu dit les Gens-Morts, signalé au début de cette communication, on rencontre en égale abondance le paléolithique et le néolithique ; c'est ainsi qu'à l'endroit où a été trouvé cette hache à deux tranchants, et aux environs, j'ai recueilli les objets typiques suivants.

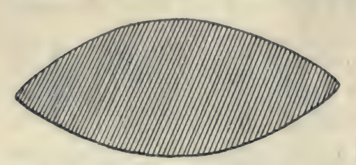


Fig. 2.— Coupe de la hache précédente. (Réduction : 1/2 grandeur).

Industrie Paléolithique (1904). Un coup de poing chelléen, finement retaillé, à la pointe effilée, mesurant 0^m10 de long et 0^m05 de large à la base. — En 1905, un coup de poing chelléen en silex brun jaunâtre, au travail très grossier, d'une longueur d'environ 0^m10.

Industrie Néolithique (1905). Un petit *polissoir* en grès rouge qu'un long usage a rendu informe ; un *pic en silex*, mesurant 0^m16 de longueur et successivement de la base au sommet, 0^m45, 0^m55 et 0^m25 de largeur.

3° *Nuclei de l'Industrie tardenoisienne.* — En terminant, je soumets à l'examen des membres de la Société deux petits *nuclei* en silex, trouvés à Montigny-sur-Crécy, dans la station des « Gens Morts », déjà citée. Ces nuclei appartiennent à *l'industrie Tardenoisienne;* ce sont deux petits noyaux matrices dont on a détaché, d'un seul côté seulement, des lames très fines, destinées à la fabrication de petits instruments, véritables silex bijoux, qu'un tamisage soigneusement exécuté permettrait seule de retrouver.

M. le Dr Henri Martin. — La présence d'un double tranchant sur les haches polies est une disposition peu fréquente ; et notre collègue, Pol-Baudet, saisissant tout leur intérêt, vient nous présenter aujourd'hui un de ces curieux exemplaires.

Possédant également une hache de ce genre, j'ai profité de cette circonstance pour l'apporter à la séance; elle me vient de la collection Droguet et a été trouvée en surface dans la Seine-Inférieure.

La hache de M. Pol-Baudet, de forte dimension, présente bien deux tranchants ; mais il y a entre eux des caractères différentiels importants, qu'on trouve facilement dans leur mensuration et leur mode de production. En effet, l'une des extrémités montre un tranchant assez grand, avec *polissage*, où de nombreux éclats accusent un usage prolongé : c'est presque une partie inutilisable, sans trace de réparation. L'autre extrémité, la plus petite, n'est ni polie, ni piquée, mais au contraire *taillée*.

Nous sommes donc en présence de deux procédés, aboutissant à deux tranchants différents sur la même pièce; notons également qu'ils sont situés dans le même plan. Il est difficile de saisir la raison qui a déterminé cette taille sur la petite extrémité. Probablement, dans la plupart des haches, le polissage suivait la taille, la pièce était dégrossie par des éclats, puis perfectionnée sur la meule dormante; le tranchant se trouvait ainsi redressé et amélioré.

Au Congrès de Périgueux (1), j'ai présenté une petite hache polie, en silex, dont l'extrémité cassée avait été réparée incomplètement. On y voyait les deux phases du nouveau travail : les éclats alternes, sur les deux côtés du tranchant, avec ligne sinueuse, étaient très visibles et le polissage incomplet n'avait pas fait disparaître complètement les arêtes des cupules d'éclatement. D'autre part, il ne faut pas conclure que toutes les haches taillées étaient destinées au polissage; beaucoup d'entre elles n'étaient pas perfectionnées ; et nous retrouvons, dans les ateliers néolithiques de surface, un grand nombre de ces pièces avec traces d'utilisation.

Dans la hache de M. Pol-Baudet, le tranchant par éclats montre une ligne sinueuse très soignée, pouvant se décomposer en petits éléments. Sommes-nous en présence d'un tranchant non terminé, non poli? Ou bien le possesseur de cet instrument s'est-il contenté d'une taille très fine, négligeant ensuite le perfectionnement du polissage? Je me rangerai volontiers à cette hypothèse.

Nos connaissances sur l'emmanchement des haches nous éclairent peu sur le montage de ces pièces à deux tranchants. Généralement la roche travaillée était enchassée dans un andouiller ou une pièce de bois par l'une de ses extrémités ; et la monture redressait à angle droit la partie active de l'arme ou de l'outil. Ce dispositif masquait donc une des extrémités. Au contraire, dans ces formes spéciales de haches, on est plutôt tenté de supposer un emmanchement médian, perpendiculaire au grand axe de la pièce; dans cette position, les deux tranchants apparents pouvaient trouver un emploi simultané. Il ne faut pas toutefois écarter la possibilité d'une gaine logeant et masquant une extrémité tranchante, prête à remplacer la première, en cas de fracture, par simple retournement. Cette explication ne peut s'appliquer qu'aux haches à deux tranchants de même dimension ; et ce n'est pas le cas de la pièce que nous venons d'étudier.

La hache en silex que je présente est longue de 0^m13 et haute de 0^m06; elle se montre, vue par le flanc, sous la forme d'un

(1) *Premier Congrès préhistorique de France*, 1905, Compte-rendu, 1906, page 103.

rectangle dont les angles sont fortement arrondis. Les deux petits côtés sont tranchants et sensiblement de même hauteur. L'épaisseur de la pièce atteint son maximum à l'intersection des diagonales et mesure $0^{m}031$.

Le polissage est uniforme et s'étale régulièrement sur chaque face des tranchants ; ce caractère, coïncidant avec l'absence de réparation, fait penser beaucoup plus à une forme voulue qu'à un objet modifié et remanié. Il ne faudrait pas s'étonner de trouver plus tard des preuves d'emmanchement médian, par monture et ligatures externes ; la partie centrale de la pièce, assez renflée, offrait, lorsqu'elle était maintenue par des liens qui la débordaient, une résistance suffisante pour éviter le glissement.

Ce mode de réunion de la hache au manche n'a pas dû se généraliser ; il a probablement été remplacé par la *perforation* de la roche qui pouvait loger plus sûrement un manche. Cette disposition s'observe sur certaines haches perforées et casse-têtes (1). Espérons que la présentation de ces deux pièces engagera nos collègues à communiquer des cas semblables ; une étude plus approfondie ne manquerait pas d'intérêt.

M. A. de Mortillet. — Le coup de poing, que nous avons sous les yeux n'est pas seulement intéressant par la patine très différente que présentent ses deux faces, mais aussi par sa forme. Il appartient au type dit *tors*.

La torsion qu'on observe parfois sur les coups de poing acheuléens est évidemment voulue et cherchée; elle rend les pièces faciles à saisir et permet de les utiliser de divers côtés.

Quant à la hache polie, elle est d'une forme large et aplatie, avec côtés latéraux non équarris, peu commune en France, mais moins rare dans le nord de l'Europe. Je ne pense pas, pour ma part, qu'elle doive être regardée comme hache à double tranchant, malgré son sommet élargi et aminci. C'est très probablement dans l'unique but de régulariser son contour qu'on l'a ainsi taillée.

Il existe cependant des haches en pierre polie à deux coupants opposés. La pièce que nous montre notre collègue Henri Martin est de ce genre. Les palafittes suisses en ont aussi donné quelques exemplaires.

Un d'eux, recueilli à Estavayer, sur le lac de Neuchâtel, est particulièrement curieux. C'est une belle pièce, en jade, parfaitement polie, à laquelle le nom de ciseau conviendrait tout aussi bien que celui de hache, car ses coupants ne sont pas très larges

(1) *Musée préhistorique*, Planches LVII et LVIII.

par rapport à sa longueur. Elle présente une disposition toute spéciale, que nous n'avons pas rencontrée ailleurs : les tranchants très acérés qui occupent ses deux extrémités ne sont pas dans le même sens; l'un est dans un plan perpendiculaire à celui de l'autre.

M. Marcel BAUDOUIN. — A mon avis, la belle pièce, présentée par M. Pol Baudet, n'est pas, en réalité, ce qu'on doit appeler une *Hache polie à deux tranchants.* — Le vrai type de cet outil est la hache que vient de vous montrer mon ami Henri Martin.

La pièce de M. Pol Baudet est tout simplement une magnifique hache polie, dont la pointe a été cassée, accidentellement ou non, à l'époque néolithique ou postérieurement. — *Entière*, elle devait ressembler tout à fait à quelques-unes des grandes haches du Musée de Vannes. Et, pour mon compte, je crois qu'entière elle représentait une *arme d'honneur*, *votive* ou non, en raison de sa forme aplatie et très allongée (1), et non un outil ou une arme.

A noter que le côté du tranchant seul est *poli*; l'autre, correspondant à la pointe cassée, est simplement taillé, c'est-à-dire remis en état (et non pas poli). Cette taille a sans doute été voulue, pour régulariser un objet précieux.

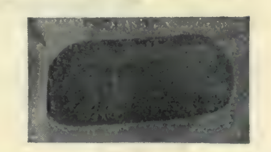


Fig. 3. — Sorte d'outil poli à *double tranchant* très émoussé, trouvé à St-Nicolas-de-Brem en 1901 (Motte féodale).

La hache polie à double tranchant est un objet de forme tout autre; elle est beaucoup plus trapue, et bien plus courte. — Elle doit être *postérieure* d'ailleurs à la hache typique, c'est-à-dire à celle qui nous est montrée, puisqu'elle était emmanchée différemment, à savoir comme un marteau.

J'ajoute que j'ai trouvé jadis une sorte d'outil poli de ce genre, mais à *tranchant à peine marqué*, et que j'en ai publié déjà la photographie, que je reproduis (*Fig.* 3). Il provient des fouilles d'une *motte féodale* (2) de Vendée.

(1) D'après mes propres calculs, cette hache, *entière*, devait atteindre près de 0m40 de long : ce qui est une *longueur* fort respectable !

(2) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Découverte et mise au jour du Château-fort de Saint-Nicolas-de-Brem* (Vendée). — *Ann. de la Soc. d'Emulat. de la Vendée*, 1901. — Tiré à part, La Roche-sur-Yon, 1902, in-8°, 70 p. [Voir p. 13, *Fig.* 3].

Haches de l'âge du bronze trouvés à l'île de Ré (Charente-Inférieure).

PAR M. LE Dr

ATGIER (de Livry, Seine-et-Oise).

L'industrie de l'âge du bronze, à l'île de Ré, nous est révélée par de jolies haches en bronze, de forme variée, trouvées dans la région limitée par les communes du Bois, de la Couarde, et de Saint-Martin-de-Ré.

La première (*Fig.* 1) est une jolie petite hache à douille, en bronze, avec anneau, de $0^{m}08$ de longueur, et de $0^{m}025$ de largeur

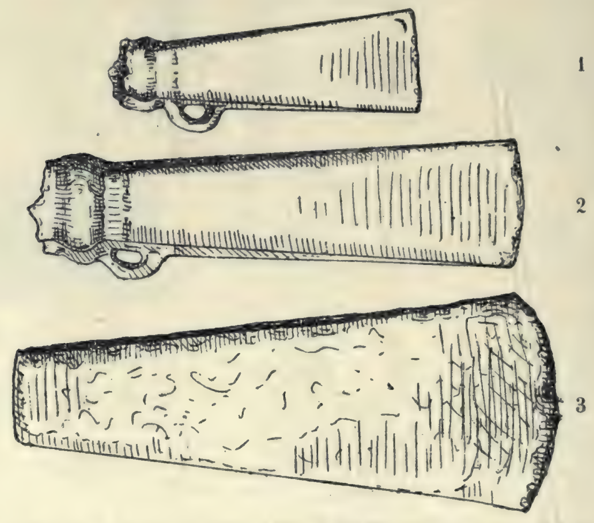


Fig. 1 *à* 3. — Haches en bronze trouvées à l'île de Ré (Musée Cognacq). — Echelle : 1/2 grandeur. — *Légende* : 3, grande hache plate, en *cuivre*, à double tranchant ; — 1, petite hache à douille quadrangulaire, à anneau ; — 2, grande hache à douille quadrangulaire à anneau.

à son tranchant ; elle pèse 80 grammes ; le vide de la douille se prolonge jusqu'au milieu de la longueur totale.

La deuxième (*Fig.* 2) est une hache à douille, en bronze, avec anneau, absolument semblable à la première, mais de plus grande dimension ; sa longueur totale est de $0^{m}13$, sa largeur de $0^{m}033$ à son tranchant ; son poids est de 245 grammes ; le vide de la douille se prolonge jusque vers l'extrémité.

Des spécimens du même genre existent au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain et y sont considérés comme des haches votives.

La troisième (*Fig.* 3) est une hache plate, massive, mal fondue,

à faces grenues, encuivre, a deux tranchants inégaux ; l'un mesure 0^m058 de largeur ; l'autre 0^m025 seulement ; l'épaisseur maxima est de 0^m012 ; la longueur totale est de 0^m150 ; le poids est de 490 grammes. Les deux tranchants, usagés, ne permettent pas d'attribuer à cette hache massive une destination votive.

Ces trois haches sont conservées au Musée Cognacq de Saint-Martin-de-Ré.

La quatrième (*Fig.* 4) est une hache en bronze, à bords droits, ces bords ont 0^m 012 au centre, diminuant sensiblement pour disparaître complètement avant les extrémités. Cet instrument, d'une forme toute différente des précédents, a une extrémité tranchante de 0^m060 de largeur et l'autre extrémité contondante de 0^m020 ; la longueur totale est de 0^m192, l'épaisseur, bord compris, de 0^m 040 ; lepoids est de 720 grammes.

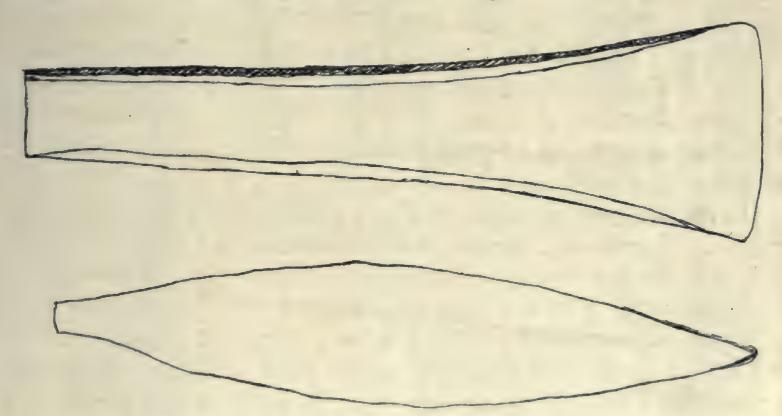


Fig. 4. — Hache en bronze à bords droits, trouvée à l'île de Ré (Collection Atgier). — Echelle : 1/2 grandeur. — *Légende* : 1, Face. — 2, Profil.

Elle possède, comme les trois précédentes, une belle patine verte de carbonate de cuivre et fait partie de mes collections ; elle est du type dit aquitanien ; une semblable trouvée en Médoc est conservée au Musée de Saint-Germain.

Enfin il a été trouvé également dans la même région cinq autres haches en bronze, les unes à talons, les autres à ailerons ; elles sont conservées au Muséum départemental de la Rochelle.

Les instruments de l'âge du bronze, trouvés à l'île de Ré, à notre connaissance, sont donc au nombre de neuf, jusqu'à présent ; cela suffit pour nous prouver que cette région, qui n'était certainement pas une île alors, a été habitée à l'âge du bronze, comme elle l'avait été à l'âge de la pierre polie, d'après les découvertes signalées dans nos précédents Bulletins.

M. Marcel Baudouin. — Les pièces très intéressantes de mon ami M. Atgier viennent corroborer les trouvailles déjà faites dans l'île de Ré, en ce qui concerne les *métaux*, et en particulier le bronze. En effet, on a indiqué déjà autrefois des haches en bronze, à Saint-Martin-de-Ré, haches qui se trouvent, d'après Musset (1), au Musée de la Rochelle. — Mais l'*Ile d'Oléron* (du moins à ce que je sache) n'a encore rien donné de semblable.

Ces découvertes indiquent que l'île de Ré a été, par suite, très fréquentée pendant l'époque du bronze toute entière, aussi fréquentée, toute proportion gardée, que le reste du Département de la Charente-Inférieure.

Les trouvailles de M. Atgier me confirment dans l'opinion que j'ai déjà émise ici (2), à savoir que la séparation de cette île du Continent et du côté de la Charente au moins, *est postérieure à cet âge* (3). — Pour des raisons, tirées de la Géographie préhistorique, je la crois d'ailleurs très récente : du IIIe *siècle après J. C.*, c'est-à-dire de l'époque du grand cataclysme, qui correspond sur nos côtes au siècle de Posthume, ainsi que le prouve le gisement de Nalliers sur les bords du golfe du Poitou en Vendée, et ainsi que le soutient M. Rutot (4).

On remarquera que M. Atgier a trouvé : Une hache *plate* en cuivre, qui, pour moi, correspond bien au *début* de l'âge des métaux; puis des haches des types *morgien* et *larnaudien*. Il y a donc à l'ile de Ré *tout le Bronze*, qui a succédé à un Néolithique très intéressant, parcequ'il présente là des perles en *callaïs* !

J'insiste aussi sur l'intérêt qu'offre, pour la région, la grande *hache plate*, massive, présentée (*Fig.* 4), qui paraît bien être en cuivre. Cette pièce vient confirmer les remarques que j'ai jadis faites sur le *Cuivre en Vendée* (5). Je me borne à rappeler aujourd'hui que la Vendée a déjà fourni un certain nombre de *haches plates*, analogues.

Une étude d'ensemble du *bronze* dans les *Iles de l'Océan* (6) serait extrêmement précieuse (elle n'est peut-être pas possible à faire dès aujourd'hui, par suite de la pénurie de documents), et,

(1) Ch. Musset. — *La Charente inférieure avant l'Histoire*, 1885, p. 88.

(2) *Bull. Soc. Préh. France*, Par., 1907, n° 2, p. 134.

(3) Jusqu'à présent les *Iles de Vendée n'ont pas fourni de bronze* (fait très curieux), quoiqu'elles soient de formation contemporaine (IIIe siècle après J. C.).

(4) A. Rutot. — [*Excursion du Golfe du Morbihan*]. — *IIe Congrès Préh. de France*, Vannes, 1906.

(5) *Bull. Soc. Préh. de France*, 1905, p. 49 ; p. 159.

(6) Jusqu'ici je ne connais pas de trouvaille de l'âge du *bronze* à l'île d'Yeu et à l'île de Noirmoutier (Vendée). Mais cela n'est qu'un *fait négatif*, qui ne prouve rien.

D'ailleurs l'Ile d'Yeu n'était, pendant le bronze, qu'un mince *promontoire désert* (*Promontorium Pictonum* des Romains, sans doute), quoiqu'il ait cependant été très fréquenté à l'époque néolithique ; de même pour Noirmoutier, probablement.

quand on y joindra celles de nos départements côtiers, du Portugal et du Maroc, peut-être pourrons-nous émettre des conclusions plus fermes sur l'origine des objets en cuivre et sur l'arrivée du bronze dans l'Ouest de la France. — Jusque là, on ne peut que faire des hypothèses, sinon inutiles, du moins trop fragiles pour mériter la peine d'être soulevées.

Objets de Parure solutréens provenant de Laugerie-Haute (Dordogne).

PAR

L. GIRAUX (de Saint-Mandé, Seine).

J'ai l'avantage de présenter à la Société Préhistorique quelques pièces provenant du gisement solutréen de Laugerie-Haute, et qui ont dû être employées comme objets de parure; les unes sont d'origine animale, les autres d'origine minérale.

Ce sont d'abord trois dents canines de *Cerf*, qui, comme toujours chez cet animal, sont atrophiées et très arrondies à leur extrémité; l'une d'elles est représentée *Fig.* 1. Chacune de ces dents porte du



Fig. 1. — Canine de Cerf *perforée*. — Vue de face [Grandeur naturelle].



Fig. 2. — Canine de Cerf à trou, cassée, à traits en X. — Vue de profil [Gr. nat.].




Fig. 3. — Sésamoïde de Renne, à entailles [Grandeur naturelle]. — Vue de face et de profil.

côté de la racine un trou de suspension. Ces dents devaient être enfilées dans un cordon ou dans une lanière, de façon à en former un collier. La dent, représentée *Fig.* 1, porte du côté gauche deux entailles parallèles, faites par l'homme.

Une quatrième dent (*Fig.* 2), qui est également une canine de cerf perforée, mais qui est brisée à la hauteur du trou de suspension, porte sur son extrémité arrondie deux traits entrecroisés, ayant environ 0m006 de long et formant un véritable X. Sur l'une des branches de cet X se trouve un autre trait plus petit, qui est tracé beaucoup moins profondément.

Un autre de ces objets de parure, et qui n'est pas le moins intéressant, consiste dans un *sésamoïde de Renne* (*Fig.* 3). Cet os devait provenir d'un animal de grande taille, car il est environ une fois et demie plus gros que le même os provenant de rennes vivant actuellement.

Si l'on examine la pièce par dessus, on constate six séries composées chacune de deux traits parallèles situés sur le contour arrondi de cet os; les deux séries de traits de la partie inférieure sont placées au tournant, d'une façon bien symétrique; elles sont traversées chacune par un autre trait qui les croise dans le sens de la crête de l'os. A la partie avant, formant bec, deux autres traits se croisent en X. En avant de ces deux traits, se trouvent deux petites dépressions naturelles, n'ayant que 0m001 de diamètre et figurant deux yeux.

Si l'on examine la pièce par le profil, on remarque que sur son pourtour et parallèlement à la base se trouve une véritable rigole. Le sésamoïde de renne présente de chaque côté une petite dépression, formant rainure. L'homme a profité de la particularité de cet os pour l'agrandir, le creuser et en faire une rigole assez profonde, qui lui a permis de sertir cet objet soit dans une autre pièce pour la décorer, soit d'y passer une cordelette qui, en la serrant, la fixait d'une façon très solide, de façon à ne pas la perdre. La forme générale de cet os, agrémenté des rainures et des dessins, le fait ressembler à une grosse coccinelle : tout laisse croire que c'est une imitation de cet animal que l'homme a fait avec cet os.

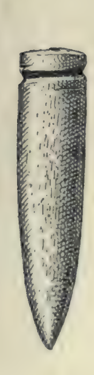
La pièce suivante que je vous soumettrai est formée par la pointe d'une *Belemnitella;* c'est un fossile provenant des terrains environnant le gisement de Laugerie-Haute, et que l'on y rencontre assez fréquemment (*Fig.* 4). La forme naturelle et élégante de ce fossile a dû attirer l'attention des habitants de Laugerie, pour s'en faire un objet de parure. A la partie formant la base de la belemnite, on y a tracé une rigole circulaire, d'environ 0m0015 de profondeur. Comme pour la pièce précédente, on a maintenu la pièce par une ligature, se fixant dans la rigole faite à cette intention.

Je ne crois pas que l'on s'en soit servi pour en faire une pointe de flèche ou de lance, la pièce n'ayant pas la solidité nécessaire pour cela, et la rainure indiquant plutôt un mode de suspension qu'un mode d'attache à l'extrémité d'un bois de flèche ou de lance.

La dernière pièce que je vous présenterai est une véritable pendeloque en schiste, de couleur rougeâtre (*Fig.* 5). C'est une plaquette de schiste apportée par la Vézère, qui a dû être roulée et usée par les eaux, et que l'homme n'a plus eu qu'à tailler légèrement de façon à lui donner une forme ovoïde. Ses bords sont arrondis, et, sur les deux faces plates de la pièce, on y remarque toute une série de traits; de premier abord, on pourrait croire que ce sont des traits produits par le frottement pour aplanir la pièce. Il n'en est rien; ces traits sont voulus et ils ont été faits pour décorer la pièce; en les examinant bien, on constate facilement qu'ils sont tous obliques dans le même sens, c'est-à-dire de bas en haut, qu'ils s'infléchissent au bas de la pièce, de façon à en prendre le même sens dans le contour, ainsi que l'on pourra bien le constater dans le dessin ci-contre (*Fig.* 5).

Sur la face représentée, les traits sont au nombre de 46 ; sauf pour deux ou trois, leur longueur est à peu près la même, ainsi que leur profondeur.

A l'extrémité la plus pointue de cette pièce se trouve un trou de suspension, qui a un diamètre d'environ $0^{m}003$ d'ouverture. Ce trou a été obtenu par le procédé employé ordinairement à cette époque et qui consiste à faire un cône de chaque côté ; et la rencontre de ces deux cônes produit le trou que l'on désire obtenir. Cette jolie pièce, qui est représentée de grandeur naturelle, a une longueur de $0^{m}065$, une largeur de $0^{m}040$, et une épaisseur de $0^{m}005$ à $0^{m}007$; elle est d'une fort belle conservation.



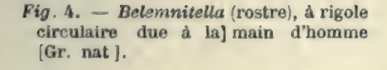


Fig. 4. — ***Belemnitella*** (rostre), à rigole circulaire due à la] main d'homme [Gr. nat].

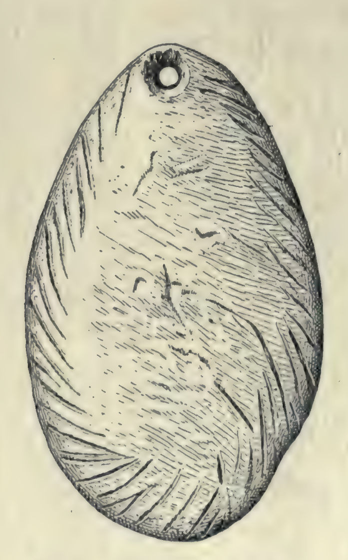


Fig. 5. — Pendeloque en schiste. [Grandeur naturelle].

Ces différents objets, récoltés dans le gisement solutréen de Laugerie-Haute, nous montrent une fois de plus comment l'homme de cette époque savait utiliser des objets dont la forme frappait son imagination, pour s'en faire assez facilement de véritables objets de parure.

M. A. de Mortillet. — S'il est dans l'étude des primitifs un chapitre intéressant, c'est bien celui qui concerne la parure corporelle.

L'homme a tout d'abord employé comme bijoux des objets naturels, de formes agréables ou de belles couleurs : cailloux, fleurs, graines, coquilles, insectes, plumes, dents, etc. Puis, lorsque ses goûts artistiques et ses connaissances techniques se

sont développés, il a fabriqué des bijoux artificiels, qui ne sont souvent que des copies des objets naturels, qu'ils étaient appelés à remplacer. C'est à la première de ces catégories qu'appartiennent les canines atrophiées des Cervidés, le rostre de bélemnite et le caillou ovale que nous présente notre excellent collègue. Mais il n'en est pas de même du sésamoïde de renne sculpté. Cette dernière pièce se rattache à la seconde catégorie. On y reconnaît sans peine une représentation de Coléoptère. Selon toute apparence, l'artiste a voulu reproduire une Cétoine.

Les œuvres d'art de la fin du paléolithique nous ont déjà montré des imitations d'autres insectes du même ordre : le Bupreste en lignite d'Arcy-sur-Cure (Yonne), et la Coccinelle en ivoire de Laugerie-Basse (Dordogne), pour ne citer que ces exemples (*Le Préhistorique*, figures 92 et 94).

Ces pendeloques semblent indiquer que les vieux habitants de nos grottes se servaient dans leur ornementation personnelle des insectes à brillantes élytres, dont font encore un si fréquent usage la plupart des Indiens de l'Amérique du Sud. Sans égaler en beauté les Coléoptères des régions équatoriales du Nouveau-Monde, les Cétoines de nos contrées ont néanmoins un bel éclat métallique, capable de séduire un peuple artiste, ayant un aussi vif sentiment de la forme et de la couleur que nos ancêtres de l'âge du renne.

Ce qui nous porte à croire qu'il en a été ainsi, c'est que, à côté de divers bijoux naturels, tels que canines de cervidés et coquilles de mollusques marins percées de trous de suspension, nous trouvons également des reproductions de ces mêmes objets en matières diverses. La grotte du Mammouth, en Pologne, celle du Placard, dans la Charente, et d'autres encore, ont fourni des imitations en ivoire de canines de cervidés. Massénat a recueilli à Laugerie-Basse une représentation de coquilles de Cardium en bois de renne. Un autre gisement, la grotte de Pair-non-Pair, dans la Gironde, si ma mémoire est exacte, a donné à François Daleau une Cyprée en ivoire, parfaitement imitée. Il en est sans doute de même pour les pendeloques figurant des Coléoptères, bien que les modèles ne soient pas parvenus jusqu'à nous.

Les bijoux artificiels ont d'ailleurs une origine fort ancienne. J'ai constaté, parmi les objets d'industrie récoltés dans la couche solutréenne supérieure du Placard, la présence de fragments de véritables bracelets en ivoire, au sujet desquels je dois publier une note dans le prochain numéro de *l'Homme préhistorique*.

M. Marcel Baudouin. — Les remarques, qui viennent d'être faites sur les objets de *parures* paléolithiques présentés, m'incitent à vous

soumettre quelques réflexions que j'ai faites récemment. au cours d'une Conférence sur l'*Evolution du Bijou préhistorique*.

Je crois que les deux points les plus intéressants de cette question sont les suivants : 1° A quelle *époque* préhistorique est apparue la parure? 2° Quel est le *sexe* qui le premier a porté des bijoux?

1° Actuellement, on admet que les premiers bijoux (pendeloques, colliers, amulettes, ou autres objets de parure) datentdu *Solutréen supérieur* (A. de Mortillet, *Grotte du Placard*, etc., etc.), ou même de *l'Aurignacien* (*Présolutréen moyen* de l'abbé Breuil). — On ne connaît pas, je crois, debijoux *moustériens :* ce qui ne prouve pas qu'il n'y en ait pas eu (1), bien entendu!

Il y a donc un très réel et un très grand intérêt à rechercher dans les stations *moustériennes* et même prémoustériennes (Chelléen, Acheuléen, etc.), tout ce qui peut se rapporter à ce sujet.

Les premiers *bijoux* n'ont dû être ni des objets en substance *animale travaillée* (*os*), ni même en pierre (schiste, etc), ni des *fossiles*. — Il est probable qu'on a dû emprunter la première parure au *règne végétal* (fleurs, colliers de *baies*, diverses, enfilées sur un brin d'herbe souple; etc.); ou *animal* (pièces naturelles); mais, évidemment, ces bijoux n'ont pas pu être conservés dans les gisements préhistoriques.

2° A mon avis, c'est l'*Homme*, c'est-à-dire le *Mâle*, qui a dû inventer la *parure* et les bijoux, et s'en servir le premier, quoique la femme n'ait sans doute pas tardé à suivre cet exemple, pour des raisons inutiles à développer ici. Je me base, pour émettre cette idée, qui n'est, jusqu'à présent, je le reconnais, qu'une hypothèse, sur ce que nous enseigne la *Zoologie* (paons, dindons, etc.); les animaux vivant en société; et l'*Ethnographie* (Indiens d'Amérique, etc.). — Le point intéressant à fixer, grâce aux fouilles, est donc désormais celui de savoir à quelle période apparaissent les *bijoux* féminins *caractéristiques*, c'est-à-dire les bijoux ne pouvant appartenir qu'au sexe faible. A. de Mortillet a pu en trouver (bracelets de faibles dimensions) dans le Solutréen supérieur de la Grotte du Placard : c'est là un point de repère très important. Mais il doit être confirmé par d'autres découvertes.

Je sais bien qu'on admet avec raison aujourd'hui que c'est la *Femme* qui a trouvé presque toutes les premières conquêtes de la civilisation (langage, poterie, etc., etc.); mais je crois que, pour les *bijoux*, c'est l'inverse qui s'est produit.

La présentation de M. L. Giraux est très importante, au demeurant, parce qu'elle démontre l'existence de bijoux à *perforation* dans le

(1) Il n'est pas admis jusqu'à présent que les *phalanges* de renne, *perforées intentionnellement* [La Quina (H. Martin), etc.], soient des pendeloques; mais il n'y avait rien d'impossible cependant à ce qu'il en fut aussi. — C'est une question à étudier avec soin, car l'hypothèse *flacon* est évidemment très soutenable.

Solutréen : ce qui n'était pas admis jadis (1), puisque Salmon (Art. *Perforation* ; in *Dict. des Sc. anthr.*, p. 871) dit que les « objets troués n'apparaissent qu'au Magdalénien ».

Cette existence était pourtant à prévoir, puisqu'il y a des *perçoirs* dès le *Moustérien*, ainsi qu'en témoignent les perforations *voulues* des phalanges de Renne trouvées récemment à la Quina par M. le Dr H. Martin, et dans le *Présolutréen* et le *Solutréen.*

En tout cas, il y a un grand intérêt à élucider ces curieux problèmes par des recherches méthodiques au cours des fouilles des stations présolutréennes.

A propos de la découverte d'une pointe de flèche néolithique sur le territoire de la comune des Angles (Gard).

PAR

C. CHATELET (d'Avignon).

J'ai l'honneur de faire part à la Société préhistorique de France de la découverte que j'ai faite, il y a déjà plusieurs années, sur le territoire de la commune des Angles (Gard), d'une pointe de flèche à pédoncule et à ailerons.

Je ne me serais pas permis d'occuper les instants de notre Société d'une trouvaille de si minime importance, si les stations préhistoriques étaient nombreuses dans cette région du Gard, riveraine du Rhône, qui avoisine Avignon. Mais, dans la partie de la plaine du Rhône et sur les flancs des collines infracrétaciques ou tertiaires, qui la bordent entre Sauveterre (Gard), en amont, et le Gardon, en aval, on ne cite guère que trois stations préhistoriques : les fonds de cabanes néolithiques de Villeneuve-les-Avignon ; la grotte Calas ; et la station de la Grange-Quayraud, ces deux dernières sur le terroir de la commune des Angles.

Lieu de la découverte. — J'ai recueilli la flèche en question sur le territoire des Angles, au ras du sol, dans un champ, fraîchement labouré, complanté d'oliviers. Ce champ est situé sur le flanc méridional des escarpements argilo-sableux du *schlier*, qui se dressent au-dessus de la plaine du Rhône, entre le village des

(1) A signaler d'ailleurs le récent mémoire de Piette (*Fibules pléistocènes*, 1906).

Angles, à l'ouest, et le point de raccordement des voies ferrées de la traversée du Rhône et de la ligne du Teil à Nimes, à l'Est. On accède à cette oliveraie par un petit sentier creusé dans le schlier, que les gens du pays désignent du nom de Costo di Asi (Côte des Anes). Il s'amorce, peu après le viaduc de la voie ferrée, sur le chemin qui conduit au pied du village des Angles. Il s'élève rapidement et dessert les champs d'oliviers qui le bordent sur ses deux côtés. Sa déclivité s'atténue ensuite, et, utilisant une corniche, à mi-flanc de l'escarpement des marnes miocènes, il conduit au village des Angles, au sommet même du plateau. C'est dans un de ces champs que se trouvait l'objet que j'étudie aujourd'hui.

La nature du sol de ces champs est constituée par une terre contenant une proportion assez grande de sable et d'argile, ainsi que de nombreux galets, éléments empruntés, les premiers, aux marnes argilo-sableuses du *schlier* sous-jacent ; les seconds, à la terrasse supérieure rhodanienne, qui couronne le plateau et qui est constituée par des galets de quartzite alpin (Sicilien). Comme je l'ai déjà dit plus haut, le champ était fraîchement labouré, et, en outre de la flèche, je recueillis de nombreux petits silex, parmi lesquels se trouvait une lame de taille très exigüe, fort bien retouchée à son extrémité, ainsi que sur les deux bords, mais sur une seule face (1).

Fait à signaler : tous ces éclats étaient en silex transparent, recouvert d'un cacholon très peu épais, tandis que la flèche en silex qui nous occupe, de couleur plus foncée et opaque, est dépourvue de patine.

Description de l'objet. — Cette flèche est à ailerons et à pédoncule. Ce dernier est malheureusement brisé à 0m001 au-dessous de la ligne, qui joint l'extrémité des ailerons. Les dimensions de cet objet, qui est représenté (*Fig.* 1), sont les suivantes : Longueur de la pointe à l'extrémité de la partie existante du pédoncule : 0m021; plus grande largeur de l'extrémité d'un aileron à l'autre : 0m016; longueur de la pointe à la naissance du pédoncule : 0m019 ; épaisseur maxima : 0m0045. Une des faces de cette flèche est plus convexe que l'autre. Les côtés ne sont pas absolument rectilignes, mais légèrement convexes : ce qui lui donne l'aspect amygdaloïde. Les ailerons sont courts, mais bien



Fig. 1. — Flèche à pédoncule.

(1) Cette lame était semblable à la Figure 40 de la Pl. I, page 65, de l'ouvrage de M. Raymond : *L'Arrondissement d'Uzès avant l'Histoire*, Paris, Alcan.

formés. On remarque, en outre, sur chacun des bords de cette flèche, une petite encoche, dont l'une est assez finement retouchée; peut-être servait-elle à maintenir le lien qui fixait la pointe au bois de flèche.

Toute la surface de cette arme est retouchée et les arêtes des retouches sont mousses, comme si l'objet avait subi un commencement de polissage. Malgré cela, cette pièce n'a pas le fini des flèches néolithiques de l'industrie carnacéenne, qui sont de véritables objets d'art; elle paraît un peu fruste et d'une facture quelque peu grossière.

Le silex d'où elle a été tirée paraît assez analogue à celui que l'on trouve, sous forme de gros rognons, inclus dans les roches infracrétaciques de la région. C'est un silex opaque, de couleur grisâtre, ardoisée, renfermant, relativement, une proportion assez grande de calcaire : ce qui le rend cassant et par suite difficile à travailler. On trouve de pareils échantillons de silex à 4 kilomètres au Nord du point de la découverte de cette flèche, au lieu dit « Peiro plantado », « Peiro levado », ou encore « Pierre longue ».

Dans ce quartier se dresse un monolithe infracrétacique, qui n'a d'ailleurs rien de préhistorique; l'érosion en a fait une statue colossale de femme (1). A ses pieds, existe un conglomérat, dernier vestige d'un ancien rivage de la mer miocène (schlier), renfermant, noyés dans un ciment calcaire, des blocs siliceux arrachés au barrêmien voisin, de silex se brisant très facilement, et offrant plus d'un point de ressemblance avec celui de la flèche que je signale.

A quelle période du néolithique peut être rapporté cet objet ? On sait que les pointes de flèches à ailerons n'apparaissent guère, tout au moins dans la région où la nôtre a été découverte, que vers la fin des temps néolithiques, pendant la civilisation carnacéenne.

Toutefois, il y a lieu de considérer qu'à la Bastide d'Engras (Gard) et à la station du Chataignier, commune de Baron (Gard), MM. de Saint-Venant et le Dr P. Raymond (2) ont signalé la découverte de flèches à ailerons d'un travail fort imparfait, au milieu d'une industrie renfermant des silex magdaléniens, et de nombreuses petites lames et outils de taille très exiguë, de facies bien particulier : le tout accompagné de haches polies généralement de dimensions très réduites ; l'une d'elles, en fibrolite verdâtre, ne mesure guère que 0m025 × 0m012.

Faut-il rajeunir ces stations à industrie à la fois paléolithique

(1) Ce curieux monolithe, connu par les géologues de la région sous le vocable de « la Femme de Loth » que lui donna feu M. Nicolas, a été décrit et figuré par M. le Commandant Caziot dans le *Bulletin de l'Académie de Vaucluse*, année 1892, p. 313.

(2) Dr P. Raymond. — *L'Arrondissement d'Uzès avant l'histoire*, Paris, Alcan, p. 60 et suivantes.

et néolithique? Doit-on, au contraire, considérer cette industrie à facies mixte comme type du mésolithique dans cette région? Ou bien est-on en droit de ne voir, dans ces diverses stations, qu'un mélange de plusieurs industries?

La réunion dans la station de la Costo di Asi d'une flèche à ailerons et de nombreux petits éclats retouchés et de lames minuscules m'avait porté à considérer cette station comme contemporaine de celle de la Bastide d'Engras, et à regarder cette industrie mixte comme type du mésolithique dans notre région.

D'ailleurs, même au point de vue topographique, cette station paraît avoir quelque analogie avec celles de la Bastide d'Engras et de Baron : ces deux dernières sont situées dans des sables ; et celle des Angles est située au milieu des marnes sableuses du schlier, formations géologiques qui se prêtent aussi peu l'une que l'autre à la culture. En outre, ces trois gisements sont situés à proximité d'un cours d'eau. Ce qui laisse supposer, comme l'estime G. de Mortillet, que les mésolithiques étaient des chasseurs et des pècheurs, se souciant peu de travaux de culture.

Toutefois, la présence d'un cacholon sur tous les petits silex de la station que je signale et l'absence de toute patine calcaire sur la flèche que je viens de décrire me portent à renoncer à l'hypothèse dont je viens de parler et m'engagent à ne voir dans les éclats et la flèche que des objets d'industries non synchroniques. Un point, d'ailleurs, doit retenir notre attention à ce sujet : il y a lieu, en effet, de considérer que ces deux séries d'objets (flèche et lames ou éclats) sont en silex de nature et de provenances différentes. A mon modeste avis, j'estime que, dans les deux stations signalées par MM. de Saint-Venant et le Dr P. Raymond, on doit se trouver, ainsi que l'indique d'ailleurs ce dernier, en présence d'un mélange d'industrie tardenoisienne et de la pierre polie (1).

Pour terminer, je voudrais pouvoir, d'une façon absolument affirmative, formuler une opinion précise, sur l'époque à laquelle on doit rattacher la station des petits silex des Angles ; malheureusement, j'ai distribué tous ces objets de petite taille, ainsi que la lame, mentionnée dans mes notes comme très bien représentée par la figure 40 de la planche 1 de l'ouvrage de notre collègue

(1) Je partage entièrement l'opinion de M. A. Rutot sur l'indépendance du Tardenoisien. Les objets, appartenant au facies de la pierre polie recueillis dans quelques stations tardenoisiennes, ne sont pas contemporains de cette industrie. En dehors d'autres considérations, il est à remarquer « que les instruments tardenoisiens sont façonnés en matière première différente de celle des outils robenhausiens qui leur sont mélangés ». Cette observation de M. A. Rutot se trouve une fois de plus vérifiée dans la station que je signale (*Vide :* A. Rutot, *Classification de l'époque néolithique ;* in *Revue préhistorique*, 1907, n° 2, page 57).

« l'Arrondissement d'Uzès avant l'histoire », de sorte qu'actuellement, si dans mon esprit j'estime être en présence d'une station à outils à contours géométriques, je ne peux, cependant, preuve en main, me prononcer d'une manière affirmative sur l'âge prénéolithique de ces derniers objets.

J'ai, d'ailleurs, vainement essayé, depuis quelques mois, de retrouver, in situ, quelques-uns de ces petits silex qui, lors de ma première visite sur les lieux, étaient en abondance dans les oliveraies. A maintes reprises, j'ai visité attentivement les lieux de la découverte ; mais l'état d'abandon dans lequel on laisse, depuis quelques années, les plantations d'oliviers ne m'a pas permis de recueillir de nouveaux échantillons de cette industrie pour les soumettre à votre critique. Ces champs, non entretenus, non labourés, sont envahis par la végétation sauvage et les galets de la terrasse pliocène, qui couronne le sommet du plateau, entraînés par les pluies, sont de jour en jour plus nombreux à la surface du sol de ces oliveraies (1).

Pour en revenir à la flèche pédonculée, par son aspect (2) un peu fruste (peut-être, il est vrai, dû à la nature du silex se prêtant mal à la taille), elle ne me paraît pas devoir être attribuée à l'industrie qui a vu la civilisation des dolmens et des grottes sépulcrales, et, encore moins, à celle du bronze : ces armes atteignent à ces époques une technique si parfaite qu'elles peuvent être considerées comme de véritables objets d'art.

En l'absence, dans la station des Angles, de tous documents stratigraphiques, ainsi que de tout objet qui paraisse pouvoir être contemporain de cette arme, on ne peut guère se baser pour en fixer l'âge que sur la technique de sa taille.

A mon très modeste avis, il résulte de cet examen que cette flèche doit être rapportée au début du Robenhausien, et, peut être même, est-elle contemporaine des fonds de cabanes de Villeneuve-les-Avignon, qui, par leurs mobiliers, présentent plusieurs

(1) MM. P. de Givenchy et le Dr M. Baudouin signalaient dernièrement, dans le *Bul. de la Soc. Préhist. de Fr.* de nov. 1906, l'heureuse influence des labours profonds nécessités par la culture de la betterave et de la vigne sur les découvertes préhistoriques. En sens inverse, je ne peux que déplorer, au point de vue préhistorique et paléontologique, la négligence que l'on apporte dans l'entretien des oliveraies. Dans ces terres les objets préhistoriques et les fossiles restent enfouis et échappent complètement aux recherches.

(2) La figure 8 de la planche I de l'ouvrage déjà cité de M. le Dr P. Raymond représente une flèche pédonculée et à ailerons, qui par son faciès général rappelle celle que je signale ; elle ne paraît pas présenter cependant de trace de polissage des arêtes des retouches, comme celle des Angles. Il serait intéressant de savoir si la nature du silex d'où elle a été extraite était identique à celle des autres objets trouvés dans la station de la Bastide d'Engras, ou bien si elle était d'autre origine : il y aurait même intérêt, à mon avis, de pouvoir comparer la roche de cette arme avec celle de la flèche des Angles, bien que ces deux localités soient assez éloignées l'une de l'autre.

points de ressemblance avec ceux de la province de Liège et d'Italie et qui sont probablement prérobenhausiens.

J'ai dit plus haut que, sur les flancs des collines du Gard qui bordent la plaine du Rhône, on n'a encore signalé l'existence que de trois stations préhistoriques entre Sauveterre et le Gardon ; je me permets de rappeler très brièvement les trouvailles très importantes qui y ont été faites.

Les fonds de cabanes de Villeneuve-les-Avignon, qui font partie de la station de surface que MM. Granet, de Roquemaure, et le Dr P. Raymond (1) ont appelés « la Seignourette », du nom d'une ferme voisine, sont situés à quelques centaines de mètres de la gare de Villeneuve-Pujault, le long de la voie ferrée et à l'ouest de celle-ci. Ils furent découverts, en 1881, lors de la construction de la ligne de chemin de fer du Teil à Nimes et étudiés à cette époque par M. Nicolas, qui les désigna sous le nom de « silos de Villeneuve ». Ce préhistorien y recueillit des ossements de bœuf, mouton, chien, lapin, pigeon, des poteries dont une en pâte très fine était presque entière, une coquille de Cyrena et une de Mytilus, de belles lames de silex, des fragments de corne de bœuf travaillés, des fragments de poinçons en os. En 1897, M. le Dr P. Raymond y découvrit, à son tour, des poteries, des éclats de silex, percuteurs en silex, des fragments de meule en mollasse, des instruments en os longs de bœuf affutés sur leurs deux faces, et enfin des morceaux de poterie « néolithique aussi typique que possible ». De l'étude de ce mobilier, il rapporta à la période néolithique l'âge de ces fonds de cabanes, qui avaient été lors des premières découvertes, considérés comme beaucoup plus récentes.

Quand à l'assimilation de cette station à des « silos », je suis absolument de l'avis de notre collègue M. le Dr P. Raymond, qui estime qu'elle doit être rejetée : la nature du sol (cônes d'éboulis des collines infracrétaciques) est trop perméable pour permettre la conservation des grains.

J'ai moi-même recueilli (1), dans l'humus noirâtre qui constitue le fond de ces cabanes, des fragments de poterie, des os longs de Bovidés affutés en biseau à leur extrémité brisée, et un fragment très important d'une Meule concave en roche exotique (basalte).

Il est, je crois, nécessaire de rappeler ici que vers 1878 des crânes avaient été trouvés dans cette même région dans des foyers mis à jour par les travaux de construction de la voie ferrée. Ils furent envoyés, en 1879, par M. le Dr A. Pamard à la Société

(1) Toutes traces des fonds de cabanes ont entièrement disparus actuellement.

d'Anthropologie. M. le D[r] P. Raymond a pu en retrouver un au Musée Broca, et il lui a servi de document pour sa très intéressante étude sur les populations néolithiques dans le Sud-est de la France (1).

Quant à la station de la Grange-Quayraud et à celle de la Grotte Calas, située le long de la voie ferrée au Sud du Château des Issards, les fouilles dont elles ont été l'objet n'ont pas donné lieu à des trouvailles bien importantes : éclats de silex et fragments de poteries.

Il est assez difficile d'expliquer la rareté des stations préhistoriques dans la région qui nous occupe.

Le département du Gard fut habité dès le milieu du paléolithique et si la faiblesse de la densité de la population pendant cette longue période peut être la cause principale de l'absence de toute découverte, il n'en est pas de même pour les temps moins anciens du néolithique. A cette époque, une population de densité relativement assez grande, se rencontrait sur les bords du Rhône : les nombreuses découvertes faites dans les grottes de Roquemaure et sur le territoire des communes limitrophes de celles des Angles et de Villeneuve-les-Avignon témoignent de l'existence de populations relativement nombreuses.

C'est, sans doute, à l'absence de grottes dans les collines de cette région qu'il faut attribuer cette pénurie de découvertes.

Les grottes et abris sous roche appellent les recherches des préhistoriens et par la localisation des objets permettent des découvertes plus faciles. Les gisements de surface, au contraire, sont plus malaisés à découvrir ; et le hasard joue un grand rôle dans leur découverte. Les recherches de ces dernières seront évidemment facilitées ou tout au moins plus localisées, le jour où le Quartenaire, actuellement quelque peu délaissée par les géologues, sera l'objet d'une étude approfondie. Cette étude, qui est entièrement à faire pour la région, sera alors d'un grand secours pour le préhistorien ; elle lui permettra, en effet, de dater d'une façon précise les découvertes de civilisation paléolithique et même néolithique, tout au moins pour les débuts de cette dernière période. Les nombreuses découvertes faites dans le terroir des communes voisines me laissent espérer que les bords du Rhône en face d'Avignon doivent un jour ou l'autre fournir d'autres stations et que les fonds de cabanes de Villeneuve ne sont pas uniques pour le pays; car, sur les bords du fleuve, devait vivre une population de pêcheurs et de chasseurs; des recherches suivies en feront retrouver les traces.

(1) D[r] P. Raymond.— *Cont. à l'étude des popul. néolith.. dans le S.-E. de la France*; *in Revue préhist.* 1906, p. 22.

Présentations et Controverses.

PAR

A. THIEULLEN (Paris).

A la dernière séance, l'un de mes collègues a bien voulu m'avertir que l'on me reprochait de n'avoir pas trouvé en place les pièces que je présente. J'avoue que je ne saisis pas la portée du reproche, n'ayant jamais eu d'autre prétention que de prouver, à l'aide du plus grand nombre possible de documents, que les vestiges méconnus de l'industrie préhistorique existent, contrairement à ce que l'on professe, en quantité prodigieuse dans les alluvions des fleuves.

A cet effet je prends mes éléments partout où je les rencontre : dans les sablières du Pecq, de Billancourt, et de la rue Miollis à Paris, dans lesquelles le Dr Ballet a eu l'obligeance de me conduire ; dans les travaux de la voirie, rue de l'Abbaye, rue Rollin, rue de Rennes, aux Arènes, etc.; dans les jardins du Luxembourg, du Parc Monceau, sur la place du Carrousel ; dans les matériaux, extraits en ma présence, d'un puits d'ascenseur, rue du Sentier à Paris ; dans les tas de sable et de cailloux déposés sur les berges de la Seine ou sur la voie publique, m'étant fait une règle de ne jamais passer devant un seul de ces tas de sable, sans m'y arrêter plus ou moins ; en un mot j'explore Paris et la banlieue.

C'est à l'application continue de cette méthode que nous devons, mon ami Leroy et moi, la chance exceptionnelle d'avoir recueilli, dans une allée sablée à Clichy, ce mignon silex, de forme toute spéciale, pesant 3/4 de gramme, sur lequel cinq lames presque microscopiques ont été prélevées, bijou qui vraisemblablement est la seule et unique pièce, en son genre, sortie des mains de l'homme préhistorique.

Les pierres que je présente proviennent donc toutes du diluvium de la Seine, et même du bassin parisien ; que peut-on exiger de plus ?

Messieurs, je viens aujourd'hui vous entretenir un instant de cette sablière ouverte rue Lecourbe à Paris, que j'explore depuis plusieurs années. Elle m'a donné, comme vous le savez peut-être, cette superbe mâchoire inférieure de Mammouth, ainsi qu'un fragment de mâchoire de Renne, pièces exposées dans la galerie de Géologie du Muséum, avec quantité de pierres taillées paléolithiques et quelques curieux spécimens d'industrie néolithique, tous de même provenance.

D'une visite que je fis, il y a une quinzaine de jours, à cette

carrière, j'ai rapporté, comme toujours, de nombreux silex taillés, parmi lesquels j'ai choisi quelques spécimens qui vous donneront, je l'espère, une idée de la diversité du travail préhistorique de l'homme; et à ce propos j'ai l'intention de vous faire part de certaines remarques que l'expérience m'a permis de constater.

Ce choix limité se compose plus particulièrement :

1° De ces deux haches taillées, préparées, dit-on, pour le polissage, et qui reposaient, comme les deux premières recueillies précédemment dans la même carrière, à 0m70 environ au-dessous de la terre végétale dans le diluvium rouge.

2° De pierres percées en silex et en calcaire, ainsi que de trois ou quatre Tragos globularis.

3° De plusieurs petits silex, assez habilement taillés et autres pierres plus importantes.

4° De ce poignard, très grossier, mais très intéressant, fait d'un rognon de silex pointu, long de 0m16, ayant 0m05 dans sa plus grande largeur, tranché par la moitié dans une partie de sa longueur jusqu'à 0m12, de telle sorte que la base peut servir de poignée. Ici, comme toujours, il n'existe sur ces pierres intentionnellement taillées aucun critérium commun autre que l'intention qui s'impose à tout observateur. A ces diverses pièces, j'ai joint la belle hache que j'avais recueillie, il y a un an environ, dans la même carrière. Je puis donc avancer, avec grande probabilité, que. depuis l'aurore des temps paléolithiques jusqu'au déclin de l'époque néolithique, autrement dit pendant la durée entière de la préhistoire, la race humaine a vécu et s'est perpétuée à l'endroit même où Paris devait s'élever un jour. La preuve en est dans ce Mammouth et ce Renne, dont les vestiges se trouvent associés, rue Lecourbe, aux premiers instruments façonnés par l'être humain qui, sur ce même emplacement de quelques mètres, devait, des centaines de siècles plus tard, tailler et polir ses derniers instruments de pierre.

. . . .

Messieurs, après les explications verbales que je viens de vous donner au sujet de ces quelques pierres taillées de la rue Lecourbe, je voudrais vous présenter encore ces huit ou dix pierres, que j'ai ramassées, ces jours derniers, sur la voie publique et au Luxembourg.

Malgré son aspect rudimentaire, ce galet mérite de retenir votre attention, comme possédant une double preuve, ou si vous préférez, deux critériums d'un travail prémédité; un taille plane qui permet de le poser en équilibre sur son centre de gravité; et

de plus cette autre entaille anguleuse qui ressemble à celle que fait la cognée dans un morceau de bois. Le Dr Ballet, mon ami Leroy et moi, avons, plusieurs fois, rencontré cette entaille assez inexplicable : j'en possède de beaux spécimens; mais dans quel but, dira-t-on, ce gallet grossier a-t-il reçu ces deux tailles très intentionnelles?

Cette question m'amène à vous dire que, lorsque à la dernière séance, j'eus soumis à votre examen ces trois cents pierres taillées grandes et petites, qui ne suscitèrent aucun doute, quant à l'évidence de leurs tailles intentionnelles, puisque vos applaudissements me prouvèrent que la grande majorité d'entre vous était en communion de pensée avec moi sur les faits que je venais d'exposer, un de nos collègues, près duquel je me trouvais, me demanda quelle destination je croyais pouvoir attribuer à l'énorme silex concave si largement taillé et pesant plus de quatre kilos.

Je n'ai aucune idée à cet égard, lui répondis-je; du reste généralement je me garde bien d'assigner aux pierres taillées unemploi déterminé, ne voulant pas m'exposer à prendre le Pirée pour un homme, un fétiche pour un outil, un objet funéraire pour une arme; et puis n'existe-t-il pas une quantité de pierres qui ont dû être taillées sans but précis, mais simplement par fantaisie et passe-temps, ce qui est dans la nature des choses, par des hommes, des femmes et des enfants qui vivaient, ayant sous leurs pieds des matériaux à profusion? Je pense que nous sommes, encore à cette heure, très ignorants des us, coutumes et besoins des premiers humains, qu'avant de vouloir juger de l'industrie préhistorique sur quelques-uns de ses produits, il conviendrait avant tout de rechercher le plus grand nombre possible des vestiges qu'elle a laissés, et que nous sommes bien loin de connaître.

Un maître préhistorien désignait comme pointe de sagaie cette fragile et mince lame osseuse, que j'avais recueillie en deux fragments dans une sépulture sous roche à Crécy-en-Brie, et qui n'est, très vraisemblablement, qu'une simple épingle à cheveux dont l'extrémité n'est pas appointie.

*
* *

Dans une de ses dernières brochures, *Les Aspects nouveaux de la Préhistoire en 1906*, M. Rutot nous rappelle *que les bâtons de commandement sont devenus un instant des fibules pour fermer des manteaux de peau* ; *mais qu'aujourd'hui on tend a en faire des bâtons de sorciers ou de féticheurs* : ce qui, à son avis, *concorde avec l'idée qu'on se fait des populations troglodytiques, à la suite de la découverte des grottes gravées et peintes*. A propos d'une forme d'instrument en ivoire, dite *pointe d'Aurignac*, il

nous dit aussi *qu'elle avait d'abord été interprétée comme tête de flèche ou de sagaie, mais qu'on penche actuellement pour la considérer comme une sorte de passe-fil pour le tissage.*

On pourrait supposer qu'après avoir constaté ces variations successives d'interprétation, M. Rutot dût se montrer prudent ; cependant il n'en est rien, car, dans ses dernières publications, il continue à procéder par affirmations et n'hésite pas à préciser nettement l'usage auquel telle et telle pierre était destinée. Aussi, entraîné par ce besoin de préciser quand même, se perd-il souvent dans les détails, ne s'apercevant pas que ses déductions tournent parfois à l'invraisemblance !

Si nous considérons, dit-il, l'ensemble actuellement admis et bien connu de l'outillage des populations de l'âge de la pierre paléolithique et néolithique, cinq opérations primordiales résument, en réalité, tout le travail humain pouvant être exécuté au moyen d'outils qui sont : percuteurs, couteaux, racloirs, grattoirs et poinçons. Racloir, instrument utilisé à racler ; grattoir, instrument spécialisé au grattage ou plutôt au *rabotage* ; *et, plus loin, l'auteur ajoute* : La présence de deux arêtes tranchantes, sur un éclat choisi pour servir d'instrument, a donné l'idée de doubler les points d'utilisation ; c'est ainsi que la pointe dite « moustérienne » n'est qu'un racloir double à arêtes convergentes, comme il s'est trouvé des grattoirs doubles.

Cette explication dernière fait songer involontairement à la définition que Voltaire donne de la métaphysique ! Gratter et racler n'étant qu'une seule et même opération, pourquoi deux instruments pour le même emploi ? Quant au mot *rabotage*, appliqué à la fonction d'un outil de pierre, il est vraiment par trop fantaisiste ; mais M. Rutot fait usage d'un terme plus étrange encore.

Pour ce qui concerne les percuteurs, écrit-il, il en existe d'actifs et de passifs ; ces derniers sont des *enclumes*... ; quant aux percuteurs actifs, il y a des percuteurs globulaires, des percuteurs tranchants, des percuteurs pointus.

Est-il nécessaire de faire remarquer que, si le besoin d'un billot, à l'époque paléolithique, s'était fait sentir, il ne serait jamais venu à l'idée de ces hommes primitifs de façonner une pierre à main pour cet usage, quand une simple pierre brute, bien stable sur le sol, eût été cent fois préférable à ce percuteur, dit passif, auquel M. Rutot donne le nom baroque d'*enclume*.

Fait étrange : comment expliquer qu'un instrument de toute première nécessité, la scie, qui se fabrique, pour ainsi dire, spontanément, puisque une lame ébréchée par l'usage ou par accident en tient lieu, fasse complètement défaut pendant la durée entière des temps paléolithiques, pour n'apparaître que bien modestement vers la fin de l'époque néolithique ?

Lorsqu'en 1902 M. Rutot voulut bien examiner les pierres taillées que j'avais apportées à Bruxelles, il me dit que le nombre ne prouvait rien, que deux ou trois pierres bien choisies étaient préférables, opinion qui, à mon avis, est anti-scientifique !

En effet, quelques pierres taillées, isolées, témoignent simplement qu'elles sont œuvres de l'homme, et rien de plus. Le nombre au contraire a une signification tout autre ; il éclaire d'une certaine lueur tout l'ensemble du passé préhistorique. A l'inspection de ces longues séries, on s'initie plus intimement aux divers procédés de la taille, à la variété des moyens employés pour obtenir telle forme préméditée; on s'identifie, pour ainsi dire, avec la pensée de l'ouvrier qui a exécuté le travail; l'intention apparaît clairement là où elle serait passée inaperçue ; ces vestiges de l'industrie préhistorique qu'on croyait très limités, deviennent innombrables; et la certitude s'impose à notre esprit, de générations humaines s'étant succédées nombreuses durant une immense période qui a précédé les temps historiques de l'Humanité.

Dans le dernier numéro paru de la *Revue Préhistorique*, M. Rutot esquisse une classification de l'époque néolithique. *C'est à tort*, écrit-il, *qu'on a cru jusqu'ici qu'il n'existait qu'une seule époque néolithique*, *sans divisions chronologiques* ; *de là un mélange d'industries successives*. Ses recherches l'ont amené à distinguer *cinq facies différents*, *bien caractérisés*, *donc cinq industries successives*, auxquelles il a donné les noms de *Tardenoisien*, *Flénusien*, *Campignyien*, *Robenhausien*, *et Omalien*.

Voici un aperçu sommaire de ces industries (pour les détails, voir la *Revue Préhistorique* de février).

1° Le Tardenoisien est une petite industrie, dite à contours géométriques, dont les instruments se trouvent assez souvent mélangés, dit l'auteur, à ceux de la pierre polie. Les percuteurs et les nucléi de débitage sont de la grosseur d'une noix. L'industrie tardenoisienne constitue un ensemble complet et autonome.

2° Le Flénusien est composé d'instruments, généralement grands, qui ont un aspect absolument éolithique. Cette industrie, complètement homogène, à laquelle M. Rutot avait donné le nom provisoire de Néolithique à facies éolithique, serait répandue en France, dans presque toutes les régions, notamment dans les vallées de l'Oise, de la Somme, et surtout aux environs du Havre.

3° Le Campignyien, autre industrie homogène, parfaitement caractérisé par des instruments spéciaux, et privé d'instruments polis, est le perfectionnement sur place du Flénusien.

Telle est la description que fait M. Rutot de ces trois industries néolithiques; quant à la description des deux autres, elle paraîtra dans un prochain numéro de la *Revue Préhistorique*.

Je ne suis pas assez documenté pour émettre une opinion raisonnée sur la valeur positive des cinq subdivisions autonomes de l'industrie néolithique, dont M. Rutot a fait la découverte ; mais voici un fait qui paraît être inconciliable avec les assertions qu'il avance.

Il y a vingt ans, en 1886, dans un champ dominant de 50 mètres environ la ville de Crécy-en-Brie, vallée du Grand-Morin, j'ai eu l'occasion d'explorer, comme est venu le constater alors Adrien de Mortillet, une sépulture sous roche, contenant, dans deux chambres, non seulement 80 squelettes, hommes, femmes et enfants, mais tout un mobilier funéraire néolithique ; cinq haches polies, dont une en serpentine, avec leurs emmanchements en bois de cerf; quinze ou vingt tranchets, dits flèches à tranchant transversal; des poinçons ou autres objets en os; de très nombreuses pièces de diverses formes en calcaire; des perles en calcaire et coquille d'Unio, etc., etc. Or, depuis cette époque, j'ai, chaque année, consacré quatre ou cinq journées à explorer les champs environnants, et celui même où se trouvait la sépulture; j'y ai recueilli des milliers d'instruments en meulière de Brie, ayant presque tous des facies paléolithiques, identiquement semblables aux formes que je récoltais dans le diluvium de la Seine : haches, croissants concaves, poinçons, biseaux à bec, chapeaux de gendarmes ou bicornes, pointes de lance, flèches, disques. Les pièces à facies néolithique étaient rares; quatre ou cinq haches ou fragments polis en silex, un seul grattoir convexe, de nombreuses haches et autres formes en calcaire : à peine une centaine de pièces néolithiques; pas un seul tranchet semblable à ceux de la sépulture. J'en avais conclu jusqu'ici que les formes archaïques avait dû persister et être en usage à tous les âges de la pierre, y compris le néolithique. J'avais probablement tort, si M. Rutot a raison; mais ses observations sont-elles aussi absolues qu'il le prétend? N'admettent-elles pas de nombreuses exceptions?

Peut-être modifiera-t-il lui-même un jour ses affirmations actuelles; en ce cas, si j'en juge par ses variations dans la question des pierres figures, à retouches intentionnelles, je crains bien que ce ne soit pas dans le sens de la réalité. Etait-il cependant possible, pour ne pas froisser les idées préconçues des Élie de Beaumont, de laisser dans l'ombre ces pierres figures, qui donnent un démenti formel à des théories pseudo-scientifiques et qui viennent corroborer de façon indubitable tout ce que notre illustre maître Boucher de Perthes avait avancé, il y a cinquante ans, au sujet des pierres figures à retouches intentionnelles, recueillies par lui dans le diluvium de la Somme?

M. Rutot, prévoyant des objections à sa classification de l'époque néolithique, fait une réflexion bien judicieuse, dont chacun

de nous et lui-même devraient toujours se souvenir, au moment d'apprécier ou de trancher une question nouvelle qu'on n'a pas eu le loisir ou la volonté d'étudier sérieusement et sans prévention.

Mes conclusions, dit-il, *sont le fruit de mon travail personnel*; *je ne puis m'étonner que ceux qui n'ont pas effectué le même travail et qui sont restés dans les anciennes idées plus rudimentaires, ne soient pas d'accord avec moi.*

Rien n'est plus vrai ; et je m'associe de tout cœur à cette observation ; mais j'ajoute que, persister quand même dans une erreur, en raison d'une doctrine préconçue, lorsque les faits sont là palpables qui la détruisent, c'est faire acte de sectaire, et non preuve d'esprit scientifique.

Je termine, Messieurs, comme j'ai commencé, en disant que, s'il est une chose qui se refuse à toute réglementation, c'est bien certainement le travail de l'homme préhistorique. Et, puisqu'il s'agit pour nous de reconstituer dans son ensemble, autant que possible, le matériel lithologique de l'industrie préhistorique, rompons une fois pour toutes, avec ces préjugés, aussi ridicules que dangereux, qui nous ont été imposés arbitrairement, et que nous avons adoptés de confiance. Trop longtemps nous avons rejeté de parti pris, sans même vouloir les regarder, toutes pierres en dehors du cadre des formes convenues ou qui ne portaient pas tels signes particuliers obligatoires ; revenons enfin à la méthode logique et sensée que pratiquait le Maître, le génial Inventeur de la Préhistoire. Apportons, dans nos recherches à venir, un esprit affranchi de toute prévention, de tout système ; nous serons alors surpris et de l'abondance extraordinaire des pierres travaillées, et de la facilité avec laquelle nous saurons, dans la plupart des cas, reconnaître, sous ses aspects divers, l'intention apportée par l'homme préhistorique à chacune de ses œuvres : ce qui n'est pas aussi impossible que semblent le croire les préhistoriens qui n'ont jamais tenté sérieusement de se livrer à cette étude.

Lorsque nous aurons appris à discerner les pierres travaillées, si rudimentaire que soit le travail ; lorsque, après les avoir récoltées, de tous côtés, en nombre indéfini, nous les aurons classées et soumises à un examen scrupuleux et prolongé, peut-être pourrons-nous alors avoir une idée approximative et rationnelle de l'existence et de la mentalité de nos lointains ancêtres préhistoriques. Mais, en attendant ce moment encore bien éloigné, nous resterons à l'égard de la Préhistoire, dans la situation de gens qui, ayant à rendre compte d'un livre, n'auraient à leur disposition que quelques feuillets détachés de ce livre.

Contribution à l'étude des causes naturelles de l'éclatement des roches (*Suite et fin*) (1).

PAR

Auguste MALLET (La Roche, par Palaiseau, Seine-et-Oise).

*
* *

Pour qu'une roche éclate, il faut, nécessairement, que ses molécules s'écartent les unes des autres, à un point tel que toute cohésion cesse suivant certain plan. En dilatant les roches, la chaleur tend donc à produire leur éclatement. Mais les roches sont assez mauvaises conductrices de la chaleur ; et elles éclateraient assez difficilement, si une cause, en apparence secondaire, ne facilitait cet éclatement.

Chacun sait qu'en vertu de sa porosité, toute roche contient toujours une certaine quantité d'eau, que celle-ci soit une eau de carrière, ou une eau pluviale. Or, pour une même élévation de température, il existe entre la dilatation de l'eau incluse et celle de la silice englobante une différence énorme, ainsi qu'en témoigne le grand écart qui existe entre les coefficients de leur dilatation cubique. Aussi, lorsqu'un silex imprégné d'eau est soumis à une élévation suffisante et prolongée de température, l'eau, en se dilatant, peut exercer une pression sur les parois qui l'enserrent, et faciliter l'éclatement.

Si la température de la roche s'élève assez pour amener l'ébullition de l'eau incluse et sa vaporisation, la vapeur exerce une forte pression sur les parois ; et les métaux inclus dans la roche s'oxydent en décomposant cette vapeur. Il y a une modification profonde de l'équilibre moléculaire ; et la roche éclate irrégulièrement, avec tendance à l'effritement.

Chacun, du reste, sait que les roches éclatent sous l'action prolongée ou violente du feu, le silex en particulier.

Mais les roches peuvent-elles éclater sous la simple action d'un soleil ardent ? Non, répondait avec raison M. Georges Courty dans le numéro de novembre dernier de la *Revue préhistorique*, parce que « le soleil, fut-ce même aux tropiques, ne produirait nullement, comme le feu, une oxydation des éléments métalliques disséminés dans la pâte même du silex ». J'ajouterai qu'il ne pourrait se produire une dilatation de l'eau suffisante pour aider à l'effet produit par la dilatation de la roche même.

M. Courty donne une explication très plausible de la cause de l'éclatement par le feu des silex récoltés dans les stations préhis-

(1) Voir N° d'Avril 1907.

toriques. Mais, en outre, on rencontre çà et là, à la surface du sol des régions crétacées, loin des stations préhistoriques, dans le Perche-Gouet, par exemple, où j'ai pu les observer, des silex présentant des caractères semblables à ceux des silex éclatés par le feu. Il ne faut pas attribuer leur éclatement à l'action des rayons solaires, puisque tous les silex régionaux superficiels ont subi la même action et ne sont pas éclatés ; mais à une action localisée du feu, telle que celle produite par l'incendie d'une meule, ou toute autre cause analogue.

*
* *

Lorsqu'une roche surchauffée est refroidie subitement, ses molécules ne peuvent reprendre de suite leur position normale ; et l'éclatement peut se produire. Bien qu'artificiel, le verre de nos lampes est une roche siliceuse. Lorsque, l'hiver, dans le cours de la soirée, nous ouvrons subitement notre fenêtre, le verre, exposé à un courant d'air froid, éclate souvent par suite du brusque refroidissement. Le même phénomène peut-il se produire dans la nature ; et le silex pyromaque, qui se rapproche le plus de notre roche artificielle, peut-il, aussi, éclater subitement ? Théoriquement, oui ; mais il faut admettre, pour cela, que le silex ait été surchauffé longuement par les rayons d'un soleil tropical, et que le refroidissement soit absolument subit. Des voyageurs dignes de foi, M. Ollivier, directeur de la *Revue scientifique du Centre*, et Grand Pacha, parent d'un habile palethnologue, mon vieil ami M. F. Pérot, affirment que les choses se passent parfois ainsi dans le désert ; et que, sous la tente, on perçoit, alors, un craquement analogue à celui du bris du verre de lampe. Il serait à désirer que cette assertion fut l'objet d'observations plus précises.

*
* *

Si, après l'avoir exposé au froid, nous surchauffons subitement notre verre de lampe, il y a encore éclatement, par suite de la brusque variation de température, qui rompt l'équilibre moléculaire. Toutefois, à moins d'un incendie survenant l'hiver, d'un écoulement d'eau geysérienne, ou de tout autre cataclysme de ce genre, ce mode d'éclatement ne peut se produire dans la nature. Il n'y a donc pas lieu de nous y arrêter.

*
* *

Les roches sont plus ou moins gélives ; et certains calcaires des environs de Paris se désagrègent si facilement sous l'action de la gelée qu'ils ne peuvent servir de matériaux de construction.

M. Stanislas Meunier a soigneusement étudié les effets de la congélation des silex. Ces effets sont beaucoup plus puissants, et beaucoup plus intéressants pour les palethnologues que ceux précédemment signalés. Non seulement des bouteilles remplies d'eau éclatent par la gelée ; mais des bombes en fonte, également remplies d'eau, éclatent avec détonation. Le bouchon est projeté au loin, pour donner passage à un cylindre de glace ; et, de la bombe fendue en deux, s'exstravasent des lames de glace.

« Les bombes, dit M. Meunier, font explosion non pas sous un choc direct, mais sous une pression lente, continue, graduée. »

D'après une expérience, faite en 1870 par MM. Martin et Chancel, la pression serait de 550 atmosphères.

La congélation s'étend de la périphérie vers le centre ; en sorte que, lorsqu'elle n'est pas complète, il reste un noyau liquide au centre. L'éclatement n'a lieu que lors de la congélation complète du liquide. La pression s'opère donc du centre vers la périphérie.

M. Meunier a fait des expériences directes très concluantes sur des rognons siliceux de la craie, munis de leur eau de carrière. Ces pierres ont explosé dans un mélange réfrigérant d'eau et d'azotate d'ammoniaque cristallisé. Il faut, pour que l'expérience réussisse, que le silex contienne ça et là de petits amas de calcaire, qui sont aquifères, et qui augmentent la quantité d'eau soumise à la congélation. Sous la poussée de la glace, ces petits amas servent en outre de coins.

Ce n'est pas sans raison que M. S. Meunier attribue un grand rôle à la congélation subaérienne dans l'éclatement des silex de surface, et aussi des silex à formes si variées du diluvium.

Dans le journal le *Naturaliste*, livraisons des 15 juin et 15 septembre 1898, M. Meunier rapporte une expérience naturelle, absolument concluante. A Prépontin, non loin de Mortagne (Orne), à la suite de creusement de puits profonds, les déblais restèrent exposés à la rigueur de l'hiver. En mars 1898, les silex étaient traversés de fines fissures, qui s'entrecroisaient en sens divers. M. Meunier attribue à des causes du même ordre la fragmentation des graviers du diluvium.

Il ajoute : « On doit remarquer en passant que, comme les graviers anguleux du littoral maritime, ces éclats ont la tendance la plus fréquente à se présenter en tétraèdres surbaissés, et en lames parfois très longues, à section triangulaire. On les a pris, quelquefois, pour des produits de l'industrie humaine ».

Il est certain, à mon avis, que « les fines fissures qui s'entrecroisent en sens divers » produisent une infinie variété de formes lors de leur éclatement ultérieur; et que, parmi ces formes, il peut s'en rencontrer de semblables, et, plus rarement,

d'identiques, aux formes intentionnellement obtenues par notre ancêtre.

Il n'est pas un seul palethnologue, qui, dans l'examen des balastières, ou dans ses recherches à la surface du sol des régions à silex, n'ait ramassé de ces faux instruments. Lorsque la ressemblance se réduit à une simple analogie, il s'aperçoit vite de son erreur et les rejette. Lorsque les formes sont identiques, ce qui est rare, un examen plus sérieux s'impose. D'ailleurs, en cas de doute, aucun palethnologue sérieux n'hésite à rejeter une pièce. — Il doit d'autant moins hésiter qu'il résulte de l'expérience naturelle de Prépontin qu'à la suite de gelées certains silex éclatés présentent des retouches ou le conchoïde.

Il est hors de doute que, durant les périodes glaciaires, tertiaires ou quaternaires, les silex superficiels et infra-superficiels ont pu éclater; et que, par suite de la continuité du phénomène, la congélation a pu faire sentir ses effets à une certaine profondeur. Les silex meuliers superficiels de la Beauce et de la Brie, qui n'étaient pas, alors, complètement recouverts par le limon des plateaux, ont dû, nécessairement, ressentir aussi les effets de la congélation. Mais, comme leur structure caverneuse ou cariée les différencie des silex crétacés, les effets produits ne furent pas les mêmes.

Proche de Paris, sur la butte Chaumont et autour de cette butte, commune de Champlan (Seine-et-Oise), des meulières, très fossilifères, à structure compacte, avec noyaux siliceux plus durs, se présentent irrégulièrement éclatées, et de grandeurs différentes. Un grand nombre de ces éclats rentrent dans la forme lamellaire. Certains même présentent des retouches, qui, par leur rapprochement et la place qu'elles occupent, pourraient les faire classer parmi les éolithes. En choisissant parmi ces éclats lamellaires, on pourrait arriver encore à trouver des formes se rapprochant grossièrement de celles de certains instruments, et lames, dont le conchoïde et le plan de frappe auraient été accidentellement enlevés. On remarque sur ces meulières éclatées des creux et des protubérances, qui ne laissent aucun doute sur la cause de l'éclatement.

Mais, ordinairement, les meulières supérieures n'offrent pas cette structure compacte et lamellaire ; aussi ont-elles éclaté en tous sens. Sur certains points, cependant, tel qu'à Saint-Vrain (Seine-et-Oise), ces meulières, bien que très caverneuses ou cariées, ont eu tendance à présenter la forme lamellaire, avec des protubérances et des creux irréguliers sur les plans d'éclatement.

Les éclats de meulière produits par la congélation offrent des

angles aigus et des formes très variées, ainsi, d'ailleurs, que les silex éclatés; et, s'ils offrent plus rarement la morphologie apparente de certains instruments en silex, cela tient surtout à ce que ces éclats sont plus gros et plus irréguliers, par suite de la structure de la roche.

A moins de considérer comme absolument désertiques les régions à silex meuliers, si giboyeuses et si fertiles, il nous faut bien admettre que notre ancêtre le plus primitif, partout si sédentaire, a fait usage des caillasses grossières.

*
* *

Nous avons vu que les silex éclatés par la gelée peuvent offrir le conchoïde; mais il est, généralement, le signe du choc intentionnellement pondéré. Cependant, il est hors de doute que, sous l'action d'un choc accidentel de même intensité que le choc intentionnel, le conchoïde pourrait également se produire. Mais le fait doit se présenter rarement.

Le conchoïde est spécial aux roches siliceuses. Bien des roches, tel que le calcaire lithographique, qui est un carbonate de chaux à structure cependant compacte et régulière, ne présentent jamais le conchoïde.

Pour la meulière de la Beauce et celle de la Brie, le conchoïde est une exception. Il ne se produit que lorsque la structure de ces roches est suffisamment compacte.

Le grès carbonaté, comme la pierre lithographique, éclate sans offrir le conchoïde. On le rencontre, au contraire, sur les éclats de grès siliceux.

Il faut, pour l'obtention d'un conchoïde, que le percuteur frappe sur un point très restreint d'une roche siliceuse compacte, de façon à produire un écrasement circulaire, qui devienne le centre d'un ébranlement hémisphérique des molécules.

*
* *

Chacun connaît le type le plus en usage du marteau du géologue: d'un côté c'est un cube allongé, se terminant par une surface plane, avec angles vifs; de l'autre, l'instrument finit en un double biseau à arête vive et rectiligne. Lors de l'échantillonnement d'une roche, le coup porte toujours sur une ligne droite, et non sur un point comme avec le percuteur des préhistoriques. Par les causes que nous avons expliquées plus haut, il n'y a pas écrasement circulaire et formation d'un conchoïde, mais simple éclatement dans le sens de la ligne de percussion, lors même que le coup porte sur le plan de frappe le mieux préparé.

Si, au lieu d'opérer avec un marteau, le géologue frappait avec une roche à angles vifs, mais durcie par un long séjour à l'air, sur une roche de même nature munie de son eau de carrière, il obtiendrait encore une face plane d'éclatement sans conchoïde. Cependant son choc serait bien intentionnel.

Enfin si, au lieu d'être poussé par l'homme, le percuteur à angles vifs l'était par une cause naturelle, et qu'il vint accidentellement frapper sur un plan éclaté antérieurement avec une force égale à celle développée par le géologue, l'effet produit serait exactement le même. Il serait impossible de différencier l'éclatement accidentel de l'éclatement intentionnel.

Dans la nature, ce cas ne peut guère se présenter que durant un cataclysme, ou par une propulsion ayant pour cause les eaux d'un torrent, celles d'un fleuve aux eaux rapides, ou celles de l'Océan. Mais, dans ce cas, le caillou est frappé, non par un percuteur, mais par une série de percuteurs, et en tous sens. Pourra-t-il, dès lors, prendre et conserver une forme semblable, ou identique, à celle des instruments préhistoriques ? Il est permis d'en douter, bien que le fait ait été affirmé dernièrement.

*
* *

Bien qu'intentionnel, l'éclatement d'une roche par le maçon ne produit pas davange le conchoïde, que le coup soit violent, et qu'il ait pour but l'enlèvement d'un gros éclat ; ou qu'il soit pondéré, faible même, et qu'il ait pour objet l'enlèvement d'un petit éclat ou même d'une simple esquille ; et qu'elle que soit la roche employée, fut-elle un silex. Le marteau du maçon n'est pas sans analogie avec celui du géologue ; et une même cause produit un même effet.

Le plan d'éclatement produit par le coup, généralement assez violent, du maçon, s'incurve souvent. Nous verrons le coup violent du casseur de pierre produire un effet analogue.

*
* *

L'éclatement des roches par le casseur de pierre mérite, en effet, d'être signalé. Le choc est volontaire ; mais il n'est pas intentionnel, comme celui du géologue, celui du maçon, ou celui de l'ancêtre préhistorique, parce que cet ouvrier ne cherche jamais l'obtention d'une forme voulue, mais simplement l'éclatement de la roche. Avec sa masse en cube allongé, il frappe invariablement sur le milieu de la roche qu'il veut fragmenter ; et la cassure qui en résulte n'est pas sans analogie avec celle produite sur une vitre

épaisse par le choc d'un corps dur. C'est une fragmentation irrégulière, ayant pour point de départ le point choqué par la masse.

Lorsque, par suite d'un coup mal appliqué, l'ouvrier vient à frapper, avec un des angles de sa masse, un silex ou une meulière compacte de moyenne grosseur, il se produit, au point frappé, un ébranlement périphérique des molécules constitutives de la roche, qui n'est pas sans analogie avec l'ébranlement produit par le choc intentionnel de nos préhistoriques.

Toutefois, comme l'angle de la masse ne remplit pas les conditions exigées d'un percuteur, et que le coup ne porte pas suivant le plan de propulsion, c'est un coup dévié : de plus, il est brutal et non intentionnellement réglé, c'est-à-dire proportionné à l'effet à obtenir. Dans ces conditions, le silex n'éclate pas suivant le plan de propulsion, c'est-à-dire perpendiculairement, mais suivant le plan de déviation, c'est-à-dire plus ou moins obliquement.

Ainsi, la protubérance produite par le casseur de pierre devient un signe de l'éclatement brutal dû à l'intervention de l'homme. Un autre signe se présente plus fréquemment ; je l'ai observé, cet été, sur des meulières ; la roche, éclatée par le maçon, présente parfois, sur une des faces d'éclatement, une courbe qui n'est pas sans analogie avec la coche des lames en bec de perroquet. Cette courbe, ou coche élargie et peu profonde, se présente surtout sur les instruments de début, en meulière ou en grès, de la région des grès de Fontainebleau. On la voit vers le sommet de coups de poing, de pierres de jet, et de pointes. Elle me semble un indice que notre ancêtre le plus primitif de cette région se servit du coup brutal et non du coup pondéré, pour éclater les roches à son usage.

Mais le coup brutal porté par cet ancêtre l'était dans un sens voulu, en vue de l'obtention d'une forme régulière voulue, qui était, le plus souvent, la répétition d'un type déjà fixé ; tandis que le coup brutal du casseur de pierre n'a d'autre but que l'obtention d'éclats irréguliers, courts et épais, d'un type de grosseur moyenne, nécessaire à l'empierrement de nos routes.

*
* *

Que l'éclatement d'une roche soit dû à une cause naturelle, accidentelle ou intentionnelle, il est hors de doute que la roche éclate suivant certains plans, résultant de ses éléments constitutifs, de son mode de formation, et de sa structure. Ainsi, d'après M. Stanislas Meunier, le silex et le grès siliceux éclatés par une cause naturelle présentent facilement la forme de tétraèdres surbaissés, ou celle de lames à section triangulaire.

Cette forme en tétraèdre se rencontre fréquemment aussi parmi les grès intentionnellement éclatés. Elle est assez commune à la Vignette (Seine-et-Marne), où elle se présente avec l'écrasoir. Je l'ai récoltée également dans les stations, ateliers et abris de la région des grès de Fontainebleau, que j'ai explorés. L'écrasoir, si connu des palethnologues, n'est donc que l'utilisation d'une forme originairement naturelle.

Et l'écrasoir n'est pas le seul instrument à qui cette remarque puisse être appliquée.

*
* *

Par tout ce qui précède, on voit à quelles causes nombreuses d'erreurs le palethnologue se trouve exposé, du fait de la nature; et combien il lui faut appliquer rigoureusement les méthodes scientifiques d'observation en usage chez les géologues. Aussi j'estime qu'il ne doit pas établir sa conviction sur la présence ou l'absence d'un caractère unique, tel que le conchoïde, les retouches, ou même la forme ; mais sur un ensemble de caractères et sur un ensemble de faits.

La morphologie n'est assurément pas, d'ailleurs, un des moindres caractères qui puisse être invoqué, puisque, sans elle, la palethnologie serait encore à naître. Si nous examinons, en effet, une série de coups de poing d'une même couche géologique nettement établie, nous les verrons se différencier par certains caractères et se rapprocher par d'autres. En groupant les caractères communs pour en dégager une synthèse, nous arriverons à établir les caractères essentiels et la morphologie spéciale qui différencient les coups de poing chelléens de tous les autres instruments des âges de la pierre. Il existe bien, du fait de la nature, de faux coups de poing chelléens ; mais ces pièces naturelles, très rares d'ailleurs, n'affaiblissent en rien la valeur des instruments taillés par l'homme, puisqu'elles s'en différencient, le plus souvent, par des caractères importants, qu'il est généralement facile de mettre en évidence.

J'en pourrais dire autant de la longue série des instruments, caractérisés spécialement par leur morphologie, tels que le tranchet et la hache polie.

*
* *

Il y a, entre le travail de la nature et celui de l'homme, cette grande différence, que la nature produit, par divers moyens, l'éclatement de la roche, pour arriver ultérieurement à sa pulvé-

risation. Les roches, en effet, éclatent, s'émiettent, et se décomposent, pour permettre la formation de couches géologiques nouvelles, et celles de roches nouvelles, par des causes physiques ou par des causes chimiques. Il y a constamment destruction ou formation : la matière inorganique a sa vie propre, tout comme la matière organique ; elle est assurée par une véritable circulation, comparable à celle dont jouissent les corps organisés.

L'homme, au contraire, en éclatant la roche, n'a jamais en vue son émiettement, mais son adaptation à un usage spécial, ayant pour but d'assurer son existence ou ses besoins. Il a recherché, avant tout, l'obtention d'une forme régulière voulue, dont la répétition a dégagé le type voulu.

* * *

En palethnologie, comme en toute autre science, il faut tenir compte des exceptions, quel que soit leur nombre, et quelle qu'en puisse être la cause ; mais elles n'infirment pas la règle.

Aussi, en ce qui concerne l'éclatement par suite de chocs, j'estime, avec MM. G. et A. de Mortillet, que, quelle qu'en soit la cause, « les cassures produites par des chocs sont toujours fort irrégulières, comme les chocs eux-mêmes (1) ». Et je généralise cette conclusion, en l'étendant à toute cause naturelle d'éclatement, puisqu'il ne peut se dégager de l'examen de ces éclats naturels, une morphologie précise, comparable à celle résultant de l'intervention de l'homme, ni une technique précise.

J'avais ces considérations en vue, lorsque j'ai présenté à mes collègues une industrie proto-chelléenne de la région des grès.

(1) *Le Préhistorique*, Ed. 1900, p. 66.

SÉANCE DU 23 MAI 1907.

Présidence de M. le Dr Ballet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 avril 1907.

A propos du procès-verbal, des communications sont faites par MM. Bossavy, Marcel Baudouin, A. Doigneau, Ballet, A. de Mortillet, A. Bertin [Voir plus loin les notes remises].

Lettres d'excuse de MM. le Dr Guébhard et E. Fourdrignier. Lettres de remerciement de MM. Doigneau et Maure.

Visites préhistoriques.

La *Société préhistorique de France* a fait, le dimanche 2 juin 1907, une visite à l'Exposition des Collections d'*Archéologie préhistorique*, rapportées de l'Équateur par M. le Dr Rivet, médecin-major, de la Mission géodésique française de l'Equateur. Cette visite a été dirigée par M. le Dr Rivet lui-même, avec la collaboration de M. A. de Mortillet, Président d'honneur de la Société préhistorique. — Une lettre spéciale d'invitation avait été adressée, en temps voulu, à tous les membres habitant Paris.

Congrès de Préhistoire en 1907.

M. le Secrétaire général donne lecture de la correspondance relative aux Congrès de Préhistoire, qui doivent avoir lieu cette année. Ce sont les suivants :

1° *Congrès archéologique de Gand* (Belgique), juillet 1907.

2° *Réunion internationale de la Société d'Anthropologie de Cologne.* — Cologne, 28 et 29 juillet 1907. — *Inauguration du Musée préhistorique de Cologne*, le 28 juillet. *Séances scientifiques*, 28 et 29 juillet. — Visite de *Gisements éolithiques* et du *Musée d'Histoire naturelle*, sous la direction de M. A. Rutot, 30 juillet. — *Excursion à Bruxelles*, le 30 et 31 juillet : Visite des *Eolithes du Musée royal d'Histoire Naturelle;* le 1er août, visite du *Gisement Hélin à Spiennes*. — S'adresser au Dr Bermbach, 1, Ubierringl, Cologne.

3° *Congrès de la Société d'Anthropologie d'Allemagne.* — Strasbourg, 4-8 août 1907.

4° *Sections d'Anthropologie et d'Archéologie de l'Association française pour l'avancement des Sciences.* Congrès de Reims, 1-6 août 1907. — S'adresser A.F.A.S., 28, rue Serpente, Paris.

5° III° CONGRÈS PRÉHISTORIQUE DE FRANCE. — Session d'Autun (Saône-et-Loire), 12-18 août 1907. — S'adresser au Dr Marcel BAUDOUIN, 21, rue Linné, Paris.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société préhistorique a reçu les ouvrages suivants.

POL-BAUDET. — *Superstition populaire : A propos de deux haches trouvées dans une maison à Crécy-sur-Serre (Aisne).* [Extr. *Bull. Soc. Préh. France*, 1907, 28 mars]. — Paris, 1907, in-8°, 4 p.

MARTIN (Henri). — *Recherches sur l'évolution du Moustérien dans le gisement de la Quina (Charente). Préface d'Adrien de Mortillet.* — 1er *Fascicule : Ossements utilisés.* — Paris, Schleicher fr., 1907, in-8°, 67 pages, nombreuses planches hors texte en phototypie.

BAUDON (Dr CH.). — *Le préhistorique sur la falaise du Thelle (Oise). Le Mont Sainte-Geneviève ; précédé d'un aperçu sur la Science Préhistorique.* [Extr. du *IIe Congrès Préh. de France*, Vannes, 1906.] — Paris, Schleicher frères, 1907, in-8°, 76 p., 34 fig..

IMBERT (Martial). — *L'Archéologie à l'Exposition de* 1900. [Extr. *Bull. Soc. des Amis des Beaux-Arts de Rochechouart*, 1900, p. 57-66 et p. 81-87 ; 1901, p. 50-54, p. 57-60, p. 99-103, p. 129-132 ; 1902, p. 29, p. 27.]

IMBERT (Martial). — [*Excursions diverses*]. [Extr. du *Bull. Soc. des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart*, 1903, p. 56-62, p. 82-86, p. 96-100, fig.].

IMBERT (Martial). — *Le Dieu gaulois de Chassenon.* [Extr. du *Bull. de la Soc. Arch. de Rochechouart*, 1896, p. 167-176]. — Rochechouart, 1896, in-8°.

IMBERT (Martial). — *Monographie des anciennes enceintes du Limousin et des régions voisines* (avec l'indication des autorités d'après lesquelles cette monographie a été faite). — Rochechouart, 1894, in-8°, 48 p., fig.

ROUGÉ (Jacques). — *Traditions populaires : Région de Loches (Indre-et-Loire).* — Paris, Lechevalier, 1907, in-12°, 74 p.

BAUDOUIN (Marcel). — *Découverte scientifique d'un Mégalithe funéraire inconnu par les lignes de direction de menhirs isolés.* [Extr. *Bull. Soc. préh. de France*, Paris, 1907, 24 janvier]. — Paris, 1907, in-8°, 2e édition, *augmentée*, 11 fig., 16 p.

BAUDOUIN (Marcel). — *Une nouvelle seille de l'époque gallo-romaine.* [Extr. du *Bull. de la Soc. Préh. de France*, 1907, IV, 28 février]. — Broch., 1907, in-8°, 11 p., 3 fig.

Délégués départementaux.

M. Cazalis de Fondouce, ingénieur, à Montpellier, est nommé *Délégué départemental* pour le Département de l'Hérault.

Admission de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

Tarbé, Gournay-sur-Marne (Seine-et-Oise) [Adrien de Mortillet-Charles Schleicher].

Cantacuzène (le prince Georges), ancien diplomate, membre de la *Société d'Anthropologie*, 13, rue de la Trémoïlle, Paris [Adrien de Mortillet-Charles Schleicher].

Lissajous (Marcel), géologue, 10, quai des Marans, Mâcon (Saône-et-Loire) [A. Guébhard-M. Baudouin].

Aymar (Alphonse), contrôleur principal des Contributions directes, 46, rue d'Aubuisson, Toulouse [A. Guébhard-Marcel-Baudouin].

Guillaume, D. M., 26, rue de Bourgogne, Reims (Marne) [Pistat-L. Giraux].

Présentation de nouveaux membres.

A la séance du 27 juin 1907, on aura à voter sur la candidature de *quatre* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (Art. 5 des Statuts).

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. A. Guébhard, président, s'excuse de ce que son absence l'oblige à n'envoyer qu'un rapport écourté, auquel il donne comme complément une *deuxième liste d'imprimés français*, établie après versement aux Archives de la Commission, du commencement d'archives personnelles, inaugurées à Saint-Vallier-de-Thiey, réserve faite seulement, pour le moment, des monographies spécialement provençales.

Un nouveau collaborateur a accepté notre délégation. M. F. Houzelle.

M. Pol Baudet nous envoie quelques indications bibliographiques et la remarque que certaines levées de terre, connues à Beautor (Aisne) sous le nom de *Buttes de Henri IV*, en souvenir de l'investissement de la Fère, mériteraient vérification.

M. le Comte Jules Beaupré, membre de la Commission, à peine publié son *Inventaire de Meurthe-et-Moselle*, y ajoute une nouvelle unité, une deuxième enceinte que cachaient les bois de Benney, en contrebas de celle que nous avons figurée (*B. S. P. F.*, IV, 156, mars 1907), au lieudit *Les Hornes*.

Naturellement défendue à l'Est par un abrupt inaccessible, et au Sud aussi, sur une longueur de 50 mètres, elle présente l'aspect d'un carré long, du Nord au Sud, de 60 × 80 mètres environ, défendu à l'Ouest et au Nord par un vallum avec fossé, tandis qu'à l'angle S.-O., sur une dixaine de mètres, il a suffi de relever la terrasse pour la rendre presque aussi abrupte que la partie naturelle.



Fig. 1. — Enceinte des Hornes (Meurthe-et-Moselle).

Le vallum, qui paraît être tout en terre, a de 10 à 14 mètres de largeur à la base, sur 2 à 4 de hauteur. Le fossé extérieur, quoique en grande partie comblé, montre encore des profondeurs de 0^m80 à 1^m50, avec 1^m50 à 2 mètres de large au fond. La position domine la vallée (*Fig.* 1.) de la Moselle, qui, dans les temps préhistoriques, passait peut-être au pied même de l'escarpement du côté de l'Est.

M. L. C. Dauphin a pris le seul parti qui pût éclaircir l'imbroglio, relatif aux trois ou quatre camps des environs du Cannet (Var), que M. Guébhard avait en vain essayé de démêler sur les données d'anciens auteurs et de récents correspondants, parmi lesquels M. Dauphin lui-même. Celui-ci est allé sur place voir tous les endroits désignés et il en résultera, pour le IIIe Congrès préhistorique, une étude où sera définitivement résolue l'énigme, dont M. Guébhard s'était inutilement efforcé, par correspondance, d'obtenir la solution des indigènes eux-mêmes.

M. A. Desforges nous envoie la transcription du Chapitre de *Bibracte* de X. Garenne (Autun, 1867), où est soutenue, non sans vraisemblance, la thèse que les *mottes*, fortifiées ou non, de la région, ébauche du futur castel féodal, furent élevées dès les temps gaulois, pour assurer la sécurité habituelle des terriens d'importance, qui, en cas de besoin seulement, se réfugiaient dans des forteresses plus vastes, dont un petit nombre seulement se prêta à des agglomérations permanentes.

M. E. Garrisson, qui nous avait signalé, entre autres, une importante motte aux *Artigues*, commune de Barthes (Tarn-et-Garonne), nous annonce que M. Ris, inspecteur de l'enseignement primaire à Montauban, a observé que la boucle du Tarn où se trouve cette motte avait dû être autrefois coupée par un canal qui en formait une île artificielle retranchée.

M. F. Houzelle nous envoie la description, qu'il a publiée en 1901, du *Châtelet* situé à cheval sur les communes de Lissey et Bréhéville (Meuse). La forêt qui le masque doit être mise en coupe l'année prochaine. Ce sera peut-être l'occasion d'ajouter quelques observations à celles que nota Liénard en 1881.

M. Houzelle se propose d'ailleurs de visiter, dans la région de Montmédy, plusieurs autres camps, dont nous retrouvons les noms dans l'excellent inventaire que nous envoya, en toute première heure, notre délégué à Commercy, M. le Dr Lénez, médecin-major de première classe.

M. Abel Lavollé nous donne quelques renseignements nouveaux sur les fortifications de marais des alentours de Bracieux (Loir-et-Cher).

M. le Dr Marignan a commencé, à l'intérieur de la célèbre enceinte d'*Ambrussum* à Villetelle (Hérault), des fouilles qui s'annoncent des plus fructueuses et qui ont mis hors de doute que la multitude de tertres surbaissés ondulant le sol intérieur doivent représenter autant d'habitations, peut-être relativement récentes. L'une d'elles, en effet, a donné, à un mètre de profondeur, des tuiles à rebord, débris d'amphores, coquilles d'huîtres ; etc., un peu plus bas des clous de fer, meules en basalte, une Coloniale de Nîmes (Auguste Agrippa), des ossements de bœuf, porc, mouton, débris de poteries « samienne » ; enfin deux murs parallèles, écartés de 3 mètres, en pierres sèches. Voilà qui est du meilleur augure, pour peu que se continue cette profondeur de terre meuble, si rare en d'autres régions de la Provence.

M. F. Mazauric a dressé, comme cadre préliminaire du dossier complet qu'il prépare, mais que de nouvelles observations ou découvertes l'obligent à modifier chaque jour, une *Statistique sommaire des Enceintes préromaines du département du Gard*, travail déjà considérable, définissant en quelques mots 95 de ces monuments, tous pointés sur la carte, où une lacune, bien manifeste au N.-O., n'est attribuable — nous en acceptons l'augure — qu'au peu de recherches dirigées de ce côté.

Dans cette longue liste, un grand nombre de noms sont nouveaux, ou furent publiés pour la première fois par M. Mazauric : tels *Saint-Julien-Peyremale*, à Anduze ; *la Moulière*, à Belvezet ;

Clergue et *Saynette* à Bouquet ; *Lamparre* à Brouzet-lès-Alais ; *Estauzin* à la Calmette ; *la Barrière*, sur Campestre et Luc ; *le Serre d'Allia* à la Capelle-Mamolène ; *le Grand Bosquet d'Auzigue* (un des deux), à Cavillargues ; le *Roc de Montagnan* (Signargues) à Fons-sur-Lussan ; *Cambis* à Gajan ; *la Rouvière*, *la Draille* à Gondargues ; *la Lèque* à Lussan ; *le Devois* à Marguerittes ; *le Clap* ou *Caporie*, *l'Enclos Saint-Michel*, *la Grange*, *Roque-Haute*, *Saint-Estève* à Méjeannes-le-Clap ; *la Souca-Roundo* et une autre voisine à Mialet ; *Mareuil* à Montclus ; *les Campels* à Montdardier ; *le Rédalet* à Navacelles ; *les Fontanilles*, *Montaury*, *la Roncière*, *le Serre du Diable* à Nîmes ; *Bragassargues* (deux) près Quissac ; près la *Bergerie Lermina* (Gorges du Gardon) à Sainte-Anastasie ; *les Combèzes* à Saint-André-de-Roquepertuis ; *le Pic d'Anjau* (confinant l'Hérault) à Saint-Laurent-le-Minier ; *Ferreiroles*, *Saint-Sébastien* à Saint-Privat-de-Champclos ; *la Baume* (un des deux) à Serviers-la-Baume ; *la Font-du-Trône* à Seynes ; *le Serre de Péreghil* à Tharaux ; *Saint-Pierre* à Valliguières.

Certains noms de lieux-dits peuvent servir d'excellent guide à la détection. Cela était connu pour bon nombre ; M. Mazauric, ayant fait la même remarque pour le vocable provençal *paradou*, *paradet*, *paradas*, souvent francisé en *paradis*, a voulu se rendre compte tout récemment si la colline dite *le Serre du Paradis*, qui fait pendant, au N.-E. de Nîmes, à l'oppidum du *Serre du Diable*, au N.-O., ne montrerait pas également des restes de fortifications ; et il les a parfaitement reconnus, malgré leur état de dégradation, au milieu des clôtures modernes d'un terrain très morcelé, où abondent les débris de céramique gauloise et romaine.

Ainsi est fournie une preuve nouvelle de la possibilité des découvertes presque certaines que peuvent amener des recherches rationnellement dirigées, dans les pays même où le nombre des enceintes déjà connues justifierait presque certains scepticismes, si la nature du sol n'y avait mieux qu'ailleurs sauvegardé de la ruine les restes d'un passé, dont nous nous plaisons à faire revivre les grandeurs insoupçonnées.

M. l'abbé Mérand a pu, grâce à une récente coupe de bois qui a dégagé l'enceinte du *Châtelet* d'Oyrières (Haute-Saône), précédemment signalée par M. A. Gasser, en préciser la forme et l'emplacement, en même temps qu'en découvrir une autre, au *Montverrat*. L'une et l'autre sont certainement anhistoriques : mais, faute de fouilles, c'est tout ce que l'on en peut dire, pour le moment.

M. Francis Pérot a pu vérifier que le camp de *Mainteni*, à Chantenay (Nièvre), est bien distinct de celui de *la Bourgogne* ;

ils sont distants de plus de 6 kilomètres. Il a extrait encore de sa riche bibliothèque de nombreuses indications bibliographiques, notamment un calque du plan, donné en 1855 par Esmonnet, du *Camp de Néris* (Allier). — Il se met également à la disposition des intéressés sur la question des *Souterrains refuges*, sur laquelle il est très documenté.

M. L. Pierquin, membre de la Commission, met la dernière main à un travail d'ensemble sur les Ardennes, dont il s'est chargé.

M. Isidore Valérian s'occupe à marquer sur la carte des Bouches-du-Rhône toutes les enceintes qu'il a visitées.

Errata. — Dans notre 5e Rapport, p. 13 (B. S. P. F., IV, février 1907) il faut lire *La Lodde*, au lieu de *l'Allier*.

Nous renouvelons à nos correspondants la prière instante de nous signaler sans retard toute faute dont ils viendraient à s'apercevoir dans nos Rapports.

Archives de la Commission.

CATALOGUE DES IMPRIMÉS FRANÇAIS.

(2e *Liste*).

[Sauf mention spéciale, il s'agit *d'hommages d'auteurs*, du format in-8e, reçus la plupart à titre personnel par le Président, mais versés par lui aux Archives, après inscription sur chaque couverture, des pages où il est question d'enceintes. Les numéros sont ceux de l'enregistrement dans chaque série].

1. J.-M. ABGRALL. Vestiges du vieux château de Kergunus en Trégunc. [Ex *Bull. archéologique du Finistère*, 1906]. Quimper, Cotonnec, 1906, 7 pages.

2. L'Abbé Arnaud d'AGNEL. Découvertes archéologiques au Castellas de Vitrolles. [Ex *A. F. A. S.*, T. XXXIII, 1904, p. 1027-1034, 4 fig.]

3. Z. d'AGNEL. Esquisses d'archéologie préhistorique. [Ex *Bull. Soc. d'étud. scient. et archéol. de Draguignan*, T. XXIII, 1900, p. 523-535]. Draguignan, C. et A. Latil, 1902.

4. Victor ARNON. Un coin de la Nièvre préhistorique. Les roches de Basseville et le camp de Surgy. [Ex *Soc. d'Hist. nat. d'Autun*, T. XIV, p. 129-192, pl. I-IV]. Découpure. (*Acq*.)

5. AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. Morbihan. La région de la Roche-Bernard aux époques préromaine, gallo-romaine et mérovingienne. Inventaire descriptif des monuments et découvertes des cantons de La Roche-Bernard et de Muzillac. [Ex *Bull. archéol. de l'Assoc. Bretonne*, *Congr. de La Roche-Bernard*, 1903, Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1904, 52 p., 1 pl.

6. H. BARBE. Jublains (Mayenne). Notes sur ses antiquités, époque gallo-romaine, pour servir à l'histoire et à la géographie de la ville et de la cité des Auberges-Diablintes. Le Mans, Monnoyer, 1865, 201 p., et atlas 4e cart. de 12 gr. planch., Mayenne, Derenne. (*Acq*.)

7. F. BARTHÉLEMY. Répertoire des découvertes préhistoriques dans le département de la Meurthe. Ex *A. F. A. S.*, T. XVIII, 1889, p. 599-614, pl. XIX]. Paris, au Secrétariat.

8. F. BARTHÉLEMY. Contribution à l'étude des camps vitrifiés et calcinés. [Ex *Mém. Soc. d'Archéol. lorraine*, T. LXII, 1892]. Nancy, Crépin-Leblond, 32 p., 2 pl.

9. Hilarion BARTHETY. Le « Castella » de Laroin (Basses-Pyrénées). [Ex *Bull. Soc. des Sc., L. et Arts. de Pau* (2), T. XXXI]. Pau, Veuve Ribaut, 1904, 11 p.

10. Pol BAUDET. Camps et enceintes de l'Aisne. [In *L'Homme préhistorique*, T. IV, 1906, n° 9, p. 264-267, et T. V, 1907, n° 3, p. 81-84]. Paris, Schleicher fr.

11. Le Comte J. BEAUPRÉ. — Les études préhistoriques en Lorraine, de 1889 à 1902, et aperçu général sur les époques gallo-romaine et mérovingienne dans le département de Meurthe-et-Moselle. Nancy, Crépin-Leblond, 1902, 272 p., 258 fig., 30 plans.

12. Le Comte J. BEAUPRÉ. — Note sur les enceintes à vallum calciné [Ex *B. S. P. F.*, T. III, 1906 p. 114-122]. Le Mans, Monnoyer.

13. Le Comte J. BEAUPRÉ. Le monument funéraire mégalithique du Bois-l'Evêque, commune de Sexey-aux-Forges (Meurthe-et-Moselle). Nancy, Crépin-Leblond, 1907, 8, p., 1 pl.

14. Eusèbe BOMBAL. Rapport sur les fouilles opérées au Puy-du-Tour, commune de Moncontour (Corrèze), en juillet et août 1906. Tulle, Crauffon, 1907, 15 p.

15. * Casimir BOTTIN. Notes sur quelques monuments préhistoriques des Alpes-Maritimes. [Ex *Ann. Soc. L., Sc. et A. des A.-M.*, T. VII, 1882, p. 155-177, pl. V-XII]. Nice, Malvano, 1882.

16 * Casimir BOTTIN. Mémoire sur dix tombes de l'époque préhistorique à Saint-Vallier. [Ex *Ann. Soc. L., Sc. et A. des A. M.*, T. X, 1885, p. 419-445, 2 pl.]. Nice, Malvano, 1886.

17. Casimir BOTTIN. Découverte et fouille de neuf tombes aux environs de Saint-Vallier-de-Thiey (A.-M.). [Ex *Ann. Soc. L., Sc. et A. des A.-M.*, T. XVI, 1899, p. 319-328, 1 pl.]. Nice, Malvano, 1899.

18. Casimir BOTTIN. Mémoire sur le camp celto-ligure et romain de la Courtine, suivi de la description de quelques stations romaines, avec notes monographiques et étymologiques sur Ollioules. Draguignan, J. Barles, 1892, 20 p.

19. Casimir BOTTIN. Archéologie. Ruines des gorges d'Ollioules (terroir de la commune d'Évenos). [Ex *Bull. de l'Académie du Var*]. Toulon, imp. du *Petit Var*, 1896, 28 p., 3 pl.

20. Casimir BOTTIN. Rapport sur la découverte de deux meules gallo-romaines par M. le colonel Noir. Etude historique de l'atelier de ces meules sur le plateau du Rocher de l'Aigle et de la Guérarde, commune du Beausset. [Ex *Annales de l'Académie du Var*, 1905). Toulon, A. Bordato, 1906, 18 p., 1 pl.

21. Louis BOUSREZ. Les monuments mégalithiques de la Touraine. Étude générale, inventaire et description. — Tours, L. Bousrez, 1894, 112 p., 3 planch., 2 cartes.

22. Louis BOUSREZ. — Le donjon et le château de Monbazon, notice historique et archéologique. — Tours, L. Bousrez, s. d., 8 p.

23. Louis BOUSREZ. L'Anjou aux âges de la pierre et du bronze. Inventaire des monuments mégalithiques du Maine-et-Loire. Paris, F. Alcan, 1897, 120 p., 10 planches en photo-collo.

(*) L'astérisque indique les notices dont M. Guébhard, les ayant à Saint-Vallier-de-Thiey, ne se séparera pas pour le moment, tout en les tenant à la disposition des confrères qui désireraient les consulter.

24. BOUT DE CHARLEMONT. Sur l'oppidum de la Motte, à Garlaban. [In *Bull. Soc. Archéologique de Provence*, 1906, n° 7, p. 174, MARSEILLE. Palais Longchamp]. (*Ab*t.)

25. BRUN. Nice et Cimiez. [Ex *Ann. Soc. L., Sc. et A. des A.-M.*, T. IV, 1877, p. 153-164]. Coupure. *Acq.*

26. *BULLETIN MENSUEL de la Soc. des L., Sc. et A. de Bar-le-Duc*, n° 3, mars 1907. (*Don de* M. H. BROCARD)

27. L. CAPITAN. Association française pour l'avancement des Sciences. Congrès de Paris, tenu du 2 au 9 août 1900. Compte-rendu de la Section d'anthropologie. [In *Rev. Ec. d'Anthrop. de Paris*, T. X, 1900, n° VIII, p. 274-290]. PARIS, F. Alcan.

28. L. CAPITAN. XIIe Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, session de Paris, 20-25 août 1900. [In *Rev. de l'Ec. d'Anthrop. de Paris*, t. X, 1900, n° X-XI, p. 358-403. PARIS, F. Alcan, 1900].

29. * EMILE CARTAILHAC. Les monuments primitifs des Iles Baléares avec 50 photogravures hors texte et 80 plans ou dessins. In-4°, TOULOUSE, Ed. Privat, 1892, texte de 78 p. avec album de 51 pl., en carton.

30. * PROSPER CASTANIER. Histoire de la Provence dans l'antiquité, depuis les temps quaternaires jusqu'au ve siècle après J.-C. I. La Provence préhistorique et protohistorique jusqu'au vie siècle avant l'ère chrétienne, PARIS, Marpon et Flammarion, MARSEILLE, Aubertin, 1893, 306 p., 1 cart. coul. (*Acq.*)

31. MARIUS CATHALA. Société d'études scientifiques de l'Aude. Excursion du 30 avril 1905 aux environs de Bize [Ex *Bull. Soc. et scient. de l'Aude*, XVII, 1906]. CARCASSONNE, Bonnafous. Thomas, 26 p.

32. P. CAZALIS DE FONDOUCE. Les temps préhistoriques dans le Sud-Est de la France. Allées couvertes de la Provence. [Ex *Mém. Acad. des Sc. et L. de Montpellier, Sect. des Sc.*]. MONTPELLIER, C. Coulet et PARIS, A. Delahaye, gr. 4° jésus, 5 planch. coul. (*Acq.*)

33. CAZIOT. Découvertes d'objets préhistoriques et protohistoriques faites dans l'île de Corse [Ex *Bull. Soc. d'Anthropologie de Paris*, 1897, p. 463-476].

34. P. DU CHATELLIER. Cartes des Monuments mégalithiques, des Tumulus, des Trouvailles de Bronze et des Camps du département du Finistère. PARIS, Lahure, 1902, 2e édit., atlas 4° de 2 cartes f° en couleurs.

35. * M. CHIRIS. Notice sur un ancien camp retranché situé sur le plateau de Roquevignon, près Grasse. [In *Ann. Soc. L., Sc. et A. des A.-M.*, T. VIII, 1882, p. 44-47, pl. I-II]. NICE, Malvano.

36. * M. CHIRIS. Les grottes préhistoriques de Saint-Martin, commune d'Escragnolles. [Ex *Ann. Soc. L., Sc. et A. des A.-M.*, T. VIII, p. 249-260, pl. XV-XIX]. NICE, Malvano, 1883.

37. * MARCELLIN CHIRIS. Mémoire sur un tumulus de l'époque néolithique, situé à la Collette, commune d'Escragnolles (A.-M.). DRAGUIGNAN, Olivier et Rouvier, 1889, 9 p., 1 planche

38. * MARCELLIN CHIRIS. Recherches sur la civilisation néolithique dans les Alpes-Maritimes. [Ex *Bull. Soc. d'études scient. et arch., de Draguignan*, T. XIX, p. 96-160]. DRAGUIGNAN, L. et A. Latil, 1893.

39. * MARCELLIN CHIRIS. La pierre tabulaire de la Croix-de-Cabris (Alpes-Maritimes). [Ex *Bull. Soc. d'études sc. et arch. de Draguignan*, T. XX, 1895, p. 75-80, 1 pl.]. DRAGUIGNAN, L. et A. Latil, 1897.

40. * MARCELLIN CHIRIS. La Sarrée et la grotte de Magagnosc. [Ex *Bull. Soc. d'études sc. et arch. de Draguignan*. T. XXI, 1896-7, p. 19-34]. DRAGUIGNAN, L. et A. Latil, 1897, 16 p., 2 pl.

41. * MARCELLIN CHIRIS. La Grotte de Magagnosc. [Ex *Bull. Soc. de Spéléologie*, 1898, p. 25-31, 2 fig.]. RENNES, Fr. Simon.

42. MARCELLIN CHIRIS. Sur trois huttes préhistoriques [Ex *Bull. Soc. d'Et. sc. et arch. de Draguignan*, T. XXIV, 1902-03, p. 263-270]. DRAGUIGNAN, L. et A. Latil, 1904.

43. MICHEL CLERC ET G. ARNAUD D'AGNEL. Découvertes archéologiques à Saint-Marcel, banlieue de Marseille. [Ex *Bull. archéologique*, 1904, p. 262-271. pl. XI, 269]. PARIS, Imp. nat., 1905.

44. L. CLOS. Description du camp antique de Sermu-sur-Baume (Jura), avec deux planches. [Ex *Mém. Soc. d'émulation du Jura*]. LONS-LE-SAUNIER, J. Declume, 1881, 16 p., 2 pl. (*Don de* M. M. PIROUTET).

45. CH. COTTE. Revue de Palethnologie provençale. [Ex *Ann. Soc. d'études provençales*, T. II, 1905, p. 59-65]. AIX-EN-PROVENCE, B. Niel.

46. L. COUTIL. Département de l'Eure. Archéologie gauloise, gallo-romaine et franque. I. Arrondissement des Andelys. PARIS, Leroux ; ROUEN, Lestringant; LOUVIERS, Izambert; 1895, 91 p., 18 planch. dont 12 en héliograv., notes et croquis m. s.

47. H. DAVID DE SAINT-GEORGES. Histoire des Druides et particulièrement de ceux de Calédonie, d'après M. Smith, suivie de recherches sur les antiquités celtiques ou romaines des arrondissements de Poligny et Saint-Claude et d'un Mémoire sur les tourbières du Jura (1808). ARBOIS, A. Javel, 1845, 151+46+30 p. (*Acq.*)

48. L'ABBÉ HENRI DEBOUT. Tardinghen et les sépultures sous dalles. [Ex *Mém. Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*. T. I]. ARRAS, Répessé-Crépel, 1894, 64 p., 5 planch. coul.

49. JOSEPH DÉCHELETTE. L'oppidum de Bibracte. Guide du touriste et de l'archéologue au Mont Beuvray et au Musée de l'Hôtel Rolin, avec une carte, un plan et 27 simili-gravures et dessins. PARIS, A. Picard, AUTUN, Dejussieu, s. d., 80 p. (*Acq.*)

50. DELFORTRIE. Époque préhistorique. Station de Cubzac (Gironde). Camp de l'âge de la pierre polie. [Ex *Mém. Soc. des Sc. phys. et nat. de Bordeaux*, T. V, p. 292-298, 2 planches]. BORDEAUX, Gounouilhou, 1869. (*Acq.*)

51. J.-B. DELORT. A travers le Cantal et la Lozère. ROMANS, A. Buisson, 1891, 320 p.

52. * F. DESJARDINS. Les camps retranchés des environs de Nice dans le département des Alpes-Maritimes. [Ex *Bull. Soc. niçoise des Sc. nat. et historiq.*, T. IV, p. 164-179, 2 pl.]. NICE, Cauvin, 1879.

53. CLÉMENT DRIOTON. Contribution à l'étude de la fortification antique dans l'arrondissement de Dijon. Les retranchements calcinés des Châtelets de Val-Suzon et d'Etaules. [Ex *A. F. A. S.*, T. XXXI, 1902, p. 844-848, 2 fig.]. PARIS, au Secrétariat.

54. CLÉMENT DRIOTON. Autour d'Alésia, 7 p., s. d.

55. L. DUBARRY. Notice sur quelques camps anciens dans le Midi de la France. [Coupure in-4° Ex *Mém. Soc. Archéol. du Midi*, T. I, 1834, p. 73-81, pl. V]. TOULOUSE. (*Acq.*)

56. COMMANDANT EMILE ESPÉRANDIEU. *Alesia*, conférence faite à Paris le 12 décembre 1906, sous le patronage de la *Société française des Fouilles archéologiques*. SEMUR-EN-AUXOIS, V. Bordot, 1907, 22 p., 2 planch.

57. ED. FLOUEST. L'oppidum de Nages. [Ex *Mém. Acad. du Gard*, 1868-1869, p. 235-245]. NIMES, Clavel-Ballivet, 1870, 11 p., 2 pl. (*Acq.*)

58. J. FORTES (DE PORTO). La spirale préhistorique et autres signes gravés sur pierre. Etude sur les relations antéhistoriques de l'Ibérie avec l'Irlande [Ex *Rev. préhist.*, I, 1906, n° 10, p. 314-325, 9 fig.] PARIS, Vigot fr., 1907.

59. R. FORTIN. Société normande d'études préhistoriques, compte rendu de la réunion tenue à Rouen, le dimanche 3 octobre 1897. LOUVIERS, Eug. Izambert, 1898, 14 p.

60. G. FOUJU. Fouilles au camp Harrouard. [Ex *Procès-verbaux de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*]. CHARTRES, Garnier, 1900, 4 p.

61. RENÉ GADANT. Note sur une figurine de bronze découverte au Beuvray, en 1905. [Ex *Mém. Soc. Éduenne*, T. XXXIV]. AUTUN, Dejussieu, 1906, 7 p., 1 planche.

62. X. GARENNE. Bibracte. *Domicilia Gallorum* (Extraits en Esp. m. s.). — (*Don de* M. A. DESFORGES).

63. HENRY DE GÉRIN-RICARD. Statistique préhistorique et protohistorique des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes : 1° Essai de classification; 2° Considérations locales; 3° Répertoire des découvertes récentes et anciennes, avec planches. Préface par M. le Pr A.-F. Marion. MARSEILLE, Barlatier, 1899, 34 p., 2 pl.

63 bis. H. DE GÉRIN-RICARD. Notes archéologiques sur Tourves (Var). [Ex *Répert. des Trav. de la Soc. de Statist. de Marseille*, 1903]. VALENCE, imp. Valentinoise, 1904, 20 p.

64. HENRY DE GÉRIN-RICARD. Rapport sur une mission archéologique en Italie. [Ex *Nouvelles archives des missions scientifiques*, T. XIII, 1905, p. 57-72, 2 planch.]. PARIS, Imp. nat.

65. DE GERMONDY. Géographie historique du Freinet (Var) du ve au viie siècle. [Ex *Bull. Soc. Sc., B.-L., et A. du Var*, T. XXXIII-XXXIV, 1864-5, p. 171-321]. TOULON. (*Acq.*)

66. LOUIS-ABEL GIRARDOT. Matériaux pour l'archéologie du Jura. Notes sur le Plateau de Châtelneuf avant le moyen âge. [Ex *Mém. Soc. d'Émulation du Jura*]. LONS-LE-SAULNIER, L. Declume, 1889, 88 p., 10 pl.

67. * PAUL GOBY. Découverte et fouille d'un tumulus de l'âge du bronze à la Sarrée, près Grasse, A.-M. [Ex *Journal de Grasse*, 7 Nov. 1901]. GRASSE, imp. du *Journal de Grasse*, 8 p.

68. LE LIEUTENANT GOMBEAUD. Fouilles du Castellum d'El-Hagueuff (Tunisie). [Ex *Bull. archéologique*, 1901, p. 81-94, 1 pl.]. PARIS, Imp. nat., 1901. (*Acq.*)

69. L'ABBÉ GUICHARD. Une tour du guet gallo-romaine à Pupillon (Jura). [Ex *Mém. Soc. d'Emulation du Jura*]. LONS-LE-SAULNIER, L. Declume, 1889, 37 p., planch. I-II. (*Acq.*)

70. V. HALLEY. Antiquités de Beaujeu. Rapport sur les résultats des fouilles faites en 1861. [In *Mém. de la Commission d'Archéol. et des Sc. historiques*, T. III, 1862, p. 97-131, 20 pl.]. VESOUL, Suchaux. (*Don de* M. P. PETITCLERC).

71. F. HOUZELLE. Le Châtelet, camp antique entre Bréhéville et Lissey. [Ex *Bull. Soc. des naturalistes et arch. du Nord de la Meuse*]. MONTMÉDY, G. Pierrot, 1901, 8 p.

72. MARTIAL IMBERT. Etudes archéologiques. IV. Monographie des anciennes enceintes du Limousin et des régions voisines (avec l'indication des autorités d'après lesquelles cette monographie a été faite). [Ex *Bull. Soc. Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*]. ROCHECHOUART, J. Dupanier, 1894, 48 p.

73. LUCIEN JACQUOT. Relevé des monuments mégalithiques de la région de Sétif, notes pour servir à une étude sur les sépultures en Algérie. [Ex *Recueil des notices et mémoires de la Soc. d'archéologie de Constantine*, T. XXXIV, 1900]. CONSTANTINE, D. Braham, 1901, 26 p., 18 pl.

74. G. DE JARRIE. Notes éparses. L'Estérel. CANNES, G. Cruvès, 1906, 22 p.

75. KELLER. Lieux de refuge des anciens Helvètes. [Ex *Mém. Soc. des Antiquaires de Fr.*, T. XXXII, 1869, p. 133-163 (manq. 133-140) et XXXIII, 1872, p. 106-154, (manq. 106-109), pl. I-V]. PARIS (*Don de* M. H. CHAPELET).

76. GUSTAVE LAGNEAU. Celtes. [Ex *Dict. encycl. des Sc. médic.*, T. XIII, p. 699-782]. PARIS, Masson, 1873. (*Acq.*)

77. LOUIS LARTET ET CHAPLAIN-DUPARC. Une sépulture des anciens Troglodytes des Pyrénées, superposée à un foyer contenant des débris humains, associés à des dents sculptées de lion et d'ours. PARIS, G. Masson, 1874, 67 p., 25 fig. (*Acq.*)

78. ADRIEN LAVERGNE. Camps du Gers. [In *L'Homme préhistorique*, T. IV, 1906, n° 9, p. 280-1. PARIS, Schleicher fr.]. (*Ab^t.*)

79. LOUIS LE CLERT. Les Mottes féodales et les Mottes gauloises dans l'Aube. [Ex *C.-R. du* XLIX° *Congr. archéologique de Fr., tenu en 1902 à Troyes et Provins*]. CAEN, H. Delesques, 1904, 18 p.

80. LOUIS LE CLERT. Les Castra et les Oppida de l'Aube. [Ex *C.-R. du* LXIX° *Congr. arch. de Fr., tenu en 1902 à Troyes et Provins*]. CAEN, H. Delesques, 18 p.].

81. HENRY L'ÉPÉE. Notes sur les camps retranchés de l'époque de la pierre polie dans les environs de Montbéliard. [Ex *Mém. Soc. d'Emulation de Montbéliard*, T. XIII, p. 150-158, 3 planches]. (*Don de* M. PAUL PETITCLERC).

82. LÉONCE LEX. Guide archéologique du département de Saône-et-Loire (Congrès de Mâcon, en 1899). [Ex *Bull. monumental*, T. LXXIII]. PARIS, A. Picard, s. d., 24 p.

83. BARON ALFRED DE LOË. Rapport sur les fouilles exécutées par la *Société d'archéologie de Bruxelles*, pendant l'exercice 1890 [Ex *Ann. Soc. d'Arch. de Bruxelles*]. BRUXELLES, A. Vromant, 8 p., 2 fig.

84. BARON ALFRED DE LOË. Rapport général sur les recherches et les fouilles exécutées par la *Société d'Arch. de Bruxelles*, pendant l'exercice de 1903. [Ex *Ann. Soc. d'Arch., de Bruxelles*, I, XIX, 1905, 1re et 2e livr.]. BRUXELLES, Vromant, 64 p., 4 pl.

85. BARON ALFRED DE LOË. Rapport général sur les recherches et les fouilles exécutées par la *Société d'Arch. de Bruxelles*, pendant l'exercice de 1904. [Ex *Ann. Soc. d'Arch. de Bruxelles*, t. XIX, 1905, 3me et 4me livraisons]. BRUXELLES, Vromant, 33 p., 2 pl.

86. DAVID MARTIN. Camp retranché préhistorique de la Reynaude, près de Serres (Hautes-Alpes). [In *Bull. Soc. d'Etudes des Hautes-Alpes*, T. XXII, 1903, p. 325-328. GAP, Jean et Peyrot].

87. LUDOVIC MAZÉRET. Camps et Mottes du Gers [In *L'Homme Préhistorique*, T. IV, 1906, n° 9, p. 257-263. PARIS, Schleicher fr.] (*Ab^t.*)

88. ETIENNE MELLIER, MARIUS VILLARD. L'Oppidum de Plan de Baix. Les Gorges d'Omblèze. VALENCE, J. Céas, 1906, 4°, 24 p., 1 planche, 1 cart. coul.

89. N. DE MERCEY. Sur deux questions concernant les groupes de la Somme. Nouvelles indications sur les groupes de la Somme. [Ex *Bull. Soc. linnéenne du N. de la Fr.*, T. III, p. 336 et 352]. AMIENS, Delattre-Lenoel, 1877. (*Don de* M. PAUL COMBES FILS).

90. JEAN MIQUEL. Essai sur l'arrondissement de St-Pons, 1er fasc. St-Pons préhistorique et gallo-romain [Ex *Bull. Soc. Languedonienne de géographie*, 1894]. MONTPELLIER, Ch. Boehm, 1905, 64 p., 8 pl.

91. LE LIEUTENANT MOREAU. Le Castellum de Ras-Oued-el-Gordab, près de Choumrassen. [Ex *Bull. archéol.*, 1904, p. 369-375, 2 planch.]. PARIS, Imp. nat., 1905. (*Acq.*)

92. ADRIEN DE MORTILLET. Les monuments mégalithiques de la Lozère, rapport adressé à la Commission des monuments mégalithiques, publié avec le concours de *l'Association française pour l'Avancement des Sciences*. PARIS, Schleicher fr., 1905, 64 p., 39 fig., 5 pl.

93. F. MOULIN. Le préhistorique dans les régions du Sud-Est de la France.— L'abri du Bau de l'Aubesier (Vaucluse) (époque moustérienne) ; étude géologico-palethnologique. [Ex *Bull. Ac. du Var*, 1903]. TOULON, A. Bordato, 1904, 84 p., 6 fig., 3 pl.

94. H. MÜLLER. Découverte et fouille d'une station préhistorique à Saint-Loup (Isère). [Ex *A. F. A. S.*, T. XXXIII, 1904, p. 1012-1026, pl. V]. Paris, au Secrétariat.

95. H. MÜLLER. Notes sur les stations préhistoriques en plein air des environs de Grenoble [Ex *A. F. A. S.*, T. XXXIII, 1904, p. 1005-1011]. Paris, au Secrétariat.

96. Dr D. OLIVIER. Tombe mégalithique de la Verrerie-Vieille près Saint-Paul-lez-Fayence. [Ex *Bull. Soc. d'études scient. et arch. de Draguignan*, T. XI, 1876-77, 49-57, pl. I-IV]. Draguignan, C. et A. Latil, 1877.

97. Francis PÉROT. La Butte Jolard au Donjon [Ex *Bull. Soc. d'émulation de l'Allier*, T. IX, 1901, p. 267-269]. Moulins, Ét. Anelaire.

98. Maurice PIROUTET. Nouvelles stations préhistoriques aux environs de Salins et d'Arbois. [Ex *Feuille des Jeunes Naturalistes*, T. XXXI, 1900, p. 24-25 et 82-93, pl. VI]. Rennes, Oberthür.

99. Maurice PIROUTET. Contribution à l'étude du premier âge du Fer dans les départements du Jura et du Doubs. [Ex *L'Anthropologie*, T. XI, 1901, p. 369-400, 21 fig.]. Paris, Masson.

100. N. PONTHIEUX. Archéologie préhistorique. Le Camp de Catenoy (Oise), station de l'homme à l'époque dite de la pierre polie. Beauvais, E. Laffineur 1872, 2e livraison, p. 17-32, pl. III-IV. (*Acq.*)

101. Le Docteur Paul RAYMOND. L'arrondissement d'Uzès avant l'histoire, avec figures et carte dans le texte. Paris, Alcan, s. d., 250 p.

102. B. RÉBER. Les pierres à sculptures préhistoriques du Jura français (département de l'Ain). [Ex *Bul. et Mém. Soc. d'Anthropologie de Paris*, 1903, p. 00]. Paris.

103. J. P. RÉVELLAT. Les Adunicates, peuple gaulois emplacé dans la région d'Andon (Alpes maritimes). [Ex *Bull. épigraphique*, 1884]. Vienne, E. J. Savigné, 1886, 20 p., 1 pl. (*Acq.*)

104. * Emile RIVIÈRE. Paléoethnologie. De l'antiquité de l'homme dans les Alpes-Maritimes, avec 21 planches en chromolithographie, par J. Pilloy et gravures sur bois par Guzman. In-4°, Paris, J.-B. Baillère, 1887, 338 p., 24 pl. (*Acq.*)

105. Emile RIVIÈRE. La station préhistorique de la Côte-Sainte-Marie, Meurthe-et-Moselle. [Ex *A. F. A. S.*, T. XXX, 1901, p. 760-762] Paris, au Secrétariat.

106. Emile RIVIÈRE. Nouvelles recherches dans les Alpes-Maritimes en 1879 [Ex *A. F. A. S.*, T. XIX, p. 622-628]. Paris, au Secrétariat.

107. Le Général H. SAGET. Camp (*Castellum*) romain? de Frocourt, commune de Saint-Roman, canton de Poix (Somme). Principes de castramétation romaine appliqués au tracé de son enceinte. Extrait (résumé) d'une Étude historique et archéologique (*inédite*) sur Frocourt et ses environs, ayant pour objet de rechercher l'origine d'anciens retranchements, en partie bien conservés, qui entourent cette localité. Paris, H. Champion; Amiens, Yvert et Tellier, 1903, 15 p., 1 carte. (*Don de* M. A. PÉPIN-DONAT).

108. De SAINT-GENIS. Un oppidum gaulois à Plan-de-Baix. [In *Bull. Soc. d'Archéol. et Statist.* de la Drôme, T. II, 1867, p. 410-421]. (*Acq.*)

109. * P. SÉNEQUIER. Les anciens camps retranchés des environs de Grasse. [In *Ann. Soc. L., Sc. et A. des A.-M.*, T. IV, 1877, p. 141-152, 2 pl., et T. VII, 1880, p. 143-167]. Nice, Malvano.

110. * P. SÉNEQUIER. Excursions archéologiques aux environs de Grasse. [In *Ann. Soc. L., Sc. et A. des A.-M.*, T., VIII, 1882, p. 194-208, et T. X, 1886, p. 397-409]. Nice, Malvano.

111. P. SÉNEQUIER. Saint-Vallier, Grasse, Crosnier fils, 1891, 428 p. (*Acq.*)

112. P. SÉNEQUIER. Cabris et Le Tignet. GRASSE, E. Imbert, 1900, 148 p.

113. G. SICARD. Note sur le village de Minerve. Rapport sur l'excursion de la *Société d'études scientifiques de l'Aude* du 30 avril 1899 [Ex *Bull. Soc. d'ét. sc. de l'Aude*, t. XI, 1900]. CARCASSONNE, Bonnafous. Thomas, 15 p., 1 pl.

114. * MARIUS SIVAN. Un village en Provence. Étude historique sur *Forum Voconii*, *Castrum de Caneto*, Le Cannet. BRIGNOLES, M. Vidal, PARIS, Champion, 1886, 218 p., nombr. fig., 1 carte. (*Don de* M. M. LIAUTARD).

115. E. TRUTAT. La principauté de Monaco, conférence du 5 février 1906. [Ex *Soc. de Géographie de Toulouse*]. TOULOUSE, Lagard et Sebil, 1906, 21 p.

116. G. VASSEUR. Note préliminaire sur l'industrie ligure (poteries et silex taillés) en Provence, au temps de la colonie grecque. [Ex *Annales de la Fac. des Sc. de Marseille*, T. XIII, p. 23-48, pl. VII-XI]. MARSEILLE, Barlatier, 4°.

117. O. VAUVILLÉ. L'enceinte de Pommiers (Aisne), *Noviodunum* des *Suessiones*. [Ex *Mém. Soc. des Antiquaires de Fr.*, T. LXV, 1906, p. 45-90, 25 fig.]. PARIS.

En vue de la *Conférence publique* à donner au *Congrès d'Autun*, M. Guébhard, 4, *rue de l'Abbé-de-l'Epée*, *Paris V*, sera reconnaissant à tous ceux qui voudront bien lui indiquer le moyen de se procurer sans retard de *bonnes vues photographiques*, ou autres, susceptibles d'être reproduites en diapositifs, pour représenter des types caractérisés d'enceintes, spécialement de levées de terres, d'îles artificielles, ou de mottes fortifiées.

Le Président rappelle aussi à tous ceux de ses correspondants qui, ayant adhéré au *Congrès d'Autun*, auraient l'intention d'y présenter des études dont l'importance ne nous permettrait de publier ici que le résumé, l'intérêt qu'il y a à en donner le plus tôt possible les titres précis, pour que ceux-ci puissent être annoncés dans une circulaire spéciale, avant le Congrès.

A propos du Procès-verbal.

Réponse au rapport présenté au nom de la Commission désignée pour l'étude des pierres géométriques.

M. A. BERTIN (Paris). — Je trouve sévère le jugement que la Commission a rendu sur les pierres de forme géométrique et les pierres percées, que j'ai présentées. — Pour le moment, je ne puis dire que ceci : je compte sur le temps qui saura répondre autrement que je ne pourrais le faire, dès que ces pièces seront connues et que la lumière commencera à se répandre sur elles.

A propos de la discussion sur les superstitions populaires.

M. J. Bossavy (Le Mans). — A propos des deux haches trouvées dans une maison à Crécy-sur-Serre, MM. Pol Baudet, Marcel Baudouin, de Mortillet, Stalin, Gasser, ont, dans la séance du 28 mars dernier, rappelé l'emploi de la hache polie comme talisman. L'étude de ces superstitions populaires peut, à notre avis, fournir le sujet d'utiles rapprochements aux chercheurs. Aussi verrions-nous volontiers rechercher et classer les pratiques superstitieuses, avant quelles disparaissent. Dans cet ordre d'idées, je puis ajouter quelques faits à ceux signalés.

M. Roquet, instituteur à Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe), a trouvé, en 1897, une hache polie dans les murs de clôture de la ferme dite du Calvaire, sur le chemin d'Yvré-le-Pôlin.

La présence (constatée par M. Bonnemère) d'os de poulet, à côté d'une hache dans les fondations d'une maison, en Anjou (1), peut être rapprochée d'une coutume du Maine, presque totalement disparue aujourd'hui.

On disait qu'avant de s'installer dans une maison, il fallait répandre dans toutes les pièces quelques gouttes du sang d'une *poule noire*. — J'ai été témoin du fait en 1901, en pleine ville du Mans, pour une maison nouvellement construite, que le propriétaire venait habiter.

Comme en Vendée (2), il existe en Provence des prières à *Sainte-Barbe*, « *Sainte-Fleur* », contre le tonnerre. — Pour dire ces prières, on ferme les volets de l'appartement, dès que l'orage gronde, et on allume de petits cierges que l'on a fait bénir le jour de la *Chandeleur*.

M. Marcel Baudouin. — Permettez-moi de rappeler que j'ai déjà signalé ailleurs (3) la coutume dont parle notre collègue : sacrifice d'une poule *noire* (il faut absolument qu'elle soit *noire*), lors de l'*édification d'une maison* et avant d'y habiter. — J'ai observé un fait analogue aux Sables-d'Olonne (Vendée), il y a quelques années encore ; mais il s'agissait d'un *canard*.

Ave (4) dit : « Un bon cornouaillais, avant d'habiter sa maison, saigne et tue un *coq* ». — Erdna (5) a rappelé que cette coutume est indiquée dans la Bible, a parlé du coq d'Esculape, des colombes des Israélites ! — R. G. (5) a cité la poule *noire* pour Nantes.

(1) *Bulletin*, S. P. F., T. IV, n° 3, 1907, p. 171.
(2) *Ibid.*
(3) M. Baudouin. — *Int. Nantais*, 31 oct.-7 nov. 1904, p. 217 ; 26 déc. 1904, p. 224. — J'ai rappelé que cette coutume existait en Italie, en Grèce, en Chine.
(4) Ave. — *Int. Nant.*, 1904, 19 sept.
(5) Erdna et R. G. — *Int. Nant.*, 1904, 5 et 12 déc. 1904.

Peut-être faut-il rapprocher cette coutume des sacrifices faits lors de l'érection de certains MÉGALITHES, et en particulier des *Menhirs* ? Mais je reviendrai plus tard, avec détails, sur cette question très curieuse.

En Vendée, on n'allume pas de feu quand il tonne; mais ma grand'mère, en 1885, fermait encore ses *volets*, au premier coup de tonnerre ! — A rapprocher des haches polies, talisman contre le tonnerre, les *staurotites* (pierres bien connues en forme de croix), qui sont employées en Morbihan contre les incendies des maisons. Même origine pour la coutume (Pierres rares, trouvées dans les champs, là où le tonnerre a paru tomber).

Carte des Bijoux préhistoriques découverts en Vendée.

M. Marcel BAUDOUIN montre une *Carte muette* de la Vendée (spécimen déjà présenté), sur laquelle il a inscrit, à l'aide de signes conventionnels nouveaux, tous les bijoux préhistoriques, jusqu'ici découverts en Vendée. — Il insiste sur l'intérêt des *Cartes muettes* départementales pour ce genre de relevé. — Il faut qu'elles soient toutes à la même échelle, soit au 1/200.000.

M. A. DE MORTILLET prend la parole à ce sujet et appuie les idées de M. Marcel Baudouin.

M. Pol BAUDET indique qu'il existe une *Carte muette* de l'Aisne, publiée par le Conseil général; mais elle est à une échelle différente sans doute.

Instrument de silex magdalénien de Rocherœil (Dordogne).

PAR

M. Raoul de RICARD (Douville, Dordogne).

M. le Dr BALLET a été chargé par notre collègue, M. Raoul de Ricard, de présenter une pièce, provenant d'une fouille *magdalénienne*, où abondent lances, flèches, burins à dos rabattus, grattoirs et os brisés, dont quelques-uns ouvrés.

Ce gisement magdalénien a été trouvé à l'abri sous roche de Rocherœil, dominant la rivière de la Droune, commune de Grand-Brassac, près Lisle (Dordogne). Cette pièce est finement retouchée sur les deux bords et sur les deux faces, mais à moitié seulement de la longueur, de sorte qu'elles alternent entre elles.

Présentation de quelques ossements et dents.

PAR

M. A. BERTIN (de Paris),

Instituteur aux Écoles de la Ville de Paris.

Les échantillons que je vous présente proviennent tous de dragages, exécutés dans la Marne et à l'embouchure du Petit-Morin, à la Ferté-sous-Jouarre (S.-et-M.).

Je ne suis point de l'avis de mon honorable collègue, M. Taté, qui considère la rivière et ses produits « comme le plus vaste atelier de faux naturels en préhistoire ». Au contraire, l'étude des dragages offre un très grand intérêt, en ce qu'elle présente des variétés remarquables, mais qui ne doivent nullement surprendre, attendu que la rivière était la route toute tracée que le primitif devait suivre.

Le premier tableau que voici contient 45 pièces, dont 5 cornes de cervidés, 4 griffes de plantigrades des dimensions suivantes : longueur $0^{m}095$-$0^{m}07$; et deux de $0^{m}055$.

Les 32 dents sont-elles toutes de l'époque, qui est l'objet de nos études ? — Je n'ose l'affirmer, et laisse aux collègues compétents le soin de se prononcer à leur égard.

Deuxième tableau, 32 pièces ; un simple coup d'œil permet de voir de suite qu'elles ne sont pas le résultat de la nature ; néanmoins il s'en trouve une, la dernière en bas à droite, ayant la forme d'un godet et qui doit être d'une époque moins ancienne.

Troisième tableau, 15 échantillons ; 5 dont la cassure en biseau démontre qu'elle a été faite intentionnellement ; tous les autres portent également la trace de la main de l'homme.

Sur l'antiquité des superstitions attachées aux coquilles fossiles.

PAR

Le Dr Adrien GUÉBHARD (St-Vallier-de-Thiey, A.-M.).

Le numéro d'avril de la *Revue Préhistorique* contient une intéressante étude de notre savant confrère, le Dr Paul Raymond, sur *l'Oursin fossile et les idées religieuses à l'époque préhistorique*. D'une multitude de faits, rapprochés avec une érudition des plus documentées, l'auteur fait ressortir avec évidence que les superstitions attachées aux fossiles en général, et à l'Oursin en particulier, datent au moins de l'époque néolithique.

Mais fallait-il s'arrêter là ?

Dans son superbe ouvrage de *l'Antiquité de l'Homme dans les Alpes-Maritimes* (1), notre éminent Président-Fondateur, M. Emile Rivière, — si durement éprouvé, depuis, par l'impitoyable loi du *sic vos non vobis*, — insistait déjà sur le fait de coquilles fossiles rencontrées au cours de ses fouilles, les unes provenant de localités relativement voisines, mais les autres attribuées à des gisements fort lointains. Il est vrai que, parmi ces dernières, figurait une Ammonite du Gault, *Acanthoceras Lyelli*, que Paul Fischer faisait venir de la Perte-du-Rhône, sans avoir songé au gisement, pourtant déjà classique, d'Escragnolles, et sans avoir connu ceux qui ont été observés plus tard au voisinage de Monaco, à Laghet, à Eze-village, Eze-gare, etc. Mais peu importe la distance : il s'agissait sûrement d'objets apportés. Et, puisqu'aujourd'hui l'âge paléolithique des habitants de ces grottes est proclamé par ceux-là même qui l'avaient le plus longtemps combattu, et que d'identiques trouvailles ont eté encore notées par M. Emile Rivière dans les grottes paléolithiques de la Dordogne, on voit que c'est bien au-delà du Néolithique qu'on doit, en ce qui concerne le fossille-fétiche, remonter, dans la nuit, de plus en plus transparente, des temps!

S'il est encore discutable de savoir jusqu'à quel point l'homme primitif créa lui-même volontairement des pierres-figures, il est tout naturel, au contraire, de présumer qu'à une époque où son esprit d'observation, par raison d'intérêt majeur, s'attachait particulièrement à toutes les pierres, afin d'y reconnaître celles qui pouvaient être directement ou non utilisables, il ait été couramment frappé de l'aspect réellement *figuré* de certaines d'entre

(1) Emile RIVIÈRE. — De l'antiquité de l'Homme dans les Alpes-Maritimes, avec planches en chromolithographie par J. PILLOY et gravures sur bois par GUSMAN. PARIS, J.-B. Baillière, 1887. In 4° de 383 p., 24 pl. — P. 276.

elles, et les ait recueillies, en leur attachant les idées de fétichisme surnaturel, dont bon nombre ont traversé les siècles, et continuèrent à faire très bon ménage avec les « révélations », que l'homme qualifie de « supérieures », pour mieux faire valoir sa propre supériorité !

Parmi les fossiles, la forme spécialement portative des Échinides, soit réguliers, soit simplement symétriques, devait leur faire octroyer une préférence spéciale, que mettent bien en relief les exemples de l'époque néolithique, groupés par le Dr P. Raymond.

Quant à la survivance de ce fétichisme, longtemps après l'ère chrétienne, une nouvelle preuve, si besoin était, s'en trouverait dans une luxueuse étude de M. le chanoine H. Debout, sur un cimetière mérovingien du Pas-de Calais (1). Parmi un certain nombre de sépultures du VIIIe ou IXe siècle, où les squelettes avaient été simplement recouverts chacun d'un lit de dalles, sans supports, l'une d'elles, plus importante, affectait par la disposition des pierres, la forme, certainement voulue, d'une croix latine; or, dans celle-là justement, fut trouvé, sur chacune des cuisses, un moule siliceux fossile de *Micraster coranguinum* de la craie blanche, tandis que, sur le crâne, était appliquée une grande coquille d'*Ostrea edulis*, et que, sur les côtés, se remarquait une *Cyprœa arabica*, Porcelaine actuelle, mais des mers chaudes de l'Orient, et dont la trouvaille à cette place est à noter, pour une époque où n'avait pas encore été ouverte la route des Indes par Vasco de Gama !

M. Marcel Baudouin. — L'*Oursin fossile* est bien connu comme *emblème religieux* en Bretagne. En Poitou, on en a trouvé un dans un tumulus des Deux-Sèvres (2), et deux ont été découverts dans des tombes gauloises (3).

L'oursin fossile est évidemment l'*Ovum anguinum* des anciens, c'est-à-dire l'*œuf de serpent*. Il suffit, pour s'en assurer, de parcourir le beau livre de Mercatus, dont j'ai déjà parlé ailleurs (4), qui date du XVIe siècle, et où sont décrits les fossiles de cette nature (connus dès cette époque), sous le nom de *Brontia*, ainsi que je l'ai démontré (5).

(1) Abbé Henri Debout. — Tardinghen et les sépultures sous dalles (Ex *Mém. de la Commission départementale des Monuments historiques* du Pas-de-Calais, t. I). Arras, Répessé-Crépel, 1891, 64 p., 5 pl. — P. 41, pl. III, fig. 2 et pl. V, fig. 1.

(2) G. Chauvet. — *Ovum anguinum*. — *Revue Archéol.*, Paris, 1900, I, 281-285. Tiré à part, in-8°, Paris, 7 p. 1 fig. [Trouvaille du Frère René, au tumulus du Poison, en Saint-Amand, D. S.].

(3) Jehan. *La Bretagne*, p. 332. [Tombes d'Alaise; deux oursins].

(4) Marcel Baudouin. — *Le paléolithique dans l'Histoire jusqu'au XVIe siècle.* — *Bull. Soc. Préh. France*, Par., 1904, mai, p. 176-188, 2 fig.

(5) Lionel Bonnemère et Marcel Baudouin. — *Les haches polies dans l'Histoire jusqu'au XIXe siècle.* — *Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1905, 21 juillet p. 496-548. [Voir, pages 505 et 506, pour les Brontia].

C'est l'*Ovum anguinum* des chants bretons et des Druides.

Pourquoi l'appelait-on « Œuf de serpent » ? Evidemment parce qu'il a la forme d'un *œuf* de poule, et surtout parce qu'on le trouvait autrefois *toujours libre au milieu des terres* (formées par le détritus des calcaires où il avait été fossilisé), et qu'on avait observé que le serpent *pondait sous terre* !

On lui attribua bien vite un pouvoir religieux, parce que sa présence parut étonnante au début ; et c'est là un phénomène identique à ce qui s'est passé, comme nous l'avons montré ailleurs, pour les premières haches polies trouvées à la surface du sol.

Pour moi, si les paysans de Vendée et de Saintonge appellent *œufs de serpents* les petits œufs des poules (connus aussi sous le nom d'*œufs de coqs*), c'est parce qu'en réalité ces œufs *avortés*, qui représentent une monstruosité simple véritable, ressemblent aux œufs des *reptiles* (serpents ou lézards), non seulement par leur petitesse, mais aussi par la faible résistance de leur coque. Aussi je ne crois pas qu'il faille, comme on l'a fait, voir là un rapport *religieux* entre le *serpent* et l'*œuf*, qu'il soit ou non *coquatrix*. — De l'analogie de *forme* des œufs seulement, on a conclu à un accouplement possible de la poule et du serpent (fait bien connu par les traditions populaires) : ce qui n'était qu'une hypothèse, erronée évidemment, mais nullement d'ordre religieux.

Conservation des Mégalithes de Joignes et d'Ocquerre (Seine-et-Marne).

PAR

Ph. REYNIER (de Lizy-sur-Ourcq, Seine-et-Marne).

Dans sa séance du 29 janvier dernier, le Comité des Musées nationaux avait décidé que le Musée de Saint-Germain était autorisé à acquérir, afin de les sauvegarder, les Mégalithes de Joignes et d'Ocquerre.

Dans ce but, le Conseil municipal de la Commune de Joignes s'ést réuni; mais il a refusé de laisser enlever le mégalithe.

D'après le compte-rendu de la séance du Conseil municipal, à laquelle j'assistai, il se pourrait que ce mégalithe, qui est des plus intéressants, ne soit plus en sûreté. C'est pourquoi je viens demander à la *Société préhistorique de France* de vouloir bien s'occuper de la Conservation du monument de Joignes et aussi de celui d'Ocquerre. Ce dernier, tout en n'étant pas aussi menacé,

pourrait cependant être transformé sous peu en pavés, car les entrepreneurs de travaux publics estiment qu'un cent de pavés valent tous les monument mégalithiques d'une région ! Ces personnes ne voient en effet que leurs propres intérêts ; la Science les préoccupe peu.

Dans ces conditions, il est nécessaire de mettre sous la protection des lois les deux mégalithes ci-dessus.

Quoique je les ai signalés à la Préfecture de Seine-et-Marne, celle-ci n'a encore pris aucune mesure pour les protéger. Toutefois, on a placé un petit entourage autour de celui de Joignes, qui est en partie détruit.

En quelques lignes, je crois devoir rappeler les circonstances de la découverte du Mégalithe de Joignes.

En 1865, la commune de Joignes fit construire un nouveau cimetière et enlever les terres qui avaient servi à l'ancien. A 1m50 de profondeur, on découvrit un grès, en forme de dalle, mesurant 2 mètres de long, 1m25 de large, et une épaisseur de 0m25. D'après la forme de ce grès découvert dans un cimetière, on aurait pu croire à une pierre tombale du Moyen Age ; mais de nombreuses « marques » indiquaient que ce grès était en réalité préhistorique, et qu'il n'avait été apporté au cimetière, pour servir de pierre tombale, qu'au Moyen Age.

Celui qui avait acheté les matériaux provenant du cimetière en étant devenu propriétaire (personne ne pouvant alors soupçonner sa valeur scientifique) le fit placer contre l'église, pour qu'on le respectât; sans cela, il aurait été transformé en pavés.

M. Benoist, ancien Président du Conseil général de Seine-et-Marne et ancien sénateur, demanda, il y a 20 ans, que ce mégalithe fut conservé comme pierre curieuse. En réalité, au point de vue géologique, ce beau grès appartient au Grès de Fontainebleau ; d'autres grès analogues se trouvent en effet sur la meulière de Brie, aux extrêmes hauteurs de Cocherel, au lieu dit *les Ecoliers* (210 mètres d'altitude). Le sol de Joignes est par contre du calcaire de Saint-Ouen et du limon des plateaux; il y a sur les collines des sables de Beauchamp.

Pour la Préhistoire, cette intéressante roche ne doit pas disparaître; et, par la suite, elle pourra peut-être être transportée dans un de nos Musées, où elle serait très bien à sa place.

Un os utilisé présolutréen.

PAR

Le lieutenant BOURLON (d'Orléans).

Après la superbe découverte de notre collègue, M. le Dr Henri Martin, concernant les *ossements utilisés*, il était intéressant de constater ce fait ailleurs qu'à la Quina.

C'est ce que j'ai eu le bonheur de faire tout récemment aux Eyzies.

M. Pagès, le propriétaire de Cro-Magnon, reprenant des fouilles sous le célèbre abri (1) ramena, associé à de très rares ossements, un outillage caractéristique de l'*Aurignacien*, avec grattoirs carénés et burins busqués. C'est à ce niveau qu'a été recueilli par M. Pagès lui-même la pièce que je vous présente (*Fig.* 1).



Fig. 1. — Ossement utilisé présolutréen.

Ce fragment d'os long et très épais porte vers une extrémité de la surface externe une *cupule d'utilisation*, nettement marquée. On peut en outre voir autour de cette cupule plusieurs traces de chocs isolés.

L'intensité de l'utilisation, la profondeur de la cupule permettent d'écarter de suite toute idée de morsure ou lésion d'origine animale.

Si maintenant nous comparons cette pièce à celles signalées par notre savant collègue, nous constaterons un aspect tout différent.

A la Quina, les épiphyses humérales, les phalanges, ainsi que les os longs porteurs de traces d'utilisation, présentent des stries parallèles, généralement perpendiculaires au grand axe de l'os et paraissant avoir été faites avec un instrument tranchant : ce sont des billots.

Dans l'échantillon qui nous occupe au contraire, les stries ne sont pas visibles ; et la cupule semble avoir été produite par un martellement intense fait au même endroit sur un instrument

(1) La tranchée est ouverte dans l'écurie actuelle de l'Hôtel de la Gare.

portant une double pointe. Certains chocs en effet sont marqués par un double enfoncement de matière.

Je conclurai donc en considérant cet os comme ayant appartenu à un maillet, qui aurait longtemps frappé à la même place sur un outil de silex, un burin par exemple.

J'ai appris depuis par M. le Dr Henri Martin, auquel j'avais parlé de ma découverte que M. Giraux avait de son côté fait la même constatation pendant ses fouilles à Cro-Magnon. Il comptait même vous présenter les ossements utilisés qu'il avait apportés à la dernière séance ; mais, voyant que je ne pouvais présenter les miens, il a, avec une délicatesse qui lui fait le plus grand honneur, préféré attendre pour montrer les siens et faire sa communication simultanément avec moi. Je tenais à porter le fait à la connaissance de la Société et à remercier publiquement M. Giraux.

M. A. de Mortillet. — Les traces d'usure qu'on observe sur le fragment d'os qui nous est communiqué par M. Bourlon diffèrent de celles que présentent les os de la Quina, étudiés avec un si grand soin par notre excellent collègue M. Henri Martin.

Au lieu d'être éparses, elles sont concentrées sur un seul et même point de la surface de l'os et ont fini par former une dépression, une sorte de cupule, qui est parfaitement comparables à celles qu'on rencontre sur certains galets oblongs, recueillis dans les gisements de la fin du Solutréen et du commencement du Magdalénien.

Ces cailloux, en roches de moyenne dûreté et toujours bien en main, portent tantôt une seule cupule, tantôt plusieurs (2, 3 ou 4), cavités visiblement produites par éraillure, à la suite de contacts répétés avec un corps plus dur. Leur disposition est toujours la même. Situées à peu de distance du bord de la pierre, si elles sont au nombre de 4, on constate que, en retournant la pièce dans tous les sens, c'est toujours du côté droit à proximité de l'extrémité supérieure qu'elles se trouvent.

Il n'est pas douteux que ces instruments, qu'on peut regarder comme des compresseurs ou des retouchoirs, étaient tenus à la main droite. Des compresseurs de ce genre ont été récoltés à Brassempouy (Landes) par notre regretté confrère Ed. Piette ; à Lourdes (Hautes-Pyrénées) par M. Nelli ; j'en possède moi-même un exemplaire provenant de Laugerie (Dordogne), que j'ai figuré dans le *Musée préhistorique* (2e édition, pl. XXIII, *Fig*. 193).

L'os de Cro-Magnon, que nous avons sous les yeux, a très probablement servi au même usage.

Ossements utilisés de Cro-Magnon.

PAR

L. GIRAUX (Saint-Mandé, Seine).

Ayant eu l'avantage, au mois de décembre dernier, de faire quelques fouilles assez importantes dans le célèbre gisement de Cro-Magnon, aux Eyzies (Dordogne), j'ai pu y recueillir un assez grand nombre de silex taillés et d'ossements.

Après la belle découverte des ossements utilisés faite à la Quina par mon ami, le Dr Henri Martin, mon attention se trouvait naturellement attirée sur ce point. J'examinais attentivement tous les fragments d'os retirés du gisement; et j'eus la bonne fortune d'en trouver un certain nombre qui, comme dans le Moustérien de la Quina, portaient des traces évidentes d'utilisation.

Je parlais de cette trouvaille à M. Henri Martin, ainsi qu'à quelques autres personnes; mais, comme je désirais présenter à la Société Préhistorique de France le résultat de ces fouilles, je ne pensais parler de ces ossements utilisés qu'en faisant la communication entière de ce que m'avaient donné les recherches de Cro-Magnon.

Notre collègue, M. Bourlon, étant allé faire dernièrement quelques fouilles aux Eyzies, au moment des fêtes de Pâques, a également trouvé un de ces os utilisés dans une fouille faite à Cro-Magnon, à côté de celle que j'avais effectuée. C'est en raison de cela que nous faisons simultanément la présentation de nos trouvailles ; il était plus rationnel de faire ainsi, car ce qui a été trouvé par l'un venait affirmer et compléter ce qui a été trouvé par l'autre.

Je communiquerai ultérieurement à la Société Préhistorique le résultat de cette fouille, avec plan, coupe et l'indication de toute l'industrie lithique, ainsi que la description des os *travaillés* que j'ai recueillis. Je ne parlerai donc dans cette communication que des ossements *utilisés*.

Ces fouilles m'ont donné un très grand nombre d'ossements; elles furent faites jusqu'à une profondeur de $1^{m}20$ environ, point où la roche a été rencontrée; la partie supérieure de la couche a donné très peu d'os; ceux recueillis étaient durs et de couleur blanchâtre. La partie moyenne et la partie inférieure en ont au contraire donné une quantité beaucoup plus grande; ils sont de couleur jaune, plus friables, et moins bien conservés que ceux de la partie supérieure de la fouille. Ce sont surtout des os longs,

très fragmentés et leur fragmentation les rend presqu'indéterminables au point de vue de l'animal auquel ils ont appartenu.

Parmi ces nombreux fragments d'os longs, j'en ai recueilli douze que je vous présente, et qui portent indiscutablement des traces d'utilisation. Sur ces douze, un seul provient de la couche supérieure et les onze autres ont été trouvés dans la partie moyenne et dans la partie inférieure du gisement.

Dans les fouilles que j'ai faites à La Quina avec M. Henri Martin, j'ai recueilli environ 80 fragments d'os longs, portant des

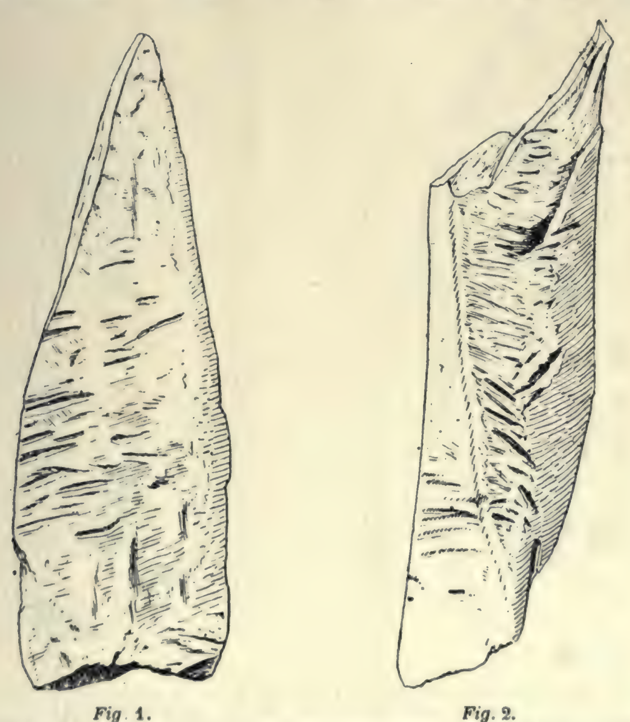


Fig. 1. *Fig.* 2.

Os utilisés (Cro-Magnon). — Traces d'utilisation en oblique [3/4 grandeur naturelle].

traces d'utilisation. Sur tous ces ossements, les traces sont toujours perpendiculaires au grand axe de la pièce. Il n'en est pas de même dans ceux recueillis à Cro-Magnon. Sur la plupart les traces d'utilisation sont au contraire dans le sens de l'axe de l'ossement.

Seules, les deux pièces suivantes sont en dehors de cette indication. La pièce, représentée *Fig.* 1, qui est en biseau et qui a une longueur de $0^{m}11$, présente une vingtaine de traces réparties sur les deux tiers de la longueur ; ces traces sont obliques par rapport à l'axe de l'os.

Il en est de même sur la pièce qui est représentée *Fig.* 2, et qui porte également une vingtaine de traces, en obliques, et réparties sur presque la longueur de cet os.

Sur ces deux pièces seulement, les traces d'utilisation ne sont pas groupées, et sont obliques par rapport à l'axe de l'os. La plus petite pièce, qui n'a guère que $0^{m}04$ de longueur, est assurément l'une des plus caractéristiques ; elle présente une véritable cupule, assez profonde, formée par des machillements, et ayant $0^{m}025$ de largeur.

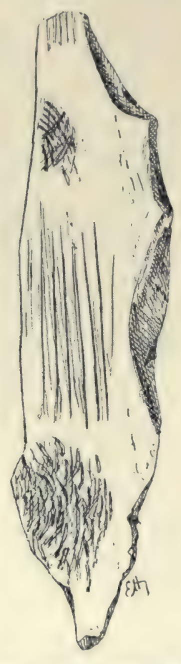


Fig. 3. — Os utilisé (Cro-Magnon), avec deux zones d'utilisation, et portant verticalement des traces de grattage [3/4 grandeur naturelle].



Fig. 4. — Os utilisé (Cro-Magnon). — Les traces d'utilisation sont dans le sens de la longueur de l'os [3/4 grandeur naturelle].

Trois autres des pièces recueillies sont fort intéressantes, en ce sens qu'elles présentent deux zones d'utilisation situées chacune à l'extrémité de l'os (*Fig.* 3 et 4). — Ces zones d'utilisation sont parfaitement localisées; sur la pièce représentée par la *Fig.* 3, il y a un écart de $0^{m}05$ entre les deux points d'utilisation et cet écart est de $0^{m}03$ à $0^{m}04$ sur la pièce n° 4. Sur la pièce n° 3, on remarque une douzaine de lignes parallèles dans le sens de l'axe de l'os en allant de l'un à l'autre des deux points d'utilisation ; ces lignes, dues au silex, sont des traces de grattages. Comme on peut facilement le constater, les traces d'utilisation sont situées dans le sens de la longueur de l'os.

Ces zones d'utilisation sur les ossements provenant de Cro-Magnon diffèrent donc de celles qui existent sur ceux de La Quina, en ce sens que les premières sont parallèles à l'axe des os, tandis que les secondes y sont perpendiculaires.

Dans les os utilisés du Moustérien de La Quina, on rencontre, dans une très grande proportion, des fragments d'os portant à chacune de leur extrémité des traces d'utilisation. Il y a donc lieu de bien faire remarquer que le même fait se reproduit sur des pièces provenant de deux étages bien différents.

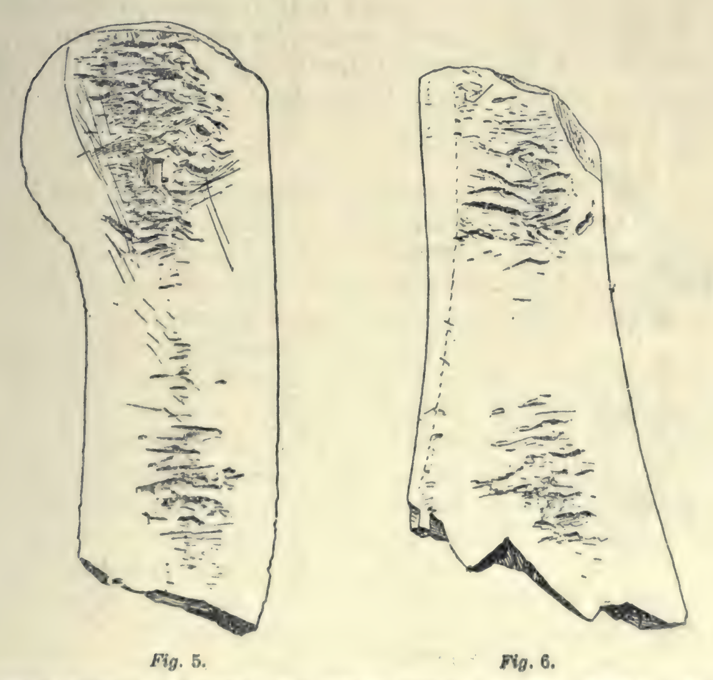


Fig. 5. *Fig.* 6.

Os utilisés provenant du gisement de La Quina (Charente). — Chacun présente deux zones d'utilisation nettement séparées. — Les traces d'utilisation sont perpendiculaires à l'axe des os [3/4 grandeur naturelle].

Les *Fig.* 5, 6 et 7 représentent des pièces provenant du gisement de La Quina; les cupules d'utilisation existent à chaque extrémité ; elles sont séparées par une zône de tissu osseux absolument indemne. La direction des hachures est bien perpendiculaire à l'axe des pièces.

La pièce présentée par M. Bourlon provient assurément de la partie supérieure du gisement; cet os, blanc et bien conservé, comparé à ceux que j'ai retirés de cette couche me permet de l'affirmer. Les traces d'utilisation qu'il présente sont bien diffé-

rentes de celles qui existent sur des pièces que j'ai recueillies. Cet os présente une cupule profonde, dans laquelle on ne peut pas distinguer la trace des coups qui l'ont formé. Il semblerait croire qu'il y a eu des coups donnés dans tous les sens, qui se sont entrecroisés, et dont le résultat a produit une série de petits creux et de petites parties en relief, dont l'ensemble a contri. bué à la formation de la cupule. Dans les pièces que je présente, au contraire, les coups sont toujours portés dans le même sens et les zones d'utilisation présentent des traces parallèles. Il y avait donc lieu de faire remarquer cette différence.



Fig. 7. — Os utilisé de La Quina (Charente). — Les traces d'utilisation perpendiculaires à l'axe de l'os s nt bien netteme t séparées de chaque côté de la partie convexe de l'os [3/4 grandeur naturelle].

Dans les dernières fouilles que j'ai eu l'avantage de faire à La Quina avec le Dr Henri Martin, nous avons trouvé de ces os utilisés depuis la base du gisement jusqu'à sa partie supérieure.

Les pièces recueillies à Cro-Magnon nous permettent donc aujourd'hui de dire que l'homme a utilisé ces os de la même façon et probablement pour le même usage, pendant toute la période Moustérienne et pendant une partie de la période Solutréenne. D'autres recherches permettront peut-être, soit à nous, soit à d'autres chercheurs, d'en retrouver la suite à la fin du Solutréen et peut-être au Magdalénien.

M. A. de Mortillet. — Les os avec traces d'utilisation de M. L. Giraux, aussi bien ceux provenant de Cro-Magnon que ceux recueillis à la Quina, ne sauraient être identifiés avec l'os trouvé à Cro-Magnon par M. Bourlon. On distingue, sur divers points de leur surface externe, de fines stries et de profondes éraillures un peu en tous sens, tandis que, sur l'échantillon de M. Bourlon, les empreintes sont plus égales, plus localisées.

Il est évident que ce n'est pas par le même genre de travail qu'ont été produites les traces visibles sur ce dernier et celles que présentent la plupart des nombreux fragments examinés par M. Giraux.

Présentation d'ossements utilisés de l'époque moustérienne.

PAR LE Dr

Henri MARTIN (de Paris).

Avec un vif plaisir je vois s'étendre aujourd'hui les recherches sur les os utilisés présolutréens; c'est un vœu que j'avais émis, ici même, il y a un an. Peu de temps après ma première communication sur ce sujet, faite au mois d'avril 1906, à notre Société, M. Pittard (de Genève) trouvait en août, près de Périgueux, des pièces semblables dans le Moustérien. Puis mes collègues, L. Giraux et Bourlon, dans leurs fouilles de la Vézère, rencontraient des fragments de diaphyses avec nombreuses traces de coups de silex, laissant supposer que dans les niveaux solutréens où ils ont été rencontrés, le mode d'emploi de l'os, comme appui, s'était propagé au delà du moustérien. D'autre part, M. Rutot vient de m'informer qu'à Hastières, dans une couche appartenant à l'Aurignacien inférieur, il avait mis au jour récemment *des fragments quelconques* d'os, avec entailles pareilles à celles que j'ai décrites, mais que les phalanges en étaient dépourvues.

Dans mes fouilles à La Quina en 1905, lorsque j'attaquais la partie déclive du talus, j'avais rencontré, indépendamment des trois groupes de pièces décrites dans ma première communication, quelques autres os entaillés, tels que : fragments de métatarsien et métacarpien de renne et de cheval, et un calcanéum de cheval ; mais ces pièces étaient rares. Plusieurs de ces os ont été présentés ici en novembre 1906 (1).

Dans mes récentes fouilles (mars et avril 1907), en me rapprochant de la paroi verticale de la falaise crayeuse, à 6 mètres environ, j'ai constaté que la couche archéologique, paraissait contenir un plus grand nombre de fragments de diaphyses utilisées ; et plusieurs de nos collègues, MM. A. de Mortillet, Marcel Baudouin, L. Giraux, Taté et Bourlon, ont pu tout récemment se rendre compte sur place de leur situation, et en extraire eux-mêmes un certain nombre. Leur aspect, informe au premier examen, montre, après un nettoyage sommaire, ces curieuses marques, faites par concentration de coups de silex.

(1) Dr Henri Martin. — *Présentation d'ossements de renne portant des lésions d'origine humaine et animale.* — *Bull. Soc. préh. de France*, 3e année, page 385, séance du 22 novembre 1906).

Dans un travail d'ensemble sur cette station, dont je dépose sur le bureau le premier fascicule au moment de sa publication (1), j'ai étudié en détail certains os travaillés ; mais, ne voulant pas terminer le chapitre de cette intéressante question, puisque chaque nouvelle fouille apporte de nouveaux documents, j'ai réservé l'étude des fragments de diaphyse pour une deuxième partie. Avant cette publication, je tiens à présenter ici ces nouveaux types.



Fig. 1. — FRAGMENT DE DIAPHYSE. — Un centre de hachures parallèles entre elles.

Les fragments de diaphyses, qui portent ces marques, sont d'une taille très variable ; quelquefois leur longeur atteint 0m 150, et leur largeur 0m060 ; leur épaisseur varie suivant la région où ils ont été empruntés. Généralement ils proviennent d'os longs de fortes dimensions, fémurs et humérus, d'animaux de grande taille ; mais d'autres régions du squelette ont été également utilisées, et j'ai relevé des hachures sur des fragments de bassin et sur des côtes.

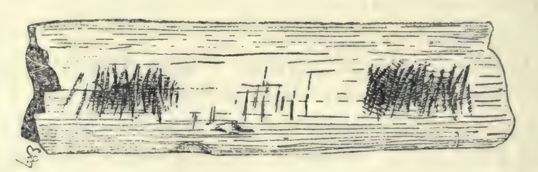


Fig. 2. — FRAGMENT DE DIAPHYSE. — Deux centres de hachures (2).

Les coups de silex sont concentrés en cuvette ou ménisque concave, souvent très distincte à la face extérieure de l'os. La courbure transversale de la partie utilisée est parfois peu accentuée, à cause des fortes dimensions de l'os, et se rapproche du plan horizontal. Ces foyers d'utilisation occupent ordinairement le voisinage d'une des extrémités du fragment (*Fig.* 1) ; mais il

(1) Voir, plus haut.
(2) Dessins de M. E. HUE.

n'est pas rare de rencontrer les deux extrémités entaillées, (*Fig.* 2 et 3). Dans ce cas, les zones de concentration peuvent être isolées ou réunies par une légère trainée de petits coups transversaux.

Dans les pièces de la station de La Quina les sillons ont toujours une direction perpendiculaire au plus grand axe ; on retrouve cette disposition sur les trochlées humérales et les phalanges ; mais je n'ai jamais rencontré de marques ni sur les régions anfractueuses de l'os, ni sur les surfaces articulaires concaves.

Dans la pièce présentée par M. Bourlon, qui appartient au présolutréen de Cro-Magnon, la cuvette est formée par des hachures parallèles au grand axe et les fines stries sont disposées transversalement. C'est le même aspect et la même technique qu'à La Quina ; hachage correspondant aux sillons profonds et

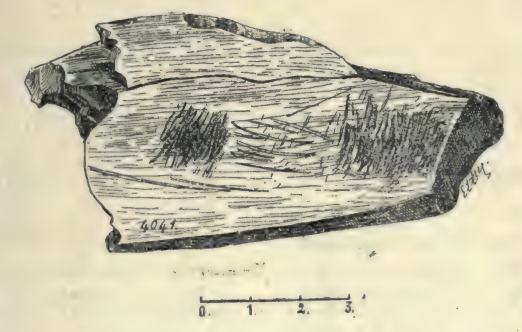


Fig. 3. — Fragment de diaphyse. — Deux centres de hachures.

raclage aux fines stries. Mais la pièce de Cro-Magnon était posée par le travers devant l'ouvrier; les fragments de diaphyse trouvés par M. L. Giraux à Cro-Magnon et qui appartiennent au solutréen ont également cette dernière disposition.

Ne voulant pas revenir longuement sur la description de ces coups de silex, il me suffira de dire qu'ils ont, sur les diaphyses, le même aspect que celui déjà décrit, c'est-à-dire : hachures parallèles entre elles, d'une longueur dépassant peu deux centimètres, profondeur variable, oscillant entre la simple impression et le sillon d'un millimètre, enfin perte fréquente de parcelles osseuses lorsque les sillons sont rapprochés. En outre, quand un sillon, bien marqué et isolé, est examiné avec une forte loupe, on constate que ses deux extrémités sont plus fines et moins profondes que sa région centrale ; ces caractères font penser à l'action d'une lame de silex à tranchant courbe. L'étude du sillon à

l'aide de la loupe fournit d'autres indications : Les deux lèvres en effet n'ont pas le même aspect et le travail qui les a produites peut se comprendre à l'aide d'une reconstitution schématique (*Fig*. 4 et 5). Une pointe ligneuse B subissant l'action de la taille d'un silex S, reçoit des coups dans la direction indiquée par la flèche. Le plan dans lequel travaille le silex forme avec l'appui A, ou surface osseuse, un angle de 45 degrés, qui emprisonne la pointe en exécution au moment où le silex vient de frapper. Le silex terminant sa course sur l'appui en os, y pénètre plus ou moins. Cette manœuvre est confirmée par l'examen des lèvres du sillon XY. Après un coup vigoureux et isolé l'état des lèvres devient très caractéristique (*Fig*. 5). Pendant le choc, la lèvre Y est non seulement coupée par le silex, mais aussi comprimée ; elle conserve l'empreinte des irrégularités du tranchant siliceux et prend dans sa longueur un aspect gaufré assez régulier. Au

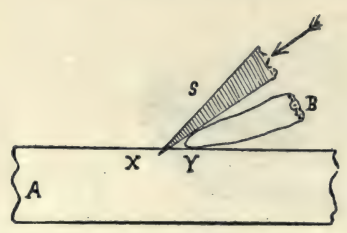


Fig. 4. — SCHÉMA DE LA TAILLE D'UNE POINTE DE BOIS. — S. Silex tranchant. — B. Pointe de bois. — A. Appui osseux. — X et Y, Régions entaillées de l'os formant les deux lèvres du sillon.

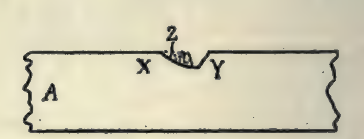


Fig. 5 — Même légende que *Fig*. 4. — Z, Perte de substance sur la lèvre antérieure du sillon.

contraire, la lèvre X, qui reçoit le choc sous un angle obtus, ne subit aucune compression à sa surface libre et de petits éclats peuvent s'en détacher. La lèvre ainsi formée en avant du silex est plus irrégulière, mais aussi plus longue et à pente plus douce. La lettre Z montre, sur une coupe, une parcelle osseuse qui se détache. Ces détails, je le répète, ne s'appliquent qu'aux sillons caractéristiques, isolés, et produits par des coups assez violents ; ils jettent une certaine lumière sur la formation des autres hachures, qui se confondent souvent dans leur superposition.

Lorsque sur la même pièce on peut relever plusieurs sillons à caractères tranchés, on voit les lèvres semblables affecter une situation constante, c'est-à-dire que les lèvres gaufrées bordent en arrière les sillons, tandis que les lèvres esquillées sont toutes situées en avant, la pièce étant dans sa position probable d'utilisation. Ceci prouve que les coups ont été donnés sur une pièce fixe, calée, et que celle-ci n'a pas été retournée. La disposition

de ces sillons n'est pas rigoureusement transversale par rapport au grand axe ; on les trouve presque toujours légèrement inclinés, cette obliquité a une moyenne de 10 degrés. D'ailleurs cet angle d'inclinaison avec l'axe transversal se retrouve aussi sur les autres pièces que j'ai déjà décrites. La fréquence de cette disposition montre la position probable de la main armée du silex, qui travaillait en biais sur l'appui, indépendamment de l'inclinaison de l'outil du côté de l'ouvrier.

Il n'est pas rare de trouver aussi, sur ces fragments, des stries longues, fines, obliques ou longitudinales qui coupent perpendiculairement les sillons transversaux profonds ; ce sont des marques de raclage bien différentes des traces de hachage ; elles ont été produites par les échappées du silex, au moment de ses frictions sur une tige de bois dans le dernier temps de la confection de la pointe.

Autres utilisations de l'os. — Ce gisement n'a pas seulement fourni les pièces entaillées sur lesquelles nous sommes revenus plusieurs fois et qu'on peut regarder comme des appuis ; mais il contient aussi des fragments d'os avec d'autres traces manifestes de l'action de l'homme. Je ne veux pas parler, bien entendu, de vagues esquilles pointues, qu'on pourrait imprudemment confondre avec des poinçons ; mais je range dans cet autre groupe des os qui portent des traces de *polissage* vers une extrémité. Ce caractère, de première valeur, permet dans certaines conditions de reconnaître l'usure industrielle, qui n'a rien de commun avec les facettes de fracture, pouvant simuler des retouches intentionnelles.

Dans la station de La Quina en 1885, Ph. Ramonet, le regretté collègue que nous avons perdu il y a un an, découvrait, dans la couche moustérienne supérieure, une superbe esquille polie, qu'il communiquait pour la première fois à notre Société le 28 juin 1906.

M. Chauvet possède également de cette station une autre esquille polie. Je viens ajouter à ces rares exemples deux pièces incontestables. L'une est un os nasal droit de Bison ; l'autre une côte de Bovidé.

La première pièce (*Figure* 6) mesure $0^{m}183$ de long et $0^{m}064$ de largeur maxima. L'extrémité antérieure est rétrécie par une forte échancrure externe. Sur le squelette normal, cette échancrure existe, mais elle est très peu accentuée ; ici elle est distante de $0^{m}032$ de la pointe. Son aspect est à peu près celui d'un croissant ; et elle porte deux encoches secondaires. A son extrémité antérieure, cet os se termine en pointe arrondie, formée par la rencontre de trois faces, dont les arêtes communes sont polies

et disparaissent même à 0m01 de la pointe. Aucune aspérité n'est sensible au doigt qui explore ces régions, et l'adoucissement de la surface osseuse s'étend à l'échancrure. Une large entaille à peu près transversale se trouve à gauche à 0m04 au-dessous de la pointe, le silex ne paraît pas étranger à sa formation, car elle porte dans le fond un petit sillon caractéristique à bords nets, signe qui se retrouve fréquemment sur les os lorsque les incisions ont été menées franchement. La face interne de cet os nasal offre deux sillons larges et transversaux du côté de la pointe ; les autres marques sont des impressions vasculaires (*Fig.* 6).

Sur le bord externe de la pièce (côté droit), on retrouve encore à 0m08 de la pointe un peu de polissage et quelques encoches. Je n'insiste pas sur l'emploi possible d'une telle pièce ; je me borne à faire remarquer qu'elle a travaillé par sa pointe, en subissant un

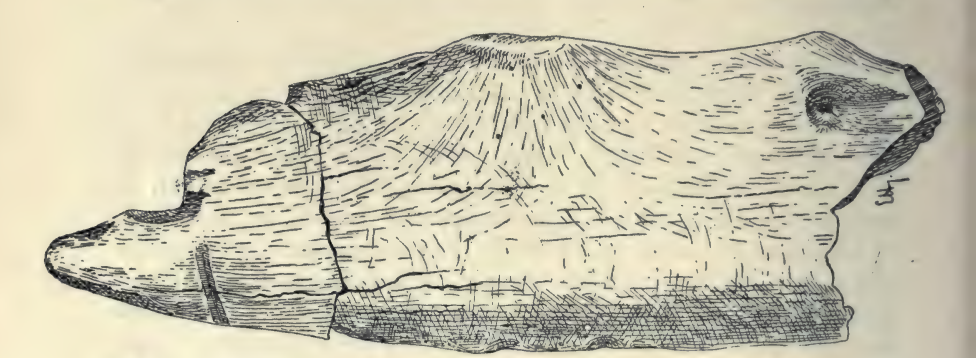


Fig. 6. — OS NASAL DROIT DE BISON. — Pointe antérieure arrondie, échancrée à la base. Traces de polissage. Usure industrielle humaine.

mouvement de rotation. Cette pièce ne porte pas un *polissage de transport*, car les arêtes y sont d'autant plus vives qu'on s'écarte de la pointe ; et elle n'est pas revêtue du polissage uniforme, qui fait disparaître toutes les rugosités sur les pièces charriées.

L'autre os utilisé que j'ai trouvé au mois de mars dernier, auprès de mon ami Louis Giraux, qui récoltait aussi des pièces intéressantes, est la 10e côte gauche d'un Bovidé (*Fig.* 7). Cet os n'a pu être extrait sans quelques fractures, mais la réparation a pu le reconstituer en entier. La fragilité de certains os, et en particulier des côtes, au moment où ils sont retirés de la couche, ne tient pas seulement au long enfouissement ; il existe d'autres causes d'altération et la nature de la couche moustérienne supérieure n'est pas étrangère à la transformation pseudo-pâteuse de l'os.

Dans cette couche, on trouve, en effet, une argile noirâtre dont l'analyse chimique révèle en abondance de la matière azotée d'origine animale, très probablement de la corne, d'après les recherches récentes de M. Thompson. Cette côte, représentée *Fig.* 7, a été dessinée, ainsi que les autres pièces, par notre sympathique et dévoué collègue Edmond Hue ; elle porte, principalement à la face externe, de nombreuses traces de raclage, caractérisées par des lignes fines atteignant parfois 0m06, et disposées un peu obliquement par rapport au grand axe de la côte ; celles qui se rapprochent de la position transversale sont de petite dimension et peu nombreuses.

Ces impressions se trouvent habituellement sur tous les os décharnés par le silex dans tous les gisements et à toutes les époques. L'examen des lignes sous le grossissement de quelques diamètres d'une loupe, montre que le sillon est souvent formé de 2, 3 et même 4 lignes secondaires et parallèles, dont l'ensemble constitue la strie principale ; ces lignes secondaires conservent leur parallélisme dans leurs légères sinuosités ; elles correspondent aux fines dents du tranchant siliceux. Ces traces de raclage ont été marquées sur la côte lors de l'enlèvement des muscles de la cage thoracique ; dans la moitié antérieure de la côte, elles disparaissent, sauf un profond sillon, vers l'extrémité, sur lequel je reviendrai.

La longueur de cet instrument moustérien, en suivant la courbure externe, dépasse un peu 0m50 ; mais sa superposition avec une côte, de même proportion dans la région vertébrale, appartenant au *Bos Taurus*, montre qu'un fragment sternal de 0m10 a été supprimé. Cette amputation n'est pas la seule modification que l'homme ait fait subir à cette pièce ; il en a rétréci l'extrémité antérieure par une sorte d'appointage, commençant à 0m15 de la pointe et intéressant surtout les deux bords ; les faces sont moins usées. La superposition avec la même côte normale nous prouve qu'une assez forte étendue de substance osseuse a été raclée sur les bords, car une côte de bœuf actuel donne 0m045 de hauteur au point correspondant où la côte taillée moustérienne accuse seulement 0m010 ; c'est donc un travail très important, qui a raclé sur chaque bord une hauteur de 0m015 de substance osseuse ; et cette usure a été conduite avec un dégradé parfait, qui nous montre suffisamment l'intention de confectionner un instrument pointu. Le tiers antérieur de la côte est poli sur ses deux faces, tandis que les deux bords sur les quatre derniers centimètres et la pointe laissent voir le tissu spongieux. Il existe, sur le bord supérieur, vers la pointe, un sillon longitudinal plus profond que ceux rencontrés en arrière ; il semble que ce soit l'une des

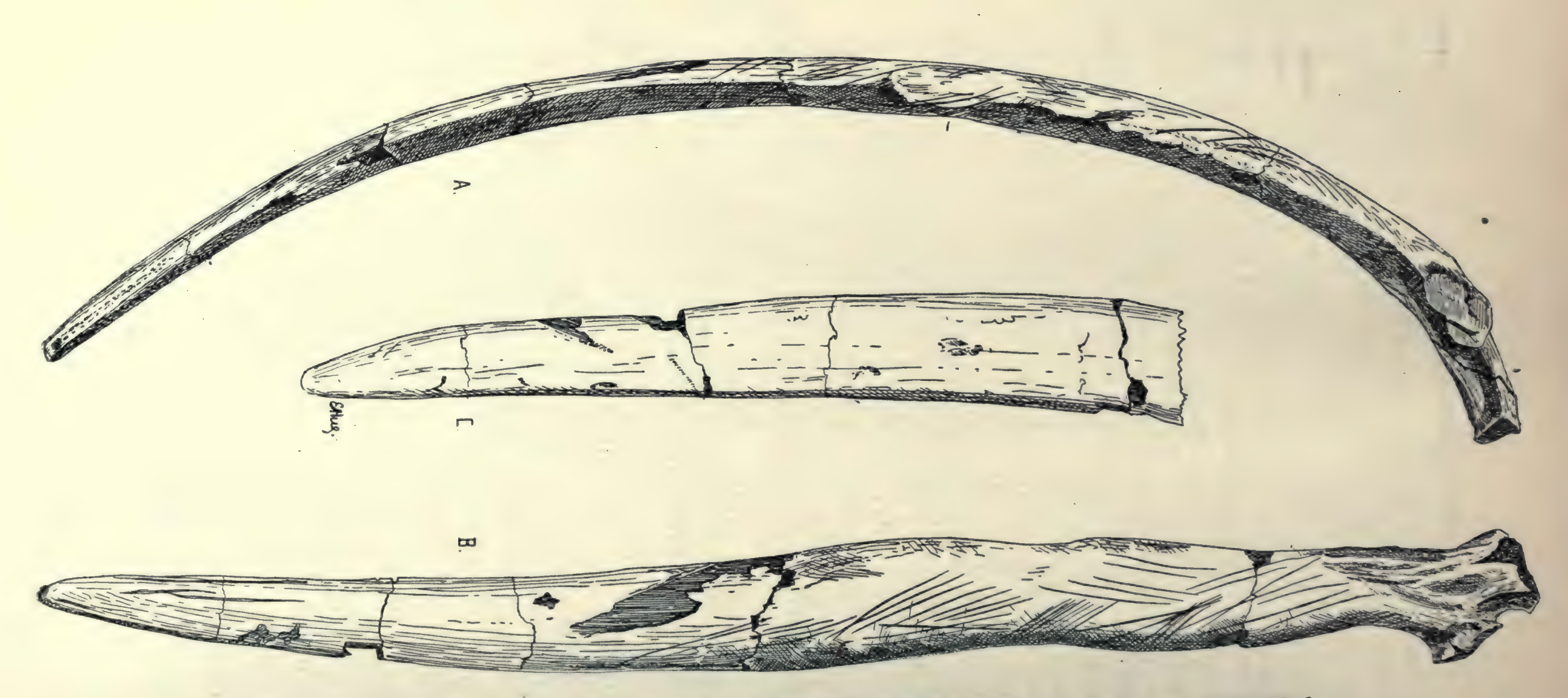


Fig. 7. — Dixième côte gauche de Bovidé. — A, Bord postérieur. — B, Face externe. — C, Face interne (Extrémité). — Traces de raclage sur la moitié postérieure. Amincissement et polissage de la région terminale. —

dernières traces du silex travaillant à l'achèvement de la pointe. Cette pièce, par la conformation de son extrémité vertébrale remplissant le rôle de manche, a pu être empoignée; par son extrémité sternale elle a, dans les 15 derniers centimètres, travaillé, frotté. Il n'est pas possible actuellement, devant une pièce unique, d'émettre une opinion sur son usage. Il est probable, toutefois, que cette côte n'a pas servi de poignard, l'arc de sa conformation naturelle étant une mauvaise et fragile disposition pour résister à une forte pression sur ses extrémités. La pointe, d'autre part, n'aurait pas été de bonne qualité, le tissu spongieux, visible sur les bords et à l'extrémité, sur une épaisseur de 0m002, n'est pas en faveur d'une pointe très piquante.

M. Marcel Baudouin insiste sur l'intérêt des pièces présentées par M. le Dr H. Martin, et sur la précision des déterminations zoologiques faites en l'espèce. Tous les hommes de métier savent combien il faut de patientes recherches pour arriver à ces résultats, d'ailleurs très importants.

Les Mégalithes de Savatole, au Bernard (Vendée) (*Suite*) (1).

PAR

Dr Marcel BAUDOUIN et Georges LACOULOUMÈRE.

II. Objets préhistoriques. — 1° *Poteries*. — Dès que l'on eut pénétré sous la pierre IX, on trouva, à sa partie *est*, c'est-à-dire près de l'*entrée*, plusieurs fragments de la paroi d'un vase ancien.

Ce vase présente, à sa face externe, de petites *cannelures* concentriques en saillie, séparées par des traits creux; il est en pâte grossière, et nous paraît correspondre à un vase funéraire du monument.

Par leurs caractères, ces fragments de poterie paraissent être de la *fin du Néolithique* ou même de l'*Age du Bronze*.

2° *Pierre taillée*. — Nous n'avons rencontré, dans le voisinage des coquilles, qu'un *seul* éclat, formé en réalité par un morceau de calcaire siliceux, qui avait été un peu coloré en rouge par un morceau de brique romaine, décomposé aux alentours.

(1) Voir le Bulletin de Novembre 1906.

3° *Ossements.* — A peu près à 0m20 ou 0m30 de profondeur, toujours sous le Pilier IX, c'est-à-dire exactement dans l'endroit qui correspondait autrefois au fond de l'Allée Couverte, on a trouvé de nombreux *ossements,* brisés (sans doute par la chute des blocs) et un peu épars. — Les uns sont les *os d'animaux* déjà étudiés; les autres correspondent à un *Squelette humain*, certainement préhistorique.

Ossements humains. — Les os humains ont été trouvés en quantité assez notable et assez bien conservés : ce qui tient sans doute à la nature du sol (terre argileuse, d'origine *calcaire*).

Nous allons les énumérer dans l'ordre du squelette, en insistant seulement sur les rares débris intéressants.

1° *Crâne.* — Tout ce qui a été recueilli du crâne l'a été à l'état de fragments ; et il a été impossible de le reconstituer, même en partie. Qu'il nous suffise d'ajouter que ces morceaux correspondaient au *fond* de la chambre sépulchrale.

1° *Occipital :* débris voisin de la crête occipitale interne.

2° *Pariétal :* une quinzaine de fragments, dont l'un présente un trait en *incisure*, paraissant ancien, et ayant 0m02 de long.

3° *Temporal :* un débris correspondant à la fosse temporale.

4° *Frontal :* on a pu obtenir intacte la moitié droite de l'os frontal. On remarque que le *sinus frontal* est à peine marqué (1), et que la tête semble petite [Brachycéphale (?)]. En un point, on note, comme sur le pariétal, une sorte d'*incisure* très nette.

Ce crâne devait être assez épais, car nombre de fragments des pariétaux ont 6 et 7 millimètres.

2° *Face.* — 1° *Mâchoire supérieure.* — a) Fragment de la partie antérieure, *moitié gauche* du rebord alvéolaire, avec dents correspondantes : une canine et les deux petites molaires intactes.

b) Fragments de la *moitié droite* du rebord alvéolaire, avec toutes les *alvéoles*, *libres*, et correspondant aux deux incisives, à la canine et aux deux petites molaires. Le débris empiète un peu sur la moitié gauche, car on y voit l'alvéole de la première incisive gauche, au niveau de la fracture.

La mâchoire supérieure a donc été brisée dans son milieu au niveau de l'alvéole de la première incisive gauche.

2° *Dents libres.* — 1° Une grosse *molaire*, à 4 tubercules, qui paraît bien dépendre de la mâchoire *supérieure*, détruite à son niveau. Elle est *très usée* et présente deux racines, une antérieure

(1) Les *sinus* frontaux peuvent manquer complètement chez les adultes actuels.

et une postérieure. Son usure est comparable, mais *inverse*, des dents de la mâchoire inférieure.

2° Une grosse *molaire humaine*, qui n'est certainement qu'une dent égarée là, perdue sans doute aux environs du mégalithe par un jeune paysan. Elle n'a, en tout cas, aucun rapport avec le squelette de la sépulture, car elle est *moderne*. En effet, elle n'a qu'une tête, sans aucune racine (comme les dents de *lait* qui tombent), est très blanche, et très bien conservée; et ses quatre tubercules ne présentent pas la moindre trace d'usure.

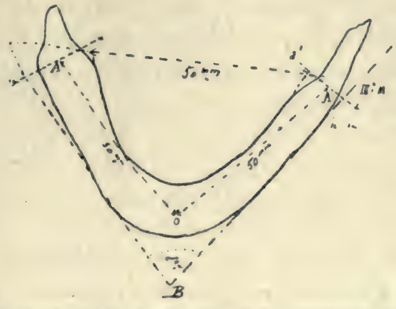


Fig. 9. — Projection horizontale du fragment de mâchoire inférieure d'homme, trouvé au fond de l'Allée couverte du Terrier de la Frébouchère.

Légende : O, centre; III° M., niveau de la partie antérieure de la 3° molaire; O A, distance correspondante; B, angle mandibulaire externe; O, angle mandibulaire interne; a' a' distance goniale.

Il n'y a pas à hésiter sur ce point; et cette trouvaille est à retenir, parce que toute personne, non médecin, aurait pu se tromper dans cette détermination; d'où une cause d'erreur.

3° *Mâchoire inférieure*. — La mâchoire inférieure, trouvée dans ce mégalithe, est intéressante, parce qu'elle est presque entière. En réalité, elle a été extraite en deux fragments; mais nous les avons recollés assez facilement.

a) *Fragment droit*. — Il comprend la symphyse du menton, car la cassure correspond exactement au niveau de l'alvéole de la deuxième incisive gauche (1).

On n'y voit que les alvéoles de la première incisive gauche et les deux incisives droites (2). Mais la canine correspondante, ayant une forme très analogue à celle des petites molaires (ce qui est un caractère curieux), les deux premières grosses molaires sont encore en place.

(1) On remarquera que les maxillaires, supérieur et inférieur, préhistoriques, se cassent très rarement à leur *partie médiane* exactement : ce qu'explique très bien le développement de ces os en deux parties et le mode d'union de ses deux moitiés, à un certain âge.

(2) On n'a pas retrouvé, au cours des fouilles, ces trois incisives.

En arrière, la mâchoire est cassée, en avant de la branche montante; et on ne trouve qu'une partie de l'alvéole de la dent de sagesse, la fracture correspondant à l'une des racines, l'antérieure.

Ces cinq dents du *côté droit* sont *très usées,* surtout la *canine* (ce qui explique son aspect très remarquable), qui paraît presque coupée perpendiculairement à son axe.

b) *Fragment gauche.* — Il est beaucoup plus petit, puisqu'il ne débute en dedans qu'à l'alvéole de la canine.

En arrière, cette moitié est cassée au niveau de l'alvéole de la dent de sagesse également, à la racine de la branche.

La canine est tombée, d'ailleurs, de même que les deux petites molaires; la mâchoire ne présente que les deux premières grosses molaires, qui sont tout aussi *usées* que celles de droite.

c) *Ensemble.*— La mâchoire, dans son ensemble, semble petite et surtout peu large. L'arc mandibulaire est assez ouvert, et d'aspect plutôt *ovalaire* que triangulaire, quand on examine sa projection horizontale.

Voici les dimensions que nous avons pu mesurer, après reconstitution, d'ailleurs un peu théorique, en raison de la fracture médiane et de l'absence des branches montantes.

Projection de la partie conservée (allant jusqu'à la 3e molaire) (1) : Longueur	100mm
Ligne inter-3e-molaire	48mm
Hauteur symphysienne	27mm
Hauteur 3e molaire	27mm
Epaisseur symphysienne	16mm
Hauteur du trou mentonnier (2)	13mm
Angle symphysien	78°
Angle mandibulaire externe (3)	82°
— — interne	80°

a) La *surface extérieure* de la partie symphysienne est très intéressante par le *trou mentonnier*, qui, à droite et à gauche, correspond exactement à l'espace situé entre la première et la seconde petite molaire ; et par l'existence d'une *rainure* ou *gouttière*, *très profonde*, des deux côtés de la symphyse (4).

(1) Mesurée en projection, la longueur considérée a 100 millimètres ; mais la même mâchoire, mesurée au *curvimètre,* sur sa face antérieure, donne 110 millimètres : ce qui s'explique fort bien.

(2) On sait que, chez l'homme du quaternaire ancien, le trou mentonnier est entre la première grosse molaire et la deuxième petite molaire, c'est-à-dire plus en arrière.

(3) Nous mesurons les deux angles mandibulaires, interne et externe, qui donne l'écartement des faces des maxillaires, en plaçant la mâchoire sur un Rapporteur et en faisant coïncider avec la ligne horizontale de cet instrument la ligne allant des apophyses géni ou de la symphyse à l'extrémité de la face considérée.

(4) Ledouble (*Traité des variat. des os de la face*, 1906) ne semble pas avoir signalé de fait semblable.

Cette gouttière horizontale est placée en avant du dit trou; elle mesure 0m018 de longueur, 0m004 de hauteur, et 0m003 de profondeur. Elle est située à 0m008 au-dessus du bord inférieur de la mâchoire et atteint presque en dehors le trou mentonnier (1).

L'angle symphysien, ou angle formé par le bord inférieur de la mâchoire et la ligne de saillie maximum en avant, qui mesure le gnathisme de cette mâchoire, est dans ce cas de 78°. Ce maxillaire inférieur est donc nettement prognathe, et non pas orthognathe (2).

b) Examiné par la *face interne*, cette mâchoire semble puissante, car elle est très épaissie au niveau de la ligne bucco-cervicale (elle atteint en ce point la même épaisseur qu'à la symphyse); mais la partie buccale ne paraît pas rétrécie au détriment de la partie cervicale (glande sous-maxillaire et muscles), comme dans certains cas.

L'os est solide et indique une robustesse réelle; mais on ne peut pas aller plus loin. Il n'y a pas plus d'*aplatissement transversal* que d'orthognathisme.

3° *Colonne vertébrale*. — *a*) Un fragment de l'*atlas* (facette articulaire).

b) Un notable débris de l'*axis*, avec son apophyse saillante d'articulation avec l'atlas, et une facette articulaire.

c) La moitié du corps d'une *vertèbre*, indéterminable.

On remarquera que les vertèbres *conservées* sont précisément celles qui étaient toute proche de la mâchoire inférieure et du crâne.

A noter qu'on n'a trouvé aucun débris du *bassin*.

4° *Thorax*. — *a*) Un fragment de la *première côte*.

b) Nombreux fragments des autres *côtes* (au moins neuf, de diverses régions).

c) La *clavicule* a donné un fragment d'une *extrémité interne*, et un débris d'une *extrémité externe*.

5° *Membres supérieurs*. — a) *Omoplate*. — Une moitié de *cavité glénoïde*, avec la base de l'acromion du côté *gauche* et du côté *droit* (2 fragments).

b) *Humérus*. — Nombreux fragments.

(1) L'un de nous a décrit ailleurs cette *gouttière* spéciale [Marcel-Baudouin. *Bull. et Mém. Soc. d'Anthropologie de Paris*, 1907].

(2) Pour nous, il y a *orthognathisme* quand cet angle atteint 90° (ce qui est très rare). Au-dessous de 75°, il y aurait prognathisme très *marqué*. On peut dire toutefois que l'orthognathisme commence vers 85° en réalité. Le Prognathisme va de 75° à 90°.

c) *Cubitus*. — Moitié de l'extrémité supérieure du côté *gauche*.

d) *Radius*. — Quart supérieur d'une *tête*.

e) *Métacarpien*. — Un os entier du métacarpe et un fragment d'un autre métacarpien.

f) *Phalanges*. — Quatre *phalanges*, et neuf morceaux de *phalangines* et de *phalangettes*.

6° *Membres inférieurs*. — a) *Fémur*. — Un fragment de la partie *moyenne*; un fragment de la partie *sous-trochantérienne*; et d'autres débris.

b) *Tibia*. — 1 fragment de la partie *supérieure*; 2 fragments des parties *moyennes*; autres débris.

c) *Métatarsiens*. — Deux fragments.

Conclusions. — En somme, il n'y avait certainement là qu'*un seul cadavre* inhumé; et l'*inhumation* est là aussi certaine qu'à la Pierre Folle du Plessis, car la terre, où les os ont été trouvés, avait le même aspect *humide* et *gras*, tandis qu'à côté elle était très sèche. Le sujet avait été placé de façon à avoir la tête au niveau du fond de l'Allée, les pieds semblant placés vers le Nord-est.

Il pourrait s'agir aussi d'un sujet *écrasé* par la chute de la table; mais c'est bien peu probable!

A l'*entrée*, il y avait des débris de vases.

Les ossements ont été brisés, sans doute par la chute des pierres; mais ils étaient à peu près en place : ce qui semble indiquer qu'on n'avait pas fouillé antérieurement, au moins en ce point.

Pourtant, il est bien extraordinaire qu'on n'ait trouvé ni un outil de pierre, ni un autre objet quelconque! Peut-être faut-il en conclure qu'on a fouillé jadis cette Allée au moins *en avant*, vers l'entrée, avant l'effondrement? Cela est à la rigueur possible, quoique l'on n'ait en faveur de cette hypothèse que des arguments négatifs.

D'après le seul débris de *poterie ancienne* trouvé, on est autorisé à dire, croyons-nous, qu'on se trouve en présence d'une sépulture de la *fin du Néolithique*, ou du *début* de *l'Age du Bronze*; mais on n'a aucune preuve plus positive.

(*A suivre*).

Eolithes recueillis à Arpajon (Seine-et-Oise).

PAR

M. GILLET (de Suresnes, Seine).

A proximité de la gare d'Arpajon, il existe, au bord d'un plateau situé à 86 mètres d'altitude, une exploitation de sable et de silex, au milieu de laquelle se trouvent disséminées des poches d'argile, de dimensions variables.

De cette ballastière le terrain descend au Nord par une pente raide pour remonter de l'autre côté des rivières la Renarde et l'Orge, jusqu'au village de la Roche, où il atteint de nouveau une hauteur de 84 mètres au-dessus du niveau de la mer.

A part une large bande d'alluvions modernes et de tourbe recouvrant le fond de la vallée, cette masse semble être formée de couches successives d'alluvions fluviales, d'origine tertiaire, que Brongniart, dans sa *Description géologique des environs de Paris*, analyse comme il suit :

« Les pentes de l'immense plateau de la Beauce sont en général assez rapides, et tous les escarpements qu'on y voit, ainsi que ceux des vallées, et les puits que l'on creuse dans le haut pays, montrent que sa nature physique est la même partout, et qu'elle est formée d'une masse prodigieuse de sable qui recouvre toute cette surface, passant sur tous les autres terrains ou plateaux inférieurs sur lesquels cette grande plaine domine ».

C'est effectivement, sauf la présence de l'argile dont Brongniart ne parle pas, ce que l'on trouve à Arpajon, dont voici la coupe du terrain :

1° Terre végétale	0m40
2° Argile verte	0m30
3° Sable rouge mêlé de graviers et d'argile	2m»
4° Banc de silex	0m25
5° Sable rouge, avec argile et silex	2m20
6° Sable gris	0m35
7° Sable gris ferrugineux	0m80
8° Sable rouge et graviers	0m40
9° Sable gris argileux	2m40
	9m10

La même nature de terrain sur chaque versant de la vallée, fait supposer que l'on est en présence d'un creusement dont le mécanisme paraît avoir été produit, à cet endroit, par l'action des eaux descendues des plateaux situés à l'ouest et au sud-ouest d'Arpajon.

En admettant la théorie du plus grand nombre des géologues français, notamment celle de Belgrand, ce creusement serait dû à un rabotage infligé aux formations anciennes par des courants d'eau très limoneux et d'une grande étendue. Ces courants roulaient avec eux des sables et des galets, qui se seraient déposés en longues bandes sur les terrasses à chaque abaissement des niveaux.

Cependant la carte géologique au 1/80.000 indique les deux flancs de ces coteaux comme étant composés d'argile verte et de marne blanche. C'est vrai pour la surface; mais les couches sous-jacentes renferment des sables rouges mêlés d'argile et des graviers se rapportant aux sables, sans fossiles, de la Beauce, qui figurent dans la description de Brongniart.

Les silex d'Arpajon appartiennent à la catégorie des silex résinites. Ils proviendraient, à en juger par les rares galérites et une empreinte de Cardium trouvés parmi eux, des couches crétacées des plateaux voisins à travers lesquelles les sables granitiques et les argiles bariolées auraient pénétré en filon.

Quoi qu'il en soit, ces silex ont une grande consistance, encore augmentée par la présence de nombreux nœuds, très durs, également siliceux.

C'est pourquoi, sans doute, leur taille est parfois irrégulière et leur aspect grossier. Cette particularité peut, de prime abord, faire croire à des cassures accidentelles; mais un examen plus attentif montre qu'elles n'ont pas été occasionnés par des actions mécaniques ou météoriques.

En effet, le choc d'une pierre contre une autre dans un courant d'eau rapide ou un changement brusque de température ne produiront jamais des nuclei et encore moins des arêtes prismatiques. Au contraire, ces actions tendraient plutôt à arrondir la pierre et à la fendre si elles étaient répétées, comme l'a démontré le D[r] Ed. Krause dans l'étude consacrée aux industries primitives de l'ouvrage de H. Kraemer « l'Univers et l'Humanité ». De plus, MM. E. de Munck et G. Ghilain ont constaté que, sur le plateau des Hautes-Fagnes ardennaises, des éolithes étaient rencontrés entiers, tels que nos ancêtres les avaient rejetés sur le sol après leur utilisation, à la source des torrents, mais qu'au fur et à mesure de leur charriage dans le lit, les arêtes s'usaient pour se transformer ensuite en simples cailloux roulés à 2 ou 3 kilomètres de la source du torrent (1).

Comme on le voit, pendant que la nature s'emploie à émousser

(1) A. Rutot. — *Les Aspects nouveaux de la Préhistoire en* 1906.

les pierres, l'homme, au contraire, s'efforce de produire des angles saillants ou aigus. Or, c'est précisément cette intention qui apparait nettement dans les échantillons présentés. Au surplus, le raisonnement nous amène à admettre que nos ancêtres ne se sont pas mis, dès leur apparition sur terre, à fabriquer les coups de poing de Chelles ou de Saint-Acheul.

Une pierre ramassée, une branche cassée ont été leurs premiers instruments, et ce n'est qu'après une longue période qu'ils sont arrivés lentement, progressivement à perfectionner leur outillage. C'est donc dans les couches inférieures aux terrains quaternaires qu'il faut, à mon avis, rechercher le point de départ du développement de la technique de la pierre.

Ceci posé, il ne faut pas, sans toutefois tomber dans l'exagération, rejeter les éolithes sous le prétexte trompeur que l'on n'y voit pas clairement le travail humain. De l'observation et un peu de jugement suffisent, pensons-nous, pour les distinguer des cailloux ordinaires.

Cette remarque faite avec l'espérance que dans quelques années la question des éolithes sera résolue en leur faveur, je

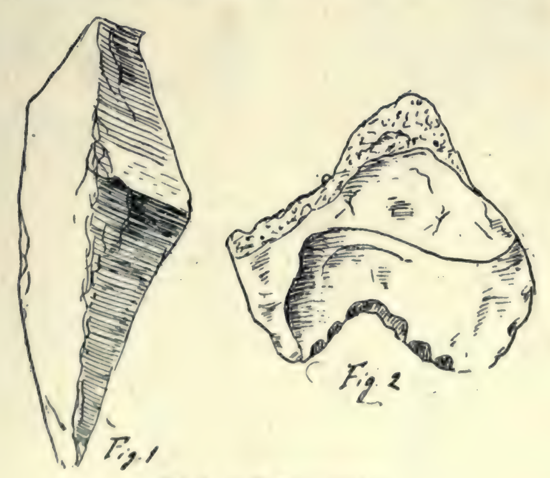


***Fig.* 1. — Pic triangulaire.**
***Fig.* 2. — Grattoir à encoche, avec retouches.**
[Réduction d'1/3].

vous soumets ceux que j'ai ramassés à Arpajon à partir de la couche n° 3.

Voici d'abord des grattoirs (*Fig.* 2, 7 et 10), dont l'un (*Fig.* 2), à encoche, porte des retouches caractéristiques, et l'autre (*Fig.* 10) montre sur l'une de ses faces un bulbe de percussion; une sorte

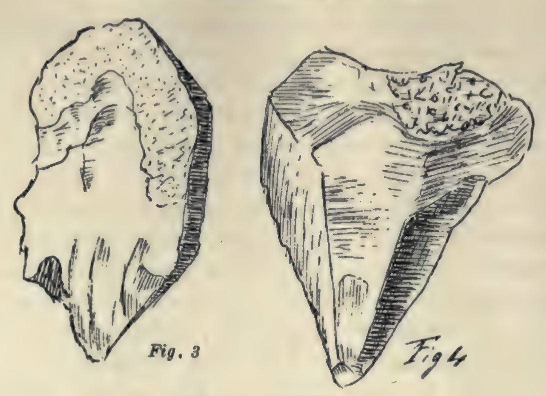


Fig. 3. — Poinçon.
Fig. 4. — Pic en forme de pyramide quadrangulaire.
[Réduction d'1/3].

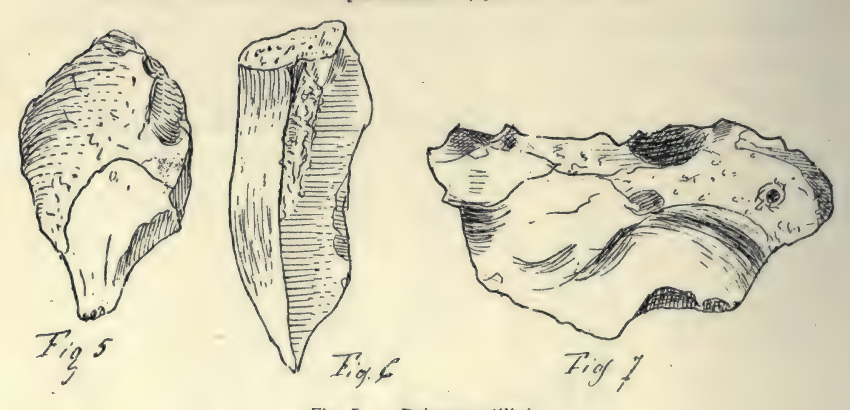


Fig. 5. — Poinçon utilisé.
Fig. 6. — Pic triangulaire.
Fig. 7. — Grattoir à tranchant, avec encoche.
[Réduction d'1/3].

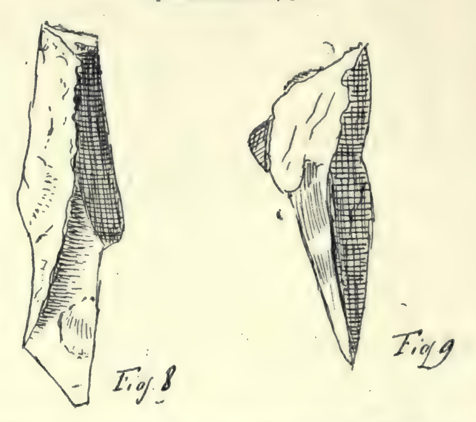


Fig. 8. — Sorte de burin, dont l'extrémité inférieure est taillée en forme de biseau.
Fig. 9. — Perçoir curviligne.
[Réduction d'1/3].

de burin (*Fig.* 8) taillé en biseau ; un polyèdre ayant pu servir de percuteur (*Fig.* 11); deux poinçons utilisés (*Fig.* 3 et 5); puis des pics de forme triangulaire ou quadrangulaire (*Fig.* 1, 4, 6 et 9); enfin plusieurs autres pièces semblables à celles que j'ai dessinées à l'intention de nos collègues de la province.

Les silex terminés en pointes épaisses, peu réduites et à angles vifs, désignés sous le nom de pics, se rencontrent fréquemment dans ce gisement. Je vous en mets une dizaine sous les yeux, de dimensions différentes, mais de tailles identiques. Cette particularité paraît intéressante à signaler parce que leur ressemblance frappante donne la confirmation que l'on se trouve bien en présence d'outils portant des traces incontestables du travail humain et non d'éclats provenant de chocs naturels, qui, n'agissant jamais dans le même sens, ne pourraient donner les mêmes formes.

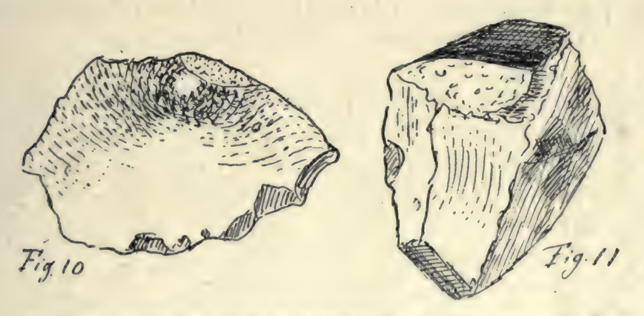


Fig. 10. — **Grattoir, portant des retouches et bulbe de percussion.**
Fig. 11. — **Polyèdre, ayant pu servir de percuteur.**
[Réduction d'1/3].

Mes recherches, faites par un mauvais temps persistant, m'ont empêché de trouver les pièces en place par suite de l'impossibilité de les reconnaître au fur et à mesure de leur extraction. Il fallait donc attendre que la pluie les eut lavées pour enlever le sable gras, argileux qui les entourait.

Peut-être pourrai-je pendant la belle saison mieux fixer les étages d'où ils proviennent, afin de déterminer, d'une façon exacte, la position stratigraphique de chacun d'eux.

Cependant, d'après mes remarques et celles de l'ouvrier employé à l'extraction du sable, les silex travaillés se rencontreraient à la partie supérieure de chaque couche, principalement de la couche n° 4, où l'on remarque, en effet, la présence d'un lit caillouteux d'épaisseur variable. Ce dépôt confirme l'hypothèse, faite plus haut, d'un creusement de vallée par les eaux.

C'est la première fois, je crois, que l'on signale la présence de l'industrie humaine dans les sables de la Beauce; mais il ne s'ensuit pas nécessairement pour cela que les outils d'Arpajon soient contemporains de cette époque, puisque du consentement de tout le monde, ce terrain de Beauce, franchement Miocène, se place dans le Bassin parisien, entre les sables et grès de Fontainebleau et la base des terrains quaternaires représentés par le dépôt détritique de la plaine de Boulogne (1).

Ces silex, apportés plus probablement par les eaux, se sont successivement déposés le long de l'immense masse liquide que formaient à cette époque l'Orge et la Renarde réunies; et c'est là que le primitif a pu les recueillir. Dans ce cas ce dépôt proviendrait de celui que Belgrand a cru devoir distinguer sous le nom de *diluvium des coteaux* (2).

Je ne puis donc que constater et signaler la présence des Éolithes d'Arpajon, sans me prononcer sur leur origine.

J'aurais peut-être dû vous parler de préférence de la découverte, faite cet automne, de plusieurs ateliers néolithiques entre Chaumont-en-Vexin et la ferme de la Croix-Blanche, près de Gisors, où dans une seule journée j'ai ramassé, aux alentours du dolmen situé dans le bois de la Garenne, une soixantaine de pièces, dont une quinzaine de haches polies.

Je ne le fais pas néanmoins; et je préfère vous signaler les éolithes d'Arpajon, avec la pensée et l'espoir que cette communication sera plus profitable au but que nous poursuivons.

(1) Stanislas MEUNIER. — *Tableau général des terrains parisiens de la Géologie des environs de Paris.*
(2) BELGRAND, *Bulletin de la Soc. géologique*, 2e série, 1868, t, XXV, p. 499.

SÉANCE DU 27 JUIN 1907.

Présidence de M. le Dr Ballet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 mai 1907.

M. L. Giraux, trésorier, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

A propos du procès-verbal, plusieurs communications sont faites par MM. Pol Baudet, Marcel Baudouin, Passemard, Pény-Hirmenech, Taté, Ramond-Gontaud [Voir plus loin les notes remises].

Nomination d'une Commission chargée de l'examen de manuscrits et de diverses propositions.

M. Pény-Hirmenech, ayant demandé des explications sur les refus du Bureau de la Société de publier dans le Bulletin le manuscrit lu par lui à une séance précédente (cela en vertu de l'article 2 des Statuts), sur la proposition de M. le Président, la Société décide de nommer une Commission, chargée d'examiner ce manuscrit, et de faire un rapport sur les nombreux desiderata, formulés à diverses reprises par ce collègue.

Cette Commission, qui fonctionnera de façon autonome, sera composée de *dix membres* présents à la séance du 28 juin et tirés au sort, à l'exclusion des membres du bureau. Elle déposera ses conclusions dans une séance ultérieure.

Après tirage au sort, cette Commission est constituée de la façon suivante : MM. Champagne, Bertin, Stalin, P. de Mortillet, Passemard, Dramard, Lt Bourlon, Coutil, Imbert, Taté.

Elle s'est réunie séance tenante et a nommé aussitôt comme président M. Imbert, et comme rapporteur M. P. de Mortillet. La deuxième séance de la Commission a eu lieu le vendredi 5 Juillet.

IIe Congrès préhistorique de France (Vannes, 1906).

A propos de la correspondance, M. le Secrétaire général du *IIe Congrès préhistorique de France*, qui a eu lieu à Vannes en août 1906, dépose, sur le bureau de la Société, un exemplaire des Comptes rendus de ce Congrès, qui viennent de paraître.

Il insiste sur l'importance considérable de ce volume et sur les nombreux mémoires, illustrés de multiples photographies, qui s'y trouvent.

Au nom du Bureau du Congrès, il remercie tout particulièrement M. le D[r] Baudon, député, et M. le D[r] Guébhard, vice-président, dont les pressantes démarches ont été couronnées de succès (Souscription du Ministre de l'Instruction publique); et les secrétaires des séances du Congrès, MM. E. Hue et C. Schleicher, qui ont rempli leurs fonctions avec un zèle et une activité tout à fait exemplaires.

III[e] Congrès Préhistorique de France (Autun, 1907).

M. le Secrétaire général du *Comité d'organisation du III[e] Congrès préhistorique de France*, qui doit s'ouvrir à Autun (Saône-et-Loire), le 12 août prochain, dépose sur le bureau les *Circulaires*, qui ont été récemment distribuées au sujet de cette session.

Celle-ci s'annonce comme devant être encore plus brillante que les précédentes; il insiste particulièrement sur le programme général du Congrès et les Excursions, qui seront des plus intéressantes.

Délégation au Congrès de la Société d'Anthropologie de Cologne (28 juillet 1907).

M. le D[r] Jousset de Bellesme (Nogent-le-Rotrou) est nommé *Délégué de la Société préhistorique de France* au Congrès de la Société d'Anthropologie de Cologne, qui aura lieu du 28 au 30 juillet 1907.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société préhistorique a reçu les ouvrages suivants :

Chauvet (G.). — *Chronologie préhistorique : Rapports entre l'ancienne Gaule et les civilisations orientales.* — Paris, Vigot, 1907, in-8°, 31 p., 7 fig. [Extr. *Rev. Préh.*, 1907, n° 2, p. 37-50; n° 5, p. 118-132].

Dubus (A.). — *Les industries recueillies dans le quaternaire supérieur aux environs du Havre.* — Paris, Vigot, 1907, in-8°, 8 p., 6 fig. [Extr. *Rev. Préhist.*, 1907, II, n° 5, 6 fig.].

Dubus (A.). — *Contribution à l'étude de l'ambidextrie aux temps préhistoriques.* — Paris, in-8°, 1906, 3 p. [Extr. *Bull. Soc. Préh. France*, 25 oct. 1906].

Gimon (Lieutenant). — *Un antique chemin de l'époque pré-romaine : De Nîmes à Millau.* — Saint-Hippolyte-du-Fort, 1907, in-8°, 16 p.

Marignan (D[r] E.). — *Quartzites taillés de Saturargues (Hérault).* — Mâcon, Protat, in-8°, 6 p.

GUÉBHARD (A.). — *Les Enceintes préhistoriques (Castelars) des Préalpes maritimes.* — Nice, 1907, 22 p., 16 fig., 1 pl. hors texte. [Extr. du *Bull. de la Soc. des Alp.-Mar. du Club Alpin français* (25-26e *Bull.*, p. 209-228)].

GUÉBHARD (A.). — *Rapport préparatoire sur la question des Camps retranchés pour la XIe section (Anthropologie) du Congrès de Reims*, 1907, *de l'AFA S.* — Paris, 1907, in-8°, 8 p.

GUÉBHARD (A.). — *Notes présentées au IIe Congrès Préhistorique de France* (Vannes, 1906) [Enceintes préhistoriques]. — Le Mans, 1907, in-8° [Extr. du *IIe Congr. Préh. Fr.*, 1906, p. 157-184, pl. hors texte].

HIRMENECH. — *Jupiter et ses fils.* Etude celtidienne. — Le Mans, Monnoyer, 1907, in-8°, 16 p.

HIRMENECH — *Menhirs et Obélisques. Mastabas et Dolmens.* Contribution à l'histoire des monuments celtiques. — Le Mans, Monnoyer, 1907, in-8°, 16 p.

BALLET (P.-H.-M.). — *Note sur un gisement de silex taillés présumés pliocènes.* — Paris. 1903, in-8°, Picquoin, 6 p., 1 fig.

BALLET (P.-H.-M.). — *Note sur les gravures rupestres et mégalithiques dans l'est de la France et principalement dans les Vosges.* — Paris, 1904, in-8°, 7 p. [Extr. du *Bull. Soc. Préh. France*, 1904, 9 nov.].

BALLET (Dr P.-H.). — *Quelques réflexions à propos des éolithes.* — Paris, in-8°, 1905, 12 p. [Extr. *Bull. Soc. Préh. France*, 1906, 27 avril].

RAMOND (G.), DOLLOT (A.), et COMBES fils (P.). — *Notes de Géologie parisienne : Le quadruplement des voies du Chemin de fer du Nord (Ligne de Paris à Creil par Chantilly).* — [Extr. *C. R. Congrès des Soc. Sav.*, 1906, janvier, XXXI, p. 392-397]. — Paris, 1907, in-8°, 8 p.

RAMOND (G.). — *Dérivation des sources du Loing et du Lunain : Profil géologique de l'Aqueduc.* — Paris, in-4°, nov. 1905 (Texte et Atlas).

ATGIER. — *La Vienne aux temps préhistoriques.* — Paris, in-8°, 1905, 9 p., 1 fig. [Extr. des *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1905, 6 juillet].

POL BAUDET. — *Objets préhistoriques de Montigny-sur-Crécy (Aisne).* — [Extr. *Bull. Soc. Préh. France*, 1907, 25 avril]. — Paris, in-8°, 1907, 3 fig., 7 p.

Pravek (L'âge préhistorique), Olomonc, Bohême, 1907, n° 3, mai.

Nomination de nouveaux membres.

Sont nommés : MM.

DEGLATIGNY (Louis), Trésorier de la Société Normande d'Etudes préhistoriques, 11, rue Blaise-Pascal, Rouen (Seine-Inférieure). [Adrien de Mortillet-Charles Schleicher].

NERSON (Fernand), à Valréas (Vaucluse) [Deydier-Chatelet].

REBER (B.), Député, 2, cours Saint-Pierre, Genève [A. Guébhard-Schaudel].

FESSARD (R.), membre de la Société des Naturalistes de Levallois-Perret et de la Société Historique d'Auteuil et de Passy, rue Cortambert, 60, Paris (XVIe) [Emile Rivière-Tabariès de Grandsaignes].

Présentation de nouveaux membres.

Dans la prochaine séance, le 25 Juillet 1907, on aura à voter sur la candidature d'*un* membre nouveau, régulièrement inscrit à cette séance (Art. 5 des Statuts).

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

La Commission s'est réunie avant la séance plénière, à 3 h. 1/2.

M. A. Guébhard, président, exprime ses regrets de ce que son absence l'ait empêché de communiquer plus tôt à la Commission la réponse adressée, le 30 avril, par M. le Général Berthaut, directeur du Service Géographique de l'armée, à notre lettre du 9 mars, par laquelle avait été précisée la nature de la coopération demandée par notre Commission au Service Géographique de l'armée pour la recherche sur le terrain et le placement sur la carte des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques.

Sous quelques réserves bien naturelles, cette coopération pourra consister :

« 1° A vérifier l'existence des vestiges de fortifications *réputées antiques* (et sans aucune garantie quant à cette qualification) aux points du terrain qui seraient signalés à l'avance au Service, soit par la Société elle-même, soit par les agents d'un service public en relation avec la Société (instituteurs ou secrétaires de mairie, par exemple);

« 2° Peut-être encore à signaler à la Société les autres points où les officiers auraient cru rencontrer, au cours de leurs pérégrinations, des traces de fortifications paraissant antiques;

« 3° A préciser l'emplacement, sur la carte, de ces fortifications, en les portant, pour chaque quart de feuille au 1/80.000, soit sur un exemplaire avec fusées de renvoi en marge, soit sur un calque spécial;

« 4° A joindre à chacun de ces documents un répertoire indiquant les observations recueillies, le Service Géographique faisant d'ailleurs toutes ses réserves en ce qui concerne la valeur des appréciations formulées par les officiers topographes ou réviseurs.

« Mais il a paru impossible de faire figurer par un signe quelconque sur la carte au 1/80.000 les fortifications dont il s'agit, cette carte étant déjà très chargée et le détail envisagé présen-

tant une technicité trop spéciale pour être admis sur une carte d'utilité militaire ou générale.

« ... Quant à ce qui concerne la nouvelle carte au 1/50.000, encore dans la période d'études, la question paraît devoir être réservée ».

Ainsi, sur le point principal de notre demande, savoir la vérification géographique des emplacements des enceintes connues, et, peut-être, la détection de nouvelles, M. le Général directeur du Service Géographique, sanctionnant les intentions bienveillantes exprimées par M. le Ministre de la Guerre, a bien voulu nous donner satisfaction entière; et nous ne saurions trop l'en remercier.

Il est vrai que, d'autre part, M. le Général Berthaut, ne croyait pas pouvoir accepter le signe international, muet et ne tenant pas de place, que nous proposions de substituer aux inscriptions, parfois discutables, de ses prédécesseurs, va jusqu'à rompre la tradition de ceux-ci, en refusant tout caractère d'utilité militaire ou générale à l'enregistrement, qui fut largement pratiqué par son Service à diverses reprises, des principaux, au moins, de ces vieux monuments, une fois reconnus.

Nous ne pouvons nous empêcher de formuler à cet égard un regret très respectueux, tout en espérant que la future carte au 1/50.000, par la seule force des choses, ne pourra pas plus que les cartes semblables des pays voisins, se soustraire à l'obligation de signaler, au moins par leurs noms cadastraux, et parfois par leur figuré, ces positions souvent importantes.

M. Guébhard demande à la Société, au nom de la Commission, de s'associer à ses remerciements et à ses regrets.

M. Ballet, Président, met la proposition aux voix. Elle est votée à l'unanimité.

M. Guébhard annonce à la Société qu'ayant eu l'honneur d'être chargé de la rédaction du Rapport sur la question des *Camps retranchés,* mise à l'ordre du jour de la 11ᵉ section (Anthropologie) du Congrès de Reims de l'*Association française pour l'Avancement des Sciences*, il tient à la disposition de tous ses confrères cette brève notice, dont il dépose des exemplaires sur le bureau.

Lecture est donnée ensuite du 9ᵉ rapport mensuel sur les travaux de la Commission.

Plusieurs nouveaux délégués, MM. Le Chapelain, F. Marchand, J. Mérand, Rieuf et J. Ris, sont venus grossir notre active phalange.

M. Pol Baudet nous rappelle que plusieurs camps de l'Aisne, ainsi que d'autres départements, figurent dans la liste des monuments qui ont été « classés » par la loi du 30 mars 1887.

Ce nous est une occasion de regretter qu'en ce qui concerne les camps, ce bon mouvement ... préhistorique ... de classement n'ait pas eu modernement de plus fréquentes suites. Car celles-ci en auraient peut-être entraîné une autre : celle de décider l'Etat-Major à accepter l'inscription sur ses cartes, tout au moins pour les monuments « classés ».

M. Berthelot du Chesnay, ayant eu l'occasion de tenter encore quelques fouilles dans l'enceinte de la *Haie aux Lions*, en Saint-Glen (Côtes-du-Nord) dont nous reproduisons le plan dû à ses soins, n'a toujours pas trouvé de restes réellement préhistoriques, mais a pu constater que le petit trapèze de l'angle N.-E , dont l'isolement par un fossé, en dehors à la fois de l'enceinte principale et de celle du gros tumulus, rendait la destination difficile à comprendre, était en réalité relié au grand plateau, tout contre le tumulus, par un isthme de terre, que n'avait jamais entamé le fossé, et auquel en correspondait sans doute un autre, en face, pour faire là comme une entrée très défendue, un avant-poste du camp principal, sous la protection des deux mottes-vigies.

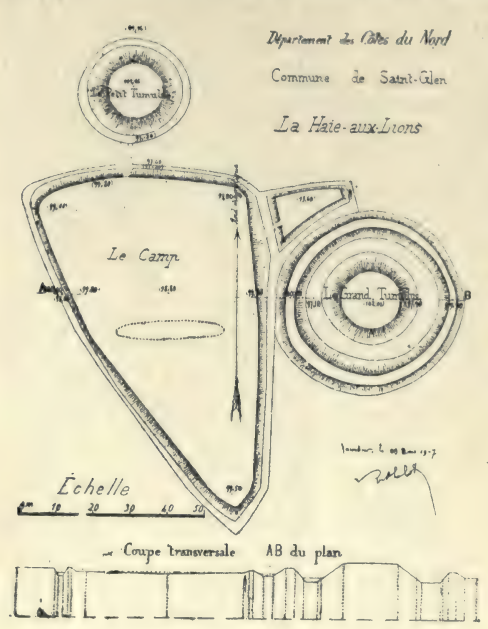


Fig. 1. — Plan du Camp de la *Haie-aux-Lions*, en Saint-Glen (Côtes-du-Nord).

Grâce encore au zèle infatigable de M. Berthelot du Chesnay, M. le Chapelain, juge de paix à Paimpol, qui avait depuis longtemps remarqué le *Castel Du* de Langoat et le *Coat Névénez* de Pommerit-Jaudy (Côtes-du-Nord), va faire un relevé complet de son arrondissement et des environs, au point de vue des enceintes.

M. Emile Cartailhac, membre de la Commission, à propos

d'une notule (1), où nous avions rapproché des constructions dites phéniciennes de Malte certains cloisonnements intérieurs, en dalles verticales, observables dans le Castelar du Mont-Bastide, près Monaco, mais dont le peu de hauteur rendait l'explication difficile, nous signale, dans une enceinte de la Corrèze, des substructions analogues, qui, trop minces pour avoir servi elles-mêmes de supports, avaient peut-être pour but de renforcer la base des boiseries.

Nous avions déjà, dans notre 3e Rapport, noté, d'après M. P. PALLARY, qu'en pays berbère, la simple gémination de lignes de dalles minces parallèles, servait encore actuellement de soubassement aux murets de menues pierres sèches. Un dessin de M. Thomas J. WESTROPP (2) montre quelque chose d'analogue pour le gros « *ringwall* » de Turlough Hill Fort, en Irlande. Dans les Baléares, la grandeur des dalles rend la similitude souvent complète avec Malte (3). Un placage de dalles verticales à la base de huttes en pierre, en cornwall, a été figuré par J. B. WARING (4). SCHLIEMANN à Mycènes (5) vit formée de deux grands cercles de dalles une sorte d'allée au milieu des murs de pierres sèches de l'enceinte où fut trouvé le trésor dit d'Agamemnon.

Mais nous n'en profitons pas moins de tous ces exemples, pour renouveler ici la recommandation, sur laquelle nous avons insisté ailleurs (6), de l'importance qu'il y a à savoir se défendre d'un penchant à tirer des conclusions ethniques, sans autres preuves, de simples analogies structurales, qui peuvent avoir été commandées uniquement, sur des points divers, par des analogies de circonstances géologiques locales.

M. P. J. CHÉDEVILLE prépare à notre intention un plan géométral du camp *Harrouard*, en Sorel-Moussel (Eure-et-Loir), où de nombreux fonds de cabanes fournissent depuis longtemps de très fructueuses fouilles, avec d'intéressantes superpositions, allant du Néolithique au Bronze.

(1) A. GUÉBHARD. Deux mots à propos du Castelar du Mont-Bastide (A.-M.) *IIe Congrès préhistorique. Vannes* 1906, p. 160-162, 1 fig. LE MANS, Monnoyer, 1907.

(2) THOMAS JOHNSON WESTROPP. — Prehistoric remains (Forts and Dolmens) along the borders of Burren, in the County of Clare, *R. Soc. of Antiquaries of Ireland*, t. XXXV, 1905, p. 228.

(3) Voir les superbes phototypies 18×24 du portefeuille qui accompagne l'ouvrage d'EMILE CARTAILHAC, *Monuments primitifs des Iles Baléares*, TOULOUSE, Ed. Privat, 1892, in-4° de 72 p. avec 80 fig., 51 pl.

(4) J. B. WARING, Stone monuments, tumuli and ornaments, of remote ages, in-f°, LONDON, 1870, pl. II, fig. 5 et 6.

(5) CARL SCHUCHHARDT, Schliemann's Ausgrabungen am Lichte der heutigen Wissenschaft, 8°, LEIPZIG, 1890, p. 179, fig. 141.

(6) A. GUÉBHARD, Rapport préparatoire sur la question des *camps retranchés*, à l'ordre du jour de la 11e section (Anthropologie) du Congrès de Reims de l'*Association française pour l'avancement des Sciences*.

M. le D[r] R. Collignon, visant surtout la Bretagne, attire notre attention sur la relation des camps avec les frontières des cités gauloises, telles que les connaissaient les Romains, et croit que l'accroissement constant de notre documentation fera ressortir de plus en plus ce détail.

M. le Commandant Dervieu nous envoie deux jolies aquarelles représentant un couple de mottes, très bien conservées, de la commune de Saint-Pierre-de-Chandieu (Isère), à l'ouest de l'ancien château féodal, auquel elles semblent avoir servi de sentinelles pour la garde d'une vallée très riche. La plus importante, occupant le sommet coté 338 sur la carte au 1/80.000, a la forme d'un tronc de cône régulièrement gazonné de 6 mètres environ de hauteur, et 25 de diamètre à la base, avec pentes inclinées de 1/1. L'autre, presque semblable, quoique un peu moindre, est à 500 mètres seulement du château.

Par l'entremise de M. A. Desforges, le châtelain de Mazille près Luzy, M. de Montchanin, a bien voulu offrir à la Commission un exemplaire du précieux *Bibracte* de son oncle X. Garenne. M. Desforges, cherchant à vérifier dans la Nièvre certaines indications de ce livre, a constaté que la motte dite d'Arcilly, en face du vieux château de ce nom, au lieu dit *les Bistos* de la commune de Limanton, avaient été trouvés jadis, outre des foyers, une médaille d'or de Trajan, indice d'une origine antérieure à la féodalité, ne montre presque plus rien de ses 30 mètres de plate-forme du temps de Garenne et n'est plus qu'un vague monticule, appelé à disparaître bientôt sous la morsure annuelle de la charrue.

Un peu moins abîmés, mais bien loin d'être encore « absolument intacts » comme aux temps de 1855 où Bulliot en leva le plan pour le rapprocher de celui du « camp de Marc Antoine » sur le Beuvray, se voient près du hameau de Bous de la commune de Limanton, au lieu dit *le Parc* (nom que nous retrouvons fréquemment pour les vieilles enceintes, de forme un peu régulière) les restes, entourés de fossés comblés, d'une plate-forme quadrangulaire, d'environ 80 ares, allongée d'E. à O. et dominant les régions environnantes, montrant à chacun de ses angles arrondis l'apparence d'une motte surélevée en guise de tour ou de bastion.

M. Deydier nous décrit sommairement une enceinte en pierres sèches, dite le *Camp de Clairier*, à Malaucène (Vaucluse), où il se rappelle avoir observé, sur les gros bancs très relevés de la mollasse burdigalienne, des signes gravés qui mériteraient étude.

M. G. Fayolle, qui a passé l'hiver à Vence (Alpes-Maritimes), croit avoir trouvé des traces caractéristisées de défense, à l'isthme du promontoire escarpé qui s'étend au Sud de la chapelle *Sainte-Anne*, dominant le ravin du Malvan.

M. J. Feuvrier nous envoie le plan, qu'il avait levé dès 1904, de l'enceinte de Frasne (Jura), que M. Piroutet nous a récemment signalée (B. S. P. F., IV, avril 1907, p. 200; p. 7 du VII[e] Rapport). Le nom propre est *La Roche-Tillot.*

La forme est bien à peu près rigoureusement celle d'un demicercle; mais l'entrée ne devait pas être à la brèche septentrionale actuelle, probablement récente et pratiquée pour le passage des chars. C'était plutôt en face, sur le milieu de l'abrupt méridional presque infranchissable, qu'une sorte de petit plan incliné, plus ou moins naturel, mais approprié de main d'homme, offrait accès par une montée d'Est à Ouest, très facile à défendre pour les occupants du camp (*Fig.* 2).

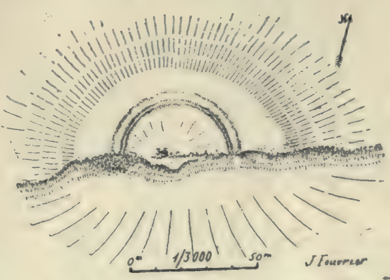


Fig. 2. — Camp de la Roche-Tillot, à Frasne (Jura).

A l'Est du camp, un petit abri sous roche dans la barre a donné une pointe de flèche néolithique ; mais M. J. Feuvrier n'en croit pas moins, avec M. Piroutet, que le camp lui-même ne remonte pas au-delà du Fer.

M. le commandant J. Gaurichon, en villégiature à *Argelès-de-Bigorre* a eu la bonne fortune, en explorant le camp de *Camesiaou*, au pied du Gaz, de trouver une hache polie en parfait état, et une belle pointe de lance en silex, en forme d'amande.

M. le Comte H. de Gérin-Ricard n'a pas vu figurer dans nos listes du Var les vestiges de retranchement préhistorique (très bouleversés, il est vrai, par des fortifications du Moyen age et par un ermitage plusieurs fois reconstruit), de *Notre-Dame-de-Paracol*, sur une hauteur qui appartient à la commune du Val, au Nord de Brignoles. Voilà donc un nom de plus — en attendant d'autres — à ajouter aux huit dont s'est grossi, après une première revision scrupuleuse, le chiffre de 158 castelars, qu'avaient pu trouver exagéré, pour un seul département, des observateurs peu familiers avec le sol de Provence.

A propos de la figure qui a été donnée dans le *II[e] Congrès préhistorique*, p. 164, d'une superposition de mur romain sur base cyclopéenne, à *Saint-Pierre-d'Almanarre* (Hyères, Var), M. de Gérin, nous rappelle que ces ruines furent décrites, dès 1848, comme « monument cyclopéen en Provence » par un de ses aïeux, L. D. Audiffret, dans les *Mémoires de l'Académie de Marseille*.

M. le Dr Gidon, malgré la contrariété de la saison, continue à nous documenter photographiquement sur les ouvrages de terre du Calvados. Les mottes d'*Olivet*, à Grimbosq, et de *Briquessart* à Livry, les enceintes du *Plessis-Grimoult* et de *Hottot-les-Bagues*, le *Campandré* de Valcongrain, lui ont fourni des notes et des vues, toutes intéressantes.

La photographie mise au service de la science, est toujours l'instrument d'observation le meilleur et nous ne saurions trop y encourager les dévoués collaborateurs de notre œuvre.



Fig. 3. — Camp de la Guetiane-Ampère (Algérie).

Ce n'est pas seulement un premier inventaire du Cher que nous prépare M. Martial Imbert, membre de la Commission, mais aussi de Tarn-et-Garonne, ce qui, avec la riche documentation déjà communiquée par M. Garrisson, constituera, pour ce département, un ensemble considérable.

M. L. Jacquot nous envoie la description et le plan d'un camp préberbère observé (pour la première fois, sans doute, par un Européen) à *Guetiane* (arrondissement de Sétif, Algérie), où se voit la même coupe de murs en pierres sèches, à double parement

et remplissage de pierrailles, que l'on retrouve, de Provence en Ecosse, un peu partout. Non loin passe la ligne du *Kret Faraoun*, Sillon de Pharaon, autre mur en pierres sèches, qui sépare le pays arabe du pays Chaouïa, ayant servi apparemment de frontière ancienne entre la Mauritanie Sétifienne et la Numidie, et s'allongeant, dit-on, sur plus de 40 kilomètres autour du massif des Mouassa, vraie *muraille de Chine*, analogue aux *remparts du Diable*, aux *Fosses des Géants*, aux *murs des Huns*, etc., observables en toutes sortes d'autres pays.

M. A. Lavollé croit qu'il a existé autrefois un barrage au droit du bourg de Bracieux (Loir-et-Cher), rejetant les eaux de la Bonneheure par un canal dans le Beuvron, et formant un confluent artificiel au dessus du naturel. Il paraît certain que cette région a été, à des époques qu'on ne saurait affirmer préhistoriques, l'objet de travaux hydrauliques qui font penser à des fortifications paludéennes.

M. H. Marlot a relevé plusieurs points nouveaux aux environs de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or) : *Le Châtelet* de Sainte-Euphrone, *le Château de Ruffey* à Courcelles-lès-Semur, le *Camp de Bar* à Bard-le-Régulier, la colline de *Flée* ; puis, dans la Nièvre : trois enceintes au moins aux environs de *Cervon*, plusieurs à *Grury*, le *Châtelet* et le *Montignon* d'Arleuf, la colline de *Toufrain* à Issy-l'Evêque. Plusieurs, absolument intacts, mériteraient d'être fouillés.

M. L. Mazéret nous envoie le plan d'un lieu dit de la commune d'Escurès, dans les Basses-Pyrénées, dont le nom de *Las Mottos* est dû à ce qu'une extrémité de plateau, naturellement défendue de tous côtés par de forts escarpements, sauf à l'Est, avait été, là, barrée de deux mottes jumelles, actuellement couvertes de châtaigniers, et mesurant encore 9 et 10 mètres de hauteur, avec des plate-formes supérieures de 8 et 12 × 6 mètres. Le plateau, où existait jadis une chapelle, est encore occupé par un « château » moderne, avec ses dépendances.

M. Paul de Mortillet s'efforce à combler la lacune totale que présentait, pour Seine-et-Oise, la liste établie, pour servir de point de départ aux nôtres, par son éminent frère, Adrien de Mortillet. Ce n'est encore qu'un relevé bibliographique, mais qui sera contrôlé au fur et à mesure des possibilités, et des indications que ne manqueront pas d'y ajouter d'autres confrères. Aussi la limitons-nous, pour le moment, à une simple énumération de noms de communes :

Arr. de Corbeil : Courcouronnes.

Arr. d'Etampes : Champmotteux, Saclas.

Arr. de Mantes : Ambleville, Bauthelu, Gressey, Montreuil-sur-Epte, Port-Villez, Saint-Gervais.

Arr. de Pontoise : Ecouen, Luzarches, Nucourt, Santeuil.

Arr. de Rambouillet : Auffargis, Elancourt, Saint-Forget, Saint-Léger, Saint-Martin-de-Brethencourt.

Arr. de Versailles : Maule, Médan.

M. Pagès-Allary fouillant les cases de *Las Tours*, y trouve le fer en abondance, mais pas trace de l'emploi de ce métal sur les pierres énormes qui encadraient les portes. Il croit donc la construction bien antérieure aux occupants du Fer. L'observation de certains fossés creusés près des cases l'amène d'ailleurs à penser que les enceintes du Cantal n'avaient pas seulement un but défensif.

M. Francis Pérot nous envoie un plan levé par lui en 1860 du sommet du *Ré-Mur-Seint* (*Roc-du-mur-seint*, de l'E.-M., cote 405) d'Arfeuilles (Nièvre), couvert d'un labyrinthe de murets en pierres sèches, sans caractère défensif ni raison d'être plausible, au milieu d'un plateau que défendait sa situation seule, mais où n'ont jamais été recueillis des restes préhistoriques.

Le dessin de M. Pérot nous en a rappelé un autre analogue donné par J. B. Waring (*Stone monuments of remote ages*, f°, London, 1870, pl. XIII, fig. 1-2) d'une « ancient British Town near Linhope, Cheviot Hills ».

M. L. Pierquin, membre de la Commission, a commencé, avec la collaboration de M. Baulmont, son travail d'ensemble sur les Ardennes. Sur les deux noms que mentionne la liste préliminaire de M. A. de Mortillet, il semble que l'un, celui de *Machault* doive être rayé, comme répondant à des fortifications du xive siècle au plus, sans qu'il y ait apparence qu'elles en aient remplacé de beaucoup plus anciennes. L'autre au contraire s'applique au *Châtelet-sur-Retourne*, dont la position, naturellement protégée par la rivière de Retourne et autrefois par des marais, a dû recevoir des défenses artificielles longtemps avant que la féodalité y installât le château dont on voit, près d'une motte, les ruines.

D'autre part, la littérature mentionne encore les points suivants, qu'il y aura lieu de vérifier : Attigny, *la Motte ;* Bosséval, *la Chambre des Rois ;* Bulson ; Condé-les-Herpy, *Nandin ;* Floing ; Givet, *la Motte ;* Grandpré ; Nègremont ; Hardoncelle, *Juniville ;* la Ferté-sur-Chiers ; Léchelle, *Château des Payens ;* Messincourt, *les Archets ;* Neuville-les-This, *Mont Jules ;* Senuc, *Camp d'Attila* ; Stonne, *la Butte ;* Williers, *le Château*.

Un camp de très grande importanee (il a près de 600 mètres de longueur, sur 300 à 400 mètres de large et un très grand développement de remparts de terre avec fossés) est celui qui a sans doute donné son nom au village de *Chestras*, sur le parcours de la voie gallo-romaine, peut-être gauloise, dite la Haute-Chevauchée.

A Revin, on voyait encore en 1870, barrant la presqu'île for-

mée par la Meuse, les traces d'un *Rempart des Sarrazins*, dont les matériaux en pierres sèches ont tous été enlevés pour les constructions modernes.

Sur le plateau de *Bertaucourt*, à l'E. de Charleville, chevauchant sur les territoires de Montcy-Saint-Pierre et Mézières, de nombreuses trouvailles préhistoriques prouvent qu'il y eut au moins une station primitive en ce point, qu'ont totalement remanié les occupations successives des Impériaux en 1521, des Alliés en 1815, des Français en 1870-71.

Enfin il faut noter, à Létanne, un *Montfort*, dont les retranchements, d'après la description ancienne de Miadaret et les objets trouvés, semblent attribuables plutôt à l'occupation romaine.

M. H. Rafin, géomètre forestier, à qui nous avions fait part de notre désir de voir se compléter, dans les parties des Alpes-Maritimes que nous n'avions pu explorer personnellement, l'inventaire des *Castelars*, vient de grossir encore d'une unité bien certaine leur nombre qui, touchant dorénavant à 90 pour le seul arrondissement de Grasse, n'en reste pas moins, pour nous, une limite très inférieure, malgré les incrédulités qu'il a pu provoquer. C'est au nord du village de Séranon, à l'extrémité occidentale de la grande barre où se voient les restes du vieux village médiéval, au haut de l'*Hubac des Blaquières*, une enceinte de pierres, de l'espèce des demi-ellipses, non loin du hameau de la Doire, en un point où justement nous incitions naguère un de nos amis à diriger ses recherches, en attendant que d'autres prolongent dans le département contigu la chaîne inexplicablement rompue aux confins des Basses-Alpes, et ajoutent de nouveaux postes à celui qui reste momentanément le plus extrême, au N.-O., du département des Alpes-Maritimes.

M. E. Renaud nous signale que, dans sa propriété des *Chasteigners* en Apremont (Vendée), où ont été trouvées plusieurs haches polies, se remarque, près d'une vieille chapelle des Templiers, une grosse levée de terre, qui pourrait être bien plus antique que ne l'indique son nom de *Cimetière des Huguenots*.

M. Rieuf s'occupe de lever le plan d'une enceinte du voisinage de Massiac (Cantal), plateau basaltique en forme de promontoire barré par un rempart de terre et pierres, le long duquel se remarquent des restes de huttes en pierres sèches.

M. le Dr H. Sauvage a eu l'obligeance de relever pour nos archives des extraits relatifs à un grand nombre de mottes, enceintes, etc., du Bourbonnais, avec des calques cadastraux de Nesles et de Nabringhen, où se voient de grands ouvrages de terre.

M. Stalin, membre de la Commission, assure que l'Inventaire A. de Mortillet attribue justement un camp à Méry (Oise),

au lieu de Méry-sur-Oise (Seine-et-Oise), tandis que le camp, probablement romain, signalé à Lagny-le-Sec, est sur terroir de Plessis-Belleville. Il nous donne la bibliographie du camp, probablement romain, aussi, de Nucourt (Seine-et-Oise), signalé ci-dessus par M. P. de Mortillet.

ERRATA.

Dans notre 6e Rapport, p. 4 (*B. S. P. F.*, IV, 151), il faut lire *Gandalou*, au lieu de *Gandalon ;* et p. 12 (*B. S. P. F.*, IV, 159), dans la description de Villey-le-Sec, *Nord* et *Sud*, au lieu d'*Est* et *Ouest ; la Traiche*, au lieu de *la Treiche*.

Dans le 7e Rapport, p. 6 (*B. S. P. F.*, IV, 199), il faut restituer à la Drôme l'*Oppidum de Plan-de-Baix* et le *Castelard* de Molans ; puis rétablir ainsi la phrase relative à une troisième enceinte : « L'abbé Soulier en signala une, sur la montagne de *Cousteau*, entre la vallée de Bourdeaux et celle de Saint-Nazaire-le-Désert ».

Nous saurons toujours gré à nos correspondants de nous signaler, assez à temps pour les rectifier dans le rapport suivant, les inévitables *lapsus* d'un travail plus compliqué qu'on n'imagine.

A propos des Eolithes d'Arpajon (Seine-et-Oise).

M. G. Ramond-Gontaud, à propos de la communication de M. Gillet (de Suresnes) (1), croit devoir faire des réserves, quant à l'âge de la couche où auraient été recueillis les Eolithes.

M. Gillet. — Mon collègue dit qu'il connaît les sables de l'Orléanais et de Fontainebleau, mais non ceux de la Beauce. De mon côté, je n'ignore ni les sables de l'Orléanais, ni ceux de Fontainebleau. Le terrain que j'ai exploré à Arpajon n'appartenant pas plus à l'étage Burdigalien qu'à l'étage Stampien, j'ai dû, puisque la carte géologique de France ne me donnait pas de renseignements exacts, désigner sous le nom de Sable de la Beauce ce résidu de dissolution qu'est le travertin supérieur de la Beauce. Toutefois, je n'ai jamais eu la prétention de créer et d'imposer, comme semble le croire mon collègue, un terme scientifique. Mon but a été beaucoup plus modeste : je me suis borné à indiquer ainsi la côte sableuse, qui forme la limite naturelle de l'immense plateau de la Beauce. Au surplus j'apprends que M. Boule, dans l'un de ses derniers cours, a également désigné le même terrain, en expliquant sa formation, sous le nom de *Sables de la Beauce*.

Je ne puis que m'abriter derrière l'autorité de ce savant, et demander à mon collègue la permission de continuer, jusqu'à

(1) M. Gillet. — *Eolithes recueillis à Arpajon (Seine-et-Oise). — Bull. Soc. préhistorique de France,* 1907, p. 283-288, n° 5 (mai 1907).

nouvel ordre, d'appeler de cette façon les sables qui constituent, d'après Brongniart, le sol se rencontrant à Arpajon. Pour se renseigner sur la nature du dépôt de ce terrain de Beauce, mon collègue pourra se reporter à la page 22 de l'ouvrage classique de M. Stanislas Meunier : *La Géologie des environs de Paris.*

A propos des superstitions populaires (1).

M. Pol Baudet (de Paris). — Je mets en évidence les deux faits suivants, qui me paraissent prouver surabondamment que la trouvaille de haches polies auprès des arbres est vraiment en rapport avec une pratique superstitieuse.

A *Chepoix* (Oise), en abattant un *orme* séculaire, fut trouvée, au-dessous de la souche et à un mètre de profondeur, une hache polie, en jadéite, engagée dans un anneau de *fer*, muni d'une chaînette enroulée autour de cette hache. Malheureusement, l'anneau et la chaînette furent égarés par les bûcherons (2).

En de semblables conditions, à *Locmariaquer*, une hache polie fut découverte, posée sur un disque [cité par M. Thiot dans son article].

Je signale encore qu'à *Crécy-sur-Serre* (Aisne), il y a environ 10 ans, un *coup de poing* chelléen a été trouvé sous un *sapin*, dans la propriété de feu M. Minost ; que le Musée de Saint-Germain (3) [n° 4037, Récoltes G. de Mortillet] possède une hache polie, trouvée sous un arbre au *Vésinet* (Seine-et-Oise) ; que M. Sébillot dit (4) que, dans certaines régions du nord-ouest de la France, on attribue à la hache polie le don de *faire bien couver les poules*.

M. Marcel Baudouin. — Je remercie M. Pol Baudet des divers faits très précis qu'il cite, et qui sont à retenir. Mais ils ne prouvent nullement, — du moins ceux-là, — qu'il y ait une *relation* réelle entre la *hache polie* et l'*arbre* considéré. — Il y a seulement, dans les deux premiers cas, *Cachette indiscutable*. Dans le premier même, la cachette semble d'époque assez moderne (5). Mais

(1) *Bulletin de la Société préhistorique de France*, 1907, pages 170 ; 203 ; 255.

(2) Thiot. — *Hache en Jadéite trouvée sous un arbre.* — *L'Homme Préhistorique*, 1904, page 222.

(3) G. et Ad. de Mortillet. — *Musée préhistorique*, 1re édition, fig. 422.

(4) Sébillot. — *Revue des Traditions populaires*, 1906, page 16[?] et suiv.

(5) La chaînette indique au moins l'âge du fer, si elle n'est pas plus moderne. — Dans cette hypothèse, il faudrait admettre qu'on *cachait* des *haches polies en terre*, bien avant le Moyen âge : ce qui n'a rien d'extraordinaire.

ces *cachettes*, qu'on ne peut nier, n'ont pas forcément un rapport quelconque avec l'*arbre* indiqué, qui peut avoir poussé là ou avoir été planté en ce point, par pur hasard : il y a, en effet, des *arbres* partout !

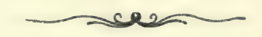
Je n'ai pas nié d'ailleurs cette relation, qui est peut-être possible ; mais je maintiens que, jusqu'à présent, aucune preuve *probante* de ce rapport n'a été fournie, à ma connaissance du moins.

Une énigme : La Hache de Deyn.

M. Léon Coutil (Les Andelys) entretient ses collègues d'une brochure qu'il a reçue de M. Comhaire, de Liège, intitulée : *Une énigme, la hache de Deyn*. Il s'agit d'une hache de cuivre, fichée dans un manche rond en bois de chêne de $0^{m}64$ sur $0^{m}048$, terminé par une poignée s'évasant vers l'extrémité ; au centre est gravé un personnage avec grande barbe et cheveux flottants, paraissant nu, à l'exception d'une sorte de ceinture autour des hanches ; la main droite est levée et tient une hache de même forme, tandis que la gauche qui est abaissée tient un olifant ; ce personnage est posé sur une tête de taureau.

Cet instrument a été acheté, en 1850, par M. Edmond de Deyn, bourgmestre de la ville de Minove (Belgique), qui l'a conservé depuis ; il fut vendu par un terrassier qui avait l'habitude d'apporter des monnaies et autres antiquités qu'il trouvait dans le sol. Quant à cette hache, elle provenait du lit d'une rivière ; mais le marchand d'antiquités oublia de demander la provenance à l'ouvrier.

M. Comhaire s'est livré à toutes espèces d'hypothèses pour essayer de fixer une origine à cet instrument, qu'il ne croit pas être le produit d'une mystification. Serait-ce une arme normande du IXe siècle ? La gravure permettrait cette hypothèse (1).



Cachette de l'âge du bronze à Saint-Cyr-du-Vaudreuil (Eure).

Parlant ensuite d'une cachette de l'âge du bronze, M. L. Coutil présente quatre instruments, dont une hache à légers bords droits, à tranchant arrondi en arc de cercle, mais sans exagération. Ce qui fait de cette pièce un instrument fort intéressant et

(1) Ch. Comhaire. — *Une énigme : La Hache de Deyn* (Ext. *Annales Soc. d'Arch. de Bruxelles*, T. XXI, 1re et 2e liv., 1907, p. 227 à 250, planche).

d'*une forme inédite* jusqu'à ce jour, c'est une languette très mince de 0m045 de longueur surmontant le sommet de la hache, terminée par un trou qui a servi à placer un rivet et à la fixer aux languettes de bois s'insérant de chaque côté sur les parois de la hache : elle est *très légère* et *pèse* 130 *grammes*, alors que sa longueur est de 0m22; le tranchant mesure 0m07; elle est parfaitement polie et a certainement servi. Avec elle, se trouvaient deux haches à talon, avec simple triangle creux en dessous du talon, ou un triangle avec raie médiane mesurant 0m15 et 0m16; l'une a été martelée et polie; l'autre porte encore les scories de la fonte. Le quatrième objet est un bracelet réniforme, de 0m067 de diamètre intérieur, orné de quatre motifs finement gravés et formés de losanges très allongés avec rangées de points, séparés par dix ou douze raies parallèles; les bords sont ornés aussi de quatre raies parallèles, avec une rangée de points sur le bord extérieur. En avant et au milieu, une nervure saillante est ornée de petites lignes parallèles dans le sens du bracelet. Le département de l'Eure a donné déjà deux bracelets semblables, à Rougemoutiers, en 1841, dans un tumulus; ils sont au Musée de Rouen. Le Musée de Saint-Germain-en-Laye en possède d'analogues, dont deux provenant des environs de Meaux (Seine-et-Marne) des environs de Valmy, et un autre trouvé dans les dragages de la Seine.

Cette découverte eut lieu vers 1890, en arrachant un arbre, le long de la forêt, sur la commune de Saint-Cyr-du-Vaudreuil (Eure). L'ouvrier eut bien soin d'agrandir le trou, pour s'assurer qu'aucun autre objet ne s'y trouvait.

Ce qui est assez curieux, c'est de voir une hache à bords droits, qui représente la seconde phase de l'évolution des haches de bronze, associée à deux haches à talon représentant la troisième évolution de l'emmanchement de ces instruments. Nous ne pouvons douter de l'authenticité de la trouvaille, car l'ouvrier, un maçon, avait gardé tous ces objets encore recouverts de la même terre; il avait songé à les vendre à un chiffonnier et n'y avait plus pensé depuis; c'est notre demande qui raviva ses souvenirs.

Les deux haches à talon sont typiques pour les départements de l'Eure, de la Seine-Inférieure, et du Calvados; car, depuis une quinzaine d'années, nous pouvons en signaler plusieurs. Pour l'Eure : 1° celle du Boulay-Morin, environ 15 haches; 2° de Livet, près Pont-Autoir, 14; à la limite de l'Eure et de la Seine-Inférieure, à Orival, à peu près autant; 4° également dans la Seine-Inférieure, nous citerons les découvertes successives de Gonfreville-l'Orcher, en 1836, 1845, 1858, 1859, 1891, qui ont donné 123 haches, et en plus un moule de lance à ailerons et de

hache à ailerons, tous deux en bronze. Plus récemment, en novembre 1906, cinquante-sept haches à talon et sortant de la fonte, à Henqueville, sur la falaise, près de Fécamp.

Nous ne prétendons pas que ces haches sont plus spéciales à cette région de la Normandie, car on en a trouvé ailleurs ; mais c'est dans cette région que l'on en a trouvé le plus souvent en divers points et par groupes importants. D'ailleurs, nous l'avons mentionné, avec preuves à l'appui dans notre travail sur l'*Age du bronze en Normandie*, où j'ai relevé pour l'Eure 617 haches, Seine-Inférieure 432, Calvados 436, alors que l'Orne n'en a donné que 49 et la Manche 40.

Œnochoé et Bassine en bronze.

M. L. Coutil présente encore une bassine en bronze martelé et très mince ; le fond est même fendillé. La forme carénée rappelle celle des vases recueillis par MM. Piette et Sacaze dans les tumulus du plateau de Gers (Basses-Pyrénées) et se rapproche encore de celle des écuelles franques. Sur le col, on remarque trois lignes parallèles, obtenues au marteau. Avec cette écuelle, et sous le même petit tumulus, on découvrit une œnochoé dont la forme serait plutôt du moyen âge ; le bronze est le même ; l'exécution au martelé est identique. Cette pièce est actuellement en réparation au musée de Saint-Germain ; nous nous proposons de la reproduire avec la bassine pour que nos collègues puissent nous communiquer leurs impressions.

Vases funéraires du Tumulus du Peu-Pierroux (Ile de Ré).

PAR M. LE

Dr ATGIER (de Livry, Seine-et-Oise).

Après avoir présenté les instruments de pierre polie et amulettes de collier trouvés dans la chambre sépulchrale du Tumulus du Peu-Pierroux, je viens aujourd'hui présenter les vases, qui faisaient partie du mobilier funéraire.

Le premier (*Fig.* 1) est un vase apode, en forme de tulipe, fréquemment rencontré dans les dolmens du Morbihan ; le Musée de Vannes en possède de semblables.

Il est nu, sans aucun dessin ; sa hauteur est de $0^{m}13$. Le diamètre de son rebord circulaire supérieur est de $0^{m}15$; il est en plusieurs fragments au complet.

Le deuxième (*Fig.* 2) est un vase apode de forme plus régulière et plus artistique que le précédent ; le col est finement aminci ; le ventre du vase est régulièrement arrondi ; l'un et



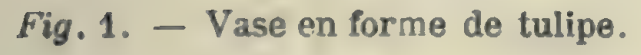


Fig. 1. — Vase en forme de tulipe.



Fig. 2. — Vase apode, à dents de loup.

l'autre sont ornés de dents de loup et d'impressions circulaires au poinçon. Ses dimensions sont : hauteur $0^{m}10$; grand diamètre $0^{m}12$.

Le troisième (*Fig.* 3) est un vase plus grand ; le fond est plus plat ; l'ornementation est sensiblement la même ; la forme est moins fine.

Le quatrième (*Fig.* 4) n'est qu'un fragment d'un vase plus volu-



Fig 3. — Vase à fond plat, à dents de loup.

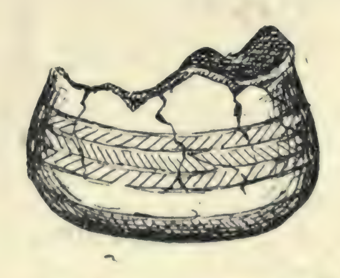


Fig. 4. — Fragment d'un grand vase.

mineux que les précédents. Ce fragment constitue le ventre seul du vase ; l'ornementation est plus sobre qu'aux deux précédents ; elle se borne en zones circulaires ornées de hâchures, tantôt obliques de droite à gauche, tantôt obliques de gauche à droite.

La terre de cette poterie est noire et à grains fins comme du charbon à son centre ; ce qui est très visible aux cassures, tandis

qu'à la surface interne et externe elle est d'un jaune brun foncé.

Cette poterie dolménique, que l'on rencontre dans nos dolmens de Bretagne et dans le Musée de Vannes, permet de dater le tumulus du Peu-Pierroux, de le faire remonter à la seconde moitié de l'époque néolithique, et d'attribuer la forme des poteries funéraires à l'industrie Robenhausienne.

Ces vases contenaient des cendres et des os d'animaux à demi-calcinés; ils reposaient sur un sol d'argile rouge, ferrugineuse, qui les isolait de la roche calcaire du pays.

M. A. de Mortillet. — Les poteries, dont M. Atgier nous apporte de bons dessins, datent parfaitement les découvertes importantes qu'il nous a signalées. Par leur forme et leur ornementation, ces vases appartiennent à la fin de l'âge de la pierre, ou tout à fait aux débuts de la période des métaux.

Nous trouvons parmi eux des exemplaires d'un type particulièrement intéressant pour le palethnologue, à cause de sa distribution géographique très étendue. Ce sont ces petits pots, à orifice évasé largement ouvert, en forme de tulipe ou de calice, presque toujours ornés de bandes horizontales, remplies de traits obliques ou croisés, soit pleins, soit pointillés.

Parmi les milieux néolithiques qui ont donné cette forme spéciale, on peut citer de nombreux dolmens de Bretagne, et le camp du Peu-Richard dans la Charente-Inférieure. Aux environs d'Arles, à Fontvielle, on l'a rencontrée associée à quelques objets en métal.

Les grès polis.

PAR

REYNIER (de Lizy-sur Ourcq).

J'ai l'honneur de présenter à la Société préhistorique de France une série de grès polis très intéressants. — Les n°s 2 et 3 ont une forme ronde, percés d'un trou au centre, où l'on pouvait passer un morceau de bois facilitant l'usage de ces grès, qui devaient être utilisés comme broyeur, car ils ont bien la forme d'une meule. Par ce trou, la vitesse et surtout le poids devaient augmenter.

Ces grès proviennent des diluviums moustériens de Chelles, mais néanmoins pourraient-être de l'époque néolithique, ou encore

gallo-romains, car, pour perforer un grès de 10 centimètres d'épaisseur, il faut un bon outil en fer ; il aurait été difficile à l'époque préhistorique de trouver un outil en silex qui aurait pu résister contre le grès et percer un trou régulier de 15 millimètres !

Les petits fragments de graviers indiquent la place qu'ils occupaient dans le diluvium ; on trouve souvent dans le diluvium, même ancien, des objets néolithiques et même du moyen âge !

Les n°s 3 et 4 sont deux grès de forme plate, provenant d'une importante station néolithique au confluent de la Marne et de l'Ourcq, au lieu dit les Bouchy, territoire de Mary-sur-Marne.

C'est en pratiquant une fouille pour connaître l'épaisseur de la couche géologique formée de limon que j'ai trouvé ces deux grès, bien ensemble à 0^{m}50, de profondeur, dans un sol vierge de tout labour ou autres remaniements.

La forme plate à surface entièrement polie semble bien en indiquer l'usage comme broyeur ; par le frottement de ces grès l'un contre l'autre, on broyait les matières ; l'un porte une petite cuvette au centre ; l'autre a sa partie plane entièrement piquée de petits trous : ce qui forme un ensemble de petites stries, qui ne sont autre que le début des meules de moulin.

Au lieu dit les Bouchy sont nombreux les grès polis et de toutes formes ; on peut y trouver la série des grès des sables moyens et des sables glauconifères ; cette dernière roche paraît plus nombreuse, et je l'ai trouvée dans toutes ces stations des rives de l'Ourcq ; son grain plus grossier lui donnait plus de rugosité, et il était alors plus propre à broyer les matières.

Les n°s 4 et 6 représentent deux grès : l'un assez mince, presque arrondi par la taille ; l'autre, de forme carré, polie sur une des surfaces ; ces deux grès proviennent également de Mary-sur-Marne et appartiennent aux sables glauconifères. A l'époque préhistorique, cette roche ne devait pas être commune, si ce n'est dans les diluviums, car les carrières que nous exploitons étaient alors recouvertes par d'autres terrains.

Les n°s 7 et 8 sont deux rognons. L'un est en grès des sables de Beauchamp ou moyens, entièrement arrondi par le travail et surtout par un long usage ; une partie présente un beau polissage qui semble indiquer à quoi il pouvait servir ; les deux bouts sont arrondis par martelure et n'ont du servir que de broyeur. L'autre est une sorte de rognon en grès siliceux, que l'on trouve dans le calcaire de Ducy ou à la base du calcaire de Saint-Ouen (ces deux assises très caractéristiques dans le canton de Lizy-sur-Ourcq). Toutes les parties de ce beau rognon, qui est intéressant au

point de vue géologique et de la préhistoire, sont entièrement polies : ce qui indique un long usage.

Les nos 9 et 10 sont deux pièces provenant de Mary également ; l'une forme une petite cuvette bien polie ; les extrémités sont taillés. C'est un grès des sables de Beauchamp, qui est en quelque sorte creusé par le polissage. Comme toutes ces sortes de cuvettes, la partie supérieure des bords est arrondie par le frottement. L'autre est un rognon de grès des sables glauconifères, où l'on a ménagé une sorte de poignée, pour en faciliter le maniement : ce qui lui donne bien la forme d'un petit broyeur.

Le n° 11 est une sorte de grès triangulaire, présentant un travail sur ses trois parties ; ce qui lui donne un certain intérêt, ce sont deux creux sur les deux parties planes, qui sont bien intentionnels ; et là encore on voit le broyeur ou moulin préhistorique ; il provient de l'importante station paléolithique et néolithique du hameau de Vernelle, commune de May-en-Multien, qui se trouve sur une colline de la rive droite de l'Ourcq.

Le n° 12, grès en forme de croissant, est une pièce curieuse par sa forme. La partie formant le croissant pouvait être utilisée pour le polissage, car la nature de ce grès, qui est ferrugineux et surtout d'un grain très fin, pouvait être employé au polissage du bois ou des os, quoique les traces de polissage ne soient pas aussi manifestes que sur certains autres grès ; celà est dû à la nature de la roche, qui n'a pû résister à l'influence des agents atmosphériques qui ont détruit toute trace de travail. Pour utiliser ce grès, on devait le fixer à terre, tel que les enclumes ; de la main gauche on le tenait et de la droite on actionnait la pièce à polir. Elle provient de Cocherel où se trouve une vaste station paléolithique et néolithique.

Le n° 13 est un grès en forme de cuvette bien caractérisée pour le moulin ou le broyeur ; cette cuvette n'a été obtenue que par un long usage de frottement.

La série de grès, que j'ai l'honneur de présenter à la Société Préhistorique de France, nous indique que, dans ces belles vallées de la Marne et de l'Ourcq, l'homme y avait établi depuis longtemps sa demeure et aussi s'était déja créé certains besoins. Pour bien se rendre compte des besoins de ces vieux ancêtres, il faut voir les emplacements qu'ils ont piétiné ; trois causes se présentent, géologie, topographie, et géographie. C'est une petite vallée qui arrive à un cours d'eau ; si nous la suivons, examinons dans notre parcours une certaine élévation dans le sol, qui se compose de limon ou de diluvium sableux ; nous sommes certain de trouver des traces de l'homme ou une belle station.

Pour clore ma série je présente deux utilisations de forme :

un éclat de la Vignette, où une arête assez saillante a été martelée pour y placer la main; un gros silex avec de grossières retouches, qui a pu être utilisé, en pratiquant une coche sur une arête qui aurait pu blesser; par ce petit travail on a obtenu un bon outil, qui pouvait servir de perçoir et même d'arme.

Trouvaille de l'époque Carnacéenne à Heilles (Oise). Casse-tête naviforme robenhausien à Bury (Oise).

PAR LE Dr

Th. BAUDON (de Beauvais, Oise).

Député de l'Oise.

Les objets, que j'ai l'honneur de vous présenter (*Fig.* 1, 2 et 3), appartiennent à M. Petit, juge de paix à Mouy (Oise), palethnologue dont les collections sont intéressantes, et qui, depuis longues années, se livre aux recherches préhistoriques.

Ils consistent en une hache en diorite ou en aphanite, et en un galet de quartz.

La forme générale de la hache est celle d'un cylindre aplati. Sa circonférence, qui est de 0m235 au milieu de sa longueur, va



Fig. 1. — Profil d'une hache polie (Heilles) [Réduction : 1/4 grandeur].

en s'amincissant régulièrement vers son extrémité supérieure terminée en pointe (*Fig.* 2).

Elle diminue également d'une façon régulière, en s'aplatissant de plus en plus d'avant en arrière, et en allant vers son extrémité inférieure, qui se termine par un tranchant demi-circulaire large de 0m060. La longueur totale de la hache est de 0m380.

Elle est, vous le voyez, remarquable par sa dimension qui est assez rare.

Le galet de quartz est presque sphérique (*Fig.* 3). Il présente, sur quelques points, des aplatissements rugueux mais il est uni

et lisse en général et son polissage me paraît, bien que naturel en grande partie, présenter les traces d'un usage industriel.

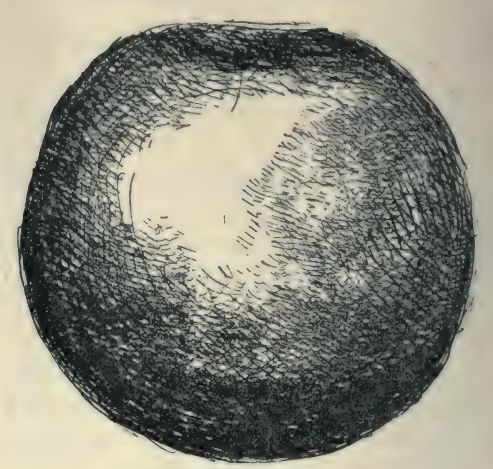


Fig. 3. — Galet de Quartz.

Sa plus grande circonférence est de $0^{m}260$.

Ces deux objets proviennent de Heilles, commune du canton de

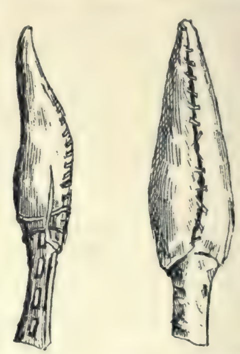


Fig. 4. — Pointe de javelot en silex et couteau en bronze, recouverts d'une enveloppe de peau.

Mouy (Oise), située au nord-ouest de cette ville, et qui a donné des pièces remarquables, paléolithiques et néolithiques.



Fig. 2. — Hache polie de Heilles [Réduction : 1/2 grandeur].

Cette localité n'est éloignée que de quelques kilomètres de Villers-Saint-Sépulcre, commune où se trouve le dolmen connu dit de *la Pierre aux Fées*. Elle est située sur la même rive du Thérain. Cette remarque peut avoir un intérêt.

C'est en exécutant des travaux de déblai dans un talus, haut de trois mètres, que M. Lefèvre, propriétaire du terrain, a trouvé ces objets.

Ils étaient enfouis à 1 mètre de profondeur dans une terre sableuse grisâtre et recouverts par des pierres plates non taillées de $0^{m}25$ environ de longueur sur $0^{m}15$ de large et $0^{m}05$ d'épaisseur. Les pierres étaient placées au-dessus d'eux, en forme de toit, dans le but évident de les protéger.

L'abri que les renfermait pouvait avoir $0^{m}50$ centimètres carrés.

Malheureusement la hache s'est écroulée sous la pioche avec ce petit monument. M. Lefèvre a pu néanmoins constater sa forme; il a remarqué également que la hache était enveloppée d'une *gaîne brune*, qui s'est détachée par morceaux.

Cette gaîne, d'après M. Lefèvre, avait près de $0^{m}01$ d'épaisseur. La matière dont elle était constituée paraissait être du *cuir*. Les morceaux n'ont pas été conservés et ils ont été rejetés avec les déblais dans un tombereau. Malgré les recherches qui ont été faites, il n'a pas été possible d'en retrouver une parcelle.

Il n'existait, sous le petit monument, ni aux alentours, aucun autre objet, ni reste de poterie, ni ossements. Qu'était ce petit monument ?

Une cachette. Nous ne le pensons pas; les objets qu'il mettait à l'abri, bien que le galet ait pu être utilisé, ont plutôt été des objets de parade; la hache, par sa grandeur, était d'un maniement peu commode.

On tenait, du reste, à la conserver précieusement, puisqu'elle était protégée par une enveloppe résistante, probablement en peau, qui devait servir en même temps à la transporter plus facilement.

Au Musée de Copenhague, on remarque des objets en pierre et en bronze enveloppés de peau.

C'est ainsi qu'on a trouvé dans le tombeau d'un magicien à Hvidegaard (Danemark) des objets qui consistaient en javelots en silex, en couteau et en rasoir de bronze revêtus encore de la peau, qui leur servait de gaîne. Nous reproduisons (*Fig.* 4) la figure qu'on trouve dans les *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme* (Vol. VI, page 130).

Nous pensons que ce petit monument était un tombeau de sou-

venir, élevé à la mémoire d'un guerrier ou d'un chef dont le corps n'aurait pu être inhumé.

Il est plus que probable, dans ce cas, qu'il devait être surmonté d'une pierre levée ou d'un menhir disparu.

On a rencontré en Bretagne, sur les montagnes d'Arrhée, des tumulus de souvenir ; et M. Paul du Châtellier en parle dans un livre qu'il a publié sur les explorations qu'il a faites. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour ce petit monument ?

Relativement à l'époque à laquelle il doit appartenir, je pense qu'il est de la dernière époque de la pierre polie, de l'époque carnacéenne, et qu'il confine à l'âge du bronze.

*
* *

J'ai à vous présenter un autre objet qui, malheureusement, est réduit à l'état de fragment et qui a été trouvé également dans le canton de Mouy, en creusant un puits dans la propriété de M. Hévin, à Bury (*Fig.* 7).

Je dois ce fragment à la générosité de M. Houlé, un de nos collègues dont vous avez pu déjà apprécier les travaux sur les époques Gallo-Romaines et Mérovingiennes.

M. Houlé l'avait recueilli sans savoir au juste ce que ce pouvait être ; et il faut avouer qu'il était difficile, au premier examen, d'apprécier la nature de l'objet auquel il pouvait se rapporter.

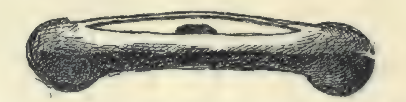


Fig. 5. — Casse-tête naviforme des dragages de la Seine.

C'est, de toute évidence, un fragment de casse-tête naviforme, robenhausien. *Le Musée préhistorique de G. et A. de Mortillet* reproduit, planche 517 (1re édition), un casse-tête identique en talschiste avec cristaux d'amphibole. Il présente deux faces creusées en fonds de bateau. Il appartient à la collection Fillon et provient des dragages de la Seine (*Fig.* 5).

Dans les *Matériaux pour l'histoire de l'Homme*, année 1881, notre Président d'honneur, Adrien de Mortillet, parle également d'un casse-tête identique, sous ce titre « casse-tête naviforme robenhausien ». C'est une sorte de hache bipenne, dit-il, à épais tranchants mousses. Cette arme fait partie du Musée de Saint-Germain et provient de M. Boban, qui l'indique comme ayant été trouvée en Danemark.

Elle est en stéaschiste amphibolique, comme celle de la collection Fillon (*Fig.* 6). Les extrémités du casse-tête sont peu aiguisées. Des armes semblables avec ornements gravés sur les tranchants et côté en relief de chaque côté du trou d'emmanchure, ajoute Adrien de Mortillet dans le même article, ont été rencontrés dans le Hanovre et jusque dans le Meklembourg.

En France, le bassin de la Seine a fourni des spécimens à peu près analogues comme forme et comme roche.

Le casse-tête, trouvé dans le puits Hévin, à Bury, devait ressem-

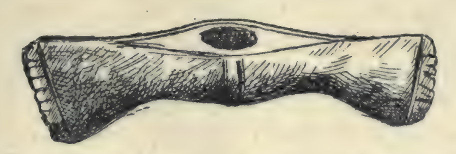


Fig. 6. — Casse-tête naviforme bi-penne du Danemark (Musée de Saint-Germain).

bler beaucoup à celui qui est figuré dans le Musée Préhistorique. Il est comme lui en talschiste ou en stéaschiste, avec cristaux d'amphibole (*Fig.* 7).

Malheureusement le fragment est très incomplet. On ne peut y voir le trou d'emmanchure; mais une de ses extrémités est entière. Son tranchant n'est pas aiguisé ; il est plus contondant que coupant. Sa forme naviforme sur chacune des faces est bien accusée et l'une et l'autre présente de chaque côté du trou d'emmanchure la côte en relief signalée sur les casse-tête similaires.



Fig. 7. — Fragment de casse-tête naviforme, trouvé à Bury (Oise).

Comment ce casse-tête s'est-il rencontré en cet endroit?

Il aurait fallu opérer quelques recherches; mais la nature des travaux dans le cours desquels il a été trouvé ne les permettait pas.

Il n'est pas inutile, cependant, de signaler que, sur cet emplacement ou à côté de lui, on a recueilli un assez grand nombre de restes Gallo-Romains. On sait que, très souvent, on a rencontré des vestiges d'habitats de cette époque au-dessus des stations robenhausiennes.

Je ne crois pas que des casse-tête de cette forme aient été souvent rencontrés dans l'Oise, bien que le bassin de la Seine en eût fourni quelques pièces; et c'est pour cette raison que j'ai cru devoir présenter ce fragment à la Société, si incomplet qu'il soit.

*
* *

Ce ne sont pas toujours les spécimens les plus beaux qui peuvent éclairer la Science, et surtout la Science Préhistorique et l'Archéologie en général. Souvent des fragments, des débris, lorsqu'ils sont authentiques et trouvés en place, en stratigraphie bien observée, donnent les indications les plus utiles ; et c'est pour cette raison qu'on ne saurait trop engager les Préhistoriens à étudier scientifiquement les objets qu'ils rencontrent, et à en faire un compte rendu aux séances de la Société. C'est par des observations bien établies et condensées, synthétisées, que la Préhistoire deviendra une véritable Science.

Je veux citer à ce sujet, une lettre qu'écrivait à mon père, son vieil ami Gabriel de Mortillet, le 25 septembre 1875. Il lui disait :

« Venez-moi en aide et faisons ensemble une rigoureuse campagne en faveur de la *Loïpographie*, ou Archéologie étudiée par les procédés d'observation de l'histoire naturelle, et archéologie classée d'après les méthodes géologiques.

L'archéologie est une science d'érudition. On trouve une antiquité; on ne s'occupe que très indirectement des détails de la découverte, des circonstances du gisement, même du lieu de provenance ; mais, au moyen de textes et de citations, on fait un long, savant et ennuyeux mémoire, qui la plupart du temps n'a pas le sens commun.

La Loïpographie (λοϊπος, débris; γραφειν, décrire), description des restes et débris, est une science d'observation. Les moindres restes, les moindres débris de l'antiquité sont étudiés avec soin, en eux-mêmes et dans leurs circonstances de gisement, de relations, de distribution géologique, de superposition Les textes ne sont qu'un accessoire, qu'on utilise comme tout autre, mais qui viennent modestement baisser pavillon devant les données de l'observation.

Vous voyez qu'il y a là deux voies bien différentes, deux méthodes tout à fait opposées. Il y a de quoi constituer une branche nouvelle des sciences, tout aussi légitime que la numismatique, l'épigraphie, l'iconographie, etc., etc.

C'est à l'établissement et à la vulgarisation de cette nouvelle branche des sciences, de cette nouvelle subdivision de l'archéologie que je vous convie. Le progrès ne peut se réaliser que par l'introduction de la nouvelle méthode. Mais je prêche un converti !... »

Et Gabriel de Mortillet créait un organe et adressait à mon père un prospectus, en lui demandant sa collaboration par la

plume et par le dessin. Je ne sais si la *Loïpographie* a paru : je n'en ai pas trouvé trace dans les papiers de mon père ; mais j'ai voulu profiter de l'occasion qui m'était offerte pour donner aux membres de la Société l'enseignement du maître et du fondateur de la Science Préhistorique.

M. A. de Mortillet. — L'idée, que la fort belle hache polie, présentée par mon ami M. Baudon, était recouverte de cuir, peut, au premier abord, paraître étrange. Rien de semblable, à ma connaissance, tout au moins, n'a encore été signalé en France. Mais il n'en est pas de même pour le Danemark. Dans certaines sépultures de ce dernier pays, celles notamment où les cadavres sont enfermés dans des cercueils formés d'un tronc de chêne coupé en deux et évidé, les objets de toutes matières : bois, étoffes et cuir, se sont admirablement conservés, et ont fourni de précieuses indications.

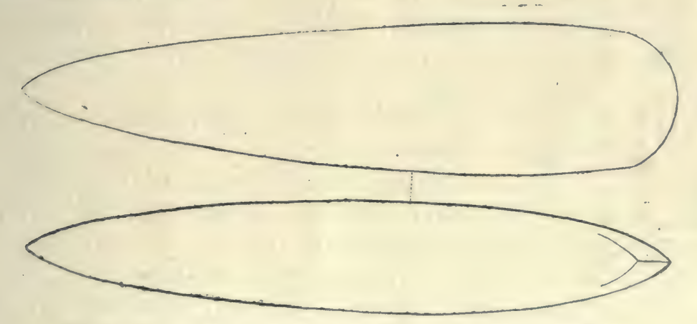


Fig. 1. — Hache en diorite (Berjou, Orne). — Echelle : 1/4 gr.

Qu'il me suffise de rappeler une très curieuse tombe du commencement de l'âge du bronze, découverte sous un tumulus du Seeland, à Hvidegaard, dont le Musée de Copenhague possède le mobilier. On y voit, entre autre, un *rasoir* en bronze, entouré de bandes de peau ; et une pointe de javelot en silex, cousue dans une enveloppe en peau.

La hache, trouvée dans l'Oise, qui est une pièce de luxe et non une pièce usuelle, a très bien pu être ainsi recouverte dans le but de la protéger. Quoi qu'il en soit, elle est tout à fait remarquable par ses dimensions.

J'ai signalé, en 1899, à la *Société d'Anthropologie*, une hache analogue en diorite, trouvée à Berjou (Orne). Elle affecte la même forme *en boudin* ; mais elle est un peu moins grande (*Fig.* 1). Sa longueur est de 0^{m}345, sur 0^{m}080 de largeur et 0^{m}060 d'épaisseur.

Le cannibalisme à l'époque des cavernes en Belgique.

PAR

M. A. RUTOT (de Bruxelles).

A diverses reprises, des auteurs ont appelé l'attention sur des faits, constatés lors des fouilles de cavernes, et qui semblent indiquer l'existence des pratiques de cannibalisme pendant l'époque troglodytique, correspondant au quaternaire supérieur.

Toutefois il ne paraît pas que les preuves invoquées jusqu'ici aient paru suffisantes pour fixer, dans la Science, la notion de l'anthropophagie aux temps préhistoriques.

Les découvertes de sculptures, de gravures et de peintures, exécutées par les Troglodytes, qui dénotent un si intéressant développement de l'Art, avaient peut-être aidé à repousser l'idée répugnante du cannibalisme ; et l'on se plaisait à se représenter les habitants des cavernes plutôt comme de hardis chasseurs que comme des anthropophages.

Il faut cependant en rabattre au sujet de la bonne impression que la pratique de l'Art par ces populations nous avait inspirée ; et force nous est de voir désormais les choses telles qu'elles sont.

C'est la récente révision détaillée des énormes matériaux retirés des cavernes de la Belgique par M. Ed. Dupont, directeur du Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles, qui a permis d'accumuler les dernières preuves d'un cannibalisme très développé chez nos Troglodytes.

On sait que l'un des principes, qui ont guidé le savant directeur du Musée de Bruxelles lors de ses fouilles, a été celui de la récolte et de la conservation intégrale de tous les ossements et de tous les instruments rencontrés dans chaque caverne, sans en excepter le plus petit fragment, sauf à laisser intentionnellement, dans chaque grotte fouillée, une petite banquette, devant servir de témoin pour la vérification de la coupe et du nombre des niveaux ossifères, en cas de contestation.

L'idée qui a dirigé cette méthode de travail consiste à se dire que l'étude de toute caverne comprend un très grand nombre de facteurs, que cette étude peut être entreprise à des points de vue différents, et que ce n'est que successivement, au fur et à mesure des progrès de la Science, que ces points de vue nouveaux apparaissent et nécessitent de nouvelles recherches.

Or, si dès l'abord, on s'était contenté de faire un choix parmi les matériaux, si l'on avait détruit ou dispersé quantité d'objets qui semblaient, lors des fouilles, identiques ou sans intérêt, il

serait naturellement impossible d'examiner et d'étudier à nouveau le résultat des recherches aux divers points de vue qui se présentent. Des éléments jugés inutiles autrefois auraient disparu, alors qu'ils peuvent être jugés, actuellement, de grande utilité.

Tout regret peut donc être évité, grâce à la conservation intégrale de tout le matériel sorti de chaque caverne, et, à tout instant, chaque partie de ce matériel peut être soumis à de nouvelles investigations et fournit effectivement des données plus ou moins importantes, venant jeter de nouvelles lumières sur une époque déjà fort reculée de notre passé.

On conçoit dès lors combien une révision de l'ensemble des matériaux recueillis il y a plus de 40 ans, faite actuellement, amène de constatations nouvelles ; et, parmi celles-ci, la notion de scènes de cannibalisme, déjà entrevues autrefois, est venue s'affirmer, au point de devenir indiscutable.

Les découvertes du D[r] Gorjanovic-Kramberger, dans l'abri sous roche de Krapina, avaient déjà rappelé l'attention sur l'existence de cas d'anthropophagie ; mais c'est surtout la révision des matériaux sortis des fouilles de la falaise rocheuse de Furfooz (vallée de la Lesse), qui a mis M. E. Dupont sur la voie de la constatation des traces certaines de repas funéraires, où de nombreuses victimes humaines étaient dévorées, leurs débris étant le plus souvent jetés ensuite parmi l'amas des restes d'animaux sacrifiés lors des mêmes circonstances.

On se rappellera que l'escarpement si pittoresque, qui borde la Lesse, à Furfooz, a été occupé principalement, en deux de ses points, par les Troglodytes de la fin du Magdalénien, au moment où, en Belgique, le Rhinocéros et le Mammouth avaient totalement disparu, et où, seul, le Renne existait encore parmi les représentants de l'ancienne faune (1).

Ces deux points sont : le Trou des Nutons, qui paraît avoir servi exclusivement d'habitation ; et le Trou du Frontal (2), qui semble avoir servi de sépulture.

Le Trou des Nutons servait ainsi d'abri à une famille de même

(1) On sait qu'en Belgique le Mammouth et le *Rhinoceros tichorhinus* sont encore très abondants pendant le premier stade du Magdalénien typique, représenté par le niveau supérieur de la caverne de Goyet. C'est immédiatement après ce stade, que les animaux cités ci-dessus disparaissent ; et le niveau suivant, qui est celui de Chaleux et de Furfooz, ne renferme plus comme espèce actuellement éteinte dans nos régions, que le Renne.

(2) Le nom de Trou des Nutons avait été donné à la caverne par les habitants de la région. Le Trou du Frontal a été appelé ainsi par M. Ed. Dupont, à cause de la découverte, parmi l'ensemble des ossements humains recueillis, d'un frontal avec orbites bien conservé, ayant appartenu à une jeune femme, et portant nettement la trace des coups ayant amené la fracture du crâne.

origine et de même industrie que celle occupant, non loin de là, le Trou de Chaleux.

Le Trou du Frontal présente une première salle restreinte et largement ouverte, formant abri sous roche, au fond de laquelle s'ouvre une anfractuosité assez régulière, longue de 2 mètres, large de 1m20 et haute de 1 mètre, en moyenne, formant caveau.

A l'époque de la fouille, une grande dalle de calcaire, accompagnée d'une plus petite, qui avaient dû primitivement fermer le caveau, étaient renversées obliquement vers l'extérieur, par suite, sans doute, d'un glissement des terres.

Sous l'abri extérieur ont été rencontrés plusieurs centaines de silex taillés de type magdalénien supérieur, quelques restes d'outils et d'ornements et un nombre considérable de débris d'animaux comprenant deux Loups, un Ours, une dizaine de Chèvres et de Sangliers, des Chamois, des Rennes, des Chevaux, etc., non compris les petits Mammifères et les Oiseaux.

Quant au caveau, il était presque rempli d'ossements humains, accompagnés d'outils en os et d'ornements de choix, le tout empâté dans de la stalagmite ou du limon jaune avec nombreux blocs de calcaire.

D'abord, vers l'entrée, se trouvaient une vingtaine de beaux instruments en silex, mélangés à des coquilles fossiles du calcaire grossier, provenant de la région Rhémoise et percées d'un trou ; à de la fluorine, dont un octoèdre a été nettement perforé d'un trou de suspension ; à des os travaillés en pointes de sagaie. Avec ces objets se trouvaient aussi un radius de Cheval, avec entailles parallèles profondes indiquant nettement la préparation de la fabrication des aiguilles ; des débris d'une urne en terre cuite, avec renflements percés pour la suspension et une assez grande plaque de grès avec sillons parallèles gravés, recoupés d'un sillon oblique semblant indiquer un système de numération.

Les ossements humains étaient accumulés pêle-mêle dans le caveau et comprennent des restes de 18 individus, d'hommes, de femmes et d'enfants ; quelques-uns se trouvaient aussi contre la dalle de fermeture, à l'extérieur.

Les restes de femmes paraissent être en prédominance ; ceux d'hommes sont au contraire en petit nombre, pas plus de deux individus, semble-t-il ; et l'un était de grande stature.

Beaucoup des restes humains sont fracturés ; et, notamment, on observe que, sur 52 ossements du caveau, 18 portent des entailles ; 33 ont reçu des coups de percuteurs ; et 2 ont subi l'action du feu.

En somme, on constate que les débris humains ont subi exactement le même traitement que ceux des nombreux débris d'animaux qui les avoisinent, c'est-à-dire que nous retrouvons le tout

à l'état de « déchets de cuisine », de « restes de repas », en tout semblables à ce que l'on a rencontré dans les autres cavernes.

Que peut-on déduire logiquement d'une telle trouvaille ?

M. Ed. Dupont, dans les notices explicatives qui accompagnent les objets exposés dans les « Galeries Nationales » du Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles, conclut qu'il ne peut être ici question que d'une sépulture troglodytique, accompagnée des restes de repas funéraires copieux, avec traces évidentes de cannibalisme, effectués sous l'abri précédant le caveau sépulcral.

Le savant directeur du Musée de Bruxelles a donc été amené à croire qu'à la suite de la mort d'un chef, hommes, femmes et enfants de la famille furent sacrifiés, c'est-à-dire massacrés et mangés par la tribu, lors des funérailles.

Ici, comme ailleurs, ces actes de barbarie furent accompagnés de grands festins, faits à l'entrée du caveau, où furent ensuite placés les restes du défunt, ses ornements, ses outils favoris, ses armes et les débris des membres de sa famille; puis une dalle fut dressée contre l'entrée pour préserver le tout des atteintes extérieures.

M. Ed. Dupont se demande même si, en présence de la quantité d'individus sacrifiés et surtout de la masse d'animaux mangés et de celle des silex trouvés au milieu d'eux, il n'y aurait pas eu plusieurs cérémonies funèbres successives.

Malheureusement, on n'a pas d'éléments de solution directe à la question ; mais, lorsqu'on fait appel à l'Ethnographie comparée, aux scènes vues et décrites par les explorateurs, il est parfaitement admissible que les pratiques barbares constatées au Trou du Frontal se sont produites à la mort d'un seul chef, les funérailles de ceux-ci provoquant généralement d'énormes festins durant le plus souvent de longs jours.

L'état de fracturation de la plupart des ossements humains renfermés dans le caveau funéraire de Furfooz n'a malheureusement pas permis de les étudier d'une manière approfondie.

L'examen des crânes et des portions de crâne dénote un mélange déjà très accusé de types.

L'un est brachycéphale; un autre est mésaticephale; tandis qu'un troisième est dolichocéphale.

Au lieu de constituer des groupes ethniques homogènes, les tribus troglodytiques de la fin du Magdalénien paraissent donc n'être déjà plus que des assemblages d'éléments mélangés, dont le faciès général ne s'écarte toutefois pas sensiblement de celui des races habitant encore actuellement l'Europe.

*
* *

Il doit être bien entendu que le trou du Frontal est loin d'être le seul, en Belgique, où des ossements humains, portant des traces de cannibalisme, ont été rencontrés.

De pareils ossements, intentionnellement brisés et brûlés, ont encore été recueillis dans douze autres cavernes, fouillées par M. Ed. Dupont.

Lors de la révision récente, tous les ossements humains ont été l'objet d'un examen attentif, ayant permis de reconnaître les traces d'entailles faites au moyen de couteaux de silex ou de coups portés par des percuteurs.

D'une manière générale, les cavernes où les restes humains brisés ont été rencontrés, sont les plus pauvres en industrie; mais il existe à cette règle quelques exceptions.

C'est ainsi que la caverne d'Hastière, qui correspond à l'Aurignacien inférieur, a fourni des ossements humains dans ses trois niveaux ossifères.

Le trou Magrite, à Pont-à-Lesse, en a recélé dans le niveau Aurignacien supérieur.

Enfin, la troisième caverne de Goyet a livré des ossements humains dans chacun de ses trois niveaux : Aurignacien moyen, Aurignacien supérieur, et Magdalénien inférieur, tandis que le trou de Chaleux en renfermait d'âge Magdalénien moyen.

Il ne paraît pas douteux, pour M. Ed. Dupont, que l'individu auquel appartenait la fameuse « mâchoire de la Naulette » a été mangé.

La mâchoire montre clairement qu'elle a été brisée d'un coup de percuteur.

Les autres cavernes, où des traces de cannibalisme accompagné de repas funéraires ont été observées, sont : le trou du Sureau et le trou Philippe à Montaigle, le trou Balleux à Walsin, deux trous à Pont-à-Lesse, la caverne de Freyr et le trou du Moulin, à Goyet.

*
* *

Il semble donc bien établi, désormais, que les populations troglodytiques, au moins à partir de la fin de l'Aurignacien moyen, ont inhumé leurs morts, avec cérémonies et repas funéraires, au cours desquels des scènes de cannibalisme se sont passées.

Les découvertes de M. Ed. Dupont viennent renforcer et con-

firmer à ce point de vue celles de Krapina ; et il est vraisemblable que certains niveaux des cavernes de Menton à squelettes humains représentent des inhumations, accompagnées de restes de repas funéraires, dépourvus toutefois de traces certaines de cannibalisme.

M. A. de Mortillet. — Il est impossible de laisser passer la communication adressée par M. Rutot sans présenter quelques observations.

Ce n'est pas une question précisément neuve que celle sur laquelle revient aujourd'hui notre collègue belge.

Dès 1853, Spring avait cru voir, dans la présence d'ossements humains fragmentés au milieu des débris extraits de la grotte de Chauvaux, entre Namur et Dinant, la preuve de traces de cannibalisme.

Plus tard, E. Dupont, dans ses mémorables fouilles des cavernes de la vallée de la Lesse, retrouva également, quoique en moins grande abondance, des ossements analogues. Dans les mémoires contenant le résultat de ses recherches (1), il discute l'hypothèse de l'existence de coutumes anthropophagiques ; mais il semble dans ces publications moins persuadé que le croit M. Rutot, puisqu'il se demande si la présence de ces ossements ne pourrait pas s'expliquer autrement.

« Les voyageurs, dit-il, rapportent avoir vu, au milieu des résidus de nourriture, accumulés près des huttes des Esquimaux, des ossements de notre espèce. Il est cependant bien constaté que les habitants des régions polaires ne sont point anthropophages.

« La présence de ces ossements humains, ajoute-t-il, pourrait être expliquée par la profonde indifférence des Esquimaux pour leurs morts ».

Et c'est là, en effet, la meilleure des explications. Tous les explorateurs, qui ont parcouru les régions boréales et l'Afrique centrale, nous apprennent qu'il n'est pas rare de rencontrer, dans des milieux où l'anthropophagie ne saurait être invoquée, des restes de squelettes humains traînant autour des habitations.

Au sujet du développement artistique des populations paléolithiques, que M. Rutot accuse de cannibalisme, nous devons faire remarquer que l'art n'a rien de commun avec les mœurs plus ou moins barbares d'un peuple. Les Néo-Zélandais, par exemple, chez lesquels l'habitude de manger de la chair humaine semble

(1) Voir, notamment : *L'homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant-sur-Meuse*. 2e édition, 1872.

le mieux établie, possédaient déjà, lors de l'arrivée des Européens dans leurs îles, un art qui n'est pas tout à fait primitif.

Comme l'a très justement dit Abel Hovelacque : « Ce n'est point particulièrement et uniquement dans les races inférieures de l'humanité qu'il faut chercher les pratiques de l'anthropophagie ».

En ce qui concerne l'existence de cette anormale coutume chez nos ancêtres de l'âge de la pierre, la question a, depuis Spring, souvent été l'objet de longues discussions, qui n'ont jamais abouti à des résultats concluants. Ce ne sont malheureusement pas les documents, déjà anciens, que nous apporte M. Rutot qui semblent devoir la faire avancer.

Les exemples choisis par notre collègue ne sont, du reste, pas particulièrement heureux.

Le *Trou du Frontal*, à Furfooz, est un gisement complexe. Il consiste en une petite grotte, au devant de laquelle se trouve un abri sous roche. La grotte, jadis fermée par une dalle, renfermait de nombreux ossements humains, accompagnés d'objets de parure, de silex taillés et de fragments de grossière poterie avec lesquels on a pu reconstituer un vase globuleux à col rétréci, dont la panse est ornée de mamelons percés. Ce vase, d'une forme parfaitement caractéristique de l'âge de la pierre polie, ce qui n'est pas très commun, indique nettement qu'il s'agit là de sépultures néolithiques. Les ossements humains reposaient sur une couche plus ancienne, avec industrie magdalénienne, surtout développée en dehors de la grotte, sous l'abri.

Quant à la grotte de Chauvaux, précisément celle sur laquelle s'appuient surtout les partisans du cannibalisme, elle n'a donné aucun vestige d'animal appartenant aux groupes des espèces éteintes ou émigrées. De l'aveu même de E. Dupont, « ses débris sont, par conséquent, de l'époque géologique actuelle ». C'est en somme exclusivement une grotte sépulcrale néolithique, parfaitement datée par la présence de haches en pierre polie et de tessons de poterie.

Il est vraiment curieux de constater que la plupart des os humains, à l'aide desquels on a cherché à démontrer que les paléolithiques européens étaient d'affreux cannibales, se rapportent à une période beaucoup plus récente : le Néolithique.

M. Marcel Baudouin. — Il y a longtemps que je me suis posé la question suivante : « Comment pourrait-on démontrer *scientifiquement* que les Hommes préhistoriques étaient *Anthropophages?* J'avoue que je n'ai pas pu encore trouver un critérium suffisant; et on comprendra facilement pourquoi.

Qui dit « Anthropophage » dit : homme mangeant de la *chair humaine*, c'est-à-dire du *tissu musculaire* surtout, plutôt que des tissus mous, comme la peau, etc.; et beaucoup plus que homme *cassant des os* pour en *manger la moelle!* Mais on ne pourra jamais trouver de restes préhistoriques du *tissu musculaire*... Les *ossements* seuls résistent. Si donc les Anthropophages *ne rongeaient pas les os*, comme le font les Carnassiers, et par exemple les chiens, ou *ne les cassaient pas pour en extraire la moelle*, le problème doit demeurer insoluble.

Supposons un instant qu'ils *rongeaient les os!* Il faudrait trouver un *os humain*, rongé par des *dents humaines*, c'est-à-dire un os portant des *traces manifestes de dents de l'homme.* Or, jusqu'à présent, on ne connaît pas, à ce que je crois, de pièces préhistoriques de cette nature : pièces qui d'ailleurs ne seraient pas probantes, si elles ne se présentaient pas en nombre considérable, dans différents gisements.

D'autre part, supposons qu'ils brisaient aussi les os pour en *manger la moelle!* A quoi reconnaîtrait-on ce *bris intentionnel*, d'ordre gastronomique, du *bris accidentel?* J'avoue que je n'entrevois aucun critérium pour l'instant. Les *os longs* des *Dolmens* de Vendée, qui n'ont pas été rongés, sont *cassés* à peu près comme les ossements de *Rennes* ou de *Chevaux* du gisement moustérien de la Quina, par exemple, qu'on dit avoir été *cassés* pour l'extraction de la moelle ! — Par conséquent, j'ai bien peur que la question reste à l'étude fort longtemps, quoique en pense M. Dupont.

En tout cas, les ossements dont nous parle M. Rutot ne me paraissent aucunement probants. Les lésions constatées (1), et sur lesquelles on ne donne pas de détails assez précis, peuvent avoir été produites par des *mécanismes* tout à fait différents de celui qu'il invoque : à savoir le *bris intentionnel dans un but alimentaire!* Il serait à souhaiter qu'au Congrès d'Autun, M. Rutot veuille bien apporter les débris osseux qui lui paraissent les plus caractéristiques, pour que l'on puisse discuter, sérieusement et scientifiquement, au lieu de recourir à une imagination trop fertile, et les *rapprocher* d'ossements d'hommes MANGÉS *en Nouvelle Zélande*, si l'on en possède!

Cet important problème, des plus difficiles à résoudre, doit donc rester dans le domaine de l'observation *anatomique* pure.

(1) M. Rutot parle d'*entailles* et de *coups de percuteurs*; cela ne prouve absolument rien, au point de vue de l'Anthropophagie. — La comparaison avec les os d'animaux n'est pas une preuve, car il y a beaucoup à dire sur ce qu'on appelle les « restes de repas » et les « déchets de cuisine », qui sont souvent peut-être tout autre chose, quoiqu'on en ait dit.

Quant à l'*action du feu*, il n'y a pas à insister. On a pu brûler sans manger, dès l'invention du feu.

J'ajoute qu'en ce qui me concerne il y a longtemps que je prône la méthode de M. Dupont : *à savoir de ne pas négliger la moindre pièce dans toutes les fouilles*, quelles qu'elles soient. C'est d'ailleurs à cette manière de faire, sur laquelle M. Emile Rivière a insisté aussi de son côté depuis 1870, que je dois les principales trouvailles que j'ai faites (os *gravés* de l'époque gallo-romaine, etc.); que mon ami H. Martin a fait ses belles découvertes à la Quina, etc., etc. Les remarques de M. Rutot ne font donc que confirmer les idées des chercheurs français modernes et indiquer la valeur de la voie féconde où ils se sont engagés depuis de longues années, si ce n'est pas eux (ce qui n'est pas prouvé) qui ont vraiment inventé cette *technique*, la seule *scientifique;* ce n'est donc là qu'une question de *date*.

Grandes haches polies d'Heudicourt (Eure) et de Faucouzy (Aisne).

PAR

POL BAUDET (de Paris).

M. Quenouille, archéologue à Pont-Saint-Pierre, membre de la Société normande d'études préhistoriques, a eu l'amabilité de m'adresser, pour le *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, le dessin d'une magnifique hache polie trouvée dans le dépar-

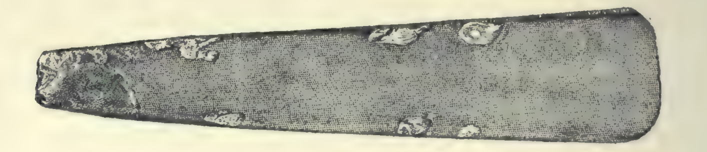


Fig. 1. — Vue de face de la Hache polie d'Heudicourt (Eure). [Réduction au 1/4 grandeur].

tement de l'*Eure*, à *Heudicourt*, petite localité située à faible distance d'Etrepagny, importante station néolithique explorée depuis longtemps par M. Quenouille. Cette hache est en silex patiné gris blanc, avec taches noirâtres surtout vers le talon; elle mesure exactement $0^{m}33$ de longueur; successivement de la base au sommet, elle a $0^{m}067$, $0^{m}055$, $0^{m}03$ de largeur; en son milieu, elle a $0^{m}035$ d'épaisseur. Les côtés sont soigneusement *équarris*.

A son extrémité se distinguent quelques légères retouches,

nécessitées par la préparation d'un polissage, qui, régulier et uniforme, s'étend sur chaque face.

Le tranchant est légèrement ébréché ; çà et là sur le corps de l'objet quelques éclats ont été enlevés à la suite de chocs plus ou moins violents : ce qui me fait croire qu'il a séjourné quelque temps à la surface du sol.

La coupe de la hache par le centre donne à peu près la forme d'une ellipse, ayant $0^{m}055$ sur $0^{m}035$, dont les deux extrémités auraient été sectionnées parallèlement.

*
* *

Cette hache, remarquable par sa longueur et sa bonne conservation, appartient à un type assez commun, dont nous rencontrons de nombreux exemplaires dans les Musées de Bretagne et de Normandie, notamment dans les riches collections de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes, comme provenant de fouilles de tumulus et de dolmens. Il est assez rare de les trouver de dimensions aussi respectables à la surface du sol ; cependant j'ai eu pour ma part l'occasion de signaler deux grandes haches trouvées en de semblables conditions dans le département de l'*Aisne*.

Fig. 2. — Coupe et tranchants de la Hache d'Heudicourt. (Collection Quenouille).

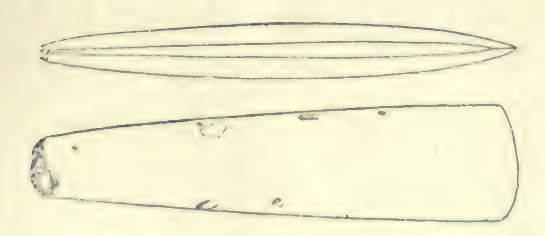


Fig. 3. — Vue de profil et de face de la Hache de Faucouzy (Aisne). — Collection Pol Baudet. [Réduction au 1/4 grandeur].

L'une appartient au Musée de Vervins, don Sarrazin, comme ayant été ramassée sur le territoire de *Chevennes*, canton de Sains, arrondissement de Vervins. Elle est en silex patiné blanc, d'une longueur à peu près égale à celle d'Heudicourt (Eure), et d'une conservation aussi parfaite.

L'autre fait partie de ma collection. Elle a été découverte à *Faucouzy* (1), canton de Sains, en 1903, lors de l'ouverture d'une profonde tranchée, à la gare de Faucouzy-Monceau, en vue de la construction d'une voie complémentaire; intacte et blanche, en silex, parfaitement équarrie sur les côtés, d'un poli remarquable et inaltéré sur toute sa surface, portant quelques retouches soignées à l'extrémité; elle mesure 0^m267 de longueur, 0^m06 de largeur au tranchant, et 0^m026 au sommet. Son tranchant coupant décrit un arc de cercle régulier.



Ces grandes haches nécessitaient un très long travail; une capacité et une aptitude spéciales étaient requises pour leur fabrication; elles constituaient des objets précieux; qu'elles soient à *côtés équarris*, à *forme aplatie* (2), ou à *coupe circulaire*, autrement dit en boudin, je n'hésite pas à les considérer comme étant des armes d'honneur, apanages des grands chefs, revenant à leurs dignes successeurs, à défaut les suivant jusque dans la tombe!



Je me plais à remercier notre éminent Président d'honneur, M. Adrien de Mortillet, de la reproduction de la hache de Faucouzy, due à sa plume experte, et crois me faire justement l'interprète de mes collègues, en félicitant vivement M. Quenouille d'avoir fait part à la Société préhistorique de l'existence du précieux objet qu'il détient.

(1) Pol Baudet. — *Objets préhistoriques de Faucouzy* (Aisne). — *L'Homme Préhistorique*, 1906, page 177.

(2) Pol Baudet. — *Objets préhistoriques de Montigny-sur-Crécy (Aisne)*.— *Bulletin de la Soc. Préh. de France*, 1907 page 203, [Tiré à part, 7 pages, 3 gravures].

Présentation d'éolithes reutéliens d'Elouges et d'Hornu-Wasmes (Belgique). Débitage des rognons de silex en tranches parallèles.

PAR

le Lieutenant BOURLON (d'Orléans).

I. — Présentation d'Éolithes reutéliens d'Élouges et d'Hornu-Wasmes (Belgique).

Dans le Bulletin d'octobre 1906, je relève, à la fin de la discussion sur « Les pierres figures », des paroles fort justes, exprimées par M. Taté : « Nous pensons tous que le silex de Chelles n'est pas le premier pas de l'humanité dans l'industrie humaine; il « a dû y avoir une industrie, un travail plus rudimentaire ; mais, « pour le rechercher, je partage les idées de M. Rutot; il faut « chercher dans les couches où ces éolithes sont intacts ».

Le Mesvinien, que j'ai présenté en novembre, quoique non *roulé*, n'ayant pas semblé assez bien conservé à plusieurs de mes collègues, je soumets aujourd'hui à leur examen des Éolithes absolument intacts : du Reutélien recueilli à la base des dépôts de la moyenne terrasse de la vallée de la Haine, à Elouges (Belgique). Ce gisement, situé à 30 mètres au-dessus du niveau actuel de la rivière, repose directement sur la craie turonienne à silex (Crétacé moyen), dont la surface altérée a étalé à la surface de l'ancien sol un vaste tapis de silex directement utilisables, d'une épaisseur variable de $0^{m}10$ à $0^{m}60$. Ce tapis et les silex utilisés n'ont été ensuite recouverts que par le limon argileux de la grande crue hesbayenne, à vitesse de courant presque nulle : cause directe de leur excellente conservation. Pendant l'époque moderne, le limon, qui recouvrait le versant Sud-Ouest, a été délavé par les pluies particulièrement actives sur ce versant ; et ainsi une partie de l'ancien gisement reparut intact à la surface du sol. Une autre partie est encore actuellement visible en coupe sous le limon.

Voilà donc des Éolithes, tels qu'en réclame M. Taté.

Très peu d'éclats proviennent du débitage intentionnel, qui semble à peu près inconnu à cette époque. Le besoin ne s'en faisait d'ailleurs pas sentir, l'homme ayant à sa disposition une masse énorme d'éclats naturels de silex directement utilisables. Ce ne sera que plus tard, dans le Mesvinien, quand l'homme ne

trouvera plus que les rognons arrondis déjà remaniés par les eaux marines et pluviales, qu'il aura couramment recours au débitage.

Je terminerai en attirant l'attention de mes collègues sur les points suivants :

1° L'état de parfaite conservation et l'absence de toute trace de roulage sur les pièces présentées;

2° La présence de retouches, aux endroits seuls où elles doivent logiquement se trouver;

3° L'existence des retouches d'accommodation, d'utilisation, et la différence sensible de leurs aspects ;

4° Pas un seul coup de poing; pas un seul instrument paléolithique ni néolithique, ayant pu appartenir à une autre industrie ne vient altérer la pureté absolue de ce gisement;

5° La position stratigraphique, qui place cette industrie au début du quaternaire.

L'objection qu'on peut faire à cette station est d'être un gisement de surface. Aussi M. Rutot m'a-t-il adressé des échantillons reutéliens, provenant d'une localité sise à 4 kilomètres plus loin, à Hornu-Wasmes. Les conditions stratigraphiques sont absolument identiques, l'orientation, qui est ici sur le versant Nord-Est, seule diffère. Les pluies moins abondantes sur ce versant n'ont pas délavé les dépôts, et c'est sous une couche de 3 à 4 mètres de sables moséens qu'on recueille l'industrie reutélienne que je vous présente. A signaler en particulier l'emploi du feu, qui a laissé des traces irrécusables sur quelques échantillons.

Les gisements d'Elouges et d'Hornu-Wasmes, par leur industrie et leur stratigraphie, indiquent donc nettement l'existence d'une période éolithique au début du Quaternaire, période pendant laquelle l'homme, qui avait le *feu* à sa disposition, semble avoir ignoré le débitage intentionnel du silex.

II. — Débitage des rognons de silex en tranches parallèles.

Le mode de débitage du silex tant de fois décrit n'a pas été le seul employé des populations préhistoriques; il en est un autre moins fréquent que j'appelle : *Débitage par tranches parallèles.*

Voici en quoi il consiste (*Fig.* 1).

L'éclat n° 1, enlevé par un coup frappé en *p*, fournit un plan de frappe qui ne sera pas utilisé pour détacher d'autres éclats. L'ouvrier donne le coup suivant dans le même sens, le nouveau point de frappe *p*' étant voisin du premier *p*. Il détache ainsi des tranches 2, 3, parallèles à la première 1, portant le cortex sur tout le tour,

le conchoïde en relief de chacune d'elles étant exactement opposé au conchoïde en creux laissé par la précédente.

Ce débitage, qui permettait d'obtenir de très larges éclats sans que leur épaisseur fut excessive, aux contours arrondis ne nécessitant pas la retouche d'accommodation, ne pouvait être que rarement employé. Il nécessite en effet chez le rognon de silex une forme spéciale : celle d'un cylindre allongé. De plus cette méthode, excellente pour avoir à peu de frais des racloirs de grande dimension et bien en main, ne pouvait donner ni lame, ni éclat triangulaire tranchant.

Pour cette double raison, le nombre de pièces recueillies est-il assez restreint. C'est ainsi qu'au Moustier, où, pour la première

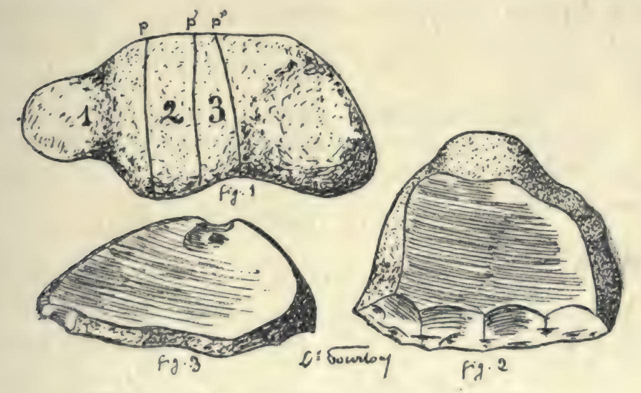


Fig. 1. — Théorie du débitage en tranches parallèles.

Fig. 2. — Racloir du Moustier (Fouilles Bourlon) [1/3 grandeur naturelle].

Fig. 3. — Eclat provenant du débitage en tranches parallèles : Grand-Pressigny (Clairière). [1/3 grand. naturelle].

fois, j'ai constaté ce fait, 25 pièces seulement sur 1000 proviennent de ce mode de débitage (1). Le racloir (*Fig.* 2) en est un superbe exemple.

Depuis, j'ai pu retrouver ailleurs cette méthode. Entre autre dans les alluvions de la Loire et du Cher, et dans le Mesvinien de Thèbes (2). Enfin, tout dernièrement et sur une grande échelle, grâce à l'amabilité de notre sympathique secrétaire, M. le Dr Henri Martin, à La Quina, dont une partie des racloirs proviennent de ce débitage.

Faute d'observations dans le Néolithique, j'avais cru cette méthode particulière au quaternaire ancien et moyen. C'était une erreur ; et une découverte récente, dans un atelier voisin de la Claisière au Grand-Pressigny, me permit d'affirmer que les Néo-

(1) Ces 25 pièces comprennent uniquement des racloirs.

(2) Don du Docteur Schweinfurth, au Muséum d'Histoire Naturelle de Bruxelles

lithiques ont débité par tranches d'une façon absolument courante.

En une heure à peine, j'ai en effet recueilli une quarantaine d'éclats et de superbes racloirs, provenant du débitage par tranches parallèles (*Fig.* 3).

Conclusions. — Si on résume les connaissances actuelles sur le débitage du silex, nous voyons que :

1° Pour obtenir des lames, les préhistoriques ont employé la méthode du plan de frappe unique, laissant comme résidu les nucléus à facettes côniques ou troncôniques bien connus.

2° Pour l'obtention des éclats, ils ont eu deux moyens : ou celui dans lequel le coup donné dans n'importe quel sens aboutissait au nucléus discoïde; ou enfin celui que j'ai eu l'honneur de vous présenter et que j'ai appelé *Débitage en tranches parallèles.*

Recherches préhistoriques aux environs de Médenine (Tunisie).

PAR LE

Lieutenant G. PÉZARD (Paris).

J'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu de mes recherches, au cours de ma campagne topographique aux environs de Médenine. Cette bourgade appartient à la région des Ksours, au sud de Gabès, à l'est et au pied de la chaîne si intéressante des Matmata ou pays des Troglodytes. Les recherches ont été localisées à la portion de terrain qui m'était imposée, c'est-à-dire à la région nord de Médenine et sur la surface d'un rectangle de huit kilomètres sur quatorze. Cette région se présente sous l'aspect d'un plateau incliné du sud-ouest au nord-est, à pente très douce et déchiqueté par de nombreux oued et ravins. Le sol en est constitué par une formation de grès et d'argile, qui appartient au Quaternaire ancien, formation recouverte d'une couche mince de calcaire d'eau douce. Là où subsiste le calcaire, on se trouve en présence d'un plateau pierreux. Là ou il a disparu, et particulièrement dans les fonds d'oued, les grès argileux, siliceux et très friables, sont passés à des sables.

Le voisinage de la région des Troglodytes qui a donné une belle moisson d'objets préhistoriques, rendait particulièrement intéressante l'étude des environs de Médenine. Mes recherches ont trompé mon attente. Il n'a été découvert ni caverne, ni mégalithe. D'un autre côté, la sujétion de mon travail topographique ne m'a permis que des recherches superficielles. Ces recherches faites avec grand soin m'ont donné la conviction que la civilisation néolithique tout au moins, n'avait laissé de traces

qu'aux abords immédiats de l'oued Médenine, et sur une longueur de trois à quatre kilomètres au nord de Médenine. Il y a là, à partir des derniers gourbis qui avoisinent le ksar, tout un groupe de vestiges néolithiques, basinas, ateliers et stations de surface, qui sont intéressants de par leur densité. Il n'a presque rien été recueilli à l'ouest de la piste de Bou-Grara. Les basinas couronnent les mamelons qui dominent l'oued. Les ateliers sont répartis sur les pentes qui descendent sur la rive droite de l'oued. Détail à noter, un petit redira situé à hauteur de la koubba de Sidi Bouttouiret garde de l'eau en toute saison. Le reste de l'oued est toujours à sec; le détail a son importance comme nous allons le voir. On ne s'expliquerait pas bien la présence de stations humaines en ce long couloir orienté du sud-ouest au nord-est et par cela même exposé aux vents violents qui caractérisent la région, autrement que par la nécessité de rechercher les points d'eau. Nous avons déjà vu à propos de l'Afrique septentrionale, aussi bien dans la région de Médéa que dans la Kroumirie que les stations néolithiques se trouvaient toujours au voisinage des sources et sur les pentes protégées des vents du nord, qui sont, dans ces régions relativement froides, les vents les plus redoutés. Nous en avions conclu qu'il semblait que le climat et le régime des eaux devaient être sensiblement les mêmes alors et aujourd'hui, et que l'homme était en butte aux mêmes ennemis : la sécheresse et le vent. Or, si les rivières du Nord sont à sec pendant l'été, dans la région des ksour elles le sont toute l'année. De plus les sources abondantes dans les montagnes font ici totalement défaut.

L'eau coule dans le sous-sol, et les petites oasis que l'on trouve entre les montagnes et la mer sont des créations artificielles qui ont suivi le percement des puits. Il semble vraisemblable que l'homme néolithique n'ait jamais percé de puits. Il n'était pas outillé pour atteindre la nappe d'eau souterraine qui se trouve parfois à 50 mètres et plus de la surface du sol, en admettant même qu'il en connut l'existence. A plus forte raison devait-il ignorer l'usage des citernes que les Carthaginois et surtout les Romains ont multipliées dans toute la Tunisie. Il devait se contenter des sources et des eaux de surface, rivières, lacs ou étangs. Et voilà pourquoi, peut-être, il s'était établi en ce point de l'oued Médenine, à proximité d'un redira, c'est-à-dire d'un point d'eau permanent, une petite colonie humaine venue peut-être de la montagne. En rapprochant ce fait de l'absence de vestiges néolithiques sur les bords des autres oued, il semble que l'on puisse conclure à l'état stationnaire du régime des eaux dans la région.

Quoi qu'il en soit, il y a là un groupe intéressant de vestiges préhistoriques, qu'il y aurait intérêt à fouiller plus méthodiquement que je n'ai pu le faire faute de temps et de moyens.

Les basinas sont indiqués sur le croquis (*Fig*. 1) par la lettre π. Les quelques basinas que j'ai fouillés avaient été déjà fouillés à une époque antérieure. Ils ne m'ont rien livré, sauf un petit fragment de bronze. Autour d'eux, des éclats de silex, mais en petit nombre; j'en ai recueilli quelques-uns aussi près de la piste de Bou-Grara, à trois kilomètres environ au nord de Médenine; d'autres sur la rive gauche de l'Oued entre le ksar et la koubba de Sidi Bouttouiret.

Mais le plus grand nombre a été trouvé en quantité considérable entre cette koubba et une petite kasbah ruinée (lettre K du croquis, *Fig*. 1) sur la rive droite de l'Oued. Il y a eu là, sur une longueur de 800 mètres, une station néolithique, comme en témoigne le densité des pièces et des éclats. Les matériaux employés sont d'espèces très variés, comme dans les stations qu'il m'a été donné de voir dans le nord de la Tunisie.

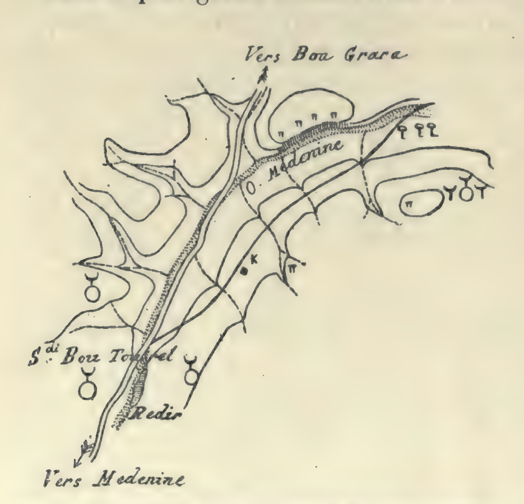


Fig. 1. — Carte de la région de l'Ouest Médenine (Tunisie).

Toutes les variétés de silex sont représentées. Nous y voyons du silex blanc, noir, roux, bleuté, du silex zonaire, et du grès. Pas d'obsidienne toutefois, comme j'en ai trouvé dans certaines stations du nord.

Les pièces sont en général petites et appartiennent au Tardenoisien et aussi au Robenhausien.

Peut-être en est-il de moustériennes; mais je n'ose me prononcer, sachant la difficulté qu'on éprouve à identifier des pièces qui n'ont pas été recueillies en place.

Je les ai toutes groupées en un certain nombre de planches, que je vais faire passer sous vos yeux.

1° Série progressive de pointes de flèches à pédoncule aboutissant à une pièce parfaite, malheureusement cassée. A signaler une pointe en grès, et l'avant dernière pièce qui possède un bec rappelant le harpon.

2° Série de lames. J'y ai placé le fragment de bronze recueilli dans un basina. A signaler une lame à pédoncule.

3° Pièces appartenant au genre dit « retouchoirs ». A signaler un retouchoir à pédoncule, et pouvant facilement s'emmancher.

4° Série de grattoirs.

5° Pointes sans pédoncules, sauf le numéro 2 qui est peut-être moustérien.

6° Petits grattoirs et tranchets tardenoisiens. Presque toutes les pièces rectangulaires ont été utilisées sur les quatre faces, probablement successivement. D'autres pièces ont pu être utilisées d'un côté comme grattoir et de l'autre comme tranchet. A signaler un grattoir, dont une portion de gangue a été conservée, peut-être comme manche.

7° Pointes et poinçons tardenoisiens. On remarquera un grattoir, dont un des angles a été utilisé comme poinçon et un petit grattoir à pédoncule. Une pointe de flèche cassée.

8° Pointes et poinçons robenhausiens. A signaler une pointe très probablement de flèche en silex bleuté, et qui, ayant été cassée, a été retouchée pour servir de grattoir.

9° Pièces diverses, comprenant : 1° deux disques, dont je ne m'explique pas le rôle et qui pouvaient peut-être servir de parure. L'un est très grossier ; mais le premier est assez bien taillé. 2° Un petit percuteur et un ciseau rappelant le n° 599 du Musée préhistorique. Le ciseau n'a été travaillé que sur la face tranchante. 3° Une série de grattoirs, dont la gangue a pu être consacrée intentionnellement pour servir de manche. 4° Enfin un petit fragment de silex dont deux côtés ont été taillés pour servir de grattoirs et un troisième évidé pour servir de polissoir.

Les séries ne représentent qu'une faible partie des pièces recueillies et possédant des traces indéniables de travail. On remarquera pourtant que les pièces parfaites et rentrant dans le cadre classique du Musée préhistorique sont peu nombreuses.

Je sais bien qu'il s'agit ici d'une station de surface, renfermant un ou plusieurs ateliers de taille et que dans ces sortes de gisements on doit trouver pêle-mêle des éclats, des pièces brisées, des pièces remaniées et enfin des pièces parfaites en petit nombre, le plus grand nombre de ces dernières ayant été échangé et exporté au dehors. Néanmoins, je crois que la plupart des éclats, portant des traces de travail ou même vierges, ne doivent pas être classés comme pièces de rebut et ont dû être employés. Ces ouvriers, en admettant qu'ils fussent commerçants, avaient des besoins eux aussi. De ce que l'on ne trouve que des pièces parfaites dans les sépultures, il ne s'ensuit pas que les autres n'aient point servi. Il y avait à cette époque, comme aujourd'hui, des objets de luxe et des objets communs.

Pour qu'un éclat de silex devienne une pointe de flèche, il n'est pas besoin qu'il soit taillé en triangle et qu'il présente un pédoncule et deux ailerons. Il existe au Trocadéro des flèches entières provenant de l'Amérique du Sud, et dont la pointe est en silex très grossièrement taillé. Il en existe d'autres au Louvre, dont la pointe est un silex quadrangulaire tranchant plutôt que pointu. Enfin beaucoup de pièces, parmi celles que je présente, semblent avoir reçu différents usages. Ce sont ces considérations qui m'ont décidé à recueillir et à vous présenter ces pièces bien imparfaites pour la plupart, mais qui ont néanmoins l'intérêt de nous offrir sous toutes ses formes, même les plus grossières, l'état de l'industrie d'une région donnée à une époque donnée.

VARIÉTÉS.

Congrès Préhistorique de France.

Troisième session. — Autun : 12-18 août 1907.

Programme général. — Le *Troisième Congrès préhistorique de France* s'ouvrira à Autun, le lundi 12 août 1907, sous la présidence de M. le Dr Adrien Guébhard, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, vice-président de la *Société préhistorique de France*, et se clôturera le dimanche 18 août au soir.

A. — SÉANCES. — **Lundi** *12 août.* — Le matin, séance publique d'inauguration, à 10 heures, au Théâtre municipal. — Dans l'après-midi, première séance de Travaux, au Collège : Correspondance. Nomination du Bureau définitif. Communications et discussions scientifiques. — Visite du Musée de la *Société Eduenne :* Hôtel Rolin ; et visite de la Cathédrale. — Le soir, réception à l'Hôtel de Ville, offerte par la Municipalité. — **Mardi** *13 août.* — Le matin et l'après-midi, séances pour la continuation des communications et discussions scientifiques. — Le soir, à 4 heures, Excursion en voiture à la *Station néolithique* [Camp et Alignement du *Champ de la Justice*, près Autun]. — Visite du Musée de la *Société d'Histoire naturelle d'Autun*, au Collège. — Le soir, à 9 heures, **Conférence**, au Théâtre, avec nombreuses projections lumineuses, sur les *Camps et Enceintes*, par le Dr Adrien Guébhard. — **Mercredi** *14 août.* — Le matin et l'après-midi, séances de travaux : Continuation et fin des communications et discussions scientifiques. — Le soir, à 4 heures, *Promenade*, en voiture, aux *Monuments gallo-romains d'Autun* (*Tour de Ville*) : Murailles, Portes, Temple de Janus, Pierre Couhard, etc.). — Visite du Musée de l'Hôtel de Ville et du Musée Lapidaire. — Le soir, à 9 heures, Séance pour *Communications avec Projections lumineuses.*

Les séances de travaux du Congrès se tiendront chaque jour (12, 13 et 14 août), au Collège municipal d'Autun, Salle du Réfectoire.

Le Secrétariat du Congrès sera installé au Collège. — Il sera ouvert dès le Dimanche matin 11 août, chaque jour : le matin de 9 à 11 heures ; dans l'après-midi, de 2 heures à 4 heures.

B. EXCURSIONS GÉNÉRALES. — **Jeudi** *15 août.* — Excursion, en voiture, au *Mont-Beuvray* (Bibracte) [Oppidum *gaulois*], par Saint-Léger-sous-Beuvray. — *Fouille d'une Habitation gauloise* et *Coupe du Rempart*, par M. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne. — Retour et coucher à Autun. — **Vendredi** *16 août.* — Excursion aux *Mégalithes* de Santenay et Larochefort, au *Camp néolithique de Chassey*, et aux environs. — *Fouilles et coupe* par M. Nugue (de Santenay). — Arrêt à Chagny. Dîner et Coucher à Chalon-sur-Saône. — **Samedi** *17 août.* — Excursion à Mâcon et à la station classique de *Solutré* (Paléolithique). — Fouille du gisement préparée par M. le Dr Arcelin fils (de Saint-Sorlin). — Déjeuner et dîner à Mâcon. — Coucher à Chalon-sur-Saône. — **Dimanche** *18 août.* — Excursion, sous la direction du Ct Espérandieu, Directeur des fouilles actuelles, à Alise-Sainte-Reine (Alesia), sur le *Mont-Auxois* [*Ruines Gallo-romaines*].

Dislocation du Congrès aux Laumes.



SÉANCE DU 25 JUILLET 1907.

Présidence de M. le Dr Ballet.

M. le Secrétaire intérimaire donne lecture du procès-verbal de la séancedu 27 juin 1907.

MM. Marcel Baudouin, secrétaire général, Henri Martin, secrétaire, L. Giraux, trésorier, actuellement occupés à leurs *fouilles* en Vendée et en Charente, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de Juillet.

Admission de nouveaux membres.

Est nommé : M.

Magni (Antonio), D. M., inspecteur royal des fouilles et antiquités de la Province de Côme (Italie), Via Annunziata, 19, Milan [A. Guébhard-M. Baudouin].

Présentation de nouveaux membres.

A la séance d'Octobre, on aura à voter sur la canditature d'*un* membre nouveau, régulièrement inscrit à cette séance (Art. 5 des Statuts).

IIIe Congrès Préhistorique de France.

M. le Président rappelle que le *IIIe Congrès Préhistorique de France* va s'ouvrir le 12 août, à Autun (Saône-et-Loire). — Le programme détaillé des quatres journés d'*Excursions* vient de paraître.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société préhistorique a reçu les ouvrages suivants :

Hue (Edmond) (de Paris). — *Contribution à l'étude des Canidés préhistoriques. Mensurations crâniennes.* [Extr. du *IIe Congrès Préhistorique de France*, Vannes, 1907]. — Monnoyer, Le Mans, 1907, in-8°, 12 p.

Rutot (de Bruxelles). — 1° *Sur la connaissance du feu aux époques préhistoriques* [Extr. des *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, n° 2, février 1907]. — Hayez, Bruxelles, 1907, in-12°, 9 p. — 2° *Esquisse d'une clas-*

sification de l'Époque Néolithique en France et en Belgique [Extr. de la *Rev. Préh.*, n° 2 et 4, 1907.— Vigot, Paris, 1907, in-8°, 24 p.— 3° *Matériaux pour servir à la détermination de l'âge des dépôts inférieurs de la terrasse moyenne des vallées du territoire franco-belge. A propos des Eolithes du Cantal. Un deuxième cas intéressant d'antiéolithisme* [Extr. du *Bull. de la Soc. Belge de Géol.*, tome XI, année 1907, séance d'avril 1907]. — Hayez, Bruxelles, 1907, in-8°, 14 p., 2 fig. — 4° *Un peu de paléontologie* [Extr. du *Bull. de la Soc. Préh. de France*, 28 février 1907]. — Monnoyer, Le Mans, 1907, in-8°, 11 p. — 5° *Déchets, rebuts, rejets, malfacons, faux* [Extr. de la *Rev. de l'Ecole d'Anthrop. de Paris*, XVIIe année, II, février 1907]. — Félix Alcan, Paris, 1907, in-8°, 5 p. — 6° *Sur la découverte de silex utilisés sous les alluvions fluviales de la haute terrasse de 100 mètres de la vallée de la Meuse. Sur l'âge des Cavernes de Grimaldi, dites Grottes de Menton* [Extr. du *Bull. de la Soc. Belge de Géol., de paléo. et d'hydr.*, tome XXI, 1907]. — Hayez, Bruxelles, 1907, in-8°, 20-39 p.

Ramond (G.) et Combes (fils, Paul). — *Intéressant phénomène de « captures » aux environs de Paris* [Extr. des *Comptes-rendus de l'A.F.A.S. Congrès de Lyon,* 1906]. — Paris, 1906, in-8°, 3 p., 1 carte.

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. A. Guébhard, président, donne communication de son rapport mensuel, en s'excusant de s'y tenir strictement et de n'avoir pu, à cause de la préparation du *IIIe Congrès préhistorique*, dresser avant les vacances la liste des imprimés en langue étrangère des Archives de la Commission, rendues déjà fort riches par la générosité d'un grand nombre de donateurs de toutes nations.

Un nouveau collaborateur a bien voulu accepter notre délégation : M. Ch. Boyard.

M. l'abbé J. M. Béroud, en nous envoyant une notice de M. E. Dubois sur les fouilles du *Château de Tama* (Ain), nous annonce qu'il présentera, au Congrès de Reims, une étude sur le camp retranché de la *Roche du Cuiron*, et une autre sur le *Mur des Bénonces* (Ain).

M. l'abbé Marius Blanc a observé, à 600 mètres à l'ouest de Montmeyan (Var), entre les deux cotes 504 et 584 de la carte au 1/80.000, une enceinte ruinée en gros appareil, qui, malgré ses dimensions restreintes, paraît être autre chose que ne l'indiquerait son nom de *lou viei Jas* (clos à bestiaux). Elle est d'ailleurs

voisine d'une grotte et d'une sourcette pérenne, dite de la *Sambre*, à cause d'un petit bassin de roc naturel qu'elle tient rempli toute l'année.

M. C. Boulanger, dans un important mémoire sur les *Camps et tumulus de la Somme*, complète ou rectifie, en ce qui concerne les camps, la liste A. de Mortillet.

M. Ch. Boyard a relevé, à l'O. de Nan-sous-Thil (Côte-d'Or), à 470 mètres d'altitude, près du sommet de la montagne, un ensemble de gros murs en pierres sèches, bien parementés, formant autour d'une source une enceinte dite *du Chariot*, interrompue à l'E., où la pente est abrupte. L'épaisseur des murs atteint par places 2 ou 3 mètres, sans compter les éboulis, dont la masse est surtout considérable, aux angles d'une sorte de réduit intérieur. Il n'y a pas de fossés; et les pierres du rempart semblent n'appartenir pas au terrain environnant. Trois murgers sont visibles au voisinage.

M. Ch. Cotte a vérifié, à la station carnacéenne de *Saint-Léger*, commune de Grambois (Vaucluse), à 800 mètres au N.-E. du château, l'existence de véritables remparts, du type classique à gros parements externes et petit blocage moyen, complétant, avec l'abrupt Nord, la défense d'une place naturellement forte.

M. J. Déchelette, membre de la commission, ayant repris, à l'occasion du Congrès d'Autun, ses fouilles du *Mont Beuvray*, y a, dès les premiers jours, trouvé plusieurs monnaies gauloises dans une habitation à deux pièces, qui paraît de la fin de l'occupation. Il a également découvert une portion du mur d'enceinte, qui montre bien la structure dite « gauloise », avec l'emplacement des charpentes internes, et les grandes chevilles de fer.

M. C. Desmazières a transcrit pour nous d'anciennes descriptions d'une enceinte de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), non portée à l'inventaire A. de Mortillet. Elle doit, il est vrai, à des ruines médiévales son nom de *la Cave peinte*, à cause de souterrains tout bariolés de lichens; mais elle paraît elle-même plus ancienne. — Une hache en bronze a été trouvée dans le voisinage.

M. Deydier, qui a recueilli de nombreux restes préhistoriques dans les environs, croit que le *Pic Saint-Laurent* et *la Tour* de Revest-des-Brousses (Basses-Alpes), pourraient bien, ainsi que le *plateau de Vachères*, avoir été choisis comme postes fortifiés par les préhistoriques.

M. J. Feuvrier nous envoie un bon phototype du rempart du camp dit du *Moulin-Rouge* au quartier du *Mont-Jura* à Lavaur-les-Dole (Jura), signalé, dès la fin du XVIII[e] siècle, par Caylus, sous le nom de *camp d'Orchamp*, qui a été porté, dans la liste A. de Mortillet, en double emploi avec celui de *Camp de Lavaur*,

sous lequel ce même camps a été décrit maintes fois, et finalement identifié avec la *Crusinia* de la Table de Peutinger. C'est un cap barré, sans fossés, que ne représente exactement aucun des plans publiés, et qui, bien loin d'avoir été station romaine, ne montre, dans son intérieur, *que* du néolithique, tandis que celui-ci est rare au dehors. Une voie romaine, celle de *Cabillonum* (Chalon) à *Vesontio* (Besançon), le traverse bien; mais elle dut, pour cela, détruire plus de 45 mètres de vallum, donc préexistant.

A propos de l'observation de M. J. Feuvrier, que nous avons publiée dans notre dernier rapport (*B.S.P.F.*, IV, 297) relativement à la position de l'entrée de l'enceinte demi-circulaire de Frasne (Jura), nous devons noter que, s'il est de règle que l'accès se fasse le plus souvent du côté le moins accessible, nous relevons cependant que sur deux figures de *gorodistché* sibériens, absolument semblables au demi-cercle de Frasne, observés sur le versant oriental de l'Oural par M. Vladimir Tolmatcheff et récemment publiés par M. A. Spitzine, si l'une montre bien ses entrées

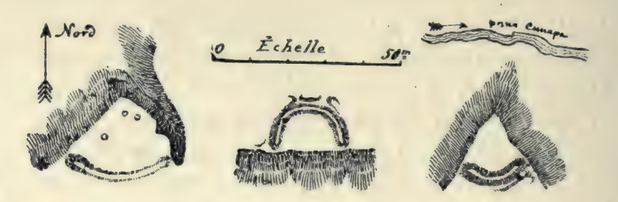


Fig. 1. — Enceintes sibériennes, observées par Tolmatcheff.

au bord de l'abrupt, comme les trois inédites dont nous devons les dessins à M. Tolmatcheff (*Fig.* 1), il en est une autre, cependant, qui l'a au sommet de l'arc, mais, alors, avec double enceinte, et proéminence de l'extérieure en forme de poterne vers le dehors.

M. le lieutenant Gimon nous écrit qu'ayant poursuivi la fouille des nombreux tumuli, situés entre les camps du *Puech de Ceyrac* et de *Saint-Jean* (Gard), il a dû revenir sur l'impression que lui avait donnée l'absence du fer dans les quatre premiers, et attribuer la majeure partie au Hallstattien.

M. le Dr Gidon a repéré exactement, sur la carte au 1/80 000, outre 26 enceintes de la liste A. de Mortillet, pour le Calvados, et les mottes signalées par de Caumont à *Grimborg* et *Ondefontaine*, d'autres à *Campandré* et *Livry*, ainsi qu'une péninsule barrée à Basly. Ces relevés n'étant pas seulement topographique, mais aussi photographiques, constituent un appoint des mieux entendus pour notre œuvre d'inventaire.

M. Paul Guébhard, administrateur du cercle des Timbis de la

Guinée française, nous annonce qu'il y a rencontré, au cours de ses explorations, deux enceintes en pierres sèches, rappelant étonnamment par leurs dispositions et leur structure les *Castelars* du Var.

M. J. Leroy, qui a longtemps résidé à Pont-Audemer, a relevé dans l'ancien *Essai historique, archéologique et statistique sur l'arrondissement de Pont-Audemer* (*Eure*) de A. Canel (1834), et dans diverses notices des *Mémoires de la Société normande d'Etudes préhistoriques*, dont il fut l'un des fondateurs, un grand nombre de descriptions d'enceintes, qu'il se propose d'étudier à nouveau, et parmi lesquelles nous devons citer, comme n'ayant pas figuré à l'inventaire A. de Mortillet : à Bailleul-la-Vallée, *le Vieux-Manoir*; Berville-en-Roumois, *la Tomberie ;* Berville-sur-Mer, *la Grande Côte ;* Bosbénard-Commin, *la Varenne-de-Neubourg ;* Bosgonet (mottes ?), *Mallemains* et la *Londe ;* Campigny, *les Fiefs ;* la Chapelle-Bayvel, *la Redoute* (détruit) *;* Condé-sur-Risle, *les Parquets ;* Corneville, *le Fort d'Harcourt*, et *la Citadelle ;* Fatouvillle, *Côte de Jobles ;* la Poterie-Mathieu, *Bois du Puits ;* Saint-Denis-du-Bosguérard, *les Câteliers ;* Saint-Georges-du-Vièvre, *le Mont-Rôti ;* Saint-Philbert-sur-Risle, *la Butte à feu ;* Saint-Samson-de-la-Roque, *Prémanoir* de Tinnetot ; *Côte des Aigles*, sur le Val-aux-Renards, et *Camp des Anglais*, sur La Roque, où ont été recueillis de nombreux instruments néolithiques.

C'est hors de l'arrondissement, sur la commune de Livet, que se trouve en réalité la fameuse enceinte à vallum calciné, qui, toujours étudiée sous le nom de *Freneuse*, a donné lieu à toutes sortes d'hypothèses, à cause de la difficulté d'attribuer, ici, à une mesure voulue les traces pourtant générales de l'action du feu, que portent les silex de blocage du rempart et les revêtements d'argile qui les recouvraient.

M. l'abbé F. Marchand, en un mémoire très documenté, s'applique à identifier les *poypes* de la Bresse avec les *mottes* du reste de la France — en quoi il a certainement raison, — mais pour englober les unes et les autres sous l'étiquette féodale, — en quoi il est peut-être un peu trop absolu. Car, sans contester la justesse de cette épithète en maints cas particuliers, ce nous est une raison de plus pour répéter, ainsi que nous ne perdons pas d'occasion de le faire en présence de toute généralisation insuffisamment fondée quant à « l'âge des camps », que, s'il est bien constant que des documents féodaux font mention de l'édification de mottes ou poypes, comme, ailleurs, d'enceintes de terre ou de pierre jusqu'en plein XIIe siècle, cela ne veut nullement dire que *toutes* les mottes, poypes et enceintes, même similaires, soient féodales et

que le premier type n'en puisse remonter jusqu'aux temps préhistoriques, fort haut. Sans doute, on n'a aperçu, en Bresse, jusqu'ici que des traces historiques : c'est une raison de plus pour en rechercher soigneusement d'autres, à première occasion.

M. Ivan P. Pranishnikoff a découvert, sur le *Coulet du Verdoun*, à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), des restes de défense préhistoriques, qui, pour s'adapter à la disposition des lieux, ont pris un caractère tout spécial. Le sommet de la colline, qui porte le signal trigonométrique de Saint-Chamas, est formé par trois grosses masses inégales de rocs distincts, à parois absolument verticales et inaccessibles. Tout le long de la façade ouest, le pied est creusé d'abris sous roche, formant une série presque ininterrompue. C'est le bord de l'étroite terrasse de 2 à 3 mètres au devant de ces abris, qui a été d'abord muni d'un mur, de structure absolument cyclopéenne, sinon par son épaisseur, qui ne dépasse pas 1^m40, du moins par l'énormité de ses matériaux, parmi lesquels figure un bloc de 1^m70 de longueur, 0^m40 d'épaisseur et plus de 1 mètre de hauteur, qui porte, sur la face verticale, un bassin ayant toute l'apparence d'avoir été utilisé en position horizontale. Plus tard, afin de se ménager l'accès des plates-formes supérieures, les habitants auraient comblé avec de la pierraille agglutinée d'argile la grande fente qui isolait la plus septentrionale, et prolongé même celle-ci par une terrasse artificielle entourée d'un mur de soulèvement. Enfin la dénivellation de la grande plate-forme médiane aurait été rachetée par le creusement d'une sorte de large entaille avec marches grossières dans le roc. De nombreux restes de poteries, allant du Néolithique au-delà du Bronze, ont été ramassés avec quelques silex ; mais pas trace, sur le plateau même, de poteries romaines, quoique un tesson tout à fait exceptionnel porte, sur pâte jaunâtre, des traces de lignes rougeâtres et noires, qui feraient songer aux plus anciens décors étrusques.

M. Pranishnikoff a aussi constaté que l'éminence sur laquelle s'élève le village de *Cornillon* (Bouches-du-Rhône), et d'où l'on aperçoit au moins quatorze castelars reconnus de la région, occupait l'extrémité d'un promontoire détaché du reste de la colline par un large fossé taillé dans le roc, qui, à juger par les nombreuses poteries phréhistoriques rencontrées au voisinage, doit être bien antérieur aux restes de murs médiévaux qui complétaient la défense. Il y a là, du reste, de nombreux abris sous roche, encore habités présentement.

Enfin M. Pranishnikoff a appris, à Istres (Bouches-du-Rhône), que le camp qu'il avait appelé, d'après I. Gilles, le *Vieil-Istres*, n'était actuellement connu que sous le nom de *Camp Raoux*.

M. G. Stalin, membre de la Commission, nous envoie les calques des plans à grande échelle du *Camp de César* de Nucourt (Seine-et-Oise), et de la Butte ou *Tour de Méry* (Oise), ainsi que le plan inédit de l'enceinte du *Bois-du-Roy* à Milly-sur-Thérain (Oise), sorte de plate-forme circulaire, détachée au sommet du plateau par un fossé de $3^{m}50$ de profondeur, et compliquée au N.-E., par un parc trapézoïde, enclos d'une levée de terre (*Fig.* 2). L'abbé Renet, qui l'a mentionnée en 1890 sous le nom de *Motte de Catillon*, en fait remonter, il est vrai, la construction à 1188 à peine. Mais le voisinage reconnu de stations néolithiques et de voies très anciennes nous engage à la signaler à l'attention des fouilleurs pour vérification.

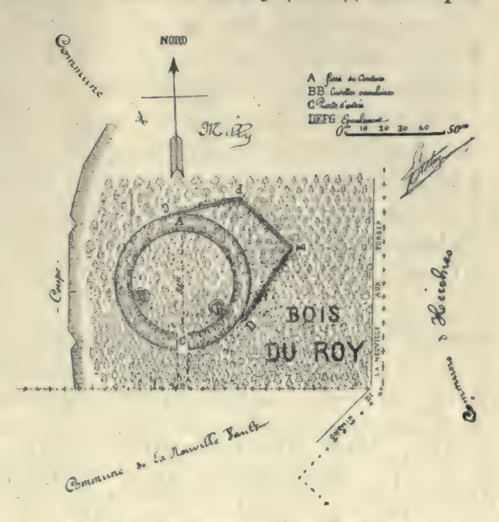


Fig. 2. — Plan du Camp du Bois du Roy, à Milly-sur-Thérain (Oise).

Sous tout autant de réserves, M. Stalin nous envoie une liste d'une quarantaine de lieux-dits de l'Oise, qui semblent, par leur assonnance, appeler vérification : les *Châteaux*, *Châtels*, *Châtelets*, *Catelets*, *Catillons*, *Mottes*, *Camps*, *Frétoys*, se retrouvent dans maints noms de quartiers ou de communes : chacun doit évidemment répondre à quelque chose qui, s'il n'est connu, mérite d'être recherché.

M. O. Vauvillé nous demande si le camp de Nampcel (Oise) que nous a signalé M. L. Thiot (*B. S. P. F.* IV, p. 100 ; 5e Rapport, p. 4), comme mentionné par Peigné-Delacourt sous le nom de *Camp Havet*, ne serait point le même qu'il avait signalé en 1888 à la *Société d'Archéologie de Soissons*, au lieu dit *le Bois de Failly* de la même commune. Vérification faite par M. Thiot, il y a, en effet, identité, car le bois de *Fays* (*sic*) et le *Champ Havet*, sont deux lieux-dits contigus sur le cadastre de Nampcel, et la description succincte de M. Vauvillé (*Bull. Soc. arch. de Soissons*, t. XIX, 1888) coïncide bien avec celle de Peigné-Delacourt (*Mém. Ac. inscr. et B.-L.*, 24 juillet 1868 ; et *Étude nouvelle sur la campagne de Jules-César contre les Bellovaques*, Senlis, 1869), qui spécifie que « les fossés de l'enceinte du prétoire de ce

camp existent, parfaitement visibles, *dans le Bois de Fay*. Des fondations en pierres taillées, indiquant l'emplacement de constructions », en marqueraient le caractère gallo-romain.

Les deux noms de *Camp Havet* et *Bois de Failly* sont donc en double emploi — un des inévitables inconvénients auxquels sont exposées toutes les statistiques — et force nous est, malgré la haute estime en laquelle nous tenons les recherches de M. Vauvillé, d'obéir à la règle de nomenclature universellement admise dans toutes les sciences, et de restituer au camp redécouvert par cet auteur le nom que lui donna, 20 ans plus tôt, Peigné-Delacourt, lors même que celui-ci, qui résidait dans le voisinage, à Ourscamp, n'aurait pas choisi à bon escient.

Erratum. — Dans notre 9e Rapport, note du Dr Gidon (B. S. P. F., IV, 298), il faut faire de *Campandré-Valcongrain* le nom d'une seule commune.



Sur l'universalité des superstitions attachées aux coquilles fossiles.

PAR

Le Dr Adrien GUÉBHARD (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M.).

Comme complément à mon observation *sur l'antiquité des superstitions attachées aux coquilles fossiles (B. S. P. F.*, t. IV, avril 1905, p. 258), je suis heureux de pouvoir apporter encore, d'après *The American Naturalist* (t. XI, 1877, n° 11, p. 688), un fait qui prouve aussi l'*universalité* de cette coutume (1).

W. C. Holbrook, fouillant les *mounds* de la vallée de Rock-River, Sterling County, Illinois, U. S., en trouva quelques-uns à chambre intérieure ou dolmen (*Chambered mounds*), dont l'un lui fournit, parmi huit squelettes, contenant un crâne trépané sur le vivant, et une fracture consolidée de tibia, avec plusieurs exostoses, deux grosses dents d'un animal indéterminé, *et deux fossiles*, malheureusement aussi indéterminés, mais dont l'un au moins était absolument étranger à la localité.

On voit donc que le Nouveau-Monde lui-même, bien avant qu'on le fît « *nouveau* », en lui inculquant, à ses dépens, l'usage du fer, connaissait déjà la manie de ramasser des fossiles, objet

(1) MM. G. de Jarrie et M. Bertrand, dans une notice qu'ils viennent de publier sur les *Mégalithes de l'Estérel : le Menhir d'Aire-Peyrone* (Cannes, V. Guiglion, 1907, 11 p., 1 fig.), rappellent (p. 6, note), d'après Bérenger Féraud (*Contes populaires des Provençaux dans l'antiquité,* Paris, Leroux, 1887, p. 30), que les traces du culte de l'œuf de serpent se retrouvent encore dans les campagnes provençales, où l'on croit aux propriétés merveilleuses de la *Vouivre*, ou dragon porte-pierre-précieuse, qui n'est qu'une transformation de la donnée primitive de *l'œuf de serpent*. Le non-même de *Vouivre* est à rapprocher de celui de la *Pierre de la Vivre*, que doit visiter, à l'intérieur de l'enceinte gauloise du Mont-Beuvray, le *IIIe Congrès préhistorique*.

de curiosité, peut-être, plutôt que de superstition; simple manifestation de la tendance instinctive de l'homme à recueillir pour se l'approprier tout ce qui lui paraît rare ou singulier. L'enfance de l'humanité a dû être, sur ce point, ce qu'est, sous nos yeux, l'enfance de chaque homme. Et ce qu'il faut voir, en somme, dans *l'antiquité* comme dans *l'universalité* du fait qui nous occupe, c'est tout simplement le premier germe de la lente évolution qui a fini par faire sortir, du simple collectionneur, le naturaliste de nos jours, et de l'esprit particulariste d'appropriation individuelle, enté sur l'instinct natif de la curiosité, l'aspiration désintéressée de la Science aux plus hautes synthèses.

L'Atelier du Pont (Seine-et-Oise). Industrie paléolithique de la région des grès de Fontainebleau.

PAR

Auguste MALLET (de La Roche, par Palaiseau, S.-et-O.).

Depuis plusieurs années, j'appelle l'attention des palethnologues sur l'industrie paléolithique des grès et des meulières de la région des grès de Fontainebleau.

Dans la vallée de l'Essonnes, tout autour de la Ferté-Alais, en Seine-et-Oise, j'ai découvert et exploré, à partir de 1903, divers petits abris et surplombs, dont l'industrie porte exclusivement sur le grès, et date généralement de la fin du Moustérien et du début du Magdalénien. — Je vais faire connaître l'industrie de l'Atelier du Pont.

Géologie. — La géologie régionale est très intéressante et très connue des géologues parisiens. A faible distance de l'atelier, l'éocène est représenté par des marnes vertes, et par un banc de calcaire de Brie siliceux, compact, que notre ancêtre paléolithique eut pu facilement utiliser, sans les difficultés de la fragmentation.

Les sables de Fontainebleau ont, de plus, mis à sa disposition des nodules d'hydrate de fer sableux, qu'il a parfois utilisés ; et d'innombrables blocs de grès, parfois suffisamment siliceux, mais souvent aussi imprégnés de carbonate de chaux.

L'atelier était situé sur la rive gauche de l'Essonnes, au-dessus, et un peu à droite du hameau du Pont, commune de Cerny. Il faisait face à l'Est, et se trouvait au pied d'une colline rocheuse, qui a été fortement occupée par notre ancêtre.

Les éclats et les instruments étaient englobés dans un tuf sablo-

calcaire. Dans son excellente étude des terrains traversés par l'aqueduc du Loing, notre savant collègue, M. Ramond, ne signale pas de dépôts de cette nature. Ils sont, en effet, accidentels, et généralement de faible étendue, dans la région. C'est dans un tuf de cette nature que, dans l'arrondissement d'Étampes précisément, Guettard, naturaliste du XVIIIe siècle, a découvert les restes du premier renne fossile signalé en France. On voit que, s'il y a des tufs régionaux datant de la période chaude du Quaternaire ancien, comme ceux de la Celle-sous-Moret, on peut en rencontrer de la période froide. L'industrie du Pont confirme cette donnée.

INDUSTRIE. — *Nucléus.* — Dans l'industrie régionale des grès, le vrai nucléus est le bloc matrice, duquel ont été détachés, très irrégulièrement, les éclats diversement utilisés par notre ancêtre. Le nucléus semblable à celui des régions à silex est rare. L'atelier m'a fourni, toutefois, un des trois nucléi pyramidaux récoltés dans la région.

Lames. — Notre ancêtre du Pont utilisait surtout l'éclat de fortune. J'ai rencontré, néanmoins, le type ordinaire de la lame à bords parallèles, le type Levallois, et, aussi, le type de la Vignette.

Coups de poing. — J'ai récolté neuf coups de poing du type régional, généralement grossiers, et taillés en vue de l'obtention de la pointe uniquement, la seule partie utilisable de cet instrument. Un de ces coups de poing, de forme régulièrement discoïde, de $0^{m}103$, sur $0^{m}090$, plat d'un côté, comme tous les instruments régionaux, est régulièrement taillé sur sa partie dorsale. Le côté droit et le plan de frappe ont été abattus par des retouches grossières (*Fig.* 1). Un autre coup de poing, de forme régulière, de $0^{m}109$ sur $0^{m}100$, présente sur sa partie dorsale trace de l'enlèvement de trois lames parallèles aboutissant à un talon arrondi. Sa morphologie spéciale procède d'une technique spéciale en usage dès le Casseauxien (*Fig.* 2).

Pointes à main. — L'ignorance où je suis des besoins de notre ancêtre régional me fait classer comme pointes, uniquement parce qu'ils offrent une pointe intentionnelle, des instruments qui servaient certainement à des usages différents. Il me semble préférable de les grouper provisoirement, sauf à leur assigner une place précise, quand leur adaptation sera connue.

Huit pointes grossières, dont trois à talon latéral, rentrent dans le type moustérien ordinaire (*Fig.* 3).

Une pointe de coupe amygdaloïde présente une coche au talon, exactement opposée à la pointe.

Une autre pointe, de coupe également amygdaloïde, présente, au contraire, un pédoncule exactement opposé à la pointe.

Une pointe médiane, très grossière, à manche sans retouches, n'est pas sans analogie avec les pointes acheuléennes à manche naturel ou peu retouché de Thennes, Somme. — Collection d'Acy, Musée de Saint-Germain.



Fig. 1 à 13. — *Légende :* 1, Coup de poing discoïde [1/4 gr.] — 2, Coup de poing à face plane, de coupe amygdaloïde [1/4 gr.] — 3, Pointe à talon [1/4 gr.] — 4, Pointe à ailerons [1/4 gr.] — 5, Disque [1/4 gr.] — 6, Pierre de jet discoïde [1/4 gr.] — 7, Casse-tête à pointe latérale [1/4 gr.] — 8, Racloir à talon [1/10 gr.] — 9, Bec de perroquet [1/4 gr.] — 10, Grattoir-scie [1/4 gr.] — 11, Racloir double [1/3 gr.] — 12, Alésoir [1/4 gr.] — 13, Pierre de jet, de coupe amygdaloïde [1/4 gr.].

J'ai récolté ces types ailleurs, dans la région des grès.

Une pointe médiane à ailerons, avec coche régulière des deux côtés de la pointe, et talon arrondi (*Fig.* 4).

Disques. — L'atelier m'a fourni des disques assez nombreux. Ils partent de la forme nettement arrondie (*Fig.* 5), pour arriver au coup de poing discoïde, ou à la pierre de jet discoïde. Ce simple rapprochement précise l'usage du disque, ou l'un de ses usages tout au moins. Les disques du Moustier rappellent les pierres de fronde, selon M. Paul Girod (*Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, année 1900, pl. II-VIII). L'un des disques du Pont, retouché sur une partie de son pourtour, est un grattoir-disque. On rencontre ce type à Laugerie-Basse.

Pierres de jet. — La pierre de jet est l'instrument le plus commun de l'atelier. Elle est très abondante dans le paléolithique régional.

En principe, tout caillou s'adaptant à la main, caillou de surface ou caillou polyédrique de gisement, peut servir de pierre de jet ; mais il ne constitue pas un instrument ; car la taille n'est pas intentionnelle. La pierre de jet régionale, qu'elle soit en grès ou en meulière, est, le plus souvent, de coupe amygdaloïde ; elle est un diminutif du coup de poing (*Fig.* 13). Selon sa grosseur, elle est une pierre de long jet, de court jet, ou même de très court jet.

J'ai récolté dans l'atelier deux pierres de jet à deux pointes opposées, de forme lozangique. J'ai trouvé ce type dans d'autres gisements régionaux, mais il est plutôt rare.

L'atelier m'a fourni la pierre de jet discoïde, rare également (*Fig.* 6).

Enfin, je classe parmi les pierres de jet plusieurs grès de forme pyramidale, à trois pans ou à quatre pans, dont un des angles est abattu de façon à permettre la prise à la main. Y a-t-il taille intentionnelle, ou simple adaptation d'un grès pyramidal éclaté accidentellement ? C'est un point que j'ignore : ce qui est certain est que ce type, plutôt rare, s'est rencontré dans des gisements de périodes différentes.

Casse-têtes. — Outre le coup de poing grossier, en grès ou en meulière, dont la pointe, le plus souvent en biseau, constituait un véritable casse-tête, notre ancêtre de la région des grès possédait une arme spéciale : le casse-tête à manche, avec tête et pointe latérale ; et le casse-tête bâton. Ce dernier est un bâton à quatre pans, avec ou sans poignée, s'adaptant très bien à la main.

Dans l'atelier, un instrument à tête arrondie, avec pointe nettement détachée, offre des retouches très nettes sur la partie formant tête et sur tout le côté droit (*Fig.* 7).

Un casse-tête bâton de type irrégulier, zoomorphe, offre des

retouches sur tout un côté. Il s'adapte très bien à la main, grâce à deux encoches intentionnelles.

Le casse-tête a, d'ailleurs, été signalé déjà (1). Toutefois, il paraît plus commun et plus grossier dans la région des grès de Fontainebleau.

Racloirs et Grattoirs. — Outre le racloir d'occasion, simple éclat retouché, notre ancêtre du Pont avait le racloir à talon. Le plus bel échantillon de ce type est un grand racloir à talon curviligne, de même forme que celui signalé à la station de Palaiseau-Villebon (*Fig.* 8). J'ai récolté également quatre racloirs triangulaires à base curviligne retouchée. L'atelier m'a fourni, enfin, plusieurs racloirs terminaux, droits ou latéraux. Ce type tient autant du grattoir que du racloir. Avec quelques autres formes que je signalerai plus loin, il me semble indiquer l'apparition de l'outillage magdalénien.

Coche-Grattoir. — La coche-grattoir, très commune dans plusieurs gisements des grès régionaux, est plutôt rare dans notre atelier. Deux lames présentent, chacune, deux coches ayant servi.

Burins. — Dans la région des grès de Fontainebleau, le burin droit ou latéral, n'est qu'un diminutif de la pointe, droite ou latérale. Je me demande ce que notre ancêtre du Pont pouvait bien graver avec une roche peu résistante. Peut-être le burin y avait-il un autre usage ?

J'ai rencontré ailleurs, à faible distance, le burin en hydrate de fer sableux très dur.

Coins. — L'atelier m'a fourni plusieurs instruments de ce type, de forme assez régulière et très utilisables.

Broyeurs et lissoirs. — J'ai récolté un certain nombre d'instruments que l'on prendrait, à première vue, pour des marteaux, car ils en ont la forme ; et ils s'adaptent bien à la main. Ils en diffèrent par ce point essentiel qu'ils présentent une surface plane, parfois polie par l'usage. Il faut voir dans ces instruments des lissoirs et des broyeurs. Un d'eux, encore dans son neuf, affecte la forme d'un cylindre court, à base plane et à sommet biseauté.

Mortiers. — Au lieu de creuser un mortier par le piquetage, notre ancêtre régional prenait un éclat offrant une petite cuvette naturelle ou accidentelle. Il la dégageait et la circonscrivait par l'enlèvement d'une série d'éclats. Il obtenait, de la sorte, un mortier très utilisable. J'ai récolté deux instruments de ce type dans l'atelier du Pont.

(1) A. Rutot. — *Le Préhistorique dans l'Europe centrale*, p. 156. — Musée de Saint-Germain, collection d'Acy, n° 4, 453, type 7, B.

Enclumes. — J'ai abandonné deux fortes enclumes ; mais j'en ai retenu quatre, de taille beaucoup moindre.

Plaques rectangulaires. — J'ai récolté plusieurs de ces plaques. Elles sont, sans doute, intentionnellement obtenues, car je les ai rencontrées dans plusieurs gisements régionaux, converties en instruments divers par suite de retailles et de retouches.

J'ai rencontré la lame terminée en forme de bec de perroquet. (*Fig.* 9).

Instruments divers. — 1° Un éclat spatuliforme, d'une longueur de 0m125, sur une plus grande largeur de 0m109, offre les signes de l'éclatement intentionnel. Il a été retouché soigneusement sur tout son pourtour, sauf au plan de frappe. Les retouches, bien qu'irrégulières, sont assez fines. Elles ont disparu, du côté gauche, par suite de la désagrégation du grès. Nous sommes, à mon avis, en présence d'un grattoir-scie (*Fig.* 10).

2° Voici, encore, un instrument intéressant, indiquant bien une évolution marquée de l'industrie régionale. C'est une lame épaisse, presque rectangulaire, d'une longueur de 0m130, sur une largeur de 0m070. L'une des faces est plane, comme la généralité de nos instruments régionaux. L'autre face, bombée, a été soigneusement obtenue, ainsi que la forme générale de l'instrument, par l'enlèvement d'une série d'éclats. Les deux bords de cette face ont subi de larges retouches. A la base, une retouche s'incurve vers la face plane. Au sommet, retouché et arrondi, deux retouches s'inclinent dans le même sens que la première ; tandis qu'au milieu deux petites retouches s'incurvant vers la partie dorsale, détachent un petit pédoncule. Cet instrument était fait, à mon sens, pour être enmanché. Toutefois, les retouches latérales sont trop larges pour que nous puissions en faire une scie ; elles sont plutôt celles d'un racloir. Serait-ce, alors, un racloir double, fabriqué pour un usage spécial ? Je l'ignore (*Fig.* 11).

3° Nous avons encore rencontré dans ce gisement deux alésoirs (*Fig.* 12).

Conclusions. — Dans son ensemble, l'industrie de l'atelier du Pont me paraît appartenir au Moustérien, mais à la fin de cette période ; car, si tous les types spéciaux persistent, ils ont subi leur évolution propre. Il y a, entre l'industrie si primitive de la station de la Roche et celle de l'atelier du Pont, un très grand écart ; et, de plus, je rencontre au Pont des types nouveaux, assez nombreux, mélangés aux types anciens évolués. — Nous touchons certainement à la période Magdalénienne.

Les Eolithes du Mont Sainte-Geneviève.

PAR M. LE D[r]

BAUDON (de Beauvais).

Notre Président m'ayant prié de présenter à la Société quelques spécimens des Eolithes que j'ai trouvés dans les argiles de mes fouilles du Mont Sainte-Geneviève, c'est avec grand plaisir que je fais cette communication, qui ne pourra soulever que d'utiles discussions.

Je n'entreprendrai pas devant vous la description des différentes industries que j'ai rencontrées dans les couches de limons et d'argiles que j'ai traversées; les membres de la Société, que ces questions intéressent, en trouveront les détails dans le travail que j'ai publié et qui vient de paraître sous ce titre : « *Le Préhistorique sur la Falaise du Thelle. Le Mont Sainte-Geneviève* », édité chez nos collègues, MM. Schleicher (1).

Je ne veux parler ici que de l'outillage Eolithique et Préchelléen, trouvé dans la couche la plus profonde.

Je ne puis me dispenser, pour rendre plus claire ma communication, d'entrer dans quelques détails géographiques et géologiques sur la Falaise du Thelle.

Cette falaise est constituée par une colline crayeuse, qui s'étend de l'Oise, près Boran et Précy, jusqu'à Gournay et Dieppe, en traversant les départements de l'Oise et de la Seine-Inférieure, du Sud-Est au Nord-Ouest. Au moment de son émersion des mers secondaires, elle pouvait avoir, d'après certains géologues, jusqu'à 600 mètres d'altitude; elle n'a aujourd'hui que 235 mètres environ. Les désagrégations de ses roches qui se sont opérées dès son émersion et qui ont été occasionnées par des phénomènes dynamiques et atmosphériques, par les eaux de ruissellements et par celles qui se sont infiltrées dans sa masse, ont accumulé dans les cuvettes des plateaux et dans les vallons, des sédiments détritiques, des argiles et des limons qui recouvrent les massifs de craie suivant une épaisseur variable. Sur certains points et surtout sur les pentes, la craie se montre presque à nu, surmontée par une très mince couche d'humus (*Fig.* 1).

Pendant les mers tertiaires, la plus grande partie de cette falaise constituait une île dans le Bassin Parisien. On trouve à 100 ou 120 mètres de ses sommets actuels des gisements de fossiles marins, caractéristiques des mers tertiaires.

(1) Voir *II[e] Congrès Préh. de France*, Sess. de Vannes, 1906.



Fig. 1. — Carte du Mont Sainte-Geneviève (Oise). — Echelle : 1/50.000 [Carte d'Etat-major].

Il résulte de ces données géologiques que les roches crétacées de la falaise s'étant désagrégées dès l'origine de son émersion, il est presque impossible d'assigner scientifiquement une époque aux différentes formations d'argiles et de limons qui ont recouvert ses massifs crayeux.

Ces sédiments datent-ils de l'époque tertiaire ou sont-ils quaternaires ?

On ne trouve, ou du moins je n'ai rencontré jusqu'à ce jour dans mes fouilles, aucun reste de faune. Le problème est donc très difficile à résoudre.

Mais la palethnologie peut venir en aide à la géologie et ces deux sciences, s'éclairant l'une par l'autre, pourront peut être nous donner une solution aussi rapprochée que possible de la vérité.

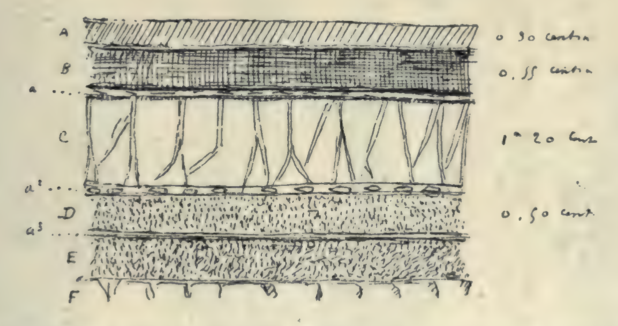


Fig. 2. — *Schéma de la Coupe des terrains* -- *Légende : A*, Humus. — *B*, Terre à briques. — *C*, Limons avec filons d'argile. — *D*, Sable rouge, très ocreux et ferrugineux. — *E*, Sable moins ocreux. — *F*, Craie. — a^1, Sol solutréen. — a^2, Sol chelléen. — a^3, Pré-Chelléen et éolithique.

Je reproduis, d'après mon travail, la coupe des terrains (*Fig.* 2) rencontrés sur l'un des points du Mont Sainte-Geneviève, à une altitude de 217 mètres.

L'humus est épais de 0^m25 à 0^m30. Au-dessous de lui, on trouve une terre argileuse brune, sans silex, utilisée pour la fabrication de la brique. Elle a 0^m55 de hauteur.

Elle repose sur un ancien sol qui renferme de nombreux éclats, des lames et des outils de la fin de l'époque moustérienne et que je considère plutôt comme solutréens.

Au-dessous de ce sol est un limon argileux dur, plus gris que le précédent et moins propre que lui à la confection de la brique parce qu'il contient des parties de craie et qu'il est moins gras et plus sableux. On y trouve des filons perpendiculaires plus ou moins obliques, provenant du fendillement de la terre, dont les plus larges peuvent avoir 0^m10, et qui se dichotomisent en filons

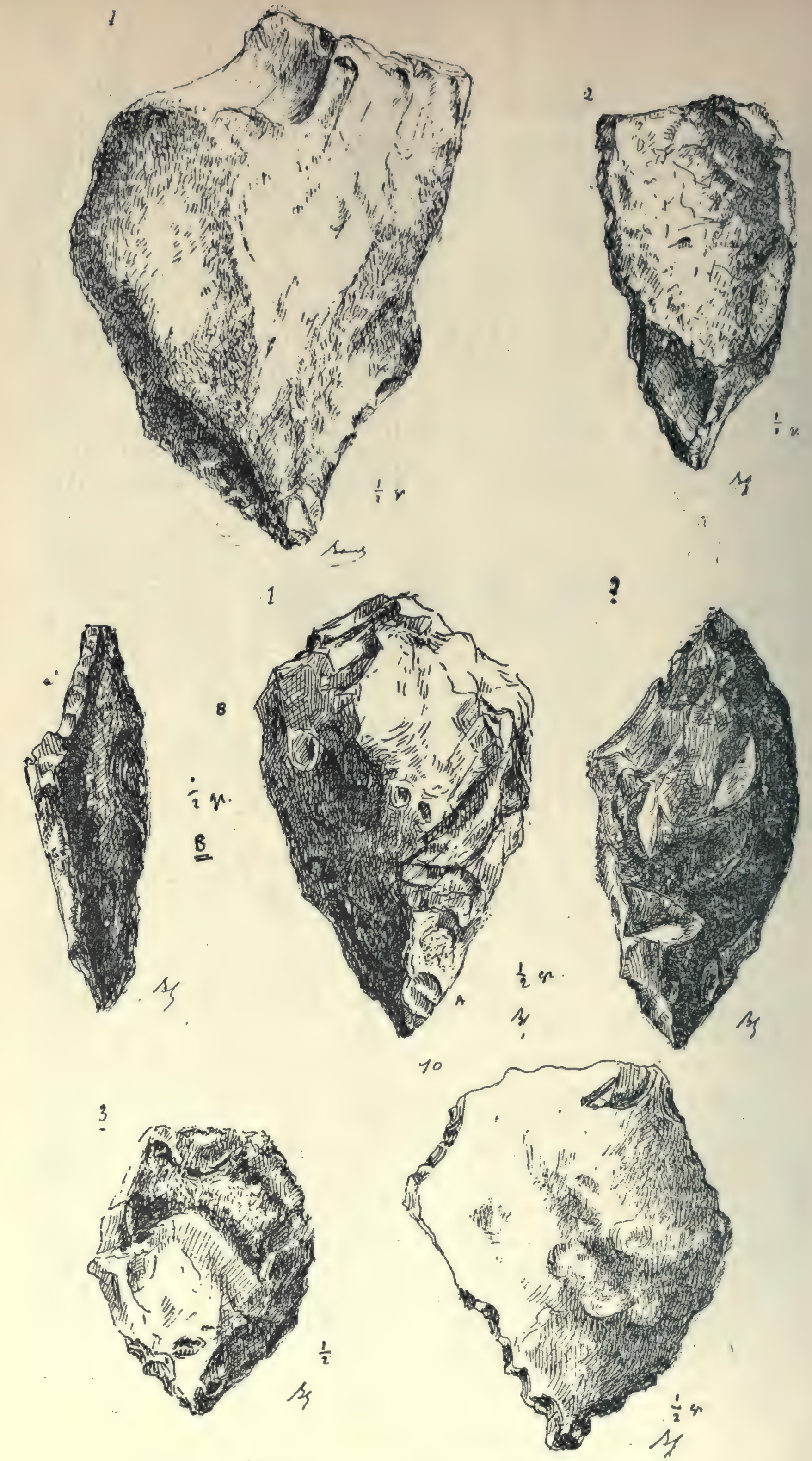


Fig. 3. — Éolithes. — Marteaux à pointes et Coups de poing.



Fig. 4. — Éolithes. — Racloirs et Grattoirs.

plus petits. Ils sont remplis d'une glaise très malléable, fine, d'un aspect gris-bleuâtre.

Ces filons commencent au sol moustérien-solutréen, et aboutissent à la base du dépôt sans le dépasser.

Ce dépôt est épais de 1m20.

Il repose sur un cailloutis d'un jaune ocreux, un peu rougeâtre, qui constitue un ancien sol et qui est épais de 0m20 environ.

Beaucoup des silex qu'on y trouve ont subi l'action du travail de l'homme. L'industrie peut se rapporter à la période chelléenne, ainsi que le démontre la présence des instruments classiques que nous y avons rencontrés.

Au-dessous de ce cailloutis est une masse sableuse, friable, rouge, très ferrugineuse par place, contenant des fragments de craie et qui présente à environ 0m40 du sol chelléen, un autre cailloutis constitué par des silex bruns foncés, dont beaucoup sont colorés par le fer (*Fig.* 3 et 4).

Ces silex ont été plus ou moins travaillés ; ce sont ceux là que j'ai tenu, sur la demande de notre Président, à vous présenter.

A première vue, on peut les différencier. Les uns sont des outils constitués avec des silex naturels ou des éclats naturels. Ce sont des cailloux presque entièrement revêtus de leur cortex, qui ont subi des retouches peu nombreuses d'accommodation, destinées surtout à rendre la préhension plus facile et, sur leurs bords, des retouches de régularisation ayant eu pour but de donner à l'outil sa forme nécessaire, suivant les besoins auxquels on le destinait.

Sur les autres, on aperçoit les traces indéniables d'un débitage intentionnel caractérisées par le point de frappe et le bulbe de percussion.

Bien qu'ils aient été un peu mêlés dans le cailloutis, il m'a été facile de reconnaître que les premiers étaient placés dans une couche inférieure. Leur coloration n'est pas la même, et il est certain que les seconds, ceux chez lesquels on trouve des bulbes et des conchoïdes de percussion, sont restés assez longtemps sur le sol, à l'air libre, comme l'indique le cacholon dont ils sont uniformément revêtus, avant d'être recouverts par une nouvelle couche de sable argileux. Quelques-uns même ont subi des retouches longtemps après leur exposition sur le sol et leur patine est différente.

Les outils faits avec des rognons naturels de silex ou des éclats naturels sont des Eolithes ; les autres appartiendraient à une époque antérieure à la période Chelléenne et seraient Pré-Chelléens. Chez les uns et les autres on trouve l'origine du coup de poing, des racloirs, des grattoirs et surtout des grattoirs à

larges et profondes encoches si nombreuses à la période primitive et qui servaient probablement à écorcer le bois.

Vous voyez ces instruments; si grossiers qu'ils soient, on ne peut nier leur usage. Ils sont trouvés en place, non pas dans des alluvions, mais sur le sol où ils ont été fabriqués, sol recouvert par des limons argileux qui renferment, 0^m50 plus haut, un outillage chelléen nettement caractérisé; et, plus haut encore, à 1^m20 au dessus de cette industrie, un outillage tout à fait différent de la fin de l'époque moustérienne et que j'attribue au Solutréen.

Il se pourrait que l'industrie Eolithique et Pré-chelléenne de ces argiles remonte à la période tertiaire. Rien ne serait plus vraisemblable et j'ai, personnellement, l'intention, au printemps prochain, quand le sol ne sera plus recouvert par l'argile d'extraction destinée à la fabrication de la brique, de faire examiner ces terrains par des géologues plus compétents que moi en cette matière et qui pourront, peut être, élucider cette question.

De l'utilisation préhistorique de silex encore pourvus de leur cortex.

PAR LE Dr

ATGIER (Livry, Seine-et-Oise).

Parmi les silex néolithiques que j'ai recueillis à l'île de Ré, il en est un, sur lequel je désire attirer l'attention, malgré son apparence fruste au premier abord, car il présente, lorsqu'on l'étudie en détails, tout un enseignement.

Il offre une face plane, ronde, patinée, dont les bords égalisés par une quinzaine de petites retouches, patinées aussi, représentent un véritable râcloir discoïde ; l'autre face irrégulièrement hémisphérique est recouverte encore de sa croûte calcaire ou cortex.

Pourquoi un côté si net, si régulier, si tranchant, alors que l'autre est si irrégulier et si fruste ?

Le travail récent et si précis de notre collègue M. Bourlon vient répondre à cette question(1).

Ce spécimen en effet est la calotte hémisphérique que l'ouvrier enlève préalablement à tout rognon de silex pour établir son plan

(1) *Les Tailleries de silex de Meusne* (*Loir-et-Cher*), Bourges, 1907, Impr. Tardy. — Extr. des *Mem. de la Soc. des Antiq. du Centre*, T. 30, br. in-8°, 12 p., avec fig.

de frappe, avant de débiter les lames du nucléus, devenu utilisable par la décortication dudit rognon.

Cette calotte a donc à l'époque néolithique été utilisée, comme râcloir discoïde, à en juger par la pièce que je vous présente, et qui a été trouvée au Bois (Ile de Ré), dans les environs du tumulus du Peu-Pierroux.

L'attention étant maintenant attirée sur l'utilisation possible de cette calotte hémisphérique, peut-être la retrouvera-t-on partout où il y a eu atelier; ou peut-être ne le retrouvera-t-on que dans les régions où, le silex étant plus ou moins rare, on était réduit, pour employer une expression moderne, à faire flèche de tout bois, en se servant comme racloir d'une calotte de rognon de silex.

Quoi qu'il en soit, une place paraît devoir être désormais indiquée dans nos musées et collections à bien des spécimens rejetés jusqu'à ce jour, comme déchets d'ateliers, pour le motif qu'ils conservent encore une surface corticale, alors que l'autre porte des traces évidentes de travail humain et d'utilisation préhistorique.

Ces spécimens utilisés sont : la calotte hémisphérique en question, encore pourvu de son cortex; 2° certaines lames latérales de dégrossissement, dont les bords, finement retouchés, ont permis de les utiliser comme râcloirs, malgré la persistance du cortex sur l'une de leurs faces; 3° enfin le nucléus épuisé, ayant fourni à l'ouvrier toutes les lames plus ou moins régulières qu'il a pu en retirer.

M. Ballet dit qu'il a conservé dans ses collections des spécimens analogues à ceux que signale M. Atgier.

M. Atgier. — Je suis heureux d'avoir été précédé dans cette idée par notre sympathique Président, dont la compétence est si grande en préhistorique, et d'avoir été éclairé dans cette voie, d'une part par la visite présidée il y a deux ans à la fabrique de silex de Meusne (Loir-et-Cher) par M. de Mortillet, et d'autre part par le précieux compte rendu de M. Bourlon sur la fabrication moderne des pierres à fusil de Meusne, destinées aux populations du Sud Africain, qui en font encore aujourd'hui un commerce considérable, malgré la découverte de la poudre encore inaccessible à leur budget.

Un tumulus du bronze.

PAR

le Lieutenant GIMON (Saint-Hippolyte-du-Fort, Gard).

J'ai l'honneur de faire connaître à la Société, par la courte note qui suit, la découverte d'un important tumulus, que j'ai pu étudier et faire fouiller en partie avec M. Ollier de Marichard, fils du distingué palethnologue de la première heure.

Désirant, pour le moment, prendre date, puisque nous avons l'intention de décrire cette sépulture dans une note détaillée, je me contente d'en souligner les plus intéressantes particularités.

Ce tumulus, situé à La Lèque, commune de Fressac (Gard), mesure 16 mètres de diamètre. Son relief est de $0^{m}70$. Dans sa partie centrale, il montre une chambre sépulcrale de $2^{m}50$ de longueur sur $1^{m}50$ de largeur, construite au moyen de grandes lauzes verticales et dallée dans le fond. Cette chambre, orientée N.-5°.-E., communique avec l'extérieur par un couloir formé de lauzes plantées. Le tout n'était recouvert que de pierres plates.

Chambre et couloir contenaient les débris très fragmentés de plusieurs corps et un assez riche mobilier composé de belles armes en silex, de bracelets, bagues et épingles en bronze, de perles en os, de fragments de poteries, etc.. Sur le pourtour du tumulus, du côté Sud, Sud-Est, Est et Nord-Est, se trouve une série de huit tombes en lauzes, de $1^{m}70$ de longueur, ayant chacune permis l'inhumation de deux ou trois corps, mais dépourvues de mobilier, si l'on excepte trois bagues de bronze à chaton, trouvées dans l'une d'elles.

La sépulture centrale présente une disposition architectonique intermédiaire entre l'Allée couverte néolithique et le grossier caisson Hallstattien.

L'examen de ces caractères, celui surtout du mobilier, la constatation du mode de sépulture (ossuaire), l'absence du fer, nous font classer ce Tumulus au *début du bronze*, à l'époque Morgienne. Les sépultures accessoires sont postérieures, et remontent probablement aux époques celtique ou gallo-romaine.

Le tumulus de La Lèque est d'autant plus intéressant que les sépultures du bronze sont rares dans nos régions et que leur mobilier est souvent moins riche que dans le cas présent.

De la prise de date d'une découverte préhistorique.

PAR

Edmond HUE (de Paris).

Depuis quelque temps, on a pu remarquer, dans les publications de la Préhistoire, de nombreuses réclamations, relatives à la priorité de découvertes préhistoriques.

Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'en étudiant les textes auxquels on fait appel, il est rare d'y trouver une indication précise et nette sur la désignation du gisement en cause. Dans certains cas, les auteurs se contentent du nom de la Commune, sur laquelle est situé le gisement; dans d'autres cas, les auteurs déclarent qu'ils ont trouvé quelque chose, et, quand on leur demande de préciser le gisement, ils se réservent et gardent leur secret!

Il est clair qu'avec cette méthode il est possible de tout revendiquer et de prendre une priorité scientifique illimitée!

Si des auteurs soupçonneux ou insuffisamment documentés n'osent pas indiquer le gisement des trouvailles qu'ils présentent, ils ne doivent pas trouver extraordinaire que d'autres chercheurs, n'ayant pas, et pour cause, les mêmes raisons de se taire, publient les trouvailles qu'ils ont faites aux mêmes endroits.

Beaucoup de chercheurs publient d'une façon aussi vague que possible les résultats de quelques grattages superficiels, et déclarent que ce procédé est une prise de date de priorité. C'est là une très dangereuse erreur, qu'il est du devoir d'une Société scientifique de relever carrément.

C'est une manœuvre que nous devons condamner sans hésitation, car son admission ne pourrait qu'annihiler les initiatives et décourager les chercheurs sérieux. Ce serait donc une grosse faute que d'encourager, en les tolérant, les indications vagues et les dénominations faussées.

Quand un auteur a réellement vu et étudié un gisement, il n'hésite pas à le publier sans réticences. Dans le cas contraire, il est *assez* indiqué de rester dans le vague, quant aux moyens de contrôle.

Aussi est-il nécessaire d'établir une règle précise pour mettre fin à ces abus; et nul n'est plus autorisé que la Société Préhistorique de France pour prendre cette initiative.

Il serait bon que la Société Préhistorique de France n'admit comme prise de date d'une découverte préhistorique que les communications conformes aux indications du MANUEL DES RECHERCHES PRÉHISTORIQUES, et contenant entre autres le *lieu-dit cadastral*, AVEC L'ORTHOGRAPHE DU CADASTRE, *et le Numéro parcellaire relevé au Cadastre*.

Ce sont les indications précises et indiscutables établies par le Manuel des Recherches Préhistoriques, qui mettront fin à ces revendications d'une autre époque.

Nous devons prêcher d'exemple et, à charge de réciprocité, n'admettre comme valables que les prises de dates effectuées sous le même régime.

Une décision énergique prise dans ce sens rendra les plus grands services à la Préhistoire et sauvegardera les découvertes des vrais pionniers de cette science.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous proposer de décider que :

« La Société Préhistorique de France n'admet comme prise de date d'une découverte préhistorique que les Communications conformes aux indications du Manuel des Recherches Préhistoriques (Chapitre V, Indications pour les Comptes rendus) ».

M. Paul PATTÉ (de Paris). — La proposition de notre collègue M. Hue mérite d'aboutir. Non seulement je l'approuve, mais je le prierai de vouloir bien y ajouter un paragraphe, relatif aux citations d'auteurs faites dans les communications. J'ai déjà eu l'occasion de remarquer à différentes reprises que des membres, dans leurs communications, citaient des passages pris dans des livres, sans en indiquer la source. Je demanderai donc d'ajouter à la proposition de notre collègue :

« Les membres qui citeront des phrases d'auteurs ou des passages de livres dans leurs communications devront indiquer la source exacte où ils ont puisé ; c'est-à-dire : 1° le nom de l'auteur, 2° le titre de l'ouvrage, 3° le chapitre et la page, 4° l'année où il a été édité et à défaut le chiffre de l'édition, 5° enfin le nom de l'éditeur.

M. le PRÉSIDENT met aux voix la proposition de M. Hue, et l'addition de M. Patté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Haches polies en silex de grandes dimensions.

PAR

A. de MORTILLET.

La hache polie de Faucouzy (Aisne), que vient de nous montrer notre collègue Pol Baudet, est non seulement fort belle et de dimensions peu communes; mais elle est aussi intéressante par sa forme. Elle appartient à un type particulier, que nous avons surtout observé dans le bassin de la Seine, principalement dans sa moitié occidentale.

Les pièces de ce modèle ont la forme d'un trapèze haut et étroit, avec bases convexes. Leurs côtés latéraux, presque complètement rectilignes, sont très régulièrement équarris; leurs grandes faces sont assez planes; leur coupant est peu arqué et leur sommet est retaillé après le polissage pour en régulariser le contour.

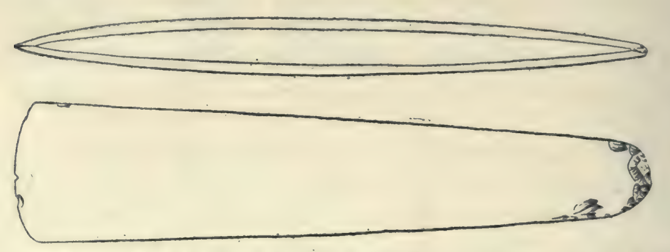


Fig. 1. — Vue de profil et de face de la Hache en silex d'Abancourt (Oise) [Musée de Rouen]. [Réduction au 1/4 grandeur].

Nous avons sous les yeux le dessin, adressé par Quenouille, d'une hache de ce genre, encore plus grande et mieux caractérisée, provenant d'Heudicourt (Eure). Ses dimensions sont $0^{m}330$ de longueur sur $0^{m}067$ de plus grande largeur et $0^{m}035$ seulement d'épaisseur au milieu.

Je vous présente de mon côté la figure d'une pièce, presque absolument semblable à cette dernière par sa forme et ses dimensions, trouvée en 1879 dans la plaine de la Garite, à Abancourt (Oise). Cette superbe pièce (*Fig.* 1), la plus remarquable que nous connaissions, fait partie des collections du Musée de Rouen. Elle mesure : $0^{m}335$ de longueur, $0^{m}074$ de largeur, et $0^{m}030$ d'épaisseur. Comme celle de Faucouzy, elle est blanchie par un cacholong assez fort.

Parmi les produits de l'industrie de la pierre à l'époque néolithique, ce sont surtout les fines pointes de flèches à pédoncule et à barbelures que l'on admire d'ordinaire. Il fallait, pourtant, un

degré d'habileté non moins grand, une expérience aussi consommée, pour confectionner les haches qui nous occupent.

Si l'on se donne la peine d'examiner les diverses opérations par lesquelles ont forcément dû passer ces remarquables pièces avant leur achèvement, on se rendra compte des difficultés qu'ont eu à vaincre ceux qui les ont faites.

La première de ces opérations consistait dans le choix d'un rognon de silex, de forme et de dimensions convenables. Il le fallait tout à la fois : régulier, long, large et épais, conditions qui ne sont pas toujours faciles à rencontrer ! Pour obtenir une hache de plus de $0^{m}33$, il était indispensable d'avoir un bloc brut d'au moins $0^{m}40$ à $0^{m}50$ de longueur...

Lorsqu'on avait enfin trouvé un rognon siliceux ayant les proportions voulues, on lui faisait subir un premier travail de dégrossissement, qui devait déjà réduire sensiblement son volume.

Puis, par un travail plus délicat, on transformait cette grossière ébauche en une autre aussi régulière que possible, afin de réduire au strict minimum l'opération, toujours longue et pénible, du polissage.

Il s'agissait ensuite de polir la pièce, en lui conservant en tout sens une forme parfaitement symétrique : ce qui demandait aussi une grande adresse. La hache d'Abancourt est à ce point de vue admirablement réussie ; tout en lui conservant un galbe impeccable, on est parvenu à faire presque totalement disparaître les traces des entailles nécessitées par son ébauchage.

Nous pouvons signaler quelques échantillons des grandes ébauches de haches en silex dont il vient d'être question, abandonnées avant d'avoir été polies.

Une de ces ébauches, longue de $0^{m}30$ sur $0^{m}10$ de large et $0^{m}06$ d'épaisseur, appartient au Musée de Corbeil.

Une autre, trouvée en 1888, au fond d'un hallier, dans la plaine de Blaru, canton de Bonnières (Seine-et-Oise), est dans la collection Gallais, à Mantes. Elle mesure $0^{m}335$ de longueur, $0^{m}100$ de largeur, et $0^{m}060$ d'épaisseur.

En 1895, il a été découvert à Linas, près de Montlhéry (Seine-et-Oise), une cachette composée de quatre ébauches de haches, probablement enfouies par un habile tailleur de silex. Ces belles pièces, qui sont aujourd'hui dans la collection E. Debled, à Linas, ont respectivement : $0^{m}230$, $0^{m}240$, $0^{m}260$ et $0^{m}275$ de longueur.

Les haches plates en silex du type dont il est ici question sont si semblables entre elles comme forme et comme facture qu'on peut se demander si elles ne sont pas l'œuvre de tailleurs et de polisseurs de silex fort experts, ayant répandu les produits de leur fabrication dans des contrées assez éloignées de leur atelier.

Nous savons qu'au néolithique ce genre de commerce se pratiquait chez nous d'une façon très active pour les grandes lames que fournissaient les ateliers des environs du Grand-Pressigny, et en Suède pour les haches et autres objets en silex d'un fort beau travail, qu'on retrouve disséminés sur les points les plus divers de ce pays.

Terrains quaternaires du Nord de la France, d'après GOSSELET et LADRIÈRE.

PAR

DESAILLY (de Paris),

Ingénieur des Mines.

On divise généralement le Terrain Quaternaire en 3 assises : inférieure, moyenne, supérieure (1) ; mais, en réalité, il n'existe que deux séries de couches de formation très différente, qui sont : le Diluvium ; les Limons.

A. — Assise inférieure.

Elle se divise en quatre zônes, que l'on peut grouper en deux séries (en commençant par la base des dépôts).

Série inférieure :	1.	Diluvium ou dépôt caillouteux inférieur.
—	2.	Sable.
Série supérieure :	3.	Glaise.
—	4.	Tourbe.

I. — *Série inférieure.*

1. *Diluvium et sable.* — Se trouve dans le fond des vallées et sur le flanc. Les cailloux du diluvium sont roulés. C'est un dépôt de la rivière, qui a creusé la vallée.

Le creusement de la vallée a demandé un temps considérable ; et sa durée a été assez étendue pour que la faune et l'industrie aient pu éprouver de sérieuses modifications. C'est ce qui explique que, dans la vallée de la Seine, l'*Elephas antiquus* se trouve sur

(1) Les trois assises du Quaternaire sont séparées l'une de l'autre, soit par un gravier, soit par des traces de ravinement. — Elles forment trois groupes d'âge différent, qui se distinguent par la nature de leurs sédiments et par leur stratification très souvent discordante.

COUPE SCHÉMATIQUE DES TERRAINS QUATERNAIRES
DE PARIS A LA HESBAYE (Belgique), d'après **MM. Gosselet** et **Ladrière**.

ASSISES	TERRAINS				FAUNE
Assise supérieure	Limon supérieur ou terre à briques..				
	Limon sableux ou Ergeron..........				*Helix. Succinées. Bulimes.*
	Gravier supérieur..................				
Assise moyenne	Limon gris cendré..................				*Succinées.*
	Limon fendillé......................				
	Limon sableux......................				
	Gravier moyen......................				*Elephas primigenius. Hyena spelæa.*
Assise inférieure	Série supérieure.	Tourbe.................			*Limnées. Helix. Succinées.*
		Glaise.............			*Succinées. Pupa. Helix.*
	Série inférieure.	Sable..................			
		Diluvium ou Gravier inférieur.	Niveau supérieur.		*Elephas primigenius* Mammouth).
			Niveau inférieur.		*Elephas antiquus.*

les terrasses élevées à la cote + 50, tandis que l'*Elephas primigenius* se rencontre à des niveaux plus bas, à la cote 30.

Il y a des exceptions. Ainsi à Montreuil, près Paris, on a trouvé le *Rhinoceros tichorinus* et le *Renne* à la cote 100, tandis que l'*Elephas antiquus* se rencontre à Chelles, à la base des graviers et au niveau de la Marne.

Quelquefois, il existe dans le diluvium deux niveaux très distincts. A Abbeville, par exemple, il y a une couche inférieure de diluvium gris avec faune à *Elephas antiquus,* et une couche supérieure rougeâtre avec la faune à *Elephas primigenius* et silex acheuléens. A Spiennes, dans la carrière Helin, il existe deux couches minces de diluvium séparées par du sable vert.

Il arrive souvent que les cailloux du diluvium sont séparés en deux parties par un lit de sable.

2. *Sable.* — Le sable forme à la surface des cailloux un dépôt régulier, marquant la fin des phénomènes de transports intenses.

Il est contemporain du Diluvium ; à mesure que les cours d'eau se rétrécissaient, le courant diminuait d'intensité sur les bords ; le sable s'y déposait, en même temps que les cailloux continuaient à s'amasser dans les points où le courant était plus fort.

Diluvium des plateaux. — Outre ces diluviums en relation directe avec les vallées actuelles, il existe des dépôts caillouteux sur les terrasses élevées et sur les plateaux.

Il provient du remaniement par ruissellement torrentiel du conglomerat à silex tertiaires; et on le confond souvent avec lui.

Ils sont en effet très difficiles à limiter.

II. — *Série supérieure.*

3. *Glaise.* — C'est une argile plus ou moins sableuse, souvent grise.

Sa composition dépend du sol environnant, qui a fourni les éléments de sa composition minéralogique.

Elle renferme beaucoup de Succinées, des Pupas, des Hélix, etc.

Elle descend sur les pentes, mais s'arrête avant d'atteindre les vallées profondes.

Elle existe à Amiens, mais manque à Saint-Acheul.

4. *Tourbe,* — Sous ce nom, il faut entendre un limon tourbeux, plus ou moins sablonneux.

Quelquefois, la matière végétale est si abondante qu'elle donne au limon une mauvaise odeur. C'est probablement là l'origine de la mauvaise odeur de l'eau de nombreux puits, dont la nappe aquifère est retenue par la glaise 3.

Cette couche tourbeuse a fréquemment été enlevée par ravinement.

B. — Assise moyenne.

Elle est séparée de l'assise inférieure par un gravier plus ou moins épais.

Elle se divise en quatre zônes :

5. Gravier moyen.
6. Limon sableux.
7. Limon fendillé.
8. Limon gris cendré.

5. *Gravier*. — Il est toujours fort peu épais. Il est formé de sable anguleux empâtant des silex anguleux, des galets éclatés et quelques gros silex.

On y trouve *Elephas primigenius*, *Hyœna spelœa*.

6. *Limon sableux*. — Sable argileux gris, à veines irrégulières jaunes ou rouges. Il contient des nodules d'oxyde de manganèse. Souvent il présente des taches noires végétales et a des éclats de silex.

Son épaisseur ne dépasse pas $0^{m}60$.

7. *Limon fendillé*. — Limon argileux brun rougeâtre, se divisant en petits fragments schistoïdes qui sont tapissés par un enduit d'ocre jaune.

C'est la zone la plus constante de l'assise moyenne.

Souvent elle repose sur le diluvium par suite de l'absence des limons sableux.

Le limon fendillé est très semblable au limon supérieur et sert comme lui à la fabrication des briques.

8. *Limon gris cendré*. — Gris blanchâtre ou gris cendré, rempli de particules charbonneuses.

Les *Succinées* y sont abondantes.

Il contient fréquemment des nodules d'oxyde de manganèse.

Cette couche manque très souvent, parce qu'elle a été ravinée.

Elle existe dans le pays chartrain.

(1) Dans certaines vallées crayeuses, comme celle de la Somme, par exemple, il arrive que le gravier moyen soit formé presque uniquement de débris de craie usés. On lui donne alors le nom de « *Presle* ».

C. — Assise supérieure.

Elle recouvre les autres assises en stratification transgressive et en les ravinant.

Elle monte très haut sur les plateaux et descend très bas dans les vallées.

Elle a été précédée d'un puissant phénomène de ravinement, qui a creusé les vallées plus profondément.

On la divise en trois zônes :

9. Gravier supérieur.
10. Limon sableux supérieur.
11. Limon supérieur.

9. *Gravier supérieur*. — Très peu épais, formé de petits éclats de silex et parfois de galets tertiaires et de poussées calcaires provenant des couches inférieures.

Il manque souvent dans les dépôts ; à Saint-Acheul ; il a presque $0^{m}80$ d'épaisseur.

L'absence de cailloux roulés, la faible épaisseur du gravier supérieur démontrent qu'il n'est pas le produit d'un fleuve, mais celui d'un puissant ruissellement de courte durée qui a déblayé les vallées.

10. *Limon sableux supérieur*, ou *Ergeron*, jaune clair, très fin, doux au toucher. — C'est un sable excessivement fin.

Il est souvent calcarifère et renferme des galets de craie. Quelquefois on y rencontre des éclats de silex. Epaisseur : 2 à 3 mètres. Il est plus épais sur le flanc du vallon que sur les plateaux.

Près d'Amiens, il a presque 10 mètres d'épaisseur. Il est stratifié et renferme *Helix, Bulimes*, *Succinées*.

On le distingue du sable tertiaire, parce qu'il contient des grains et granules de craie.

11. *Limon supérieur*, ou terre à briques. — Il constitue les terres fertiles, qui forment la richesse du nord de la France.

C'est un limon argileux, brun rougeâtre, homogène, sans apparence de stratification.

Il est criblé de petits trous, qui vont dans toutes les directions.

Jamais il ne contient de calcaire.

On y trouve quelquefois des éclats de silex.

Il s'étend du sommet des plateaux jusqu'au fond des vallées, avec des différences d'altitude de plus de 150 mètres.

Considérations générales.

Les diverses assises et zones du Quaternaire du nord de la France et de la Belgique sont remarquables par leur constance et leur superposition.

L'une ou l'autre peuvent manquer; quelquefois plusieurs font défaut. Mais il n'y a jamais interversion dans l'ordre de la succession.

On le suit depuis la Hesbaye jusqu'à Paris (1), et on ne constate que de légères modifications minéralogiques.

Le mode de formation du limon est encore inconnu; l'action fluviale n'est manifeste que pour l'assise inférieure du quaternaire.

Limon des hauts plateaux. — Il existe des régions où l'on ne rencontre pas les terrains qui viennent d'être décrits.

Le limon qu'on y rencontre paraît dû uniquement à l'altération des roches sous-jacentes. Telles sont les régions tertiaires du Laonnais et du Noyonnais.

On n'est pas encore fixé sur l'âge de ces limons, qui doivent cependant se rapporter à une des couches quaternaires, qu'on vient de décrire.

Ateliers et stations de la vallée de l'Epte.

PAR

Martial IMBERT (de Paris).

L'Epte, qui de Gisors se dirige sur Vernon, sert de limite au département de l'Eure et le sépare de celui de Seine-et-Oise; elle était autrefois la ligne frontière de la vieille Normandie; aussi trouve-t-on sur ses bords de nombreux retranchements.

A Vernonnet où elle se jette dans la Seine, elle passe au pied du rempart d'une enceinte, que la carte au 80 $^{c}/_{00}$ décore du nom de *Camp romain*. En face de son embouchure dans la Seine, à Grand-Val, existe un deuxième « *Camp romain* ».

A Sainte-Geneviève, on trouve une motte avec fossé et une enceinte enveloppante; à Bosc-Roger une autre motte. A Beaudémont, une enceinte féodale repose sur une motte transformée.

Il en est de même à Château-sur-Epte où les ruines du donjon surmonte une motte avec fossé extérieur.

(1) La concordance des différentes couches quaternaires de la vallée de la Seine avec celle de la région du nord a été établie et vérifiée dans les carrières de Gentilly, Bicêtre, Villejuif, Ivry, les Hautes-Bruyères, etc.

A Dangu, des enceintes en terre ont été signalées par notre collègue M. Coutil.

Mais si la vallée de l'Epte a une réelle importance à l'époque historique, il semble certain que nos ancêtres des temps préhistoriques l'ont également appréciée ; car les monuments mégalithiques et les ateliers de taille de silex témoignent de l'existence d'une nombreuse et forte population.

Les dolmens de Trie Château, de Boury, de Copierres (commune de Montreuil, de Dampsmesnil sont tous d'importantes allées couvertes ; ceux de Boury et de Dampsmesnil, offrent des sculptures sur les parois et des dalles de vestibule percées.

Des silex taillés se trouvent sur les côteaux qui longent les deux côtés de la vallée ; et il est sans doute bien peu de champs où on ne puisse en rencontrer.

De nombreux ateliers doivent exister sur plusieurs points de cette riche vallée ; mais nous ne pouvons signaler que deux de ces stations qu'il nous a été donné d'étudier personnellement,

L'une des deux se trouve sur des terrains de la ferme de Fayel, commune de Saint-Clair-sur-Epte ; cette ferme, indiquée par la carte au 80 $^{o}/_{oo}$, est à 700 mètres N. N. E. de Montreuil-sur-Epte. L'atelier de silex se trouve sur la ligne menée de la ferme de Fayel à Buhy, à 500 mètres de la ferme et à 1000 mètres de Buhy ; c'est sur les pentes d'un mamelon que les silex se trouvent avec assez d'abondance. C'est un véritable atelier de taille, car les percuteurs s'y rencontrent ainsi que les nucleus. De nombreuses pièces intéressantes peuvent être recueillies ; mais les éclats, les pièces de rebut y sont innombrables.

Un autre atelier existe entre Baudémont et Saint-Rémy, commune de Bus-Saint-Remy. L'emplacement exact est sur la droite du chemin en allant de Villeneuve à Saint-Rémy, sur la gauche de celui allant de Bus-Saint-Rémy à Bray, et à l'Est du chemin allant de Beaudémont à Saint-Rémy. Ces trois chemins circonscrivent en triangle une parcelle de terrain, qui, sur la carte au 80 $^{o}/_{oo}$ porte la cote 146. C'est l'emplacement de l'atelier de taille de silex que nous voulons signaler.

Dans deux ou trois visites faites à cette station, nous avons recueilli plus d'une douzaine de percuteurs, dont plusieurs ayant à peine servi ; 2 ébauches de haches destinées au polissage, mais abandonnées par suite de défauts dans la taille ; des nucleus, des grattoirs et fragments brisés de haches polies.

Dans une prochaine communication, nous parlerons des objets trouvés dans le dolmen de Dampsmesnil.

Les Mégalithes de Savatole, au Bernard (Vendée) (*Suite*) (1).

PAR

Dr Marcel BAUDOUIN et Georges LACOULOUMÈRE.

II. — *Le Dolmen du Terrier de la Frébouchère.*

Définition. — C'est le monument du groupe des mégalithes de Savatole, qui, le premier, a dû attirer l'attention des archéologues et des visiteurs. Cela tient à ce qu'il est encore debout, assez bien conservé, très reconnaissable, d'un accès très facile, et représente un ensemble assez élégant.

Placé dans un endroit où il ne gêne en rien l'exploitation agricole, il pourrait très facilement être protégé. En tout cas, il mérite d'être conservé, comme l'un des types les plus nets des « Dolmens vrais », c'est-à-dire des *Mégalithes funéraires à chambre presque circulaire*, de la région du Bernard et de la Vendée.

Par son aspect spécial, dû à l'inclinaison de sa table, il ressemble beaucoup au Mégalithe de la Pierre Levée de Soubise, à Bretignolles (2), et par suite se rapproche de ce qu'on a appelé les « Dolmens en crapaud ».

Historique. — Nous avons dit plus haut qu'il avait attiré l'attention dès 1836, et avait été cité alors par E. Delange, qui a dû le visiter. — C'est donc à cet auteur qu'on en doit la première mention.

En 1840, il a été décrit avec un certain soin par Léon Audé, qui y a vu un *demi-dolmen*.

« Ce demi-dolmen (3), parfaitement conservé, se compose d'une table, entièrement ronde, de 10 mètres de circonférence et de 0m50 dans sa plus grande épaisseur, qui porte à l'ouest sur 2 pierres couchées à fleur de terre, et s'appuie à l'est sur deux supports de champ, élevés de près d'un mètre ; l'aire est entièrement *pavée* dessous d'une grande pierre plate (4). Les blocs de granit de cet édifice ont dû être apportés d'au moins 400 mètres, peut-être de la Frébouchère (5) ».

(1) Voir les Bulletins de 1906 et 1907, *passim*.

(2) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Les Mégalithes de Bretignolles*. Paris, Schleicher et Cie, 1903, in-8°.

(3) Ce terme est inexact, ainsi que nous l'expliquerons. — Il s'agit simplement d'un *Dolmen à table inclinée*, comme nous venons de le faire remarquer.

(4) Nous donnerons la raison de cette apparence au cours de notre description.

(5) Nous avons dit d'où ils provenaient en réalité ; d'ailleurs, il n'y a pas d'affleurement de granulite en ce point.

En 1860, l'abbé F. Baudry a consacré quelques lignes à ce mégalithe, qui était aussi pour lui un *demi-dolmen*.

« Le dolmen du milieu (1) est très gracieux et forme aujourd'hui le demi-dolmen; mais les appuis qui gisent à l'ouest nous font croire qu'autrefois il était complet (2). L'entrée est entre les deux piliers de l'est (3), qui le supportent et le maintiennent incliné. La table, en granit (4), a 2m30 sur 2m70, et pèse 14.835 kilogr. »

En 1864, au *Congrès archéologique* de Fontenay, F. Baudry n'a fait que citer ce dolmen. — Depuis, personne n'y a fait la moindre allusion.

Toutefois Baudry, en 1872, l'a indiqué et placé sur sa carte préhistorique du Bernard. Et il correspond sans doute au point noir situé au nord de la lettre D (Ténement de Savatole) de cette figure ; mais il est impossible de l'affirmer (*Fig.* 1).

Ce dolmen a été aussi indiqué dans le *Dict. top. de la Gaule* (Art. Le Bernard, p. 145), d'après F. Baudry lui-même (5).

Situation. — Ce mégalithe est situé exactement dans l'angle sud-est du champ n° 404, appelé, comme nous l'avons dit, le *Terrier de la Frébouchère*, alors qu'il aurait dû garder le nom de *Terrier de Savatole* (n° 2).

Il est même placé, en réalité, sur un *monticule*, surélevé d'au moins 0m50 à 0m60 (tout comme celui de Pierre Soubise, à Bretignolles), qui correspond à l'extrémité sud, évasée et arrondie en cercle, du petit terrier, séparant aujourd'hui la pièce n° 404 du n° 403, appelé *Terrier de Savatole* (n° 1) (*Fig.* 13). Il touche immédiatement au nord au terrier assez élevé, qui sépare le n° 404 du chemin (*Fig.* 2).

Nature du Monument. — 1° *Disposition générale.* — Delange y a vu avec raison un véritable Dolmen ; mais Léon Audé, en raison sans doute de l'inclinaison très accentuée de la table, n'y avait reconnu, en 1840, qu'un *Demi-dolmen*. L'abbé Baudry, qui avait accepté cette conception, a eu soin toutefois de faire remarquer que jadis il s'agissait d'un *Dolmen complet*, en raison des piliers en place à l'ouest. — Pour nous, il n'y a aucun doute : c'est un Dolmen typique, dont la table est *inclinée* aujourd'hui, par suite

(1) Ce terme ne permet pas le doute et nous a été précieux pour la détermination des éléments du groupe mégalithique de Savatole.

(2) Baudry, on le voit, a fini par soupçonner la vérité.

(3) C'est exact.

(4) Légère erreur de détermination pétrographique [Voir plus loin].

(5) C'est, par erreur, que ce Dict. place l'un des *trois* dolmens qu'il cite dans le n° 405. — Il y en a deux dans le numéro 404, et un dans le n° 403.

de la chute du grand pilier ouest. C'est un exemple de la variété bien connue des *Dolmens en Crapaud,* parce que, vus d'un côté (à l'ouest en général), ils ont l'aspect de ce Batracien au repos (1).

Ce mégalithe est bien un *Dolmen*, parce que la *Chambre sépulchrale* est presque régulièrement *circulaire*, au lieu d'affecter la forme *rectangulaire*, plus ou moins allongée, caractéristique pour nous du *fond* des Allées couvertes; et parce que ses dimensions sont aussi restreintes que possible.

Quand il était intact, il devait être très gracieux et très élégant. En tout cas, à l'heure présente, il est encore assez bien conservé pour être très digne d'une visite, au seul point de vue pittoresque et artistique, et d'un classement par l'Etat, comme monument intéressant au point de vue scientifique.

2° *Orientation.* — Comme l'a indiqué F. Baudry, l'entrée de ce mégalithe est à l'Est, mais pas tout à fait à l'Orient.

Nous avons relevé exactement à la boussole la direction du grand axe, qui passe entre les deux piliers de l'Est; et nous avons constaté qu'en réalité l'orientation de l'entrée de la sépulture est exactement *Nord-Est*, comme celle de l'Allée couverte voisine, précédemment décrite.

Il faut conclure de là que les Mégalithes de Savatole ne doivent être tout à fait contemporains de celui de la Pierre Folle du Plessis [car cette Allée couverte est orientée plus franchement à l'*Est*], si ces données astronomiques indiquent la situation du soleil levant à l'époque où furent élevés ces monuments. Nous avons d'ailleurs dit plus haut que les sépultures de Savatole doivent être du *début* du Bronze, tandis que la Pierre Folle du Plessis est plutôt du *milieu* du Bronze.

Les *photographies cardinales équidistantes*, que nous avons prises en 1903, suivant notre méthode (*Fig.* 10 et 11), indiquent très bien, d'une part, la forme en *Crapaud* accroupi, à l'ouest et sur les profils nord et sud; et, d'autre part, la situation exacte de l'entrée. L'épreuve, exécutée exactement à l'Est, montre en effet que cette ouverture est reportée notablement vers le nord, c'est-à-dire du côté droit de la photographie (*Fig.* 10, I).

Description du Mégalithe. — 1° *Aspect d'ensemble.* — Comme nous l'avons dit, ce monument n'est plus aujourd'hui dans son

(1) En Vendée, nous avons encore le Dolmen en *crapaud* de Pierre Soubise, à Bretignolles. — En Bretagne, un mégalithe de cette nature porte même ce nom dans le langage populaire.

état normal. Par suite d'un phénomène spécial, la grosse pierre qui l'obturait à l'occident s'est penchée vers l'est et est tombée dans l'intérieur du Dolmen ; ce qui a amené la chute de la table à l'ouest.

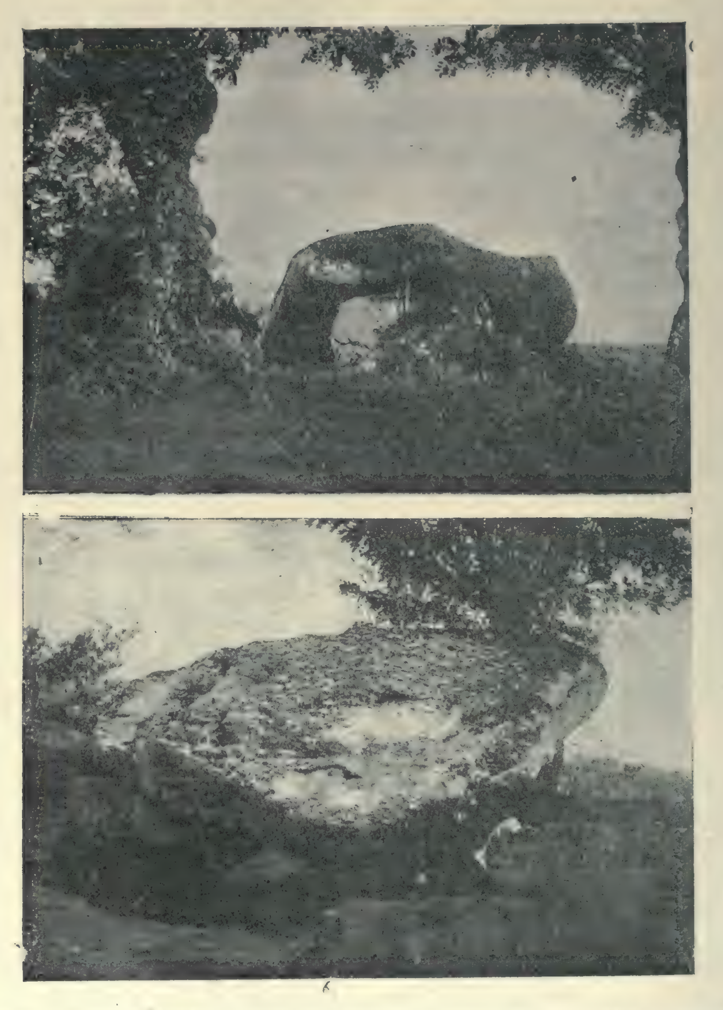


Fig. 10. — Photographies cardinales équidistantes du Dolmen du Terrier de la Frébouchère au Ténement de Savatole, Le Bernard (Vendée).

Vues Est et *Ouest* (*Août 1903*).

I. En haut. — *Vue Est: Avant* les fouilles (un mètre indique la hauteur). — Pilier Est.
II. En bas. — *Vue Ouest* : *Pendant* les fouilles (Dégagement de la base de la *Pierre du Fond*) ; — Face supérieure de la Table ; — *Pilier Sud-Ouest*.

Cette interprétation nous paraît aujourd'hui évidente ; mais nous avons été assez longtemps avant de la découvrir. Elle ex-

plique très bien cette phrase de Léon Audé : « L'aire est entièrement *pavée* au-dessous d'une grande pierre plate ». Or cette pierre n'est pas une *dalle de pavage*, mais le bloc du *fond*. D'ailleurs, c'est au-dessous d'elle qu'il a fallu chercher l'endroit de la sépulture.

Le monument a été bâti, comme le Dolmen de Bretignolles, sur un petit *tertre*, élevé de 0m80 à 1 mètre au-dessus du sol normal. L'intérieur est un peu incliné vers l'ouest. L'entrée est au centre du tertre et le fond sur le versant ouest : ce qui explique pourquoi la pierre du fond devait être très élevée ; pourquoi les blocs de l'entrée sont au contraire assez enfouis ; pourquoi l'entrée est encore sur le terrier lui-même, qui sépare les champs 403 et 404. Et cette disposition explique encore mieux la bascule de la pierre de l'ouest, par suite du glissement des terres de ce petit tumulus.

2° *Eléments architectoniques.* — Le mégalithe se compose d'une série de *piliers*, placés en *cercle*, au milieu desquels est tombée la *Pierre du Fond* ou pilier de l'ouest, et d'une *Table* unique, qui recouvre le tout.

A. *Table.* — La table du Dolmen serait entièrement *ronde*, d'après Léon Audé. En réalité, elle est plutôt polygonale (Voir *Fig.* 10, II). Sa forme est celle d'un pentagone irrégulier, et non d'un *quadrilatère*. Elle a quatre côtés : Sud-ouest, Sud-est, Nord-ouest et Nord-est (*Fig.* 12) ; mais le Nord-est peut être divisé en deux, dont la partie nord est excavée (*Fig.* 10, I).

Cette pierre est très *inclinée vers l'ouest*. Elle forme, en effet, avec le sol un angle d'environ 30°, comme l'on peut s'en rendre compte sur les *Fig.* 10 et 11. Elle est en somme presqu'horizontalement couchée, puisqu'elle n'est élevée au Nord-est que de 0m85 au-dessus du sol de l'entrée (*Fig.* 11).

Elle repose, à l'ouest, par son bord, sur la pierre du fond, devenue horizontale et correspond à sa base même, sortie du sol (*Fig.* 10, II). Elle ne repose plus que sur les deux piliers *est* et *nord* (1), restés en place (*Fig.* 10 et 11), et cela sur toute l'étendue de leur bord supérieur. Elle ne les déborde que de quelques centimètres.

Elle est en granulite.

Ses *dimensions* sont les suivantes : *Circonférence* totale = 10m35 (10 mètres, d'après Léon Audé). — *Diamètre* Nord-est=Sud-ouest (*Axe d'érection* du Dolmen) = 3m35. *Diamètre* Nord-ouest=Sud-est (axe perpendiculaire) = 3m40. Ce qui donne un diamètre moyen de 3m30. — *Epaisseur, maximum* au nord-est : 0m40 (et non 0m50

(1) Ce sont les deux piliers de l'est de Léon Audé.

au maximum, d'après Léon Audé : ce qui est exagéré) ; minimum au sud-ouest : 0,20. *Moyenne :* $0^{m}30$ (1).

Elle cube par suite : $3^{m}30 \times 3^{m}30$, ou $10^{m}90 \times 0,30 = 3^{mc}270$.



Fig. 11. — Photographies cardinales équidistantes du Dolmen du Terrier de la Frébouchère, au Ténement de Savatole, Le Bernard (Vendée).

Vues Nord et *Sud* (*Août 1903*).

I. En haut. — *Vue Nord : Avant* les fouilles. — Aspect de l'entrée au Nord-est.
II. En bas. — *Vue Sud : Pendant* les fouilles. — Profil de la table. — Bloc de calage du Pilier Sud [non encore replacé] (Un mètre indique la hauteur).

Son poids est de $3^{mc}27 \times 2,65$ [puisque la granulite a une densité de 2,65 au moins] ; soit 9.000 kilogr. environ. — Baudry

(1) Baudry a donné de trop petites dimensions : $2^{m}30 \times 2^{m}70$; soit un rayon moyen de $2^{m}50$, et une circonférence de 8 mètres environ ($7^{m}85$).

avait donné : 14.835 kilogr. : ce qui était beaucoup trop exagéré.

Rien à noter sur ce bloc, très régulier, constitué par une belle plaquette de granulite, recouverte de lichens (*Fig.* 10, II).

B. *Piliers.* — Les piliers sont de deux ordres : 1° ceux qui sont en *place* et *debout*, sur lesquels se repose encore la table à l'orient ;

2° Ceux qui avaient été *renversés* et *déplacés*, avant les fouilles de 1903. lors du glissement de la table, et que nous avons dégagés, déplacés ou replacés nous-mêmes, au cours des travaux.

a) *Piliers debout en place.* — Ils sont au nombre de *deux* et visibles sur nos photographies (*Fig.* 10 et 11). Ils avaient déjà été remarqués par Léon Audé et Baudry.

L'un est au *nord*, l'autre à l'*est* (*Fig.* 12); et ces deux supports sont très dégagés et très visibles.

On voit, enfoncée en terre au *sud*, un autre bloc, qui a l'air d'être un pilier également ; mais ce n'est qu'un *bloc de calage*, intérieur, *resté en place*, d'un *pilier déplacé* [le pilier sud], et nous le décrirons avec lui.

1° *Pilier Nord* (N° I). — Ce pilier d'entrée est en place et debout ; il est bien visible, de face, sur la photographie cardinale nord (*Fig.* 11, I). Il est nettement dirigé de l'est à l'ouest; mais il est très incliné en dedans (environ 45°), c'est-à-dire au sud, et semble tomber vers l'intérieur.

De forme quadrilatère, à faces planes couvertes de lichens, il est vu en notable raccourci sur la photographie : ce qui lui donne une hauteur actuelle qui ne dépasse guère 0^m80. Pourtant, sa face externe visible hors du sol a une hauteur de 1^m15 (par suite de l'inclinaison). Il est large de 1^m40 et épais de 0^m25. Il est en granulite. — Il serait en contact à l'ouest avec la pierre du fond redressée.

2° *Pilier Est* (N° II). — Ce bloc est aussi très régulier, en place, et debout, comme le montre la photographie cardinale correspondante (*Fig.* 10, I). Il ne semble pas incliné en dedans, à première vue; toutefois, à un examen approfondi, il a une très légère inclinaison. De forme rectangulaire, il se dirige du nord au sud, avec un peu d'obliquité vers l'est (*Fig.* 11, I). Il a une hauteur de 0^m85 au-dessus du sol, une largeur de 1^m20, et une épaisseur de 0^m25. Il est en granulite.

Il est distant de 1^m25 du pilier est; et cet intervalle correspond à l'entrée du Dolmen. Il est séparé de 0^m40 du bloc de calage A, encore en place, du Pilier n° III (*Fig.* 12).

b) *Piliers renversés* ou *déplacés*. — Ils sont au nombre de deux : l'un *Sud-ouest;* l'autre *Sud,* avec un bloc de calage voisin.

1° *Pilier Sud* (N° III). — Ce pilier était complètement *déplacé*. Il se trouvait, à notre arrivée, sur le tertre, au sud-ouest du mégalithe, et au contact du pilier suivant ou sud-ouest. Arraché de sa place, il avait basculé en dehors et chaviré sur sa *face externe*. Aussi était-il à plat sur le tertre de terre, avec son sommet au sud-ouest.

Ses dimensions sont : Longueur 1^{m}60 (ancienne hauteur) ; largeur : 1^{m}45 à la base ; épaisseur : 0^{m}40 au maximum.

Ce pilier est en granulite. Quand il était en place, il devait obstruer la partie Est du grand espace que l'on voit à gauche du pilier Est sur l'une de nos photographies (*Fig*. 11, II).

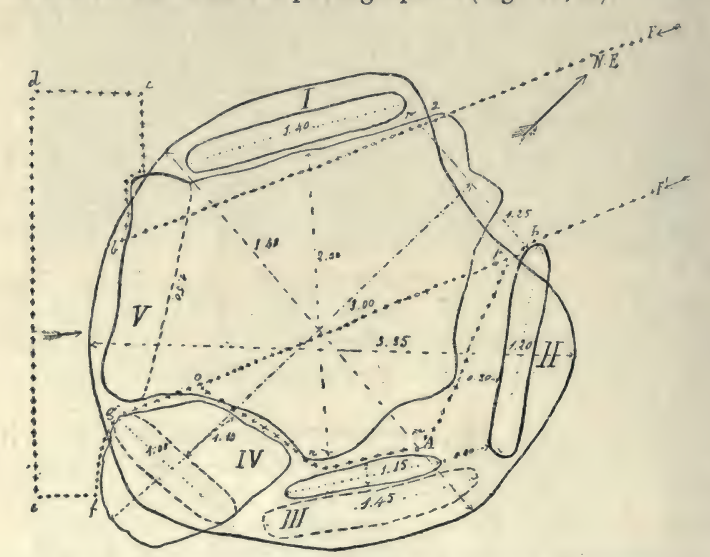


***Fig*. 12.** — Plan schématique du Dolmen du Terrier de la Fréhouchère. [Echelle : 2 centimètres par mètre].

Légende : I à V, Piliers. — A, Bloc de calage du pilier III. — Tranchée Est : F, F', *a*, *b*. — Tranchée Ouest : *e f c d*. — Tranchée sous le pilier V : *b g a b*. — *o m n p*, fouille au sud, au dessous du pilier V tombé.

Actuellement, il est debout et sorti de terre ; mais, en 1903, nous l'avons remis à sa place, sans toutefois l'enfoncer en terre, en l'appuyant sur le bord de la table (*Fig*. 12, III) (1).

Bloc de calage A (N° III'). — Il était calé, du côté intérieur, par un bloc assez gros, en grès à grains fins, qu'on voit encore en place (*Fig*. 12, A). Il fait à peine une saillie de 0^{m}40 au-dessus du sol ; mais il est large de 1^{m}15 et dirigé, bien entendu de l'est à l'ouest. Son épaisseur est d'environ 0^{m}20.

Ce qui indique qu'il s'agit bien d'un bloc de calage, et non d'un

(1) On ne le voit pas sur la *Fig*. 11 (II), exécutée avant cette remise en état, c'est-à-dire au cours même de la fouille.

pilier, c'est sa faible inclinaison en dedans, sa nature pétrographique, et son peu de saillie en place au-dessus du sol du dolmen (ce n'est pas en effet un bloc renversé).

Ce bloc de calage est à 0m40 à l'ouest du Pilier Est.

2° *Pilier Sud-Ouest* (N° IV). — Ce bloc est resté *en place*, mais est désormais *renversé* sous l'extrémité correspondante de la table. Il doit être tombé, lui aussi, en dehors, c'est-à-dire sur sa face externe, si bien que son sommet semble au sud. Sa direction est est-ouest (*Fig.* 10, II).

Sa largeur est de 1 mètre ; sa longueur de 1m10 (ancienne hauteur) ; son épaisseur, de 0m30.

Quoiqu'il soit en grès à grains fins et de peu de hauteur (1m10), nous y voyons un Pilier, et non pas un simple bloc de calage interne du pilier V (comme le N° III') ou du pilier III : cela parce que ce dernier pilier III ne serait pas assez large pour obturer le grand vide, qui se trouve actuellement entre le support Est et le bord de la table reposant sur la pierre du fond renversée ; mais notre interprétation reste évidemment discutable, car le pilier V *pouvait*, *redressé*, *obturer cet espace*.

Léon Audé avait noté l'existence de ce pilier par ces mots : « [La Table] porte à l'ouest sur deux pierres couchées à fleur de terre ». La seconde pierre était tout simplement le bord postérieur du Pilier n° V du dolmen, qu'il nous reste à étudier, et que Léon Audé avait cru distincte de la « grande pierre plate », pavant l'aire de la sépulture, alors qu'il s'agit d'un seul et même grand bloc. — Tant qu'à Baudry, il avait aussi vu plusieurs appuis gisant à l'ouest.

Ce pilier vrai ou faux, a du être ajouté après coup, une fois le monument établi, pour obstruer un vide qui restait. La roche qui le constitue a été trouvé dans le voisinage, comme le bloc de calage A ci-dessus.

c) *Pierre du Fond* (Pilier N° V). — Cette pierre, remarquée par Audé et Baudry, et qu'Audé croyait distincte d'une pierre plate, placée dans l'aire, nous a longtemps intrigués ; et nous n'avons découvert sa véritable nature de « Pierre du Fond » et sa continuité avec la dalle, *simulant* un pavage, qu'après les fouilles terminées.

Cela reconnu et établi, la disposition générale du Monument est devenue très claire dans notre esprit.

Ce grand bloc, étalé aujourd'hui sous la Table qui à l'ouest repose sur son bord correspondant (*Fig.* 12, V), était autrefois *vertical* et obturait le mégalithe à l'ouest (*Fig.* 13, V). Il est tombé à l'est, sur sa face interne, par glissement vers l'ouest de sa partie enfouie en terre ; comme il est très haut (ce qui fut rendu nécessaire par l'érection du Dolmen sur le flanc ouest d'un tertre peu élevé), en

tombant de la sorte, il a écarté le pilier sud et l'a rejeté en dehors ; puis il s'est placé sur toute l'aire de la sépulture, qu'il recouvre en totalité.

De forme extrêmement irrégulière, il touchait : au nord, au Pilier nord par son bord le plus épais ; au sud-ouest, au Pilier correspondant au sud, au bloc de calage du Pilier III. Il n'est éloigné actuellement du Pilier Est que de 0^m25 ; et il *dépasse* au moins de 0^m50 l'entrée (1). — Ce bloc est en granulite.

Ses dimensions sont : Epaisseur, 0^m20 au sud, 0^m25 au nord, 0^m70 à l'ouest (*Fig.* 13, V) (2). Sa largeur est de 2 mètres au maximum (1^m50 à l'Ouest) ; et sa longueur 2^m50.

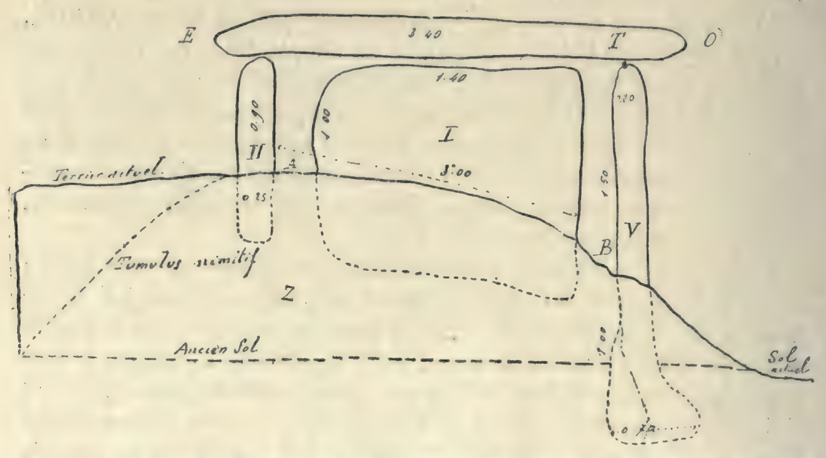


Fig. 13. — Elévation (schématique) du Dolmen du Terrier de la Frébouchère, supposé restauré. — [Echelle : 2 centimètres par mètre]. — Vue *Nord*.

Légende : V, Pilier du fond, supposé redressé ; T, Table, en place, supposée horizontale ; I, Pilier Nord ; II, Pilier Est, de profil ; A, B, sol du dolmen ; Z, petit Tumulus, sur lequel est construit le mégalithe.

En raison de cette dimension et surtout de sa forme, elle devait être enfouie au moins d'un mètre dans le sol, et peut-être plus (*Fig.* 13).

En effet, toute la base fendue, irrégulière et bosselée, devait disparaître en terre (*Fig.* 10, II).

Pétrographie. — Ce dolmen est constitué par les deux sortes de roches déjà mentionnées : 1° Le *Grès ;* 2° la *Granulite*. Mais, là aussi, la granulite l'emporte de beaucoup sur le grès : ce qui est d'ailleurs la règle, au moins pour les dolmens de la région (3).

(1) Cette constatation, très importante, plaide en faveur de notre hypothèse de pierre de fond tombée.

(2) Cette épaisseur a été notée au cours des fouilles, car on ne voyait auparavant que 0^m40 au-dessus du sol.

(3) Le Dolmen du Breuil est presque tout entier en granulite.

Sans revenir sur le point d'origine de ces éléments pétrographiques, ajoutons seulement qu'ils sont répartis de la façon suivante :

1° *Granulite* : La Table ; tous les Piliers Nord, Est, Sud, et la Pierre du Fond (Ouest).

2° *Grès* : Le Pilier Sud-ouest et le bloc de calage du Pilier Sud.

Cette constatation paraît bien prouver que le Pilier sud-ouest n'a été qu'un pilier « de renforcement », utilisé après coup pour obturer l'espace compris entre les piliers ouest et sud, laissé trop grand et non prévu par les constructeurs, quand ils établirent le projet de cette sépulture en granulite, et allèrent chercher des blocs de cette roche à une certaine distance.

Reconstitution. — Si nous supposons la pierre du fond relevée et verticale, nous nous trouvons en face d'un *Dolmen*, *sur Tumulus* peu élevé, régulier, dont la table horizontale est à environ $1^{m}50$ d'élévation à l'ouest (*Fig.* 13), et dont les piliers d'entrée, actuellement infléchis, avaient, verticalement, à peu près un mètre. Le monument parait en réalité situé sur le versant *ouest* du petit tumulus : ce qui indique nne modification ultérieure !

L'entrée, située au nord-est, a $1^{m}25$ de largeur.

Il est probable que le Dolmen (1) de Savatole, dont cette *entrée* est bien manifeste, devait être précédée d'une *petite galerie*, du côté du soleil levant. Sans cela, on ne s'expliquerait pas cette ouverture, car ordinairement les *vrais dolmens*, sont totalement *fermés*. De plus, cette hypothèse permet de rapprocher, pour la date d'érection et comme nature d'architecture, ce dolmen des deux *Allées couvertes* voisines du Terrier de la Frébouchère et du Terrier de Savatole (2).

La chambre sépulchrale présentait une profondeur d'environ 3 mètres et une largeur maximum de $2^{m}50$ environ : ce qui constitue un mégalithe à peu près circulaire, d'un rayon de $1^{m}50$.

Il est très probable qu'autrefois ce dolmen sur tumulus était lui-même *sous tumulus*.

Lorsque la terre qui le recouvrait eut été enlevée, soit par les eaux, soit par la main des hommes, peut-être lors de l'établis-

(1) Léon Audé, en 1840, a critiqué ainsi le texte de Delange : « Les autres dolmens de la commune du Bernard [exception pour la Frébouchère], seulement indiqués, le sont [décrit] avec plusieurs erreurs involontaires : aussi le beau *demi-dolmen* du Terrier de la Frébouchère est pris pour un dolmen renversé par le vandalisme ». — En réalité, c'est Delange qui avait raison ; et ici c'est le critique qui avait tort ! — D'ailleurs L. Audé s'est trompé encore pour d'autres dolmen de la région.

(2) Le *Dict. topog. de la Gaule* a écrit : « du *Terrier dit* de Savatole, section D, n° 403, 404, 405, trois dolmens ».

sement du Chemin de Savatole, on le trouva constitué ainsi que nous l'avons indiqué. Cette manière de comprendre ce mégalithe ressort clairement d'ailleurs du tableau ci-dessous, résumant les dimensions de tous les éléments architectoniques du monument.

Dolmen du Terrier de la Frébouchère.

Éléments architectoniques		Dimensions			Observations
		Longueur	Largeur	Epaisseur	
Côté Nord et Est	*Entrée* : Nord-Est.	0.80	1.25	»	Ouverture régulière.
	1° Pilier Nord.	0.80	1.40	0.25	En place. Debout } Donnant la hauteur primitive.
	2° Pilier Est.	0.85	1.20	0.25	En place. Debout }
Côté Sud	3° Pilier Sud.	1.10 [1.60-0.50]	1.45	0.40	Sorti du sol. Remis debout; non enfoui.
	4° Pilier Sud-Ouest.	1.10	1.00	0.30	Encore en place. Renversé [Douteux].
Côté Ouest	5° Pilier Ouest. (Pierre du Fond).	1.50 [2.50-1.00]	1.50 à 2m	0.20	*Pierre de l'Aire* (Léon Audé). [*Pilier de l'Ouest*, tombé dans l'intérieur, et non *Dalle de Pavage*]
Table.		3.40	3.35	0.30	Inclinée, en Dos de Crapaud.

Fouilles (1903). — Ce Dolmen, en raison de la disposition constatée des blocs en place, nous avait semblé devoir donner des résultats intéressants au cours de fouilles méthodiques.

Aussi l'avons-nous attaqué le premier. Malheureusement, tout comme le Dolmen de la Pierre de Soubise, à Bretignolles, auquel il ressemble tant, et quoi qu'il soit sur terrain *calcaire* (au lieu d'être sur microgranulite), il n'a rien donné. — On n'y a absolument rien découvert, à notre grand étonnement...

D'ailleurs, l'exploration a été relativement facile. Il nous a suffi, en effet, de faire établir une *tranchée*, allant de l'entrée, c'est-à-dire du Nord-est au Sud-ouest, et suivant le grand axe du mégalithe, pour examiner tout l'intérieur de la sépulture. Il a, bien entendu, fallu passer *au-dessous même* de la pierre du fond, tombée dans l'intérieur, et travailler au-dessous d'elle, car il était impossible de l'extraire sans tout démolir.

Tranchée sous la Pierre tombée. — Cette tranchée, commencée à deux mètres en avant du mégalithe et faite à travers le terrier, fut établie sur une largeur de un mètre. Elle fut creusée à 1 mètre de profondeur d'abord par un homme placé du côté Est; puis par un autre, travaillant à l'Ouest, qui s'efforça de rejoindre le précédent, en passant au-dessous du rebord externe, visible, de

la pierre du fond et de la partie la plus affaissée de la table. Ces ouvriers durent creuser à plat ventre sur le sol, à l'aide d'instruments à manches courts et de barres de fer, pour pouvoir opérer dans l'aire du mégalithe, au-dessous de la pierre qui la recouvrait (*Fig.* 12).

Au sud, pour rejoindre l'emplacement des piliers, on creusa à peu près jusqu'au bloc de calage A de la *Fig.* 12.

a) *Disposition du limon des plateaux et de la terre noire.* — En dehors du dolmen, au niveau du Terrier, on ne voit que de la *terre jaune*, constituant le sol naturel de la région. Elle ne contenait que des débris blanchâtres de vieilles racines d'arbres ou d'arbustes pourries.

Quand on fut arrivé dans l'intérieur même du monument et qu'on commença à creuser au nord-est, sous la pierre n° V tombée, on arriva alors sur de la *terre noire*, tout à fait analogue à de l'humus, à de la terre des cimetières.

L'ouvrier, creusant à l'ouest et qui avait dû dégager tout le bord inférieur de la pierre n° V (Voir *Fig.* 10, II), trouva d'abord 0m30 de terre jaune ordinaire. Mais, quand il eut atteint, à 0m40 de profondeur, la partie située sous ce bloc, il rencontra la même *terre noire*, comme son collègue. On était donc bien là en pleine sépulture et arrivé à l'intérieur du dolmen ; et *c'est cette constatation qui nous a fait admettre comme démontrée la chute à l'est de la pierre en question.*

Quand toute la tranchée fut faite au-dessous des blocs qui gênaient, on put constater sur la coupe de ses parois nord et sud qu'au fond même du mégalithe, à l'ouest, il n'y avait plus de la terre jaune par dessus la terre noire. Par suite en ce point même, on avait, comme à l'entrée, dû toucher au sol, et fouiller. En effet, la *terre noire*, se trouvant en contact même avec la pierre tombée, il n'y avait pas de doute à avoir à ce sujet.

D'énormes racines d'arbres (1) courraient çà et là dans la terre noire sous les piliers ; ce qui a compliqué notablement le travail. Mais il est très probable que, si nous en avons trouvé une aussi grande quantité en ce point, c'est parce qu'elles étaient attirées par cette *terre noire*, constituant un véritable *engrais*. En effet, au niveau de la terre jaune (limon habituel des plateaux), nous n'en avons presque pas trouvé.

Cette *terre noire*, si « alléchante » pour les racines, est une preuve évidente qu'il y a eu là jadis une *sépulture* par *inhumation*, qui, malheureusement, a été fouillée depuis l'enfouissement du cadavre.

(1) Une de ces racines venait d'un orme, situé de 6 à 7 mètres au sud-ouest !

b) *Pierres calcaires.* — Au milieu de la terre extraite de la tranchée et du pourtour du mégalithe, on a trouvé près d'un mètre cube de petites pierres *calcaires*, rapportées, prises dans le voisinage, et constituée par des blocs roulés de calcaire liasique du sous-sol, très tendre. — C'étaient, évidemment, des petits blocs de calage, qu'on plaçait au pied des supports, déplacés au cours de la violation de sépulture.

c) *Terre noire de la sépulture.* — Nous avons recueilli un échantillon de la terre *noire* qui se trouvait dans ce dolmen, à l'endroit où on aurait dû trouver des ossements humains. L'examen de cet échantillon nous a donné les résultats suivants.

A la *calcination,* poussée à fond, on voit que cette terre contient une notable quantité de *parties organiques*, qui *brûlent* avec assez de facilité, et qui flambent, comme le font surtout les *matières végétales* en cette occurence. Nous n'avons pas cru d'ailleurs devoir peser, avant et après cette opération, la terre soumise à l'analyse, les déterminations de quantité n'ayant pas grand intérêt en l'espèce.

A l'*examen microscopique*, dans l'eau et l'alcool, cette terre est apparue constituée, comme d'usage, par une masse composée de parties minérales (cristaux de quartz, en particulier) d'une part, et, d'autre part, d'*éléments végétaux* désorganisés, avec quelques fibres et radicelles, de coloration verte (1) ou noirâtre, assez abondants, et presqu'aussi nombreux que dans la boue artificielle des puits funéraires de Troussepoil, au Bernard : ce qui semble indiquer une notable proportion de matériaux de cette origine. Par contre, nous n'avons pas pu retrouver la moindre trace d'éléments d'ordre zoologique (cuticules, spicules, parties osseuses, etc.) dans cette terre.

Ce qui semble prouver, d'une part, que, dans les sépultures, ce sont encore les *éléments d'origine végétale* qui se conservent le plus longtemps après les *ossements* (voir ce qui a lieu dans les puits funéraires gallo-romains), et que, dans l'espèce, ce dolmen a été fouillé à une époque où les os ont pu être enlevés dans leur totalité, et avant leur effritement.

TROUVAILLES. — Elles ont été nulles, en réalité.

1° Mais, presqu'à la surface du sol, au niveau de l'entrée, on a trouvé un bouton à maille, en fer, pour pantalon ou veston, avec saillie centrale. Il est large de 0^m03. — Il est tout à fait *moderne*, et sans intérêt.

(1) On sait qu'on ne trouve presque plus de ces parcelles noirâtres et surtout *verdâtres* dans les cendres, c'est-à-dire dans la terre *calcinée*.

2° D'autre part, un fragment de *mâchoire supérieure de Chèvre* (*Capra hircus*, L.), rencontré dans la terre jaune et presqu'à la surface, sur les côtés de la tranchée, en dehors du dolmen, est, pour nous, une nouvelle preuve qu'une fouille a dû être faite à une époque où cet animal vivait encore en abondance dans la contrée, c'est-à-dire à l'*époque romaine*. — En effet, cet ossement ne paraît pas, d'une part, *préhistorique*; et, d'autre part, il y a longtemps que les Chèvres ont été remplacées dans le pays par les Moutons!

Attaque du Mégalithe. — 1° *Action sur le Monument.* — La destruction incomplète du Mégalithe parait due à une *attaque humaine*; et il est facile d'en comprendre le mécanisme. Une fois le monument à découvert sur le petit tumulus, il a suffi d'une fouille mal faite à l'intérieur du Dolmen et trop près du pilier ouest, aidée d'un dégarnissement trop considérable de la partie ouest du tumulus, pour amener la chute, vers l'est, de la grande pierre du fond.

La Table s'est alors effondrée de ce côté et a fait sauter en dehors le Pilier sud-ouest (n° III), en même temps qu'elle renversait sans doute en dehors le pilier de renforcement n° IV, peu solidement établi. — Cela obtenu, les choses sont restées dans cet état jusqu'à nos jours.

2° *Violation de la Sépulture.* — *a*) Si nous avons insisté tout particulièrement plus haut sur la constitution géologique du sol, c'est que ce sous-sol est exactement le même que pour l'Allée couverte précédente, et que, cependant, nous n'avons pas trouvé ici trace d'ossements humains! Ce sous-sol, indiscutablement *calcaire*, qui explique très bien leur conservation dans le monument voisin, a dû certainement les conserver de même façon; et c'est probablement ce qui a dû se passer en réalité. — Si donc nous n'avons rien trouvé, c'est, évidemment, qu'on a fait disparaître ces restes à un moment donné; autrement dit qu'on a autrefois dévalisé cette sépulture, car jamais, de mémoire d'homme, ce dolmen n'avait été scientifiquement exploré. Mais d'autres preuves sont d'ailleurs favorables à cette violation ancienne de la sépulture.

b) Citons d'abord le *bel aspect*, à cette époque, du monument, qui a dû dès lors attirer l'attention des curieux, tandis que le voisin, attaqué dans un autre but, et effondré peut-être dès ce moment, ne paraissait être qu'un amas de pierres sans aucun intérêt. — On y a vu de suite une cachette; et l'on n'a pas manqué de la vider à fond. — Il est des plus probables, d'ailleurs, qu'on y fit de précieuses trouvailles.

c) La façon, dont la *pierre du fond est tombée sous la table*, est, pour nous, comme nous l'avons dit, une autre preuve en faveur de cette recherche par les hommes à une époque ancienne. En effet, il est fort possible qu'ils aient alors creusé trop profondément dans l'intérieur ou à l'extérieur de la sépulture, et au pied même de cette pierre, si bien qu'elle chavira du côté de l'est.

3° *Époque de la Violation.* — A quelle époque remonte cette violation ? D'après ce que nous avons dit précédemment et les trouvailles faites au cours des fouilles du mégalithe voisin, nous croyons qu'il faut incliner ici pour un évènement contemporain de la *conquête romaine.*

a) En effet, ce mégalithe est situé, à Savatole, sur la bordure septentrionale d'un chemin, qui paraît avoir été au moins amélioré par les *Romains*, s'il existait déjà et était plus ancien (ce que semble indiquer l'étymologie de *Savatolè*, probablement gauloise).

Et il n'y aurait même rien d'étonnant à ce qu'à cette époque les Romains aient encore trouvé ces sépultures à peu près à l'état de dolmens sous tumulus, et que, pour agrandir la voie, ils aient dû attaquer ces buttes à cachettes antiques (*Savatole*), et explorer celles d'un accès facile, dans ce quartier qui prit alors un nom *latin*, d'où est sorti celui de *Terriers* (1).

b) Il se peut aussi que cette violation remonte soit aux attaques des premiers Chrétiens (VI[e] siècle) (2), soit même aux Guerres de Religion. Mais nous n'avons aucune donnée suffisante pour choisir entre ces deux hypothèses.

Conclusions. — Le Mégalithe du Terrier de la Fréhouchère est un type de *Dolmen vrai* (3), établi sur petit tumulus, qui, autrefois, était probablement *sous tumulus*, et peut-être précédé d'une *Galerie* en *Allée couverte*. La *chambre* qui persiste est de la *belle époque mégalithique*, étant donné la régularité et la nature

(1) Les noms des lieux dits : *Savatole* (gaulois) d'abord ; puis *Terriers* (de *terra*, latin), plaident en faveur d'une telle interprétation.

(2) Les Gaulois et les Celtes ne fouillèrent pas de parti pris, croyons-nous, les mégalithes. — Ce furent les Chrétiens gallo-romains qui commencèrent et durent être fort surpris de leurs découvertes !

(3) A l'entrée du chemin de Savatole, sur la route des Moutiers-les-Mauxfaits, il y a un *Calvaire*, qui doit remonter à une assez haute antiquité. — Il a dû être placé là à dessein ; par suite il représente peut-être une sorte de *Christianisation* du groupe des Dolmens de Savatole.

Il n'y aurait rien d'impossible d'ailleurs à ce que, à la place de ce calvaire, il y ait eu jadis un *menhir*, indicateur ou satellite de la nécropole de Savatole. Mais ce n'est qu'une hypothèse, qui nous est suggérée par ce qui a été noté en Bretagne et la persistance des traditions, si vivaces dans notre Vendée.

En effet, il y a environ 80 mètres (distance normale) entre le Calvaire et le Dolmen de Savatole ; et le calvaire se trouve à peu près à l'*Est* (situation *cardinale*).

de sa construction, et son aspect franchement *circulaire*. Comme aucun mobilier funéraire n'a été découvert au cours des fouilles méthodiques opérées en 1903, on ne peut dire de quelle période il date ; mais on est en droit d'affirmer que la *sépulture par inhumation* (indiscutable après l'examen de la terre) a été violée et explorée à une date ancienne, qui semble remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine.

Présentation d'un patin en os de Neuchâtel (Suisse).

PAR

le Lieutenant **BOURLON** (**d'Orléans**).

Le Musée historique d'Orléans possède une pièce très intéressante, surtout après la récente présentation de M. Desailly (1), et l'article de M. Adrien de Mortillet qui la suivait (2) : c'est le patin à glace en os, provenant du Lac de Neuchâtel, que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

Fait d'un métacarpien de cheval, taillé en pointe et relevé à l'avant, il a $0^{m}229$ de longueur.

Une face, qui présente de fines stries longitudinales, a été fortement polie par un usage prolongé. A la partie postérieure, près du talon (partie qui, d'après l'emploi que nous attribuons à la pièce, a évidemment le plus travaillé), l'usure a même atteint le canal médullaire, mettant ainsi le patin hors d'usage.

L'autre face porte à chaque extrémité un trou circulaire, permettant le passage de courroies qui devaient être rondes. Des encoches transversales se remarquent également sur une partie de cette face. Je ne pense pas que ce soit une ornementation, mais seulement un moyen de faire adhérer plus fortement le pied à la semelle.

Cet objet a été acheté en Suisse il y a quarante ans environ ; on ne possède malheureusement pas sur sa provenance des données suffisantes pour qu'on puisse se prononcer sur son âge.

(1) Desailly. — *Ossements d'animaux ayant servi de patin.* — *Bulletin de la Sooiété préhistorique de France*, 24 janvier 1907.

(2) Adrien de Mortillet. — *Les patins en os.* — *Bulletin de la Société préhistorique de France*, 28 février 1907.

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 1907.

Présidence de M. le Dr Ballet.

M. le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 juillet 1907.

A propos du procès-verbal, des communications sont faites par MM. BALLET et DUBUS [Voir les notes remises].

Sont excusés: MM. Desailly et Pol Baudet.

Décès de M. E. FOURDRIGNIER, Vice-Président.

M. le PRÉSIDENT, au début de la séance, prononce l'allocution suivante.

Messieurs, avant de commencer nos travaux, permettez-moi de prendre la parole. Nous venons d'avoir la douleur de perdre notre Vice-président, M. E. FOURDRIGNIER. Je crois être votre interprète, en exprimant ici nos plus profonds regrets. Cette perte sera vivement sentie et laissera un grand vide parmi nous.

Fourdrignier était tout dévoué à la Société ; c'était un homme de grand savoir, un érudit, un collègue de très haute valeur. Vous savez, Messieurs, quelle était sa compétence dans les choses de l'âge du bronze et du fer. Il avait parfois des aperçus ingénieux, à propos de certaines questions encore obscures.

Je n'ai malheureusement pas été prévenu du jour et de l'heure des obsèques. Sans nul doute, la Société y eût été représentée; et je me serais fait un devoir d'y assister. Je ne puis plus que lui adresser aujourd'hui, en votre nom et au mien, un dernier et suprême adieu.

Ceux qui l'ont connu et apprécié garderont son souvenir.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la Notice nécrologique ci-dessous, qu'il a rédigée avec des notes adressées par notre collègue, M. le Dr LÉTIENNE (de Louveciennes), parent et ami de M. Fourdrignier.

Léon-Martial-Joseph-Edouard FOURDRIGNIER est né à Beuvry (Nord), le 17 avril 1842. Il est mort à Paris le 30 septembre 1907.

Employé des contributions indirectes, notre collègue, au début de ses études archéologiques, s'adonna surtout au *Gaulois*. Fixé en 1873 en Champagne, sa première trouvaille date du 9 avril 1876; elle est relative à sa mémorable découverte de la double sépulture de la Gorge-Meillet,

sur le territoire de Somme-Tourbe (Marne). Vous connaissez tous la belle monographie qu'il consacra à cette sépulture à char. Certains d'entre vous se rappellent la joie avec laquelle il vint à l'Exposition Universelle de 1878 la disposer lui-même, telle qu'il l'avait trouvée, sous les vitrines de l'exposition rétrospective du Trocadéro. Plus tard, il mit le même soin à l'aménager au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain, où elle occupe la salle IX. Les moyeux de bronze ciselé des roues du char, les pièces du harnachement en bronze orné de coraux, le haut casque conique, l'œnochoe de bronze, la profusion des armes et des vases, le bracelet d'or retrouvé en place, les boutons garnis de corail, où tiennent encore des lambeaux d'étoffe, témoignent de la richesse et de l'importance de cette sépulture. La découverte fut sensationnelle. Elle classa désormais Fourdrignier parmi les archéologues en renom Depuis lors, à Limours comme à Saint-Germain, à Maubeuge comme à Versailles ou à Mantes, dans les postes successifs que l'Administration lui confia, à Sèvres enfin où il termina sa carrière comme receveur particulier des Contributions Indirectes, il ne cessa de donner, soit pour diverses commissions, soit pour la Société d'Anthropologie, soit pour les divers foyers scientifiques où il fréquentait, des travaux nombreux.

E. Fourdrignier était un technicien consommé, qui jadis parcourut toute la Champagne à cheval, à la recherche des fosses sépulcrales, qu'il connaissait si bien! Il a inventé une *sonde archéologique*, qui porte son nom. Il était très habile dans la reconstitution des objets trouvés.

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Officier de l'Instruction publique, il était membre de la Société d'Antropologie de Paris, de la Société des Antiquaires de France, de l'A. F. A. S., de la Société française d'Archéologie, de l'Association des études grecques, etc. etc. Il appartenait à la Société française des Fouilles archéologiques, dont il avait organisé une partie importante de la dernière exposition.

Il avait contribué, avec quelques-uns d'entre nous, à la fondation de la *Société préhistorique de France*; et il fut l'un des collaborateurs de notre *Manuel des Recherches préhistoriques*. Membre des *Congrès préhistoriques de France*, il avait assisté à celui de Vannes; mais la maladie l'avait empêché de nous accompagner à Autun, en août dernier.

E. Fourdrignier s'occupait, en outre, beaucoup de céramique, de numismatique, et surtout de musique. On lui doit des œuvres musicales appréciées, chants, chœurs, partitions d'orchestre, etc., et des recherches sur les instruments de musique du Musée de Saint-Germain. Ce fut un travailleur opiniâtre et un chercheur heureux, guidé par une sorte d'intuition, qui n'était en réalité que la résultante de ses grandes qualités d'observateur et de ses sérieuses études.

On lui doit les travaux suivants :

Embrasement à distance; miroirs conjugués. — In-12°, 10 pages, 3 figures (*Edité pendant le siège de Soissons, octobre* 1870).

Notes archéologiques. Double sépulture gauloise de la Gorge-Meillet, territoire de Somme-Tourbe (Marne). Etude sur les chars gaulois et les casques dans la Marne — 1 vol. in-4° avec 10 grandes planches en couleur. Paris et Châlons-sur-Marne, 1878.

Catalogue explicatif illustré de la collection Ed. Fourdrignier exposée au Trocadéro en 1878. — In-12°, 16 pages, 3 figures, 1 planche. Paris, 1878.

Essai sur la peinture et l'ornementation des vases gaulois trouvés dans le département de la Marne. — In-4° avec planches en couleur. Paris, 1879. Epuisé.

Sur la découverte de deux casques à forme conique dans les sépultures de Cuperly et de Thuizy (Marne). — In-8°, 12 pages. Paris, 1880.

Les casques gaulois à forme conique. L'influence orientale. — In-8°, 32 pages, 9 figures. Paris, 1880.

Les sépultures doubles de Thuizy (Marne). — In-8°, 11 pages. Paris, 1880.

Double sépulture à char de la Gorge-Meillet. — In-8°, 10 pages, 14 gravures, 1880 (Extrait des *Matériaux pour l'Hist. Prim. et Nat. de l'Homme, XV° année*).

Lettres familières sur le Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain. — In-8°, 36 pages, 29 figures. Versailles, 1882 (*tiré à* 10 *exemplaires. Annuaire de Seine-et-Oise*).

Notice sur quelques monnaies antiques trouvées à Briis-sous-Forges. — In-8°, 8 pages. Versailles, 1883.

Le vase de bronze du Catillon (Terr. de Saint-Jean-sur-Tourbe). — In-8°, 4 pages, 2 héliogravures. Paris ; Francfort-sur-le-Mein, 1883 (Extrait de la *Rev. arch.*, oct. 1883.

Quelques mots sur l'optique chez les anciens. Lentilles et projections. — In-8°, 6 pages. Paris, 1883 (*Bull, du Photoclub*).

Note sur la numismatique gauloise. — In-8°, Versailles, 1883 (*Annuaire de Seine-et-Oise*).

Notice sur l'ancienne Eglise de Croissy. Fouilles de 1886. — In-8°, 20 pages, 3 figures, 1889 (*Bull. de la Com. des Ant. et Arts de Seine-et-Oise*).

Sur quelques monnaies trouvées dans les sépultures mérovingiennes d'Andrésy; notes archéologiques. — 1 broch., avec 6 figures. Paris, 1891.

Etude sur les bracelets et colliers gaulois. — 1 brochure, in-8°, avec 2 planches et 7 figures. Paris, 1892.

Aperçu sur les fouilles mystérieuses de Triel. — 1 broch. in-8°, Paris, 1892.

Les ruines du palais de Saint-Cloud, 1893 (*Bul. de la Com. des Ant. et Arts de Seine-et-Oise*).

Le Menhir de Clamart. In-8°, 8 pages. Paris, 1894.

Les anciens instruments de musique du Musée des Antiquités nationales. — Plaquette. Saint-Germain, 1897.

Divinités accroupies. A propos du dieu accroupi de Quilly, figurine gauloise, par L. Maitre (Extrait des *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1899). — 1 brochure in-8° avec figures.

L'âge du fer (*Congrès archéologique de Belgique*). — In-8°, 7 pages, 8 figures. Enghien, 1899.

Langage optique. Photométrie anthropographique. Echelles proportionnelles (Extrait du *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, 1900). — 1 brochure gr. in-8°.

Le Peigne liturgique. A propos sur son origine et le port des cheveux et de la barbe dans l'antiquité (Extrait des *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1900). — 1 brochure gr. in-8°.

Œuvres en cristal de roche et origine de la verrerie. Peinture à

l'huile sous les Antonins. Bas-reliefs avec scènes de métiers de la Gaule-Belgique. — In-8°, 18 pages, 1 héliogravure. Tongres, 1901 (Extrait du *Congrès archéologique de Belgique*, 1901, tiré à 25 exemplaires)

Les Fouilles de Suse et le Préhistorique (Hommage à M. J. de Morgan). — 1 brochure petit in-8°.

Les Francs de Villiers-aux-Chênes. Symboles alphabétiques et runes primitives. — In-8°, 15 pages, 7 figures, 1 planche. Paris, 1903.

L'art chez les Francs du Nord. Peintures et caractères runiques du tombeau de Köningsheim. — In-8°, 20 pages, 3 planches. Tongres, 1903.

Epoque marnienne. Sépultures à char. — In-8°, 9 pages, 3 figures, 1 planche. Paris-Londres. 1903 (*Celtica, Tom. II*).

Coupe métallique trouvée dans la Seine. Lièvres figurés. A propos sur l'étain. — In-8°, 16 pages, 3 figures. Paris, 1904.

L'âge du fer. Hallstatt. Le Marnien. La Tène (Extrait du *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, 1904). — 1 brochure, gr. in-8°, 27 pages, 19 figures.

Céramographie préhistorique (Extrait du *Bulletin de la Société Préhistorique de France*, 1905). — 1 brochure, gr. in-8°.

Les Etapes de la Céramique dans l'Antiquité. Chronologie céramique. Vases Susiens. Poterie dolmenique. Anciens procédés de fabrication (Extrait des *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1905). — 1 brochure, gr. in-8°, 26 pages.

A propos d'un vase gaulois à inscription (Nécropole de Prunay). — In-8°, 10 pages, 7 figures. Paris, 1906.

L'éclairage des grottes paléolithiques. — In-8°, 12 pages. Paris, 1906.

L'éclairage des grottes paléolithiques devant la tradition des monuments anciens. — In-8°, 12 pages, 4 figures. Paris, 1906.

Musique bolivienne. — In-8°, 12 pages, 1 figure. Paris. 1907 (Extrait *Bulletins Société d'Anthropologie*).

Poteries dolméniques. Empreintes et impressions digitales. — In-8°, 21 pages, 6 figures. Paris, 1907 (Extrait du *Congrès Préhistorique de Vannes*).

Fourdrignier laisse inachevés divers mémoires, dont :

Les Chars de Guerre au second âge du fer (Article en partie paru dans la *Rev. Préh.*, mars-avril 1906), suivi d'une étude sur **Les Chars homériques** avec planches, et nombreuses figures.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société préhistorique a reçu les ouvrages suivants :

Hue (Edmond). — *Musée ostéologique : Etude de la faune quaternaire. Ostéométrie des Mammifères.* — Paris, Schleicher frères, 1907, in-8°, 186 planches, 2.187 figures, 1er fascicule : Pl. 1 à 93.

Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Alterstums-Kunde, Année 1906. — Metz, 1906, in-4°, 655 p., 26 planches.

Thieullen (A.). — *Études Préhistoriques : Le critérium. Présentation et controverses (Dernier chapitre)*. — Paris, Imp. Larousse, in-4°, 1907, 28 p.

BAUDON (Dr Th.). — *Les éolithes du Mont Sainte-Geneviève. — Du débitage industriel du silex et de la retouche intentionnelle de l'outil.* [Extr. du *Bull. Soc. Préh. France*, Paris, 1907]. — Le Mans, 1907, in-8°, 12 p., 14 fig.

GIMON (E.) et CARTEIRAC (L.). — *L'aurore du Bronze dans les Cévennes ; La Grotte haute de la Fournarié, à Saint-Hippolyte (Gard).* [Extr. de *l'Homme préhistorique*,. 1907, V, n° 7]. — Paris, 1907, C. Schleicher, 16 p., 2 fig.

BAUDOUIN (Marcel). — *Anomalie de deux maxillaires inférieurs préhistoriques.* [Extr. des *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1907, 7 février, 57-59]. — Paris, 1907, in-8°, 3 p.

HIRMENECH (H. P.). — *Essai sur l'origine de Bibracte, d'Autun, et des Eduens.* — Le Mans, Monnoyer, 1907, in-8°, 8 p.

MINGAUD (Galien). — *La Pierre sculptée à figure humaine de Bragassargues* (Gard). [Extr. du *Bull. Soc. d'Etude des Sc. Nat. de Nîmes*, 1906, XXXIV, 1 fig.]. — Nîmes, août 1907, 2 p., 1 fig.

FLAMAND (G. B. M.). — *Sur une observation faite à la Grotte du Prince, aux Baoussé-Roussé, près de Menton.* [Extr. du *Bull. Soc. Géol. de France*, 1906, VI, 4. s., p. 537-542, 1 fig.]. — Paris, 1907, in-8°.

CHAUVET (G.). — *Fouilles à la Quina du Dr Henri Martin* (1906). [Extr. du *Bull. Soc. Arch. et Hist. de la Charente*, 1907, 12 juin]. — Angoulême, 1907, in-8°, 8 p., 4 fig.

PRAVÈK, — *L'âge préhistorique*. Année 1907, n° 4, juillet.

« Musée ostéologique » et Préhistoire.

M. le Dr M. BAUDOUIN. — Je suis chargé, par MM. Charles Schleicher et E. Hue, de remettre à la Société Préhistorique de France, pour sa Bibliothèque, un exemplaire du *Musée ostéologique*, que MM. Schleicher frères viennent de publier.

Tous les Préhistoriens ont éprouvé maintes fois, au cours de fouilles, des difficultés très grandes pour la détermination des ossements recueillis. Aussi MM. Schleicher ont-ils jugé utile de s'adresser à un excellent spécialiste, M. Edmond Hue, et lui ont-ils demandé de composer un album, qui serait le guide indispensable du Préhistorien, en matière d'Ostéologie animale.

M. Ed. Hue s'est mis immédiatement au travail, et, en quelques mois de labeur acharné, a rédigé et dessiné le *Musée ostéologique*, dont le 1er fascicule d'un album de 186 superbes planches, contenant 2.187 fig., vient de paraître en octobre 1907.

Le volume, que nos amis présentent aujourd'hui, n'est en effet que le 1er fascicule de l'ouvrage ; il comprend 93 planches. Le 2e fascicule, actuellement sous presse, sera publié dans deux ou trois mois, au plus tard.

La 1re partie est consacrée à *l'Ostéométrie* ; la 2e partie aux *Crânes et dentitions des principaux Mammifères*, dont la pioche met journellement les ossements à découvert ; la 3e partie, enfin, montrera les os des divers membres.

Cet important travail rendra, nous en sommes certain, de signalés services à tous les Préhistoriens, aux professionnels comme aux amateurs. L'auteur a apporté les plus grands soins au choix des documents, comme à la confection des dessins, tous faits, d'après nature, par lui-même. En parcourant ce très documenté *Musée ostéologique*, on pourra se rendre compte du travail que notre collègue s'est imposé pour mener à bien son établissement. C'est le premier ouvrage de ce genre qui ait été publié, depuis les *Recherches sur les ossements fossiles*, de Cuvier ; et il forme le complément du *Musée Préhistorique* de Gabriel et Adrien de Mortillet : c'est le but que MM. Schleicher ont cherché a atteindre.

En tout cas, il faut remercier très sincèrement M. Edmond Hue de faciliter la tâche, d'une façon aussi magistrale, à tous les Préhistoriens.

Pour notre compte personnel, ajoutons que, depuis longtemps, nous attendions un tel ouvrage de la part d'un anatomiste, et surtout d'un médecin vétérinaire. On a commis tant d'erreurs dans les déterminations zoologiques, faites au cours de fouilles par des Archéologues non accoutumés à manier les ossements, qu'il fallait en finir, coûte que coûte. M. Edmond Hue vient de sauver, au point de vue paléontologique, l'honneur de la Préhistoire, comme il l'a fait jadis, sur un autre terrain, plus... terre à terre, en des circonstances bien connues, par son ardeur et son courage. La *Société préhistorique de France* ne peut que l'en remercier et le féliciter de l'avoir grandement honorée, en menant à bien une œuvre aussi délicate et de cette envergure scientifique.

M. A. de Mortillet. — Nous ne possédions jusqu'à présent, en fait de Traité général pouvant servir à la détermination des débris osseux recueillis dans les gisements préhistoriques, que le grand ouvrage classique de Cuvier sur les ossements fossiles, travail qui, malgré sa haute valeur et ses brillants états de service, présente de sérieux inconvénients. Outre qu'il commence à devenir un peu vieux, son volume ne le rend guère portatif, et le prix élevé, qu'atteignent les rares exemplaires qu'on peut trouver d'occasion, ne le mettent pas à la portée de tous.

Depuis longtemps déjà se faisait vivement sentir le besoin d'un ouvrage plus réduit, plus abordable et plus pratique, spécialement consacré à la faune quaternaire et récente, en particulier aux animaux que le Préhistorien a fréquemment l'occasion de rencontrer et sur les caractères distinctifs de plusieurs desquels règne encore une certaine incertitude.

Mais la publication d'un semblable manuel n'allait pas sans de très grosses difficultés ; aussi menaçait-elle de se faire longtemps attendre !

Il fallait avoir les connaissances anatomiques, le talent de dessinateur, le zèle, l'ardeur et aussi la jeunesse de notre dévoué collègue Edmond Hue, pour entreprendre une besogne aussi ardue et la mener si rapidement à bonne fin.

Le livre, dont l'apparition nous est annoncée, vient utilement combler une regrettable lacune. Il est appelé à rendre les plus grands services aux palethnologues, et pourra également être consulté avec fruit par les paléontologues.

M. Doigneau appuie les conclusions du Secrétaire général.

Des félicitations unanimes sont votées à M. E. Hue.

Don de silex taillés de la vallée de l'Epte (Seine-et-Oise).

M. Martial Imbert a remis, à la Société préhistorique de France, pour ses Collections, un lot de *silex*, faisant suite à ceux qui furent remis à la Société préhistorique avant les vacances de 1907 (1). — Des remerciements sont votés à M. Imbert.

Don de photographies.

M. Ch. Schleicher (Paris). — J'ai l'honneur d'offrir *deux Photographies* à la Société Préhistorique de France, pour ses archives. — La première représente l'entrée de la rue Gabriel de Mortillet, à Amiens. Cette photographie a été prise le 21 juillet dernier, lors de la visite faite à Saint-Acheul par la *Société d'Excursions scientifiques*, sous la savante direction de son Président, M. Adrien de Mortillet. — La seconde représente le *char à bœufs*, utilisé par quelques Congressistes, pour faire l'ascension du Mont-Beuvray le 15 août dernier (3e *Congrès préhistorique de France, à Autun*).

IIIe Congrès préhistorique de France.

(*Autun, Août* 1907).

M. le Secrétaire général du *IIIe Congrès Préhistorique de France* fait un court résumé des opérations de ce Congrès et insiste sur le résultat obtenu, en ce qui concerne les *Excursions*, qu'il avait préparées. — Il montre un certain nombre de photographies relatives à ces excursions, et qui ont été faites par MM. Deydier (de Cucuron), L. Coutil (Les Andelys), et Charles Schleicher (Paris).

Il rappelle qu'on a décidé, à Autun, de déposer aux Archives de la Société, un exemplaire de toutes les photographies faites par les membres de la Société pendant la durée du Congrès ; il fait appel aux collègues qui ont pris des clichés et se sont engagés à lui en adresser une épreuve.

M. le Président du IIIe *Congrès préhistorique* insiste à son tour sur le succès scientifique de la réunion d'Autun et félicite

(1) Voir, pour la description de ces pièces, l'article de M. Martial Imbert [*Atelier et stations de la vallée de l'Epte* (*Seine-et-Oise*); in *Bull. Soc. Préhist. de France*, 1907, IV, p. 369].

En juin 1907, M. Martial Imbert avait déjà fait don à la Société des silex taillés présentés à la Séance.

en particulier des distinctions qu'ils ont reçues à cette occasion, ses confrères présents à la séance, MM. le Dr Ballet et Charles Schleicher.

Sur la proposition de M. Atgier, des félicitations sont votées au Président de la Société, M. le Dr Ballet, Chevalier de la Légion d'honneur, nommé *Officier d'Académie*.

M. le Dr Guébhard ajoute qu'ayant eu l'honneur de présider le Congrès, il ne peut se dispenser de constater — tout le mérite en revenant à ses dévoués collaborateurs : MM. Marcel Baudouin, secrétaire général ; Hue et Schleicher, secrétaires des séances ; Giraux, trésorier et organisateur émérite, sans oublier M. le Dr Gillot, le distingué Président du Comité local, — que la simple formule de l'annonce du Congrès est devenue une réalité : le succès a encore dépassé, si difficile que cela parût, les deux précédents. Par le nombre des participants, l'importance des délégations étrangères, la solennité d'une représentation ministérielle, consacrée par une distribution de décorations académiques, la participation empressée des autorités civiles et militaires, l'accueil sympathique des populations, et enfin, et surtout, par l'excellence du travail accompli en séances, et la parfaite réussite des quatre journées finales d'excursions, cette réunion achève de consacrer l'heureuse institution du *Congrès national* par la Société préhistorique de France, et fait souhaiter la continuation, en fait, de sa périodicité, jusqu'ici annuelle.

Le volume, assuré de la souscription ministérielle, s'annonce comme devant paraître très rapidement, malgré son importance de plus en plus considérable.

Admission de membres nouveaux.

Est nommé :

M. J. Malaussène, Juge au Tribunal Civil, Semur (Côte-d'Or) [A. Guébhard-Paul Goby].

Présentation de nouveaux membres.

A la séance du 28 novembre 1907, on aura à voter sur la candidature de *trois* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (Art. 5 des Statuts).

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. le Dr Guébhard, président, dépose son XIe rapport mensuel.

Malgré le très grand nombre et la valeur des travaux présentés au Congrès d'Autun ainsi qu'à celui de Reims, sur les enceintes préhistoriques — preuve manifeste de l'extension et de la grandeur de l'influence de la Commission nationale —, nous n'avons pas vu diminuer le nombre des communications apportées par ceux de nos délégués qui n'ont pu prendre part au Congrès.

Nous avons même à ajouter à leur liste trois noms nouveaux : MM. Bouquet, C. Chopinet et V. Lieutaud.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement à l'intérieur de nos frontières que la question prend de plus en plus d'importance.

M. Eduard Anthes, l'éminent rédacteur du *Bericht über die Fortschritte der roemisch-germanischen Forschung im Jahre 1906*, après avoir rendu compte des nombreux et importants travaux de fouilles opérés, grâce à des subsides gouvernementaux ou autres, dans les enceintes allemandes, insiste sur l'utilité qu'il y aurait à réaliser, concurremment, une œuvre d'inventaire analogue à celle de notre Commission, avant que se perpètrent les destructions, de plus en plus nombreuses, dont il relève, pour la seule année 1906, plusieurs déplorables exemples.

— M. Berthelot du Chesnay nous envoie la photographie du *Tertre-Bonnier*, beau type de motte armoricaine, élevée au milieu d'un cirque marécageux, qui devait être inondé à l'époque de la construction. Il désespère d'ailleurs de rien trouver de préhistorique dans la motte du camp de la *Haie aux Lions* (*B. S. P. F.*, IV, juin 1907, p. 294), où la trouvaille, à 0m60 de profondeur au-dessous du sommet, de lames de schiste percées d'un trou, semble démontrer l'existence d'une ancienne tour de bois, bien médiévale, sur la plate-forme. D'autre part, il paraît que, vérification faite du « camp romain ? » signalé (*B. S. P. F.*, III, Déc. 1906, p. 416) à *Mez-Guen* près Guingamp (Côtes-du-Nord), cela doit se réduire à l'existence d'un simple tumulus, ouvert par un laboureur, qui y aurait trouvé, en guise de « framées gauloises en cuivre », de simples morceaux de scories de bronze.

— M. E. Bombal continue avec fruit ses importantes fouilles du *Puy du Tour* à Monceaux (Corrèze).

— M. CASIMIR BOTTIN a constaté à *Évenos* (Var) que, si une muraille féodale s'était élevée sur deux enceintes préhistoriques circulaires, séparées de quelques mètres à peine, une troisième enceinte primitive était encore reconnaissable à une distance de 10 à 20 mètres, où elle ne faisait d'ailleurs que compléter la défense naturelle fournie par le sol. En dessous des éboulis du côté sud, se voit une grande dépression circulaire, qui pourrait avoir été un ancien creux d'eau. Vers la pointe sud-est, grâce aux indications de M. PÉLISSIER, M. Bottin a pu retrouver un grand bloc de basalte, de 1^m15 de longueur sur 0^m70 de large, qui montre, sculpté en relief, un personnage fruste à torse nu, jupe plissée jusqu'à mi-cuisse, bras gauche relevé dans la direction d'une coiffure en triangle, que les indigènes ont baptisé du nom de *Télémaque*. Plusieurs silex, des haches polies, une perle en calcaire blanc de 15 millimètres de diamètre et 5 d'ouverture ont été trouvés dans ces parages, avec de nombreux restes des périodes grecque, gallo-romaine, et médiévale. M. le comte de La Phalique, propriétaire du terrain, s'occupe de les réunir en un musée, qu'enrichiraient certainement des fouilles systématiques.

— M. le Dr BOUQUET nous fournit d'utiles renseignements sur quatre enceintes de la Marne, à *Cernay-en-Dormois*, *Saint-Jean-sur-Tourbe*, *Louan*, et *Saint-Hilaire-le-Grand*, dont les trois premières présentent cette particularité d'entourer l'emplacement de villages actuels.

Il cite incidemment comme connus, mais nous mentionnons comme n'ayant pas figuré sur la liste A. de Mortillet, les noms de l'enceinte de *Baconnes,* des buttes de *Bussy-le-Château*, des mottes de *Dampierre-le-Château* et du *Vieil-Dampierre*, sur lesquelles il nous a ultérieurement donné encore plusieurs détails.

A propos de *Machault* (Ardennes), dont nous avons précédemment parlé (*B. S. P. F.*, t. IV, juin 1907, p. 300), il se rappelle avoir entendu dire à sa mère, qui était originaire de ce pays, qu'une « cachette » existait dans la maison paternelle, près du rempart, où l'on pénétrait par un étroit couloir. Il existe un grand nombre de ces « cachettes » dans la Champagne pouilleuse. Il y en avait une à *Somme-Tourbe*, aujourd'hui bouchée, en forme de tunnel circulaire d'une vingtaine de mètres, juste assez large pour le passage d'un homme, avec niches dans les parois. On y avait trouvé, dit-on, des ossements, attribués au renne. A l'ouest de *Saint Jean-sur-Tourbe*, existe une énorme dalle de silex exotique, qui semble indiquer un monument mégalithique digne d'être étudié.

— M. le Dr CHOPINET, qui prépare un mémoire développé *sur les enceintes préhistoriques de la région des Landes*, à paraître, avec

figures, dans la *Revue de Comminges*, nous cite, près de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), le camp de *Lespugne*, décrit par l'abbé Couvet, dans cette même Revue, en 1891-93.

— M. J. B. Colleu inaugure l'étude des nombreuses enceintes des environs de Collinée (Côtes-du-Nord), par la description et le plan des deux « *Vieux Châtets* » de Langourla. L'un, dans le *Bois du Parc* ou *du Marquis*, n'avait jamais été signalé ; il est constitué par le rejet à l'intérieur, en forme de parapet, des terres d'une douve circulaire assez profonde, d'une cinquantaine de mètres de diamètre, communiquant, au N.-E., avec un terrain encore aujourd'hui marécageux. Les autres terrains environnants, dits « les Minerais », « les Forgettes », montrent une telle abondance de scories de fer, que cela donne à penser à une ancienne exploitation oubliée.

L'autre, « vieux châtet », dans le *bois de Coëlan*, mentionné comme circulaire (peut-être par confusion avec le précédent) dans le *Répertoire* de Gauthier du Mottay, a, en réalité (*Fig.* 1), la forme d'un fer à cheval de 90 mètres de grand axe, fermé à l'est, qu'a permis de relever la coupe récente des hêtres séculaires qui le recouvraient. Situé sur la pente N.-O. d'un plateau, et appuyé en bas à un marécage, il semble avoir été le réduit principal d'un groupe d'autres retranchements importants, que l'épaisseur des futaies, à l'Est, n'a pas permis de relever. A l'intérieur du double rempart qui borde les deux côtés du fossé, se voit une petite enceinte rectangulaire, de 15 × 22 mètres, à trois compartiments réguliers, dont les murs, formés d'un mélange de terre, de cailloux et de pierres de granit, ces dernières apportées de plus de 2 kilomètres, semblent représenter les restes d'une habitation assez importante. A noter que sur un rocher voisin fut trouvé, il y a 14 ans, un lot de 27 haches de bronze gallo-romaines, actuellement dans la collection Colleu.

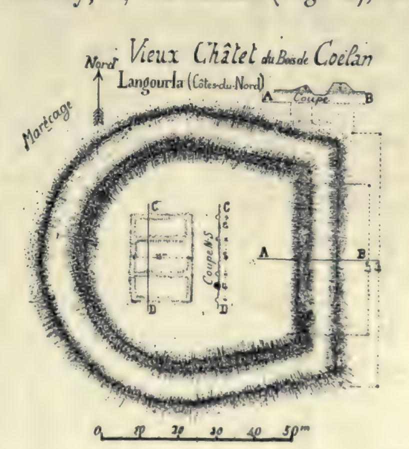


Fig. 1. — Plan du Camp du Bois de Coëlan (Côtes-du-Nord).

— A la suite de l'intéressante communication faite au *III*e *Congrès préhistorique* par M. L.-C. Dauphin, sur la réunion en une seule, par une muraille de plus de 1500 mètres de long, des deux enceintes signalées aux extrémités de la colline de *Méren*, à l'O.

du Cannet-du-Luc (Var), M. A. Guébhard, en se rendant compte de la réalité du fait, sous la conduite de M. Dauphin, a remarqué que, seule, l'enceinte de l'extrémité sud, avec ses gros murs de pierre, par places triplés, constituait un véritable *castelar* ou *Fort* (tel est le nom qu'on lui donne dans le pays), tandis que les murailles, beaucoup plus mal caractérisées, de l'extrémité Nord, et la très longue qui les réunit au *Fort*, avaient dû avoir plutôt pour but d'annexer au réduit principal un long plateau d'habitat, sommairement défendu, où il serait certainement curieux de faire des fouilles, si l'épaisseur de la brousse n'y rendait difficile même l'observation des murs.

Cela aurait d'autant plus d'intérêt que, récemment, en Allemagne (1), des retranchements du même genre, quoique encore plus importants (jusqu'à 200 hectares de superficie enclose, et plus de 6 kilomètres de murs!), ont été observés (Ch.-L. Thomas, *Nassauer Annalen*, XXXVI, 1906, p. 212-247), ayant réuni en un seul camp retranché, vers les temps de la Tène, deux enceintes, anciennement distinctes ; tandis qu'en d'autres lieux (F. Hertlein, *Fundberichte aus Schwaben*, 1903-1906), on voit des remparts de terre avec fossés se développer sur près de 5 kilomètres pour barrer simplement des caps proéminents de hauts plateaux.

— M. le Commandant Dervieu a remarqué à Cessieu (Isère), sur une colline escarpée, actuellement couronnée d'une petite chapelle du xvie siècle, un *Châtelard*, qui a dû peut-être son nom à des traces de murs cimentés observables près de son principal sommet, mais peut-être aussi à des traces moins apparentes d'une autre enceinte, beaucoup plus ancienne, qui semble en avoir défendu toutes les parties accessibles, ainsi que le montre un levé des plus figuratifs.

— M. Paul Goby, membre de la Commission, nous avait parlé, il y a plusieurs années, d'un camp voisin du *Castellaras de La Malle*, à Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes) et servant d'intermédiaire entre celui-ci et les nombreux postes fortifiés de la « plaine de Saint-Vallier ». Sur une indication trop sommaire, nous avions cru qu'il s'agissait du poste-sentinelle désigné dans notre propre Inventaire sous le n° 28 et le nom de *Paracou*, Or, sur l'une des nombreuses diapositives colorées que nous avait envoyées notre ami pour la conférence publique du Congrès d'Autun, nous crûmes distinguer quelque chose de bien plus important que le petit relai insignifiant connu de nous. Renseignements pris, il s'agit, en effet, d'une position, plus à l'E., comblant bien mieux la lacune qui nous avait frappé. Trois enceintes con-

(1) Eduard Anthes. Zur Ringwallforschung, *Ber, üb. die Fortschritte der rœmisch-germanischen Forschung im Jahre 1906*, p. 37 et 41.

centriques, sur un haut sommet de la *Barre du Castellaras*, ayant vue sur toute la partie du littoral masquée au Castellaras lui-même, constituent, quoique très ruinées, un poste très important, à ajouter, sur le terroir même, déjà si riche, de notre propre commune, à la liste que nous ne cessons de déclarer incomplète, ayant été dressée accessoirement à des études purement géologiques, alors que son importance la faisait paraître à d'autres exagérée.

— M. le Dr Hommey a étudié très en détail le *Camp de Gul,* en Lande-de-Goult (Orne), vaste enceinte de plus de 300 mètres sur 140, qui présente ceci de particulier qu'elle en enferme deux autres moindres, mais à fossés et remparts mieux conservés, affectant les formes géométriques communément observables en maints pays, l'une d'un carré de 45 mètres, ouvert seulement du côté de l'E., où la défense était superflue, l'autre d'un cercle de 28 mètres de diamètre, enserrant plusieurs excavations qui lui ont fait donner le nom de *Camp des Sept puits.* Enfin un dernier rempart transversal, toujours avec fossé extérieur, isolait dans le camp les deux autres ouvrages et détachait la portion occidentale du plateau, ainsi que le montre un plan à grande échelle, dessiné, avec de nombreuses coupes, par le Dr Hommey.

Faut-il regarder les deux enceintes internes comme postérieures à la principale, faite de pierrailles entassées ? Ou bien, ni les unes ni les autres ne justifient-elles la tradition qui les attribue aux Romains, tout comme le grand *Camp de César* ou *Châtellier* voisin, le petit de *Francheville* et celui, presque disparu, de *Boucé*? Aucun fait décisif ne permet de se prononcer.

— M. L. Jacquot nous envoie la description et le plan d'un barrage préberbère, établi à la base de l'éperon rocheux du *Djebel-Lek'hal,* qui pointe dans un coude en V décrit par l'Oued-Roumel non loin de Constantine (Algérie). Le mur, qui va d'une falaise à l'autre, n'a guère que $1^{m}25$ à $1^{m}35$ d'épaisseur, ce qui est peu, par rapport à l'épaisseur habituelle, de 3 mètres au moins, des *Castelars* provençaux. Mais il paraît bien avoir eu pour but la défense d'une agglomération, dont on aperçoit la trace sous forme d'un enchevêtrement, assez mal défini, d'autres petits murs. Plusieurs sources et grottes s'observent au voisinage.

Un autre groupe de constructions se remarque auprès de la source du col. A côté de deux cercles de pierres marquant l'emplacement de tombes berbères arasées, deux enceintes en pierres sèches s'adossent en forme de demi-ellipses accolées au pied du roc. Plus loin à l'Est, à mi-chemin de la source, une muraille en gros blocs, de caractère nettement défensif, borde un petit plateau, pour couvrir le *Djebel-Lek'hal* contre une attaque venant de l'Ouest.

— M. Abel Lavollé, qui, dans les seuls cantons de Bracieux,

Neung et Lamotte (Loir-et-Cher), compte plus de cinquante mottes ou enceintes, croit que la fameuse position de *Chambord* dut constituer, dès les temps les plus primitifs, une fortification de marais.

— M. V. Lieutaud insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à étudier, dans les Basses-Alpes, les enceintes de *Ganagobie*, que dessert la station de Lurs, et celle de *Saint-Geniez-de-Remon*.

— M. Hippolyte Marlot nous signale comme un point entièrement neuf et à explorer, la pointe de la montagne de *la Courtine*, commune de Massingy-lès-Semur, que barrent des amoncellements de pierrailles, et où ont été trouvés des silex et une portion de hache polie en jadéite, de grande dimension.

Il croit se rappeler l'existence de vieux retranchements dans le bois de *Lagarde* près Millay (Nièvre) et dans ceux de *Beauregard* à Thoste-sur le-Serain, et *Forléans*, même canton de Semur, près de la fontaine de Bains, où l'on va voir une pierre portant « l'empreinte du cheval de Bayard ».

— M. David Martin, aidé des renseignements de MM. Brun, Jean Brenier et Dr Vésignié, nous envoie un mémoire très méthodiquement détaillé, avec croquis et cartes de repérages, sur les trois seules enceintes qu'il sache exister dans les Hautes-Alpes : celle de *la Reynaude* ou *Petite Gineste* au Sud de Serres, au point coté 783, déjà décrite par lui-même (*Bull. Soc. Ét. des H.-Alp.*, t. XXII, 1903, p. 325-328) et où la présence de quelques traces de mortier contraste avec l'absence de tous restes romains et la fréquence relative de silex taillés ; le camp des *Egaux* d'Aspres-sur-Buëch, cité dès 1870 par E. Sibour, sans doute contemporain des nombreux tumuli de grande taille qu'on trouve encore intacts aux environs ; enfin sur les multiples enceintes, de structure cyclopéenne, mais à l'aspect de parcs à troupeaux, qui, très anciennement remarquées, couvrent jusqu'à l'altitude de 1.600 mètres les pentes du *Mont Faudon* (la célèbre station géologique) au Sud d'Ancelle. Des ruines de camp semblent encore observables au Nord de *Saint-Pierre-d'Argençon*, sur un contrefort dominant la plaine, d'où l'on pouvait correspondre avec les enceintes de *La Pierre* près de Chauffoyer, d'*Aspres* près de Corps, et de *Mont-Gardin* près de Charges.

— M. F. Mireur, l'excellent archiviste du département du Var, pitoyable à nos doléances sur la difficulté d'arriver à obtenir des données sur le N.-O. du département, a recouru aux souvenirs d'un ami connaissant parfaitement le canton de Rians, qui, pour commencer, tout en confirmant par des détails personnels l'existence de la plupart des *Castelars* que nous avons déjà cités, nous apporte deux noms nouveaux, celui du *Camp Destraux*, entre les bastides du Pigeonnier et de la Roque, à Gi-

nasservis, altitude 481 mètres; l'autre dans les Bouches-du-Rhône, au Sud de Meyrargues, dit de *Réclavis*, d'où le nom de Réclaviers donné à la station voisine, du P.-L.-M.

D'un relevé fait au cadastre du département, il résulte que plusieurs lieuxdits, en dehors de ceux que nous avons compris dans notre inventaire, portent encore les noms cadastraux de *Castellas*, *Castellar*, *Castellard*. Autant d'indications pour les recherches futures.

— M. G. Musset, président de la *Société littéraire de La Rochelle*, n'est certainement pas étranger au choix, comme sujet archéologique du Concours de 1908 (*Premier prix :* cent francs. *Deuxième :* cinquante francs. Plusieurs médailles), de la *description d'un camp ou enceinte fortifiée de l'Aunis ou de la Saintonge*, avec programme absolument conforme à celui de notre enquête. Souhaitons qu'un si bon exemple soit imité ailleurs et que, par la décentralisation, notre œuvre continue à étendre son terrain en multipliant ses forces.

— M. P. Pallary, à propos du « mur berbère » dont il nous avait signalé la curieuse structure (*B. S. P. F.*, III, p. 419 et IV, p. 295, *3e Rapport*, p. 6 et 9e, p. 4), nous rappelle que le Dr Hamy a donné dans un article sur les *Cités et nécropoles berbères de l'Enfida* (*Bull. de Géogr. hist. et descript.* 1904), la figure d'un mur berbère à double parement de dalles verticales, pris dans une muraille byzantine, à Aïoun-ef-Fakrin , ce qui prouve d'une manière bien décisive l'antériorité du premier par rapport à la seconde.

D'autre part M. le Dr Carton, en publiant (*Bull. Soc. archéol. de Sousse*, 1906, p. 194) la description donnée par M. P. Pallary de murs berbères observés dans le Sud du Maroc, constate leur identité avec ceux qu'il a vus en grand nombre aux environs de Sousse, sur le plateau de Gueza.

Enfin M. P. Pallary ajoute cette remarque, très importante, qu'il a été amené à présumer que beaucoup des soi-disant alignements, allées de pierres, etc., publiés par les anciens observateurs — ou par lui-même, au début — pourraient bien n'être que des restes de *murs berbères* dépouillés de leur blocage intérieur, et dont les grandes dalles de parements externes, fichées en terre, de champ, en files parallèles, peuvent donner, en subsistant seules, l'apparence d'alignements ou d'allées découvertes.

— M. Francis Pérot a observé, à 3 kil. à l'E. d'Izeure (Allier), au terroir des *Petits-Jabots*, un groupe de mottes et fossés d'un genre unique en Bourbonnais. Les deux buttes orientales (fig. 2), ayant conservé, grâce au bois qui les protège, 4m50 et 3m50 de hauteur, sont entourées, non seulement, chacune, d'un fossé, mais

encore d'un autre, commun, de près de 500^{m}, dont les terres rejetées en dedans, ont formé un parapet entre les deux fossés. En dehors de cette double circonvallation deux autres buttes se montrent, ovalaires, complétant le quadrilatère, à demi détruites par la culture, sans fossé apparent. Mais un peu plus loin

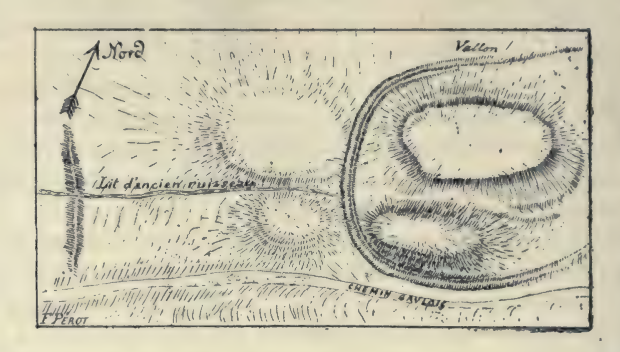


Fig. 2. — Groupe de mottes et fossés du terroir des Petits-Jabots (Allier).

des traces de barrage en travers du vallon devaient servir à retenir l'eau du ruisseau aujourd'hui disparu. L'absence complète de tous restes d'industrie semble à M. Pérot un indice d'antiquité plus que médiévale.

— Me E. Renaud nous fait remarquer que, s'il y a bien, dans sa propriété des *Chasteigners*, près Apremont (Vendée), des vestiges reconnaissables de camp retranché, c'est dans une autre région que se trouve la butte dite *Cimetière des Huguenots* dont nous avons parlé dans notre IXe Rapport (*B. S. P. F.*, IV, Juin 1907, p. 302).

— M. Ph. Reynier nous signale, sans oser se prononcer sur son caractère préhistorique, la *Butte du Château* de May-en-Multien (Seine-et-Marne), dont M. P. de Givenchy a bien voulu prendre deux vues photographiques, qui montrent bien la démolition déjà consommée d'une bonne partie, et la presque totale disparition du fossé qui l'entourait.

— M. Germain Sicard a vu désigné, sous les noms de *Daniel* ou de *Fontcouverte,* dans un plan lotier de 1617, l'oppidum de *Las casas de Figuères*, situé à 2 k. environ au S. du village de Laure en Minervois (Aude), à 300^{m} de la métairie neuve d'Arnaud. Au haut d'un mamelon dénudé, formé par les poudingues concrets de l'Eocène inférieur, des murs, qui ont encore deux à trois mètres de hauteur, montrent très nettement les cavités, régulièrement disposées, de la structure dite (improprement, puisqu'on la trouve dès le premier âge du Bronze) *gauloise,* à cause de l'observation qu'en fit Jules César en Gaule. Ces murs, avec

leurs retraits et leur angles saillants, rappellent d'ailleurs tout-à-fait le plan reconstitué de Mursens tel qu'on le voit au Musée de Saint-Germain. En un point de le paroi N., se voient des restes de structure en *arête de poisson*. Des traces de passages étroits dans les murs, des ouvrages accessoires rattachés à une tour carrée, à 50m en avant, contribuent d'ailleurs à accentuer le caractère relativement récent de ces fortifications, plutôt protoque préhistoriques, où se recueillent en abondance les restes d'amphores, de meules, etc., et même des monnaies.

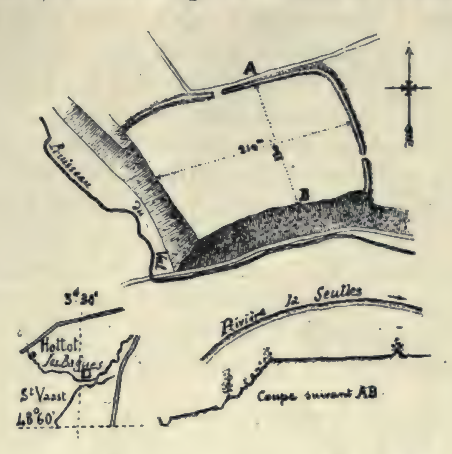


Fig. 3. — Plan du camp de Hottot- es-Bagues (Calvados).

— M. B. Souché soupçonne que certains travaux de terre et pierres, décrits autrefois, dans les Deux-Sèvres, tel comme « enceinte sacrée » à *La-Mothe-Saint-Héray*, tels autres comme « tombelles » à *Rougon*, pourraient bien être des restes d'enceintes fortifiées.

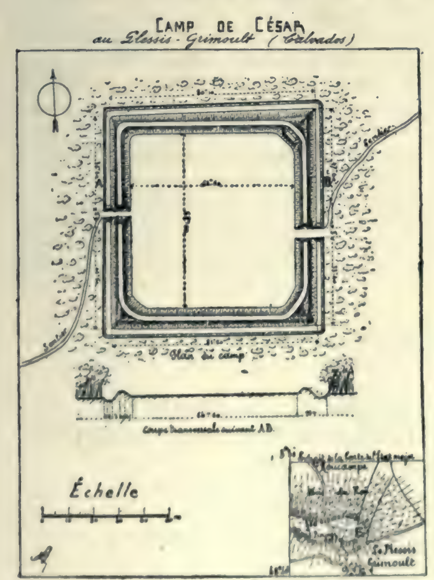


Fig. 4. — Plan du Camp de César de Plessis-Grimoult (Calvados).

— M. L. Valette a dessiné un très bon croquis (Fig. 3) du *Câtelain* de Hottot-les-Bagues (Calvados), dont M. le Dr Gidon nous avait déjà envoyé plusieurs bonnes vues photographiques.

Il a levé également le plan du *Camp de César*, de Plessis-Grimoult (Calvados), qui, placé au milieu d'un bois de sapins, à l'altitude la plus élevée du département, a conservé en très bon état ses remparts, de 3m de hauteur sur fossé. Quoique justifiant presque

par sa forme (Fig. 4) l'appellation sous laquelle il a été anciennement décrit par de Caumont, on y trouve, à mieux regarder, cette « horreur de l'angle droit » où certains auteurs veulent voir une pratique voulue, dont certaines traces se retrouvent aujourd'hui, de la superstition des préhistoriques, plutôt qu'une simple marque de leur maladresse. Il est d'ailleurs bien probable aussi que les lignes droites elles-mêmes n'ont jamais dû présenter l'impeccable rectitude et la netteté de sections du dessin, peut-être un peu géométrisé, de notre très dévoué délégué.

— M. I. Valérian a pointé sur une carte au 1/320000 une cinquantaine de *Castelars* des Bouches-du-Rhône, dans leurs rapports avec les tracés des voies Aurélienne et Peutéringienne, rapports dont l'importance ne peut que diminuer, au fur et à mesure que se multiplient les découvertes éloignées.

Errata. — Dans le 9e *Rapport*, p. 8 (*B. S. P. F.*, IV, p. 299), légende de la fig. 3, il faut lire *du Guetiane* au lieu de *de la Guetiane*; p. 9, l. 24, *Arfeuilles* (*Allier*) au lieu de (*Nièvre*). Et, p. 11, l. 10 (*B. S. P. F.*, 301), *Boulonnais* au lieu de *Bourbonnais.*

NOTA

Sous ce titre : *Un an d'activité de la Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et anhistoriques*, M. Guébhard a fait au Congrès d'Autun une communication destinée à établir, sous les yeux des plus incrédules, le bilan net de notre première année d'existence. La notice, munie d'une triple *Table alphabétique* des matières et des noms de lieux et d'auteurs, sera adressée, aussitôt parue, à tous ceux de nos correspondants ou délégués qui, ayant conservé nos Rapports, voudront arrêter là la première série, Octobre 1906 à Juillet 1907, puisque, aussi bien, c'est notre seconde année de publications qu'inaugure le présent Rapport — premier de la seconde décade, — tandis qu'à la première année peut servir de préface le *Questionnaire* du début, et de résumer le *Rapport à l'Afas.*

Nous nous permettons d'ajouter que, totalement dépourvus des *Rapports I et II*, et près de l'être du *Rapport V*, nous serions heureux qu'on pût nous en renvoyer quelques exemplaires, en l'échange desquels nous nous ferons un plaisir d'adresser quelques autres de nos publications, sans compter le *Questionnaire illustré* qui est toujours à la disposition de chacun.

Rapport des Délégués de la Société au Congrès international d'Anthropologie de Cologne (août 1907).

Par le Dr

JOUSSET de BELLESME (de Nogent-le-Rotrou).

Une *Société d'Anthropologie* se fondait à Cologne, au mois de janvier 1903. Son développement fut si rapide que, quatre ans après, elle convoquait les Préhistoriens de tous les pays à assister à l'inauguration du Musée qu'elle avait créé, et à des réunions scientifiques internationales.

De toutes les parties du monde, on répondit à cet appel. L'Allemagne, le Brésil, la Belgique, les Etats-Unis, la Suisse, la Suède, le Danemark, le Portugal, le Mexique, la Russie, furent représentés à ces réunions et aux fêtes qui les accompagnèrent. La Société Préhistorique de France avait désigné comme délégués MM. Marcel Baudouin, Comte Beaupré, Jousset de Bellesme, Fourdrignier.

Le samedi, 27 juillet, une première assemblée préparatoire avait lieu dans les salles du Guzernik, somptueux palais municipal, ouvert à toutes les réunions, fêtes, banquets, concerts, bals, conférences, etc.

Le lendemain, dimanche, la matinée était consacrée à diverses communications; et, dans l'après-midi, le Pr Pohlig conduisait les congressistes, dans une très intéressante excursion, visiter les terrasses du Rhin et les carrières de basalte.

Lundi eut lieu la remise solennelle du Musée, à la ville de Cologne.

Ce Musée, installé au bord même du Rhin, dans une des vieilles tours d'enceinte de la ville, appelée Bayerturm, est disposé en trois salles superposées. Il est remarquable tant par l'importance des collections dont il se compose que par l'heureux choix et la beauté des pièces que l'on y a rassemblées. La classification de l'Ecole belge, qui paraît décidément prédominante dans tous les pays, y a été adoptée.

La première salle comprend une superbe collection d'éolithes, due en partie au Musée de Bruxelles, et parmi lesquelles figurent avec intérêt les pièces rapportées de la Haute-Egypte par le Dr Schweinfurth. On y remarque également de beaux spécimens des étages Reutélien, Mafflien, Mesvinien et Strépyien; puis tout le groupe Amygdalien, dans lequel figurent de remarquables spécimens de Chelléen et d'Acheuléen. A la suite, viennent l'Eburnéen et le Tarandien, avec leurs échantillons de gravures et sculptures sur os et ivoire. Le Magdalénien y est représenté par ses lames et ses bois de Renne.

Le second étage est consacré au Néolithique, au Robenhausien et à l'âge du Bronze. Là sont rassemblées les merveilleuses industries des palafittes de la Suisse et particulièrement du lac de Neuchâtel, et les beaux instruments des Kjœkkenmœdings de la Suède et du Danemark.

Dans la troisième salle, on admire les armes de l'époque d'Hallstadt et de la Tène, les poteries primitives, et surtout la magnifique collection d'urnes funéraires avec leurs mobiliers, exhumée de Schweizersbild par le Dr Nüesch (de Schaffhausen).

La belle ordonnance de ce Musée, le choix judicieux des pièces qui le composent, la sobriété qui a présidé à ce choix en évitant l'encombrement trop fréquent dans ce genre de collections, l'éclairage parfait des vitrines, la mise en valeur des spécimens au moyen d'un étiquetage explicatif, font le plus grand honneur aux organisateurs de ces collections.

Le soir, un Banquet de cent cinquante couverts réunissait les membres de la Société et les délégués dans l'immense salle du Guzernik. Beaucoup de dames témoignaient par leur présence de l'intérêt que la population de Cologne porte au développement scientifique de la cité.

Par une attention délicate du bureau, les délégués de la Société Préhistorique de France avaient été placés à la table d'honneur, auprès du Bourgmestre de Cologne. De nombreux toasts furent échangés. M. Jousset de Bellesme prit la parole en ces termes, au nom de la Société Préhistorique :

« Très honorés Collègues,

« J'ai l'honneur d'apporter ici, à la Société d'Anthropologie de Cologne, le salut amical et cordial de la Société Préhistorique de France, qui nous a délégués, M. le Comte Beaupré et moi, pour la représenter à vos réunions.

« Je lèverai mon verre, tout d'abord, en l'honneur de la glorieuse Germanie, mère féconde de tant d'illustres génies qui ont brillé d'un vif éclat, dans toutes les branches des connaissances humaines.

« A tous ces penseurs profonds, poètes, philosophes, artistes, savants: Gœthe, Leibnitz, Schiller, Bach, Beethoven, Schwan, Haeckel, et tant d'autres, ira mon premier toast.

« En second lieu, mon toast ira vers la Science, et, en particulier, à la Science Préhistorique, sous l'égide de laquelle sont rassemblés ici les plus notables représentants du monde entier, accourus à l'appel de la noble Société d'Anthropologie de Cologne.

« Et toi, non plus, je ne t'oublierai pas dans mes libations, humble silex, page immortelle sur laquelle nos pères ont tracé dans une langue inconnue, que nos efforts s'attachent à pénétrer, leurs sentiments, leurs besoins, leurs luttes, toute leur mentalité.

« Je bois à ces héros ignorés, dont la glorieuse cendre dormit sous les dolmens,

... A ces chasseurs de rennes, dont les loisirs illustrèrent pour la plus grande joie de nos yeux les parois des cavernes,

... Aux vénérables reliques de Neanderthal, de Spy, de Cro-Magnon,

... Enfin, à toi, le plus reculé de nos ancêtres, Pithécantrope, je vide mon verre, en l'honneur de ta postérité ».

Le lendemain, 30 juillet, les communications scientifiques continuèrent dans la matinée, sous la présidence de M. Rutot. Il faut signaler parmi les plus importantes une étude complète de la vallée de la Vézère par M. Hauser, de Bâle: étude accompagnée de nombreuses photographies et d'un plan d'ensemble très remarquable.

Les très intéressantes et heureuses fouilles de tumuli exécutées par notre collègue, M. le comte Beaupré, retinrent également l'attention de l'assistance.

Dans l'après-midi, sous la présidence de M. Jousset de Bellesme, eurent lieu les dernières communications, entre autres celles de M. Rutot sur les éolithes, et le soir une fête de nuit réunissait les congressistes au Jardin d'Acclimatation de Cologne.

La réunion de Cologne devait avoir comme complément une excursion à Bruxelles.

Le mercredi matin, 31 juillet, une quarantaine de congressistes partaient pour la Belgique et consacraient l'après midi à la visite des admirables collections du Musée Royal d'Histoire naturelle, dont le savant géologue et préhistorien, A. Rutot, conservateur du Musée, faisait les honneurs.

Le lendemain, jeudi, les congressistes partaient pour Saint-Symphorien et visitaient, sous la conduite de M. Rutot, les exploitations Hélin. De nombreux éolithes furent recueillis, en place, dans ces célèbres couches.

Enfin, vendredi, la journée fut consacrée aux démonstrations que le

zélé conservateur voulut bien faire sur la taille du silex et son emploi dans les temps préhistoriques, et, après une réception chez M. Rutot, où les congressistes trouvèrent le plus gracieux accueil, la dispersion générale eut lieu.

En résumé la réunion de Cologne a offert un intérêt tout spécial en raison de la haute valeur des travaux qui y furent présentées et de la compétence des savants qui y étaient rassemblés.

Citons parmi les plus remarquables communications :

Montelius (de Stockolm). — Industries de l'âge du bronze.
Hauser. — Vallée de la Vézère.
Baeckler. — Fouilles de la grotte de Vildkirchli (Suisse).
Dr Kollmann (de Bâle). — Sur le groupe Néanderthal — Spy.
Hanne (de Magdebourg). — Gisements éolithiques de Taubach.
Von Jhering (du Brésil). — Antiquité de l'homme dans l'Argentine.
R. Krone. — Sur les Sambaquis.
Marcel Baudouin. — Etude d'ensemble de la Nécropole à puits funéraires du Bernard (Vendée) (32 puits ; 60 fosses).
Comte Beaupré (Nancy). — Fouilles de tumuli.
Dr Nuesch (Schaffouse). — Découvertes céramiques.
Dr Pohlig. — Couches de la vallée du Rhin.
Rutot. — Etat actuel de la question des éolithes.
Werworn. — Psychologie d'art primitif.

Non seulement le Congrès de Cologne eut pour résultat de mettre en relief le remarquable développement de la Société d'Anthropologie, il eut encore cet avantage de mettre cette Société en contact avec les Préhistoriens les plus autorisés de toutes les nations.

Il convient d'ajouter que nos délégués reçurent l'accueil le plus sympathique de la part du bureau et des membres de la Société d'Anthropologie de Cologne. Le docteur Bermbach, vice-président, se multiplia pour leur être agréable, et, à diverses reprises, prononça des allocutions en excellent français. Un autre membre, M. Batonnier, ingénieur, eut l'attention de traduire en français les détails les plus saillants des communications faites en allemand. Nous ne pouvons que remercier chaleureusement nos collègues d'outre-Rhin, et nous féliciter de voir resserrer les liens scientifiques, qui n'ont jamais cessé d'exister, avec des voisins animés comme nous de l'amour de la Science et du culte de la Vérité.

Les Délégués de la Société Préhistorique de France.

A propos du travail de M. Desailly sur les terrains quaternaires.

M. le Dr Ballet. — Le travail, présenté par notre distingué collègue, M. Desailly, offre le plus haut intérêt. Il nous fait connaître la composition stratigraphiqne du Quaternaire, qui pour beaucoup semblait n'être qu'un magma mal défini, brasé, remanié, au point d'avoir perdu toute superposition de couches. Je suis particulièrement heureux de voir mes observations person-

nelles corroborées par cet intéressant travail. Depuis de longues années déjà que j'étudie le Quaternaire dans les alluvions de la Seine, j'ai toujours rencontré un grand nombre de strates, concordantes et plus ou moins horizontales, excluant toute idée de brassage et de remaniements. Leur faible inclinaison semble indiquer des courants assez tranquilles. *La coupe présentée par notre collègue est schématique*; mais, depuis longtemps, j'avais constaté la division nette en trois étages, commençant chacun par un *gravier*, parfois disjoint par des veines de sable.

C'est toujours dans le gravier inférieur, au niveau de la craie, qui forme des poches et des anfractuosités, là et non pas ailleurs, que mes aides et moi avons trouvé l'outillage chelléen et l'*Elephas antiquus*. C'est dans le gravier qui vient au-dessus que nous avons trouvé l'acheuléen, caractérisé, suivant moi, par la hache ovale, accompagnée de l'*Elephas primigenius*. C'est toujours à la base de l'étage moyen, que nous avons rencontrée l'outillage moustérien avec une patine jaune-rougeâtre, bien différente de la patine chelléenne et acheuléenne.

Le gravier de l'étage supérieur ne nous a guère donné (et en certains points seulement) qu'un outillage très grossier, très rudimentaire, usé, roulé, et d'une patine encore différente ; j'ai déjà signalé ce fait.

Je crois que le Quaternaire, étant mieux étudié et plus connu, on reviendra sur certaines idées, qui me paraissent avoir été acceptées un peu trop facilement.

Trace d'utilisation et de désarticulation sur les ossements préhistoriques.

PAR

Paul PATTÉ (de Paris).

Lors de la première présentation faite par notre collègue, M. le Dr Henri Martin (1), *d'os utilisés*, provenant de la couche moustérienne de la Quina (Charente), M. Chauvet avait émis l'hypothèse de traces de désarticulation, pour combattre l'idée d'une utilisation comme enclume, d'après M. le Dr Henri Martin.

Il y avait, pour élucider cette question, un moyen définitif et concluant : c'était de rapprocher, des belles pièces de notre collègue, des os de l'époque moustérienne portant des traces de désarticulation que beaucoup d'entre nous voulaient lire sur les objets qui nous étaient présentés.

(1) *Bull. Soc. Préhist. de France*, 1906, page 189, et 1907, séance d'avril.

La comparaison était facile; et Lartet professeur au Muséum, n'avait pas été, autrefois, sans remarquer, parmi ses récoltes faites à Laugerie (Dordogne), des *entailles*, produites par le silex sur des ossements préhistoriques. Ce savant a donné au Muséum quelques échantillons de sa collection, qui est aujourd'hui à Saint-Germain; et j'ai pu récemment constater, dans la *Galerie de Minéralogie* (1) du Muséum d'Histoire naturelle, la présence d'un *os entaillé* sur le côté par le silex, qui en a coupé le tendon.

Je dois dire qu'il n'y a aucune comparaison à faire avec les enclumes de M. le Dr Henri Martin. Les traces relevées sur l'os trouvé par Lartet à Laugerie me paraissent avoir une grande analogie avec un os préenté par M. Giraux (2) et figuré au *Bulletin* de la Société.

J'ai cru utile de vous signaler cet objet, qui n'a pu que me fortifier dans ma conviction qu'il est urgent, vu les découvertes inattendues de notre sympatique secrétaire, de revoir en détail toutes les anciennes collections d'ossements.

M. le Dr Henri MARTIN. — La constatation que M. Patté a faite au Muséum est intéressante ; je connaissais seulement la pièce du Musée de Saint-Germain, donnée par Lartet, et provenant de La Madeleine, avec la mention « Traces de coupures des tendons ». Je ferai observer que, dans les manœuvres de désarticutions, les os sont ordinairement incisés, lors de la section des *ligaments*, et non lors de celle des tendons. J'ai traité longuement cette question au *Congrès d'Autun*, en août 1907, avec de nombreuses pièces à l'appui; son exposition ne peut être refaite aujourd'hui.

Découverte d'une Allée couverte à May-en-Multien (Oise).

M. PH. REYNIER (de Lizy-s.-Ourcq). — Pour prendre date, j'ai l'honneur de signaler, à la Société préhistorique de France, les restes d'une *Allée couverte*, dont il persiste encore une belle dalle en grès, soutenue par deux blocs, également en grès, qui servent de piliers.

Ce monument se trouve sur le territoire de la commune de May-en-Multien, à 100 mètres de la limite du département de l'Oise, et à quelques mètres de la route nationale de Paris-Soissons. Il est connu dans le pays sous le nom de *Tombeau du Seigneur*.

(1) *Muséum d'Histoire Naturelle* (Galerie de Minéralogie, Case n° 311, II. 922-37).
(2) L. GIRAUX. — *Ossements utilisés de Cro-Magnon. Bull. de la Soc. Préhist. de France*, 1907, page 264.

M. A. de Mortillet. — Le dolmen, dont il est question dans la note de M. Reynier, est très probablement celui déjà signalé en 1906 par notre collègue M. Paul de Givenchy, dans L'*Homme préhistorique* (4e année, p. 23).

Voici d'ailleurs les renseignements très précis, que nous a adressés à ce sujet M. de Givenchy. « Ce dolmen se trouve à 400 mètres de May-en-Multien, et sur le bord de la grande route allant dans la direction de Mareuil-sur-Ourcq. En quittant le village dans cette direction, on descend une côte très raide, et, après avoir laissé une petite carrière ouverte sur la droite, on aperçoit de suite un petit bois sur la gauche de cette route : le dolmen est à une vingtaine de mètres dans ce bois. Il est très enterré et entouré de ronces. On ne voit que la pierre tabulaire du dessus, reposant sur deux autres, avec du jour entre les deux. Les grès qui gisent tout autour et l'aspect bouleversé du sol semblent indiquer qu'il s'agit d'une Allée couverte ».

A propos des superstitions attachées aux fossiles.

par le Dr

A. GUÉBHARD (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M.).

M. Paul Pallary, le naturaliste bien connu d'Eckmühl (Algérie), tout en nous rappelant qu'il a lui-même signalé la présence de plusieurs fossiles dans le mobilier de la *Grotte des Troglodytes*, près d'Oran (*A. F. A. S.*, XX, 1891, p. 633-649), nous fournit encore de très intéressantes indications bibliographiques.

C'est ainsi que le Dr Ficatier cite un Trilobite, percé de deux trous, dans la grotte *magdalénienne* « du Trilobite », à Arcy-sur-Cure (Yonne) (*Dict. Sc. anthropol.*, mot *Trilobite*, p. 1075 ; et *La Soc., l'Ec. et le Labor. d'Anthrop. à l'Exposition de 1889*, p. 266-8).

Le Dr Fischer a étudié spécialement les coquilles vivantes *et fossiles*, trouvées dans les cavernes du Midi de la France et de la Ligurie (*Bull. Soc. Géol. de Fr.*, t. IV, 1876, p. 337).

A voir aussi : G. Bellucci, *Echini mesozoici utilizzati dall' uomo dell' età della pietra* (*Boll. di paletnol. ital.* (3), VI, 1900, p. 193-196).

Nous insistions, dans une précédente notule, sur ce que ce n'était peut-être point par superstition proprement dite, c'est-à-

dire par un sentiment impliquant déjà tout un syllogisme déterminateur, mais par un simple geste impulsif, manifestation primaire d'un goût natif pour la « curiosité », c'est-à-dire pour tout objet sortant de l'ordinaire, que l'homme préhistorique ramassait, pour les apporter chez lui, les échantillons minéralogiques qu'aujourd'hui nous mettons en vitrine ; geste assurément stimulé encore par les deux instincts, non moins natifs, de l'appropriation personnelle et de l'orgueil de l'ostentation, germes certains de la manie des collections, d'où devait sortir, par une évolution utilitaire, l'étude des sciences naturelles.

Il semble évident que ce n'est point à la superstition, mais à une raison procédant peut-être, mais différant encore de toutes les précédentes, qu'est dû le fait suivant, rapporté par Bulliot (*Fouilles du Mont Beuvray de 1867 à 1895*, T. II, 1899, p. 87). En découvrant les fondations du petit temple gallo-romain, derrière la *cella*, il fut trouvé, à 1 mètre de profondeur, « sous une tablette de marbre blanc auquel était accolé *un gros morceau de quartz* couvert de cristaux de roche, *déposé là pour marquer la place et attirer l'attention* », deux monnaies à fleur de coin, l'une gauloise, l'autre romaine, toutes deux contemporaines, évident mémorial de l'édification et symbole de la conquête ! N'est-il pas curieux de voir une gemme mi-précieuse, choisie à l'époque gallo-romaine, pour jouer souterrainement un rôle d'indicateur analogue à celui que remplissent aériennement, ainsi que l'établissent de plus en plus les observations du Dr Baudouin, les énormes pierres levées de certains menhirs ?

M. Marcel Baudouin. — Pour l'Ouest de la France, sans rappeler les communications de M. le Dr Atgier, relatives à l'Ile de Ré, et parues ici même (*B. S. G. F.*, IV, *passim*), signalons qu'en 1904 M. F. Pérot a publié une note, relative au Poitou, en ce qui concerne les traditions populaires attachées aux fossiles et aux *Belemnites* en particulier (*Rev. des tradit. popul.*, 1904, p. 41).

Comparaison entre certaines pièces préhistoriques provenant de Blancfossé et Hardivillers (Oise), Vigneux (Seine-et-Oise), et la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

PAR

A. BERTIN (de Paris).

Le but de ma présentation est de comparer certains échantillons de Blancfossé et Hardivillers, deux villages de l'arrondissement de Clermont (Oise), avec d'autres de Vigneux (Seine-et-Oise) et la Ferté-sous. Jouarre (Seine-et-Marne).

Je me fais un devoir de signaler les deux premières localités, attendu que toutes deux présentent un intérêt spécial au point de vue de la Préhistoire. Ce sont deux stations préhistoriques remarquables, particulièrement Hardivillers.

Blancfossé est un tout petit village du canton de Crèvecœur-le-Grand; c'est là où, dans mon enfance, je fis mes premières recherches de pièces préhistoriques.

Le plateau où je recueillis mes premiers échantillons se trouve à l'ouest du pays, entre Blancfossé et Croissy-sur-Celle; il peut avoir environ deux cents mètres d'altitude; il est formé de craie blanche à silex, recouverte d'une couche d'argile à silex également, et descend en pente douce du sud au nord, ayant sur le côté est des fossés profonds, qui ont dû avoir leur utilité à l'époque des primitifs; cette station se trouve à 30 kilomètres de Saint-Acheul (Somme).

Bien que, depuis des années, on ne cesse de ramasser des cailloux, pour empierrer les routes et les chemins des environs, on retrouve encore, lorsque la terre a été retournée, quelques pièces, aux lieux dits : le bois du Maréchal, le Tambouy, le Grand-Camp; ce dernier endroit rappelle dans le pays des souvenirs historiques ; et c'est dans cette plaine où j'ai trouvé le plus de percuteurs.

Hardivillers est un village assez important, situé à 6 kilomètres de Breteuil-sur-Noye et de Blancfossé, remarquable par son gisement de phosphate de chaux, qui a été visité et étudié par bien des géologues, entre autres M. Stanislas Meunier.

Au nord de ce gisement se trouve un plateau, placé entre Hardivillers et Breteuil-sur-Noye : cette dernière localité, distante de 105 kilomètres de Paris. Cet endroit, que l'on appelle le bois Delabie (*le nom de l'Abbaye lui conviendrait mieux*, *en ce que anciennement il devait y avoir une abbaye*), est formé de craie phosphatée, recouverte d'une couche d'argile à silex, principalement du côté sud.

Tous les ans, soit en mars ou en septembre, époques où les cultivateurs retournent la terre, les ramasseurs de cailloux arrivent aussitôt pour faire leur récolte et ils ont vite fait de remplir leur manne : ce qui démontre combien le silex est abondant, à tel point que, dans certains creux, espèces de cuvettes, ils ramassent à pleines mains des éclats qu'ils appellent dans leur patois des plates (*pelures*) : preuve incontestable que l'on se trouve bien en présence d'un atelier préhistorique.

Cet endroit, en effet, semble une mine inépuisable et malgré que depuis des années et des années on ramasse le silex, le soc de la charrue ramène tous les ans, à la surface, des pièces qui font la joie des chercheurs et surtout des amateurs de Préhistoire ; on ne peut pas faire dix pas sans trouver un ou plusieurs éclats qui témoignent amplement de l'importance de la station que je vous indique.

De plus, les ouvriers qui travaillent au gisement de phosphate mettent à jour assez souvent des pièces qui offrent un grand intérêt au point de vue de la stratigraphie.

Il serait difficile de déterminer, même approximativement, la quantité de silex ouvragés recueillis à cette place, tout ce que je puis dire, c'est que tous les collectionneurs des environs en possèdent et ne serais nullement surpris, en visitant certains musées d'y voir des échantillons qui en proviennent.

Dans le premier plateau que je vous présente se trouvent 9 pièces de Blancfossé, à part une, ce sont des perçoirs simples ou doubles, des burins et des pics ; le plus grand qui a $0^{m}12$ de long, est remarquable en ce que, après polissage, il a été taillé pour avoir la forme actuelle ; le plus petit a $0^{m}075$; j'attire particulièrement votre attention sur la forme triangulaire d'un échantillon.

Les 10 pièces, qui sont dans le deuxième plateau, proviennent d'Hardivillers ; la plus grande a $0^{m}16$; celle en forme de pic $0^{m}13$; la plus petite $0^{m}10$; leur forme et surtout leur taille frapperont vos regards ; je ne m'étends pas sur leur utilité ou leur emploi. 9 sont en silex blanc, une en grès lustré, tandis que celles de Blancfossé sont en silex bleuté.

Troisième plateau : 17 échantillons, dont 15 des balastières de Vigneux (Seine-et-Oise), ramassés à Paris ; deux de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne). La couleur du silex, en général, est jaune ; le contraste est frappant avec les pièces précédentes ; néanmoins il est bon de les étudier sérieusement ; et, bien que travaillés grossièrement, ils n'en offrent pas moins un certain attrait aux amateurs de Préhistoire.

Présentation sur les lames ou couteaux et éclats provenant de Blancfossé (Oise).

PAR

Arcade BERTIN (de Paris).

Nos honorables collègues M. Baudon, député de l'Oise, et M. Imbert, nous ont montré, par leur présentation du 27 juin dernier, combien le département de l'Oise est riche en stations préhistoriques; permettez-moi d'ajouter que, moi-même, je vous ai signalé deux ateliers préhistoriques importants : Blancfossé et Hardivillers (Oise), principalement Hardivillers.

Aujourd'hui, je viens soumettre à votre appréciation des échantillons connus, il est vrai, de tous les palethnologues, mais qui cependont attirent toujours l'attention; je veux dire les lames ou couteaux et les éclats.

Le *1er plateau* contient 16 échantillons en silex bleuté; leur forme particulière ne vous échappera pas et vous ne pourrez vous empêcher de reconnaître l'habileté des primitifs qui les ont fabriqués; le plus grand a 0m12 de long sur 0m04 de large, le plus petit 0m06 de long sur 0m02 de large; je les ai ramassés à Blancfossé, surface, il y a plus de trente ans, au lieu dit le bois du Maréchal.

2e plateau. — 27 échantillons; leur forme se rapporte beaucoup aux précédents échantillons, à part cependant qu'ils sont moins volumineux; ils proviennent du même endroit que ceux du premier plateau; le plus long a 0m07 de long sur 0m03 de large, le plus petit 0m05 de long sur 0m025 de large.

3e plateau. — 50 échantillons; les onze de la première rangée représentent des grattoirs remarquables par leur petitesse; presque tous ceux de la deuxième et troisième rangée frapperont vos regards et forcément vous vous poserez cette question en les examinant : Est-ce possible que des pièces aussi fragiles aient pu, après tant de siècles, arriver intactes jusqu'à nous. Les échantillons de la quatrième rangée sont également très intéressants, particulièrement ceux avec dos d'âne; le plus grand a 0m05 sur 0m015 de large, le plus petit 0m03 de long sur 0m01 de large.

A la prochaine séance, je continuerai ma présentation sur des échantillons semblables provenant d'Hardivillers (Oise).



Présentation de la faune de la grotte Moustérienne de Chateaudouble (Var)

PAR

Franki MOULIN (de Bandol, Var).

Etude d'un humérus de chien moustérien de la grotte de Châteaudouble (Var).

PAR

Edmond HUE (de Paris).

M. Franki Moulin, membre de la Société Préhistorique de France, publiait en 1904, dans le *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan* (1), le résultat de ses recherches dans la caverne moustérienne de Châteaudouble (Var), et signalait le *Canis familiaris* parmi la faune de cette caverne. La présence du chien dans une grotte moustérienne bien datée était d'autant plus intéressante que M. Moulin trouvait dans la même grotte du lion et du léopard, d'après les déterminations de M. le professeur Déperet, de Lyon.

Ayant demandé à notre collègue de bien vouloir me communiquer une photographie des ossements de Canis familiaris, M. Moulin me répondit fort aimablement, en m'envoyant en communication une partie de ses trouvailles ostéologiques de la caverne de Châteaudouble.

C'est cet envoi que je vous présente aujourd'hui, au nom de M. Moulin, de Bandol, Var.

Nous y trouvons :

Une troisième incisive inférieure droite d'ours brun.

Une canine inférieure gauche d'un fort blaireau.

Une moitié inférieure d'humérus droit de Canis familiaris.

Une moitié supérieure de métatarsien de renard.

Une moitié supérieure du radius droit de lion des cavernes.

Une troisième phalange de lion des cavernes.

Une demi vertèbre lombaire de carnassier.

Un fragment de mandibule droite de lapin.

Une deuxième phalange antérieure de très grand cerf.

Une deuxième prémolaire supérieure gauche de très grand cerf.

(1) Franki MOULIN. — *Le Dépôt moustérien de la caverne de Châteaudouble*, in-8°, 18 pages, 2 figures dans le texte, une planche, 1904, chez Latil, Draguignan.

Un fragment de mandibule gauche avec une deuxième prémolaire de chevreuil.

Une extrémité inférieure d'humérus de jeune chèvre ?

Une extrémité supérieure de radius de jeune chèvre ?

Une extrémité inférieure de tibia gauche de bouquetin.

Un métacarpien droit de bouquetin.

Un métatarsien droit de bouquetin.

Une première phalange antérieure de bouquetin.

Un scaphoïde de bouquetin.

Une première incisive droite de bouquetin.

Deux incisives gauches de chèvre ?

Une troisième molaire supérieure gauche de bouquetin.

Une deuxième molaire inférieure gauche de bouquetin.

Un fragment de mandibule droite avec une troisième molaire, de jeune chèvre?

Un fragment de vertèbre de ruminant.

Comme instruments provenant de la grotte de Châteaudouble, nous avons sur ce tableau :

Une pointe moustérienne en silex zonaire.

Un fragment de lame moustérienne en silex.

Dans sa brochure sur la grotte de Châteaudouble, après avoir fait une superbe et documentée étude des dépôts géologiques du gisement, M. Moulin ajoute : « Mais, si les renseignements « tirés des éléments constitutifs sont suffisants pour nous éclairer « sur l'origine et le mode de formation du terrain, ils resteraient « fort vagues au point de vue chronologique sans le mélange « accidentel de documents précis à cet égard.

« Nous voulons parler des ossements et des silex. Ces docu- « ments, dont les valeurs spéciales apportent au milieu un double « intérêt paléontologique et palethnologique, ne se trouvaient « pas indifféremment répartis. Ils occupaient un niveau (*Fig*. 2, e), « et paraissaient constituer le reliquat d'un amas organique de « déchets d'habitat, peu à peu envahi par les afflux limoneux. Une « mensuration faite à 2 mètres à l'intérieur sur une coupe trans- « versale du sol nous a donné les détails suivants :

« Zône supérieure stérile, 0m15;

« Empâtement des ossements et silex, 0m20;

« Zone inférieure avec quelques rares débris osseux dans la « partie haute, 0m40;

« Roche recouverte d'un léger conduit tufacé.

« La couche ossifère très constante s'étendait régulièrement « sur 7 mètres environ vers l'intérieur. Cette localisation de dé- « bris organiques dans une zone distincte offre un réel intérêt.

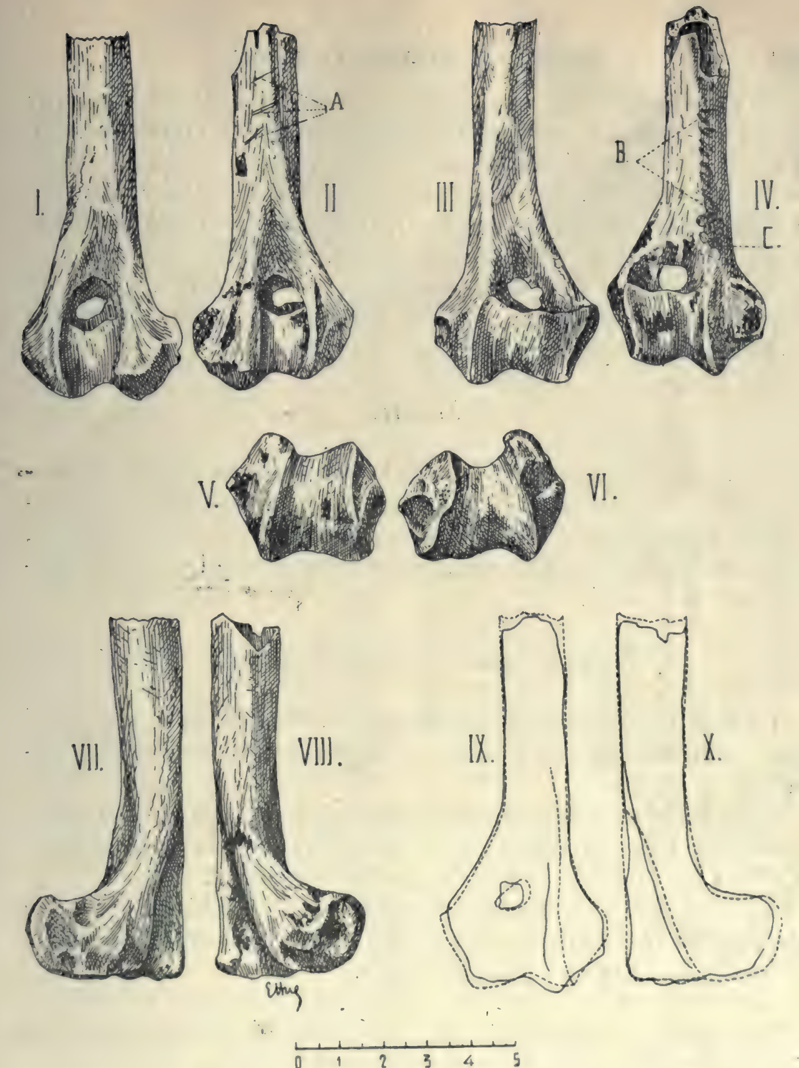


Fig. 1. — **Humérus de *Loup* et de *Chien*.**

I. — Extrémité inférieure d'un humérus gauche d'un *Loup* de France, vue par sa face postérieure.

II. — Extrémité inférieure de l'humérus droit du *Chien moustérien* de Chateaudouble, vue par sa face postérieure. — En A on voit les *rayures* dûes au silex.

III. — Le même humérus de *Loup*, vu par sa face antérieure.

IV. — Le même humérus du *chien* de Chateaudouble, vu par sa face antérieure. — En B on voit les *entailles* ; en C, les traces de *martellement*.

V. — Surface articulaire inférieure de l'humérus du *Chien moustérien*, vue de dessous.

VI. — Surface articulaire inférieure de l'humérus du *Loup*, vue de dessous.

VII. — Extrémité inférieure de l'humérus du *Loup*, vue par sa face externe.

VIII. — Extrémité inférieure de l'humérus du *chien moustérien*, vue par sa face externe.

IX. — Superposition d'un humérus droit de loup et de l'humérus droit du *chien* de Chateaudouble, vus par la face antérieure.

X. — Superposition d'un humérus droit de *loup* et de l'humérus droit du *chien* de Chateaudouble, vus par la face externe.

La silhouette de l'humérus du *chien moustérien* est au trait plein.

La silhouette de l'humérus du *loup* est au pointillé.

Toutes les figures de cette planche sont des décalques de photographies grandeur naturelle. — L'échelle est en centimètres.

« Non seulement elle trace dans l'ensemble du sol un caractère « stratigraphique; mais elle témoigne encore de l'intégrité d'un « dépôt dont tout remaniement postérieur aurait forcément trou- « blé la régularité. Ces constatations sont utiles à faire, lorsqu'il « s'agit du synchronisme des diverses pièces d'un dépôt et surtout « de l'association d'espèces animales. Ici elles servent tout « d'abord, avec l'aide de la connaissance de la faune, à fixer un « point géologique, c'est-à-dire à indiquer l'origine pléistocène « du sol de remplissage ».

Aspect.

Tous ces ossements se présentent sous le même aspect de conservation et de densité. Sur tous on voit les mêmes traces noirâtres, probablement d'origine organique, infiltrant le tissu osseux, et les mêmes adhérences d'un limon rougeâtre qui se trouve également sur le silex.

Humérus droit de Canis familiaris.

De tous les ossements trouvés par M. Moulin, je m'attacherai plus particulièrement à l'étude comparative du fragment d'humérus de chien.

Cette extrémité osseuse est une moitié inférieure d'humérus droit d'un Canis familiaris, de la taille d'un fort chien de berger. L'os est fracturé vers le milieu de sa longueur.

Je vous présente comparativement un humérus de loup de France, de volume équivalent à celui du canidé de Châteaudouble et par suite de taille à peu près égale.

De l'étude des mensurations de ces deux os, il résulte que l'os du Canidé moustérien est bien du Canis familiaris.

Pour compléter l'étude comparative, j'ajouterai les mensurations d'un humérus gauche d'un Chacal de Tunisie, de taille moyenne.

Mensurations.

	Chien de Châteaudouble	Loup de France	Chacal de Tunisie
	—	—	—
EE'. Diamètre transversal du corps de l'humérus.	15mm	17mm	9mm
Diamètre antéro-postérieur du corps de l'humérus	17mm	18mm	14mm
(*Ces deux diamètres sont pris au même niveau sur les 3 humérus*).			

GG'. Diamètre transversal maximum de l'épiphyse inférieure de l'humérus.	36mm	37mm	25mm
Diamètre antéro-postérieur de l'épitrochée.	29mm	29mm	20mm
Diamètre antéro-postérieur de l'épicondyle.	27mm	24mm	16mm
HH'. Diamètre transversal inférieur de la trochlée.	18mm	22mm	15mm
KK'. Diamètre transversal supérieur de la trochlée.	10mm	13mm	8mm
MM'. Diamètre vertical maximum de la trochlée.	24mm	28mm	14mm
NN'. Diamètre transversal maximum de la surface articulaire (face antérieure)	20mm	26mm	17mm
OO'. Longueur du trou olécranien	8mm	6mm	5mm
PP'. Largeur du trou olécranien	8mm	9mm	4.5mm

L'aplatissement transversal du corps de l'humérus, ainsi que l'ensemble des mensurations du chacal, font éliminer celui-ci pour ne laisser en présence que le chien et le loup.

En étudiant comparativement les mensurations se rapportant à l'extrémité inférieure de l'humérus (1), nous trouvons que le corps de l'humérus du chien est de un millimètre plus petit que celui du loup, quoique les diamètres transversaux des épiphyses inférieures soient sensiblement pareils (36 millimètres pour le chien; 37 millim. pour le loup). Les diamètres antéro-postérieurs des épitrochlées sont égaux (29 millim. pour le chien ; 29 millim. pour le loup).

Mais les diamètres antéro-postérieurs des épicondyles deviennent caractéristiques (27 millim. chez le chien ; 24 millim. chez le loup ; comparés aux diamètres transversaux maxima de la surface articulaire (20 millim. chez le chien ; 26 millim. chez le loup), ils nous donnent une trochlée plus effilée chez le loup que chez le chien. Cette forme plus svelte de la trochlée du loup est encore affirmée par les diamètres transversaux inférieurs de la trochlée (18 millim. chez le chien ; 22 millim. chez le loup) et par les diamètres transversaux supérieurs de la trochlée (10 millim. chez le chien ; 13 millim. chez le loup).

La longueur et la largeur du trou olécranien sont égales chez le chien ; elles diffèrent de 3 millimètres chez le loup.

Il faut ajouter que cette perforation est très variable chez les

(1) Edmond Hue. — *Musée Ostéologique. Ostéométrie des Mammifères.* Premier fascicule, 1907. Schleicher frères, Paris.

Canidés; elle peut même ne pas exister, ainsi que j'en ai vû un exemple chez le loup de France.

De l'ensemble des mensurations prises sur un humérus de chien et sur un humérus de loup, de même taille (ayant 0^m^001 seulement de différence pour le diamètre transversal de l'épiphyse inférieure, et leurs diamètres antéro-postérieurs de l'épitrochlée égaux), il ressort : 1° que le corps de l'humérus du chien est plus petit que celui du loup ; 2° que la trochlée du loup est plus longue, plus effilée, plus élégante que chez le chien, où elle est plus trapue, plus ramassée, moins svelte.

La tubérosité interne de l'épitrochlée du loup présente des saillies plus anguleuses, plus détachées, plus âpres que chez le chien où elles sont plus diffuses.

Vue de profil, l'épitrochlée du loup est d'un dessin plus élancé ; les crêtes des insertions ligamenteuses et tendineuses de l'épicondyle sont plus accentuées; la fosse olécrânienne est plus profondément et plus largement encaissée entre les crêtes épitrochléenne et épicondylienne. La gorge de la trochlée du loup est plus accusée et les lèvres sont plus relevées en arrière. L'apophyse du rond pronateur est plus détachée chez le loup.

Enfin, les crêtes d'insertions tendineuses sont plus accentuées chez le loup que chez le chien, particulièrement sur la crête de l'épicondyle.

Traces de silex.

Non seulement l'humérus du chien de Chateaudouble est intéressant au point de vue de son gisement; mais il est beaucoup plus remarquable à cause des traces de travail humain qu'il présente. Ces traces sont de trois sortes : 1° des entailles ; 2° des rayures de silex; 3° des empreintes.

Les *entailles* se trouvent localisées à la face interne de l'os, sur la ligne de la grande tubérosité un peu avant sa terminaison sur le bord interne de la trochlée, se trouvant ainsi réparties sur toute l'attache antérieure du brachial interne. Elles sont transversales à l'axe, un peu obliques de haut en bas et d'avant en arrière, presque parallèles, d'environ un demi millimètre de profondeur, sur une longueur variant de un mill. et demi à 3 millim., avec enlèvement à chacune d'une petite parcelle osseuse.

Les *rayures* faites avec un silex se trouvent disséminées à la face postérieure de l'os, sur la ligne rugueuse, au niveau de l'insertion postérieure du brachial interne. La ligne des entailles qui occupe 3 centim. de longueur se termine inférieurement par une zone d'*empreintes* par enfoncement de la surface osseuse.

Au premier abord ces traces peuvent être prises pour des empreintes de molaires, mais il n'y a aucune empreinte semblable sur la partie opposée de l'os, ce qui existerait dans le cas de mordillement, étant donné le peu de volume de l'os. Ce sont fort probablement des traces d'un léger martellement.

(Les dépressions linéaires situées en dedans de la lèvre interne de la trochlée sont dûes au nettoyage de l'os pour le débarrasser de sa gangue).

Toutes ces traces présentent le même aspect et la même patine que le reste de l'os. Plusieurs sont encore garnies de gangue et d'autres présentent en leur fond les mêmes traces noirâtres qu'à leur pourtour. Elles ont donc été faites sur l'os frais.

Leur localisation aux insertions tendineuses du brachial interne est assez explicite en indiquant qu'elles sont dûes à l'enlèvement des chairs.

Nous en concluons, purement et simplement, que le chien était mangé par l'homme moustérien de Chateaudouble.

M. Marcel BAUDOUIN. — Il est probable, comme le pense mon ami E. Hue, que le chien a jadis *été mangé*, c'est-à-dire utilisé comme animal pouvant servir à l'*alimentation;* et les ossements qu'il a présentés paraissent plaider nettement en faveur de cette hypothèse.

Ne sait-on pas d'ailleurs que, récemment encore, à Post-Barrow, dans la région du Klondyke (Amérique du Nord), on faisait dévorer PAR DES CHIENS la chair des vieillards sacrifiés, et que la famille entière se *nourrissait ensuite des chiens abattus à leur tour?*

C'est du cannibalisme, mais à deux degrés, avec le chien pour *intermédiaire*. Ce cannibalisme là doit remonter bien haut; mais il ne faut pas le comparer avec le vrai cannibalisme.

Le Débitage et la Taille du Silex.

PAR LE Dr

BAUDON (de Beauvais, Oise).

Pendant tout le temps qu'a duré l'âge de la pierre, l'homme l'a utilisée telle que la nature la lui fournissait, ou en y opérant des retouches pour en faire des armes, des outils ou des ustensiles.

L'utilisation du silex brut ou d'éclats naturels s'est produite à toutes les périodes : Éolithique, Paléolithique et Néolithique.

On conçoit cependant qu'au début de l'Humanité, l'Homme, ou son Précurseur, ait dû, avec les branches d'arbres qui probablement ont été ses premières armes défensives, se servir de roches

ou de fragments de roches qui lui tombaient sous la main, sans y opérer de retouches.

Cette période pourrait être appelée Pré-Éolithique; elle a dû exister, mais il est impossible de démontrer scientifiquement l'usage d'instruments, sur lesquels on ne peut discerner aucune trace de fabrication.

Avec la période Éolithique commence l'emploi de la pierre modifiée par l'Homme dans le but de fabriquer des instruments destinés à sa défense ou à d'autres usages.

A cette époque, sans nul doute, il utilisait presque toujours le silex brut ou ses éclats naturels auxquels il donnait la forme qui convenait le mieux à l'appropriation qu'il voulait en faire au moyen de retouches.

On peut supposer cependant que, déjà, il avait appris à diviser le silex brut en éclats. Il avait dû remarquer qu'en jetant des blocs de silex contre des corps durs ils se brisaient et fournissaient des fragments dont il pouvait se servir.

Ce n'était pas encore le débitage industriel du silex, qui comporte des règles et des notions particulières; mais c'était un débitage brutal, provoqué par la volonté.

Ce mode de débitage ne peut se prouver ; on ne peut que le supposer.

Quant au mode de débitage par le feu qu'on a rencontré sur les outils tertiaires de Thenay, j'avoue que ce mode d'éclatement, que je ne nie pas, indique un jugement qui me paraît tout à fait exceptionnel à cette période.

En tout cas, que l'outil provienne du silex brut, d'éclat naturel ou occasionné par les différents modes de débitage dont je viens de parler, il n'est pas possible d'affirmer qu'il est véritablement un outil, s'il ne porte des traces d'appropriation ou d'usage produites par des retouches.

La retouche est le critérium du travail humain quand le silex ne porte pas les marques connues du débitage, que j'appelle industriel, qui sont caractérisées par le point de frappe, le bulbe, ou le conchoïde de percussion.

Ce débitage industriel, bien qu'on puisse le rencontrer pendant les périodes antérieures, n'a réellement fait son apparition qu'avec la période Moustérienne, au moment où l'homme a surtout fabriqué des outils ou des armes avec des lames enlevées d'un nucléus dont il ne retouchait qu'une des faces et les bords, en laissant lisse et sans travail la face d'éclatement.

C'était là un débitage industriel savant, artistique pour ainsi dire.

Il fallait préparer le nucléus, lui faire un plan de frappe, et

détacher les lames ; mais l'homme n'est pas arrivé d'un seul coup à cette perfection ; et l'on rencontre, aux époques Pré-Chelléenne, Chelléenne et Acheuléenne, des instruments qui portent des bulbes ou des conchoïdes de percussion et qui ne proviennent pas de blocs de silex préparés pour le débitage industriel, tel que je viens de le définir.

Je ne parlerai pas des caractères laissés sur les outils par ce mode de débitage ; tous ceux qui s'occupent de Préhistoire les connaissent ; et ils ont été savamment décrits par nos maîtres.

Je veux me borner à essayer de démontrer comment on peut reconnaître sur un silex les traces de son utilisation.

Cela me paraît d'autant plus nécessaire que, pendant les Époques Éolithique et Pré-Chelléenne surtout, l'outil n'est pas toujours établi suivant une forme identique, et qu'il est plus difficile d'affirmer sa fabrication intentionnelle. On ne peut considérer comme armes et comme outils que les silex qui portent des traces indéniables du travail de l'Homme.

Trois espèces de retouches indiquent qu'un silex a été travaillé par la main de l'Homme ; la retouche de dégrossissement et d'accommodation ; la retouche de régularisation ou d'utilisation ; et le polissage qui n'est qu'un mode particulier de retouche, consécutif aux retouches de dégrossissement et de régularisation. On ne rencontre ce dernier que pendant la période Néolithique.

Les retouches de dégrossissement et d'accommodation ont principalement pour objet de donner une forme première au bloc de silex et d'enlever sur le rognon tout ce qui est nuisible à cette forme ou à la préhension de l'instrument.

Ces retouches sont faites par un *percuteur*, au moyen duquel l'Homme enlève successivement des éclats sur le bloc qu'il veut utiliser, jusqu'à ce que son outil soit mis au point.

Je me suis, avec intention, servi de ce terme employé en sculpture, qui définit bien l'ébauche primitive de l'outil.

Les empreintes laissées par ces ablations d'éclats sur le silex travaillé présentent une forme caractéristique conchoïdale, qui dévoile, quand il n'a pas été enlevé par les retouches voisines, le point où le percuteur a frappé.

Jamais les chocs naturels ne produisent un pareil effet, et, quand on rencontre un silex, dont la forme résulte de l'ablation d'éclats et sur lequel se présentent des empreintes conchoïdales, on a devant soi un outil fabriqué par l'Homme.

Les retouches de dégrossissement et d'accommodation ne sont pas les seules qui témoignent du travail de l'Homme. Pendant la période Éolithique, il se servait du silex brut ou d'un éclat dont il utilisait la forme naturelle, en se contentant d'enlever les par-

ties qui étaient gênantes. Il opérait alors des retouches de régularisation ou d'utilisation, ainsi qu'il le fit plus tard pour donner aux lames qu'il détachait du nucléus la forme qui convenait à l'outil qu'il voulait fabriquer.

Les retouches de régularisation ou d'utilisation ont été employées à toutes les périodes. Par suite même du but que l'Homme poursuivait, elles présentent un caractère particulier qui diffère un peu des retouches de dégrossissement. Elles sont plus petites et les empreintes que laissent l'ablation des éclats se rencontrent surtout sur les bords et la pointe des instruments.

Elles sont opérées par des coups portés par un percuteur ou par la pression d'un retouchoir, d'après un plan régulier, de forme déterminée et voulue, bien que différent, suivant la destination qu'on voulait donner à l'outil qu'on fabriquait.

La face sur laquelle ont porté les coups de percuteur ou la pression du retouchoir présente une ligne sans éclatement. Cette ligne, véritable génératrice de la forme de l'instrument, est due à des chocs répétés et ininterrompus qui détachent au-dessous d'elle des esquilles de forme conchoïdale dont le sommet correspond à son bord libre. Ce bord est à vive arête, coupant et, quelquefois, légèrement dentelé, si les chocs ou la pression n'ont pas été suffisamment serrés.

Si l'on veut reconnaître qu'un silex a été travaillé par la main de l'Homme, il faut en examiner attentivement les bords.

Ils dévoilent toujours une ligne génératrice de la forme, résultat des chocs du percuteur ou du retouchoir et manifestation d'une volonté agissante.

Quand l'outil est retouché sur les deux faces, ce sont les bords eux-mêmes qui ont subi les chocs du percuteur ou du retouchoir.

Ces bords, bien que très coupants, présentent habituellement de légères sinuosités. Ces festons, correspondent aux sommets des petites esquilles conchoïdales enlevées alternativement par les chocs du percuteur. C'est la retouche alternative décrite par notre collègue, le Dr Henri Martin, secrétaire de la Société préhistorique.

Aucune ablation accidentelle d'esquilles ne peut produire pareil effet.

La nature ne peut opérer des retouches suivant une ligne régulière, déterminée, que seule peut produire la main de l'Homme.

Avec un peu d'habitude et d'observation, il est impossible de ne pas distinguer la retouche volontaire de l'Homme de celle que peuvent produire les chocs naturels, quelle que soit la cause qui les engendre.

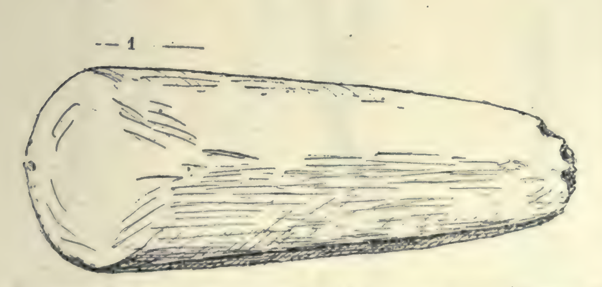
L'île de Ré aux temps préhistoriques et protohistoriques.

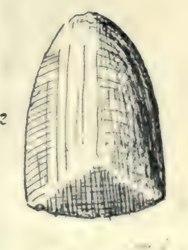
PAR

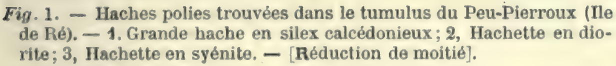
le Dr ATGIER (Seine-et-Oise).

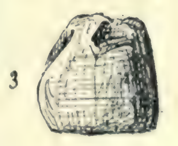
1° *Temps préhistoriques* (Age de la pierre polie). — *Epoque Robenhausienne.* — Pour augmenter les éléments nous permettant d'étudier la station néolithique de l'île de Ré dont il a été question dans les numéros précédents du Bulletin, j'ai pu obtenir en communication du savant Directeur du Muséum départemental de La Rochelle, M. Bernard, trois beaux spécimens de hache en pierre polie, conservés dans ce Musée depuis les fouilles du tumulus du Peu-Pierroux.

Je présenterai donc en premier lieu une belle hache polie en silex calcédonieux jaune clair et translucide ; cette hache est admirablement proportionnée et tranchante à ses deux extrémités (*Fig.* 1, n° 1).






Fig. 1. — Haches polies trouvées dans le tumulus du Peu-Pierroux (Ile de Ré). — 1. Grande hache en silex calcédonieux ; 2, Hachette en diorite ; 3, Hachette en syénite. — [Réduction de moitié].



Sa longueur est de $0^{m}17$ d'un tranchant à l'autre ; son plus large tranchant a $0^{m}06$ de largeur ; son plus petit n'en a que $0^{m}03$.

Toute sa surface est recouverte d'une épaisse patine blanche comme de l'émail, résultant des nombreux siècles pendant lesquels elle fut déposée comme objet votif dans la sépulture susdite, en contact avec le sol calcaire et les nombreux ossements de même date.

Une ou deux petites écaillures de son grand tranchant ont fait disparaître la patine en ce point, mais ont permis de se rendre compte de la coloration et de la translucidité du silex rare dont elle est formée.

La deuxième est une hachette en diorite verte, grenue, tranchante à une seule de ses extrémités ; l'autre extrémité est contondante (*Fig*. 1, n° 2).

Sa longueur est de $0^{m}07$ environ ; son extrémité tranchante est de $0^{m}05$ de largeur ; son extrémité contondante est de $0^{m}02$.

Elle ne paraît pas avoir été usagée, car son tranchant n'a subi aucune détérioration.

Le troisième est une petite hachette en syénite vert foncé, presque noire, ressemblant à la chloro-mélanite tant son grain est fin et sa surface polie ; elle a quelques ébréchures à l'extrémité opposée à son tranchant. Les dimensions sont $0^{m}04$ de longueur environ, et autant de largeur ; elle paraît avoir été placée dans cette sépulture comme instrument votif, ainsi que les précédentes.

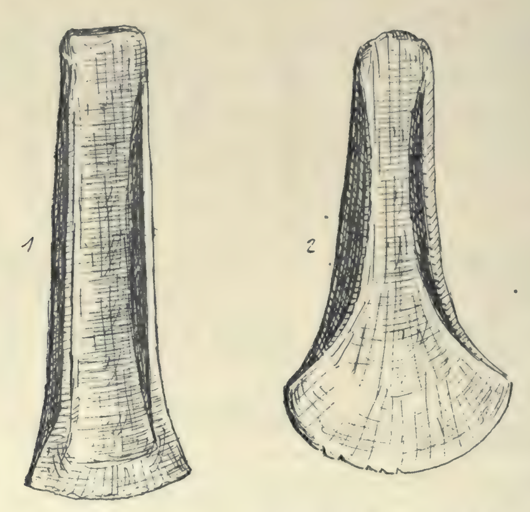


Fig. 2. — Haches de l'âge du bronze trouvées à l'Ile de Ré. — 1, hache à bords droits ; 2, hache à bords courbes et dentelés, avec tranchant évasé. — [Réduction de moitié].

2° *Temps protohistoriques* (Age du bronze). — *Epoque Morgienne*. — De ces temps il nous est resté des instruments intéressants, les uns décrits dans les numéros précédents de ce Bulletin, les autres trouvés dans la commune de Saint-Martin, qui sont les suivants.

Haches à bords (*Fig*. 2, n° 1). — Hache en bronze à bords droits ; ces bords cessent au tranchant, le tranchant n'existe qu'à une seule extrémité qui a $0^{m}06$ de largeur, l'autre extrémité n'est pas tranchant car elle était emmanchée ; elle n'a que $0^{m}03$ de largeur, l'instrument dans sa longueur totale à $0^{m}16$.

Une seconde hache à bords courbes (*Fig.* 2, n° 2), et finement dentelés avec tranchant évasé, présentant les dimensions suivantes, longueur totale 0m16 comme les précédentes, largeur du tranchant 0m08, largeur de l'extrémité emmanchée 0m03, son état de conservation est excellent, c'est un beau spécimen de l'époque morgienne de l'âge du bronze.

Hache à talons (*Fig.* 3). — La première est une hache à talon rectangulaire, ayant 0m165 de longueur depuis son tranchant jusqu'à l'extrémité emmanchée et 0m045 à son tranchant (n° 1).

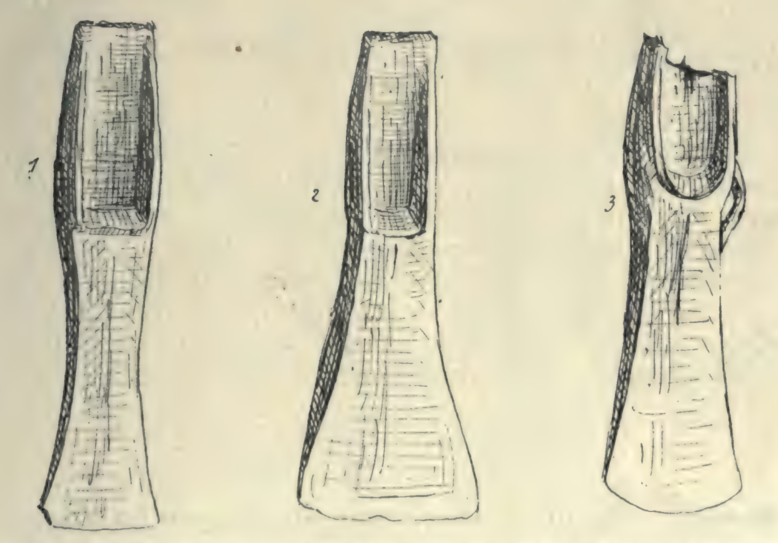


Fig. 3. — Haches en bronze. — 1, hache à talon rectangulaire ; 2, hache à talon à tranchant large ; 3, hache à talon arqué et à bélière (Trouvées à l'île de Ré). — [Réduction de moitié].

La deuxième a de plus un tranchant évasé de 0m06, c'est-à-dire deux fois plus large que le reste de l'instrument (n° 2), dont la longueur est la même qu'au précédent.

La troisième a ses talons arqués et non rectangulaires ; son tranchant est peu évasé ; elle est pourvue d'une belière ou anneau d'attache. Les dimensions sont : longueur 0m155, largeur du tranchant, 0m055 ; seule des trois, elle est cassée à l'extrémité emmanchée (n° 3).

Ce sont là trois beaux spécimens d'instruments de bronze de l'époque Morgienne.

Poignards triangulaires (*Fig.* 4). — Deux lames de poignard triangulaires ont été trouvées à l'île de Ré, commune du Bois ;

l'une a 0m20 de longueur, l'autre la moitié; la première a 0m04 de largeur à la base de la lame, la deuxième n'a que 0m025.

Ces deux lames ont une languette ou soie, qui servait à mieux les consolider dans le manche, comme nos lames de couteaux actuels.

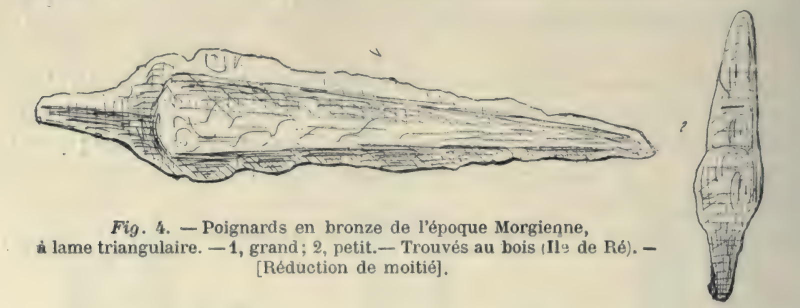


Fig. 4. — Poignards en bronze de l'époque Morgienne, à lame triangulaire. — 1, grand; 2, petit. — Trouvés au bois (Ile de Ré). — [Réduction de moitié].

Conclusions. — De toutes ces découvertes, il ressort amplement que l'industrie Robenhausienne de la période néolithique, importée par la race celtique, Brachycéphale, a longtemps été en usage à l'île de Ré et que l'industrie ultérieure, soit Morgienne soit Larnaudienne (Haches à douilles), importée par les peuples que l'on croît être Tziganes, y avait aussi pénétré ensuite, avec d'autant plus de facilité que l'île de Ré actuelle était encore attenante au continent dans la région Aunisienne.

Menhir détruit à Barenton-sur-Serre (Aisne).

PAR

POL BAUDET (de Paris).

A Barenton-sur-Serre, commune du canton de Crécy-sur-Serre, arrondissement de Laon, gisait, enfoui dans la déclivité Est de la colline faisant face au village de Verneuil, un énorme *grès*; découvert en 1903 par un laboureur, dont le fer de la charrue avait heurté le sommet du monolithe, il fut débité en pavés par M. Potart, père, tailleur de pierre, requis sur le champ pour son exploitation.

Je dois les renseignements qui suivent à M. Potart, fils, aujourd'hui fixé à Crécy-sur-Serre.

Le monolithe était à quatre faces équarries; il mesurait 4m50 de longueur, 0m90 de largeur, et 0m60 d'épaisseur; son exploitation donna 17 bornes, 45 pavés, et 8 dalles ayant environ 0m50 de côté; si l'on ajoute à cela les déchets de la taille on s'imagine aisément ce que

devait être ce bloc siliceux, qui reposait incliné sur une arête latérale.

Pour le planter, une profonde *tranchée* avait été creusée dans la *craie ;* la base B, paraît-il, n'était pas à moins de 3 mètres de profondeur.

La découverte de ce monolithe serait en elle-même peu intéressante, si l'on n'avait remarqué que le grès dont il se composait n'appartenait point à la colline essentiellement calcaire sur laquelle il était assis, mais venait évidemment des bancs siliceux de Chalandry ou des Buttes de Barenton-Cel, ou de celles d'Aulnoy et de Besny (canton de Laon). Sous la base B furent trouvées des *cendres de bois*, entremêlées de braises, et une petite *monnaie gauloise*, devenue la propriété de M. Potard, fils, chez qui j'ai pu l'examiner. C'est une pièce en potin

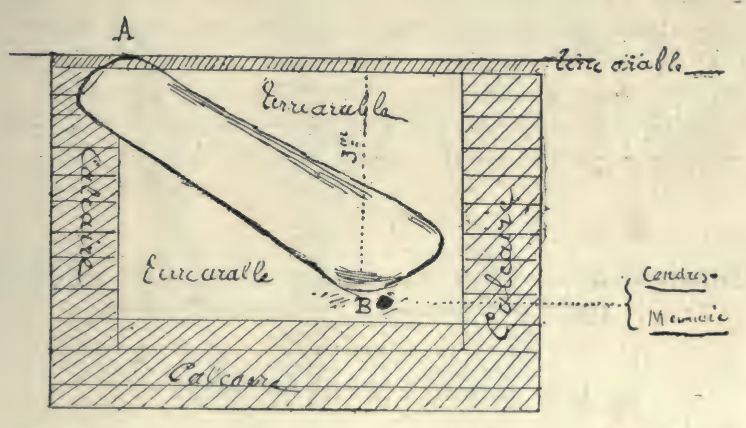


Fig. 1. — Situation du Menhir de Baranton-sur-Serre (Aisne), par rapport au sol avant sa destruction. — *Légende :* A, sommet de la pierre ; B, base, avec pièce de monnaie.

des *Catalaunes* portant un guerrier marchant à droite, tenant une lance et un torques, au revers : un animal informe à droite. Cette monnaie est figurée (pl. 32, 8124) dans le recueil très complet de H. de La Tour : *Atlas des monnaies gauloises* (Paris, 1892, in-fol.).

Aucun débris d'ossements n'a été observé ; il n'y a pas lieu de penser à la présence d'une *incinération* bouleversée ; les traces de foyer observées en B, constituaient le dernier souvenir de la cérémonie que les néolithiques accomplissaient toujours pendant l'érection d'un mégalithe. De ces observations, il est permis de conclure à la destruction d'un *menhir*, dont le lieu d'origine était identique à celui des menhirs de Bois-les-Pargny et des pierres levées de Montigny-sur-Crécy.

Ce monument a été renversé et enterré à une époque lointaine, mais impossible à déterminer avec précision, bien que la *monnaie gauloise* décrite ci-dessus vienne peut-être dater cet évènement.

M. Marcel BAUDOUIN. — S'agit-il bien là d'un vrai menhir? *L'indice d'enfouissement* (j'appelle ainsi le rapport *centésimal* de la partie enfouie et de la partie hors du sol) est tel qu'on peut en douter; car on a ici $1^{m}50$ d'élévation pour 3 mètres d'enfouissement; soit $1^{m}50 \times 100 : 3^{m} = 200$; ce qui est vraiment beaucoup !

Pourtant, je reconnais que la *trouvaille* faite à la base du bloc a son importance diagnostique, car j'ai montré jadis d'ailleurs à mon ami, M. Pol Baudet, pourquoi de telles constatations ont un grand intérêt.

Mais ici la trouvaille se complique de la découverte d'une *monnaie gauloise*. Cette notion, rapprochée de la *forme équarrie* du bloc, me fait demander s'il ne s'agirait pas plutôt ici d'autre chose que d'un véritable menhir néolithique, renversé à l'époque de la pièce. — Je note en outre qu'il n'est pas question de *blocs de calage*, et que la tranchée a dans le dessin une forme qui a peu de rapport avec celle des vrais menhirs. Il eut été utile de donner l'orientation, si elle est connue.

Néanmoins félicitons notre collègue d'avoir sauvé de l'oubli ce monument disparu, quelque soit d'ailleurs sa véritable nature.

Similitude de certains os naturels et de quelques pièces osseuses préhistoriques.

PAR LE

Docteur Henri MARTIN (de Paris).

Les causes d'erreur pourraient être fréquentes, dans l'attribution de certains instruments en os, si l'examen comparatif avec le squelette des animaux quaternaires n'était fait avant de se prononcer.

Nous avons vu déjà, dans une de nos séances(1), un long poinçon en os, qui était simplement un *péroné* de cheval. La forme de cet os grêle, long, avec un petit manche naturel, a pu pousser l'homme à en faire usage : cela est possible; mais ce n'est pas une pièce dont nos ancêtres ont eu la conception ; et elle n'est pas, ainsi sortie, ouvragée de ses mains. Cependant elle a servi, car elle porte des traces de polissage.

Un autre exemple, que je présente aujourd'hui, est un crochet en os, trouvé en place dans la couche moustérienne de La Quina

(1) Ph. RAMONET. — *Grandes pointes en silex et poinçons en os recueillis à Entre-Roches (Charente). Bull. Soc. préhist. de France,* 3e année, 1906, p. 71.

(Charente) (*Fig*. 1, nos 1 et 2). Deux branches d'inégale longueur, l'une aplatie et plus longue, l'autre plus courte, plus fine et ronde, aboutissant à une sorte de pointe émoussée ; l'allure de cette pièce me fit penser à un hameçon. Ayant cependant quelques soupçons sur une pareille attribution, je priai mon ami Ed. Hue d'exami-

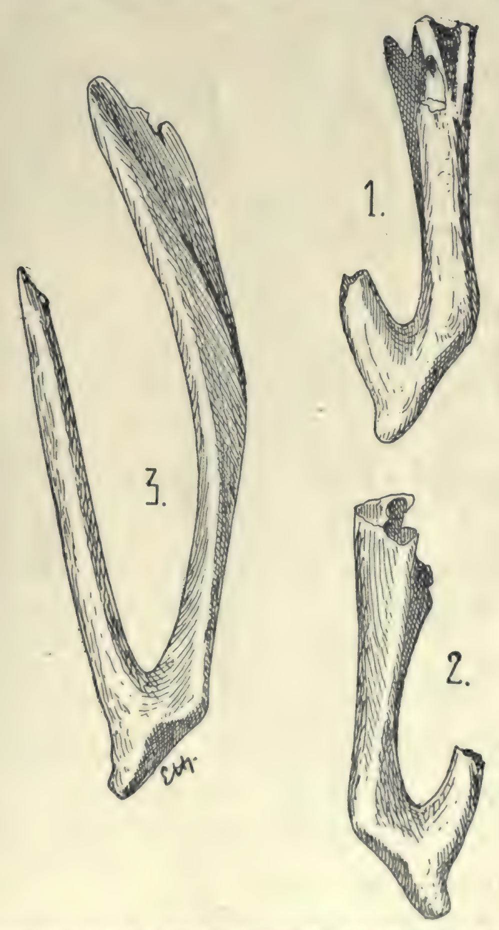


***Fig*. 1. — 1, Intermaxillaire, ou petit Sus-maxillaire, droit de renne, vu par sa face inférieure ; 2, Le même, vu par sa face supérieure ; 3, Intermaxillaire gauche de Renne actuel, vu par sa face supérieure.**

ner cet os ; après les recherches ostéologiques nécessaires, la détermination de ce crochet fut : *petit sus-maxillaire droit de renne*, encore nommé *inter-maxillaire*, dont les extrémités sont cassées. Je présente, en même temps, l'os témoin, sur une tête de renne moderne (*Fig*. 1, n° 3) ; et la superposition absolue des lignes permet d'écarter tous les doutes. Je retrouvais, d'ailleurs depuis,

dans les planches du bel ouvrage de A. Trémeau de Rochebrune, une pièce identique, trouvée en Charente dans la grotte de la Chaise, portant comme mention : « hameçon fait avec un os incisif de Ruminant » (1). Cette grotte, d'après l'auteur cité, aurait une ressemblance très grande avec l'industrie de la station d'Aurignac. Le crochet que je présente serait donc plus ancien que celui signalé par de Rochebrune.

Devons-nous repousser cette pièce et lui refuser l'emploi de crochet ou d'hameçon? Je ne le pense pas ; et ici, s'ouvre un chapitre intéressant de préhistoire, où la forme des os joue un rôle important. Les exemples ne manquent pas, car les poignards et les pointes, prélevés dans des régions squelettiques choisies par nos ancêtres, comptent parmi les plus belles adaptations de la matière osseuse.

L'autre fragment d'os que je présente (*Fig.* 2), pourrait être confondu, après un examen incomplet, avec certains morceaux de diaphyse qui ne sont pas rares dans les gisements solutréens et magdaléniens; je veux parler de ces pièces qui portent de longs sillons, résultats de sciages siliceux, qui ont enlevé de fines esquilles destinées à la fabrication des aiguilles de cette époque.

Le fragment présenté appartient à la région radio-cubitale du renne, au niveau de la portion moyenne de la soudure des deux os. Là en effet l'espace inter-osseux, qui existe chez l'embryon, est en partie comblé ; il en résulte une gouttière antéro-externe où s'engage le paquet vasculo-nerveux de la région. C'est donc une gouttière naturelle dont la coupe représente exactement un demi-cercle, avec une surface absolument unie. Cette gouttière, longue de 13 centimètres, aboutit à ses deux extrémités à une arcade et se termine brusquement. Si nous examinons un fragment de diaphyse réellement entaillé par l'homme pour en retirer une esquille, nous sommes aussitôt frappés par trois signes différentiels :

1° Les extrémités sont effilées;

2° De fines *lignes de reprises* existent en dehors et dans le sillon principal, parallèlement à lui;

3° L'axe de la gouttière industrielle est rectiligne.

Au contraire, nous voyons, sur la soudure radio-cubitale, une gouttière tronquée aux deux extrémités, une uniformité complète sur sa surface, et une légère courbure de son axe à concavité dirigée en dehors.

(1) Alphonse Trémeau de Rochebrune. — *Mémoires sur les restes d'industrie appartenant aux Temps primordiaux de la race humaine, recueillis dans la Charente.* Paris, Savy, 1866 (Planche V. figure 10 et p. 31).

Ces caractères anatomiques sont palpables et permettront d'éviter certaines confusions.

Je terminerai par la présentation d'une épiphyse humérale (*Fig.* 3) de Renne moustérien, à laquelle tiennent encore quelques centimètres du corps de l'os; son extrémité brisée va nous édifier sur les effets produits par les fractures.

Nous avons tous recueilli dans les gisements quaternaires, moyens et supérieurs, de nombreux fragments osseux; et tous ces débris d'os longs, nous les avons attribués, avec raison, aux per-



Fig. 2. — Fragment radio-cubital de Renne (Partie moyenne du Radius et du Cubitus soudés).



Fig. 3. — Epiphyse humérale de Renne (La Quina).

cuteurs qui agissaient sur des os frais, pour mettre la moelle à nu. En examinant de près ces traumatismes, on peut, dans beaucoup de cas, les ramener aux effets produits par un corps contondant frappant un os vivant et y retrouver toutes les variétés de fractures classées en anatomie pathologique. L'une des variétés les plus fréquentes est la disposition en X (*Figure* 3), celle qui existe précisément sur la pièce que vous examinez. Les esquilles rapprochées du milieu de l'os ont disparu ; mais il reste attenant à l'épiphyse un morceau caractéristique, situé entre deux fissures.

L'extrémité libre, celle dirigée du côté de l'angle aigu, simule un burin, dont la partie active correspond à l'épaisseur de l'os. On pourrait multiplier cet exemple par milliers et trouver toutes les formes de grattoirs, de pointes et de poinçons, suivant l'ouverture de l'angle de l'esquille. Ces *jeux de fractures* doivent se rapprocher des pièces que M. Pittard (de Genève) a présentées cette année à la Société d'Anthropologie le 7 février ; et il est intéressant de prouver que ces débris, virtuellement taillés, peuvent se rencontrer encore adhérents, sur une diaphyse incomplètement cassée.

Quant aux retouches des bords de l'esquille, elles sont produites sous le choc direct du percuteur, précisément dans le voisinage des angles aigus, c'est un phénomène analogue à celui de l'esquille qui se produit sur le conchoïde de percussion du silex. D'ailleurs l'os frais ne peut se travailler comme le silex et la substance osseuse n'a pas dû subir la véritable retouche par petits chocs. Le sciage, la perforation, l'usure, et le polissage ont été les moyens employés par l'homme pour travailler l'os. Cependant, dans certains cas, on peut admettre l'*esquille de fortune* en os; mais il faut y retrouver des traces d'utilisations, qui se révèlent par le *polissage d'usure*. Depuis longtemps, nous connaissons ces pièces dans le moustérien, car Ph. Ramonet en trouva à La Quina en 1885 (1) ; et, depuis deux ans, j'en ai présenté, ici même, plusieurs exemples.

La question est assez délicate, parce que nous nous trouvons en présence d'un travail humain ; mais l'étude des esquilles en place nous permet d'établir une différence entre un accident de fracture et un procédé volontaire de taille.

(1) Ph. Ramonet. — *Présentation d'un os, avec traces de polissage de l'époque moustérienne. Bull. Soc. préh. de France*, 3e année, séance du 28 juin 1906, p. 240.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1907.

Présidence de M. le Dr Ballet.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 octobre 1907.

A propos du procès-verbal, des communications sont faites par MM. Paul de Givenchy, E. Hue, Atgier, M. Baudouin, Ballet, A. de Mortillet, Guébhard, Ramond-Gontaud, etc. [Voir, plus loin, les notes remises].

Sont excusés : MM. E. Taté et Pol-Baudet.

Lecture est donnée de lettres de MM. Martel, rédacteur en chef de la *Nature*, le comte Beaupré, Espaulard, Ramond-Gontaud, etc.

Nous publions plus loin les parties scientifiques de cette correspondance.

Election au Conseil d'Administration pour 1908.

M. le Président annonce qu'à la prochaine séance auront lieu, conformément aux articles 9, 10 et 11 des Statuts de la Société, modifiés en 1906, les élections pour la nomination des membres du Conseil d'Administration pour l'année 1908.

Il rappelle que, d'après l'article 11, « le vote a lieu au scrutin, à la majorité des suffrages, et que le vote, par correspondance, sous double enveloppe, est admis ».

En conséquence, tous les membres de la Société recevront, avant la séance prochaine, les doubles enveloppes, dont l'emploi est rendu nécessaire par ce mode de votation.

Il y aura lieu, le 26 décembre 1907, de nommer un Président et *deux* Vice-Présidents; et, enfin, de tirer au sort les noms des *six* membres, qui doivent entrer dans la constitution du Conseil d'Administration.

IVe Congrès préhistorique de France.

(*Session de Chambéry*, 1908).

M. le Secrétaire général annonce que, depuis la dernière séance, le Comité d'organisation du IVe *Congrès préhistorique de France* a été constitué par les soins du Conseil de la Société préhistorique, conformément à l'article 1 du Règlement du Congrès (1). La première réunion de ce Comité aura lieu le 13 décembre 1907.

Le *choix* du Conseil de la Société préhistorique, en ce qui

(1) Nous publierons le mois prochain la liste des membres du Comité d'organisation et la première circulaire de ce Comité, dès qu'elle aura été arrêtée.

concerne la *ville* où aura lieu le IVe Congrès en 1908, a porté sur la Ville de Chambéry (Savoie). Des démarches ont été faites auprès de M. le Maire, M. le Dr Veyrat, qui a accepté avec empressement et a fait déjà voter la subvention d'usage par le Conseil municipal de Chambéry. — Ultérieurement, les autres démarches seront faites auprès des autorités départementales.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société préhistorique a reçu les ouvrages suivants :

Hœckel (Ernest). — *Origine de l'homme*. — Paris, Schleicher frères, 1906, 68 p. [*Don* de M. Patté].

Ramond-Gontaud, Dollot (A.) et Combes (P.) — *Etude géologique sur le chemin de fer du Nord : Ligne de Paris à Creil, par Chantilly; section de Saint-Denis à la forêt d'Orvy*. [Extr. du *Bull, Soc. Géol. de France*, 1906 (4), VI, 561-575, pl. XIV, XV, XVI]. — Paris, 1907, in-8°.

Collet (A.). — *Découverte d'une station préhistorique; une pierre à cupules et un « Catillus » dans les environs de Lumbres (Pas-de-Calais)*. — Saint-Omer, 1907, d'Hormont, in-8°, p. 11.

Hirmenech (H. P.) — *Recherches sur l'origine des signes graphiques observés dans les monuments celtidiens*. — Le Mans, 1907, in-8°, Monnoyer, 17 p.

Pravek. — *L'âge préhistorique*. Année 1907, n°s 5 et 6.

Deydier. — *Les Maillets de Malaucène (Vaucluse), par M. le Dr Paul Raymond, avec note de M. Deydier* [Extr. du *Bull. de la Société préhistorique de France*, séance du 12 janvier 1905]. Le Mans, 1905, in-8°, 10 pages. — *Atelier préhistorique d'Ambouis (Vaucluse)*. [Extr. des *Comptes-Rendus de l'A. F. A. S.*, Grenoble, 1904]. Paris, 1904, in-8°, p. 1112-1120, 5 fig. — *Les Maillets de Murs (Vaucluse)*. [Extr. du *Bull. de la Société préhistorique de France*, séance du 4 mai et 1er juin 1904]. Le Mans, 1906, in-8°, 11 p., 1 pl. hors texte. — *La vallée du Largue néolithique* [Extr. du *Congrès Préhistorique de France*, Périgueux, 1905]. Le Mans, 1906, in-8°, 32 p., 22 pl. hors texte. — *Les haches néolithiques à rainure de la vallée du Largue (Basses-Alpes)* [Extr. de la *Revue préhistorique*, 1re année, 1906, n° 4]. Paris, 1906, in-8°, 8 p., 1 fig. — *Contribution à l'étude des maillets et haches préhistoriques* [Extr. de la *Revue préhistorique*, 2e année, 1907, n° 8]. Paris, 1907, in-8°, 11 p., 1 fig.

Hue (Edmond). — *Menhir de la Pierre Cornoise* [Extr. de l'*Homme préhistorique*, 5e année, 1907, n° 10]. In-8°, 15 p., une carte, 3 fig.

Don de photographies.

M. Deydier (de Cucuron, Vaucluse) offre à la Société une série de *Photographies*, reproduisant les principales pièces qu'il a trouvées aux environs du Mont-Ventoux : Ateliers du Sablon, du Cardinet, de Vaquières, Pied-Lègre, etc. Il s'agit surtout de silex *néolithiques*, d'une hache chelléenne, etc.

Des remerciements sont votés à M. Deydier, après les explications fournies par M. Adrien de Mortillet.

Liberté des Fouilles préhistoriques.

M. le Président informe la Société que son Conseil d'Administration s'est occupé de cette question, à la suite de la publication de certains articles, parus dans la presse politique. Le Conseil est d'avis de s'en tenir au texte du vœu, relatif à cette question, qui a été adopté, presque à l'unanimité, au *IIIe Congrès préhistorique de France, à Autun*.

Cette proposition est adoptée, la Société étant d'avis de demander le *statu quo*, après une discussion à laquelle ont pris part MM. Ramond-Gontaud, Martial Imbert, E. Hue, M. Baudouin, et Ballet.

M. A. de Mortillet. — Nous sommes en présence d'une campagne en règle, entreprise contre la liberté des fouilles préhistoriques. Commencée l'année dernière dans un journal de Bordeaux, elle s'est continuée cette année dans une feuille bien pensante de la Dordogne, pour aboutir à l'article publié le 30 octobre dernier, par *L'Éclair*, sous le titre sensationnel de « Sol historique au pillage ».

C'est bien à tort que quelques-uns de nos collègues se sont émus de cet article, qui n'est pas suffisamment désintéressé, pour mériter d'être pris au sérieux.

D'où émane-t-il, doit-on tout d'abord se demander ? Il est signé G. M., c'est-à-dire Georges Montorgueil, rédacteur de *L'Éclair*, qui, en la circonstance, a vraiment abusé de ses réelles qualités de romancier ; mais il n'est pas douteux qu'il a été inspiré par le Dr Capitan, un de ses amis personnels.

Voyons ensuite quelle est la genèse des violentes attaques dont ce journal s'est trop complaisamment fait l'écho ?

Vers l'époque où notre actif collègue Emile Rivière signala à la Mouthe les premiers dessins gravés et peints sur les parois des grottes, il se forma, comme vous le savez, une petite association pour l'exploitation de cette curieuse découverte. Ce groupe, composé du Dr Capitan, de l'abbé Breuil et de Peyrony, instituteur aux Eyzies, ne se contenta pas de se tailler une peu modeste réclame avec les sculptures et les peintures des grottes ; il mit aussi en coupe réglée les gisements de la vallée de la Vézère. Son premier soin, afin de grandir l'importance de ses recherches, fut de s'attacher à démontrer que les Lartet, les Christy, les de Vibraye, les Massénat, les Girod, et tous les savants émérites qui ont fait connaître ces gisements, et les ont explorés alors qu'ils étaient encore intacts, avaient mal vu.

Est-ce au moins à la suite de fouilles suivies, faites en grand, que l'on vient ainsi, avec une rare outrecuidance, bouleverser

toutes les constatations antérieures ? Pas le moins du monde ! Les trois associés n'ont jamais pratiqué dans la région que des grattages sans grande importance, dont nos collègues n'ont pu retrouver sur place que de vagues traces.

Tout cela ne pouvait durer bien longtemps. Des chercheurs plus sérieux, plus soigneux et surtout plus patients, vinrent s'installer aux Eyzies. Ils furent mis au courant de ce qui se passait ; et l'échafaudage si légèrement construit ne tarda pas à s'écrouler.

Il est dès lors facile de comprendre la fureur dans laquelle entrèrent ceux qui avaient jeté leur dévolu sur les remarquables stations quaternaires des bords de la Vézère, qu'ils considéraient déjà comme leur propriété particulière, en sentant que leur règne touchait à sa fin. C'est dans l'espoir de ressaisir la monopole des fouilles qui leur échappait, qu'ils entamèrent la campagne de mauvais aloi que nous croyons de notre devoir de dénoncer ici, en mettant les points sur les i, afin qu'il n'y ait aucune confusion possible.

L'article de *L'Éclair* n'est qu'un épisode, plus ou moins adroitement déguisé, de cette lutte intéressée.

Contre qui donc est mené ce beau tapage ? Ouvertement, c'est contre O. Hauser, de Bâle, que les attaques sont plus particulièrement dirigées ; mais il est visible que, par dessus lui, ce sont d'autres de nos collègues qui sont visés. Hauser ne joue en cette affaire que le rôle peu agréable de *bouc émissaire*.

De quoi accuse-t-on Hauser ? En premier lieu d'être étranger. Hauser serait, paraît-il, Suisse[1] ; et c'est assurément un très grand crime d'être né dans le pays de Guillaume Tell. On nous permettra cependant de faire remarquer que, parmi ceux qui lui jettent à la figure sa nationalité suisse dans le but de lui faire interdire le droit de fouiller en France, se trouve précisément l'abbé Breuil, qui se serait, nous a-t-on dit, récemment fait naturaliser suisse, pour être nommé *privat-docent* à l'École catholique de Fribourg : ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs, en digne élève des fondateurs de l'établissement, de fouiller de temps en temps sur le territoire de son ancienne patrie, tout en se plaignant plus fort que les autres de son nouveau compatriote !

On accuse aussi Hauser de faire le commerce des objets préhistoriques. Est-ce que par hasard Hauser aurait vendu des silex taillés ou des os travaillés à Peyrony ? Pas du tout ! C'est au contraire Peyrony qui en aurait vendu à Hauser. Et, c'est juste au moment où Hauser a cessé d'en acheter pour en recueillir lui-même, avec des indications de provenance plus sûres, que l'on s'est aperçu qu'il n'était pas français, et qu'il aurait fourni des pièces au Musée de Berlin. Etrange coïncidence, qui montre combien est profond le dévouement de l'instituteur Peyrony pour nos antiquités nationales !

Que reproche-t-on encore à Hauser ? De dévaster, sans profit pour la science, les gisements de la Dordogne. Ceci est plus grave et vaut la peine d'être examiné de près.

Qui décerne si généreusement à Hauser un brevet de mauvais fouilleur ? Vous pensez sans doute que ce doit être quelque maître en l'art difficile d'explorer les vieux dépôts laissés par nos paléolithiques ancêtres ? Combien grande est votre erreur ! C'est tout bonnement ce brave docteur Capitan, qui semble avoir complétement oublié sa piteuse mésaventure de l'île Riou !

Nous n'avons pas à prendre ici la défense de Hauser ; mais nous devons cependant, pour remettre les choses au point, rappeler que ce dernier a fait à la Micoque d'importantes et très fructueuses fouilles, dont il sera rendu compte dans un travail beaucoup plus complet que tout ce qui a été publié jusqu'à présent sur cet intéressant gisement.

La première partie de cet ouvrage vient de paraître ; et il est juste de reconnaître qu'elle offre un intérêt scientifique bien supérieur à celui des nombreuses notices tendancieuses, consacrées par le docteur Capitan et ses fidèles collaborateurs, l'abbé Breuil et Peyrony, à des trouvailles insignifiantes.

Hauser a également eu l'excellente idée de faire venir exprès, aux Eyzies un géomètre, pour dresser une carte topographique à grande échelle des environs, sur laquelle peuvent être très exactement indiqués les points où ont été exécutées des fouilles : ce dont ne s'étaient guère souciés les peu aimables collègues qui cherchent actuellement à jeter le discrédit sur ses travaux.

Comme on le voit, ce sont en somme les pillards qui crient au pillage ! Sous leurs cris d'alarme se dissimule mal une simple question de boutique.

Quant à la liberté des fouilles, dont quelques accapareurs réclament la suppression à leur profit, elle n'est heureusement pas aussi facile à escamoter qu'une muscade. Malgré les inconvénients qu'elle peut parfois présenter, elle a donné dans notre pays d'assez brillants résultats, pour que nous nous opposions énergiquement à ce qu'on y touche. C'est grâce à elle que les études préhistoriques ont pris en France un si puissant essor !

Authenticité des Gravures des Grottes de la Dordogne.

A propos du vœu ci-dessus, une discussion s'engage sur ce qui a eu lieu, ces temps derniers, dans la Dordogne, en particulier depuis la préparation du *Ier Congrès Préhistorique de France.*

M. Adrien de Mortillet refait d'abord l'historique de la question et rappelle des faits connus de tous.

M. E. Hue raconte ce qui s'est passé à propos de la Grotte de la Mouthe.

M. Patté rappelle l'une de ses conversations avec M. E. Rivière à ce propos.

M. Martial Imbert expose qu'il a profité d'un séjour fait dans le Périgord, en septembre dernier, pour aller voir les trop fameuses *Gravures de la Grotte de Teyjat*.

Il a examiné ces gravures, en compagnie de deux de nos collègues. Cet examen a été fait par deux fois et avec des flammes de magnésium, ainsi qu'avec des lumières valant plusieurs bougies.

Il regrette que des archéologues bien connus, appartenant à de hautes institutions scientifiques, aient laissé mêler leurs noms à des entreprises dont il ne connaît pas la genèse, ni le but, mais qui ne peuvent en définitive que compromettre, près du public, l'autorité des Préhistoriens, le jour où la saine critique voudra bien examiner ces gravures. Il n'incrimine personne; mais il voudrait que les savants, préhistoriens, ne laissent pas accréditer par leur silence des entreprises douteuses.

On vient, dit-il, de nous dire que les gravures de la Grotte de la Mouthe avaient augmenté de nombre, après des constatations très méthodiques qui permettent de considérer les nouvelles comme récentes. Il est possible d'expliquer le phénomène par le fait que les gravures sur rochers, ayant vivement préoccupé le monde scientifique, on est heureux d'en découvrir, et que ceux, qui sont possédés par le besoin d'attirer l'attention sur leurs découvertes, les corsent en y ajoutant quelques gravures sur parois.

Les gravures de Teyjat sont exécutées sur une surface *presque horizontale*. Or, bien que les suintements de carbonate de chaux soient *intenses* sur toute la longueur de cette caverne, pas un dépôt, si mince soit-il, n'est venu se former sur les surfaces gravées. Les blocs dont nous parlons sont eux-mêmes des masses stalagmitiques. Pour expliquer le phénomène qui nous occupe, il faudrait admettre que les suintements des plafonds ont cessé le jour où furent exécutés les dessins, et qu'ils n'ont jamais repris depuis des milliers d'années! Une telle hypothèse, dans le cas de Teyjat, n'a rien de scientifique.

N'ayant pas les éléments pour chercher qui a pu inventer les belles reproductions de Teyjat, M. Imbert ne s'occupe que d'appeler l'attention des savants préhistoriens sur l'utilité qu'il y a à ne pas laisser déconsidérer la science dont nous nous occupons par des fantaisies du genre de celles dont il parle.

Conférences préhistoriques.

M. E.-A. Martel, l'explorateur bien connu, rédacteur en chef de *La Nature*, informe la Société qu'il fera sous peu à l'Assemblée générale de la *Société de Spéléologie*, dont le siège social est, 34, rue de Lille, une conférence, avec projections lumineuses, sur le sujet suivant : *Les Pyrénées souterraines. Dessins préhistoriques des Grottes de Veaux*, etc. La séance aura lieu, à 8 h. 1/2 du soir, le *lundi* 23 *décembre* 1907 (34, *rue de Lille*).

Admission de membres nouveaux.

Sont nommés : MM.

Julian (Camille), professeur au collège de France, 30, rue de Luxembourg, Paris [A. Guébhard-E. Rivière].

Chabrier, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, 16, rue du Colisée, Paris [A. de Mortillet-Ch. Schleicher].

Hommey (J.), D. M., Sées (Orne) [A. Guébhard-Marcel Baudouin].

Présentation de nouveaux membres.

A la séance du 26 décembre 1907, on aura à voter sur la candidature de *neuf* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (Art. 5 des Statuts).

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. le Dr Guébhard, président, donne communication de son douzième rapport mensuel.

— M. J. B. Colleu a relevé, avant qu'elle ne disparaisse totalement sous l'action de la culture, une petite enceinte, de forme ovoïde (*Fig.* 1), dite *La Cour de Queneleuc*, à Langourla (Côtes-du-Nord). Depuis le défrichement de la lande où elle était située, le relief diminue d'année en année, et est réduit, soit pour le creux de la douve, soit pour la saillie du rempart, à quelque 35 centimètres, bien visible, cependant, encore, après récoltes coupées. Le caractère défensif est indéniable ; et cependant les dimensions, relativement restreintes, 58 mètres à peine de grand axe,

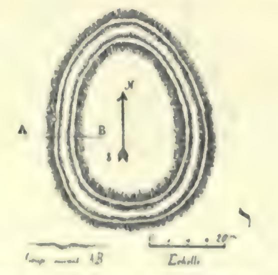


Fig. 1. — La Cour de Quéneleuc, Commune de Langourla (Côtes-du-Nord).

la position, point particulièrement forte, font se poser sans réponse le problème du but réel de ce genre d'enceintes, de formes plus ou moins régulières, qu'on rencontre fréquemment en toutes sortes de pays, même là où l'abondance des résidus d'exploitation du fer ne donne point à penser, comme à Langourla, à d'anciennes installations de fonderies ou de forges.

— M. Delort nous envoie des dessins, anciennement faits, de quelques objets recueillis au poste de *Las Tours* (Cantal), terrain actuel des remarquables recherches de M. Pagès-Allary. Ce sont tous objets de fer, parmi lesquels une moitié de fer à cheval ondulé, d'aspect bien anglais, qui semble rappeler la guerre de Cent ans et justifier la longue durée d'occupation de ces *cases*, pourtant plus anciennes sans doute que ne le feraient croire les restes d'industrie conservés (1).

M. Delort a également remarqué, près de Cosne (Nièvre), dans le bois du Chevreau, une enceinte, entourée de fossés profonds, sur un monticule qui domine à l'est le Nohain, et à l'ouest une ancienne voie romaine. De forme polygonale, il est connu sous le nom de *Château de Charmois* et n'a pas d'âge défini, jusqu'à cette heure.

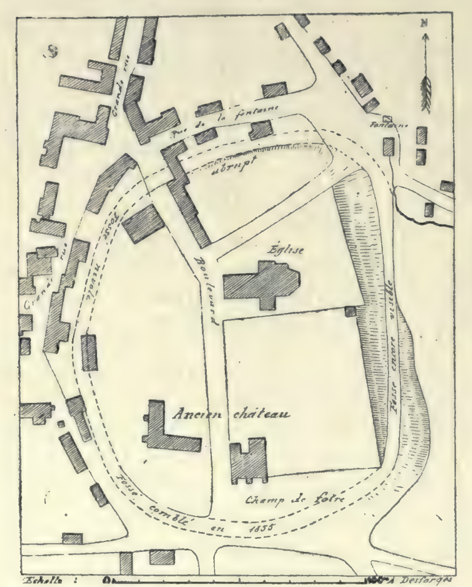


Fig. 2. — Enceinte du Bourg de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre).

— M. A. Desforges a levé le plan (*Fig.* 2) de l'enceinte des *Genetiaux* (et non Chenetiaux) de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre), signalée par M. Francis Pérot (*B. S. P. F.*, III, 419). Les fossés du sud ont été comblés en 1855; et le peu qui subsiste est appelé à disparaître à son tour. Rien ne permet de les dater sûrement, et les restes du dernier mur d'enceinte sont bâtis à chaux et à sable. Mais la présence, dans toute son étendue, de tombeaux du VIe et VIIe siècle, permet de le sup-

(1) Nous apprenons que M. Pagès-Allary, continuant ses recherches à fond, vient de trouver quelques silex taillés, de provenance sûrement lointaine, mais encore en trop petit nombre pour permettre des déductions certaines.

poser, en tout cas, antérieur à la féodalité. La légende des Bollandistes veut d'ailleurs que l'abbaye de Saint-Patrice, dont l'église actuelle marque la place, ait été élevée, au VIe siècle, sur les ruines d'un temple payen. Enfin toute la région fournit des traces d'occupation depuis les temps paléolithiques, sans autre enceinte dans le voisinage.

Au sujet du nom de *Genetïaux*, M. Desforges suggère qu'il pourrait venir d'un nom de famille répandu dans la région : propriété des *jeunes Thiot*. Certes il est notable que, dans les orthographes cadastrales, il faut toujours rechercher, plutôt que chose trop savante, sous la complication, toujours prétentieuse, du graphisme, la traduction phonétique des idiomes locaux par des géomètres souvent étrangers et plus calligraphes que linguistes. C'est ainsi qu'après avoir longtemps cherché bien loin l'origine du nom de la montagne de *Thiey* que s'est appliqué comme épithète distinction ma propre commune de Saint-Vallier-de-Thiey, j'ai fini par acquérir la conviction que c'était un simple travestissement noble de choix, avec les lettres « distinguées » de l'alphabet, *H*, *Y*, du.... *tillet*, tilleul, que le provençal prononce exactement, sans mouillage, *ti-et*. Cependant, dirait le Grand poète, il y a, dans *Genetiaux*, genêt, comme dans *Chenetiaux*, chêne... O jeu des étymologies, vaux-tu seulement qu'on s'y arrête?

— M. J. Feuvrier nous envoie une notice présentée au *Congrès de l'Association comtoise, en* 1906, sur l'*enceinte à chape d'argile* du Mont-Ceint, territoire de Rahon (Jura), avec plan et coupe. Ce cas mérite d'être cité, car il montre un revêtement d'argile cuite employé dans un but évident de consolidation, pour maintenir les talus ébouleux d'une levée de terre et de galets arrondis, qui ne pouvait avoir de consistance. Preuve évidente que, s'il faut éviter de tomber dans l'excès de regarder comme voulues et appliquées systématiquement en grand, dans un but de défense, *toutes* les vitrifications et calcinations que l'on rencontre, il n'en est pas moins certain que l'homme primitif, après avoir remarqué l'action durcissante ou fusionnante de ses feux de cuisine ou de signaux sur certaines roches, a dû tenter, là où faisaient défaut d'autres moyens, d'employer celui-là, pour donner à ses murs de protection la solidité qui leur manquait.

— M. E. Foucault, étant allé au *Chatellier* (Orne), vérifier si rien de préhistorique ne justifiait cette dénomination, n'a rien pu trouver de tel, ni même de gallo-romain, de sorte que l'escarpement seul de la position semble justifier l'indication du *Guide Joanne*, d'après laquelle ç'aurait été l'emplacement d'un ancien camp. Par contre, les nombreuses trouvailles de haches polies et de bronze rapportées par les auteurs comme faites à *Fontaine-les-*

Bassets (Orne), pourrait faire présumer que ce ne fut pas seulement l'emplacement du *Fontanaium Baiocetum*, mais une station encore plus ancienne.

M. Foucault, tout en nous citant une petite motte de 8 mètres de haut, entourée de fossés, à *Athis* (Orne), nous donne enfin, d'après l'abbé Dumaine, le plan du *Camp du Sergent*, à Saint-Pierre-d'Entremont (Orne), dont tous les champs voisins portent des noms évocateurs de batailles, peut-être dus à des évènements modernes, tandis que rien ne prouve que ce ne soit plutôt un camp gaulois que romain, comme il a été dit jusqu'ici.

— M. le Dr Gidon a pris, de l'intérieur du *Camp de Bénouville* (Calvados), une bonne vue photographique du rempart occidental.

— M. Georges Goury, en nous annonçant, pour prendre date, qu'il prépare une étude sur l'enceinte halstattienne de *Haulzy*, commune de Vienne-la-Ville (Marne), et sur les 80 tumulus qui l'entourent, nous assure que les travaux des archéologues régionaux ne font pas remonter au-delà du XIIe ou XIIIe siècle les fortifications de *Cernay-en-Dormois, Souain*, et *Saint-Jean-sur-Tourbe* (Marne), mentionnées dans notre dernier rapport, et qui cessent ainsi de pouvoir être classées même dans les anhistoriques. Ce n'est aussi qu'au moyen âge que peuvent être rapportées les « cachettes » des villages champenois, si même quelques-unes ne sont pas encore plus récentes, contemporaines des guerres de religion.

Nous sommes heureux que les indications, livrées sous toute réserves, sur nos instances, et sans aucune prétention archéologique, par notre premier correspondant, aient provoqué ces explications très compétentes ; d'autant plus qu'en maints autres cas nous nous étions demandé si les attributions en masse aux temps féodaux n'avaient pas été un peu une question de mode, comme pour les « camps romains », et n'avaient masqué parfois des origines beaucoup plus lointaines.

— M. E. Hue, en étudiant sur place le *camp romain* de Bernières (Calvados), signalé par de Caumont, en a trouvé un autre, remarquablement situé au milieu d'une station préhistorique, — l'une et l'autre inédits, — au lieu dit *Saint-Ursin*, section C du cadastre, première feuille, nos 170 à 220, de la commune de Courseulles-sur-Mer. Tout un système de retranchements, qui ont donné des poteries et des médailles romaines, se trouve élevé sur le plateau, qui a fourni également des outils en silex, entre autres une hachette polie.

— M. le Dr J. Jullien a fait une fouille au pied du rempart de pierres sèches (point N de la *Fig.* 3) de la petite enceinte de *Pleux* près Beaulieu (Ardèche), et il y a trouvé, outre de nom-

breux tessons de poterie non tournée, à gros grains, des débris de repas, des os cassés, des glands grillés, des molettes en granit, un percuteur; de petits grattoirs et éclats de silex, un poinçon en os, trois haches polies de petite dimension. La partie orientale, cultivée, du sol de l'enceinte, donne en abondance les mêmes poteries, molettes, etc., tandis que l'extérieur de l'enceinte ne donne rien. N'est-il pas légitime, sur de telles données, de conclure à une occupation néolithique ?



Fig. 3. — L'enceinte de *Pleux*, à Beaulieu (Ardèche).

A 800 mètres environ, se trouve, dans le bois, un dolmen ruiné et dévasté, qui a cependant fourni encore quelques phalanges et un anneau de métal. A 1000 mètres à vol d'oiseau se trouve la *Grotte des Bouchets*, qui, fouillée en compagnie de M. H. Müller, a montré des couches d'habitations successives, la plus ancienne néolithique.

— M. Ph. Lalande croit se rappeler des retranchements sur le *Puy-de-Montmège*, près de Terrasson (Dordogne). C'est, sans doute, le camp mentionné, sans indication de lieu dit, dans l'Inventaire de Mortillet.

— M. Le Bel nous signale la bonne conservation, à *Châteaufort* (Seine-et-Oise), d'une importante *motte*, qui semble bien antérieure aux constructions féodales du voisinage.

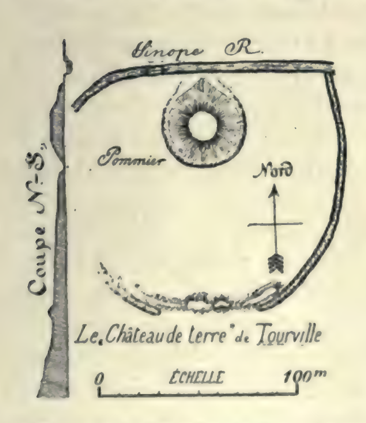


Fig. 4. — Le Château de Trouville (Manche).

— M. le Commandant A. Martin a remarqué, sur la rive droite de la Sinope, à quelques cents mètres en amont du *Château de Tourville* (Manche), une motte importante, qui, pour emprunter à l'eau, plutôt qu'à l'altitude, sa défense, s'était entourée, à sa base même (*Fig.* 4), d'une première douve, de 135 mètres de circonférence, en partie comblée aujourd'hui, mais évidemment en communication avec la rivière autrefois ; puis, à distance, d'un autre large cercle de fossés, allant jusqu'à 4 mètres de profondeur et interrompu seulement au sud, pour rattacher l'enceinte inté-

rieure à la pente mourante de la colline par une entrée, défendue par un haut talus en travers. La culture a fait presque totalement disparaître les douves de l'ouest; et la butte présente, du côté de la rivière, des traces de fouille ancienne.

L'ensemble paraît attribuable à la période obscure qui sépara la fin de l'occupation romaine de l'apparition du donjon féodal en pierres.

— M. L. Mazéret a reconnu, dans la lande du *Cavet*, de Saint-Mont (Gers), l'emplacement d'une motte, avec fossés presque effacés, au voisinage desquels ont été mis au jour, par le défonçage, des racloirs robenhausiens, et deux belles haches en quartzite.

Au *Tourruc* du Lin-Lapujolle (Gers), on reconnaît les traces d'un parapet en rectangle, de $60^m \times 45^m$, avec restes de motte centrale et chemin couvert du côté des sources.

A Luppé, au quartier de Viollcs, on voit, sur un plateau, des restes de parapet et une belle motte de 12 mètres de hauteur, dite *las mottos de la Caoussado*, à cause d'une chaussée qui longeait le camp à l'Ouest, et d'un chemin couvert aboutissant au plateau voisin du *Hitton*, où se trouvait autrefois un menhir. Sur cette même commune de Luppé, une autre motte, de 8 mètres de hauteur, avec fossé, marque encore l'emplacement de l'ancien camp de *Perenil*; de même, sur le plateau fortifié de l'*Aoueillé* de Vergoignan (Gers), où étaient autrefois les deux menhirs *de la Hitte* et *de la Fitte*.

— A propos de la présomption qui nous était signalée (*B. S. P. F.*, T. IV, p. 339) de l'existence de fortifications préhistoriques, sur le *Plateau de Vachères*, au *Pic Saint-Laurent*, et à *la Tour* de Revest-des-Brousses (Basses-Alpes), M. F. Moulin nous fait savoir qu'il existe bien, dans l'intérieur même de la ville de *Vachéres*, et singulièrement en évidence au milieu des constructions modernes et féodales, un reste de murailles à gros blocs, à quoi faisait allusion l'indication sommaire de notre VII[e] Rapport (*B. S. P. F.*, IV, p 199); mais, sur le plateau même, dit *des Garennes*, pas plus qu'aux deux autres endroits signalés, il n'a jamais aperçu quoi que ce fût qui eût l'apparence de travaux de fortification, en dehors de murs au mortier, d'époque tout historique.

Par contre — et cela nous empêche de regretter l'incident — M. F. Moulin nous annonce, à cette occasion, la découverte d'un nouveau castelar sur la commune de Lioux (Vaucluse), au lieu dit *Basse-Ouvière*, ou *La Pounche*, sur lequel il nous promet de prochains détails.

— M. le Comte Edmond de Pas a découvert, aux environs de son château de Beauregard, commune de Mons (Var), deux enceintes

qui nous avaient échappé à nous-même, lors de nos explorations géologiques de 1895. La première, en effet, se trouve englobée dans les ruines médiévales, que nous avions simplement contournées, de *Villevieille*, perchées sur un roc, à pic de tous côtés, sauf au N.-O., où un mur doublé, précédé d'un fossé, en travers de la pente raide, avait suffi à faire un *cap barré* très sûr. A l'intérieur, jonchent le sol de nombreux tessons de poterie, et fragments de meules en porphyre rouge de l'Estérel.

L'autre, de dimensions restreintes, couronne d'une muraille circulaire d'environ 1m80 d'épaisseur, à double parement de gros blocs, le sommet d'un mamelon à pentes douces du quartier de *Clos Boyer*, à la place des lettres *ui* du mot *La Tuilière* de la carte au 1/100.000.

Masquées l'une par l'autre, elles sont en vue du poste de *La Faou*, que nous nous étions toujours étonné d'avoir trouvé tout seul dans la région, et de plusieurs castelars de la région de Saint-Cézaire (A.-M.).

Voilà donc encore deux unités ajoutées — et ce ne sera pas tout ! — à notre liste du Var, qu'on trouvait exagérée, parce qu'elle dépassait 150, et que nous ne nous étonnerions pas de voir encore doublée, au fur et à mesure de recherches plus détaillées.

— M. Francis Pérot continue à extraire de ses dossiers tout ce qui peut intéresser notre enquête. C'est ainsi qu'il nous donne, d'après un ouvrage sur *Les Fiefs de l'arrondissement de La Palisse* (1896), la bibliographie, le plan et repérage de l'importante motte carrée, à double fossé, de *Saint-Léger-des-Bruyères* (Allier), regardée comme féodale, mais à vérifier.

Pour la Marne, le volume du *Congrès archéologique* de Châlons-sur-Marne, de 1856, fournit de nombreux noms à ajouter à la liste de Mortillet, en particulier celui d'une vaste enceinte en pierres sèches, à *Trépail*.

Le camp de *Hieraple*, près de Forbach (Lorraine), a été décrit et figuré (pl. II) dans une très ancienne *Notice archéologique sur Metz et ses environs*, par M. Victor Simon ; le *Chatelard* d'Ambierle (Loire), par le Dr Noëlas, dans les *Assises scientifiques du Bourbonnais*, 1866 (p. 426-435), comme *Camp des Ambluareti après le prix d'Alaise* ; celui de *Châtillon* (Doubs) dans une *Étude complète sur Alaise*, par le président Clerc (Besançon, 1860) ; les *Hauteurs fortifiées de Laroque*, près de Sorde (Landes), dans les *Matériaux* (t. V, 1874, p. 116-120).

— M. Félix Régnault nous envoie le plan, relevé par M. Portier, instituteur, du *Camp Romain* de Saint-Clar (Haute-Garonne), vaste trapèze irrégulier, de 2 hectares 60 de superficie, entouré d'un rempart de terre et de galets, dont quelques-uns, très

gros, ont dû être recherchés parmi ceux qui couvrent le plateau, tandis que la grande masse, extraite d'un fossé de 4 à 8 mètres de largeur, forme des relèvements qui atteignent encore, par places, jusqu'à 10 mètres de hauteur, avec une seule ouverture, au sud. Le poste, situé sur la Garonne, au bord de la troisième terrasse baignée à ses pieds par le ruisseau du Touch, domine toute la plaine du fleuve. Dans les environs ont été recueillis des disques et pointes taillées en quartzite, semblables à ceux des stations classiques des environs de Toulouse.

— M. L. Schaudel a observé, sur une éminence qui surplombe la rive gauche du Rhône, à hauteur du défilé de Pierre-Châtel (Ain), entre les territoires d'Yenne et de La Balme (Savoie), en dessous du hameau de *Chevrus*, un vallum de pierre et terre, barrant le côté accessible d'un poste fortifié, dont l'occupation aux temps gallo-romains est attestée par de nombreux fragments de tuiles à rebord. Au-dessous se trouvent des grottes où M. le baron Albert Blanc a récolté nombre d'objets des débuts du Néolithique.

D'autre part, à propos d'une demande de renseignements que nous lui avions adressée sur le « Mont Savine », M. Schaudel nous dit que, à l'entrée de la *Vallée de Savine*, qui monte au Col Clapier, passage présumé d'Annibal, d'après le récent livre (1904) du capitaine G. Colin, se reconnaissent encore, quoique fort dégradés par le passage du sentier du Lac noir, les restes très anciens d'un gros mur de barrage. Plus bas, dominant l'emplacement d'un immense « amphithéâtre romain » présumé, se voient les murs d'enceinte en pierres sèches d'un camp, avec redoute centrale, que le cadastre appelle *Batterie de Napoléon Ier*, les plans directeurs des Alpes : *Redoute des Espagnols*, et les indigènes : *Camp des Autrichiens*. Curieux exemple de polynomie modernisante, en traduction des coutumières prétentions historiques qui, le plus souvent, sans atteindre à la réalité préhistorique, ont plutôt tendance à rétrogarder dans le passé, sarrazin, romain, carthaginois, etc.

— M. O. Vauvillé, qui a présenté à la *Société des Antiquaires*, le 6 novembre, une étude détaillée sur une enceinte nouvelle de l'Aisne, formant le parc du *château de Muret*, a bien voulu nous en communiquer le plan. On voit (*Fig.* 5) qu'il s'agit d'un important barrage de promontoire, par les terres extraites d'un large fossé A B, creusé, sur près de 5 mètres, en plein roc, ainsi que l'ont montré les fouilles C, D, G, et dédoublé de B en F, pour défendre une entrée couverte, par des travaux accessoires en retour. Deux coupures modernes, J, K, traversent actuellement le front de 269 mètres de l'énorme rempart, qui domine encore de près de 10 mètres, le fond du fossé, large de 24 à 27 mètres.

Deux anciennes ouvertures, en H, I, avaient leurs protections spéciales, et l'analogie de structure de cette grande fortification avec les enceintes gauloises de *l'Étoile, Tirancourt* et *Érondelle* (Somme); de *Neuville-lès-Dieppe* et *Bracquemont* (Seine-Inférieure); d'*Ambleny*, *Saint-Thomas* et *Pommiers* (Aisne), permet d'affirmer qu'il s'agit aussi d'une fortification gauloise, probablement l'une des douze places fortes des Suessions, mentionnées par Jules César.

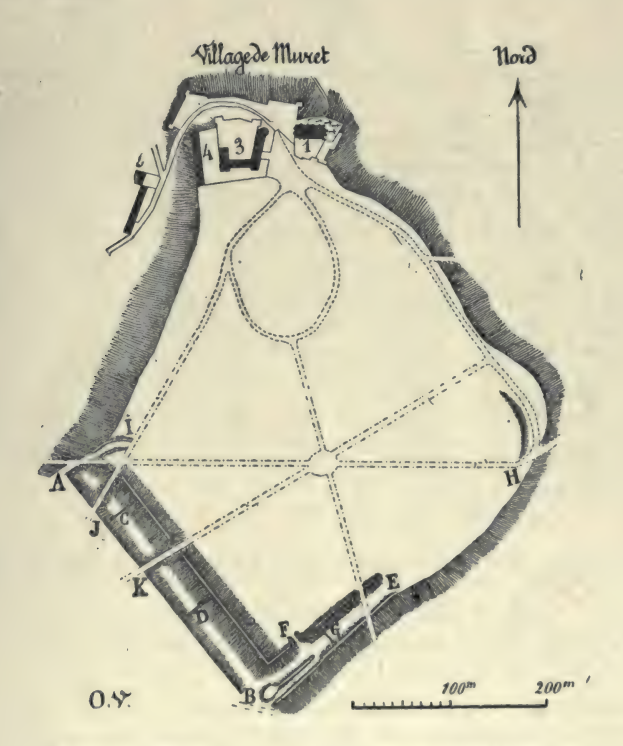


Fig. 5. — Plan de l'enceinte du Château de Muret (Aisne).

Le 13 novembre, M. O. Vauvillé a aussi présenté l'étude et les plans d'une très importante enceinte nouvelle de l'Aisne, celle du *Bois de Vaux*, à Chavigny, couvrant un plateau de plus de 1200 mètres de long. Mais celle-là est attribuée à l'époque romaine ; et nous devons nous borner à la mentionner pour la nouveauté de sa découverte.

— M. Armand Viré, au cours de sa campagne d'été, a relevé, dans le seul département du Lot, 48 enceintes, dont une bonne dizaine d'inédites. Que ne se trouve-t-il partout d'aussi actifs explorateurs pour justifier nos prévisions certaines, en pratiquant ce

sport nouveau de la *chasse aux camps*, qui pourrait, fût-ce en dehors de toute prétention scientifique, et limité à la seule détection, devenir si facilement un but utile pour l'inutile tourisme, un stimulant psychique à la banalité de l'exercice physique, un sérieux rendement moral des dépenses de muscularité alpiniste.

Errata. — Dans notre *11e Rapport* (*B.S.P.F.*, t. IV), il faut lire, à la p. 397, l. 13 : collaborateur *au lieu de* redacteur du *Bericht;* p. 398, 2e alinéa, l. 3, *Souain* au lieu de *Louan;* p. 402, l. 7, *Dromon*, au lieu de *Remon*.

NOTA

Nous nous permettons de répéter que, totalement dépourvus du *Rapport I* et près de l'être des *Rapports II et V*, nous serions heureux qu'on pût nous en renvoyer quelques exemplaires, reçus en double en l'échange desquels nous nous ferons un plaisir d'adresser quelques autres de nos publications, ou des cartes postales, sans compter le *Questionnaire illustré*, qui est toujours à la disposition de chacun.

Enfin nous recommandons à tous ceux de nos correspondants qui nous envoient des *dessins* susceptibles d'être reproduits : 1° d'employer une encre bien noire, sur papier bien blanc, sans traces de crayon, si ce n'est de crayon bleu ; 2° de faire les écritures assez grosses et assez grasses pour que les plus petits caractères, réduits 3 ou 4 fois, aient encore au moins un millimètre ; 3° mettre toujours le *Nord* en haut, et l'échelle sous forme de ligne graduée, non de fraction numérique ; — le tout, encadré ou non, mais condensé dans l'espace le plus juste possible.

Grâce à cela, nous pourrons plus facilement faire exécuter les clichés, qui, après avoir illustré nos rapports, demeurent à la disposition des auteurs pour publications ultérieures.

Quant au texte, on nous évitera bien des *errata*, en écrivant toujours *très lisiblement*, de préférence en MAJUSCULES D'IMPRIMERIE, les noms de lieux-dits, donnés pour la première fois, qu'il faut faire suivre toujours de celui de la Commune dont ils dépendent.

Fouilles d'un Tumulus à Liverdun (M.-et-M.).

Comme nouvelle archéologique, M. le Comte J. BEAUPRÉ annonce à la Société qu'il a découvert, dans un grand tumulus situé à Liverdun, près de Nancy :

1° Les restes d'une petite *allée couverte*.

2° Quatre sépultures de l'*âge du bronze* (incinération pour trois d'entre elles ; et inhumation pour la quatrième). Ces sépultures se trouvaient enfouies dans le sol, en place.

3° Trente *sépultures* environ de la fin de l'époque de Hallstatt, et de la *Tène I*, dispersées çà et là dans la masse sableuse du tumulus Ce sont des inhumations (sépultures de femmes, comme à Chaudeney) avec riches mobiliers, composés de torques, bracelets, anneaux de bras et de jambes, anneaux formant ceintures, collier en chaînette avec pendeloques, bracelet de verre blanc avec jolie ornementation en verre bleu, silex taillés, quartzites, etc... Bref plus de 140 objets.

Galets de mer lustrés et patinés des Dolmens.

M. Marcel Baudouin. — Pour faire suite à la dernière présentation de M. Atgier, je vous ai apporté aujourd'hui des spécimens de *Galets de mer*, extraits de *Dolmens Maritimes*, qui présentent cet aspect très spécial, qu'on peut caractériser par ces mots : *lustré* et *imprégné*.

Il s'agit de vulgaires galets de plage, ayant séjourné dans une sépulture, et ayant pris cette allure très particulière, par suite de leur contact avec des matériaux organiques en voie de décomposition (Inhumation).

Ceux que je vous montre proviennent du *Dolmen de la Planche à Puare*, fouillé en 1883, de l'Ile d'Yeu (Vendée). J'en possède d'autres analogues, provenant des Mégalithes des *Tabernaudes*, du *Dolmen des Fradets*, du *Tumulus de la Guette*, etc., que j'ai fouillés, en 1907, dans cette même île.

On trouve ces *galets* particuliers *seulement dans les Dolmens* qui, à l'époque néolithique, étaient *voisins de la Mer* néolithique, aussi bien en Vendée et en Bretagne (Ile de Thinic, etc., etc.), que dans le Nord (Mégalithe de Wimereux (1), etc.). Si l'on n'en rencontre pas dans certains dolmens aujourd'hui près de la mer, c'est tout simplement parce que jadis ces sépultures se trouvaient assez loin dans les terres. Ces cailloux constituent, par suite, de *précieux indices* pour l'étude scientifique des rivages des *Mers néolithiques*.

Les *Galets des Dolmens* ne sont pas comparables à ceux des plages *actuelles*, qui, sans cesse ballotés par les flots, ne présentent que des surfaces *extrêmement polies* par le frottement. Ils ont une *patine* manifeste, tout à fait comparable, pour ceux en silex tout au moins, à la patine des haches polies, restées enfouies dans le sol. Les cailloux de silex sont recouverts, en conséquence, d'une *couche jaunâtre*, très visible à la cassure.

On les a recueillis autrefois sur la p age voisine et transportés, généralement, dans le dolmen, sans les utiliser autrement. Toutefois, quelques-uns d'entre eux peuvent avoir été employés comme *percuteurs*, avant d'avoir été enfouis : tel celui que je vous présente.

Les galets ou cailloux de la Planche à Puare (Ile d'Yeu, Vendée) sont pour la plupart en *Silex* et en *Quartz*, alors que le sous-sol du dolmen est en *gneiss granulitique*, de même que la plupart des *galets* de la plage actuelle, très voisine du dolmen.

(1) *AFAS*, Reims, 1907.

Cela prouve qu'au moment de la récolte de ces cailloux, *on les a choisis* sur la plage, de façon particulière, avec une arrière-pensée relative aux roches habituellement maniées par des Néolithiques : le *Silex* et le *Quartz*.

Il y a, là encore, matière à recherches, d'ordre pétrographique et géologique, des plus intéressantes, au point de vue de l'étude des rivages et des plages de l'époque néolithique.

A propos des superstitions attachées aux fossiles.

PAR LE Dr

A. GUÉBHARD (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M.).

M. C. Florance nous fait savoir qu'il y a, au Musée de Blois, bon nombre d'Échinides ou autres fossiles, provenant de sépultures, pour le moins néolithiques.

Sir John Evans a l'amabilité de nous signaler un autre cas particulièrement remarquable.

Dans un tumulus du voisinage de sa résidence de Britwell, Berkhamsted (Angleterre), il fut trouvé, autour des squelettes d'une femme de 20 à 25 ans et d'un enfant de 5 ans, apparemment de l'époque du Bronze, près de *deux cents* oursins fossiles de la craie sénonienne, *Ananchytes ovata* Lam. et *Micraster coranguinum* Klein (Voir W. G. Smith, *Man, the primeval savage*, London, Stanford, 1894; p. 334).

N'est-il pas remarquable de trouver, dans le nom spécifique du *M. coranguinum*, comme un écho attardé de la tradition de l'*œuf de serpent*, avec adaptation à l'aspect cordiforme tout spécial, qui, sans doute, ne fut pas étranger aux prédilections de l'homme primitif et nous fournit peut-être suggestivement le premier exemple de culte viscéral.

Dans un ordre d'idées connexe, M. Abel Lavollé nous signale qu'à Bracieux (Loir-et-Cher), pays de potiers, ceux-ci avaient, aux temps féodaux, la coutume de jeter au fond de chaque trou d'extraction abandonné, quelques poignées de tessons, auxquels on trouve parfois mêlés des morceaux de fer, de verre, des dents de cheval, etc. Au milieu d'un marais, loin de toutes habitations, un tas de laitier de fer, de près de 1 mètre cube, a donné, avec des tessons du xve siècle, des morceaux de tégulæ romaines et une superbe hache polie en silex.

Présentation de lames, couteaux et éclats, provenant d'Hardivillers (Oise).

PAR

M. A. BERTIN (de Paris).

Je viens continuer ma présentation sur les couteaux, lames et éclats, ainsi que je vous l'ai annoncé dans la présentation que j'ai faite le 25 juillet dernier.

Les 57 échantillons que je vous présente proviennent de l'atelier préhistorique que je vous ai indiqué dans la séance du 27 juin 1907, c'est-à-dire d'Hardivillers (Oise).

Dès que cette présentation aura paru au Bulletin, il sera facile de voir si elle est conforme à la proposition que notre honorable collègue, M. Ed. Hue, formulait à ce sujet, dans la séance du 25 juillet dernier et qui se trouve reproduite dans le Bulletin du dit mois, page 360.

1er *plateau.* — 15 échantillons dont trois de 0^{m}12 de long sur 0^{m}05 de large, quatre de 0^{m}11 sur 0^{m}04, quatre de 0^{m}09 sur sur 0^{m}035, trois de de 0^{m}08 sur 0^{m}03 et un de 0^{m}06 sur 0^{m}03; tous ont un côté à surface plane et l'autre à deux ou trois pans, plusieurs ont le plan de frappe bien marqué.

2e *plateau.* — 15 échantillons. Le plus grand a 0^{m}11 de long sur 0^{m}025 de large; c'est une pièce assez remarquable et que l'on renconte rarement, trois ont 0^{m}10 sur 0^{m}05, une de 0^{m}10 sur 0^{m}05, huit de 0^{m}08 sur 0^{m}035 et deux de 0^{m}06 sur 0^{m}03, douze ont le sommet en pointe et trois arrondi; leur surface est plane d'un côté et de l'autre à deux ou trois pans.

3e *plateau.* — 27 échatillons. Les deux plus grands ont 0^{m}11 sur 0^{m}04, six ont 0^{m}08 sur 0^{m}03, dix ont 0^{m}07 sur 0^{m}03 et neuf 0^{m}06 sur 0^{m}025; de même que les échantillons précédents, ils sont plats d'un côté et de l'autre à deux ou trois pans; presque tous ont le sommet arrondi : la plus belle pièce l'a concave.

La couleur du silex qui domine dans ces 57 échantillons est le blanc : trait caractéristique, qui distingue les pièces provenant d'Hardivillers (Oise); de plus ils portent des taches de peroxyde de fer, ainsi que des dentrites : ce qui leur donne le cachet d'authenticité.

En général, tous ces échantillons sont travaillés avec soin; ils témoignent de la hardiesse en même temps que de l'habileté de ceux qui les ont fabriqués; au reste il suffit de jeter un coup d'œil dessus, pour les apprécier et reconnaître leur valeur.

Je ne m'étendrai pas sur leur utilité ou leur emploi, laissant à chacun la liberté de distinguer en eux, soit un couteau, soit une lance, voire même une scie.

Note sur le dolmen de May-en-Multien (Seine-et-Marne).

M. Paul de Givenchy. — A propos de la communication que M. Reynier a faite à la dernière séance sur le dolmen de May-en-Multien, M. A. de Mortillet a bien voulu rappeler que j'avais déjà signalé ce monument mégalithique en janvier 1906, dans l'*Homme Préhistorique.*

D'autre part j'en ai parlé également, mais incidemment, il est vrai, il y a juste un an, séance du 22 novembre 1906, dans ma communication sur la grande hache paléolithique d'Antilly.



Fig. 1. — Situation de May-en-Multien, d'après la Carte d'Etat-major au 1/80.000. — *Légende :* D, Dolmen.

N'ayant pu assister à la séance du mois dernier, je viens vous donner quelques renseignements topographiques complémentaires sur ce dolmen.

Mais, auparavant, je tiens à vous informer que notre collègue, M. Reynier, vient de m'écrire, pour me dire qu'en envoyant sa communication, il n'a plus pensé que j'en avais déjà parlé antérieurement ; et il me prie d'informer M. A. de Mortillet que c'est bien du même dolmen, ou allée couverte, dont il s'agit.

Je n'ai, du reste, pas la prétention de l'avoir découvert moi-même, car il est connu depuis longtemps dans le pays sous le nom de *Tombeau du Seigneur*. Espérons, qu'en raison de cette dénomination alléchante (qui fait penser à quelque trésor caché), il n'a pas été fouillé ou retourné anciennement.

En attendant, voici, d'après le relevé cadastral de la commune de May-en-Multien, un plan (*Fig.* 2), qui donne son emplacement exact, au n° 219 ; et le côté nord de la route, où se trouve ce n° 219, fait partie de la section A, 1[re] feuille du cadastre. Le propriétaire de la partie du petit bois, qui porte le n° 219, serait M. Loriné, Charles-Olivier, petit cultivateur, domicilié à May-en-Multien.

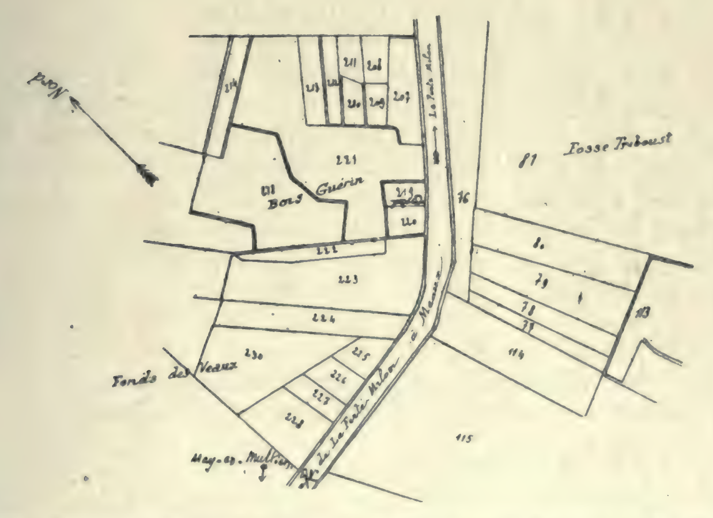


Fig. 2. — Fragment du Cadastre de la commune de May-en-Multien [Réduction de 1/2=1/5.000].
Légende : D, Dolmen (1).

Mais l'instituteur m'informe qu'il se pourrait que le propriétaire ne fut plus M. Loriné, dont le nom figure cependant encore sur la matrice cadastrale.

Enfin, pour être précis jusqu'au bout, May-en-Multien est en Seine-et-Marne, et non pas dans l'Oise, comme l'a imprimé le dernier Bulletin. Il est vrai que le département de l'Oise est limitrophe de cette commune, et se trouve à quelque cent mètres au-dessous du dolmen, c'est-à-dire en bas de la côte où coule la petite rivière, la Gergogne (*Fig.* 1).

(1) Le propriétaire du n° 219, où se trouve le dolmen, est M. Loriné. — Le n° 220, contigu au n° 219, est à M. Villette, Isidore, de Puisieux (S.-et-M.)

M. Edmond Hue. — Lorsque, dans la séance du 25 juillet 1907, la Société Préhistorique de France a voté la décision de se conformer aux indications du *Manuel des Recherches Préhistoriques* pour assurer la prise de date d'une découverte, elle entendit surtout réagir contre les notes imprécises, qui donnent toujours lieu à des confusions et à des revendications. Cette décision, *récente*, de la *Société Préhistorique de France* n'est pas encore connue de tous ses membres ; aussi voyons-nous dès aujourd'hui une preuve de la réelle utilité de cette sorte de réglementation des communications scientifiques. Nous ne pouvons que remercier MM. de Givenchy et Ph. Reynier d'avoir complété leur communication, en précisant leur découverte, et en donnant le numéro parcellaire et le lieu dit, d'après le cadastre de May-en-Multien.

M. Marcel Baudouin. — La situation cadastrale, spéciale, de ce mégalithe (pièce de terre, *très petite*, en *bordure* de la route) (*Fig.* 2) rend l'achat de ce mégalithe et sa conservation très faciles. Un membre de la *Société Préhistorique de France* pourrait peut-être s'en rendre acquéreur de suite, et imiter ensuite notre regretté président, Lionel Bonnemère, qui, on le sait, a cédé à notre Société un Dolmen, en Anjou, placé dans des conditions exactement semblables.

Présentation de silex éolithiques et paléolithiques de Mormoiron (Vaucluse).

M. Deydier (Cucuron, Vaucluse). — Tous les silex présentés proviennent de l'assise inférieure graveleuse, que M. Deydier appelle du Quaternaire ancien, des ateliers du Sablon, au terroir de Moirmoiron (Vaucluse).

Les uns ont l'aspect d'*éolithes* : d'autres ont le faciès de types *strépyiens*, *chelléens*, etc.

Il s'agit d'une assise graveleuse, qui repose snr les ocres du Gault, et qui contient des matériaux un peu roulés composés de grés, de cailloux calcaires, etc., associés à des silex travaillés de types anciens. Cette assise varie d'épaisseur jusqu'à 40, 50 et 60 centimètres. Sur les points où il n'y a pas eu de dénudation, elle est surmontée par une assise sableuse, qui contient de nombreux types de silex non roulés, à arêtes vives du quaternaire moyen et supérieur. Sur les points où cette assise sableuse manque, ces silex reposent sur l'assise graveleuse, et sont mêlés aux pièces de cette dernière assise, à la surface.

A propos des haches néolithiques de grande dimension.

PAR

A. DUBUS,

Vice-Président de la *Société normande d'Etudes préhistoriques*.

Nous avons lu l'intéressante communication de M. Pol Baudet parue dans le fascicule n° 6 de notre Bulletin *sur les haches néolithiques de grande dimension*.

Notre honorable collègue conclut que ces instruments étaient destinés, non à un usage quelconque, mais comme « armes d'hon- « neur, apanage des grands chefs revenant à leurs dignes suc- « cesseurs, à défaut les suivant jusque dans la tombe ».

Il est certain que les trouvailles dolméniques font croire à un usage funéraire qui semble donner raison à notre honorable collègue; cependant, il y aurait lieu d'admettre des exceptions à cette règle, si nous en jugeons par deux haches polies que nous possédons.

Une de ces pièces, réduite à 0m285, était dans le principe beaucoup plus longue.

Après avoir été usée une première fois elle a subi, au taillant, un second polissage, très apparent sur une face. Ce second polissage a eu pour résultat d'amoindrir son épaisseur sur cette face, et sur un côté principalement. A la suite d'une seconde usure, la partie coupante a été de nouveau utilisée ; mais cette fois à l'aide de retouches seulement, sans subir un troisième polissage.

Cette hache de couleur gris-jaunâtre est en silex ; elle est à bords équarris. Sa largeur à la partie coupante est de 0m065 et son épaisseur de 0m035. Elle a été trouvée sur le sol, à Mortemer, près de Neufchâtel-en-Bray.

La seconde hache, qui pouvait être de moindre dimension que la précédente, mesure encore 0m20. Son extrémité est très affilée; elle est plate et les bords sont arrondis.

Cette partie ne représente plus en quelque sorte que l'extrémité d'une hache qui a dû être fort longue.

Comme la précédente, elle est à base toute retaillée ; mais ce qui en reste ne permet pas de juger, si elle a subi, comme la précédente, des polissages successifs.

Cette hache provient de Bully, près de Neufchâtel-en-Bray. Elle est en silex jaunâtre.

Ces retouches de haches polies, à la partie coupante notamment, sont fréquentes sur celles de dimensions ordinaires.

Nous avons fait la même constatation sur les haches fragmentées, que nous trouvons en très grand nombre dans les stations des environs de Neufchâtel-en-Bray, notamment.

Notre attention fut de même souvent appelée sur ces fragments de haches, qui ont servi après leur cassure. Les parties coupantes notamment ont quelquefois le sommet apointé, ou, le plus souvent, des éclats courts avec arêtes vives sont enlevés autour de la partie cassée, comme pour ménager un emmanchement *ad hoc*. Parfois aussi ces parties de haches sont diminuées sur la largeur, à l'aide de retouches, pour en faire un outil complet pouvant servir soit de hache, soit de ciseau.

Puisque l'occasion nous amène à parler des haches néolithiques, nous allons signaler les remarques que nous avons faites sur les haches taillées.

Nous divisons celles-ci en deux séries :

1° Les haches taillées, qui ont précédé l'usage des haches polies;

2° Les haches, taillées et retouchées pour le polissage.

Si nous en jugeons par les nombreux exemplaires que nous possédons, celles entrant dans la première catégorie sont taillées *plus ou moins régulièrement*.

Si elles ont une forme répondant à un type voulu, *qui semble dérivé du long et large tranchet*, elles n'atteignent pas la perfection de taille du second type. Ensuite, ces outils sont généralement plus ou moins usés. *Ils ont fait un service*.

Au contraire, les haches, répondant au second type, sont TOUTES très finement et admirablement retouchées, avec une forme bien déterminée, soit qu'elles soient préparées pour être plates ou plus ou moins arrondies. On sent que l'ouvrier, dont la pratique de la taille a fait un véritable artiste, veut abréger, autant que possible, le travail du polissage et qu'il y met tous ses soins, tout son art.

Nous possédons des haches ainsi préparées depuis 15 jusqu'à 0m28; *aucune ne porte de trace d'usure* : toutes sont restées telles l'ouvrier les a préparées.

Nous en possédons également deux finement retouchées sur tout un côté et admirablement polies de l'autre.

Ces exemplaires ne portent également aucune trace d'usure.

Il semble résulter de ces remarques :

1° Que si les haches de grande dimension, en silex au moins,

ont servi d'armes d'apparat, elles ont aussi été utilisées, à l'occasion, au même usage que celles de dimensions moindres ;

2° Que les fragments de haches ont été utilisés à un service déterminé, souvent jusqu'à usure complète.

Il n'est en effet pas rare de voir ces fragments servir de percuteurs après usure complète.

3° Si les haches taillées ont d'abord été utilisées telles elles ont été dégrossies ou plus ou mois bien retouchées ; celles destinées au polissage, d'un travail atteignant la perfection, n'étaient pas — à de rares exceptions près, peut-être, qu'il ne nous a pas été donné de constater — utilisées avant d'avoir reçues, en quelque sorte, la consécration du fini absolu auquel elles étaient destinées, c'est-à-dire du polissage.



Lames en schiste à trous ou à encoches.

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN (de Paris).

Dans le dernier *Bulletin*, notre confrère, M. Berthelot du Chesnay (1), signale la découverte, dans les Côtes-du-Nord, au camp de la *Haie aux Lions*, à 0m60 sous terre, des « *lames de schiste*, *percées d'un trou*, qui lui semblent démontrer l'existence d'une ancienne *tour de bois*, bien *médiévale*, sur la plate-forme ».

Soit ; mais tout dépend de la forme de ces lames et de celle des trous !

En tout cas, il y a longtemps que je recueille et que je me préoccupe de ces *lames de schiste*, *percées d'un trou* ; car elles sont extrêmement fréquentes en Vendée.

Aujourd'hui, et, pour prendre date seulement, je présente quelques pièces et quelques dessins et photographies, relatifs à ces *lames*. On voit qu'elles peuvent être de nature très différente, et qu'il y a lieu de bien les distinguer les unes des autres.

Il y a des *lames à trous complets* ; et d'autres *à trou incomplet* ou *à encoche*.

I. — Lames a trous complets.

1° Les unes sont des sortes de *petits Disques* (en *schiste à séricite*, par exemple), percés *d'un* ou *deux trous*.

(1) *Bull. Soc. Preh. France*, 1907, IV, p. 397.

Ces disques sont comparables à des *jouets* modernes d'*enfants*, faits en *ardoise* (schiste ardoisier d'Angers), en Vendée tout au moins, jouets avec lesquels j'ai joué moi-même il y a 40 ans !

Ils sont *néolithiques*, car on en rencontre dans les *dolmens* (j'en ai trouvé un (1), à *deux* trous, à l'*Allée couverte de Pierre folle*, Commequiers (Vendée) (*Fig.* 1).

En Vendée, on en a trouvé ailleurs, comme je l'ai déjà indiqué (2).

A mon avis, ce sont là des *amulettes* (3), car les orifices sont *percés* manifestement, avec un petit instrument, d'un ou des *deux côtés*.

2° Les autres sont des lames, très irrégulières, assez larges, en schiste quelconque. On les *trouve au voisinage des Souterrains-refuges*, surtout en Vendée (j'en ai trouvé près du souterrain sous tumulus de Brandeau, à Vairé, Vendée). Ce sont des débris de la roche dans lequel le souterrain a été creusé ; et le trou correspond au point d'attaque de l'*instrument de bronze*, servant à arracher ces lames. J'en suis certain, puisque, comme je l'ai dit au Congrès de Reims (4), je possède une de ces lames avec l'*outil cassé* (5) en place encore dans le trou.



Fig. 1. — DISQUE en schiste, à *deux trous*, cassé (Allée couverte de Pierre folle, Commequiers, Vendée).

Nous croyons avoir été l'un des premiers à trouver et à recueillir ces sortes de *lames à trous*, qu'on rencontre aussi dans les débris schisteux formant les *Mottes*, *féodales* ou *non*, de la Vendée (Faux-tumulus de la *Blénière*, à l'Ile d'Olonne, par exemple, etc.).

3° Il y a aussi des lames, très grosses et très épaisses, de *schiste ardoisier* bleu, analogue aux schistes de Chateaulin, percés d'un trou, fait avec un *instrument en fer*, différent du trou précédent.

(1) Ce fragment représente environ la moitié d'un disque plat, de 0m05 de diamètre, épais de 0m005. Le trou a 0m006 de diamètre et n'est pas central ; il est à 0m01 de la cassure, mais plus près d'une extrémité (0m015) que de l'autre (0m025). La cassure a eu lieu au niveau d'un *autre trou*, dont on voit la trace ; il persiste en effet une partie de son bord au niveau de la brisure même du disque. La perforation a été faite des deux côtés du disque, à ce qu'il me semble.

(2) M. BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Allée couverte de Pierre folle*, etc., *A. F. A. S.*, 1903.

(3) Ces pièces sont connues depuis longtemps.

(4) *Congrès de l'AFAS*, Reims, 1907 (XIe section).

(5) L'analyse du métal n'a pas encore été faite ; mais il ne peut s'agir de fer.

On les rencontre, en Vendée, surtout dans les lieux où il y a eu de *vieux Châteaux-forts* du *moyen âge*.

Ce sont tout simplement des *débris des Ardoises*, grossières, qui recouvraient les constructions de l'époque. Ces ardoises se reconnaissent à leur épaisseur, à leur irrégularité, et à leur forme A cette époque, on ne savait pas extraire et travailler, comme aujourd'hui, les schistes ardoisiers !

II. — Lames a Encoches.

Mais, à côté des lames à trous, il faut placer, dans des catégories absolument correspondantes, des *lames à encoches*, qui sont exactement de même espèce que les précédentes.

Ici, seulement, lorsqu'on a fait le trou, le schiste s'est effrité ou la pierre s'est cassée; et il ne reste qu'une *encoche*, au lieu d'un trou complet.

1° Les amulettes néolithiques en schiste, en effet, peuvent être *cassées*, et présenter à la fois un trou complet et une encoche; mais ici la cassure résulte de la fracture ultérieure du disque. Je vous en ai présenté déjà un exemple venant de Commequiers, car cette pièce cassée au niveau d'un trou, était à deux trous (*Fig.* 1).

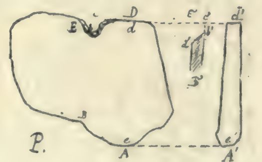


Fig. 2. — Disque en schiste, à *un trou*, cassé, d'apparence *néolithique* (Puits funéraire gallo-romain, Le Bernard V.). [Réduction de 1/2]. — *Légende :* A, D, vue d'une face du disque P; E, *encoche*; *b*, *c*, ouverture et fond de l'encoche; A' *d'*, coupe verticale en dehors de l'encoche, suivant ligne *Ad*; B' E', coupe au niveau de l'encoche E; *a'b'c'*, forme de l'*encoche*.

En voici une autre (*Fig.* 2), venant d'un Puits funéraire, gallo-romain (P. n° XXXII), du Bernard (Vendée), par persistance néolithique ; je l'ai trouvé moi-même au milieu d'autres objets, à une grande profondeur dans le puits!

2° Les schistes, qui ont été extraits des souterrains-refuges et qui peuvent être de diverses natures pétrographiques, présentent très souvent de *grandes encoches*, qui ne sont que la résultante de l'action de l'instrument ayant servi à faire ces souterrains.

a) Voici des photographies de ces *lames de schiste à encoches*, si fréquentes à Brandeau (Vendée), lames que j'ai trouvées souvent d'ailleurs dans d'autres endroits (Saint-Martin-de-Brem, etc.).

b) Ces *lames à encoches* sont très abondantes encore dans les pierrailles, constituant les faux tumulus ou *mottes*, parce que, pour les faire, il a fallu attaquer les schistes voisins, comme s'il s'était agi d'un souterrain (La Blénière (Vendée), etc.).

c) Qui plus est, on retrouve ces lames dans les *Nécropoles* à

puits funéraires, établies sur schiste, parce que, pour faire ces puits, il fallait se livrer au même travail que pour les souterrains : attaquer la roche du sous-sol avec un instrument, qui est toutefois ici *en fer* (et non *en bronze*), comme l'ont établi les fouilles du Bernard.

Voici une *lame à encoche* qui en provient (*Fig*. 3, V) ; je



Fig. 3. — Lames de schiste à ENCOCHES. — [Réduction au 1/4 grandeur environ]. — *Légende :* V, schiste rouge ou *minotalcite*, Le Bernard (Vendée); E, Vue d'une face; A, Encoche et pourtour *a b* ; D, C, coupe verticale, passant par A et B. — C.N, schiste de Chateaulin à Saint-Mayeux (Côtes-du-Nord); E B, vue d'une face; A, Encoche, et pourtour *a b*.

l'ai trouvée dans une *fosse sépulchrale* (Fosse n° 6) : ce qui indique en particulier quela fosse était postérieure au creusement du puits voisin (1), puisqu'elle même n'allait pas jusqu'au schiste !

Cette pièce est fort curieuse au point de vue scientifique, quoique sans caractère artistique. Il s'agit d'un morceau de *schiste*, très friable, triangulaire, en forme de *Cœur plein vendéen*, qui n'est en réalité qu'un débris de *schiste* de la colline de Troussepoil (*avec une encoche*). Il mesure 0m09 de long (hauteur du triangle); chacun des côtés a 0m08. L'*encoche* est placée au milieu de la base, a 0m02 d'ouverture, et a 0m012 de profondeur Le morceau de schiste a une épaisseur d'à peine 0m02. L'encoche est caractéristique ; et elle est la conséquence d'un *coup de pic* donné dans le massif de schiste de Troussepoil.

Dans un dolmen du pays de M. Berthelot du Chesnay en Côtes-du-Nord, à Saint-Mayeux (*Allée couverte* de Cramposic), j'ai trouvé une pièce analogue, en schiste ardoisier de Chateaulin, dont voici

(1) D'après nos études géologiques sur les souterrains-refuges de la Vendée maritime, cette pièce à encoche est un débris tout à fait comparable à ceux qui ont été trouvés en si grande abondance au souterrain sous tumulus de Brandeau. Il en résulte que, les puits ayant dû être creusés comme les souterrains, nous sommes bien là en présence d'une pièce extraite d'un puits, lors de sa fabrication. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet quand, dans notre travail d'ensemble sur Troussepoil (Le Bernard, V.), nous indiquerons de quelle façon on faisait jadis les puits funéraires.

la photographie (*Fig.* 3, C. N.). J'ai pu prouver par cette pièce, qui provient de l'attaque d'un des piliers, que la destruction du monument était de l'âge du fer, et probablement gallo-romaine.

Je suis persuadé qu'on retrouvera partout ces *lames à encoches* et *à trous*, si on les recherche. En tout cas, on soupçonne des *encoches* — et par conséquent un mode de fabrication analogue — sur des disques exotiques en schiste, par exemple les *Disques de Nioro*, décrits par M. de Zeltner au Congrès d'Autun.

Il y a là un vaste champ d'études qu'aujourd'hui nous n'avons voulu qu'indiquer, sans entrer dans trop de détails techniques.

Crochet ou Racloir droit avec partie concave.

PAR

L. COUTIL (Les Andelys, Eure).

Parmi les lames portant des traces de raclage et parfois aussi des encoches, il en est une, dans notre collection, qui offre une certaine singularité. Elle fut recueillie, aux environs d'Etrepagny (Eure), par M. Delaunay, qui y voyait une représentation d'Hippocampe, car il est passionné pour les pierres figures, sans toutefois se désintéresser des recherches préhistoriques offrant un caractère moins hypothétique.

Cette lame, plate en dessous et légèrement incurvée, mesure $0^{m}10$ de longueur et $0^{m}025$ de largeur maxima (*Fig.* 1); elle forme un angle obtus terminé à son extrémité supérieure par une sorte de petit crochet ; la base offre à gauche en G une partie retouchée avec des bords taillés à angles droit, qui ont pu servir pour la préhension, ainsi qu'une encoche située plus haut à droite en E. Au-dessus et formant le côté de l'angle obtus, une ligne droite AB mesure $0^{m}04$, elle présente des retouches à angle droit, ce qui lui donnait beaucoup de force pour le raclage de pièces à surface unies droites; tandis qu'à l'extrémité BC se trouve un demicercle rentrant et concave, de $0^{m}007$ millimètres de diamètre, qui a pu servir à arrondir les angles des pièces façonnées par l'arête plane AB.

On pourrait aussi voir dans cet objet un crochet ; mais cette hypothèse reste à étudier avec de nouveaux documents.



Fig. 1. — Crochet ou Racloir droit en partie concave.

Nous n'osons voir dans la partie CD un ciseau, car celle-ci ne mesure que 0m012, et elle n'est pas droite.

Quelques rares préhistoriens se sont cependant torturés l'imagination pour donner aux instruments un tout autre emploi qu'ils n'ont pu avoir.

C'est ainsi qu'ils placent parfois la partie travaillée finement contre la paume de la main ; suivant leur théorie, les encoches auraient servi généralement à placer les doigts. Dans le cas qui nous occupe, ils appuiraient le pouce contre la partie AB; la seconde phalange et les doigts seraient repliés en EF ; en un mot, la partie utilisée serait en CD. Nous n'insistons pas sur ces théories presque toutes en contradiction avec ce que les explorateurs ont observé dans certaines contrées restées à l'état peu civilisé, où ils ont pu voir et recueillir un grand nombre d'instruments en silex ou en roche dure, encore utilisées par les indigènes.

M. le Dr Henri Martin. — La pièce à crochet, présentée par M. Coutil, paraît être un grattoir concave, très accentué. La partie récurrente, située à l'extrémité et sur le côté, a été obtenue par une percussion indépendante du dégagement de la lame ; tandis que, dans la pièce que je présentais ici le 2 mars 1904, le crochet était situé à l'extrémité de la lame et en retour sur la face dorsale. Cet appendice provenait d'un clivage particulier du silex, au moment où la lame a été séparée du nucléus ; quoique obtenu fortuitement, il possède des traces d'usage. Ces deux pièces à crochet ont une origine différente ; et leur emploi ne semble pas avoir été le même.

M. le Dr Marcel Baudouin. — On a eu bien tort de comparer ce silex (comme le *cheval* de certaines *monnaies gauloises*) à un hippocampe. L'animal marin de ce nom a un tout autre aspect.

Boules en Quartzite, portant des dépressions opposées.

PAR

L. COUTIL (Les Andelys, Eure).

Les deux blocs, que je présente, ont été recueillis par des ouvriers agricoles, à l'est et au sud du plateau dominant la ville des Andelys, aux hamaux de la Haie Gaillard et de Mantelle, ils font partie de ma collection. Ces deux blocs de quartzite ont le même diamètre 0^m085, et la même épaisseur 0^m06 ; ils portent chacun deux cavités opposées ; sur un bloc, une cavité est beaucoup plus accusée : elle a 0^m01 de profondeur sur 0^m035 de diamètre, et les bords sont aplatis, tandis que sur les autres, les bords de la cavité s'atténuent progressivement.

John Evans en reproduit une dans son ouvrage *Les Ages de la Pierre*, page 235, figure 165 ; il croit que c'était un marteau.



Fig. 1. — Boules à dépressions opposées.

On en trouve aussi portant une gorge latérale, dans les stations lacustres.

Sur le dernier, les côtés portent une gorge large et de 3 millimètres de profondeur maxima, qui a pu servir à fixer un lien quelconque, bien que la gorge soit assez faible. On en a trouvé d'analogues dans les stations lacustres.

Les côtés de l'autre boule portent de nombreuses percussions sur son pourtour.

Quand à l'usage de ces pierres, il est difficile à préciser; on ne peut voir des cupules ou des godets dans ces cavités presque toutes très faibles, sauf une. L'un des blocs, offrant la cavité la plus grande, a sa partie supérieure un peu déclive : ce qui fait écarter l'hypothèse de godet. Il reste à savoir si les cavités ont servi pour retenir ces boules plus facilement en main. Nous n'osons y voir des supports inférieurs ou gonds de portes, comme on l'a proposé ; leur diamètre est vraiment réduit, 0^m085 millimètres ; et du reste, à quoi bon deux cavités opposées, puisqu'une seule était nécessaire. Le faible diamètre suffit à écarter cette hypothèse; un gond semblable n'eût pas offert de résistance, ni d'assise.

Lors d'une excursion du Congrès préhistorique d'Autun, au

camp de Chassey, en traversant la commune du Haut-Santenay, nous avons vu précisément plusieurs gonds primitifs en pierre, le supérieur était troué pour retenir l'axe de la porte; la pierre inférieure ne paraissait pas percée de part en part ; mais ces deux supports mesuraient de 0m20 à 0m25. Cette dimension est nécessaire, en effet, pour la stabilité d'une porte. Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore trouvé d'explication qui nous satisfasse pour justifier l'emploi de ces deux boules en quartzite portant des dépressions opposées.

M. A. de Mortillet prend la parole à ce sujet. Il s'agit ici pour lui, de gonds de portes.

M. Marcel Baudouin cite une pièce en quartzite qu'il a recueillie, en 1907, à Saint-Martin-de-Brem (Vendée), qui a l'air d'un broyeur néolithique, et qui présente des cavités un peu analoanalogues. Dans ce cas, il ne peut pas s'agir d'un gond de porte, à son avis.

Couteau de l'Age du Bronze associé à une Boucle en Fer dans le Cimetière franc de Bueil (Eure).

PAR

L. COUTIL (Les Andelys, Eure).

Dans la description que j'ai donnée de mes *fouilles du Cimetière franc et Carolingien de Bueil* (*Eure*), 1900 à 1904, j'avais oublié de noter un détail intéressant. J'avais bien signalé une pointe de flèche triangulaire très allongée, à base légèrement concave, en silex blond, trouvée au-dessus d'un scramasaxe, et à côté d'une boucle en bronze; mais le contact immédiat n'était pas absolu. On pouvait expliquer sa présence par le hasard, lorsqu'on reboucha la fosse, puisqu'en cet endroit on trouve à la surface du sol des silex néolithiques.

D'ailleurs, j'ai signalé un certain nombre de silex néolithiques recueillis par des collègues dans leurs fouilles de cimetières francs, notamment MM. Millescamps et Moreau, dans l'Aisne (1).

Dans la sépulture franque de Bueil, le contact de la boucle en fer était immédiat avec le couteau en bronze; ils sont encore soudés ensemble et parallèles l'un à l'autre. C'est un couteau à dos épais et à soie très courte légèrement arquée ; il correspond au n° 722, planche LXX, du Musée préhistorique, et au n° 860 de la planche LXXV du nouveau *Musée préhistorique* de MM. G. et A. de Mortillet; ce modèle existe dans l'*Album des Antiquités lacustres* de MM. Van Myden et Colomb (Pl. XVII, n° 14-20015).

(1) Nous avons nous même recueilli dans une sépulture gauloise à Léry (Eure), une hache polie, dont un tiers avait été scié ; elle était profondément oxydée par les objets en fer qui la touchaient.

Essai d'interprétation de quelques signes graphiques des roches dolméniques et autres.

RAR

H. PÉNY-HIRMENECH (Asnières).

Ayant signalé il y a déjà quelque temps l'analogie que je constatais entre certains signes gravés dans nos dolmens et ceux de l'écriture de l'île de Pâques, j'ai été amené à pousser un peu la recherche de leur origine réelle ; et dans une étude récente, je suis arrivé aux conclusions suivantes (1).

1° L'écriture de l'île de Pâques n'est pas originaire de ce petit territoire ; elle y a été importée d'une région indéterminée.

2° L'écriture égyptienne dérive de la précédente, par suite d'un ou de plusieurs perfectionnements intermédiaires.

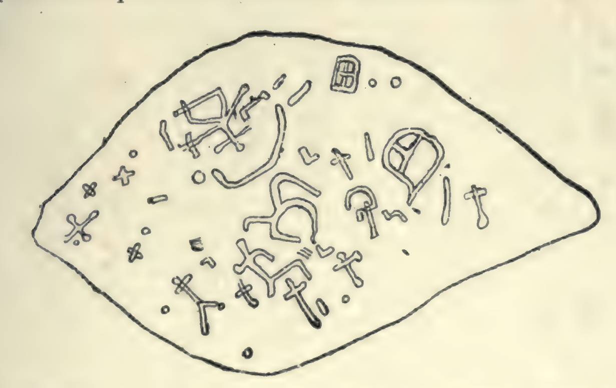


Fig. 1. — Dessins sur roche naturelle de Beira-Alta (Portugal), signalés au Congrès préhistorique de Vannes, 1907, par M. José Fortès, de Porto.

3° Il est donc très naturel de trouver dans les gravures dolméniques anciennes, quelques signes graphiques, se rattachant soit à l'écriture primitive, soit à l'écriture réformée et modifiée.

Il y aurait même là un moyen de dater approximativement un monument.

A la suite de ce travail et comme preuves à l'appui, ayant examiné quelques dessins des plus connus, j'ai l'honneur de présenter à la Société les explications déduites de leur comparaison avec les écritures en question.

Voici, par exemple (*Fig.* 1), des dessins provenant d'une région

(1) *Recherches sur l'origine des signes graphiques observés dans les monuments celtiques.*

Elyséenne ou *Alusienne*, qui ne paraissent pas devoir être considérés comme une inscription vu leur dissémination très irrégulière ; il semble que ce sont plutôt de simples essais d'un futur artiste en vue de se faire la main; mais on y constate la présence de signes appartenant à trois systèmes différents : à celui de l'île de Pâques, à l'écriture égyptienne, et à l'alphabet runique primitif. On en peut donc déduire qu'ils ont été tracés à une époque de transition, de réforme de l'écriture, à l'époque du *Thót* égyptien connu sous d'autres noms : ce qui nous reporte aux premiers rois de l'Egypte, à la première dynastie Ménésienne.

La *Figure* 2 reproduit des dessins, espèces de bâtons recourbés, de provenances diverses; un dolmen de Crach, près Locmariaquer, en possède toute une série. Ils sont, je crois, invariablement designés par les auteurs sous le nom de *crosses*, bien que de

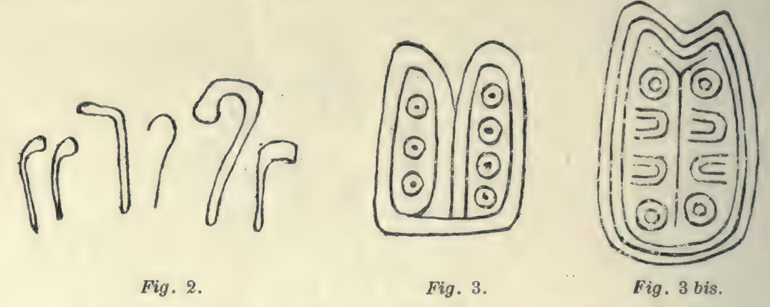


Fig. 2. *Fig*. 3. *Fig*. 3 *bis*.

Fig. 2. — Reproduction de signes gravés sur des pierres de plusieurs dolmens, Du Petit-Mont à Arzou (Morbihan), du Roc Charente, du Gros-Dognon (Charente), de Gollorgues (Gard).

Fig 3 et 3 *bis*. — Dessins du dolmen de Pierre-Plates, près Locmariaquer.

beaucoup antérieurs à l'usage de cet objet. Je ne pense pas que l'on doive y voir autre chose que la massue ou le casse-tête usité dans l'écriture égyptienne (1), pour figurer l'action de force, de combat, de domination, de frapper. Ils indiqueraient donc, en dehors de tout autre signe, que la sépulture est relative à des guerriers tués dans un combat ; il s'agirait même probablement d'un combat *victorieux*. Le signe en question serait donc exclusivement idéographique, équivalant à peu près à notre formule moderne « *Mort au champ d'honneur* ».

Avec les gravures (*Fig*. 3 et 3 *bis*), nous sommes exclusivement dans le système idéographique symbolique. Elles sont tirées

(1) Dans l'écriture de l'île de Pâques, des signes absolument semblables sont indiqués comme haches, par suite peut être de traduction un peu erronée, car il s'agit d'armes bien voisines.

du *Musée préhistorique* de MM. de Mortillet, qui les présentent sous les noms d'écussons ou boucliers.

L'idée de boucliers doit être à mon avis complétement écartée; on se trouve en présence tout simplement de deux cartouches, analogues à ceux que l'on voit dans les hiéroglyphes, et appartenant au même système graphique. Les égyptiens nommaient cela un *ran*, mot qui rappelle singulièrement les *runes*.

Les signes intérieurs sont de plusieurs sortes, et ceux en forme d'U à double filet sont exactement les mêmes que ceux qui, dans l'écriture de l'île de Pâques, symbolisent la *terre soulevée*. Ils sont très caractéristiques et font allusion certainement à une terre à cataclysmes, qui ne saurait être qu'une région intermédiaire entre nos continents et *l'autre*, dit le *nouveau*.

Les ronds ou espèces de macarons qui sont au nombre de 7 dans l'une des figures, et de 4 dans l'autre, me paraissent être le signe distinctif des chefs, qui, dans l'écriture de l'île de Pâques, le portent sur le ventre, de même que les Maoris ou savants. C'était en principe une boule nommée *tahoga*; comparez ce mot avec *tagos*, le nom des chefs thessaliens dans l'antiquité. On peut rappeler la boule représentant le monde, porté à la main par nos rois, et le cercle analogue, qui, sous les pharaons, symbolisait le pouvoir absolu.

Si l'on examine encore de plus près, on remarquera que les quatre signes circulaires de la *Figure* 3 *bis*, sont à double cercle concentrique, et qu'ils sont séparés par un filet bifide au sommet. Il s'agirait donc là de quatre personnages, un peu différents de leurs voisins.

La ligne bifurquée centrale étant prise pour un stylet à écrire par exemple, qui existe dans l'écriture égyptienne, nous aurions ainsi l'indication de quatre chefs lettrés (1).

On peut alors proposer, comme traduction de ces deux cartouches ou écussons, une formule dans le genre de celle-ci : « Ici reposent 7 chefs de deux familles ou tribus différentes, et 4 autres chefs d'un rang supérieur, ceux-ci originaires de la terre aux cataclysmes ». La sépulture remonterait à l'époque des premiers rois d'Égypte.

Il n'est guère possible de prononcer ces mots, *les sept chefs*, sans éveiller le souvenir du siège de la Thèbes de Grèce..... Et qui sait ?.....

Pour terminer, nous abordons le dolmen de Gravr'inis. Je propose, au sujet des figures 4 et 4 *bis*, l'expérience suivante :

(1) Maoris, dans l'écriture de l'île de Pâques. Chez nous, on connait les noms identiques des *Maures*, *Moreens* et *Morins*.

Tracez la lettre U renversée et doublez le trait pour obtenir un des signes de la *Fig.* 3 *bis.* Etant donné qu'il symbolise une terre soulevée par une force intérieure, comment ferez-vous, en le prenant comme point de départ, pour symboliser son superlatif, c'est-à-dire une terre bouleversée par une éruption ?

Dans mon entourage, j'ai obtenu des fantaisies identiques aux figures 4 et 4 *bis.* Rien de plus à en dire.



Fig 4.



Fig 4 *bis*

Fig. 4 et 4 *bis.* — Dessins provenant du dolmen de Gravr'inis.

La *Figure* 4 est tirée du *Musée préhistorique* de MM. de Mortillet. La *Figure* 5 est reproduite d'après le « Magasin pittoresque » ; et il s'agit de tenter l'interprétation de la partie inférieure qui semble constituer une inscription bien caractérisée. Les deux reproductions ne sont pas absolument identiques, et ne reproduisent peut-être pas très fidèlement l'original ; cependant je les crois suffisantes pour une simple tentative.



Fig. 5. — Gravure du Dolmen de Gavr'inis.

D'après ce qui précède, nous aurions déjà une indication d'origine en un rapport entre le défunt et la *terre bouleversée*. Puis, vu la quantité d'ornements et de dessins gravés sur presque toutes les pierres, on peut présumer que ces frais ont été faits à propos d'un haut personnage. Le fait serait du reste pleinement confirmé par l'interprétation suivante.

Les deux coins à gauche, pris généralement pour des haches (1), pourraient bien être la lettre T de l'alphabet démotique, représentée, il est vrai, la pointe en haut. Ces deux prétendues haches

(1) D'autres sont disséminés dans le même caveau, comme les initiales sur certains monuments.

ainsi interprétées nous donneraient le squelette T. T., que l'on peut lire TeTi, ToT, ou aToTi, car c'est une règle connue que l'écriture égyptienne supprime les voyelles.

La petite boule qui, dans la figure 5, surmonte les deux coins, symboliserait, si elle est exacte, la fonction royale.

Les trois serpents, qui ont donné naissance à l'hypothèse d'un culte très problématique, sont également une autre forme de la lettre T, et, ainsi interprétés comme signes phonétiques, ils produiraient le squelette du mot *Teutatés*, le dieu celte par excellence, personnage dont j'ai parlé antérieurement, et qui se confond historiquement avec le second *Tot*, ou Atothis II et Apollon, sous des attributions diverses.

On remarquera que les deux premiers serpents se font vis-à-vis séparés par un trait. Ce serait peut-être l'indice d'un caducée mal gravé, — nous sommes encore loin des gravures faites sous les Pharaons ! — Alors cet insigne de paix nous serait encore l'indication d'Apollon et de Mercure, ou Hadès, dont le caducée, pris pour lettre H, reproduirait le nom H. T., complété par le dernier serpent.

Si le nom inscrit était réellement celui de Teutatès, je crois pouvoir certifier que le caveau de Gavr'inis ne fut jamais une vraie sépulture, n'ayant jamais contenu autre chose peut-être qu'un mobilier à usage de cérémonies commémoratives.

Sans doute, il y a bien des objections à prévoir; mais il sera peut-être difficile d'en présenter qui soient irréfutables. Toutefois, je rappelle que ces interprétations n'ont aucune prétention à être absolues et irrévocables; elles sont, à ma connaissance, la première tentative dans ce sens et je les présente pour ce qu'elles valent.

A d'autres à trouver mieux : le sujet en vaut la peine.

De l'origine et de la Nature des Pierres de jet.

PAR LE D^r

JOUSSET DE BELLESME (de Nogent-le-Rotrou).

Dans un très grand nombre de gisements préhistoriques, on rencontre des silex d'une forme particulière, auxquels on a appliqué la désignation de Pierres de Jet. Ce sont des nodules sphériques ou ovoïdes, dont la grosseur varie entre le volume d'une noix et celui d'un œuf.

Ils offrent cette particularité que leurs facettes sont formées de surfaces courbes, dont l'ensemble concourt à la sphéricité du

nodule. Particularité intéressante, car elle est en opposition avec la taille ordinaire des silex, dont les surfaces sont planes, ou à peu près, à l'exception d'une faible partie formant le bulbe de percussion.

Ces silex à surfaces courbes et à arêtes vives ont constitué pour nombre de préhistoriens une sorte de problème qui n'a pas été résolu jusqu'ici.

Les uns ont supposé que les primitifs avaient usé, pour obtenir ce résultat, d'un tour de main particulier, qui consistait en une percussion portée obliquement.

D'autres, comme MM. Capitan et Heim, ont émis récemment l'opinion que les surfaces courbes des pierres de jet étaient le résultat de l'action du feu sur ces silex, et non d'une taille spéciale.

Ces diversités d'appréciation m'ont engagé à reprendre l'étude de cette question ; et je m'y suis trouvé d'autant plus porté que l'un de nos gisements préhistoriques des environs de Nogent fournit en abondance des pierres de jet.

J'en ai donc rassemblé une grande quantité ; et, dans cette récolte, deux choses m'ont frappé tout d'abord.

La première est que, si la majorité de ces nodules se présente sous le volume moyen d'une noix, et, si assez peu d'entre eux atteignent celui d'un œuf, il en est beaucoup dont la grosseur n'est que celle d'une noisette, et même d'un petit pois. Or, comment est-il possible de concilier ce faible volume avec l'idée que l'on est en présence d'un projectile offensif, destiné à être lancé à la main ou avec une fronde ?

Le second fait, qui attira mon attention, c'est qu'à côté de ces pierres de jet et dans d'autres gisements, je rencontrais de nombreux sphéroïdes de silex (boules), de toutes dimensions, recouverts de leur croûte calcaire.

Cette coïncidence me donna à penser qu'il pouvait y avoir une corrélation entre ces sphéroïdes et les nodules ; et l'opinion émise par M. Capitan, au sujet de la formation des pierres de jet par le moyen du feu, se présenta aussitôt à mon esprit. Je formai à la hâte cette hypothèse que les nodules pouvaient dériver de la décortication des sphéroïdes par un procédé quelconque, soit par le choc, soit par le feu.

L'abondance des matériaux me permettait de multiplier les expériences et de les varier.

Tout d'abord, le choc ne me donna aucun résultat. J'eus beau employer des sphéroïdes sortant de terre, humides de leur eau

de carrière et avoir recours à une percussion violente, dirigée obliquement, je ne parvins pas à les décortiquer. J'enlevai bien des éclats superficiels, mais informes ; et la plupart du temps les boules se fendaient. Bref, je ne produisis par ce procédé rien qui ressemblât à une pierre de jet.

Prenant ensuite quelques-uns des plus gros nodules, parmi ceux que j'avais recueillis, je tentai de voir si, par la percussion, j'arriverais à continuer la décortication que je supposais leur avoir donné naissance. Il n'en fut rien. Les nodules se brisaient; et je n'obtins pas les éclats conchoïdes dont j'avais remarqué la présence dans le gisement et qui m'avaient confirmé dans l'idée que les pierres de jet n'étaient que des boules décortiquées.

D'ailleurs, et c'est encore un fait qui m'avait frappé tout d'abord, les nodules ne portent aucune trace de chocs. Lorsqu'au moyen de la percussion on enlève une lame ou un éclat d'un silex, on retrouve toujours une trace, à l'endroit où le coup a porté, tantôt c'est un conchoïde de percussion ; tantôt une simple étoilure. Chacune des facettes d'une pierre de jet devrait donc porter un bulbe de percussion ou au moins une trace, si légère qu'elle soit, si sa forme était obtenue par la taille.

Or, en examinant attentivement les pierres de jet, il est impossible d'y découvrir la moindre trace de percussion. C'est probablement l'observation de ce fait qui a porté M. Capitan à conclure qu'elles n'avaient pas été taillées, mais obtenue au moyen d'un éclatement produit par le feu, procédé qui passe pour être usité encore aujourd'hui chez les peuplades sauvages, les Mincopies, pour débiter le silex.

Il était donc utile, maintenant d'essayer l'action du feu.

Je l'expérimentai au moyen de foyers de bois allumés sur le sol pour me rapprocher, autant que possible, des conditions dans lesquelles l'homme préhistorique s'était trouvé placé.

Je soumis ainsi à l'action du feu et à des refroidissements tantôt brusques, tantôt lents, des sphéroïdes et des nodules, soit secs, soit humides ; et j'obtins une série de résultats très intéressants, dans le détail desquels je ne puis entrer ici, mais qui feront l'objet d'une prochaine communication.

Je n'obtins en aucune façon sur les sphéroïdes la formation des pierres de jet par décortication ; et, sur les nodules, je n'obtins pas non plus la continuation de cette décortication présumée et, partant, leur transformation en nodules plus petits.

Il se produisait bien des fragments anguleux plus ou moins gros, mais aucun d'eux n'offrait le caractère très particulier des pierres de jet, à savoir des *arêtes ourlées d'un léger bourrelet*.

Je désespérais donc de résoudre la question, lorsque le hasard me mit d'une manière indirecte et très inattendue sur la solution complète de cet épineux problème.

La couche à Eolithes, sur laquelle portaient mes recherches, repose sur un banc de calcaire marneux, dont la position stratigraphique était indécise. On pouvait supposer que ce banc appartenait à l'étage tertiaire des marnes du gypse; mais certains auteurs en avaient fait un calcaire cénomanien, voisin de la craie de Rouen.

Pour éclaircir la chose, je me mis à la recherche des fossiles que cette couche pouvait contenir. J'eus bientôt la satisfaction de

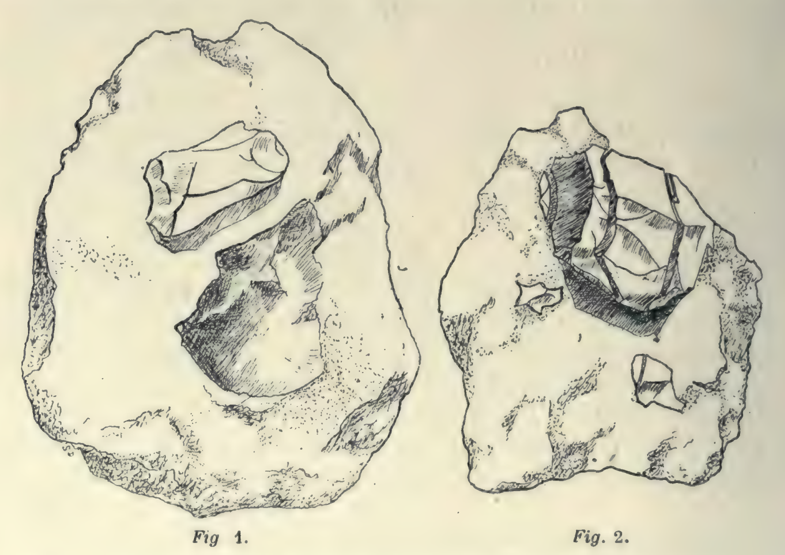


Fig. 1. — Exemple de pierres de jet toutes formées, incluses dans la craie de Rouen. (Calcaire Cénomanien).

Fig. 2 — Pierre de jet incluse dans le calcaire et fissurée naturellement en sections transversales. Ces tranches ont été souvent utilisées comme racloirs par les populations éolithiques.

rencontrer un *Ammonites Rothomagensis*, qui élucidait la question; mais, quelle ne fut pas ma surprise, en dégageant cet Ammonite du bloc calcaire dans lequel il était engagé, de rencontrer, dans la masse même de cette craie de Rouen, une pierre de jet, toute formée, avec ses facettes courbes très nettes, et ses arêtes vives. Celle-ci n'avait évidemment jamais subi l'action du feu ni celle d'un choc; et cependant elle était parfaitement formée, semblable en tout point à celles que je récoltais depuis longtemps (*Fig.* 1).

A côté de cette pierre de jet, à demi dégagée de sa gangue et

que je vous présente ici, s'en trouvait une autre qui ne pût être retrouvée, ayant sauté en l'air par suite de la violence du coup qui sépara en deux le bloc où se trouvait l'Ammonite; mais la cavité qu'elle occupait est très visible et montre par sa forme que, dans l'intérieur du calcaire, ces nodules existent entièrement formés, avec leurs surfaces courbes et leurs arètes.

Depuis cette observation, j'ai brisé un certain nombre de blocs et rencontré des pierres de jet, toutes formées. Quand le calcaire marneux se fracture, les nodules en sortent avec leur forme caractéristique. Ils sont, au moment où ils se dégagent, légèrement blanchâtres, comme on peut le voir sur quelques-uns de ces échantillons ; mais, au bout de très peu de temps, la pluie dissout ces traces de calcaire et le silex apparaît lisse et brillant.

Dans les parties où le calcaire marneux affleure, la pluie le lave incessamment; et on assiste au dégagement lent des pierres de jet, qui finissent par rester jacentes sur le sol.

Il ressort de tout ce qui précède que les silex à surfaces courbes appelées pierres de jet ne sont nullement un produit de l'industrie humaine, mais une forme naturelle du silex.

Au point de vue minéralogique, ceci ne manque pas d'intérêt, car on peut dire que ces nodules constituent une forme spéciale et sub-cristalline de la silice.

Les formes sous lesquelles on trouve cette substance sont les suivantes : L'état cristallin, caractérisé par la forme hexagonale dans le quartz. L'état globuleux représenté par les concrétions, les rognons, les boules ou sphéroïdes. L'état massif par les grès, les quartzites, les meulières.

Il convient d'ajouter à ces divers états une nouvelle forme, l'état sub-cristallin sous lequel se présente le silex dans la pierre de jet, car elle tient le milieu entre la cristallisation très pure du quartz et la formation des rognons de silex. Elle se rapproche du premier de ces états par ses arêtes nettes et sa tendance à l'hexagone, et du second par la courbure de ses facettes.

Ce petit problème étant élucidé, restera-t-il encore en Préhistoire beaucoup de pierres de jet ? C'est douteux si, comme il le convient à l'avenir, on restreint cette dénomination aux seuls spécimens, qui porteront nettement des traces de percussion.

Les véritables pierres de jet deviendront très rares, car on verra par les expériences très nombreuses que j'ai faites à propos de l'action du feu sur les silex, et que je relaterai dans une prochaine séance que le feu ne produit pas de pierres de jet et

que si quelques-unes de ces pierres, ou nodules ; portent des traces de feu, c'est qu'elles se sont trouvées accidentellement dans des foyers, soit anciens, soit modernes; mais elles n'ont pas été produites au moyen de cet agent.

La détermination de l'origine et de la nature des pierres de jet nous donne l'explication de ce fait peu explicable que ces formes de silex se rencontrent dans tous les gisements préhistoriques, même les plus anciens comme celui de Puy-Courny.

C'est que les silex, dont l'homme préhistorique s'est servi, sont tous empruntés à des formations naturelles tirées du calcaire ou de la craie.

Je dois aller au devant d'une objection qui pourrait m'être faite et que susciterait même probablement la présence parmi les pierres de jet présentées ici d'un certain nombre d'entre elles, provenant de la station de Beauvais, où il n'y a pas trace de calcaire. Les terrains d'où elles proviennent se composent d'une couche d'argile de deux à trois mètres, superposée à une puissante assise de sables cénomaniens. Cette couche d'argile renferme des rognons de silex volumineux, de nombreux éclats, des outils néolithiques et aussi des pierres de jet fort nombreuses ; mais on n'ignore pas que toutes les fois qu'une couche d'argile contient un cailloutis siliceux, cette couche provient de la décalcification lente d'une couche primitive de marne calcaire, les formations de rognons de silex ne se faisant pas dans les couches d'argile pure. Par conséquent, les pierres de jet, contenues dans l'argile de Beauvais, ne font pas exception à la règle, cette argile ayant été au début, au moment de la formation des silex, un banc de marne dont on retrouve d'ailleurs des traces, et dont les eaux pluviales ont fait disparaître la partie calcaire, ne laissant en place que les silex empâtés dans l'argile que renfermait cette marne.

Il est donc tout naturel que cette forme semi-cristalline du silex, voisine des rognons siliceux, se retrouve dans tous les endroits où l'homme a exploité ces rognons pour fabriquer ses outils. La constance des pierres de jet dans ces endroits vient donc encore confirmer les explications que nous venons de donner sur leur origine.

Un autre fait vient aussi les corroborer. On sait que, chez les minéraux, l'homogénéité de structure est une des meilleures conditions de résistance à l'action du feu. Or, c'est surtout dans les formes cristallines que l'homogénéité est la plus marquée. Les cristaux résistent beaucoup mieux que les roches hétérogènes, celles-ci étant facilement altérées dans leur structure par la chaleur.

On verra, par les détails que je donnerai prochainement en traitant de l'action du feu sur les silex, que précisément les pierres de jet offrent une résistance très grande à la désagrégation par cet agent, fait qui vient encore à l'appui de leur nature cristalline.

En somme, les pierres de jet ne sont autre chose que du quartz, dans lequel la présence d'impuretés a troublé la régularité de cristallisation.

Lorsque ces impuretés dépassent une certaine proportion, la cristallisation ne se fait plus sentir; et nous arrivons ainsi à la stratification par couches successives, au sphéroïde, dernier terme de la tendance cristalline, et finalement aux rognons irréguliers où cette tendance ne se manifeste plus du tout.

M. A. de Mortillet et M. A. Guébhard prennent la parole à ce sujet.

M. Jousset de Bellesme. — Lorsque j'ai avancé que les pierres de jet formaient une variété sub-cristalline de la silice, quelques uns de nos collègues ont paru croire que la courbure des surfaces excluait l'état cristallin. Il n'en est rien; il existe beaucoup de cristaux même très purs à surfaces; courbes et le diamant est le meilleur exemple que l'on en puisse citer.

D'autre part on a avancé que l'on pouvait obtenir des pierres de jet au moyen du feu, en plaçant les silex au bord d'un foyer.

Il faut distinguer. On obtient, en effet, par ce procédé des fragments irréguliers de volume variable, à faces plutôt planes; mais on ne peut les assimiler à ce que l'on trouve dans les stations préhistoriques. L'examen des arêtes les différencie absolument, même quand les surfaces sont courbes : ce qui est rare.

Les arêtes des fragments ainsi obtenus sont vives et coupantes; l'angle est net.

Dans la véritable pierre de jet, au contraire, ou dans ce que l'on a baptisé de ce nom, la forme des arêtes est très remarquable et tout à fait spéciale.

L'arête est mousse et comme bordée d'un fil. C'est une sorte d'ourlet très petit, que l'on apprécie fort bien au toucher.

Dans *aucun cas*, on ne reproduit cette particularité ni par l'action d'un choc, ni par celle du feu.

Découverte d'une Nécropole aux Petits-Noyers de Noisy-le-Sec (Seine).

PAR

Hector ESPAULLARD (de Noisy-le-Sec).

M. le Secrétaire général donne lecture d'une notice, due à M. Hector Espaullard, Architecte à Noisy-le-Sec (Seine), et relative à la découverte, dans cette commune, d'ossements assez nombreux.

L'auteur savait, depuis plusieurs années déjà, qu'il existait à Noisy, au lieu dit « *les Petits Noyers* », partie du canton *des Monteux*, tout près de la *Grosse Borne* et des *Trois Bonnets* (Les Trois Petites Bornes ?), à l'intersection de deux anciens chemins dont l'un portait le nom de rue *des Murets*, une espèce d'ossuaire ou de cimetière. Le moindre travail de terrassement, entrepris à cet endroit, mettait à jour de nombreux ossements.

Il ne pouvait guère s'agir, en l'espèce, d'un cimetière abandonné, appartenant à une époque relativement moderne, puis-

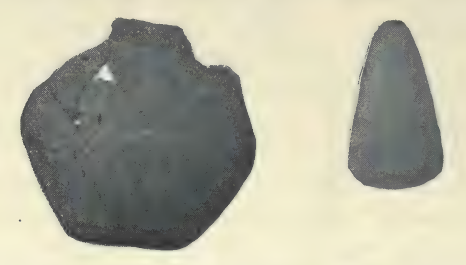


Fig. 1. — Vase et Hache polie, trouvés aux Petits-Noyers, en Noisy-le-Sec (Seine).

que aucune tradition n'en avait conservé le souvenir. D'autre part, rien, dans les recherches faites de 1900 à 1905, par l'auteur, pour reconstituer l'histoire de cette localité, ne le laissait supposer.

Le propriétaire du terrain, un maçon, affirmait avoir rencontré, à différentes reprises, quelques *cercueils en plâtre* ; mais, n'ayant ni assisté à ces exhumations, ni retrouvé de débris de ces cercueils, l'auteur n'avait apporté qu'une médiocre confiance à ses affirmations.

Or, le 28 décembre 1906, en défonçant son jardin, M. Dinault (c'est le propriétaire en question) mit à jour *deux squelettes*, placés l'un à côté de l'autre. Un petit *vase*, en terre cuite, grossière, était près de la tête de l'un d'eux. Ce vase fut malheureusement brisé d'un coup de pioche; mais on put le reconstituer en partie (Voir photographie présentée (*Fig.* 1).

Le lendemain et le surlendemain, on mit également à jour, en présence de M. Espaullard, deux nouveaux squelettes d'adultes et deux squelettes d'enfants ; soit en tout six squelettes.

Les cinq derniers découverts étaient orientés pieds au levant, le premier était tourné à l'opposé. Tous se trouvaient à une profondeur moyenne de 0m90 à 1 mètre, peut-être 1m10. On ne peut retrouver aucune trace des clous qui, en de semblables circonstances, symétriquement rangés, sont le témoignage d'une inhumation dans un cercueil en bois. On ne découvrit non plus aucun fragment de plâtre.

M. Espaullard possède également une petite hachette (*Fig.* 1), trouvée à côté d'un des squelettes.

M. Espaullard croit être en présence de sépultures, remontant à l'époque mérovingienne.

1° Situation du cimetière, à l'angle de deux anciens chemins, comme le firent les premiers Chrétiens, suivant en cela les coutumes gallo-romaines.

2° Orientation constante vers le nord-est (On a découvert depuis cinq nouveaux squelettes orientés de même). Autant qu'on peut juger en pareille matière, les individus inhumés là, sont d'âges différents : deux mâchoires appartiennent à des *enfants* de moins de 7 ans ; d'autres ont les dents, *non cariées*, usées jusqu'à la racine.

3° Près d'un squelette, on a trouvé une hachette (en jadéite ou en chloromélanite), de 0m070 de long × 0m040 de largeur. La dimension exiguë de cette hachette fait supposer qu'elle fut un objet votif plutôt qu'un outil usuel. La découverte d'une hachette en pierre dans une sépulture de l'époque mérovingienne ne serait pas faite pour surprendre, puisque de semblables trouvailles ont été enregistrées par milliers depuis plusieurs années ; elle serait beaucoup plus extraordinaire dans une sépulture plus récente.

4° Le vase est *tout à fait semblable*, comme aspect et grain de la terre, à *l'un de ceux* découverts, il y a une dizaine d'années, à *Bry-sur-Marne*, et conservés au Musée Carnavalet, salle des Ligneris, où ils sont catalogués d'époque *gallo-romaine* ou *mérovingienne*. La ressemblance de la pâte est si complète qu'il *serait absolument impossible*, au seul aspect, de distinguer des fragments mélangés de l'un ou de l'autre vase. Les formes, sans être identiques, sont de la même famille (diamètre : 0m10; hauteur : 0m09). Ce vase ressemble aussi beaucoup, comme terre, à deux ou trois autres vases, également mérovingiens, conservés au même Musée (salle Charlemagne).

Mais c'est surtout avec le vase de Bry que la ressemblance est profonde. La date assignée au vase de Bry doit donc être celle de celui-ci. (L'auteur va même jusqu'à affirmer que tous deux ont la *même provenance*, qu'ils sont sinon de la main du même potier, du moins proviennent du même atelier ou ont été fabriqués *avec de la terre provenant du même gisement* et pétrie de la même façon ; Noisy n'est éloigné de Bry que de 2 lieues à peine). Il est impossible, en un mot, de trouver identification plus complète.

L'intérieur du vase porte des traces de brûlure ou de fumée très apparentes, comme s'il avait servi à contenir quelques charbons ou d'autres substances en ignition. Lors de sa découverte, il y avait encore, collée à la partie la plus noircie de la paroi interne, une espèce de *terre noire*, dont malheureusement il n'a été conservé aucun échantillon. L'extérieur est très propre et net et ne porte aucune trace de fumée.

5° Il est probable que, selon l'usage, le cimetière de Noisy s'est constitué à partir du xe ou du xie siècle, tout autour du « Moutier ». Or l'emplacement de ce moutier est connu, tout au moins depuis l'an 1200; il se trouvait à 800 mètres du lieu qui fait l'objet des présentes recherches (1).

Il ne s'agit pas non plus d'un cimetière dépendant d'une ancienne léproserie. Il y eut, en effet, une maladrerie à Noisy; mais elle se trouvait du côté de Bondy (2).

Monument historique menacé de destruction dans le département de la Manche.

La grande Pierre de Maupertus.

PAR

Léon COUTIL (Les Andelys, Eure).

Au *Congrès préhistorique de Périgueux*, nous avions attiré l'attention de nos collègues sur la disparition successive de plusieurs monuments mégalithiques de la Manche.

Menhirs détruits. — La plus ancienne destruction connue remonte à 1784 : c'est celle de la *Pierre Butée de Tollevast*; ensuite celle du *Menhir de Breuville*, vers 1840, dix ans après; celle de la *Longue Pierre de Carneville*, équarrie et transformée en pyra-

(1) H. Espaullard. — *Hist. de Noisy-le-Sec*, p. 397.
(2) *Hist. de Noisy-le-Sec*, p. 193.

mide, pour orner une fontaine de Cherbourg, monument, qui a lui-même disparu, vers 1890.

Une autre pierre, située au Mesnil Auval, est citée par M. de Gerville et Mlle Amélie Bosquet. A Montaigu la Brisette, la *Pierre Tournante* et *les Pierres Grises*, mentionnées par les mêmes auteurs, n'existent plus. A Montgothier, le chanoine Pigeon a signalé la disparition d'un autre menhir. Vers 1840, ce sont les *Pierres levées de Nacqueville*, qui furent brisées. A la limite des communes des Pieux et de Flamanville, en 1889, on a brisé la *Pierre de la Percaillerie*, qui était cependant classée comme monument historique.

Voici qu'un autre menhir, la *Grande Pierre de Maupertus*, classé aussi comme monument historique, en 1882, est menacé à son tour ; il se trouve sur le tracé de la ligne de Cherbourg à Saint-Pierre Église et Barfleur ; sur la même commune, le Grand Castel, autre monument beaucoup plus récent, mais offrant aussi un intérêt archéologique, serait aussi menacé.

Si le menhir se trouve réellement dans la zone d'emprise, rien n'est plus facile que de le reporter plus loin, *en lui conservant son orientation actuelle*, ainsi que cela a eu lieu pour le *Menhir de la Basse Crémonville*, près Louviers, et le *Gravois de Gargantua*, près Port Mort (tous deux dans le département de l'Eure) ; ces derniers ont été replacés parallèlement aux routes.

Aussitôt averti, nous avons tenu à informer les personnes compétentes (1) pour éviter la disparition du menhir de Maupertus, composé d'un bloc d'arkose, situé dans un talus boisé de clôture, à 350 mètres environ à l'Est de l'ancienne église de Maupertus, à gauche et à environ 100 mètres d'un chemin d'exploitation bordé d'arbres, qui prend naissance au calvaire de Maupertus ; ce menhir se trouve au lieu dit le *Clos de la Pierre du Levant* (Section A, n° 661-662 du cadastre) ; il est orienté O.-E. ; sa base large va en s'amincissant vers le sommet ; il mesure 4 mètres de hauteur, $2^{m}20$ de largeur et $0^{m}55$ d'épaisseur.

A environ 400 mètres plus loin, un autre bloc, équarri grossièrement, se trouve dans un herbage nommé le *Clos neuf*; il est aussi en arkose et mesure 2 mètres de hauteur ; il serait peut-être téméraire de le classer comme menhir, car il ne porte pas d'autre nom que celui de *Pierre du Clos-Neuf*.

Dolmens et Allées couvertes détruits. — Parmi les dolmens et allées couvertes du département de la Manche, qui ont été

(1) MM. le Président, l'Administrateur et l'Ingénieur de la Compagnie des chemins de fer de la Manche, M. le Sous-Préfet de Cherbourg, et M. le Maire de Maupertus.

aussi détruits, nous citerons : 1° la *Pierre Lée*, d'Appeville, dont il ne reste plus que la table ; 2° la *Pierre de la Guérinière*, sur la commune du Grand Celland, dont on ne voit que les trois supports. 3° Sur la commune de Rocheville, deux disparitions récentes ont eu lieu, la *Table aux Fées* ou *Plate Pierre* a été brisée, vers 1880, et l'*Allée couverte des Forges*, en 1905, a été concassée sur l'ordre du Conseil municipal, pour empierrer un chemin. Nous avons obtenu du même Conseil municipal, en 1906, l'autorisation de faire classer comme monument historique l'Allée couverte de la *Petite Roche*, qui était menacée du même sort.

Nous rappellerons qu'en mars 1899 le Génie militaire fit raser l'allée couverte des *Pierres couplées* ou *Encouplées*, située sur la Lande Saint-Gabriel, dominant la rade de Cherbourg; ce monument se trouvait à une faible distance d'une nouvelle redoute en construction, dont il ne dérangeait cependant pas le tir ; on ne conçoit pas une pareille décision, de la part d'officiers instruits, et surtout que cette allée couverte était classée comme monument historique !

Par ce qui précède, on peut voir que, même classés, les monuments ne sont pas à l'abri de la destruction, puisqu'on en a détruit deux dans la Manche, et seize non classés pendant le XIXe siècle. Aussi, pour que le public s'intéresse à nos monuments mégalithiques et les protège, nous avons obtenu, cette année, du *Touring Club de France*, une dizaine de plaques indicatrices ; et fait expédier dans les Ecoles communales et Mairies, des pancartes pour que l'on connaisse l'intérêt qu'offrent ces monuments. Les visiteurs étant ainsi plus nombreux les surveilleront et pourront nous renseigner, si on venait à menacer de destruction ou de mutilation ces monuments si anciens et si intéressants.



SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1907.

Présidence de M. le Dr Ballet.

M. le Secrétaire donne lecture du *procès-verbal* de la séance du 24 octobre 1907.

A propos du procès-verbal, des communications sont faites par MM. Coutil, Hue, Pény, Patté, Rutot, Ballet, etc. [Voir, plus loin, les notes remises].

Correspondance.

Sont *Excusés* : M. G. Courty, qui est à Thorigny, en exploration géologique ; — M. L. Loppé, qui est à Ploudalmezeau (Finistère) ; — M. Pol-Baudet ; — M. le Dr Joseph Hommey, de Sées (Orne), qui s'excuse et remercie de sa nomination.

M. l'abbé Breuil (Fribourg, Suisse) a adressé au Président de la Société une lettre, dans laquelle il déclare que, bien qu'enseignant en Suisse, il n'a pas abandonné sa nationalité française.

Bibliothèque.

La Bibliothèque de la Société préhistorique de France a reçu les ouvrages suivants :

Pol Baudet (Paris). — *Menhir détruit à Barenton-sur-Serre (Aisne)*. — [Extr. du *Bull. Soc. Préh. France*, 1907, 24 octobre]. Le Mans, in-8°, 1907, 3 p., 1 fig.

Pol Baudet et Delvincourt. — *Une sépulture néolithique à Montigny-sur-Crécy (Aisne)*. — [Extr. *Bull. Archéol.*, 1907], 5 p., 1 pl. Paris,

Imp. nat., 1907, in-8°. [Manuscrit déposé en 1905 au Comité des travaux historiques, antérieur par conséquent aux travaux publiés en 1907, sur les crânes de cette sépulture, par M. le Dr M. Baudouin].

H.-T. Poisson et Citerne (Jeune). — *L'Homme pétrifié : Histoire d'un fossile humain trouvé dans la forêt de Fontainebleau.* — Paris, 1825, Bouquin de la Souche, in-12°, 2 volumes [Don de M. le Dr Marcel Baudouin].

Hue (Edmond). — *Musée Ostéologique* : *2e Fascicule.* — Paris, Schleicher et Cie, 1907, in-8°.

Gidon (Dr F.). — *Le mégalithe bifurqué de Condé-sur-Ifs (Calvados) était-il le Menhir signal des deux Tumulus voisins ?* [Extr. *Mém. de l'Ac. des Sc., Arts, Belles lettres de Caen,* 1907]. Caen, 1908, in-8°, 12 p.

Muller (Sophus), Directeur du Musée national de Copenhague. — *L'Europe Préhistorique.* Traduit du danois ; par E. Philipot, maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes. — 1 volume, in-8°, contenant 161 illustrations en noir, et 5 planches en couleur, hors texte. Paris J. Lamarre, édit., 1908.

Les recherches des archéologues ont mis à découvert tant de documents touchant aux âges ignorés des débuts de l'humanité qu'une science nouvelle a dû s'y consacrer exclusivement : C'est la Préhistoire. Il n'est plus permis aux savants d'ignorer les lois fondamentales, ni les exemples de cette préface aux notions de l'Histoire. En ce qui touche notre civilisation, ce livre est si condensé, si clair, que *l'Europe Préhistorique* de M. le Professeur Sophus Muller est indispensable à tous ceux qui étudient. Dans un langage d'une concision réelle, appuyé de preuves irréfutables, il fait revivre l'établissement de la civilisation en Europe et sa marche jusqu'aux temps connus. C'est une œuvre de tout premier ordre, destinée à devenir classique en France, comme elle l'est déjà dans les pays du Nord, quoiqu'elle tienne trop peu de compte des travaux récents parus dans notre pays, et dus à des savants qui ont pourtant fait leurs preuves, quoique n'ayant rien d'officiel.

IVe Congrès préhistorique de France.

Chambéry (23-30 Août 1908).

Les circulaires du IVe *Congrès préhistorique de France*, qui doit se tenir à Chambéry (Savoie) du 23 au 30 août 1908, ont été imprimées. — Elles seront distribuées dans le courant du mois de janvier 1908.

Admission de membres nouveaux.

Sont nommés : MM.

Pas (le Comte Edmond de), Château de Beauregard, Mons (Var). [A. Guébhard-Paul Goby].

Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, Blois (Loir-et-Cher). [A. Guébhard-A. de Mortillet].

Blanc (Baron Albert), Chambéry (Savoie). [L. Schaudel-A. Guébhard].

Bonnaud (Louis), archiviste de l'Académie du Var, 8, rue Truguet, Toulon (Var) [C. Bottin-A. Guébhard].

Lécuyer (A.), D. M., Membre correspondant de la *Société d'Anthropologie de Paris*, Beaurieux (Aisne). [Marcel Baudouin-A. Guébhard].

Hauser (O.), archéologue, à Bâle (Suisse). [Marcel Baudouin-Charles Schleicher].

Hébert (M.), 99, boulevard, Arago Paris-XIV. [A. Rutot-Marcel Baudouin].

Collaye (Adrien), agent principal du Chemin de fer, Machault (Ardennes). [A. Guébhard-Marcel Baudouin].

Chopinet (Charles), D. M., Saint-Gaudens (Haute-Garonne). [A. Guébhard-Marcel Baudouin].

Présentation de nouveaux membres.

A la séance du 23 janvier 1908, on aura à voter sur la candidature de *six* membres nouveaux, régulièrement inscrits à cette séance (Art. 5 des Statuts).

Elections du Conseil d'Administration pour 1908.

1° *Election du Bureau.* — Le scrutin pour l'élection des Membres du Bureau de 1908 a été ouvert à 4 h. 1/2, après tirage au sort de deux scrutateurs, MM. A. Guébhard et P. Patté. — Après remise par M. le Secrétaire général des bulletins de vote des Membres qui ont voté par correspondance, les Membres présents à la séance viennent voter; et le scrutin reste ouvert jusqu'à 5 h. 1/2 (Articles 10 et 11 des Statuts, modifiés en 1906.)

Sur 155 Votants, on trouve : Bulletin blanc, 1 ; bulletins nuls, 5 ; bulletins valables, 149. — Majorité : 75.

Présidence : M. le Dr Baudon, 145 voix. — MM. Coutil, 1 voix ; — A. Guébhard, 1 voix ; — E. Hue, 1 voix ; — E. Rivière, 1 voix.

Vice-Présidences : MM. Taté, 145 voix. — Coutil, 141 voix.— Comte J. Beaupré, 2 voix ; — Atgier (Dr), 1 voix ; — E. Cartailhac, 1 voix; — Champagne, 1 voix ; — Déchelette, 1 voix ; — Fouju, 1 voix ; — Hue (E.), 1 voix ; — Paul de Mortillet, 1 voix ; — Pény, 1 voix ; — Tabariès de Grandsaigne, 1 voix.

En conséquence, M. le Dr Baudon est proclamé *Président* pour 1908. — MM. E. Taté et L. Coutil sont nommés *Vice-présidents.*

2° *Renouvellement du Conseil.*— Par application de l'article 10 des Statuts, modifiés en 1906, il est procédé au tirage au sort, parmi les membres présents à la séance, de *six* membres du conseil pour 1908. MM. le Dr Paul Rodet, Houlé, P. de Givenchy, Andrieu, Dramard et Paul Camus, sont proclamés Membres du Conseil d'Administration de la Société préhistorique de France, pour 1908.

Après le dépouillement du scrutin et la proclamation du résultat des Élections pour 1908, M. le Dr Ballet, Président sortant, prononce le discours suivant :

Messieurs et chers Collègues,

Aujourd'hui expire le mandat que vous aviez bien voulu me confier. Je tiens à vous remercier du concours bienveillant et soutenu que vous m'avez accordé, concours qui m'a permis d'affronter une situation qui n'est pas toujours exempte de difficultés. Grâce à vous, j'ai pu arriver, sans encombre, au terme de ma mission.

Je vous remercie encore du très grand honneur qui m'a été fait. Ce sera un des meilleurs souvenirs de ma carrière déjà longue et toute de travail; ce sera un de ceux dont j'aurai le droit d'être le plus fier.

En quittant la présidence, laissez-moi vous répéter, Messieurs et chers Collègues, ce que je vous disais en y arrivant. Ce sont des redites, j'en conviens; mais les redites sont de mon âge et vous serez indulgents. Je souhaite donc que la concorde, la solidarité, l'équité, et la bienveillance, règnent toujours parmi nous.

On me dit, on m'assure même, et j'ai peine à le croire, que la Société est l'objet des attaques les plus vives. Notre succès rapide et toujours grandissant, l'éclat de nos Congrès, ont pu faire naître la jalousie : c'est possible. Il faut donc que la S. P. d. F., déjà très forte, le devienne plus encore. Ce ne sera pas, quoi que l'on puisse dire, le vrai savoir, la science, ni le dévouement de ses membres, qui lui feront défaut. Mais c'est l'union seule qui la cimentera et rendra vaines toutes les attaques dirigées contre elle.

Encore une fois, Messieurs et chers Collègues, merci de m'avoir choisi; merci de m'avoir jugé digne de présider nos séances. C'est un honneur que je n'oublierai jamais. *(Vifs applaudissements.)*

M. le Dr Baudon, Député de l'Oise, nommé Président, pour 1908, remercie chaleureusement les membres de la Société de l'honneur qu'elle lui a fait.

MM. L. Coutil et E. Taté, nommés vice-présidents, remercient également. (*Applaudissements répétés.*)

Commission d'étude des Enceintes préhistoriques et Fortifications anhistoriques.

M. le Dr Guébhard, président, présente, son 13e Rapport mensuel.

Il remercie de vouloir bien prêter leur concours aux travaux de la Commission, comme délégués, MM. R. Avelot, G. Goury, Heuzé.

— M. le capitaine R. Avelot, pendant un séjour au camp moderne (champ de tir), qu'on dit *de Bois-l'Évêque*, mais qui, rigoureusement, devrait s'appeler *de Bois-le-Duc*, sur Pierre-la-Treiche (Meurthe-et-Moselle), en cherchant, beaucoup plus à l'Est que ne l'indique l'échelle du croquis de M. J. Beaupré (*B. S. P. F.*, t. IV, mars 1907, p. 159, fig. 4), le vallum ancien signalé par celui-ci, a découvert, dans le taillis très fourré, d'autres restes de fortifications, qui, déjà envahis par la végétation, pouvaient d'autant mieux donner le change, qu'à leur extrémité sud un vrai tumulus antique, au premier grattage sommaire, laissa paraître des pierres plates qui semblaient posées orthogonalement. Mais, à l'autre extrémité, un tumulus tout moderne porte un signal géodésique, et, renseignements pris, ces terrassements-là furent reconnus pour les simples restes d'un exercice de creusement de tranchées renforcées pour tireurs d'infanterie, exécuté en 1898, sur l'ordre de M. le général de la Bégassière. Supposons, quelques années de plus, et peut-être ces ouvrages auraient-ils pris un air assez vénérable, malgré le peu de simplicité antique de leur tracé en lignes brisées, pour faire marcher l'imagination des archéologues, à l'instar de ceux dont M. R. Bouillerot conte qu'il fallut six ans d'enquête pour y reconnaître enfin des restes de la guerre de 1870. Si ce n'est même pas 30 ans, mais à peine dix, qu'il faut pour rendre *anhistorique* un

travail contemporain, combien n'est-il pas urgent de faire une histoire, pendant qu'on le peut, à tous ceux qui tendent à s'y soustraire !

— M. C. Bacquet, directeur d'école à Corbie (Somme), a remis à M. C. Boulanger un plan très bien dessiné (*Fig.* 1) et une description de la vaste enceinte de *Château-Buron*, que cache le Bois de la Cavéette (à M. de Boiville), sur un des plus hauts mamelons de la bordure de la Presle, sur la commune de Bouillencourt-en-Sery (Somme). Ces levées de terre, bordées de fossés, dessinant, par la réunion de deux cercles tangents, une ellipse de 115 mètres de grand axe, n'avaient pas encore été signalées.

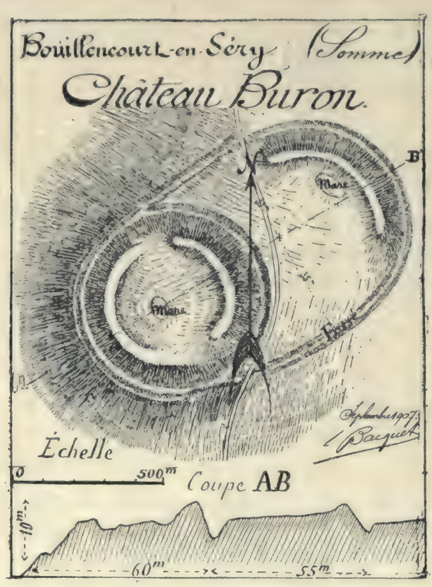


Fig. 1. — Enceinte de *Château-Buron*, à Bouillencourt-en-Séry (Somme).

— M. Pol Baudet se propose de vérifier jusqu'à quel point peut être justifiée l'appellation de « camp romain », donnée parfois aux *Villers* de Mesbrecourt (Aisne).

— M. A. Baulmont, qui a bien voulu, à l'instigation de M. L. Pierquin, membre de la Commission, s'intéresser à notre enquête, dans les Ardennes, y a fait, avec celui-ci, des observations intéressantes.

Au sommet boisé de la colline de Grandmont au N.-E. de l'Echelle (Ardennes), dominant la vallée de la Sormonne et tout le pays au loin, le plateau, sans défenses naturelles, montre un renflement de terrain, irrégulièrement elliptique, de 110 et 60 mètres d'axes, qui, quoique sans traces visibles de fossés, et dit le *Château des Payens*, et passe pour recéler la « chèvre d'or » légendaire. D'anciens chercheurs de trésors, dont les fouilles ont laissé leurs traces aux archives, mirent à jour des pans de murailles, dont les pierres furent emportées pour la construction d'une ferme voisine. Le creusement récent d'une tranchée transversale par le propriétaire, n'a mis au jour que quelques débris de poterie rouge et de tuiles à rebord, ainsi qu'une fondation de $0^{m}80$ de large sur $0^{m}55$ de haut, en pierres plates, assez

petites et mal assemblées, présentant quelques traces d'un mauvais mortier. Tout cela, on le voit, indique tout au plus une occupation gallo-romaine.

Sur le territoire de Remilly-les-Pothées, à 1 kim. au S.-O. du hameau d'*Hardoncelle*, se remarque, au milieu des champs de culture, un petit bois isolé, en rectangle de 80×130 mètres, qu'entoure complètement un talus de 2m50 à 3 mètres, formé de terres empruntées à un fossé de 2 mètres de large. Celui-ci a-t-il pour simple but de défendre les champs voisins contre... les racines envahissantes? N'a-t-on pas plutôt utilisé dans ce but une antique enceinte comme on en voit partout de cette forme, en pays non rocheux? Celle-ci présente cette particularité que son grand côté S.-E. se prolonge sur une longueur de 150 mètres par un autre talus plus important, de 6 mètres de large à la crête, toute en cailloutis, contre 2 mètres qu'ont les autres. Comme ce remblai traverse juste une petite dépression de terrain, on peut se demander si ce n'est pas une voie d'accès. Aucune trouvaille, aucune légende, ne confirment le caractère défensif de cette enceinte, qui n'a même pas reçu de nom particulier, et restera anhistorique, après que nous l'aurons enregistrée, posant à nouveau le problème de toutes ses pareilles, observables au Nouveau-Monde comme à travers l'Europe.

— M. le comte Jules Beaupré, membre de la Commission, a découvert dans la forêt de Vaucouleurs (Meuse), une enceinte dite *le Camp romain*, située à l'emplacement du mot de de l'inscription Forêt de Vaucouleurs de la carte d'E.-M. au 1/80.000. Autant qu'il en a pu juger à première inspection sommaire, elle affecte la forme d'un rectangle curviligne d'environ 90×40 mètres coupé normalement par la tranchée dite *des Moines*. Le vallum a de 2 mètres à 2m50 au-dessus du fossé, par places comblé, mais ailleurs d'une dizaine de mètres de largeur. Entre la tranchée et l'angle S.-E., le vallum se trouve interrompu par un grand trou circulaire, de 10 mètres de large et 2 à 3 mètres de profondeur, qui semble bien contemporain de l'enceinte, mais dont l'origine et la destination ne sauraient être révélées que par une fouille. Notons qu'au contact de l'enceinte de *Castéou Assout* à Saint-Vallier-de-Thiey (A.-M.) s'observe (voir le plan reproduit dans notre *Questionnaire* d'après M. Paul Goby, A. F. A. S., XXXIII, 1904, p. 1100), un trou analogue, qui, à première vue, pourrait tout aussi bien être interprété comme vieux four à chaux, ou charbonnière récente, que comme annexe de la fortification antique.

— M. le Dr P. Camichel s'excuse de ce qu'un changement de garnison l'empêche de nous envoyer de suite les renseignements

qu'il a recueillis cet été sur le *Camp de Julio* à Saint-Sulpice (Tarn) et sur le *Camp de César*, inscrit sur la carte d'état-major comme *camp romain* près de Montagnac (Hérault).

— C'est à M. Daumas, agent voyer cantonal à Rians (Var), que nous sommes redevables de la mention de deux castelars provençaux nouveaux (*B. S. F. P.*, t. IV, oct. 1907, p. 402), que nous avait aimablement transmise M. Mireur, l'archiviste du département.

— M. O. Desmazières a fait pour nos archives un excellent calque du plan, et un résumé de la notice ancienne de Tristan Martin ainsi que d'une autre de F. Parenteau, avec plan, sur l'enceinte de *Ségourie*, en Fief-Sauvin (Maine-et-Loire), ce qui complète utilement les documents que nous avait précédemment envoyés M. le Dr Fievé sur le même sujet, et ajoute à notre inventaire la mention d'un autre camp, probablement romain celui-là, au *Bois-des-Minières* en Saint-Rémy, de forme rectangle, à angles arrondis.

— M. C. Drioton, membre de la Commission, annonce, sous le titre de *Matériaux pour l'étude des cavernes, monuments de pierres brutes et enceintes défensives de la Côte-d'Or* la prochaine apparition d'une revue trimestrielle destinée à « l'étude méthodique des reliefs, dépressions, excavations naturelles, et artificielles du sol dans le département de la Côte-d'Or ». En travaillant dit-il, à l'étude de la fortification antique des environs de Dijon et de la Côte-d'Or, en cherchant à classer les enceintes signalées dans la région, en fouillant leurs retranchements, en levant leurs plans, nous sommes arrivés à cette conclusion que : à côté d'enceintes ayant un caractère défensif indiscutable, il en existait beaucoup d'autres qui avaient une tout autre destination et nous fûmes bientôt entraînés à une étude méthodique de toutes les levées, tertres, dépressions du sol, si nombreux sur nos friches et dans nos bois. L'essai de classification que nous présentons aujourd'hui est le résultat de dix années de recherches...

A cet exposé nous croyons bien reconnaître un travail auquel nous avons antérieurement fait allusion (*B. S. F. P.*, IV, février 1907, p. 93), et dont le titre figura au programme du *Congrès d'Autun*. Mais quel que soit le mode de publication qu'ait finalement préféré l'auteur, nous devons nous réjouir de le voir enfin réalisé, surtout s'il tient les promesses de l'annonce et apporte quelque réelle clarté dans l'obscure question des destinations qu'ont pu avoir quantité d'enceintes antiques, de caractère défensif plus ou moins douteux, ou, en tout cas, pas évidemment appropriées à la lutte de l'homme contre l'homme.

— M. le Dr F. Gidon, à la suite du Congrès d'Autun, nous avait

adressé une très jolie collection de vues stéréodiapositives, parmi lesquelles nous nous reprochons de n'avoir pas signalé tout de suite celles qui concernent les camps du *Beuvray*, de *Chassey*, de *Solutré*.

Des deux derniers points, en particulier, il est des vues qui ont remarquablement résolu le difficile problème de donner une idée du gros rempart qui barre le promontoire rocheux. Et, pour Beuvray, une autre montre bien la structure, dite *gauloise* (à trous, marquant l'emplacement de poutraisons internes, dont se retrouvent les grandes chevilles de fer), de la portion de muraille mise à découvert à notre intention par les soins éclairés de M. J. Déchelette.

La mention récemment faite, par M. E. Hue, de retranchements auprès du « *camp romain* » de Bernières (Calvados), a paru à M. le Dr Gidon se rapporter au lieu dit *les tombettes de Saint-Ursin*, où de Caumont signalait « une excavation, dans laquelle étaient des traces d'habitations ». Par analogie, et sans vouloir se prononcer sur le caractère préhistorique ou même défensif, M. Gidon signale, à 8 kilomètres de là, en Hermanville-sur-Mer, une sorte de grand fossé d'environ 1200 mètres de long et 6 à 10 mètres de large, creux de 2 à 4 mètres, à fond plat, à talus raides, mais sans remblais extérieurs, coudé parfois à angle droit et aboutissant à une grande excavation rectangulaire embroussaillée. On donne à cette cavée le nom de *les rues de Roncheville*, sans que personne puisse fournir un renseignement sur l'origine.

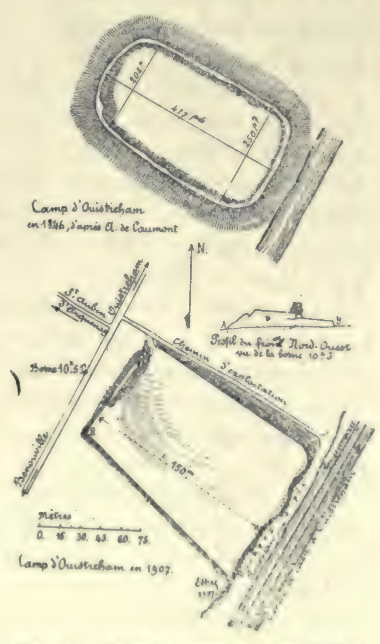


Fig. 2. — Camp d'Ouistreham (Calvados).

— M. E. Hue, ayant visité le camp du *Castillon* à Ouistreham (Calvados), s'est avisé qu'il pourrait être intéressant d'en comparer l'état présent avec le plan publié par A. de Caumont en 1846 (*Statist. monument. du Calvados*, t. I, p. 499) et réimprimé à l'envers dans l'édition de 1898.

M. Hue a donc procédé à un levé à la boussole, et la *Fig.* 2

montre le résultat de la comparaison. Est-ce la culture intensive de la région normande qui a nivelé le rempart autant que le montre la coupe ? On en voit bien d'autres exemples en Calvados. Est-ce simplement l'inexactitude du vieux dessin, qui, ne répondant pas aux données numériques du contexte, a accentué la différence de forme ? C'est en tout cas la preuve que, même en fait de camps, et de camps réputés non préhistoriques, il ne saurait y avoir qu'avantage à « cent fois sur le tapis remettre l'ouvrage », puisque non seulement la matière de l'ouvrage s'altère, mais encore qu'elle tend à disparaître totalement, pour mettre fin de cette façon radicale aux redites qui, somme toute, ne font de mal à personne, quand elles ont la franchise de s'avouer telles.

— M. L. Jacquot nous fait observer que le mot « à la *base* de l'éperon rocheux » qu'il a employé pour l'emplacement du barrage transversal du *Djebel Le R'hal*, peut prêter à malentendu. C'est à la partie rétrécie du col d'où part l'éperon, c'est-à-dire près d'une légère dépression de la crête, mais en travers de cette crête elle-même, très abrupte, qu'est établi suivant la règle ordinaire, le mur de défense couvrant un groupe de constructions voisins de la source et doublé beaucoup plus loin à l'ouest par un autre mur analogue, en travers du plateau. Un plan-croquis montre bien les relations de ce plateau avec l'Oued K'tonn', dit *Oued Koton* qui coule à ses pieds, et dont le nom semble venir du punique et signifier *Rivière de la Forteresse*.

M. Jacquot nous envoie aussi une citation d'une brochure sur l'*établissement thermal d'Hammam R'irrha*, par Ch. Galland (Alger, 1900), où il est parlé d'un « mur formé de blocs énormes, superposés sans ciment, dans la propriété de M. Pezat, curieux spécimen de structure mégalithique ».

— M. Marin-Tabouret nous écrit que, s'il ne nous a pas communiqué la découverte, annoncée par la presse marseillaise, en septembre, d'un oppidum nouveau sur le *Baon des Baumes* aux Mayons de Septèmes (Bouches-du-Rhône), c'est qu'il avait presque aussitôt reconnu un point qui avait été indiqué dans notre 4e Rapport par M. Ch. Cotte, et qu'a dû mentionner également M. de Gérin-Ricard dans sa notice au *Congrès de Monaco*, non encore paru, après quinze mois !

— M. Pagès-Allary, ayant pu profiter d'une éclaircie de neige pour fouiller, à *Chastel-sur-Murat* (Cantal), l'extrémité du plateau, opposée à celle qu'a explorée M. J.-B. Delort, y a trouvé, exactement comme à *Las Tours*, outre les restes gallo-romains et médiévaux, des silex, d'importation lointaine, et qui ne peuvent être pris pour des pierres à fusil. Voilà donc un nouveau pas de

fait vers la *préhistorisation* possible de ces deux enceintes, dont les trouvailles principales étaient bien faites pour détourner l'attention d'un autre côté.

— M. Francis Pérot a observé, à l'extrémité d'un escarpement de la commune de Souvigny (Nièvre), une butte de 9 mètres de haut, dite du *Lion d'Or*, détachée au moyen d'un fossé qui a encore près de 12 mètres de largeur et 5 de profondeur, creusé dans la rocaille de granite rose, mais en bonne partie comblé du côté de l'est. Des traces de tour ruinée et le voisinage du château médieval, récemment restauré, de *Montaret*, rendent très vraisemblable, en l'absence de tout document historique, ou même de légende, que cette motte a été tout au moins utilisée, sinon édifiée, aux temps de la féodalité.

M. le Dr P. Raymond, en reproduisant dans sa Revue une étude de M. J. Feuvrier sur l'*enceinte à chape d'argile* de Rahon (Jura), dont nous avions mis en relief l'intérêt, dans notre précédent Rapport (*B. S. P. F.*, IV, novembre 1907, p. 445), insiste de son côté « sur l'intérêt qu'il y aurait à multiplier de telles publications. Décrites sur le même plan, nos enceintes de la Gaule pourraient être alors comparées avec profit ». C'est presque textuellement ce que je disais, en 1904, avec mon ami Paul Goby (*Sur les enceintes préhistoriques des Préalpes maritimes*, *A. F. A. S.*, XXXIII, 1904, p. 1068-1109, 7 fig. 1 pl.) ; mais en ayant le soin de préciser le plan qu'il y avait lieu de suivre, et qui ne peut être de quelque utilité référentielle qu'au moyen d'une division en paragraphes, de titres équivalents, pouvant être systématiquement rapprochés les uns des autres.

D'ailleurs, en dehors de cette systématisation, toute étude de détail, faite en conscience, présente toujours son intérêt, quoique pas toujours aussi général que celui que nous avions, en l'espèce, mis en évidence, comme dépassant les vues mêmes de l'auteur. Aussi ne saurait-on trop souhaiter à ces notices développées de trouver des moyens de rapide publication, sans attendre les volumes annuels des Sociétés de province ou des Congrès. Nous sommes heureux de faire savoir aux intéressés que notre savant confrère leur offre, avec une généreuse instance, la large place dont il dispose aisément ; et nous lui serons infiniment reconnaissants de ce mode spécial de collaboration excellente, à une œuvre dont n'a paru jamais lui sourire la part difficile que nous nous sommes, sous couleur de simple inventaire, assignée, à savoir, d'extraire au jour le jour la quintessence des efforts épars, pour en faire une synthèse, qui sache dépasser, à l'occasion, même les frontières de notre ancienne Gaule.

M. L. Valette, complétant, pour le Calvados, l'œuvre photographique excellente de M. le Dr F. Gidon, nous envoie un très

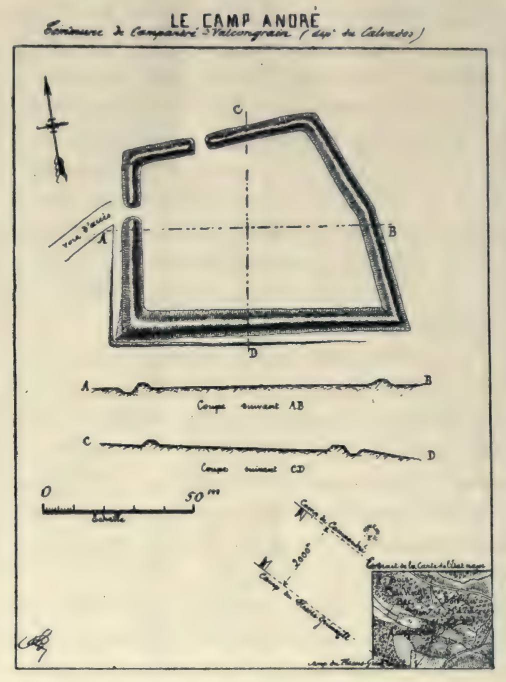


Fig 3. — Plan du Camp André de Campandri-Valcongrain (Calvados).

bon plan du *Camp André*, de Campandré-Valcongrain, que nous reproduisons *Figure* 3.

Archives de la Commission.

CATALOGUE DES IMPRIMÉS FRANÇAIS.

(3e *Liste*) (1).

[Sauf mention spéciale, il s'agit *d'hommages d'auteur*, du format in-8°, reçus la plupart à titre personnel par le Président, mais versés par lui aux Archives, après inscription sur chaque couverture, des pages où il est question d'enceintes (2).

Les numéros sont ceux de l'enregistrement dans chaque série].

1. Anonyme. Les huttes gauloises d'Alésia. [In « *Pro Alesia* » t., I, 1906-7, p. 159-160, pl. XX, Paris, Colin]. (*Ab*1).

(1) Voir *B. S. P. F.*, t. IV, 1907, p. 30 et p. 247.

(2) Nous serions reconnaissant aux auteurs : 1° de nous signaler eux-mêmes les passages, de nature à attirer l'attention de la Commission ; 2° s'ils veulent être l'objet d'une mention bibliographique exacte, de nous indiquer l'origine, tome, pages, etc., année de leurs publications, renseignements que la plupart ont le grand tort de laisser omettre par les imprimeurs, au moment du tirage à part.

2. BARRY. *Tolosa Tectosâgum.* [*Pars.* ex *Mém. Ac. des Sc., Inscr. et B.-L. de Toulouse*, 1873], TOULOUSE, Douladoure, 21 p., 1 pl.
(*Don de* M. H. CHAPELET).

3. C. BOULANGER. Trois cimetières mérovingiens (Cléry, Maurepas, et Corbie). [Ex *Bull. archéologique*. 1907, p. 18-27, pl. III-XIV]. PARIS, Imp. nat.

4. BULLIOT. Mémoire sur l'émaillerie gauloise à l'oppidum du mont Beuvray [In *Mém. Soc. Antiquaires*, t. XXXIII, p. 71-105, PARIS, Dumoulin. 1872].
(*Acq.*).

5. Dr CAPITAN et ULYSSE DUMAS. Les constructions autour des dolmens. [Ex *Rev. de l'Ec. d'Anthropologie*, t. XVII, 1907, p. 330-335, fig. 141-145]. PARIS, Alcan.

6. P. DE CESSAC. Note sur les murs vitrifiés du Puy-de-Gaudy (Creuse). [In *Bull. Soc. Antiquaires*, 1877, p. 83-90. PARIS, Dumoulin. (*Acq.*)

7. P. J. CHÉDEVILLE. Observations sur le compte rendu de l'excursion du 28 avril 1901 aux environs de Pacy-sur-Eure. LOUVIERS, Izambert, 4 p.

8. COMMANDANT J. COLIN. Notes sur les travaux des Romains devant Alésia [In « *Pro Alesia* », t. I, 1906-7, p. 147-152, 170-172, 9 fig., PARIS, Colin]. (*Ab*t).

9. L. COUTIL. Le camp Harrouard et l'allée couverte de Marcilly-sur-Eure. [Ex *C. R.* de l'A. F. A. S., XXVII, 1898, p. 561-565]. PARIS, au Secrétariat.

10. A. DOIGNEAU. Notes d'archéologie préhistorique. Nos ancêtres primitifs. Préface, par le Dr CAPITAN. PARIS, Clavreuil, 1905, 202 p., 108 fig. (*Acq*).

11. E. DUBOIS. Les fouilles de Tama. [Ex *Ann. Soc. Émul. de l'Ain*]. BOURG, Imp. du *Courrier*, 1907, 20 p., 4 pl. (*Don de* M. L'ABBÉ BÉROUD).

12. ULYSSE DUMAS. Des différents vestiges qui accompagnent les dolmens. [Ex *Bull. Soc. d'ét. des Sc. nat. de Nimes*, t. XXXIV, 1906]. NIMES, Imp. *La Laborieuse*, 2 p.

13. ULYSSE DUMAS. Les enceintes préhistoriques du Gard. [In *L'Homme préhistorique*, V, t. avril 1907, p. 97-107, 1 fig. PARIS, Schleicher frères].

14. GUSTAVE DUMOUTIER. Etudes et découvertes d'archéologie. Les stations de l'homme primitif sur les plateaux du Grand-Morin (Seine-et-Marne). Ateliers, camps, cités, habitations, monuments et sépultures des Briards primitifs, PARIS, E. Boban, 1882, 99 p., fig. (*Acq*).

15. COMMANDANT ESPÉRANDIEU. Bulletin des fouilles d'Alésia [In « *Pro Alesia* », t. I, 1906-7, p. 26-31, pl. IV-VI; p. 50-54, 1 pl. XI-XII; p. 187-190, pl. XXXIII-XXV. PARIS, Colin]. (*Ab*t).

16. G. ESPITALLIER. Les vieilles citadelles japonaises. [In *La Nature*, n° 766, 1er févr. 1888, p. 145-6, 1 fig. PARIS, Masson]. (*Acq*).

17. FEUVRIER. Enceinte à chape d'argile du Mont Ceint, territoire de Rahon (Jura), avec un plan. [Ex *VIe Congr. Assoc. Franc-Comtoise, 1906*]. VESOUL, L. Bon, 1907, 5 p., 1 pl.

18. FOUGERAT ET HENRI MARTIN. La Motte Tuffaud près Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). [Ex *Congr. préhist.* (Vannes, 1906), II, p. ; 2 fig.]. LE MANS, Monnoyer, 1907.

19. FERDINAND GACHE et HENRI DUMÉNY. Petit manuel d'archéologie grecque, d'après J. P. Mahaffy, 1 vol. in-12, cart. toile, 151 p. PARIS, Klincksieck, 1887. (*Don de* M. POL BAUDET).

20. XAVIER GARENNE. Bibracte. AUTUN, L. Duployer, 1867, 228 p., 9 pl.
(*Don de* M. H. DE MONTCHANIN).

21. J. GAULTIER DU MOTTAY. Sur les anciennes fortifications de Durestal, commune de Hénansal (Côtes-du-Nord). [In *Bull. Soc. Antiquaires*, 1870, p. 110-112, PARIS, Dumoulin, 1871]. (*Acq.*)

22. PAUL GOBY. Description et fouille d'un nouveau dolmen près Cabris, arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes). [Ex *Ier Congrès préhist. de France*, Périgueux, 1905, p. 249-264, 6 fig.]. LE MANS, Monnoyer, 1906.

23. PAUL GOBY. Sur deux grottes sépulcrales préhistoriques des environs de Vence (Alpes-Maritimes). [Ex. *C. R. du XIII*e *Congr. d'Anthropol. et d'archéol. préhist.* Monaco, 1906, p. 165-172]. MONACO, Imp. de Monaco, 1907.

24. PAUL GOBY. Que sont les enceintes à gros blocs dans l'arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes)? Contribution à l'étude des Enceintes préhistoriques et préromaines de France. [Ex. *C. R. du XIII*e *Congr. d'Anthrop. et Arch. préhist.*, Monaco, 1906, p. 194-521, 23 fig.]. MONACO, Imp. de Monaco, 1907.

25. PAUL GOBY. Deuxièmes recherches au Camp du Bois du Rouret, Alpes-Maritimes. Fouilles par niveaux. [Ex. *C. R. du XIII*e *Congr. d'Anthrop. et Arch. préhist.*, Monaco, 1906, p. 230-241]. MONACO, Imp. de Monaco, 1907.

26. G. GOURY. Stations de la période néolithique et établissements sidérurgiques. [Ex. *Bull. Soc. des Sc. de Nancy*]. NANCY, Berger-Levrault, 6 p., 1 pl. double.

27. A GUÉBHARD. Notes présentées au IIe Congrès préhistorique de France (Vannes, 1906): Le vrai problème des enceintes préhistoriques. — Deux mots à propos du Castelar du Mont-Bastide (Alpes-Maritimes). — Première revision de l'Inventaire des Enceintes préhistoriques du département du Var. [Ex *Congr. préhist. de Fr.*, t. II, p. 157-184, 1 fig., 2 pl.]. LE MANS, Monnoyer.

28. HALLEY. Notes sur les ruines et antiquités gallo-romaines de Beaujeu. [In *Mém. de la Commission d'archéol. de la Haute-Saône*, t. II, nº 2, p. 145-155, pl. I-VII]. VESOUL, Suchaux. (*Don de* M. PAUL PETITCLERC).

29. A. ISSEL. Un exemple de survivance préhistorique. [Ex *C. R. du XIII*e *Congr. d'Anthrop. et d'Archéol. préhist.* Session, de Monaco, 1906, p. 250 260, 6 fig.]. MONACO, Imp. de Monaco, 1907.

30. CAMILLE JULLIAN. Le fondateur d'Alésia [In « *Pro Alesia* », t. I, 1906-7, p. 145-146. PARIS, Colin].

31. KELLER. Lieux de refuge des anciens Helvètes. [In *Mém. Soc. Antiq.* t. XXXII, p. 133-163, et t. XXXIII, p. 106-154, pl. I à V bis]. PARIS, Dumoulin, 1871-2. (*Acq.*)

32. F. KRANER (trad. BALDY et LAROUSSET). L'armée romaine au temps de César. 1 vol. in-12, cart. toile, 118 p., 5 pl. coul. PARIS, Klincksieck, 1884. (*Don de* M. POL BAUDET).

33. DE LASTEYRIE. Observations sur la découverte d'un atelier d'émaillerie au Mont-Beuvray. [In *Bull. Soc. Antiq.*, 1870, p. 95-98. PARIS, Dumaulin, 1871. (*Acq.*)

34. C. MARCHESETTI. La Nécropole préhistorique de Santa-Luçia (Autriche). [In *La Nature*, nº 1799, 16 nov. 1907, p. 395-398, 44 fig.], PARIS, Masson.

35. JULES MARION. Les monuments celtiques et scandinaves des environs d'Inverness. (Ecosse). III, Forts vitrifiés. [In *Mém. Soc. Antiquaires*, t. XXXIII, p. 1-70, pl. I-IX bis]. PARIS, Dumoulin, 1872. (*Acq.*)

36. L. MATRUCHOT. « *Pro Alesia* », Revue mensuelle des fouilles d'Alise et des questions relatives à Alesia. t. I, 1906-7, 196 p., nombr. fig., 25 planches. PARIS, Colin. (*Ab*t.)

37. L. MAXE-WERLY. Notice sur l'Oppidum de Boviolles (Meuse). [*Mém. Soc. Antiquaires*, t. XXXVIII, p. 276-292]. PARIS, Dumoulin, 1877. (*Acq.*)

38. JULES MICHEL. Les travaux de défense des Romains dans la Dobroudja, Kustendjé et le retranchement connu sous le nom de Fossé de Trajan. Les camps retranchés adossés au grand fossé. [In *Mém. Soc. Antiquaires*, t. XXV, p. 215-258 ; pl.]. PARIS, Dumoulin, 1862.

39. G. MORET. Excursion à Gisors, Try-le-Château et Boury, le Dimanche 9 avril 1905, sous la direction de M. L. Chédeville. [Ex *Bull. soc. norm. d'Etudes préhist.*, t. XIII, 1905]. LOUVIERS, Izambert, 15 p., 6 fig. (*Don de* M. CHÉDEVILLE.)

40. [NAPOLÉON III]. Histoire de Jules César, 1865-6, 2 vol. gr. 8°, rel. toile, 416 p. et 585p. PARIS, Plon. *Acq*.)

41. [NAPOLÉON III]. Carte des peuples de la Gaule au temps de César Atlas f° rel., de 4 cartes, 32 pl. (*Don de* M. POL BAUDET.)

42. PAUL PALLARY. Recherches palethnologiques sur le littoral du Maroc, en 1906. [In L'*Anthropologie*, t. XVIII, p. 301-314]. PARIS, Masson. (*Ab*t.)

43. ABBÉ PARAT. Le Camp de Cora à Saint-Moré (Yonne). [*Rev. préhist.*, t. II, 1907, p. 305. PARIS, Vigot]. (*Ab*t.)

44. V. PERNET. Notes sur Alise et ses environs. I. Alise préhistorique II. Les fouilles de Napoléon III. [In « *Pro Alesia* », t. I, 1906-7, p. 10-14, 29-31, 48-50, 122-125, 141-144, 157-159, 173-176, 4 fig., PARIS, Colin]. (*Ab*t.)

45. ABBÉ FR. POULAINE. Le Camp de Chora à Saint-Moré (Yonne). [Ex. *Rev. Archéologique*, t. II, 1899, p. 218-225, 2 fig.]. PARIS, Leroux, 1899. (*Acq*.)

46 A. QUIQUEREZ. Château de Fonis-Hasenbourg [In *Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*, 1855, p. 33, ZURICH, Bürckli] (*Don de* M. MARTIAL IMBERT).

47. ALBERT DE ROCHAS. Une construction pélasgique contemporaine. [In *La Nature*, n° 800, 29 sept. 1888, p. 275-6, 2 fig., PARIS, Masson]. (*Acq*.)

48. JULIEN SACAZE. Les monuments préhistoriques de la Montagne d'Espiaux (Haute-Garonne). [In *La Nature*, n° 748, 1 oct. 1887, p. 279-282, 4 fig., PARIS, Masson]. (*Acq*.)

Utilité de la détermination précise des débris osseux préhistoriques.

M. Marcel BAUDOUIN. — Je vous présente un débris osseux, qui provient de la fouille de l'Allée couverte du Terrier de Savatole, Le Bernard (Vendée), dont j'ai déjà parlé ici-même (1).

Si j'y reviens, c'est parce que j'ai dit alors que c'était un ossement de *Canis lupus* (d'ailleurs avec un point d'interrogation).

Or, il s'agit, en réalité, du *Canis familiaris*, c'est-à-dire du *Chien* vulgaire, et non du *Loup*. La détermination précise a été faite par mon ami, E. Hue, d'après une méthode très scientifique, que je préconise depuis longtemps pour ces recherches : celle des *Indices spéciaux*, basés sur les mensurations multipliées.

Dans le cas particulier, je vous montre un fragment de *mâchoire inférieure;* et c'est d'après la conformation et la dimension des deux *alvéoles de la 4e prémolaire*, ou P^{m4}, que la différenciation a pu être établie, la dent elle-même faisant défaut. Chez le *loup*, les deux alvéoles sont égales en longueur; chez le *chien*, la postérieure est *plus petite* que l'antérieure, par *atrophie* de la *moitié postérieure* de P^{m4}.

Or, en Préhistoire, ces déterminations de *fragments* osseux sont capitales, car très rarement on dispose des os entiers. Il y

(1) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Les Mégalithes de Savatole, au Bernard (Vendée) : L'Allée couverte du Terrier de Savatole. — Bull. de la Soc. Preh. de France*, 1906, n° 9, p. 408.

avait donc, dans cette Allée couverte, non pas du *Loup*, comme on l'avait supposé, sans l'affirmer d'ailleurs, mais bien du *Chien*.

Le *Canis familiaris* n'est pas rare dans les stations *néolithiques* (1); et voici encore une canine *inférieure droite*, que j'ai trouvée moi-même au Camp de Chassey, sur le sol, lors de la visite qu'y a faite le *Congrès préhistorique de France*, en août 1907.

On sait que le *Chien moustérien* existe, grâce aux déterminations de M. Hue. On l'a trouvé aussi dans des stations *magdaléniennes*, etc. L'espèce *Canis familiaris* se retrouvera peut-être encore dans des gisements plus anciens que le Moustérien.

Présentation d'une carte topographique de M. O. Hauser.

M. A. de Mortillet. — M. O. Hauser, de Bâle, qui, sous couleur de défense de notre « patrimoine national », est actuellement, dans certains journaux mal renseignés, l'objet d'attaques aussi imméritées que peu désintéressées, a eu l'obligeance de me communiquer une des cartes topographiques des gisements des bords de la Vézère qu'il a fait dresser. Cette carte comprend toute l'étendue des abris sous roche occupés par la station classique de Laugerie-Basse, qui, bien que depuis longtemps explorée, est loin encore d'être épuisée, et dans laquelle M. Hauser vient d'entreprendre de nouvelles fouilles.

J'ai pensé que ce spécimen d'un travail, qui peut servir de modèle, intéresserait les membres de la Société préhistorique; c'est pourquoi je l'ai apporté.

Non content de fouiller avec plus de méthode que ses venimeux détracteurs, M. Hauser a fait mieux. Il a eu l'heureuse idée de s'assurer le concours d'un géomètre habile pour relever des plans à très grande échelle de tous les points importants de la région qu'il explore. Ce travail, appelé à rendre les plus grands services aux préhistoriens, lui a déjà coûté plus de 6.000 francs. Il est aujourd'hui fort avancé. Les feuilles suivantes sont entièrement terminées :

1. *La Micoque*. Station n° 1. — Plan à 1/2,000. Coupes à 1/100.
2. *Du Paradis à Laugerie-Haute* (Stations n°s 2 à 32). — Plan à 1/500.
3. *Laugerie-Basse*. — Plan à 1/250. Coupes à 1/50.
4. *De Cro-Magnon aux Eyzies* (Stations n°s 33 à 41). — Plan à 1/1.000. Coupes à 1/100.

(1) Le chien a été, sans doute, mangé à cette époque, comme au Moustérien et aux époques historiques : L'historien Justin ne rapporte-t-il pas que Darius envoya une ambassade aux Carthaginois pour les prier de ne plus manger du *Chien!*

5. *Le Moustier*. — Plan à 1/500. Coupes à 1/50.
6. *Chez Pourret, près Brive*. — Plan à 1/500.

Les altitudes, qui ont ici une importance toute particulière, ont été relevées avec précision et reportées sur ces cartes. Des courbes y indiquent mètre par mètre les niveaux. Grâce à des points de repère fixes, que portent à la fois et les gisements et les cartes, il est toujours facile de voir très exactement où l'on se trouve.

Ces plans, qui sont à la disposition de tous les préhistoriens désireux de les consulter, au bureau que M. Hauser possède à Laugerie-Haute, sont constamment tenus à jour. Les parties fouillées sont indiquées par des hachures à l'encre rouge.

Les caractères de l'Ile-de-Pâques.

M. E. Hue demande à M. Pény-Hirmenech de donner des indications bibliographiques précises, relativement aux prétendus signes hiéroglyphiques de l'Ile-de-Pâques.

M. Pény-Hirmenech renvoie à la brochure qu'il a citée dans ses travaux, brochure où il n'a pris que les signes qui l'intéressaient.

M. A. de Mortillet rappelle les recherches d'origine américaine sur cette île.

M. Marcel Baudouin indique le travail le plus récent qui a paru sur cette question. Il est dû au Dr Walter Lehmann, assistant au Musée royal d'Ethnographie de Berlin, et a été publié, sous le titre de « *Essai d'une Monographie bibliographique sur l'Ile-de-Pâques* », dans une revue très importante, l'*Anthropos*, année 1907 (p. 141-151 et 257-268). — On trouvera là la liste de tous les mémoires qui ont été consacrés à cette île, qui a déjà beaucoup fait parler d'elle.

Il est, pour lui, évident que cet *îlot*, de 10 à 15000 hectares, faisait autrefois partie d'un *continent beaucoup plus étendu* ; sans cela, il n'y aurait pas moyen de comprendre les trouvailles qui y ont été faites ! Il y a eu là une *civilisation particulière*, dont la plus grande partie *a dû disparaître sous les flots*, à une époque qui n'est sans doute pas très ancienne. — C'est une question à reprendre du tout au tout.

M. Paul Patté. — A la dernière séance de la Société Préhistorique, je m'étais élevé contre l'insertion, dans le Bulletin, de l'article de M. Pény. Ce dernier a prétendu que c'était du parti pris contre lui et que je l'attaquais chaque fois qu'il nous faisait une communication. Loin de moi l'idée d'attaquer qui que ce soit; et je n'ai rien contre M. Pény! Il me semble cependant que le droit de critiquer un article est indiscutable, et que, soulever des objections contre certaines idées, ce n'est pas attaquer l'homme lui-même.

A notre dernière réunion, j'ai fait avouer à M. Pény qu'il ne connaissait ni le grec, ni le latin, pas plus que le copte, hiéroglyphes et autres langues, parmi lesquelles il cherche ses ingénieux rapprochements. A ceci, M. Pény m'a répondu : « Vous n'apportez pas de faits. » Eh bien, aujourd'hui j'apporte des faits; et je vais vous montrer que M. Pény ne connaît pas plus la Mythologie, avec laquelle il jongle si bien !

N'étant pas partisan de l'insertion de ses communications dans notre Bulletin, je ne veux pas par ma réponse occuper une grande place. Je me contenterai d'examiner une phrase, prise au hasard. En effet, à la page 573, je lis :

« Les trois serpents, qui ont donné naissance à l'hypothèse d'un culte très problématique, sont également une autre forme de la lettre T; et, ainsi interprétés comme signes phonétiques, ils produiraient le squelette du mot *Teutatès*, le dieu celte par excellence, personnage dont j'ai parlé antérieurement, et *qui se confond historiquement avec* le second Tot, ou Atothis II, et *Apollon*, sous des attributions diverses (1). »

Je ferai d'abord remarquer que la vraie orthographe n'est pas *Teutates*, mais *Toutates*. Je parle naturellement de celle que nous trouvons sur les inscriptions : celle-là seule par conséquent dont nous ayons à tenir compte dans des études sur l'antiquité.

Enfin *Toutates* n'a jamais été confondu historiquement avec Apollon ; c'est là une erreur profonde. *Teutates* était le dieu de la guerre; et c'était à lui que l'on sacrifiait des victimes humaines. Les Romains l'avaient identifié, non pas avec *Apollon*, mais avec *Mars*, leur dieu de la guerre, *Arès* en Grèce ; et *Mercure*, lui-même, identifié avec le dieu grec *Hermès*, dieu de l'éloquence, du commerce et des voleurs. C'est donc là, de la part de M. Pény, une grave erreur mythologique.

M. Pény. — Cela m'est égal; je ne m'en occupe pas.

(1) *Bull. Société Préhist. de France*, 1907, p. 473.

M. Patté demande alors aux membres présents de prendre acte de la réponse de M. Pény. Elle démontre combien sont sérieuses les communications faites par lui ; et sa réponse dégage entièrement la Société des idées quelque peu extraordinaires qu'il émet continuellement.

Œnochoé et Bassine en bronze trouvées dans un tumulus des environs de Besançon (Doubs).

PAR

L. COUTIL (Les Andelys, Eure).

Dans la séance du 27 juin dernier, j'ai présenté une bassine très mince, en bronze, obtenue par martelage, mesurant $0^{m}24$ de diamètre intérieur et $0^{m}14$ de hauteur. Sa forme carenée rappelle certaines coupes de l'âge du bronze, et surtout des coupes gauloises du Musée de Saint-Germain, provenant des



Fig. 1. — Œnochoé et Bassine en bronze.

sépultures de Sablonnières, de Chassemy (Aisne), et du plateau de Gers (Basses-Pyrénées) ; mais la partie supérieure est plus droite, tandis que les coupes de l'époque franque diffèrent un peu et ont l'ouverture plus large.

D'autres coupes de ce musée, analogues de forme, ne portent pas de provenance. Cette Bassine offre beaucoup d'analogie avec les trois petits chaudrons trouvés dans un puits, à Alésia (Côte-d'Or); mais ces derniers sont encore munis d'oreilles triangulaires en bronze, fixées au moyen de deux rivets parallèles en

fer ; tandis que cette bassine n'a plus d'oreilles, et on ne voit que la trace des deux rivets en fer placés au-dessous l'un de l'autre.

La similitude de forme et de dimension permettrait donc de le faire remonter au premier siècle de notre ère. Cette bassine était accompagnée, paraît-il, d'une sorte d'œnochoé en bronze mince également martelé, et munie au col de deux nervures parallèles, la panse est large, le fond en forme de cupule était soudé comme cela se voit sur les vases étrusques ou romains en bronze. La forme paraît orientale; mais elle a été retrouvée ailleurs. Le musée d'Autun en a conservé trois, une autre a été trouvée à Decize (Haute-Saône), en 1855. Cette œnochoé mesure $0^{m}25$ de hauteur et $0^{m}20$ à la panse. Ce qui est assez curieux, c'est de voir que l'anse est fixée au moyen de rivets en bronze, alors que la bassine porte des rivets en fer.

Le marchand m'a affirmé que ces deux objets avaient été trouvés ensemble, sous un tumulus des environs de Besançon, en 1906; mais les détails et les circonstances de la découverte manquent, et, puis..., il est prudent de toujonrs accepter les déclarations des marchands avec les plus grandes réserves.

M. le Dr Marcel Baudouin. — Quand, à la séance de juin 1907 (1), notre collègue Coutil a présenté pour la première fois ces objets (*marmite* et *œnochoé*), j'avais nettement affirmé qu'à mon avis ces vases étaient *gallo-romains*.

Je suis heureux de constater qu'aujourd'hui M. Coutil lui-même est de mon avis. Je vais même plus loin ; je suppose que ces objets doivent être rapprochés surtout de ceux des *Puits funéraires*, étant donné mon expérience des fouilles des Nécropoles à puits.

L'œnochoé est à rapprocher de celles trouvées à Néris-les-Bains (2), ville où j'ai signalé l'existence d'une importante *Nécropole* de ce genre, malgré l'avis des archéologues locaux (3), et où, fin septembre 1907, on a découvert un puits, qu'on a fini par admettre comme *puits funéraire* (4). Aussi, à mon avis, il faut, jusqu'à nouvel ordre, rester dans le doute, en ce qui concerne l'origine de ces objets (*tumulus ?*).

(1) *Bull. Soc. Préhist.*, 1907, IV, juin, p. 306.

(2) Moreau de Néris. — *Néris, Capitale des Gaules*, etc. Paris, 1902, E. Leroux, in-4°, p. 147 et p, 149 (figure).

(3) Moreau de Néris. — *Loc. cit.*, p. 124.

(4) Lettre inédite de M. Moreau de Néris (13 novembre 1907).

Le Menhir de Maupertus (Manche).

M. Coutil fait savoir que le Menhir, dont la destruction avait été annoncée par un journal de la Manche, ne se trouve pas sur le tracé de la ligne de Cherbourg à Barfleur; il a reçu une lettre de M. le Chef de la Construction de cette Compagnie, lui annonçant que le monument historique sera respecté. — Cette menace aura servi à faire savoir aux *personnes*, qui dirigent cette compagnie, que l'on doit toujours conserver ces monuments. D'autre part, les Maires et Instituteurs où se trouvent des monuments de ce genre, ont reçu un avis d'avoir à les entourer d'égards; des *pancartes* les signaleront dans les salles des Mairies et des Écoles.

A propos des pseudo-éolithes de Cromer.

M. A. Rutot (de Bruxelles). — J'ai lu, dans le compte-rendu sommaire de la séance du 18 novembre dernier, de la *Société géologique de France*, une note de M. M. Boule, relatant sommairement quelques observations qu'il a pu faire lors de son récent voyage en Angleterre, à l'occasion de la célébration du Centenaire de la *Société géologique de Londres*.

L'honorable savant dit qu'il a pu recueillir, sur la plage actuelle, entre Sheringham et Cromer, une collection de pseudo-éolithes, dont il explique la formation toute actuelle, et sur laquelle il invite à réfléchir les plus ardents partisans de la théorie des Éolithes.

Il faut bien l'avouer; il nous semble que M. Boule invite peut-être trop souvent les autres à réfléchir, alors qu'il ne serait pas inutile qu'il réfléchisse aussi quelquefois lui-même !

Le cas intéressant qu'il signale, mérite, en effet, de part et d'autre, des réflexions.

Les miennes, qui ne datent certes pas d'aujourd'hui, se sont produites après l'étude d'un cas analogue, dont j'ai déjà parlé.

Dans un ruisseau des environs de Mons (Hainaut), à cours assez rapide, coulant dans un ravin creusé dans la marne turonienne avec nombreux rognons de silex, j'ai pu voir, à la suite d'une crue parvenue à la vitesse d'érosion et qui avait littéralement décapé le lit, des blocs irréguliers de silex du volume d'un poing, emportés en tournoyant dans le courant, venir choquer et esquiller, selon une même direction, d'autres blocs brisés, maintenus en place dans l'argile.

En réfléchissant — alors — au phénomène observé, je me suis bien vite rappelé qu'en toutes choses il faut considérer trois phases : le passé, le présent et l'avenir.

A cause de l'instantanéité même du présent, il est souvent facile de reconstituer le passé ; et, comme l'avenir ne succède que trop vite, hélas ! au présent, une simple prolongation de l'observation peut aussi nous le faire saisir.

Dans le passé, les éléments en présence, rognons choquant et rognons choqués, gisent dans la marne, à l'état inerte ; dans le présent, les blocs dégagés se choquent et s'esquillent, produisant quelquefois des apparences trompeuses ; mais, dans l'avenir, les mêmes phénomènes continuant à se produire, finissent par détruire assez rapidement leur propre ouvrage. La multiplicité des chocs amène l'oblitération de la netteté des premières esquilles ; leur accumulation aux mêmes points abat les arêtes, arrondit les angles ; et, bientôt, de l'ouvrage primitif, tout momentané, il ne reste plus qu'une trace vague, indistincte, qui s'efface.

On voit donc que la réflexion, accompagnée d'un peu de patience pour l'observation répétée, conduit à des résultats bien différents de ceux fournis par une observation unique, non suivie de réflexion !

Dans le cas du ruisseau des environs de Mons, comme dans celui qu'à la suite du Dr Hahne j'ai cité comme se passant le long du rivage de l'Ile de Rugen, comme dans celui relaté par M. Boule et observé près de Cromer, et aussi dans les malaxeurs de Mantes, l'étude, patiente et réfléchie du passé, du présent et du futur, montre que les pseudo-éolithes naturels, si parfaits qu'ils puissent être au point de vue de la ressemblance avec les produits de l'industrie humaine, sont essentiellement *éphémères*, car la simple continuation, même peu prolongée, des causes qui ont servi à les former, conduit directement et rapidement à leur destruction inévitable.

Sur la plage de Cromer, les pseudo-éolithes du passé sont les innombrables cailloux roulés du littoral ; ceux du présent sont ceux que M. Boule a vus dans l'intervalle de deux marées ; ceux de l'avenir sont les cailloux déjà éclatés, compris dans la masse compacte du *Till* ou du *Waybourne Crag*, et qui n'ont pas encore été mis à découvert.

Et aussitôt la comparaison avec les vrais Eolithes humains s'impose.

En effet, pour ce qui concerne les vrais Eolithes, ils sont produits par une utilisation rapide, terminée en quelques minutes, de rognons et d'éclats tranchants, non pas *dans* ou *sous* l'eau,

mais à l'air libre, en dehors de l'action des divers agents naturels invoqués et rejetés sur le sol occupé par les êtres intelligents qui s'en sont servis.

Une fraction plus ou moins importante de ces outils, utilisés et rejetés sur le sol, au bord des cours d'eau, a pu être reprise par les courants, lors des crues et a dû subir alors l'usure, le roulage ou même la destruction, comme tous les autres éléments pierreux du cailloutis ; — c'est le cas des grands fleuves à basse terrasse très large, où les crues se sont largement étendues sur les terrasses.

Mais, — surtout dans les petites vallées, parcourues par de simples ruisseaux au cours tranquille, — d'autres fractions de ces outils de l'industrie primitive, abandonnés sur les berges, ont été parfois à peine un peu usés, puis recouverts de dépôts sableux ou glaiseux, lors des crues et préservés à jamais de toute atteinte destructive.

D'autres encore, abandonnés sur des terrasses plus élevées, n'ont plus même été touchés par des crues quelque peu rapides ; certains n'ont été recouverts que longtemps après leur abandon par les eaux stagnantes de la grande crue hesbayenne, de sorte qu'ils ont été ainsi ensevelis, absolument intacts, sous des épaisseurs variables de limons argileux, très fins et très tenaces.

C'est, par exemple, le cas du célèbre gisement reutélien d'Elouges, où les Eolithes ont été rejetés, après usage, sur le tapis de silex turonien *in situ*, mis à nu lors de la formation de la moyenne terrasse de la vallée de la Haine.

Il y a donc — pour ceux qui réfléchissent — cette différence capitale entre les pseudo-éolithes et les vrais Eolithes — abstraction faite des signes manifestes d'intelligence qui président à la formation des seconds (retouches d'accommodation et d'utilisation) — *que les pseudo-éolithes sont essentiellement éphémères*, attendu que la cause actuelle qui les produit est la même que celle qui les détruit infailliblement, par simple prolongation de l'effet de cette cause, tandis que les vrais Eolithes sont formés par une action intentionnelle bien déterminée : l'utilisation, et qu'ils ont dû être rejetés comme inutilisables longtemps avant que la prolongation du travail amène, non seulement leur destruction, mais simplement leur oblitération, leur défiguration.

Une fois rejetés sur le sol, si ce sol n'est pas envahi, dans la suite, par des eaux rapides, qui peuvent rouler et détruire l'Eolithe, celui-ci, *indestructible*, reste indéfiniment dans l'état où il a été abandonné, c'est-à-dire dans toute sa fraîcheur primitive et avec tous ses caractères les plus marquants, comme les plus subtils.

Voilà ce que l'observation — suivie de réflection — nous avait amené à conclure, longtemps avant le moment où M. Boule, observant la formation des pseudo-éolithes de Cromer, conseillait encore, aux plus ardents partisans de la théorie des Eolithes, de réfléchir !

M. le Dr Ballet. — Les Eolithes subissent les *vicissitudes* de tous les objets préhistoriques. Il y a des Eolithes roulés, comme il y a des Haches de Chelles roulées. — C'est un fait qu'on ne peut nier.

Les haches limousines.

PAR

Martial IMBERT (de Paris).

A propos des haches de pierre, que j'ai l'honneur de présenter à la Société préhistorique de France, je serais heureux de provoquer des observations de nos collègues sur la possibilité de dresser une *Carte archéologique* des types plus spéciaux à certaines régions. On possède des données d'une semblable carte, pour d'autres séries archéologiques.

Pour les haches néolithiques, la région d'Eure-et-Loir, par exemple, offre souvent des haches de modestes dimensions, un tranchant assez large par rapport à la longueur totale, souvent la moitié : ce qui donne à ce genre de hache trapue un aspect triangulaire. Il existe deux ou trois types qui peuvent être localisées. Celui que je présente offre une prédominance en Limousin.

Une première hache, appartenant à M. Valade, notaire à Bellac, possède un tranchant curviligne des plus remarquables ; la partie aiguë du tranchant ne s'arrête pas à la largeur de la pièce : ce tranchant se prolonge sur les côtés, en sorte qu'on ne peut en indiquer la longueur ; les arêtes vives des deux côtés se confondent avec lui.

Ce type de tranchant curviligne, avec prolongation sur les deux côtés, se retrouve sur le dessin présenté d'une hache de la collection de notre collègue, M. Morfrand, de Rochechouart. Nous avons vu d'autres spécimens à Limoges et au Musée de Rochechouart, de sorte que nous sommes porté à signaler ce genre de hache comme un type, sinon fréquent en Limousin, tout au moins s'y rencontrant et pouvant être noté comme Limousin.

Une autre hache en silex, portant une belle patine et d'une conservation remarquable, a été trouvée au village des Places,

canton de Nexon. Elle provient de M. le baron Auguste de Nexon. Elle mesure 0m224 de longueur, une largeur maxima de 0m067 ; et sa plus grande épaisseur est de 0m036. Son tranchant est également curviligne; mais il se termine de chaque côté à des arêtes rabattues, formant de petits côtés plats ; c'est ce détail qui constitue une différence avec les premières haches dont nous avons parlé. Quand on examine le tranchant de cette pièce, on remarque qu'un côté a été retouché et porte un poli moins vif que le reste de la hache. Cette retouche coïncide avec une modification de courbure du tranchant. La conservation parfaite de cette pièce éloigne l'idée d'un séjour à la surface du sol. Il est vraisemblable que c'est dans l'humus, feutré par les bruyères et surmontant les roches des carrières de granit, qu'elle a été trouvée.

Cette belle pièce a de nombreux rapports avec une beaucoup plus petite, trouvée à Corgnac, canton de Thiviers, limite des terrains granitiques et de l'ancien Limousin.

Elle présente même nature du silex, mêmes bords rabattus à plat, même couleur et conservation.

Une autre hache de même genre, trouvée avec, est déjà déposée au Musée des Antiquités nationales. Celle que nous avons gardé pour la publier, ainsi que la belle pièce de M. le baron de Nexon, sera remise à une collection publique.

Une autre petite hache d'un silex veiné a été trouvée près d'un chemin de traverse du village de Vialotte à la route de Lafarge. Cette pièce n'a de remarquable que sa forme massive, qui lui donne l'aspect d'un marteau-hache.

La dernière pièce présentée a été trouvée par M. Léandre Limousin, en abattant un bois châtaignier. planté en quinconce au bord de la route de Lafarge à Nexon, à 1 kilomètre du dernier emplacement, et à 2 kilomètres du village des Places, où a été trouvée la hache de 0m22.

C'est une longue hache de 0m0187 de forme conique, mesurant au tranchant une largeur de 0m060. Elle pèse 782 grammes.

Elle est en roche cristalline, à apparence schisteuse, d'une grande densité. Ce genre de roche, ne prêtant pas à un beau poli ni à l'obtention d'un tranchant aigu, n'a été que peu utilisé.

M. Adrien de Mortillet dit qu'une *Carte de la distribution des Haches polies en France* serait très utile à établir ; mais elle exigera de longues recherches; et sa publication coûtera très cher.

M. Edmond Hue fait remarquer que les causes d'erreur sont nombreuses, en ce qui concerne la *provenance exacte* des haches

polies recueillies. A son avis, il ne faudrait tenir compte que des haches trouvées en place par les préhistoriens eux-mêmes.

M. Marcel BAUDOUIN appuie la remarque de M. Hue : d'autant plus que beaucoup de collections, très précieuses, actuellement dans des Musées publics ou privés, sont devenus *inutilisables*. Il cite, comme exemple : 1° la belle collection de près de 400 *haches vendéennes*, de Léon Ballereau, au Musée Dobrée à Nantes, dont les étiquettes sont en partie *tombées* (lieu d'origine par suite des plus difficile à préciser) ; 2° la magnifique collection de haches polies de la *Vendée maritime*, faite par feu Paul du Bois-Chevalier, des Sables-d'Olonne, disparu de la Vendée, etc., etc.

En ce qui le concerne, il annonce qu'il a préparé une *Carte muette* des *Haches polies de la Vendée*. Mais, comme elle correspond à près de *trois mille pièces*, elle n'est susceptible d'être publiée que par *régions :* ce qui exigerait au moins une trentaine de clichés !

La Vendée possède des haches d'aspect très divers (haches à *bouton*, etc.) ; mais la roche qui domine est la *Diorite*, et non le *Silex*, parce que le silex y est rare, et parce que la *Diorite* a des gisements importants en Haute-Vendée et sans doute dans l'Océan Atlantique (1).

M. le D[r] Henri MARTIN. — La proposition de M Imbert doit être soutenue par la S. P. F. La répartition des *haches polies*, l'étude de leurs formes, les conditions précises de leur découverte, nous donneraient certainement des résultats importants.

Un travail d'ensemble, qui réunirait les nombreux matériaux déjà publiés et ceux contenus dans les collections particulières, permettrait de préciser les formes spéciales à certaines régions et de suivre leur dispersion. Le Grand Pressigny a dû répandre aussi en France les pierres polies. Les haches bretonnes à *bouton*, et les formes dites du *Morbihan* ne sont peut-être pas localisées à l'ouest de la France : autant de questions à préciser.

G. de Mortillet (2) avait déjà établi un tableau permettant de conclure que, en général, les haches polies sont en pierres locales, et que les échantillons, en roches étrangères au pays, sont habituellement en pierres de première qualité. Nous pourrions continuer les observations faites avec tant de soin par G. de Mortillet, en nous servant de ses précieuses indications.

(1) On connaît le mémoire ancien de Damour et Fischer (*Distribut. géograph. des Haches... en Jade, Néphrite et Jadéite*, Paris, 1878, in-8°, 23 p.).

(2) G. de MORTILLET. — *Le Préhistorique*, 2e édition, 1885, p. 537 à 546.

Note sur un harpon des palafittes néolithiques.

PAR

Edmond HUE (de Paris).

L'outil, que je vous présente, provient des palafittes néolithiques de Chalain, et offre tous les caractères de coloration des objets de cette provenance.

Il m'a été gracieusement offert, avec d'autres objets et ossements de la même station, par M. Barrand, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Lons-le-Saunier, auquel j'adresse de nouveau mes sincères remerciements.

C'est une mandibule supérieure d'un bec de héron cendré (*Ardea cinerea* Latr; *Ardea major* Gmel.), présentant cette particularité qu'il a été utilisé pour en fabriquer un instrument (*Fig.* 1).

Sa longueur totale est de 98 millimètres et sa largeur au niveau des barbelures est de 11 millimètres.

L'extrémité du bec a été conservée intacte sur une longueur de 38 millimètres ; mais, la pointe de ce point, la substance cornée des faces latérales du bec a été enlevée des deux côtés, tout en ménageant le dos médian, pour arriver à façonner un outil qui me paraît être un harpon (*Fig.* 1, n° 1).

Fig. 1. — Harpon en bec de héron. — *Légende* : N° 1. Vu de dessus. — N° 2. Le même, vu de dessous. — N° 3. Le même, vu de profil.

Les barbelures du harpon ont été obtenues par enlèvement d'une certaine quantité de corne découpée en arc de cercle, au détriment de la région moyenne de chacune des faces de la mandibule.

Sur la face supérieure ou dorsale de la hampe et de la pointe existent plusieurs traces de coups de silex, ayant à peine entamé

la substance cornée ; les mêmes traces se retrouvent sur la face inférieure; mais elles affectent un dessin géométrique plus régulier, presque ornemental.

L'extrême pointe du bec a été brisée récemment. La partie terminale de la hampe est amincie, comme pour l'emmanchement, et deux petites entailles placées sur un des bords semblent avoir été faites pour fixer une ligature.

Les petits pointillés, que l'on voit des deux côtés et parallèlement à la marge ou bord du bec, sont naturels.

Je ne sais si un tel outil a déjà été signalé; mais j'ai tenu à vous faire connaître cette ingénieuse adaptation.

Outillage néolithique de May-en-Multien (Seine-et-Marne).

PAR

Paul DE GIVENCHY (de Paris).

Dans la dernière séance, je vous ai donné, au point de vue topographique, quelques renseignements sur ce petit groupe de grès mégalithiques, très enterrés sous bois, que l'on désigne à May-en-Multien sous le nom de « Tombeau du Seigneur », et qui pourrait bien être un dolmen ou une allée couverte.

Je ne sais encore ce que ce dolmen donnera au point de vue des fouilles; mais voici ce que l'on trouve sur le territoire de cette commune et dans un périmètre approximatif de 2 kilomètres.

Je pense que ces silex appartiennent à l'outillage néolithique. Je vous montre ceux de May-en-Multien, parce qu'il est question en ce moment d'étudier son dolmen. Mais j'aurais pu tout aussi bien vous présenter ceux des villages voisins; ce qui prouve, une fois de plus, que l'Ile de France était déjà très habitée, il y a trois ou quatre mille ans. Qu'ils aient été ramassés sur telle ou telle commune, dans le Multien, ou dans le Valois, pays contigu, comme ceux que je vous ai présentés l'année dernière, provenant du canton de Betz (Oise), tous ces silex se ressemblent comme outillage, et ont tous un même air de famille. Je ne parle, bien entendu, que du petit outillage, et non pas des pièces de grande dimension, qui sont plus rares.

Vous savez tous que les paysans appellent ces silex polis des haches gauloises; et ils disent que cela date de Jules César!

C'est étonnant ce que Jules César est connu dans les campagnes, au moins comme nom! Que l'on trouve une hache préhistorique ou une épée rouillée du moyen âge, c'est toujours du temps de



PLANCHE I. — Haches polies de la Cachette néolithique de May-en-Multien (Seine-et-Marne). — [Réduction de 1/5].



PLANCHE II. — Silex de May-en-Multien (Seine-et-Marne). — [Réduction 40 0/0].

Légende : Nos 1, Grande hache, en silex jaune-brun non poli. La base a été cassée accidentellement au moment de sa découverte. Il ne faut donc pas tenir compte de la pointe qui est en bas, et qui est actuelle. Les 2 arêtes de cette pièce sont émoussées et rugueuses, comme les surfaces des percuteurs ; — 2, Ebauche de hache en grès siliceux avec grosses taches de rouille ; — 3, 4 et 5, Haches polies. Le n° 4 a été trouvé en 1904 dans une marnière à l'endroit appelé : *Le Clos d'Ocquerre* (Ce dernier nom est aussi celui d'une commune voisine sur le territoire de laquelle M. Reynier, membre de notre Société, a trouvé le polissoir qu'il a signalé en 1906); — 6, Hache en éclogite, mesurant 0m092 Trouvée en 1904 au fossé Barlout ; — 7, Hache en forme de ciseau-tranchet et en grès siliceux. Très faibles traces de polissage ; — 8 et 9, Haches polies en diorite ; — 10 et 11, Galets en quartzite, polis seulement au tranchant ; — 12, 13, 15 et 16, Ciseaux-tranchets en silex. Le n° 16 est en silex brillant et calcédonieux ; — 14, Petite hache polie en silex ayant l'aspect d'un retouchoir ; — 17, Extrémité d'une hache polie en quartzite. La cassure est particulièrement nette.



PLANCHE III. — Silex de May-en-Multien (Seine-et-Marne). — [Réduction 45 0/0].

Légende : Nos 18, Grattoir en silex bleuté sur l'une des faces. Le tranchant possède de très fines retouches ; — 19. Grattoir-scie ; — 20, 21 et 26, Grattoirs divers ; — 22 et 23, Grattoirs demi-circulaires ressemblant à des pierres à feu ; — 24 et 25, Perçoirs ; — 27, Outil avec pointe piquante ; — 28, Lame de couteau avec pointe piquante sur le tranchant ; — 29 et 32, Outils à 3 faces, genre retouchoirs ; — 30, Lame de couteau à pointe incurvée ; — 31 et 33, Lames diverses.

César ! Et il est curieux de constater cette persistance de souvenirs de la conquête romaine dans les populations de nos régions.

Faut-il l'attribuer simplement aux voies romaines, qui sillonnent encore pas mal de nos départements, et qui sont indiquées sur nos cartes ? Ou faut-il vraiment voir là un phénomène de survivance des souvenirs par tradition ? Je serai plutôt tenté de penser que, la Science préhistorique étant trop récente encore pour être connue de nos populations rurales, il s'ensuit qu'elles mettent sur le compte de l'époque Gallo-Romaine tout ce qu'elles trouvent d'ancien, parce que cette époque est en réalité la plus ancienne au point de vue *historique*, du moins dans nos régions.

Il est juste d'ajouter à leur décharge que le mélange d'industries sur le même point, peut facilement prêter à confusion, pour des personnes peu au courant. Ainsi à Champlieu, à Orrouy, à Antilly (Oise), et je crois aussi près de May-en-Multien (et dans bien d'autres endroits, j'en oublie et des meilleurs), on trouve dans le même champ, et des briques romaines et des silex néolithiques.

Mais revenons à nos lointains silex. Jules César nous entraînerait peut-être un peu trop... près !

A l'exception des percuteurs que je ne vous ai pas apportés (il y en a sept, presque tous identiques), je vous montre tout ce que je possède à ce jour, en provenance de cette localité, ayant eu soin, par conséquent, de ne pas faire de sélection, mais de tout présenter, les bonnes pièces comme les ordinaires, les entières comme les cassées.

Je me permets seulement d'attirer votre attention sur les pièces suivantes :

1° Les deux grandes haches de la Planche I ont été trouvées ensemble, côte à côte : ce qui semble indiquer une *cachette néolithique*. Elles ont été découvertes le 25 avril 1903 dans le bois de Viront, entre May-en-Multien et Marnoue-la-Poterie, à 12 mètres à droite de la sente qui traverse ce bois, allant de May à Marnoue. Elles étaient placées l'une à côté de l'autre, à 2 mètres de profondeur, dans un terrain sableux ; et c'est en déterrant des renards qu'elles ont été trouvées par M. Lapierre, garde particulier à May-en-Multien.

Vous remarquerez que ces deux haches polies sont de forme et de roche absolument différentes. La plus grande est en *diorite*, à bout pointu, et à tranchant légèrement oblique ; elle mesure 0^{m}27. La seconde est en *silex* ; et sa forme carrée rappelle les haches danoises. Son tranchant est ébréché ; et, ce qui est assez bizarre, c'est qu'elle a été trouvée dans cet état.

2° Ce morceau de quartzite (Planche II, n° 17) est l'extrémité d'une hache néolithique. Mais sa base offre une surface tellement nette et lisse, qu'elle paraît avoir subi des frottements, comme si on s'en était servi pour frotter ou polir. Je voudrais, Messieurs, avoir votre avis au sujet de la section de cette pièce, qui me paraît bien plate pour avoir pu être obtenue uniquement par simple cassure. De plus, elle porte sur un de ses côtés, une espèce de cran d'arrêt, qui me paraît tout indiqué pour empêcher le pouce de glisser.



Fig. 1. — Silex en formes de fer de lance de May-en-Multien (Seine-et-Marne). [Grandeur naturelle].

3° Enfin le silex (*Fig.* 1), dont la forme en fer de lance me paraît naturelle, et non due par conséquent à une intervention intentionnelle, offre cette particularité qu'un de ses côtés est une arête vive et unie, tandis que l'autre bord, l'arête opposée, qui est plus arrondie, offre de nombreux points d'écrasements. comme si l'outil avait été percuté latéralement et de ce côté là seulement.

M. Marcel Baudouin. — Les cachettes de haches néolithiques sont connues. Je rappellerai que, pour celle de l'Ilôt du Loi-

son (Saint-Hilaire-de-Riez, Vendée), que j'ai décrite (1), il y avait également *deux Haches*, dont une très grande, ayant près de 0m30, et que ces deux haches semblaient avoir été *cachées ensemble*, quoiqu'on les ait trouvées à 0m20 de distance, sans doute par éparpillement.

Ces découvertes correspondent certainement à une *Coutume*, à un fait voulu, dont il reste à découvrir la signification. Il serait, pour cela, intéressant de faire le relevé de toutes les trouvailles de ce genre, et de bien noter le *nombre* des haches d'une part, d'autre part leurs *dimensions*, etc., et surtout les *conditions de la cachette* (*enveloppes* ou *supports;* place réciproque des haches; etc.).

M. Martial Imbert. — La communication de M. de Givenchy est des plus intéressantes, en ce qu'elle permet de se faire une idée exacte de l'outillage préhistorique d'une région par un simple examen d'une récolte. Il est certain que toutes les grandes généralités de la science préhistorique sont formulées ; mais il reste à rentrer dans le détail et à préciser les contours. Il faut reconstituer les régions archéologiques, malgré le mélange des séries les plus diverses ; il faut dresser des cartes, établir des inventaires ; il faut enfin réunir les matériaux qui permettront à nos successeurs de tirer les conclusions ou de formuler des synthèses qui ne sont pas encore possibles à l'heure actuelle : les communications comme celles de notre collègue sont une contribution à l'œuvre.

Je demande à appeler votre attention sur la forme des *haches en quartzite blanc*, de forme trapue, dont deux spécimens se trouvent dans la récolte qui nous est présentée. Ce type, dont j'ai parlé dans une précédente communication, et que j'ai donné comme très commun en Eure-et-Loir, est assez caractéristique, pour être pris comme un type de hache à décrire ou à fixer (*Fig.* 10 et 11, Pl. II).

Nous voyons, par la communication qui nous est faite, que ce type se retrouve à May-en-Multien; et, si nous dressions la carte des autres régions, où on le rencontrera, nous aurions d'ici peu la délimination de l'aire de son emploi. On pourrait faire semblable travail pour les autres haches bien caractéristiques et on obtiendrait ainsi des documents de première valeur pour la reconstitution de la géographie de l'industrie préhistorique.

M. Marcel Baudouin. — A mon sens, pour faire un relevé utile des haches polies de France, il faut tenir compte d'une foule de

(1) Marcel Baudouin. — *Contribution à l'étude du Préhistorique dans les Marais modernes*, etc. — *I*er *Congrès préhistorique de France*, Périgueux 1905, p. 426.

données, à noter tout d'abord, avant de faire des cartes. Si l'on veut faire une besogne sérieuse, il faut avoir les *dimensions* (longueur maximum; largeur des deux bouts; épaisseur maximum); le *poids;* la *nature pétrographique*; la *forme* générale (donnée par un unique dessin, bien compris). Mais, en somme, les dimensions, combinées en *Indices centésimaux* (Indices : a) largeur-*largeur;* b) largeur-*épaisseur;* c) *tranchant*-longueur, etc.) (1), peuvent à la rigueur suffire, pour déterminer la forme et rendre inutile le dessin, dont la reproduction coûtera toujours assez cher.

Pour l'établissement des cartes, il faut choisir aussi des *signes conventionnels* pour ces divers caractères, et avoir des signes spéciaux pour le *nombre*, les différentes *roches*, la *forme*, etc.

Avant de ne rien faire de définitif et de s'embarquer dans un Répertoire qui peut contenir 100.000 objets, il faut donc tout d'abord chercher la méthode à suivre; elle doit être à la fois la plus scientifique, la plus simple et la plus économique !

Ayant voulu, pour mon compte, dresser la carte des *Haches polies de Vendée*, qui dépassent le nombre de 3.000, j'ai imaginé un certain nombre de combinaisons et de signes (2), que je soumettrai à une Commission spéciale, si elle est constituée.

M. Chervin. — J'approuve la proposition de M. Marcel Baudouin de classer scientifiquement les haches suivant leurs indices; mais à la condition que les indices soient aussi nombreux que possible. Un seul indice, celui de longueur-largeur par exemple, ne donnerait pas un élément de classification suffisant, parce que, les indices centésimaux étant des rapports proportionnels, on pourrait être exposé à classer dans la même catégorie des haches de dimensions complètement différentes, mais dont l'indice, c'est-à-dire les dimensions de longueur-largeur, serait dans le même rapport.

Je désire faire observer encore que la *photographie métrique* rendrait de grands services pour la reproduction des haches et de tous les objets provenant de fouilles. J'ai employé cette méthode pour des études craniologiques; et j'en ai obtenu de bons résultats, parce que j'ai eu soin de projeter les pièces à reproduire sur des fonds réticulés au centimètre. L'objet est réduit par la photographie à la dimension qu'on désire; et, comme les carrés centimétriques sont réduits dans la même proportion, cela constitue une échelle comparative qui est

(1) Indice de *Largeur;* Indice *d'aplatissement;* Indice *de tranchant;* Indice de *Sommet*, etc., etc.

(2) Tous mes documents sont sur *Fiches :* une fiche par hache polie.

comprise par tout le monde. Toutefois il y a une technique particulière à suivre pour obtenir des résultats comparables ; je reviendrai sur ce sujet dans une prochaine séance.

M. Marcel Baudouin. — J'applique, depuis longtemps, aux crânes, aux os, aux pièces préhistoriques, etc., la méthode photographique recommandée par mon ami Chervin (1). Je l'ai même utilisée déjà pour les *haches polies ;* et j'apporterai ces épreuves photographiques à la séance prochaine.

M. le Dr Henri Martin. — Je ne pense pas que l'on doive laisser se disperser les haches polies, sans en prendre un signalement. Dans cent ans, nous aurons perdu une grande partie de ces documents. Un système de fiche individuelle est le seul moyen de conserver les renseignements. Je proposerai un modèle à la prochaine séance.

M. E. Hue indique comment on doit *dessiner* une hache polie.

M. le Dr Atgier. — Il serait très intéressant de nous donner une description du terrier de renard, dont parle M. de Givenchy, et de nous faire savoir s'il n'y a jamais été fait de fouilles autres que des fouilles cynégitiques. Je connais, pour ma part, en Poitou tout spécialement, des terriers de renard, respectés dans la région par les chasseurs, lesquels terriers doivent de n'avoir jamais été explorés, mais qui m'ont fait l'effet de n'être autre chose que de grands tumulus en terre ou en sable, pouvant très bien cacher, à côté de clapiers, des sépultures néolithiques encore inexplorées.

M. Marcel Baudouin. — Je note que, dans ce cas, la cachette était dans un *terrier* à renard. Je me suis expliqué ailleurs (2) sur l'intérêt que présente les *terriers*, et surtout les lieuxdits, dénommés *Les Terriers*, au point de vue préhistorique, et surtout mégalithique.

Ce nom, d'origine latine (*terra*, terre), qui signifie « *Trou dans la terre*, endroit où l'on se terre », n'a été employé qu'au moyen âge, à une époque où beaucoup de dolmens étaient encore sous *tumulus* ou sous *galgal ;* et il a été donné certainement, au début, non pas, comme on le croit, à des relevés de terre, faits pour séparer les champs (levées qui n'étaient pas si fréquentes jadis qu'aujourd'hui), mais bien à des *amas de terre*, avec ou sans pierrailles, présentant une *cavité* en un point quelconque constituée souvent par le mégalithe lui-même. Beaucoup de ces

(1) Voir, pour la *photographie sur quadrillage*, les travaux de M. Jarricot (*Methode et appareils pour obtenir des figurations rationnelles du detroit superieur. Bull. Soc. Anthr.* Lyon, 1906, p. 36).

(2) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Les Mégalithes de Savatole. IIe Congrès préhistorique de France*, Vannes, 1906. — Tiré à part, 1908, in-8°, p. 7-8.

amas de terre devaient correspondre à des tumulus, à des galgals, par suite à des sépultures ou à des cachettes, remontant parfois jusqu'à l'ère *néolithique*.

M. Adrien de MORTILLET fait remarquer que la pièce n° 18 de la Planche III lui paraît être, non pas néolithique, mais *moustérienne*. C'est un grattoir typique du Moustérien.

Il ne faut pas oublier, en ce qui concerne les haches polies, de tenir compte de la *nature de la roche* ; elle est aussi importante que leur forme et leurs dimensions.

M. TATÉ pense que la pièce n° 17 de la Planche II présente des traces de friction sur la base plate, mais que ces traces sont très faibles. C'est un outil qui a très peu servi, soit pour moudre, soit pour écraser.

M. le Dr A. GUÉBHARD croit que cet instrument a pu servir pour polir, tanner ou frotter.

De l'utilisation préhistorique de silex encore pourvus de leur cortex.

PAR

Anfos MARTIN (Rochechouart, Haute-Vienne).

A propos de la communication, faite sous ce titre par notre collègue, M. le Dr Atgier (1), nous déclarons avoir dans nos collections de nombreux silex de ce genre.

Il est certain que ces silex ont été jusqu'ici un peu dédaignés ; on les a considérés comme des rebuts.

Les préhistoriens, par exemple, qui ont fouillé la célèbre Grotte du Placard, à Vilhonneur (Charente), les ont assurément laissés de côté de parti pris.

Nous avons trouvé, en effet, un si grand nombre de ces silex dans les déblais de la grotte, qu'il ne peut pas en avoir été autrement.

Les silex de nos collections, pourvus par endroits de leur cortex, peuvent être classés en deux catégories.

1° Ceux qui constituent des outils ordinaires, non tranchants tout autour, qu'on n'avait pas besoin par conséquent de décortiquer entièrement et qu'on ne s'amusait pas à fignoler.

2° Ceux qui constituent des outils travaillés avec soin, mais dans lesquels, ne pouvant pas décortiquer une dépression ou

(1) Voir le *Bulletin de la Société*, n° 7, tome IV.

enlever une partie quelconque de cortex sans inconvénient, on a cherché à utiliser cette dépression et ce cortex.

Dans la première catégorie, nous rangerons de nombreux racloirs que nous avons recueillis dans la station de la Petite-Verrière, à Roussillon (Vaucluse), dans la station de Parade, à Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne), et dans les déblais de la Grotte du Placard.



Fig. 1. — Racloirs, avec cortex, de la Grotte du Placard, à Vilhonneur (Charente).

Les racloirs de cette grotte et ceux du même genre proviennent de petits rognons de silex non décortiqués ; on pourrait les comparer pour la plupart, toute proportion gardée, à des tranches de melon pourvues de leur part d'écorce (*Fig.* 1).

Le bord tranchant de ces racloirs n'est cependant pas concave, comme le serait celui d'une tranche de melon ; il est légèrement convexe.

Ce bord est retouché sur la face opposée à celle du conchoïde.

Le bord pourvu de cortex est assez épais ; il est tantôt convexe,

tantôt concave, tantôt irrégulier, selon la forme qu'avait le rognon de silex utilisé.

Les deux faces sont bien différentes : l'une, celle du conchoïde, est toujours plate et lisse, comme dans les outils du type moustérien; l'autre est généralement convexe, souvent recouverte en partie de cortex et toujours plus ou moins retouchée; les retouches n'existent parfois que sur le bord du tranchant.

L'épaisseur du bord pourvu de cortex et ce cortex même constituent une empoignure qui est certainement intentionnelle.

En laissant une surface corticale aux racloirs en question, on a voulu, selon nous, non seulement éviter un travail de décorticage inutile, mais confectionner des outils plus faciles à tenir en main.

Comme pièces de la deuxième catégorie, nous citerons : 1° une



Fig. 2. — Hache chelléenne de Crenay (Aube).

hache chelléenne (*Fig.* 2); 2° diverses pointes recueillies sur des plateaux et qu'il est impossible de classer; 3° plusieurs racloirs et grattoirs néolithiques.

La hache chelléenne a été recueillie à Crenay, dans le département de l'Aube, lors de la construction de la ligne de chemin de fer de Troyes à Châlons-sur-Marne; elle est en silex et de forme amygdaloïde; elle mesure $0^{m}175$ de longueur, $0^{m}095$ de largeur, à la corde du talon et $0^{m}046$ environ de plus grande épaisseur; elle est taillée sur ses deux faces; l'une des faces est cependant taillée avec plus de soin ou plutôt plus de régularité que l'autre.

La face taillée avec le moins de régularité présente une arête qui n'est pas médiane; cette arête va de gauche à droite (*Fig.* 2). La face taillée avec le plus de régularité n'a pas d'arête médiane; elle est légèrement convexe; elle présente, au talon,

une dépression pourvue de cortex qui va rejoindre l'arête médiane de la face opposée.

Cette dépression avec cortex constitue une empoignure.

Cette hache est très belle et ; nous ne pensons pas qu'il faille considérer sa dépression avec cortex comme un vice de forme ; cette dépression paraît au contraire avoir été utilisée sciemment ; elle permet de tenir la hache bien en main.

La pointe n° 1 (*Fig.* 3) a été recueillie sur le plateau de Montazau, à Biennat, commune de Rochechouart (Haute-Vienne) ; elle mesure 0m093 de longueur, 0m062 de plus grande largeur, et 0m025 environ de plus grande épaisseur ; elle a une face plate obtenue par

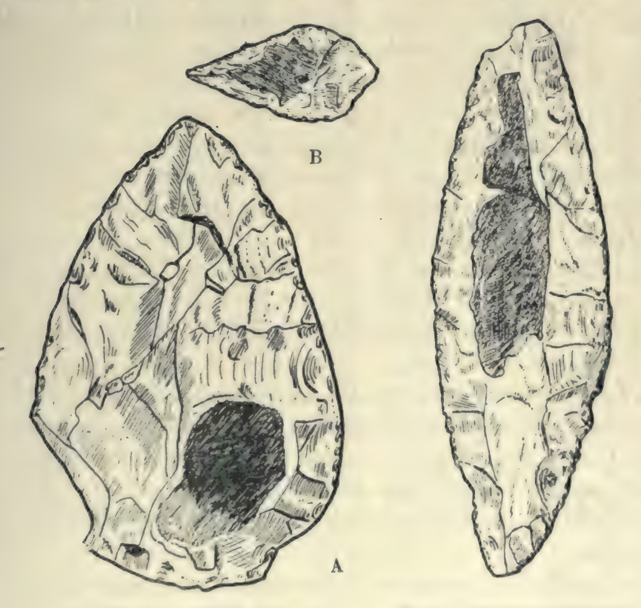


Fig. 3. — Pointe n° 1. *Fig.* 4. — Double pointe n° 2.

le soulèvement de plusieurs éclats et une face convexe retouchée assez finement ; à l'opposé de la pointe, se trouve un plan de frappe ; le conchoïde a été enlevé.

Près du plan de frappe et sur la face convexe se trouve une dépression avec cortex (*Fig.* 3, A).

Cette pièce est très belle et sa dépression avec cortex est une place tout indiquée pour le pouce, quand on la tient à la main.

La double pointe n° 2 (*Fig.* 4) a été trouvée à Lacoste (Vaucluse) ; elle mesure 0m109 de longueur, 0m035 de largeur en son milieu et 0m009 environ de plus grande épaisseur ; elle a une face absolument plane, sans conchoïde et sans retouche et une face finement travaillée.

La pièce dans son ensemble a la forme d'un poisson.

La face travaillée possède une arête médiane assez large au milieu, dont la forme est la même que celle de la pièce tout entière.

Cette arête, qui constitue le dos de la pièce, est pourvue en partie de cortex.

Ce cortex aurait pu facilement être enlevé, mais la pièce aurait été plus mince, probablement trop mince pour l'usage auquel elle était destinée, et, malgré les soins apportés à sa confection, un peu de cortex y a été laissé.

La pointe de flèche n° 3 (*Fig.* 3, B) a été recueillie dans l'oppidum de Gest, à Bonnieux (Vaucluse), avec une grande quantité d'autres pointes de flèche ; elle mesure 0^m038 de longueur, 0^m019 de plus grande largeur et 0^m0045 environ de plus grande épaisseur ; elle est finement travaillée ; l'une de ses faces est plate, mais retouchée aux deux extrémités, à la pointe et au conchoïde, l'autre est de forme convexe avec sur le dos, comme la pièce précédente, une croûte de cortex.

Les racloirs et grattoirs néolithiques de cette catégorie ne méritent pas une description particulière. Nous les avons recueillis dans diverses stations des départements de Vaucluse et de la Haute-Vienne.

On pourrait peut-être établir une troisième catégorie de silex avec cortex : la catégorie de ceux qui constituent des outils défectueux à cause précisément du cortex, mais qu'on n'a pas rejetés cependant, parce que, sans cette défectuosité, ils auraient été très beaux et parce qu'ils étaient, malgré cette défectuosité, encore utilisables.

Un fragment de couteau trapézoïdal, que nous avons recueilli dans l'oppidum de Gest, paraît devoir être classé dans cette catégorie.

Ce fragment de couteau dont les dimensions sont les suivantes : longueur : 0^m01, largeur de la grande face : 0^m03, largeur de la petite face : 0^m015, épaisseur : 0^m008, a un de ses côtés en silex finement retouché, tandis que l'autre est en cortex brut.

Il serait intéressant de savoir s'il existe beaucoup de pièces entières de cette catégorie.

En résumé, les outils préhistoriques en silex pourvus de cortex sont nombreux ; il ne faut pas les dédaigner ; il ressort de leur étude une preuve de plus de l'ingéniosité de ceux qui les ont confectionnés.

La Poterie pendant l'époque troglodytique.

PAR

A. RUTOT (de Bruxelles).

En Science, mais surtout, dirait-on, en Préhistoire, il apparaît, de temps en temps, des formules brèves, lancées par des personnalités éminentes, mais qui, malheureusement, prennent trop souvent leurs désirs pour des réalités.

Ces formules, que l'on songe à peine à justifier par des arguments quelconques, sont généralement adoptées avec enthousiasme par la masse ; et elles font article de foi auprès des personnes qui n'aiment pas à se donner de la peine, ou qui trouvent fatiguant de réfléchir.

Chacun acquiert ainsi une opinion toute faite ; et, lorsqu'un cas embarrassant ou nouveau se présente, on lui applique sans tarder la sentence toute préparée ; et l'observation tombe dans l'oubli, ou est passée sous silence.

L'illustre Cuvier et, à sa suite, Elie de Beaumont ont déclaré, sans en rien savoir : *Il n'y a pas d'homme fossile !*

Tout récemment, MM. de Lapparent et Boule disaient, avec non moins d'aplomb : *Il n'y a pas d'industrie éolithique !*

G. de Mortillet a, de son côté, lancé au moins deux sentences : *Il n'y a pas eu d'inhumations paléolithiques* ; et : *Il n'y a pas de poterie paléolithique !*

On sait ce qui est advenu de l'opinion de Cuvier et d'Elie de Beaumont, au sujet de l'Homme fossile, après les découvertes de Boucher de Perthes et du Dr Schmerling.

Les pauvres Tasmaniens modernes viennent de jouer un bien mauvais tour à MM. de Lapparent et Boule.

Les cavernes de Grimaldi viennent de contredire l'avis de G. de Mortillet, se rapportant à la non existence des sépultures paléolithiques.

Et, depuis quarante ans, les faits se sont chargés de montrer la vérité au sujet de la question de la poterie paléolithique.

Dénégations ou affirmations sans preuves se valent ; et rien ne prévaut contre les faits.

Or, pour ce qui concerne la présence de la *Poterie à l'époque troglodytique,* il existe, en Belgique, notamment, des preuves, certaines et bien établies, contre lesquelles la dénégation reste impuissante.

On se trouve, en effet, enfermé dans un dilemme.

Il est de notoriété scientifique que les fouilles de M. Ed. Dupont, dans les cavernes de la Belgique, ont été effectuées, de 1860 à 1868, avec un soin, une vigilance, une correction, et une loyauté auxquelles chacun rend hommage.

Tout le monde sait que ces fouilles ont été très fructueuses ; que tout ce que contenaient les cavernes en tant qu'ossements et industrie, a été scrupuleusement conservé ; et, dès lors, tous ces documents, au grand complet, largement installés et méthodiquement classés dans les galeries publiques du Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles, se trouvent à tout moment aptes à servir, soit à des vérifications précises, soit à être l'objet d'études nouvelles (1).

On sait combien de faits, de déductions importantes ont été tirées de ces matériaux, tant au sujet de questions de superposition, de stratigraphie, que de traits de mœurs de l'homme des cavernes.

Or, comment admettre que les observations si documentées de M. Ed. Dupont puissent être exactes pour certains groupes d'objets, et ne le soient pas pour certains groupes d'autres, ces pièces étant en connexion absolue dans les cavernes, formant ensemble un tout complet.

Comment admettre que les ossements, que les instruments de silex ou d'os aient été bien recueillis, alors que *tous* les fragments de poteries rencontrés dans quantité de cavernes, aux divers niveaux reconnus, n'auraient pu donner lieu qu'à des erreurs !

Certes, une conclusion semblable ne pourrait se soutenir un instant ; et nous en arrivons donc à devoir déclarer que, si ossements et ustensiles ont été recueillis bien en place, tous les fragments de poteries qui se trouvaient intimement mêlés à ces objets, placés dans les mêmes conditions, aux mêmes niveaux, sous les mêmes couches de stalagmite, doivent être considérés comme tout aussi en place, et être contemporains.

Ces considérations suffisent à nous persuader, une fois pour toutes, que les matériaux des cavernes de Belgique, si bien rassemblés et classés par M. Ed. Dupont, sont également aptes à assurer la démonstration de tous les faits observés et notamment ceux sur lesquels des incertitudes planent encore à cause de leur soi-disant non généralisation dans des contrées voisines.

(1) On se rappellera aussi que M. Ed. Dupont avait laissé subsister intacte, dans chaque caverne fouillée, une banquette pouvant servir de témoin en cas de contestation ; malheureusement, nous avons pu constater que ces témoins avaient été ravagés presque partout et que tout contrôle actuel était devenu ainsi impossible.

La question de la poterie paléolithique est dans ce cas et la revision récente des matériaux complets des fouilles des cavernes de Belgique n'a pu que confirmer absolument les déductions annoncées jadis par leur auteur.

Lorsqu'on parle de ces constatations à certains préhistoriens, on croirait vraiment qu'elles ne reposent que sur des notions vagues, inconsistantes, peu nombreuses, sujettes à discussion et à interprétation.

Aussi, on risque l'hypothèse des sols remaniés, d'habitations ou de sépultures néolithiques, etc.

Or, en présence des faits précis constatés, rien de cette argumentation chancelante ne tient un instant debout.

En effet, ce ne sont pas des notions vagues que nous apporte M. Ed. Dupont; ce sont des faits précis, constatés, de même ordre et de même valeur que ceux qui ont apporté tant de lumière dans la chronologie de l'époque des cavernes et dans la connaissance de l'évolution de son industrie.

En s'en tenant seulement aux fouilles du savant directeur du Musée de Bruxelles, *douze cavernes* ont fourni des débris, plus ou moins nombreux, de poteries paléolithiques.

Nous les énumérerons ci-après, en suivant l'ordre chronologique.

1° Caverne d'Hastière. — Cette caverne, située dans la vallée de la Meuse, au sud de Dinant, a montré la superposition de trois niveaux ossifères, renfermant une même industrie en évolution.

La partie lithique, à caractère moustérien, identique à celle rencontrée dans la Charente, au gisement de La Quina, par MM. Chauvet, Rivière, Dr Henri Martin, etc., est sensiblement la même aux trois niveaux; mais, alors que le niveau inférieur présente à peine les premiers rudiments d'une utilisation de l'os, on voit cet usage se développer progressivement aux deux niveaux supérieurs.

En même temps, au niveau le plus élevé, ont été rencontrés trois fragments de vases, dont l'un avec une partie du bord, tous de pâte très grossière, noire, à peine cuite, renfermant des petits grains anguleux de calcaire. Pour autant qu'on puisse en juger, ces vases étaient des sortes de bols, largement ouverts.

M. Ed. Dupont considère, avec raison, les trois niveaux d'Hastière comme synchroniques de l'Aurignacien inférieur; et, dès lors, en attendant d'autres découvertes, la poterie aurait apparu, pour la première fois, en Belgique, au sommet de l'Aurignacien inférieur.

2° Troisième caverne de Goyet. — Les cavernes de Goyet sont situées dans la vallée du Samson, affluent de la Meuse, au nord-est de Namur.

L'une d'elles, la troisième, a été habitée à partir de l'époque de Montaigle (Aurignacien moyen), puis à l'époque du Trou Magrite (Aurignacien supérieur); puis enfin à l'époque de Goyet (sorte de transition de l'Aurignacien au Magdalénien, prenant peut-être la place, en Belgique, du Solutréen et du Magdalénien inférieur).

Alors que la caverne type du niveau de Montaigle, le Trou du Sureau, à pointe d'Aurignac en ivoire, n'a pas fourni de restes de poterie, les trois niveaux de Goyet en ont présenté en toute certitude.

Le *niveau inférieur* (dit 3e niveau) a livré deux fragments de

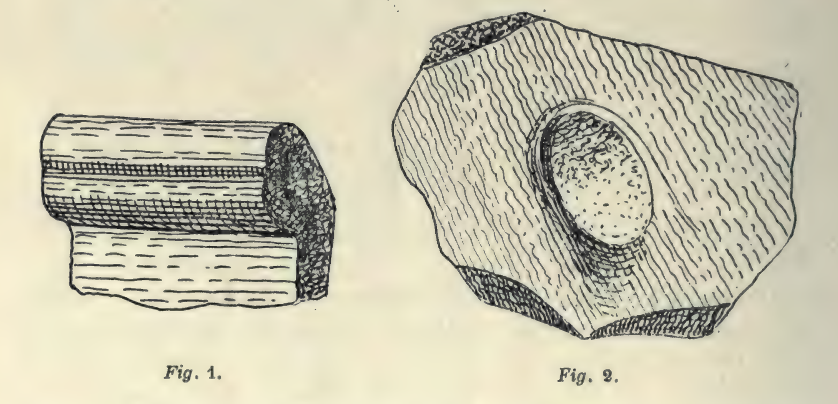


Fig. 1. *Fig.* 2.

Fig. 1. — Fragment de poterie noire, grossière, avec rebord au col, provenant de la 3e caverne de Goyet, 2e niveau (Aurignacien supérieur) — [Gr. nat.].

Fig. 2. — Fragment de poterie noire, grossière, avec mammelon brisé, de la 3e caverne de Goyet, 2e niveau (Aurignacien supérieur). — [Gr. nat.].

vases à fond plat; plus un petit fragment avec rebord. La pâte est noire, grossière, épaisse, à peine cuite, avec grains blancs de calcaire.

Le *niveau moyen* (dit 2e niveau), le même qui renfermait un bâton de commandement en bois de Renne avec figure de poisson gravée, contenait d'assez nombreux débris de vases à pâte noire et grains blancs. Parmi les tessons, il en est plusieurs à bord épaissi, obtenu par un repli de la pâte (Voir *Fig.* 1); un porte un bouton ovale brisé (Voir *Fig.* 2) et un autre présente des stries tracées à la pointe, formant des enchevêtrements de traits parallèles, les uns droits, les autres courbes comme le montre le dessin ci-après (*Fig.* 3).

Enfin, un fragment important d'un petit vase tronc-conique, à peine cuit, porte une petite anse mince, comme le montre la figure 4.

Le *niveau supérieur* (dit 1er niveau) qui semble constituer un facies particulier du Solutréen ou bien le Magdalénien le plus

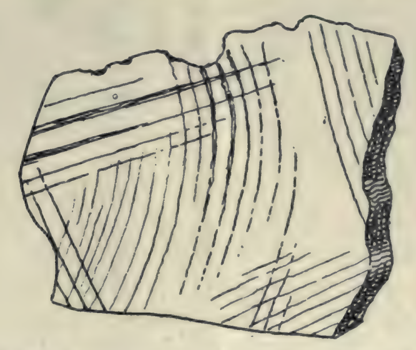


Fig. 3. — Fragment de poterie noire avec stries droites ou courbes, parallèles, 3e caverne de Goyet, 2e niveau (Aurignacien supérieur). — [Gr. nat.].

inférieur, et où les instruments en silex à base de lames deviennent prépondérants, a également permis de recueillir d'abondants fragments de poteries, montrant une certaine diversité de formes. Les tessons sont ordinairement épais, à pâte noire ou grise, avec une face rouge indiquant une meilleure cuisson, et

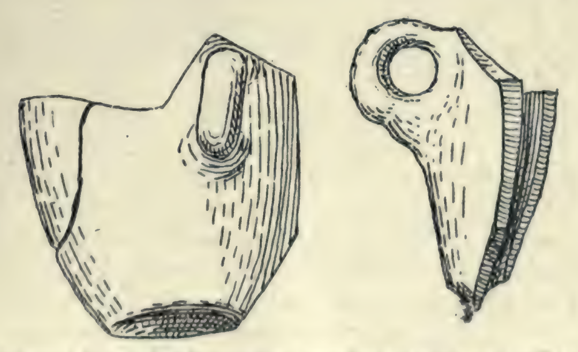


Fig. 4. — Fragment de poterie gris rougeâtre, grossière, portant une petite anse ronde, oblique par rapport au fond, 3e caverne de Goyet, 2e niveau (Aurignacien supérieur) — [Gr. nat.].

grains blancs de calcaire. Plusieurs fragments portent des rebords et l'un montre des stries grossières parallèles au bord.

3° Deuxième caverne de Goyet ou Trou du Moulin. — A Goyet, se rencontrent encore deux petites cavernes dont l'une, dite

« Trou du Moulin », renfermait deux niveaux ossifères qui paraissent caractérisés par la même industrie lithique, rapportable au niveau supérieur de la troisième caverne de Goyet (Magdalénien inférieur).

Les deux niveaux de cette caverne ont fourni des tessons de poterie ; l'inférieur renfermait un fragment de poterie noire, très épaisse, à une face rouge ; le supérieur, un fragment du fond d'un vase noir.

La deuxième caverne de Goyet a également livré quelques tessons de poterie.

5° Trou Magrite. — Le Trou Magrite se trouve à Pont-à-Lesse, dans la vallée de la Lesse, affluent de la Meuse. C'est l'industrie de cette riche caverne qui constitue le type de notre Aurignacien supérieur. M. Ed. Dupont y a trouvé notamment la petite statuette en ivoire bien connue.

En tout, douze fragments de poterie ont été recueillis dans l'épaisseur du gisement. Ce sont principalement des tessons à pâte noire avec grains calcaires, à une face rougie. Un fragment montre une partie de fond plat, pas de rebord ; un autre porte des sillons larges et peu profonds parallèles, courbes.

6° Caverne d'Engis. — La caverne d'Engis, dans la vallée de la Meuse, a été d'abord fouillée en 1831 par le Dr Schmerling. Plus tard elle l'a été par M. Ed. Dupont, puis par M. J. Fraipont.

Là, les couches archéologiques sont plus ou moins cimentées en brèches parfois très dures, de sorte que les fouilles n'ont été que partielles.

Cette caverne présentait plusieurs niveaux ossifères dont l'inférieur paraît correspondre exactement au niveau aurignacien inférieur ou d'Hastière. Il doit y avoir, de plus, un niveau moyen à industrie lithique analogue à celle de la 3e caverne de Goyet, niveau supérieur, c'est-à-dire Magdalénien inférieur ; enfin, au sommet il doit exister un niveau Magdalénien supérieur.

Parmi les matériaux provenant des fouilles de M. Ed. Dupont, ceux du niveau moyen à industrie de Goyet renferment d'assez nombreux fragments de poteries grossières, de teinte extérieure rougeâtre, avec peu de grains de calcaire.

M. Fraipont a également signalé de la poterie dans la caverne d'Engis et M. Doudou en a également recueilli des tessons englobés dans la brèche, voisinant avec des dents de la Hyène.

Toutefois, à Engis, il faut être très prudent et n'accepter que les constatations certaines, car des couches supérieures, néolithiques, sont aussi, paraît-il, durcies par le tuf calcaire.

7° Trou des Nutons. — La plus belle des cavernes de Furfooz, sur la Lesse, servait de lieu d'habitation à une famille à industrie du Magdalénien moyen (type de Chaleux).

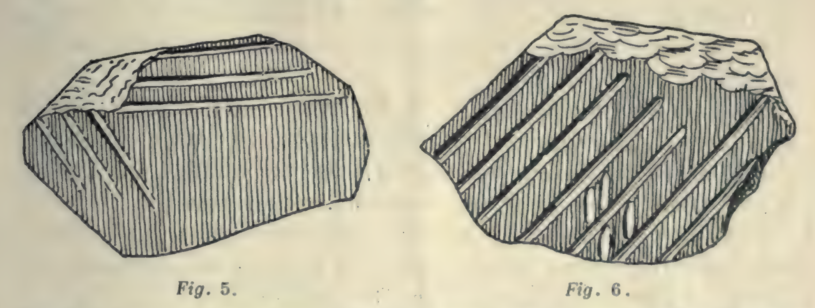


Fig. 5. *Fig.* 6.

Fig. 5. — Fragment de poterie noire, grossière, avec stries en chevron. Furfooz, Trou des Nutons (Magdalénien moyen). — [Gr. nat.].

Fig. 6. — Fragment de poterie gris rougeâtre, avec ornementation grossière. Furfooz, Trou des Nutons (Magdalénien moyen). — [Gr. nat.].

Parmi les silex et les ossements recueillis par M. Ed. Dupont, se trouvent plusieurs fragments de poterie très grossière, à gros grains de calcaire.

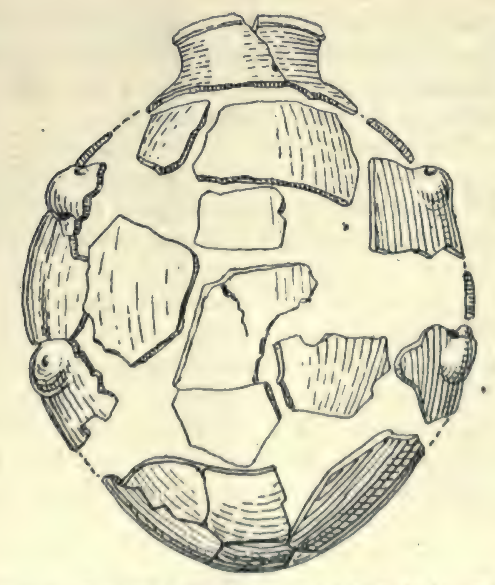


Fig. 7. — Reconstitution d'un vase à pâte noire, avec col étroit, fond ovoïde, avec trois séries de mammelons percés. Furfooz, Caverne sépulchrale du Trou du Frontal (Magdalénien moyen). — [1/5 Gr. nat.].

Deux tessons à surface noire portent des ornements linéaires. Nous en donnons (*Fig.* 5 et 6) les croquis.

8° Trou du Frontal. — Ce trou, voisin de celui des Nutons, a servi de sépulture à un ou plusieurs membres de la famille qui habitait le Trou des Nutons. On se rappellera que c'est à l'entrée du Trou du Frontal qu'ont eu lieu les scènes de cannibalisme dont j'ai parlé récemment, d'après les nouvelles études de M. Ed. Dupont (1).

Parmi la masse considérable des débris du repas funéraire au cours duquel 16 personnes ont été sacrifiées et mangées, d'assez nombreux restes de poteries ont été recueillis. Mêlés à ces débris, se trouvaient ceux d'un vase oviforme, de couleur gris foncé, à goulot étroit et à petits mamelons percés verticalement, qui s'imposent particulièrement, car ils étaient en nombre suffisant pour que la forme générale du vase ait pu être reconstituée (Voir *Fig.* 7). D'autres débris offrent également de l'intérêt; ils sont au nombre d'une douzaine et deux d'entre eux portent des traces d'ornementation analogue à celles constatées au Trou des Nutons.

9° Trou de Praule. — Petite caverne peu importante, à faune du Renne et industrie de silex et d'os rares. Deux fragments de poterie grossière y ont été recueillis.

10° Trou de Chaleux. — Belle caverne, très riche et située près du hameau de Chaleux, dans la vallée de la Lesse. Trois fragments de poterie à surface rouge y ont été rencontrés. Ils ne portent pas de trace d'ornementation.

11° Trou du Sureau. — Ce trou, situé dans la vallée de la Molignée, affluent de la Meuse, est celui qui renfermait, à sa base, le niveau Aurignacien moyen à pointe d'Aurignac en ivoire et à grattoir « Tarté ».

Mais nous avons déjà vu précédemment que ce niveau inférieur n'a pas fourni de traces de poteries.

C'est dans le niveau supérieur, à faune de Renne et industrie de la fin du Magdalénien, avec apparition des premières formes tardenoisiennes, que quelques débris de poterie ont été trouvés.

Au sommet existait un niveau néolithique dont l'instrument principal consistait dans une hache en bois de cerf percée d'un trou.

12° Trou du Chêne. — Trou peu important, voisin du précédent montrant trois niveaux.

Un supérieur franchement néolithique.

(1) A. Rutot. — *Le Cannibalisme à l'époque des cavernes, en Belgique.* (*Bull. Soc. Préhist. de France*, séance de Juin 1907).

Un moyen, de la fin de l'époque du Renne, avec mélange d'instruments à facies de Chaleux et d'autres, très petits, à facies tardenoisien.

Un inférieur, de l'époque du Renne, à industrie du type de Chaleux pure.

Les trois niveaux ont fourni de la poterie. Le supérieur, néolithique, en renfermait beaucoup. Le second, de la fin du Magdalénien, en renfermait un peu moins.

Enfin, le niveau magdalénien moyen n'a donné que quelques tessons.

*
* *

Telle est l'énumération des douze cavernes, fouillées par M. Ed. Dupont, et qui ont permis de récolter ces débris de poteries.

D'autres cavernes, citées par M. le Pr J. Fraipont, en ont également fourni, et notamment la célèbre caverne de Spy ; mais, comme je n'ai pu me procurer de données précises à leur sujet, je préfère m'abstenir pour ne parler que de ce que je connais.

J'ajouterai, pour finir que j'ai assisté personnellement à deux découvertes de poteries paléolithiques en Belgique.

La première fouille est celle pratiquée par MM. le Dr Hublard et L. De Pauw, sur le petit plateau dominant le rocher dit le « *Caillou qui bique* », près Roisin (vallée de l'Hogneau, affluent de la Haine).

Dans un niveau à industrie aurignacienne inférieure, sans doute contemporain de celui d'Hastière, avec jolis coups de poing de type acheuléen en décadence, pointes moustériennes, racloirs, le tout recouvert d'ergeron, les préhistoriens cités ci-dessus ont retiré, sous mes yeux, des tessons de poterie, intimement mêlés aux silex.

Lors des premières fouilles, de grandes quantités de tessons avaient été recueillies ; mais, lors de ma visite, quelques-uns ont encore pu être retirés.

Ces tessons, au nombre d'au moins une centaine, sont uniformément d'une pâte rougeâtre, à peine cuite, fragile, se délayant dans l'eau au bout de quelques jours.

Plusieurs fragments ont pu être recollés, mais la forme complète d'aucun vase n'a pu être reconstituée. On peut présumer que l'un d'eux est à peu près hémisphérique.

C'est certainement au *Caillou qui bique* qu'a été faite la trouvaille la plus considérable de poterie paléolithique ; et sa présence dans un milieu unique, d'âge aurignacien inférieur, n'est pas douteuse.

D'autre part, tout récemment, la fouille d'une grande caverne de la province de Liège, effectuée par les soins du Musée royal d'Histoire naturelle, et renfermant deux niveaux de l'Aurignacien inférieur surmontés d'un niveau à facies de Goyet, c'est-à-dire Magdalénien inférieur, m'a permis de recueillir trois fragments de poterie : l'une très grossière, l'autre, à pâte jaunâtre, assez dure, la troisième à pâte grise, dans le niveau magdalénien, recouvert d'un formidable éboulis de gros blocs tombés de la voûte, sur lequel s'étend lui-même d'un épais revêtement stalagmitique.

Aucune trace quelconque d'âge néolithique n'existe dans la caverne ni aux environs.

*
* *

Des données qui précèdent, on peut donc conclure : 1° que la poterie est représentée en Belgique, et assez largement, en un bon nombre de cavernes et en un point à l'air libre.

2° Qu'elle est apparue pendant l'Aurignacien inférieur, probablement vers la fin, et qu'elle s'est perpétuée au travers des deux termes supérieurs de l'Aurignacien et de tout le Magdalénien jusqu'au niveau le plus élevé, à instruments tardenoisiens.

Une fois acquise, la connaissance de la poterie n'a donc pas disparu.

Chose singulière, elle paraît cependant faire défaut dans le Néolithique flénusien ; or on sait maintenant que cette industrie flénusienne n'est qu'une véritable survivance de l'Eolithique, qui semble être restée complètement stationnaire et, par conséquent, dépourvue de poterie (1).

*
* *

Et maintenant, pourrait-on essayer d'expliquer pourquoi l'on rencontre de la poterie dans le Paléolithique troglodytique de la Belgique, alors que l'on n'en rencontre pas en France — pour autant que cette affirmation soit exacte (2) ?

Nous croyons que cette tentative peut être faite.

Il nous paraît bien démontré que nos Troglodytes, venant s'établir en Belgique après le dessèchement du vaste manteau limoneux dû à l'énorme crue hesbayenne, sont des essaims, des

(1) Le fait vient d'être péremptoirement mis en lumière par le Dr Klaatsch, retour de Tasmanie. Il a pu constater que les Tasmaniens, peuple à industrie purement éolithique, ne connaissaient aucun moyen de transporter l'eau ou les liquides, et par conséquent ne possédaient pas de poterie.

(2) M. le Dr Wiegers, de Berlin, me fait savoir que de la poterie a été trouvée dans une caverne d'Allemagne, associée aux ossements de l'*Ursus spelæus*.

familles, qui se sont détachées de la population autochtone établie dans le Périgord et qui sont allées, en nomades, à la recherche de nouvelles régions habitables et de nouveaux territoires de chasse.

Tandis que bon nombre des habitants de la vallée de la Vezère, par exemple, moustériens, aurignaciens, solutréens, magdaléniens, demeuraient en place où ils se trouvaient à proximité immédiate de la rivière ou de ses affluents et où ils pouvaient puiser l'eau nécessaire à leur subsistance, les familles émigrées, ayant eu parfois à traverser des plaines dépourvues d'eau, se sont trouvées ainsi dans la nécessité d'emporter avec elles une provision du précieux liquide et ont dû s'ingénier à trouver une solution au difficile problème.

Cette solution est sans doute restée en suspens jusque l'arrivée des nomades dans le Bassin de Paris, où ils ont eu à camper de longs jours à la surface du limon hesbayen desséché.

Or, il se peut très bien qu'allumant des foyers sur le sol limoneux, l'un ou l'autre aurignacien a pu constater le durcissement, par cuisson, de la partie de la surface du sol située sous le foyer.

De là à l'idée d'utiliser la même argile à fabriquer des récipients de limon durci par la cuisson, il n'y a qu'un pas et ce pas a pu être franchi.

Il est à remarquer que la presque totalité de la Belgique a été également recouverte par le manteau du limon hesbayen ; que cette argile sableuse était à portée presque partout et, dès lors, les causes de la présence de poteries grossières, à l'époque troglodytique, semblent n'être plus un mystère.

Les néolithiques, jusque et y compris nos Robenhausiens, n'ont guère modifié ni amélioré l'art du potier ; et il faut en arriver à l'époque mégalithique, contemporaine de notre Omalien, pour constater une reprise sérieuse de l'ornementation.

Il est du reste intéressant de constater que les rudiments d'ornementation, existant sur la poterie paléolithique, concordent avec le Magdalénien inférieur, niveau de Goyet, qui constitue certes le moment où l'idée d'art a fait sa première apparition intensive, bientôt suivie d'une décadence certaine vers la fin du Magdalénien, et pendant la majeure partie du Néolithique.



TABLE DES AUTEURS

TABLE DES MATIÈRES

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

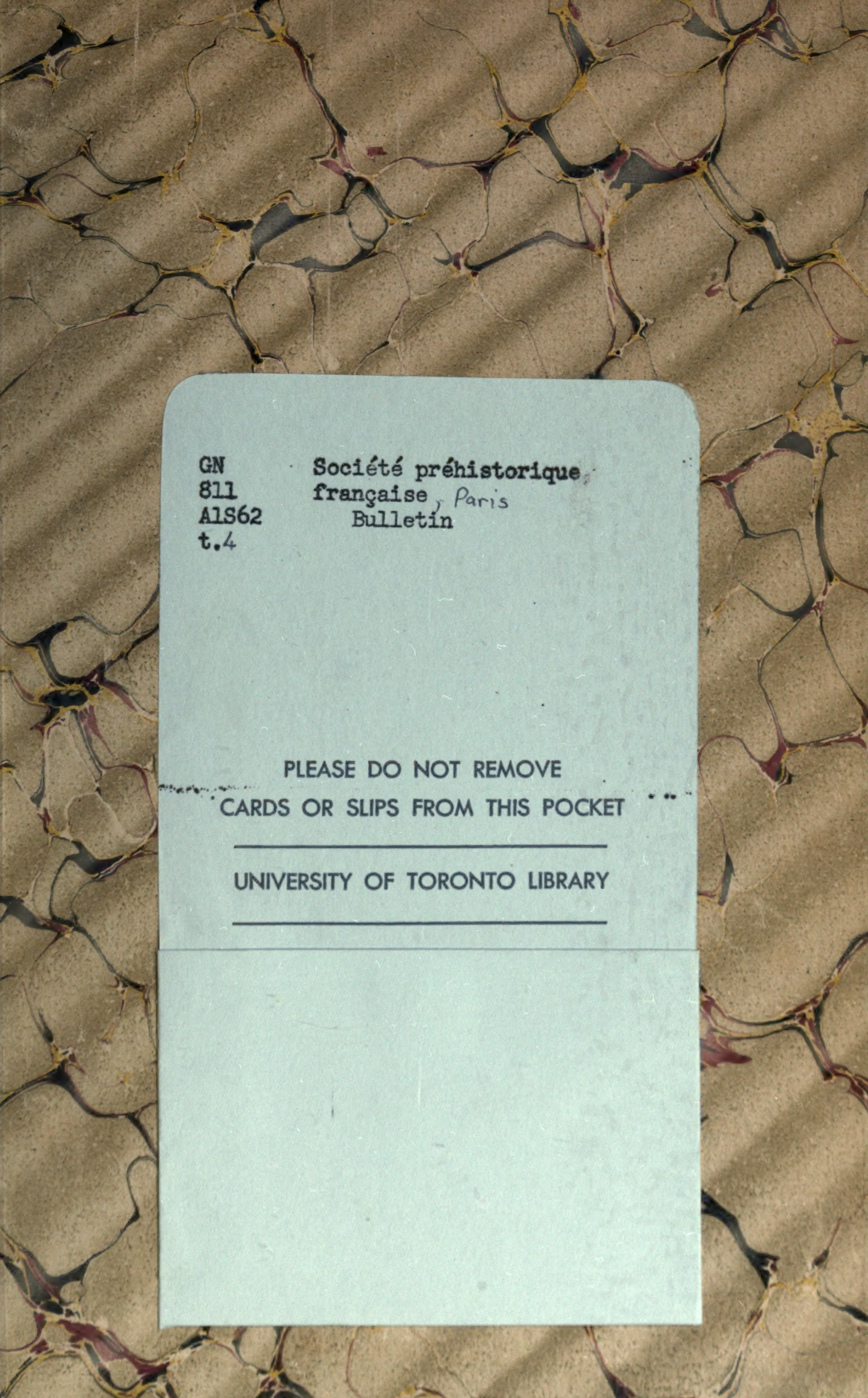
S

T



Le Mans. — Imprimerie Monnoyer. — 1907.




GN
811
A1S62
t.4
Société préhistorique
française , Paris
Bulletin
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

